

UNIVERSITÉ FRANÇOIS – RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Sciences de l'Homme et de la Société »

Laboratoire Ligérien de Linguistique (UMR CNRS 7270)

THÈSE présentée par :

Joëlle CONSTANZA

soutenue le : **14 octobre 2016**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François – Rabelais de Tours**

Discipline/ Spécialité : **Sciences du langage**

NOM PROPRE ET NOMINATION

**Étude d'un cas : la nomination des hommes politiques
dans la presse écrite française**

THÈSE dirigée par :

M. FOURNIER Jean-Michel
Mme GARRIC Nathalie

Professeur, université François – Rabelais de Tours
Professeur, Université de Nantes

RAPPORTEURS :

M.LONGHI Julien
Mme TORDESILLAS Marta

Professeur, Université de Cergy-Pontoise
Professeur, Université de Madrid

JURY :

M. BELLACHHAB Abdelhadi
M.FOURNIER Jean-Michel
Mme GARRIC Nathalie
M. LONGHI Julien
Mme TORDESILLAS Marta

Professeur, Université de Nantes
Professeur, Université de Tours
Professeur, Université de Nantes
Professeur, Université de Cergy-Pontoise
Professeur, Université de Madrid

ἐν οἶδα ὅτι οὐδὲν οἶδα

Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien.

(Socrate/ Platon, *l'Apologie de Socrate*, 399 av.J.C.)

L'ignorance est le point de départ nécessaire à toute recherche mais aussi, curieusement, le constat à la conclusion et devient de fait la motivation pour une nouvelle recherche.

Remerciements

Je remercie vivement Nathalie Garric pour son soutien, sa confiance, ses conseils et ses corrections tout au long de ce travail de thèse.

Je remercie également Jean-Michel Fournier pour son soutien et sa confiance au sein du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) de l'Université de François-Rabelais de Tours.

Je remercie Nathalie Rossi-Gensane de m'avoir, un jour, fait découvrir le nom propre mais aussi tous les enseignants de l'université qui m'ont ouvert tant de nouveaux horizons.

Je remercie les différentes personnes que j'ai rencontrées au cours de ma thèse et qui ont pu, à un moment donné, m'apporter une quelconque aide. Je pense notamment aux documentalistes et journalistes de *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, au documentaliste de *L'Humanité*, à Mme Ragueneau de l'Ecole doctorale, à Marjolaine et Emeline pour tout ce qui était en étranger, aux doctorants du LLL...

Je remercie chaleureusement ma famille : mon compagnon qui a supporté mes heures d'absence, qui a consacré beaucoup de temps à argumenter avec moi, puis à relire ma thèse et qui m'a toujours soutenue, mes trois enfants qui auraient pu, en parallèle écrire une thèse sur la pizza sous toutes ses formes.

Je remercie enfin toutes les personnes qui, au cours de ces longues années m'ont interrogée sur l'avancement de mon travail tout en me demandant à quoi cela allait me servir...

Résumé

Le nom propre, forme définie en langue, participe à un acte de langage, régi par des conventions sociales et fondé sur un acte de nomination qui renvoie à un particulier qu'il individualise. Les critères traditionnels avancés pour le distinguer du nom commun et prédire son fonctionnement dit marginal ne sont ni suffisants ni nécessaires pour le définir en tant que catégorie linguistique et encore moins en tant que phénomène du discours.

C'est uniquement en élargissant notre propos au discours, en considérant le Npr dans un cadre plus général, comme une facette de la nomination (ce qu'il est), processus dynamique en discours que nous pouvons étudier ses fonctions discursives et ses différents types d'emplois contextuels. De ce fait, nous proposons de prendre comme objet d'analyse le discours lui-même et nous considérons le nom propre comme un des différents procédés linguistiques mis en œuvre par le locuteur dans l'acte de nomination. L'objectif de notre travail est donc d'étudier l'activité de nomination dans le genre médiatique de la presse écrite, de mettre à jour les enjeux de cette activité dans la construction de l'information de chaque titre retenu et dans la construction des représentations médiatiques des hommes politiques. Nous procédons à une étude systématique des ressources langagières dont dispose un énonciateur (le journaliste essentiellement) pour nommer l'autre, pour référer à l'altérité. Pour ce faire, nous recensons les différentes procédures de nomination des hommes politiques français dans cinq titres de la presse écrite française, nous analysons les fonctionnements sémantico-référentiels de ces différentes formes (dont le nom propre) et nous observons si cette nomination est soumise et contrainte aux caractéristiques du genre discursif, le genre médiatique, envisagé comme genre discursif dans la tradition de l'École française de l'analyse du discours.

Mots-clés : nom propre, nomination, référence, discours médiatique politique, analyse du discours

Résumé en anglais

The linguistically defined form of proper name participates in a speech act, governed by social conventions and founded by a nomination act which refers to a particular individual. The traditional criteria used to distinguish the proper name from the common noun and to predict its so said marginal functioning are neither sufficient nor necessary to define it as a linguistic category and even less so as a speech phenomenon. It is solely when enlarging our intention to that of speech, when considering the proper name in a more general frame, as a facet of nomination (which it is), using a dynamic speech process that one can study its discursive functions and its different types of uses in context. Therefore, the object of our analysis is speech itself and the proper name is considered one of the different linguistic processes put forward by the speaker in the nomination act.

The aim of our work is to study the activity of nomination in a specific media genre, the written press, and to uncover the issues at stake regarding this activity, specifically in the construction of information in each of the press titles we retained and in the construction of media representations when politicians are concerned. We here undertake a systematic study of the language resources available for the enunciator (mostly the journalist) to name the other, to refer to alterity. To do so, we first take an inventory of the different nomination procedures regarding French politicians in five written press French newspapers, we then analyse the semantico-referential functioning of these different forms (including the proper name) and finally observe whether the nomination undergoes the characteristic constraints of this specific media genre, considered as a discursive genre in the tradition of the Ecole Française of discourse analysis.

Key-words: proper name, nomination, reference, political media discourse, discourse analysis

Table des matières

Remerciements.....	3
Résumé.....	4
Résumé en anglais	5
Table des matières.....	6
Liste des tableaux	11
Liste des annexes.....	13
Introduction	14
Première partie Ancrage théorique	23
Chapitre 1 : le nom propre.....	25
1. Généralités et état de la question sur le nom propre.....	26
1.1. Quelques considérations historiques.....	26
1.2. Le nom propre dans les grammaires.....	32
1.3. Le nom propre dans les dictionnaires.....	42
2. Qu'est-ce qu'un nom propre ?.....	50
2.1. L'intuition du locuteur : réalité ou fiction ?	50
2.3. Les critères traditionnels de définition.....	56
3. Noms propres et motivation	82
3.1. Le nom de famille.....	83
3.2. Le prénom	86
3.3. Le surnom.....	89
3.4. Le pseudonyme	91
3.5. Le toponyme.....	92
3.6. Le nom de marque	94
3.7. L'onomastique littéraire	96
4. Typologies des noms propres.....	98
4.1. La typologie morphologique	99
4.2. La typologie morpho-graphique.....	99
4.3. La typologie référentielle sémantique.....	100
5. La sémantique du nom propre.....	103
5.1. Les thèses logiques « traditionnelles ».....	103

5.2.	Les thèses linguistiques	109
6.	Conclusion	117
Chapitre 2 : Discipline, outils et méthodologies.....		122
1.	L'analyse du discours	123
2.	L'analyse du discours à la française	124
2.1.	Michel Pêcheux : théorie et inquiétude du discours.....	127
2.1.1.	Une théorie du discours.....	128
2.2.	Dominique Maingueneau : « Les analyses du discours en France »	133
3.	Essais de définitions	136
3.1.	Définitions du terme <i>discours</i>	137
3.2.	Le projet de l'analyse du discours	144
3.3.	Quelques notions préalables	145
4.	Les discours et les genres	153
4.1.	Genre de discours, type de discours : une histoire de mots	155
4.2.	Les différentes typologies proposées.....	159
4.3.	Le genre médiatique	162
5.	Le discours médiatique politique de la presse écrite	163
5.1.	Le discours médiatique politique	164
5.2.	Le modèle de Charaudeau : la sémiolinguistique.....	167
5.3.	La mise en scène discursive	183
5.4.	Dialogisme, interdiscours et mémoire interdiscursive	199
6.	Conclusion	202
Chapitre 3 : la nomination		203
1.	Le problème de « l'extralinguistique »	204
2.	De la référence et du référent	205
3.	Nomination/dénomination/désignation : une question de définitions	208
3.1.	Dénomination et désignation.....	212
3.2.	Nomination et dénomination.....	213
4.	Nomination et praxématique	215
4.1.	La praxématique.....	215
4.2.	Le praxème	217

4.3.	La problématique de l'actualisation.....	218
4.4.	La nomination en praxématique.....	220
4.5.	Nomination et catégorisation.....	224
5.	La nomination des hommes politiques français.....	226
5.1.	Les hommes politiques français.....	226
5.2.	De la responsabilité de la nomination.....	227
5.3.	Les mots du discours.....	230
6.	Conclusion.....	235
Deuxième partie.....		238
Chapitre 4 : La constitution du corpus.....		239
1.	La constitution du corpus.....	240
1.1.	Les modalités de constitution.....	241
1.2.	Homogénéité générique.....	243
1.3.	Hétérogénéité journalistique.....	244
1.4.	La détermination du discours pris en compte.....	246
2.	Présentation et justification des titres retenus.....	251
2.1.	<i>Le Figaro</i>	255
2.2.	<i>Libération</i>	264
2.3.	<i>L'Humanité</i>	272
2.4.	<i>Le Monde</i>	280
2.5.	<i>La Nouvelle République du Centre-Ouest</i>	287
2.6.	Synthèse sur les titres retenus.....	293
3.	Les modalités de traitement.....	294
3.2.	Les entrées retenues pour l'analyse.....	295
4.	Conclusion.....	301
Chapitre 5 : Nom propre et nomination.....		304
I.	Inventaire des unités observées.....	305
1.	Les noms propres.....	305
1.1.	Prénom + patronyme.....	306
1.2.	Patronyme seul.....	307
1.3.	Le prénom.....	309

1.4.	Le surnom.....	312
1.5.	Le Npr expansé.....	315
2.	Les expressions descriptives en emploi seul.....	343
2.1.	Le contenu descriptif.....	343
2.2.	Les termes axiologiquement marqués.....	350
2.3.	Les référents évolutifs.....	354
3.	Les désignations sous forme de périphrases.....	355
4.	Métonymie et autres.....	355
5.	Les Npr en emploi métaphorique.....	357
6.	Les pronoms.....	361
7.	Les occurrences exclues et les raisons de cette exclusion.....	362
7.1.	Les noms propres d'événement, les mots-événements.....	362
7.2.	Les hommes politiques non identifiés.....	365
7.3.	La nomination implicite.....	367
II.	Nomination des hommes politiques dans la presse écrite française : comparaison entre les titres.....	369
1.	Nicolas Sarkozy.....	371
1.1.	Répartition dans les titres.....	371
1.2.	Les autres dénominations et désignations.....	375
2.	François Fillon.....	380
2.1.	Répartition dans les titres.....	380
2.2.	Les autres dénominations et désignations.....	384
3.	Jean-Louis Borloo.....	388
3.1.	Répartition entre les titres.....	388
3.2.	Les autres dénominations et désignations.....	392
4.	Conclusion.....	395
III.	Les chaînes de nomination.....	400
1.	Les chaînes de nomination : première exploration.....	402
1.1.	Le corpus.....	402
1.2.	Premières constatations.....	402
1.3.	La théorie de l'accessibilité.....	405

2.	Les chaines de nomination : en première mention	410
2.1.	Le corpus	411
2.2.	La saillance en première mention	412
2.3.	La première mention en général	414
3.	Les chaines de nomination.....	417
3.1.	L'organisation des chaines de nomination	418
3.2.	La répartition au sein des chaines de nomination	418
3.3.	Comparaison entre les titres.....	423
4.	Les irrégularités, les instabilités	427
5.	Conclusion	433
Chapitre 6 : construction identitaire de l'image médiatique		436
1.	L'identité en analyse du discours.....	437
1.1.	L'identité sociale	439
1.2.	L'identité discursive	440
2.	L'identité médiatique	443
2.1.	L'identité médiatique des femmes politiques.....	443
2.2.	L'identité médiatique des hommes politiques	44452
2.3.	Synthèse	448
3.	Variations dans l'identité médiatique : Dominique Strauss-Kahn.....	468
3.1.	Le corpus 2 : la construction de l'événement	469
3.2.	Le traitement dans les cinq titres de presse	474
3.3.	Comparaison entre les titres.....	482
3.4.	Les axiologiques	497
Conclusion.....		514
Bibliographie.....		523
Annexes		546
Résumé.....		603
Résumé en anglais		603
Index des auteurs.....		605

Liste des tableaux

- Tableau I : Nicolas Sarkozy, répartition par titre et par catégorie p. 371
- Tableau II : François Fillon, répartition par titre et par catégorie p. 380
- Tableau III : Jean-Louis Borloo, répartition par titre et par catégorie p. 388
- Tableau IV : Répartition par titre et par catégorie en première mention p. 414
- Tableau V : Répartition au sein des chaînes de nomination par titre et par catégorie p.419
- Tableau VI: Répartition pour Nathalie Kosciusko-Morizet p.444
- Tableau VII : Répartition pour Rama Yade p. 448
- Tableau VIII : répartition pour Jean-François Copé p. 452
- Tableau IX : Répartition pour Frédéric Lefebvre p. 457
- Tableau X : Répartition pour Nicolas Hulot p. 462
- Tableau XI : Synthèse du traitement de l'affaire Strauss-Kahn dans les cinq titres p. 480
- Tableau XII : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Figaro* (Corpus 2) p. 483
- Tableau XIII : Dominique Strauss-Kahn dans *Libération* (Corpus 2) p. 486
- Tableau XIV : Dominique Strauss-Kahn dans *L'Humanité* (Corpus 2) p. 489
- Tableau XV : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Monde* (Corpus 2) p. 491
- Tableau XVI : Dominique Strauss-Kahn dans *La Nouvelle République* (Corpus 2) p. 495

Liste des graphiques

Graphiques I : Nicolas Sarkozy, répartition par titre et par catégorie p. 372/373

Graphiques II : François Fillon, répartition par titre et par catégorie p. 381/382

Graphiques III : Jean-Louis Borloo, répartition par titre et par catégorie p. 389/390

Graphique IV : Répartition des Npr dans les cinq titres p.397

Graphique V : Répartition en première mention (en %) p.415

Graphique VI : Comparaison de la composition des chaînes de nomination entre les titres p. 423

Graphique VII : Répartition pour Nathalie Kosciusko-Morizet p. 444

Graphique VIII : Répartition pour Rama Yade p. 449

Graphique IX : Répartition pour Jean-François Copé p.452

Graphique X : Répartition pour Frédéric Lefebvre p. 458

Graphique XI : Répartition pour Nicolas Hulot p. 462

Graphique XII : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Figaro* (Corpus 2) p. 483

Graphique XIII : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *Le Figaro* (Corpus 2) p. 485

Graphique XIV : Dominique Strauss-Kahn dans *Libération* (Corpus 2) p. 486

Graphique XV : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *Libération* (Corpus 2) p. 488

Graphique XVI : Dominique Strauss-Kahn dans *L'Humanité* (Corpus 2) p. 489

Graphique XVII : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *L'Humanité* (Corpus 2) p. 490

Graphique XVIII : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Monde* (Corpus 2) p. 492

Graphique XIX : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *Le Monde* (Corpus 2) p. 494

Graphique XX: Dominique Strauss-Kahn dans *La Nouvelle République* (Corpus 2) p. 495

Graphique XXI: Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *La Nouvelle République* (Corpus 2) p. 496

Liste des annexes

Annexe 1 : Résultats enquête sur l'intuition du locuteur p. 547

Annexe 2 : Article du *Figaro* (15/11/2010, corpus 1) p. 549

Annexe 3 : Article de *Libération* (18/05/2011, corpus 2) p. 552

Annexe 4 : Article de *L'Humanité* (15/11/2010, corpus 1) p. 554

Annexe 5 : Article du *Monde* (16/11/2010, corpus 1) p. 556

Annexe 6 : Article de *La Nouvelle République du Centre-Ouest* (17/05/2011, corpus 2)
p. 558

Annexe 7 : Corpus A (Les chaînes de nomination en contexte monoréférentiel) p. 559

Annexe 8 : Corpus B (Les chaînes de nomination, première mention) p. 572

Annexe 9 : Comparatif des sujets traités, affaire DSK (corpus 2) p. 589

Annexe 10 : Dominique Strauss-Kahn, répartition par titre et par catégorie (corpus 2)
p. 583

Introduction

Lothar explique à son neveu qu'il serait préférable qu'il renonce à son patronyme de Dunkeltal, qui pourrait lui porter préjudice. Il lui propose de prendre celui de Schmalker, ainsi s'ancrerait-il plus solidement dans sa famille maternelle où il vient d'être accueilli. Il lui suggère aussi de prendre un autre prénom, Félix par exemple, un joli mot qui allie l'idée de fécondité et celle de bonheur. Il a eu son lot d'épreuves, il est temps pour lui de commencer une vie nouvelle, avec un nom neuf voulant dire « heureux ». [...] Franz-Georg ressent comme une agression ce deuxième bouleversement de son identité auquel on l'incite [...]. Après une longue et morose réflexion, il finit par opter pour un prénom qui passe partout -le premier de l'humanité : Adam. (Germain 2005 : 54/55)

En 2005, Sylvie Germain écrit un roman, *Magnus*, l'histoire d'un enfant qui, au cours de sa vie, au gré des événements, sera amené plusieurs fois à changer de nom. De l'Allemagne en guerre au Mexique en passant par l'Angleterre, l'enfant grandit, toujours à la recherche de son nom et de son identité.

Cette troublante quête du nom nous renvoie au symbolisme totémique, à l'inscription au sein d'une filiation familiale, à la reconnaissance par les autres au sein de la communauté des hommes. Donner un nom, recevoir un nom : c'est par ce premier acte que nous entrons dans la famille, dans la société. C'est par ce premier don symbolique que nous reconnaissons, que nous identifions et nous représentons l'autre comme s'inscrivant dans un lignage, dans une relation affective avec nous.

Au cours de notre vie, nous pouvons prendre plusieurs noms différents, chacun correspondant à une identité que nous endossons selon les circonstances : pour mes parents, je suis « Joëlle », pour mes étudiants, je suis « Mme Constanza », pour ma sœur, je suis « Jo », pour mes amis, je deviens « Jojo », pour les enseignants de mes enfants, je suis « Mme Pepin » et je réponds aux noms de « maman » et de « chérie » dans ma propre maison. J'ai porté le nom de « maitresse » pendant 30 ans et même celui de « ligamentoplastie » à l'occasion d'un séjour à l'hôpital... Je suis moi, je suis « Joëlle Constanza » et ce prénom et patronyme condensent mon identité.

Le nom propre ne relèverait-il pas du sacré ou alors au contraire de l'humain ? La Bible raconte que quand Moïse rencontre Dieu et lui demande son nom, celui-ci lui répond :

« Je suis celui qui est » (Exode chapitre 3 versets 13 et 14). Dieu n'a pas de nom hors celui qui est. De Lovecraft qui appelle un monstre, une « chose aux yeux flétris », « l'innommable », à « Voldemort » d'Harry Potter, « celui-dont-on-ne-prononce-pas-le-nom » et à la série *Le Prisonnier* dans laquelle le héros est dépossédé de son nom pour n'être plus que « numéro 6 », notre imaginaire fourmille d'exemples où le nom humanise. L'histoire des hommes et femmes déportés pendant la Seconde Guerre mondiale a aussi malheureusement prouvé le contraire : en privant un homme de son nom, en le réduisant à un simple numéro tatoué, on lui retire son identité, on lui dénie sa qualité d'homme.

Nous vivons au milieu des noms propres, nous donnons des noms à nos animaux, à nos voitures, à nos maisons et nous ne parlerons pas des prénoms ou surnoms dont les hommes affublent une partie de leur anatomie. Les poissons s'appellent « Bubulle », les tortues « Caroline » et les chiens « Rex ». Les prénoms donnés à nos enfants sont actuellement plus hétéroclites et relèvent pour certains d'une grande imagination des géniteurs : une grand-mère déconfite avouait en notre présence le prénom quelque peu original de son dernier petit-fils quand une de ses amies s'exclama : « Mais qu'est-ce que c'est que ça ? C'est pas un prénom, ça ! ». Cette brave dame, avec un bon sens et une grande franchise venait de mettre au jour la question qui se pose pour l'ensemble de la catégorie des noms propres. Qu'est-ce qu'un nom propre ?

Il est en effet étonnant, voire déroutant, que ce nom propre¹, si présent dans nos sociétés occidentales, ait été aussi absent de nos apprentissages ou de nos préoccupations.

La linguistique elle-même a longtemps ignoré le nom propre. Seule l'onomastique s'est employée à étudier les noms propres dans un cadre précis : celui de leur origine, de leur formation, de leur histoire, de leur propagation c'est-à-dire dans une optique diachronique et dans le cadre de l'étude de textes.

L'intérêt pour les noms propres naît, il y a environ un siècle, chez les logiciens. Ils vont envisager le Npr (nom propre²) selon une problématique de l'individu et de l'identification et vont s'intéresser à sa fonction référentielle. A la suite des logiciens, les

¹ Nous nous intéressons dans ce travail de thèse essentiellement au nom propre de personne (prénom, patronyme, surnom, pseudonyme) en français.

² Nous utilisons l'abréviation « Npr » pour *nom propre*.

linguistes s'intéressent depuis quelques décennies au Npr, après l'avoir exclu du champ de la linguistique.

Mais les travaux réalisés se consacrent, le plus souvent, à sa description d'un point de vue syntaxique comme le proposent les grammaires ou d'un point de vue sémantique. Le Npr est souvent opposé au nom commun. Si ce dernier renvoie à des « réalités notionnelles (des concepts) de tous ordres, mais qui ont en commun d'être conçues comme des "objets de pensée" que l'on peut évoquer en tant que tels » (Riegel, Pellet & Rioul 1998 : 169), le Npr renvoie à un individu qu'il identifie, qu'il individualise par un lien dénominatif particulier.

Les critères traditionnellement avancés pour le distinguer du nom commun et prédire son fonctionnement dit marginal ne semblent ni suffisants ni nécessaires pour le définir en tant que catégorie linguistique et encore moins en tant que phénomène du discours. Car, c'est ce qu'est le Npr, un objet du discours. On ne nomme qu'en discours, qu'en communication avec un autre, que dans une situation de différenciation, pour nommer l'autre, pour rendre compte de l'altérité. Le nom propre participe à un acte de langage, régi par des conventions sociales et fondé sur un acte de nomination préalable qui renvoie à un particulier. De nombreux travaux insistent aujourd'hui sur la nécessité de compléter cette approche qui considère le nom propre comme un objet abstrait en dehors de tout contexte d'emploi par une approche discursive du nom propre.

Les approches discursives du nom propre sont encore balbutiantes et l'analyse du discours ne peut que s'enrichir de favoriser leur éclosion. Des travaux encore épars essaient en effet de rendre compte de la manière dont les noms propres sont investis et réinvestis de sens dans la production discursive, sens étroitement lié aux différents ancrages des discours (historique, géographique, sociologique, etc.). (Présentation de la journée de recherche sur le nom propre en discours du Céditec du 12 octobre 2006).

D'autres travaux ont vu le jour ces dernières années et le nom propre en discours est le sujet de nombreux articles en lien avec la nomination (*Langue française* n°146 de 2005, *Cediscor* n°11 de 2009, *Mots* n°86 de 2008, *Corela* vol.7 n°1, *Langue française* n°176 de 2012...).

C'est donc, en élargissant notre propos au discours, en considérant le Npr dans un cadre plus général, comme une facette de la nomination (ce qu'il est), processus dynamique

en discours, que nous pouvons étudier ses fonctions discursives et ses différents types d'emplois contextuels et essayer de le circonscrire. Pour comprendre le nom propre, il faut accepter de sortir du cadre rassurant de la langue et de se confronter au discours.

[...] une linguistique du discours présuppose une linguistique de la langue : la première ne peut exister sans la seconde. Mais en retour, il faut accepter de considérer qu'une linguistique de la langue ne peut, à elle seule, prétendre rendre compte du sens des actes de langage produits en situation de communication réelle : elle a besoin d'être complétée par une linguistique du discours. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de « traquer » le sens. (Charaudeau 2015 : 11)

L'objectif de notre travail est donc de procéder à une étude systématique des ressources langagières dont dispose un énonciateur pour nommer l'autre, pour référer à l'altérité, d'analyser les fonctionnements sémantico-référentiels de ces différentes formes (dont le nom propre) et d'observer si cette nomination est soumise aux caractéristiques du genre discursif dans lequel elle est envisagée, le genre médiatique. De fait, nous concentrons notre analyse sur le nom propre de personnes anthroponymique, sur la nomination des hommes politiques français par les journalistes (essentiellement) dans un type de discours bien précis, le discours médiatique politique de la presse écrite française, envisagé comme genre discursif dans la tradition de l'École française de l'analyse de discours (Pêcheux (1975, 1980), Maingueneau (1984, 1987), Charaudeau (1983)).

Le journaliste politique rapporte des dits, construit des faits qui ont lieu dans la sphère politique. De ce fait, il cite les acteurs de cette société, investis d'un pouvoir faire et d'un pouvoir dire, soit par leur nom propre, soit par une description définie, soit par un pronom³.

Dans le discours journalistique politique, le Npr est souvent employé, car il est censé à lui seul être connu, reconnu et identifié par le lecteur. Le Npr d'hommes politiques est ce qu'appelle Jonasson (1994) un Npr d'actualité « dont les porteurs occupent un rôle social dans l'actualité contemporaine et qui sont donc culturellement saillants. » (p.148)

³ La liste est ici incomplète : cela peut aussi être un acronyme formé avec les initiales du nom, une métonymie ou même un surnom...

En employant un Npr, le journaliste fait reposer son discours sur un savoir implicite, c'est-à-dire sur un savoir présupposé, sur un univers de références communes partagé avec le lecteur. Le lecteur doit posséder un savoir spécifique qui lui permettra d'associer un Npr et le particulier associé à ce Npr et de l'identifier. « Un Npr associé à un particulier dans la mémoire à long terme à l'aide d'un lien dénominatif stable, véhicule en vertu de ce lien, un modèle interprétatif qui sera réactivé à l'énonciation de ce Npr. » (Jonasson 1994 : 134). Ce savoir peut aussi reposer sur des facteurs contextuels et sur le genre de discours dans lequel est employé le Npr.

Notre travail s'organise en trois étapes. Le premier chapitre de notre première partie fait le point complet sur notre réflexion sur le nom propre, sur le traitement dont il fait l'objet dans les grammaires et les dictionnaires, sur la difficulté à le définir par les critères traditionnels en tant que catégorie délimitée, sur le fonctionnement référentiel particulier qui unit le nom propre à un individu particulier, singulier, à un segment de la réalité. Ce chapitre se termine par une synthèse des définitions du nom propre et sur notre constat d'impuissance : le Npr ne peut se satisfaire d'une seule analyse en langue. Si ce chapitre peut sembler long pour une thèse en analyse du discours, il nous a semblé nécessaire d'une part pour expliciter notre intérêt pour l'objet nom propre, d'autre part pour justifier notre recours à une analyse linguistique du discours.

La deuxième étape est constituée des deux chapitres suivants qui présentent et définissent les notions utilisées et appliquées dans la seconde partie consacrée à l'exploitation du corpus et à l'application des concepts théoriques sollicités.

Le deuxième chapitre caractérise la problématique globale dans laquelle s'inscrit notre analyse, à savoir l'analyse du discours de tradition française. Travailler en analyse du discours (AD) implique que nous prenions en compte l'héritage de nos prédécesseurs. Là encore, nous retraçons succinctement notre parcours dans l'histoire de l'AD de tradition française, dans la sémantique discursive de Michel Pêcheux, dans les travaux de Bakhtine jusqu'à l'AD redéfinie par Maingueneau.

A l'instar de Charaudeau et de Maingueneau (2002), nous retenons que l'analyse du discours se donne comme finalité de décrire des genres discursifs en rapport avec des lieux sociaux déterminés et qu'elle doit « penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminé. » (p.43)

Nous définissons donc la notion de genre du discours puis le genre du discours qui nous intéresse pour ce travail, le genre médiatique et plus précisément celui de la presse écrite française en rapport avec les lieux de production et de diffusion dans lequel il s'inscrit. Nous empruntons à Charaudeau (1983) son modèle théorique pour décrire le discours médiatique politique. Nous décrivons le contrat de communication qui se structure en deux dimensions, le niveau situationnel avec l'ensemble des contraintes, c'est-à-dire l'ensemble des conditions d'énonciation de la production langagière et le niveau discursif avec le dispositif d'énonciation, c'est-à-dire les stratégies auxquelles le locuteur peut avoir recours pour atteindre sa finalité discursive.

La notion de *nomination*, au cœur de notre étude, est présentée au troisième chapitre. Nous définissons les termes de *nomination* et de *dénomination* que nous empruntons à la praxématique et Paul Siblot (2001) qui propose une dichotomie nomination/dénomination. Siblot oppose la nomination, acte de langage en cours de réalisation qu'il situe dans la dynamique du discours et la dénomination, résultat stable du processus de nomination et qui relève de la linguistique de la langue. « Les termes [nomination et dénomination] disent "des points de vue" différents, nécessaires et complémentaires, sur le langage : celui de la langue et celui du discours, du sens produit et de sa production. » (Siblot 2001 : 212)

Cette étude de la nomination en discours est conduite dans le cadre d'une analyse de corpus, corpus présenté au début de notre deuxième partie, étape finale de notre travail. Le chapitre suivant présente les journaux retenus et explicite la méthodologie de la constitution du corpus dans la perspective d'une analyse du discours. Ce corpus est fondé sur une homogénéité générique, le discours de presse écrite (défini dans la première partie), mais aussi sur une diversification des positionnements des titres de presse. Nous avons choisi de constituer un corpus général composé de deux sous-corpus en rapport avec deux moments discursifs précis, observables et délimités dans le temps (de trois jours) :

- un premier corpus : le remaniement ministériel de novembre 2010 (journaux des 15, 16 et 17 novembre 2010) ;
- un second corpus : l'affaire DSK de mai 2011 (journaux des 15, 16 et 17 mai 2011).

Pour ce faire, ont été sélectionnés tous les articles ayant trait à ces sujets (articles d'information politique, brèves, commentaires et analyses, tribunes libres, éditoriaux) de cinq titres de presse : quatre titres nationaux (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *L'Humanité*) et un titre de presse régionale (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*). Nous considérons ces articles comme représentatifs de l'articulation entre un lieu social et un mode d'énonciation.

Au chapitre 5, dans le cadre d'une étude de cas, la nomination des hommes politiques dans la presse écrite française, nous soumettons le corpus à une analyse méthodique afin de répertorier les différents procédés discursifs de nomination (Npr, descriptions définies, pronoms, etc.). Cette première analyse exploratoire a, tout d'abord, un objectif descriptif avec la mise en évidence des différents types de nomination des hommes politiques dans le genre discursif étudié, mais nous permet aussi de dégager des invariants communs aux différents textes du corpus.

Avec cette première analyse qualitative et descriptive, nous abordons la question centrale de la référence, la corrélation entre l'organisation de celle-ci au sein d'un texte et le genre du discours envisagé, le discours médiatique. Mais, plus encore, elle nous permet d'observer la construction de l'identité en discours.

En effet, un de nos objectifs est de voir si la façon de nommer diffère selon les titres (et comment) et d'analyser, dans une perspective dynamique de production de sens, quelles identités médiatiques sont alors construites. Toute unité lexicale employée dans un discours est subjective car elle a été choisie et, dans le cadre de notre travail, c'est le journaliste locuteur-énonciateur qui, en choisissant telle ou telle dénomination, donne à voir sa vision du monde en lien avec l'*ethos* élaboré en discours. Ces dénominations, comme toute autre unité, dépendent donc d'un choix d'emploi de l'énonciateur et c'est le contexte linguistique et discursif dans lequel elles apparaissent qui va leur donner toute leur signification. Le Npr n'est pas exclu de cette analyse dont il est, au contraire, partie prenante. Sa présence, sa fréquence, sa forme sont en discours porteurs de sens.

A partir de l'observation des récurrences des procédures référentielles, nous défendons l'idée que la nomination est en partie contrainte à travers des dispositifs énonciatifs par le genre discursif envisagé. Nous faisons appel à la notion de chaîne de référence (Schneidecker 1997) que nous adaptons à notre travail. A partir d'un premier sous-

corpus, en contexte monoréférentiel c'est-à-dire ne présentant qu'un référent central, porteur d'un Npr, tout au long de l'article, nous relevons et étudions les chaînes de nomination présentes. Nous analysons l'organisation de ces chaînes pour vérifier si elles correspondent à ce que l'on peut attendre selon l'hypothèse de l'échelle d'accessibilité d'Ariel (1990) remaniée pour nos besoins.

Sur un deuxième sous-corpus, nous posons l'hypothèse que le choix de l'expression en première mention (début d'une chaîne de nomination ou non) dépend de la quotité informationnelle de ladite expression (toujours selon une échelle d'accessibilité), de la saillance de l'homme politique mais aussi des informations livrées par le contexte situationnel. Nous voyons en fin d'analyse les irrégularités et les instabilités que l'on peut relever dans le corpus.

Au chapitre 6, une deuxième analyse comparative des différentes formes de dénominations recensées, dont le Npr, dans des titres au positionnement politique différent ou diamétralement opposé, nous permet d'observer l'exploitation discursive de ces formes. Cette analyse s'appuie sur la notion de *paradigmes désignationnels* de Mortureux (1993). Ces différentes formes participent en discours à la construction identitaire de l'image médiatique des hommes politiques et nous vérifions l'hypothèse que ces constructions discursives des représentations sont en partie orientées et déterminées par le positionnement du titre sur l'échiquier politique.

Dans une dernière étude de cas, nous analysons les formes linguistiques en contexte produites par le processus de nomination de Dominique Strauss-Kahn dans le deuxième corpus. Nous mettons en évidence la manière dont chaque procédé est utilisé par les différents titres de presse pour construire l'identité médiatique. Ces procédés témoignent des modalisations opérées par les journalistes. Nous observons comment les dénominations évoluent au cours des trois jours de relevés, quelle identité médiatique chaque titre construit pour Dominique Strauss-Kahn, homme politique français, directeur général du Fonds monétaire international, alors candidat favori des sondages français pour la présidentielle, accusé d'agression sexuelle et de tentative de viol aux États-Unis.

Première partie
Ancrage théorique

Chapitre 1 : le nom propre

Quoi de plus naturel que d'appeler un homme (y compris un homme politique) par son nom ? Parmi les expressions référentielles que nous relevons dans notre travail, le nom propre est présent sous toutes ces formes : nom complet, anthroponyme seul, prénom, surnom, abréviation ...

Le nom propre fait l'objet de nombreuses interrogations d'ordre philosophique et linguistique car il a un statut sémiotique particulier. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, il est pendant longtemps exclu du système de la langue car, à la différence des autres noms, il est considéré référer sans l'intermédiaire d'un signifié à une entité extralinguistique.

Il nous a semblé légitime de proposer le cheminement de notre réflexion sur le nom propre, sur les problèmes ontologiques qu'il nous a posés et qu'il nous pose toujours, pour mieux comprendre son fonctionnement linguistique et discursif.

Si nous donnons dans cette partie l'impression d'une approche linguistique, considérant le Npr comme exclusivement une forme de la langue, c'est en effet, parce que nous l'avons longtemps considéré comme tel. Notre formation initiale nous cloisonnait dans une perspective linguistique, du côté de la langue. Il nous a fallu un premier travail du côté de la langue pour nous rendre compte que cela ne nous suffisait pas, qu'il manquait une dimension discursive qui ne pouvait se satisfaire d'un simple examen du fonctionnement du Npr en discours et qu'il fallait alors changer de perspective et envisager le discours comme objet d'étude et aborder le Npr comme *mot du discours*⁴.

Nous essayons dans ce travail de recherche d'articuler les deux dimensions, langue et discours, d'aborder le Npr dans ces deux perspectives et d'adopter le point de vue d'une sémantique discursive⁵.

⁴ En référence à l'article de Gary-Prieur (2009).

⁵ Abordée lors de l'analyse dont l'objet d'étude est le discours médiatique politique.

1. Généralités et état de la question sur le nom propre

Nous allons montrer dans un premier temps la difficulté éprouvée par les différents outils (grammaires, dictionnaires) mais aussi par les locuteurs eux-mêmes à délimiter le nom propre comme une entité stable, définie par des critères partagés et dépourvue d'ambiguïté.

1.1. Quelques considérations historiques

Au commencement, Platon distingue deux parties du discours : le nom (*ὄνομα, ónoma*), ce dont on parle, et le verbe (*ῥῆμα, rhêma*), ce qu'on en dit. Dans son livre, *Le Cratyle*, dont l'objet principal est le langage, Platon met en scène un dialogue qui oppose deux points de vue sur la dénomination. L'une des thèses défendues est que les noms sont justes par nature et que chaque chose a une dénomination conforme à sa nature :

[...] il y a pour chaque chose un nom qui lui est propre et qui lui appartient par nature (p.2)

[...] il faut nommer, non pas selon notre caprice, mais comme la nature des choses veut qu'on nomme et qu'on soit nommé, et avec ce qui convient à cet usage. (p.14)

L'autre thèse exposée est que le choix des noms n'est que convention :

Je ne saurais me persuader que la propriété du nom réside ailleurs que dans la convention et le consentement des hommes. Je pense que le vrai nom est celui qu'on lui impose. [...] Je pense qu'il n'y a pas de nom qui soit naturellement propre à une chose plutôt qu'à une autre, et que c'est la loi et l'usage qui les ont tous établis et consacrés. (p.4)

Le débat entre convention et nature s'ouvre et il perdurera pendant des siècles...

Les deux parties originelles du discours définies par Platon ont ensuite été enrichies par les Stoïciens qui inventorient 4 classes de mots composant le discours (*logos*). : le nom (*ὄνομα, ónoma*), le verbe (*ῥῆμα, rhêma*), l'article (*ἄρθρο, arthron*) et la conjonction

(σύνδεσμος, *syndesmos*). La classe des *ónoma* regroupe alors le nom propre, le nom commun et l'adjectif (Brunschwig 1984 : 4).

Ce sont les Stoïciens, les premiers, qui introduisent la distinction entre le nom authentique, le nom à proprement parler (*ὄνομα κῦρίος, ònoma kùrion*), celui qui nomme l'homme, et le nom commun (*προσηγορικό, prosēgoriá* c'est-à-dire l'appellation) qui désigne une classe.

L'appellation (*prosēgoria*) est une partie du discours qui signifie une qualité commune (*sèmainon koinèn poiôtèta*), comme « homme » « cheval » ; le nom (*onoma*) est une partie du discours qui met en évidence une qualité propre (*dèloun idian poiôtèta*) comme « Diogène », « Socrate ». (Diogènes, Sókratès – sans article). (Diogène Laërce, VII, 58 cité par Brunshwing 1984 : 7)

Ces deux définitions stoïciennes de l'*ònoma* et de la *prosēgoriá* sont des définitions sémantiques et distinguent deux parties autonomes du discours dans une opposition entre qualité commune et qualité particulière. De plus, les stoïciens n'envisagent alors dans cette partie *ònoma* que les noms de personnes ce qui réduit l'ensemble.

La première grammaire grecque, la *Téchnê Grammatiké* (τέχνη γραμματική) de Denys le Thrace (IIe siècle avant J.C.) distingue huit classes de mots⁶, dont une classe de nom unique dans laquelle l'auteur reprend néanmoins la subdivision des Stoïciens, propre et commun. Cette grammaire demeure un modèle pendant treize siècles. Elle est d'abord reprise par les Romains, qui garderont eux aussi cette subdivision dans la classe des noms avec le *nomem proprium*, le nom à proprement parler.

« Donat faisait réciter à ses élèves : “ *Qualitas nominum in quo est ? Bipertita est. Aut enim unius nomen est et proprium dicitur, aut multorum et appellatum* ” En quoi consiste la qualité du nom, elle est double : ou il est le nom d'un seul et est appelé nom propre ou il est le nom de plusieurs et il est appelé commun. » (cité par Jean Molino 1982 : 5)

⁶ Aux 4 premières classes se rajoutent le participe (*μετοχή, métoche*), le pronom (*αντωνυμία, anthonymia*), la préposition (*πρόθεση, prothesis*) et l'adverbe (*επίρρημα, epirrhêma*).

La *Grammaire générale* de Port-Royal (1660) reprend à son tour cette distinction en insistant dans les définitions sur la différence d'extension et sur l'idée de singularité allant avec le nom propre.

Nous avons deux sortes d'idées ; les unes qui ne représentent qu'une chose singulière, comme l'idée que chaque personne a de son père et de sa mère, d'un tel ami, de son cheval, de son chien, de soi-même, etc. les autres, qui nous en représentent plusieurs semblables, auxquelles cette idée peut également convenir, comme l'idée que j'ai d'un homme en général, d'un cheval en général, etc.

Les hommes ont eu besoin de noms différents pour ces deux sortes d'idées. Ils ont appelé noms propres ceux qui conviennent aux idées singulières, comme le nom de Socrate, qui convient à un certain philosophe appelé Socrate ; le nom de Paris, qui convient à la ville de Paris. (Arnauld et Lancelot 1660/1969 : 28).

Au cours des siècles qui suivent, les philosophes s'intéressent plus à la dichotomie fondamentale de Platon nom-verbe qu'au nom seul.

Seule une discipline, l'onomastique, branche de la lexicologie, va s'employer à étudier le nom propre, celui de personnes (anthroponymes) et de lieux (toponymes) dans un cadre bien précis : celui de leur origine, de leur formation, de leur histoire, de leur propagation. La démarche sera diachronique et orientée vers l'étude de textes.

Quant à la linguistique elle-même, le nom propre ne l'intéresse pas. Il est trop en marge du système, trop flou, trop isolé.

Les seules formes sur lesquelles l'analogie n'ait aucune prise sont naturellement les mots isolés tels que les noms propres, spécialement les noms de lieux (cf. Paris, Genève, Agen, etc.) qui ne permettent aucune analyse et par conséquent aucune interprétation de leurs éléments. (Saussure 1916 : 237)

L'intérêt pour les Npr va naître il y a environ un siècle, chez les logiciens qui vont voir dans le Npr une problématique de l'individu et de l'identité et qui vont s'intéresser à sa fonction référentielle. C'est John Stuart Mill qui, le premier en 1843, va écrire sur le nom propre. En opposant dénotation et connotation, il reconnaît que tout nom est dénotatif mais que le nom propre n'est pas connotatif puisqu'il est sans signification, un signe

arbitraire⁷ sans contenu descriptif. Le débat est lancé et il se poursuivra pendant un siècle. La thèse de Mill sera à maintes reprises discutée, critiquée ou défendue par Aikins (1907), Jevons (1920), Togeby (1951), Gardiner (1954), Ullman (1969)⁸... Elle sera notamment revisitée par Kripke en 1972 qui verra dans le nom propre un « désignateur rigide » (*rigid designator*), vide de sens, relié à un particulier en vertu d'une chaîne causale.

Ces thèses logiques ont été transposées ensuite en linguistique. Mais ce genre de transfert n'est pas sans risque. Risque tout d'abord qu'une théorie ne soit pas transposable dans une autre discipline : la perspective et le niveau d'analyse sont différents. Même le vocabulaire spécifique à chaque discipline peut devenir un piège et engendrer des malentendus⁹. De plus, comme le souligne Gary-Prieur (1994), les logiciens ont étudié le nom propre employé sans déterminant en position référentielle uniquement, tel *Aristote* ou *Socrate*, ce qui est loin d'être le cas général des Npr.

Ce sont les linguistes qui rencontrent, au hasard des énoncés, des noms propres précédés d'articles. Les logiciens, eux, ne s'intéressent (jusqu'à présent au moins) qu'au nom propre employé sans article en position référentielle [...]. Les exemples donnés dans les textes de logiciens sont le plus souvent des noms propres isolés, considérés uniquement dans leur rapport avec un référent (« Aristote »), ou placés dans un contexte construit pour illustrer une proposition contrefactuelle (« Si Aristote n'avait pas été grec... »). Et c'est justement l'un des effets pervers de l'importation des thèses logiques en linguistique que d'avoir trop longtemps conduit à privilégier cet « emploi typique » des noms propres. (Gary-Prieur 1994 : 16)

⁷ Nous ne pouvons qu'être d'accord avec Vaxélaire (2005) sur sa remarque sur l'arbitraire du signe : « [...] lorsque Mill fait référence à l'arbitraire du signe, il oublie que les noms communs sont aussi des signes arbitraires. » (p. 259)

⁸ La liste n'est pas exhaustive.

⁹ Mill emploie à plusieurs reprises les termes « signification » et « signifier » comme synonymes respectivement de sens et avoir du sens, ce qui engendre parfois des contradictions. « Les noms propres ne sont pas connotatifs » et « Un terme non connotatif est celui qui signifie un sujet seulement ou un attribut seulement » ; mais « Les seuls noms qui ne connotent rien sont les noms propres et ceux-ci n'ont, à proprement parler, aucune signification ». Si nous résumons, le nom propre ne connote rien, donc signifie un sujet seulement, mais n'a aucune signification puisqu'il n'a pas de connotation et donc pas de sens. Le terme de « désignateur rigide » renvoie à la thèse de Kripke.

Depuis maintenant une trentaine d'années, les linguistes s'interrogent sur le problème du nom propre et essentiellement sur son fonctionnement sémantique : Kleiber (1981), Molino (1982), Rey-Debove (1978), Noailly (1983), Wilmet (1986), Martin (1987), Gary-Prieur (1994)¹⁰ notamment. Les auteurs vont analyser le Npr à différents niveaux : morphologique, syntaxique, sémantique, pragmatique... Ces études portant sur des énoncés, on différencie alors le Npr isolé, en position référentielle, appelé « Npr non modifié », du Npr employé avec déterminant (très courant mais non pris en compte dans les thèses logiques) appelé « Npr modifié » qui renvoient aux notions définies par Kleiber (1981).

La linguistique se réapproprie le nom propre comme sujet d'étude et de recherche. Nous pouvons citer plusieurs numéros des revues *Langages*, *Langue française* ou *Mots*, consacrés entièrement au nom propre¹¹ et ce, dans une démarche linguistique comme l'explique Gary-Prieur (1991)

Nous avons adopté dans ce numéro une position diamétralement opposée : c'est de l'intérieur de la linguistique, et sans en approcher les frontières, que nous abordons le Nom Propre. Et comme la démarche linguistique consiste à envisager le langage à partir d'une réflexion sur les langues, c'est en étudiant le fonctionnement des noms propres en français que nous essaierons de suggérer une problématique spécifiquement grammaticale du nom propre. (Gary-Prieur 1991 : 4)

Néanmoins, quelques dizaines d'années et quelques théories plus tard, un sentiment perdure : celui d'une place, d'un fonctionnement à part dans la langue, déjà posés par Saussure.

[...] les noms propres [...] ne sont pas intégrés dans le réseau sémantique. Par rapport aux autres unités lexicales, noms communs en particulier, ils occupent une place spécifique et marginale dans la structure sémantique d'une langue donnée. (Kleiber 1981 : 404-5).

¹⁰ Nous reverrons en détail certains d'entre eux lorsque nous traiterons des différentes théories linguistiques sur la sémantique du Npr.

¹¹ Nous pouvons citer le numéro spécial de *Langages* de 1982, *Langue française* n°92 de 1991, *Mots* n°63 en 2000 sur les anthroponymes, *Mots* n°86 en 2008 sur les toponymes, *Mots* n°87 en 2008 sur les chrononymes.

Dépourvu ou accompagné d'article, le nom propre paraît difficile à intégrer dans le cadre syntaxique normal de la langue. (Molino 1982 : 11).

Jonasson (1994) propose une autre optique et une approche cognitive du Npr. Le Npr aurait une fonction cognitive, celle de nommer et de maintenir une individualité. Dans cette optique, le lien dénominatif serait associatif et non référentiel.

Les noms propres sont stockés dans la mémoire à long terme, associés à un savoir spécifique, directement à l'image d'un particulier, alors que les noms communs et autres vocables, en vertu de leur sens lexical codifié, s'y trouvent emmagasinés, associés à un savoir général, à un concept, s'appliquant à un nombre infini de particuliers. (Jonasson 1994 : 18)

De même, la praxématique et l'analyse du discours se sont penchées sur la question du nom propre avec de nombreuses contributions récentes. La praxématique considère le Npr comme un praxème c'est-à-dire un signifiant actualisé dans le discours et opte pour une vision sociale du nom propre, prenant alors en compte les conditions de production de sens en discours.

D'une part [les noms propres] sont, comme les autres noms, assujettis au contexte situationnel de l'énonciation et aux opérations de réglage du sens lors de leur actualisation ; d'autre part, faute d'un sens stabilisé et codifié, ils sont assujettis à l'évolution que le référent impose aux sens assignables au nom propre, ainsi qu'à la variation des inférences qu'on peut en tirer. Les noms propres apparaissent bien comme des praxèmes, « les plus significatifs de tous » [...]. (Siblot 1997a : 13)

Quant à l'analyse du discours, elle se propose d'étudier pareillement la valeur sémantique discursive du Npr :

Les approches discursives du nom propre sont encore balbutiantes et l'analyse du discours ne peut que s'enrichir de favoriser leur éclosion et leur développement. Des travaux épars essaient en effet de rendre compte de la manière dont les noms propres [...] sont investis et réinvestis de sens dans la production discursive, sens étroitement lié aux différents ancrages des discours (historique, géographique, sociologique, littéraire, etc.). (Lecolle, Paveau et Reboul-Touré 2009 : 9)

Le Npr, comme tout autre mot du discours, est porteur d'une mémoire, mémoire des discours antérieurs qui, associée à des connaissances culturelles et historiques, participent à la construction du sens en discours. Cislaru (2005) parle de

l'omnisignifiante du Npr, Paveau (2009) parle de sa polysignifiante et tous les auteurs s'accordent pour reconnaître au Npr un rôle dans l'organisation discursive et cognitive du discours.

Les emplois modifiés du Npr, les relations de métonymie et de métaphore ont donné lieu ces dernières années à de nombreux travaux et publications.

1.2. Le nom propre dans les grammaires

Nous intéresser au Npr implique de voir comment en amont, les grammaires qui structurent notre apprentissage de la langue, fixent cette catégorie et décrivent son fonctionnement. Ce sont les définitions de ces grammaires qui modèlent la perception qu'a le locuteur du Npr.

La situation des noms propres dans les grammaires peut se résumer ainsi : distinguer d'abord des noms communs sur une base sémantique (désignation d'un individu, d'une espèce), ils sont ensuite plus ou moins oubliés dans le chapitre consacré au nom, mais ils réapparaissent comme cas particuliers sur le plan morphologique (problème du genre et du nombre). On notera l'absence de toute dimension syntaxique. (Gary-Prieur 1991 : 7)

Saisi dans l'actualité de la recherche, nous avons voulu vérifier les propos de Gary-Prieur et, pour ce faire, nous avons ouvert les quelques grammaires alignées sur nos étagères.

1.2.1. La *Nouvelle grammaire française*

La première que nous consultons est la *Nouvelle grammaire française* (édition de 1980) de Grévisse et Goosse. Le nom commun et le nom propre y sont présentés conjointement mais en contraste :

Le nom commun est pourvu d'une signification, d'une définition, et il est utilisé en fonction de cette signification. [...]

Le nom propre n'a pas de signification, de définition ; il se rattache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique mais par une convention qui lui est particulière. (Grévisse & Goosse 1980 : 126)

L'optique sémantique avec la question de la présence ou non d'une définition est privilégiée pour faire la distinction entre nom commun et nom propre. C'est d'ailleurs en acquérant une définition ou tout au moins des traits sémantiques que se produit l'antonomase¹². Les auteurs s'emploient essentiellement à dresser un inventaire des « vrais » Npr. Ne seraient reconnus comme de véritables noms propres, que les noms de lieux ainsi que les noms de personnes¹³. Mais les noms d'habitants par exemple (les Parisiens) ne sont pas retenus puisqu'ils désignent les habitants de la ville de Paris et ont donc, d'après les auteurs, à ce titre une définition.

Trois critères discriminants sont définis :

- La majuscule : « Les noms propres s'écrivent par une majuscule » (*ibid.* : 126)
- L'invariabilité en nombre : « Ils sont généralement invariables en nombre » (*ibid.*)
- L'absence de déterminant : « Ils se passent souvent de déterminant » (*ibid.*).

L'emploi des adverbes *souvent*, *généralement* est alors très commode pour exposer des généralités et évite de prendre en compte les cas douteux, notamment les emplois modifiés et toute forme qui pourrait infirmer les critères susnommés.

Au paragraphe du genre, le nom propre n'est pas spécifiquement interrogé ; deux Npr seulement sont mentionnés : *Noël*, masculin qui devient féminin dans les locutions adverbiales à *la Noël*, *vers la Noël* et *Pâques* (avec un s), masculin, singulier qui devient lui aussi féminin pluriel dans certaines expressions (« Joyeuses Pâques ! »). Les auteurs restent là aussi très discrets sur l'ensemble de la catégorie par rapport au genre (des pays notamment).

¹² L'antonomase est le passage d'un Npr à la catégorie des noms communs : un don juan, un gavroche...

¹³ La liste exacte est précisée « Les noms de lieux : villes, villages, rues, monuments, régions, pays, îles, montagnes, cours d'eau, mers, étoiles et astres (excepté *la lune* et *le soleil*) ; Les noms de personnes : noms de familles, prénoms, pseudonymes (et aussi les sobriquets, mais, pour ceux-ci, la signification n'est pas toujours absente) » (Grévisse & Goosse 1980 : 126)

La catégorie Npr est ensuite traitée spécifiquement au paragraphe du nombre comme étant une catégorie particulière au même plan que les noms d'emprunt et les noms composés. Trois cas sont envisagés : les noms de personnes, les noms de lieux et les titres d'ouvrages, de revues.

Dans le cas des noms de personnes, une règle est édictée, règle qui ne semble pas au premier abord souffrir de dérogation :

Les noms propres de **personnes** ne varient pas au pluriel :

Les Hohenzollern. Les Bonaparte. Les Goncourt. Les deux Corneille.

Les Rougon et les Macquart. Les Dupont.

Il y a trois Jean dans cette classe. (ibid. : 141)

Néanmoins, cette règle stricte semble accepter nombre d'exceptions :

- Des anciens pluriels sur des noms de personnages célèbres de l'Antiquité : Les trois Horaces, les deux Gracques ;
- Les noms des familles royales ou régnautes : les Césars, les Plantagenets, les Bourbons, les Tudors...
- Les emplois métaphoriques et métonymiques pour lesquels l'usage est partagé mais il est donc possible de trouver là aussi des marques du pluriel :

*Combien de **Mozarts** naissent chaque jour en des îles sauvages. (J.Rostand)*

*Trois ou quatre **Titiens**. (Taine).*

*Des statues en plâtre, **Hébés** ou **Cupidons**. (Flaubert) (ibid.)*

Il semble y avoir plus de consensus concernant les noms des marques commerciales qui restent souvent invariables.

Concernant le deuxième groupe des noms de lieux, certains noms ne s'emploient qu'au pluriel comme les noms de régions, de chaînes de montagnes, d'archipels etc. : *les Alpes, les Antilles, les Pyrénées, les Landes...* Pour les autres Npr de lieux, l'usage n'est pas fixé.

Quant au troisième groupe, nous apprenons que « les titres d'ouvrages, de revues, etc. sont généralement laissés invariables ».

Les auteurs considérant seulement les noms de personnes et de lieux comme véritables noms propres, il ne sera question d'aucune autre catégorie de noms propres. De même, le critère syntaxique est absent de la description des Npr.

1.2.2. La Grammaire d'aujourd'hui

La *Grammaire d'aujourd'hui* (1986) de Arrivé, Gadet et Galmiche s'apparente plus à une sorte de dictionnaire puisqu'il présente les notions par ordre alphabétique. Dans cet ouvrage, le Npr a une entrée spécifique, indépendante du nom. Une définition logique, centrée sur le fonctionnement référentiel du mot, est donnée :

Les noms propres [...] n'ont pas à proprement parler, de sens ; seul demeure le lien qui les attache à un référent unique. [...] Les logiciens contemporains voient dans le nom propre un désignateur rigide, c'est-à-dire un terme qui désigne le même individu dans tous les mondes possibles. (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986 : 417)

La première partie de la citation fait référence à la théorie de Mill et la deuxième partie aux écrits de Kripke¹⁴.

Trois points sont ensuite traités : la syntaxe, la présence de l'article selon les emplois des Npr et l'accord. Si dans le premier paragraphe, les auteurs s'accordent pour dire que les Npr « doivent être considérés comme de véritables syntagmes nominaux » (*ibid.* : 417), ils définissent trois critères de reconnaissance : (i) ils ne sont pas déterminés ; (ii) ils ne peuvent être soumis à la variation en genre et en nombre ; (iii) ils s'écrivent avec une majuscule à l'initiale.

Mais ces règles intangibles « connaissent toutefois des exceptions » (*ibid.* : 417). Les deux paragraphes suivants sont constitués notamment d'une énumération de toutes ces exceptions : présence de l'article pour des noms géographiques (*La France*), dans l'usage familier à l'oral (*La Sophie*), dans un emploi métonymique (*C'est un Picasso*), pour désigner les membres d'une même famille (*Les Thibault*)... ; accord dans le cas des membres d'une famille illustre (*Les Bourbons*), dans l'emploi métonymique (*Les Picassos du musée*).

¹⁴ Ces deux théories sont abordées à la section 5.1.

1.2.3. La *Grammaire méthodique du français*

Dans la *Grammaire méthodique du français* (1994) de Riegel, Pellat et Rioul, les Npr sont présentés comme un sous-chapitre sur le nom, à l'instar du Nc présenté juste avant. Dans un essai de catégorisation selon la forme et le sens, les auteurs abordent eux aussi le débat qui oppose nombre de logiciens, grammairiens ou linguistes : la question du sens du Npr.

[...] ils sont pourtant dépourvus de sens lexical : ils n'entretiennent pas de relations sémantiques (p. ex. de synonymie, d'hyponymie, ou d'antonymie) et ne sont pas susceptibles d'une définition au sens ordinaire du terme. D'où le débat toujours ouvert, surtout chez les philosophes du langage, pour savoir si les noms propres ont un sens. A quoi le grammairien peut répondre que le « sens » d'un nom propre ordinaire réside dans le mode de la désignation qu'il opère. (Riegel, Pellat & Rioul 1994 : 175-176)

Et c'est cette dernière optique que privilégient les auteurs :

Ainsi apparaît une différence fondamentale avec les noms communs : pour qu'un nom propre identifie valablement un individu particulier, il faut qu'il lui ait été préalablement assigné par un acte *ad hoc* de « baptême linguistique »- parfois perdu dans la nuit des temps- alors qu'une porte n'a pas besoin d'avoir été appelée *porte* pour pouvoir être désignée par ce nom. (*Ibid.* : 176)

Cet acte de baptême énoncé correspond au prédicat de dénomination de Kleiber (1981 : 329) *être appelé /N/* qui « constitue le seul contenu sémantique des noms propres » (*ibid.* : 385). Les trois auteurs ne prennent en compte ici que le « nom propre ordinaire », ils ne donnent que des exemples d'anthroponymes et ne parlent que de nommer un « individu particulier ». Les autres catégories de Npr sont abordées à la fin du paragraphe, « les personnes, animaux familiers, pays, villes, cours d'eau, institutions (L'Etat, l'Académie française, etc.) » remarquant que cette nomination peut s'étendre à d'autres types d'objets sans toutefois les nommer.

La syntaxe des noms propres est largement abordée. Sont traités alors les emplois du nom propre non modifié, c'est-à-dire dépourvu de déterminant¹⁵ et en emploi référentiel (*Paul est parti*) mais aussi les emplois des noms propres précédés d'un déterminant et « considérés à tort comme marginaux » (*ibid.* : 176). Les auteurs considèrent trois grands types d'emplois :

- En emploi dénominatif renvoyant à une classe (*C'est la fête des Alfreds*) ou en emploi exemplaire à une caractéristique commune (*J'admire la traversée du désert d'un De Gaulle ou d'un Mitterrand*) ;
- En emploi sélectionnant des propriétés ou une période de la vie d'un individu (*Le Hugo de 1825 ne vaut pas le Hugo de la vieillesse*) ;
- En emploi métonymique ou métaphorique (*Alain Delon est le Clint Eastwood du cinéma français*).

A *contrario* le genre et le nombre des noms propres ne donnent lieu qu'à un petit paragraphe dans lequel les auteurs ne citent que quelques cas.

1.2.4. La Grammaire du sens et de l'expression

Dans la *Grammaire du sens et de l'expression* (1992) de Charaudeau, l'auteur se situe résolument dans une optique d'emploi dans le discours¹⁶. Il définit dans un premier temps le Npr par rapport au Nc :

Il permet d'exprimer l'intention d'identifier de façon unique et propre (= qui n'appartient qu'à lui-même) l'être désigné, par opposition au nom commun qui inclut dans un ensemble tous les êtres de la même espèce. (Charaudeau 1992 : 21-22)

Mais les frontières entre ces deux groupes ne sont pas étanches puisque Charaudeau souligne que « les noms propres de personne sont souvent issus de noms communs qui

¹⁵ Sont néanmoins mentionnés dans ce paragraphe comme faisant partie des noms propres non modifiés, les noms propres toponymiques (*le Pérou*), les noms de bateaux (*le Liberté*), de restaurants (*le Crocodile*) ou bien les noms de cantatrices (*la Callas*), « régulièrement précédés de l'article défini à l'exclusion de tout autre déterminant ». (*ibid.* : 177)

¹⁶ Patrick Charaudeau se réclame de l'analyse du discours.

servaient à caractériser les individus d'un groupe ou d'une communauté » (*Ibid.* : 23) et qu'inversement, des noms propres sont devenus des noms communs (*une poubelle*).

Sous une forme qui peut faire penser au premier abord à un essai de typologie, Charaudeau nomme des classes d'espèces : personnes (noms et prénoms), animaux, pays, provinces (régions et départements), fleuves et montagnes, villes, continents, institutions officielles, fêtes et un dernier groupe englobant bateaux, avions, automobiles etc.

Il détermine trois caractéristiques formelles du nom propre : la majuscule, de tradition graphique mais qui ne constitue pas un critère absolu, la présence de l'article, absente en règle générale devant un Npr mais obligatoire dans un certain nombre de cas que l'auteur liste (les noms géographiques, la désignation de l'unité d'un ensemble (*un Goya*), la désignation d'une caractéristique qui le présente comme un exemple (*un Casanova*), la désignation d'une propriété, la désignation de l'ensemble des membres d'une même famille, la désignation spécifique d'une personne (*la Marie*)), et enfin l'accord en nombre (invariabilité en règle générale mais là encore reconnaissance d'un usage indécis dans les faits).

La spécificité de cette grammaire réside en fait dans l'analyse que fait ensuite Charaudeau du Npr en discours : il s'intéresse au nom propre comme fait de discours. Il étudie notamment les évocations symboliques que peut prendre un Npr, évocations symboliques véhiculées dans le temps à travers la circulation des discours (cas par exemple des prénoms), souligne l'importance du nom propre nom de marque dans la publicité car « il faut que le nom propre, à lui seul, évoque un réseau d'associations et d'images valorisantes pour le produit » (*Ibid.* : 26) et termine par le surnom, qui en se superposant au patronyme et au prénom, « oblitère la personne qui en est affublée » (*Ibid.* : 28).

1.2.5. La *Grammaire critique du français*

Marc Wilmet, l'auteur de cette *Grammaire critique du français* a la particularité d'être un linguiste qui s'est à plusieurs reprises penché sur le problème du Npr et qui propose une vision très intéressante du fonctionnement du Npr¹⁷ pour notre propos.

Wilmet traite du nom commun et du nom propre dans la partie des sous-catégorisations du nom associés à des considérations relatives aux oppositions de genre, de nombre, d'animé/non animé, de concret/d'abstrait...Il s'interroge d'emblée sur la définition d'un Npr, prenant appui sur les différentes grammaires existantes, dont il évalue les critères choisis et les typologies proposées pour déclarer :

En fait, l'unicité ou la plarité des objets auxquels le nom renvoie, la minuscule ou la majuscule, la présence ou l'absence d'article, même la traductibilité ou l'intraductibilité sont impuissantes, nous le verrons, à détacher le nom propre du nom commun. (Wilmet 1997 : 65)

L'auteur reprend les trois grandes théories qui sous-tendent, d'après lui, le fonctionnement du Npr à savoir la thèse des noms propres vides de sens de Stuart Mill¹⁸, la thèse des noms propres riches de sens de Bertrand Russell¹⁹ et la thèse de Georges Kleiber, des noms propres à sens nucléaire. Il propose alors, à son tour, une synthèse de ces trois thèses qui se placent d'après lui à des niveaux différents mais complémentaires : en langue, en discours et au passage de la langue au discours.

Il répartit les noms propres en 4 grands groupes :

- Les noms communs essentiels : « pourvus d'une *signification* qui préfigure et oriente leur *sens effectif* » (*Ibid.* : 78)

On retrouve notamment dans ce groupe les noms à référent stéréotypé tels que les noms des lettres de l'alphabet mais aussi les noms des fêtes (*Noël, la Chandeleur...*), les noms des corps constitués (*le Sénat*), les noms des périodes historiques ou

¹⁷ Nous présentons cette vision de Marc Wilmet à la section 6 de ce chapitre.

¹⁸ Thèse reprise ensuite par Kripke.

¹⁹ Thèse reprise ensuite par Frege, Searle, Strawson notamment.

géologiques (*l'Antiquité, le Myocène...*). Les dérivés de noms propres toponymiques ou patronymiques (*un Anglais, les Gaullistes...*) font aussi partie de ce groupe.

- Les noms propres essentiels : « dénués de *signification* qui acquièrent un *sens* au contact d'un référent » (*Ibid.* : 78)

Ce groupe de nom propre essentiel est formé par les patronymes et les toponymes et si l'auteur reconnaît que pour les patronymes, cela ne pose aucun problème, il semble que les toponymes soient plus incertains : « [...] la publicité de la dénomination (les dictionnaires encyclopédiques leur font une place), son ancienneté et sa quasi-irréversibilité éloignent des noms propres et rapprochent des noms communs dans la conscience linguistique » (*Ibid.* : 78-79)²⁰

- Les noms communs accidentels : Wilmet classe dans ce groupe les noms propres devenus communs soit par un lien métaphorique (*un Judas*), soit par un lien métonymique (*lire du Colette*) et les antonomases tels que *une poubelle...*
- Les noms propres accidentels : « dès que l'application à un référent occulte sa *signification* permanente au profit d'un *sens* momentané (*Ibid.* : 81).

Ce groupe englobe non seulement les unités telles que *la grande Ourse, la Voie Lactée, le triangle ABC* mais aussi les titres de films, de romans, de tableaux, de sculptures, etc.

1.2.6. Synthèse sur le Npr dans les grammaires

En général, dans la plupart des grammaires, le Npr est présenté en opposition au Nc. Il est rarement défini par rapport à lui-même mais souvent par rapport au Nc.

On trouve dans toutes les grammaires du français un chapitre, souvent inaugural, consacré à la catégorie du nom, ou substantif, incluant généralement le nom propre. Ce dernier, même s'il est difficilement définissable en tant que tel, est tout naturellement rapproché du nom commun, et la catégorie du nom fait l'objet d'une répartition en deux sous-catégories : nom commun et nom propre, la seconde restant ainsi toujours liée à la première. (Leroy 2004a : 26)

²⁰ L'auteur ne donne aucun autre argument pour différencier les anthroponymes des toponymes et douter du caractère propre de ces derniers.

C'est notamment le cas de la *Nouvelle grammaire française* mais aussi de la *Grammaire du sens et de l'expression* où « les êtres sont exprimés par une catégorie traditionnellement appelée *nom* ou *substantif* » (p.21) c'est-à-dire des noms communs et où « le nom propre construit une classe particulière d'êtres » (p.21).

Mais faut-il s'étonner de cette présentation quand on sait que cette opposition définitoire entre nom commun et nom propre se retrouve déjà dans les manuels scolaires. Dans son livre sur le nom propre, Sarah Leroy souligne ce fait :

Elle [La relation entre nom propre et nom commun] a particulièrement la vie dure dans les manuels d'apprentissage scolaire, où la distinction nom propre / nom commun intervient en tout premier lieu avant même d'autres distinctions qui constituent la sous-catégorisation du nom commun, les oppositions entre noms abstraits et concrets, noms animés et non-animés ou noms massifs et comptables. (Leroy 2004a : 28)²¹

Nous trouvons ainsi dans la même leçon, des phrases « à retenir » telles que²²:

- On distingue le nom propre (Tanguy) du nom commun (un animal)
(*A la croisée des mots* CE1, 1992 : 76)
- *Mowgli, Bagheera, Shere Khan* sont des **noms propres**. Ils désignent une personne ou un animal en particulier.
Enfant, panthère, tigre sont des **noms communs**.
(*Langue française, La Balle aux mots* CE2 1987 : 61)
- Les mots qui désignent des personnes, des choses, des lieux, des sentiments s'appellent des noms. Il existe **des noms communs** et **des noms propres** :
 - **noms communs** : plage ~ jardin ~ ombre ~ plume.
 - **noms propres** : Trébizonde ~ Robin ~ Sonia ~ France ~ Lyon.

²¹ Alors que l'on pourrait parfaitement faire ces subdivisions aussi chez le Npr, les grammaires n'y font jamais allusion.

²² Il faut néanmoins reconnaître qu'il est possible actuellement de trouver dans les derniers manuels scolaires (suivant les programmes de 2008) deux chapitres différenciés pour présenter d'un côté le nom commun et de l'autre le nom propre. Mais ce n'est pas encore le cas général.

Les grammaires présentent les Npr comme un ensemble homogène, mais qui ne prend pas en charge toutes les catégories possibles de Npr. Les seuls Npr pris en compte sont le plus souvent des anthroponymes et des toponymes. C'est le cas pour plusieurs grammaires qui ne donnent que ces deux catégories en exemple (*La grammaire d'aujourd'hui* ou *Grammaire méthodique du français*), le cas extrême étant la *Nouvelle grammaire française* de Grévisse et Goosse où seules ces deux catégories précitées sont considérées comme de « véritables noms propres » (p.126). De ce fait, aucune des grammaires consultées ne propose de typologie pouvant répertorier l'ensemble des Npr. Le fonctionnement (syntaxique, morphologique, sémantique) semble si complexe que les grammaires préfèrent soit l'omettre (*Grammaire critique du français* de Wilmet), soit le réduire à des règles normatives générales aussitôt remises en cause par des séries d'exceptions. Nous remarquons par ailleurs que les règles énoncées peuvent diverger selon la grammaire consultée : les noms propres de membres d'une famille illustre prennent la marque du pluriel (*Les Bourbons*), mais les *Horace* pour la *Grammaire méthodique du français*, car « ils ne constituent pas une lignée » (p.178) et *les trois Horaces* pour la *Nouvelle grammaire du français* car « quelques noms ont gardé d'anciens pluriel » (p.141).

Tous les ouvrages sont d'accord pour noter l'usage indécis ou incertain de ces règles d'accord en nombre²³.

1.3. Le nom propre dans les dictionnaires

La séparation entre les deux types de répertoire (nom commun/nom propre) remonte selon Quemada (1967) au XVI^e siècle. Les lexicographes, influencés eux aussi par la logique, considèrent que le nom propre n'a pas de sens, qu'il n'est qu'une étiquette vide attachée à un référent singulier et, qu'en tant que tel, il doit être traité comme un

²³ Le même problème se pose pour l'accord en nombre des noms propres employés métonymiquement ou métaphoriquement.

élément particulier du langage et séparé de la partie langue. C'est pour cette raison que les lexicographes répertorient les noms propres soit dans des ouvrages distincts comme les dictionnaires de noms propres (*Grand Robert des noms propres*, *Petit Robert des noms propres*), soit dans les dictionnaires de langue dans une partie propre ajoutée à la fin (*Petit Larousse illustré*)²⁴.

« Les noms propres [...] désignent des individus ou des réalités individuelles. Celles-ci ne sauraient être définies ; on peut seulement les décrire. En effet, elles ne correspondent pas à une idée générale, à un concept ». (Rey 2004, préface, *Le Petit Robert des Npr* : XI)

1.3.1. Les dictionnaires de noms propres

A la différence des dictionnaires de langue, qui décrivent l'usage de la langue, les dictionnaires de noms propres sont de type encyclopédique. Les Npr regroupés ne le sont pas en tant que Npr mais comme éléments culturels. « Il ne s'agit pas de décrire une « catégorie de noms », comme c'est le cas dans les grammaires, mais de donner par le biais de la nomination un instrument de culture ». (Gary-Prieur 1991 : 11)

Les noms propres présents dans ces dictionnaires sont choisis selon un critère : la notoriété. Parmi les noms de personnes, par exemple, le critère de notoriété élimine d'office les prénoms²⁵ et les patronymes de tout un chacun.

Ce critère de notoriété engendre une certaine instabilité du corpus puisque la notoriété peut être passagère : un individu peut apparaître à un moment dans une édition, puis disparaître dans une autre, son exploit ou sa contribution ayant été quelque peu oublié...

²⁴ Le dictionnaire Hachette (édition 2005) fait un choix diamétralement opposé : les noms communs et les noms propres sont présents côte à côte dans les mêmes pages.

Dans un souci de maniabilité, les articles se suivent exactement dans l'ordre alphabétique, sans donc que soient séparés les mots de la langue et les noms propres : le lecteur trouvera ainsi la définition du mot **bouddhisme** immédiatement après l'article consacré au **Bouddha**, et les deux développements viendront se compléter et s'épauler. Cependant, pour conserver la distinction noms communs/noms propres, si importante en lexicographie, nous avons signalé ces derniers par une typographie de couleur bleue, séparant ainsi les références linguistiques et les références encyclopédiques. (Préface p.IV)

²⁵ A part si ce sont des prénoms de saintes ou de reines...

Dans l'édition de 1922 du *Nouveau dictionnaire encyclopédique Larousse* en deux volumes, nous pouvons trouver une entrée pour *Chavée Honoré Joseph*, entrée disparue dans les éditions récentes.

Chavée (Honoré Joseph) savant belge, né à Namur, mort à Paris (1815-1877), un des fondateurs de la philologie comparée.

De même, *De Santis Francesco*, certainement reconnu comme un critique littéraire italien notable à l'époque, a aussi rejoint ses illustres compagnons dans l'amnésie collective :

De Santis (Francesco) critique italien, né à Morra, mort à Naples (1818-1853). On lui doit une remarquable « Histoire de la littérature italienne ».

A contrario, une nouvelle vedette ou un nouvel homme politique pourra faire son entrée dans le dictionnaire pour sa notoriété établie ou, comme pour un de nos exemples, à la suite d'un événement important, ici l'élection présidentielle française :

DEPARDIEU (Gérard) Acteur français (Châteauroux 1948).

■ Incarnant avec fougue un certain type de héros moderne, viril et spontané, il s'est hissé au rang de star. Ses succès sont nombreux, des *Valseuses* (1974) au *Colonel Chabert* (1995), en passant par *Mon oncle d'Amérique* (1978), *Le Dernier Métro* (1980), *Danton* (1983), *Sous* le soleil de Satan* (1987) et *Cyrano de Bergerac* (1990). Il a mis sa célébrité tant au service de films à budgets modestes (*Mammuth*, 2010) que de superproductions comme *Astérix et Obélix* (2012).

HOLLANDE (François) Homme d'État français (Rouen 1954).

■ Député (1988-1993 ; 1997-2012) et maire de Tulle (2001-2008), il succéda à Lionel Jospin comme premier secrétaire du Parti socialiste (1997-2008) et remporta l'élection présidentielle de 2012 face à N. Sarkozy. À l'intérieur, il ne put endiguer la montée du chômage (ce qui fit décroître sans discontinuer sa cote de popularité), et sa politique sociale libérale divisa le camp socialiste. Il décida de l'intervention militaire de la France au Mali* et en Centrafrique* en 2013, en Irak en 2014 et, après les attentats revendiqués par Daech* à Paris en novembre 2015, en Syrie.

(*Petit Robert des noms propres* 2016)

Ces deux entrées étaient absentes de l'édition de 1989, par exemple.

Mais le critère de notoriété est aussi nuancé par la nécessité d'adapter les entrées du dictionnaire à l'aire géographique et culturelle de sa diffusion. Pour un dictionnaire français, nous trouverons ainsi en priorité des Npr référant à des personnages français même très peu connus, au détriment d'autres lieux ou personnages étrangers d'une plus grande notoriété. Les dictionnaires de Npr ont de ce fait une vision très ethnocentrique. En 1988, Rey reconnaissait dans sa préface du *Petit Robert des noms propres* que la sélection des noms de personnes était aléatoire et qu'il y avait des priorités culturelles. Dans la préface de 2004, le même Rey réfute ce parti pris et corrige :

[...] la présence assez abondante d'articles – d'ailleurs brefs – sur les personnages les plus marquants de l'histoire et de la culture arabes ou chinoises résulte d'un choix délibéré et vise à corriger le « franco centrisme » excessif de publications analogues. (p. XVI)

Les Npr sont traités dans une approche très encyclopédique, dans un énoncé organisé en deux temps : tout d'abord un équivalent classificatoire, un syntagme nominal, accompagné de renseignements sur l'identité du référent (années et lieux de naissance et de mort, nationalité, lignage, etc.), suivi d'une expansion qui réfère à des caractéristiques particulières, propriétés ou descriptions à l'origine de la notoriété.

Au nom propre, on donne un équivalent, exprimé par un syntagme nominal en expansion – qui décrit la situation en cause -. On peut remarquer qu'il s'agit toujours d'une mise en situation très concrète par l'utilisation de référents chronologiques, géographiques ou autres ». (Clarival 1967 : 32)

C'est ce que nous observons dans l'exemple ci-dessous :

CARNOT (Marie François Sadi) Homme d'État français (Limoges 1837 ~ Lyon 1894), fils de Lazare Hippolyte Carnot.

■ Polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, il fut nommé préfet après la chute du Second Empire (4 septembre 1870), puis élu député républicain à l'Assemblée nationale (1871). Deux fois ministre (1879-1880 ; 1885-1886), il devint président de la République (1887). Le début de son mandat fut marqué par l'agitation boulangiste, puis par le ralliement de nombreux catholiques au régime républicain (1890) et le scandale de Panamá (1892). Casimir-Perier venait de faire voter les « lois scélérates » visant à réprimer l'agitation syndicale et anarchiste

quand Carnot fut assassiné par l'anarchiste Caserio, lors de l'Exposition de Lyon.
Son corps repose au Panthéon.

(Petit Robert des noms propres 2016)

Dans cette définition, d'autres noms propres sont présents (*Limoges, Lazare, Hippolyte, Lyon, Caserio...*), référents²⁶ nécessaires pour appréhender l'identité exacte du porteur du Npr. Mais le plus important dans cette définition est bien la partie spécifique énonçant les propriétés ou les événements biographiques. Ce sont ces renseignements qui nous permettent réellement d'identifier le référent porteur du Npr en question et de l'associer dans la mémoire stable et collective de la communauté linguistique. *A contrario*, nous constatons l'absence de toute autre information d'ordre linguistique :

[...] le traitement des noms propres [...] n'est pas semblable à celui des autres mots : les informations d'ordre linguistique sont lacunaires quand elles ne sont pas simplement absentes : les prononciations sont rarement données, les phénomènes d'homonymie, de polysémie ou de synonymie sont ignorés et le comportement syntaxique des noms propres n'intéresse guère les lexicographes.

(Vaxélaire 2007 : 4)

Dans le *Petit Robert des noms propres* (2016), sont répertoriés comme noms propres, les noms de personnes, les noms de lieu (pays, villes mais aussi « toute unité géographique notable, chaîne montagneuse ou sommet, fleuve, baie ou mer, presqu'île, détroit, archipel (p. XVII)), les œuvres (littéraires, lois, codes textes religieux, ouvrages scientifiques ou techniques, œuvres musicales, plastiques, cinématographiques, titres de presse), les événements et les périodes de l'histoire, les noms des collectivités, groupes et institutions.

²⁶ Ces noms propres peuvent à leur tour être définis de la même manière et cela à l'infini.

1.3.2. Les dictionnaires de langue

Dans les dictionnaires courants monovolumes comme le *Petit Larousse*, les noms propres peuvent être cités à l'intérieur même de certains articles, ce qui illustre bien la difficulté d'une séparation absolue entre nom commun et nom propre :

pomme de terre : n.f. (pl. pommes de terre). plante originaire de l'Amérique du sud, à tubercules alimentaires riches en amidon, de la famille des solanacées. La pomme de terre fut introduite en Europe dès 1550, mais son usage ne devint général en France qu'au XVIIIe siècle, sous l'influence de Parmentier. (*Petit Larousse en couleurs* 1980)

La définition donnée ici par le *Petit Larousse* (1980) est de type encyclopédique : nous apprenons ce qu'est une pomme de terre (une plante), à quelle famille elle appartient (des solanacées), quand elle fut introduite en France, mais si nous ignorons qui peut bien être Parmentier, il nous faudra alors consulter un autre ouvrage !

Nous relevons une autre possibilité de présence d'un nom propre dans les définitions, ici dans un dictionnaire électronique, le *Petit Robert électronique* (2015)²⁷ : l'entrée lexicographique est un dérivé d'un nom propre soit par une opération morphologique, soit par une opération sémantique, métonymie ou métaphore²⁸. Nous retrouvons alors dans la notice étymologique de l'entrée le nom propre qui en est à l'origine.

- Par dérivation morphologique suffixale :

cornélien, ienne adj.

• 1764; *corneillien* 1657; de *Corneille*

1 Relatif à l'œuvre de Pierre Corneille. *La tragédie cornélienne*. — Fig. Qui évoque ses héros, ses tragédies. *Un héros cornélien*, qui fait passer son devoir au-dessus de tout.

²⁷ Le *Petit Robert électronique* fait le choix de donner une définition très complète, insérant le nom propre d'origine et une explication par rapport au contexte d'origine.

²⁸ Nous obtenons une antonomase c'est-à-dire une réalisation particulière de la métonymie, de la synecdoque ou de la métaphore, un nom propre modifié qui fonctionne comme un nom commun.

2 Se dit d'une situation caractérisée par un conflit entre le sentiment et le devoir.
Un choix cornélien. ☞ dilemme. C'est cornélien !

(Petit Robert en ligne 2015)

- Par métonymie :

macadam n. m.

• 1826; de *McAdam*, n. de l'inventeur

1 Anciennement Revêtement de voies avec de la pierre concassée et du sable, agglomérés au moyen de rouleaux compresseurs.

2 (de l'angl. *tarmacadam*, de *tar* « goudron ») Mod. Macadam goudronné. *Rouler sur le macadam.* → asphalte, bitume.

Chaussée ainsi revêtue. → tarmac.

(Petit Robert en ligne 2015)

- Par métaphore :

harpagon n. m.

• 1721; du nom de *L'Avare* de Molière

Homme d'une grande avarice. Un vieil harpagon.

(Petit Robert en ligne 2015)

don Quichotte n. m. ²⁹

• v. 1750; nom du héros d'un roman de Cervantes

☞ Homme généreux et chimérique qui se pose en redresseur de torts, en défenseur des opprimés. *jouer les dons quichottes* ou *les don Quichotte*.

(Petit Robert en ligne 2015)

Ces derniers exemples soulignent de nouveau la difficulté de séparer complètement le nom propre du nom commun dans les dictionnaires et le lien qu'entretient le nom propre avec l'ensemble du lexique.

[...] les Npr fournissent non seulement des lexicalisations (un harpagon) mais des monèmes productifs (marxistes, marxisme, martien). Certes, on trouve américain

²⁹ Bien qu'estampillé nom commun masculin, ce dernier mot garde une majuscule dans sa structure interne.

dans tous les dictionnaires mais berrichon, puis limogeot et enfin castelpontain (de Pont-du-Château dans le Puy-de-Dôme) ou encore giscardien ou aznavourien...ne peuvent pas tous figurer dans le lexique décrit. (Rey 1977 : 30)

1.3.3. Synthèse sur le Npr dans les dictionnaires

Nous avons vu qu'il était difficile, voire impossible, de séparer dans les dictionnaires le nom propre du reste du lexique. Ils sont présents au sein même des définitions des noms communs. Leur absence peut aussi être gênante dans le cas d'unités dérivées de nom propre ou dans le cas de lexicalisations : si le Npr originel dont est issu le dérivé ou la lexicalisation est inconnu du lecteur, la définition proposée ne lui sera pas d'une grande aide³⁰ et il lui faudra chercher ailleurs (peut-être dans un dictionnaire de noms propres) les caractéristiques définitoires et les propriétés du référent d'origine.

C'est peut-être là, plus encore que dans le fonctionnement dit marginal du Npr, que réside le problème de sa présence ou non dans les dictionnaires : les noms propres sont en nombre infini. Tout Nc peut devenir Npr par un acte de baptême³¹, comme par exemple dans la pratique publicitaire qui adopte comme nom de marque ou de produit une unité à l'origine communale.

« Le Npr appartient à un ensemble très vaste et indéterminé, dont on n'a pas de recensement universel » (Rey-Debove 1995 : 107). Si l'on ajoute à cet ensemble vaste et indéterminé la somme de tous les dérivés possibles (plus nombreux qu'on veut bien le

³⁰ Nous avons vu que le *Petit Robert en ligne* de 2015 proposait une définition très complète de *cornélien* ; mais il est aussi possible de trouver des définitions circulaires :

Cornélien, enne : adj. Relatif à Corneille // se dit d'une situation qui implique un débat et une situation analogues à ceux des héros de Corneille : *conflit cornélien*.

(*Petit Larousse illustré* 1980)

³¹ Henriette Walter (1994) insiste sur le caractère transitoire du Npr en citant comme exemple le cas du nom « la Maison Blanche » :

En réalité, édiflée en 1792, n'a reçu le nom de Maison Blanche qu'à partir de 1902, acquérant ainsi un siècle plus tard, en même temps, et son statut de Npr et des majuscules dans sa forme écrite : en quelque sorte la preuve visible de son caractère unique. (p.238)

dire comme l'a démontré Constanza 2005), on arrive à un ensemble non limité et illimitable qu'aucun lexicographe n'envisagerait de répertorier au sein d'ouvrages car il faudrait prendre en compte des centaines de milliers de noms qui constituent la trame de nos références.

2. Qu'est-ce qu'un nom propre ?

Nous avons vu au point précédent que ni les grammaires ni les dictionnaires ne permettent de circonscrire nettement ce qu'est un nom propre. Nous verrons qu'un locuteur lambda n'est pas plus à l'aise quand il est interrogé sur la reconnaissance des noms propres et les critères sélectionnés. En effet, il nous semblait intéressant d'interroger les savoirs linguistiques spontanés de locuteurs francophones dans une perspective interne aux pratiques langagières, de susciter une réflexion métalinguistique et d'en tirer des enseignements sur les critères définitoires avancés par ces pratiquants de la langue française concernant le Npr. Nous passons ensuite en revue ces différents critères traditionnellement convoqués pour définir ce qui est ou non un Npr, ce que Vaxélaire (2005) appelle « le catalogue des idées reçues ».

2.1. L'intuition du locuteur : réalité ou fiction ?

Gary-Prieur (1991) pense qu'en français « tout locuteur adulte a une intuition claire de la différence entre Nom Propre et Nom Commun » (p.4). De même, Le Bihan (2006) affirme que « dans la vie de tous les jours, il est bien évident que, sauf rares exceptions, le locuteur natif sait parfaitement quand il a affaire à un nom commun et quand il est en face d'un nom propre » (p.10).

Le locuteur français posséderait donc une intuition qui, pour la plupart d'entre nous, lui permettrait de différencier un Npr d'un Nc et que nous pourrions penser à utiliser afin de progresser dans notre définition du nom propre. Néanmoins, cette intuition ne semble pas se conformer aux étiquetages normatifs proposés par les outils

lexicographiques et ne nous évite pas confusions et erreurs. Nous reprenons ici une expérience que Lecuit (2012) a tentée. Elle a proposé un texte à des locuteurs français d'âges, de niveaux d'études et de milieux sociaux différents et leur a demandé d'identifier les noms propres présents dans ce texte. Elle a constaté nombre d'erreurs. Nous avons reproduit cette même expérience³² en l'agrémentant de questions sur la reconnaissance et la définition du Npr³³ afin que les témoins explicitent les procédures d'identification qu'ils mettent en place.

Entourez : Homme / Femme francophone/non-francophone âge :.....

Écrivez le premier nom propre qui vous vient à l'esprit :

.....

Soulignez les noms propres du texte ci-dessous :

C'est effectivement un gouvernement resserré sur l'UMP qu'a constitué dimanche 14 novembre, Nicolas Sarkozy avec son Premier ministre François Fillon pour aborder la présidentielle de 2012. Deux figures du centrisme quittent le gouvernement : Hervé Morin, patron du Nouveau Centre et M. Borloo, persuadé d'être nommé à Matignon et qui, déçu, a claqué la porte.

Le président de la République a essayé de le retenir, lui proposant le Quai d'Orsay ou le ministère de la Justice. En vain.

(D'après) *Libération*, 16/11/2010

1. Comment avez-vous reconnu les noms propres du texte ?

2. Pour vous, qu'est-ce qu'un nom propre ?

A la première demande (« Ecrivez le premier nom propre qui vous vient à l'esprit »), la majorité des 100 personnes interrogées a cité un anthroponyme, soit un prénom seul (19), soit un nom de famille seul, souvent le sien (39), soit un prénom + un nom (5) et un nom de scène (Molière), soit en tout 64% des réponses portant sur un anthroponyme;

³² Cette expérience n'ayant pas fait l'objet de modalités strictes, nous ne la citons qu'à titre d'illustration de notre propos. Nous avons interrogé 100 personnes de sexes, d'âges différents. Nous avons essayé de varier le niveau d'étude et les milieux sociaux mais nous reconnaissons ici avoir fait participer notre entourage familial (famille, amis, voisins, activités de loisirs, associations) et professionnel (professeurs et étudiants).

³³ Les résultats complets sont présentés en annexes.

viennent ensuite les toponymes, noms de pays (10), noms de villes (11), noms de fleuves (2) et nom d'île (1), soit en tout 24% des réponses.

Pour la reconnaissance des noms propres dans le texte, si nous constatons que les noms de *Nicolas Sarkozy*, *François Fillon*, *Hervé Morin* et *Borloo* sont bien reconnus (reconnaissance liée à la connaissance du référent porteur du nom), nous relevons d'autre part plusieurs types d'erreurs :

- 15 personnes n'ont sélectionné que les patronymes et ont abandonné les prénoms;
- 43 personnes seulement reconnaissent *le Nouveau Centre* comme un Npr (ce qu'il est bien en tant que nom de parti politique d'après nous), ils ne sont plus que 38 à considérer le sigle *UMP* comme un Npr, ce qu'il est aussi puisque utilisé en lieu et place de l'appellation entière, il garde le même statut proprial ;
- Le *Quai d'Orsay* en tant que synonyme du ministère des Affaires étrangères (métonymie) et en tant que nom propre (*Quai* et *Orsay* avec une majuscule) n'a pas souvent été reconnu dans son intégralité (seulement 53%) et 33% ne reconnaissent qu'*Orsay* comme nom propre ;
- *Le ministère de la Justice* en tant que Npr d'institution a rarement été reconnu (5) alors que 17% ont souligné l'unité *Justice* alors qu'il fait partie d'un nom propre plus large ;
- Premier ministre a été reconnu comme nom propre alors qu'il est une description définie, certainement à cause de la majuscule mise traditionnellement par la typographie et qui le fait interpréter comme un Npr.
- De même, *République*, représentant la République française a été identifié. Nous le considérons ici comme faisant partie de la description définie *président de la République*.

Concernant la reconnaissance, 62% des personnes interrogées donnent la majuscule comme critère prédominant de reconnaissance. Viennent ensuite le fait qu'il désigne une chose unique, un particulier et enfin qu'il n'a pas de déterminant.

Pour 22% des sondés, un nom propre est le contraire d'un nom commun et il désigne essentiellement une personne³⁴ ou un lieu.

Avec cette petite expérience, nous avons fait une incursion dans le domaine de la *folk linguistics*, ce champ d'investigation qui repose sur la perception et l'intuition des locuteurs.

[...] Nous devons nous intéresser non seulement (a) à ce qui se passe (le langage), mais aussi (b) à la façon dont les gens réagissent à ce qui se passe (avec le langage : ils sont persuadés ou dissuadés, etc.), et (c) à ce que les gens disent (concernant le langage). (Hoenigswald 1966 : 20 cité par Preston 2008 : 2)

Reprise en France sous le nom de linguistique populaire³⁵, définie souvent comme une branche de la sociolinguistique, cette étude des « représentations métalinguistiques ordinaires » (Beacco 2004) cherche à cerner les perceptions, les représentations, les savoirs des locuteurs, des non-linguistes, qui portent sur la langue et leur expérience un regard révélateur d'informations sur des théories et les pratiques sous-jacentes. Nous utilisons des mots sans en avoir réellement conscience, nous acceptons, nous intégrons des règles, des conventions que nous appliquons (ou pas) ensuite, que nous transformons parfois...

Cette expérience menée auprès de 100 locuteurs francophones nous semble illustrer le flou qui règne autour du nom propre et de sa définition et si, en effet, nous pouvons rejoindre Gary-Prieur (1991) sur l'intuition du nom propre chez un locuteur français, nous remarquons que cette intuition est difficilement verbalisable pour la plupart des personnes interrogées.

Les critères et définitions énoncés par les interviewés semblent être l'héritage d'un formatage précoce dû à l'apprentissage scolaire reçu et se retrouvent, comme nous l'avons vu, dans les grammaires comme critères définitoires.

Les réponses à ce questionnaire informel montrent la difficulté pour tout à chacun de circonscrire une véritable catégorie grammaticale du nom propre (mais le nom propre est-il une catégorie grammaticale ?) et d'énoncer des critères définitoires suffisants. Nos

³⁴ Il est à remarquer que, pour certaines personnes, le nom propre est exclusivement le nom de famille.

³⁵ Béacco (2004), Paveau (2005), Achard-Bayle et Paveau (2008) notamment.

questions ont suscité de nombreuses interrogations. Beaucoup de présupposés ont été mis à jour et ont fait naître le débat chez les personnes interviewées comme en témoigne le commentaire de l'un d'entre eux :

A cette question je répons sans réfléchir que c'est un nom qui n'est pas un nom commun. Si j'étais cohérent avec cette définition, j'aurais dû souligner UMP, Nouveau Centre, Matignon et Quai d'Orsay. Du coup je me demande si le fait d'être écrit avec une majuscule (en dehors des majuscules de début des phrases) ne serait pas un critère à retenir, mais cela ne me semble pas marcher pour « République » (réponse 85)

Cette expérience, en pointant les difficultés de définition du Npr en tant qu'objet de langue, trace les contours d'une première réponse quant à la possibilité que le Npr puisse nous permettre, par ce biais, de saisir sa participation aux activités de production et d'interprétation.

2.2. Mise en évidence d'un prototype : le nom propre de personne

Comme nous l'avons vu précédemment, les noms propres forment un ensemble hétérogène aux limites floues. Comment définir cet ensemble, disparate en apparence ? Quels critères définitoires adopter ? Ce sont ces questions auxquelles cette partie de notre travail tentera de répondre.

Des résultats d'expériences montrent donc que les catégories ne sont pas des structures nettement fermées et constituées de membres qui possèdent tous le même ensemble de propriétés, comme le voulait la tradition philosophique. Elles comportent, au contraire, des membres qui sont de bons exemples et d'autres considérés comme atypiques. (Temple 1996 : 79)

Partant de cette constatation, nous abandonnerons tout essai de catégorisation reposant sur la notion de condition nécessaire et suffisante (CNS)³⁶ et nous préfererons la notion de prototype³⁷, qui repose sur le critère du meilleur représentant de la catégorie. La plupart des auteurs s'accordent pour trouver que le Npr de personne semble être l'exemplaire tenu pour le plus représentatif de son ensemble. Jonasson (1994) écrit que « dans le noyau [de la catégorie] se situent les Npr prototypiques, parmi lesquels on distinguera certains Npr de personnes et de villes [...] » (p.22). Noailly-Le Bihan (1983) partage cette opinion puisque, pour elle, « le nom propre de personne serait au centre d'une zone dont les noms de villes n'occupent que la périphérie », car ils sont « moins caractérisés que les premiers » (p.255). Quant à Molino (1982), il ne retient comme prototype que le nom de personne : « Dans le cas du nom propre, c'est sans doute, [...] soit le nom de famille, soit le prénom qui constituent le prototype auquel on rapporte le terme douteux » (p.7).

Cette notion de prototype nous permet d'avoir un exemplaire de base, genre « d'étalon » auquel nous pouvons comparer d'autres noms pour décider de leur caractère propre : « Plus un nom aura un comportement qui se rapproche du prototype qu'est le prénom ou le nom de famille, plus il sera ressenti comme un nom propre » (Molino 1982 : 7). C'est cette notion de prototype, meilleur représentant de sa catégorie, qui fait que tout nouveau Npr aura tendance à suivre la syntaxe des noms de personnes.

Il est intéressant de constater que, intuitivement, les locuteurs ont peut-être cette notion de prototype puisqu'ils assimilent souvent nom propre à nom de famille ou prénom comme nous l'avons vu dans les réponses à notre questionnaire.

Nous avons limité notre travail d'analyse à ce que l'on peut donc appeler des noms propres prototypiques puisque nous partons, pour la constitution de notre corpus, de bases qui sont des anthroponymes, des noms de famille et plus précisément des noms de famille d'hommes politiques³⁸.

³⁶ Notion qui nous vient de la logique aristotélicienne et qui postule des ensembles d'objets répondant à une même définition, régulièrement utilisée en mathématiques et adaptée en linguistique pour définir l'appartenance à une catégorie.

³⁷ Notion que nous devons aux travaux d'Eleanor Rosch (1973).

³⁸ Nous définissons plus précisément ces noms propres au 5. de notre chapitre 3.

2.3. Les critères traditionnels de définition

Notre préoccupation sera d'essayer de définir ce qu'est un Npr et quels sont les critères que l'on peut convoquer pour l'identifier ou tout au moins le décrire.

Les grammaires consultées montrent bien que les Npr sont considérés comme une sous-catégorie de la catégorie du nom. Nombre de grammairiens ont en effet travaillé sur la dichotomie Npr / Nc.

Il n'est pas ici dans notre propos de discuter si le Npr est bien une sous-catégorie du nom ou bien, comme le propose Flaux (1995), à l'instar de la grammaire générative, s'il y a « nécessité de poser une catégorie supérieure, de type syntagme, qui regrouperait les noms propres, les groupes nominaux et les pronoms. [...] une classe supérieure aux simples parties du discours et notamment au nom. » (p.71)

Nous admettrons que le Npr fait partie de la catégorie du nom, nous essayerons de définir quel ensemble spécifique il forme et nous verrons en quoi il se différencie (ou pas) du Nc.

Traditionnellement, les grammaires distinguent pour le Npr certaines propriétés typiques : la présence d'une majuscule, l'absence de flexion morphologique, l'absence de flexion en genre et en nombre, l'absence de déterminant en position référentielle, la mono-référentialité, le manque de sens lexical. Nous pouvons ajouter à cette liste déjà longue les présupposés souvent avancés sur l'orthographe et la prononciation des noms propres.

Nous allons montrer qu'aucun de ces critères n'est satisfaisant ni surtout suffisant pour être discriminant et permettre à coup sûr l'identification d'un nom propre.

2.3.1. La majuscule

Les grammaires normatives donnent souvent la majuscule comme critère définitoire du nom propre.

« Les noms propres prennent toujours la majuscule. » (Grevisse 1964 : 17)

C'est d'ailleurs le premier critère que l'on donne aux élèves du primaire pour reconnaître un Npr.

- Sophie, Toulouse, Jules Ferry sont des noms propres.
- prénom, taille, domicile sont des noms communs.
- Le nom propre s'écrit avec une majuscule. »

(*La Balle aux mots, Langue française, CE1, Nathan*)

Ce manuel met en scène la dichotomie Npr/Nc par l'exemple et ne donne pour l'identification du Npr qu'un critère formel : la majuscule.

- Mowgli, Bagheera, Shere Khan sont des noms propres. Ils désignent une personne ou un animal en particulier.

enfant, panthère, tigre sont des noms communs.

Les noms propres s'écrivent toujours avec des majuscules. Ils sont parfois accompagnés de déterminants : *la Seine – le petit Pierre*. »

(*La Balle aux mots, Langue française, CE2, Nathan*)

Ce n'est qu'au CE2, l'année suivante, que ce même manuel introduit la notion de désignation d'un particulier.

La majuscule n'est qu'une convention orthographique propre à une langue, ici le français³⁹. Ce critère n'est pas translinguistique (Leroy 2004) puisqu'il existe des langues sans majuscule (le japonais ou le chinois par exemple) et des langues, comme l'allemand, où tous les noms, propres ou communs, prennent une majuscule à l'initiale.

En français, la majuscule est une convention dénominateur pour ce qui est unique, spécifique⁴⁰. En vertu du fait qu'un Npr désigne un particulier unique et défini, la majuscule est devenue tout simplement la marque du statut proprial.

³⁹ La majuscule est une convention relativement récente en français.

⁴⁰ L'emploi de la majuscule renforce l'idée de saillance et d'unicité. La Révolution par exemple est, pour tout locuteur français, identifiée avec sa majuscule et associée immédiatement à un seul événement désigné, stocké dans la mémoire collective comme étant la révolution française de 1789.

L'orthotypographie qui s'emploie à énoncer des règles « logiques »⁴¹ d'attribution des majuscules, reconnaît que la majuscule du début n'est pas la marque exclusive de reconnaissance d'un nom propre :

- dans le cas de nom propre composé, il est possible de trouver la majuscule à l'intérieur comme pour *porte de Versailles* ;
- il existe des majuscules d'unicité qui font qu'un nom commun peut être porteur d'une majuscule de par cette unicité ou aussi par déférence :

Les **majuscules d'unicité**, comme leur nom l'indique, sont mises aux noms d'organismes et d'institutions UNIQUES à l'échelle de la planète [...] ou d'un pays. (Colignon 2004 : 31)

S'il est vrai que la majuscule reste une convention graphique forte à l'écrit, il n'en est pas moins vrai qu'elle semble en perte de vitesse auprès des jeunes générations. L'apprentissage moins rigoureux après les années 70 de l'écriture et des codes typographiques à l'école, l'abandon des exercices, certes fastidieux, d'écriture de majuscules avec modèles, ont entraîné un relâchement certain dans la qualité et la rigueur de l'application des codes, auquel n'échappe pas la majuscule à l'initiale des noms et prénoms, le prénom étant plus touché que le nom. Néanmoins, un prénom, même écrit sans majuscule, sera toujours identifié comme tel.

La presse écrite n'échappe pas non plus à la règle puisque nous relevons des variations dans les codes typographiques d'un titre à un autre pour la majuscule d'unicité à « Premier ministre » :

(1) François Fillon reste Premier ministre. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(2) A quoi pense le premier ministre, en cet instant ? (*Le Figaro*, 15/11/2010)

La marque de la majuscule est une marque graphique, « un moyen commode de marquer le caractère unique d'une entité » (Walter 1995 : 238) et, même si elle peut être un indice sérieux à l'écrit pour reconnaître un nom propre, elle ne concerne que l'écrit. Elle n'est

⁴¹ Logiques d'après Colignon !

donc d'aucune utilité pour un locuteur à l'oral et ne peut de ce fait, être retenue comme critère suffisant et pertinent.

2.3.2. L'absence de traduction

Le fait qu'un nom propre ne se traduise pas a souvent été avancé comme indice de sa spécificité. Cette absence supposée de traduction est un héritage de la conception logicienne du nom propre vide de sens. Il réfère mais ne signifie pas. De ce manque de signifiant, certains théoriciens en déduisent une non-traduction.

Tout texte à traduire renferme une proportion variable d'éléments d'information qui échappent complètement à l'analyse du sens. Le traducteur les retranscrit tout simplement dans le texte d'arrivée [...] d'où le terme de "*report*". [...] Les éléments d'information faisant généralement l'objet d'un report sont les noms propres, les nombres, les dates, etc. (Delisle 1993 : 124, cité par Ballard 2001 : 15-16).

D'autres comme Pulgramm (1954) ou Kleiber (1981), pensent que le nom propre ne se traduit pas au sens où l'on peut l'entendre pour un nom commun mais que l'on obtient soit une adaptation soit un nouveau nom propre.

Kleiber (1981) par exemple, reconnaît dans un premier temps qu'il existe des noms propres traduits :

On peut objecter qu'il existe des noms propres « traduits ». Ces formes répondent aux trois situations suivantes : a) il s'agit d'une adaptation grapho-phonique (*London- Londres*) ; b) il s'agit de noms différents (*Deutschland- Allemagne*) ; c) il s'agit d'une traduction du signifiant, lorsqu'il constitue lui-même un signe interlinguistique (*der Schwartwald / La Forêt Noire*).

mais, considérant le nom propre comme prédicat de dénomination et ce prédicat comme le seul contenu sémantique du nom propre, il en déduit que ces traductions n'en sont pas et que l'on arrive en fait à deux noms propres différents dans deux langues différentes, la langue source et la langue cible :

Un nom propre n'a pas de synonyme intralinguistique ni interlingual, parce que son signifié se modifie automatiquement avec son signifiant. Quoique la norme sociale, politique, géographique et culturelle, des raisons étymologiques et psychologiques établissent des contraintes d'équivalence et dictent le choix de telle ou telle forme. Toute forme différente de la forme d'origine, soit adaptée (cf. a) ou « traduite » comme en c) ne constitue pas une traduction d'un nom propre d'une autre langue, mais représente un nouveau nom propre. (Kleiber 1981 : 502-503)

Comment sont traités les Npr dans les situations de traduction ? Pour cela, il nous faut prendre en compte les différents procédés de traduction possibles mais aussi ne pas oublier l'hétérogénéité de la classe des noms propres.

En général, cinq grands types de traitements sont observables :

- Le report qui est le « transfert intégral d'un Npr du TD (texte de départ) dans le TA (texte d'arrivée). » (Ballard 2001 : 18)
- L'équivalence usuelle.
- La transcription et la translittération qui sont respectivement la représentation des sons effectivement prononcés et la recherche « pour chaque lettre ou suite de lettres, (d') une lettre ou suite de lettres correspondante sans s'inquiéter des sons effectivement prononcés. » (ibid. : 27)
- L'assimilation phonétique et graphique sur des emprunts d'une langue à une autre.

L'assimilation phonétique et graphique touche très peu les anthroponymes, essentiellement les noms de personnages historiques : *Caesar / César, Noah / Noé*.

- La traduction plus ou moins littérale.

Lecuit (2012), dans sa thèse sur la traduction des noms propres dans le roman de Jules Verne *Le tour du monde en quatre-vingt jours*, a mis en évidence que le report, « le degré zéro de la traduction » (Ballard 2001 : 18), n'était pas majoritaire dans cette œuvre et que

les langues observées lors de son travail font toutes appel à différents procédés de traduction allant jusqu'à la traduction littérale⁴², y compris des procédés obliques⁴³.

Il est néanmoins vrai que le report est couramment utilisé, car les anthroponymes résistent à la traduction. Les noms de famille réels ne sont (presque) jamais traduits :

- (3) Souvent présenté à mauvais escient comme « l'avocat de Michael Jackson », [...] Me Brafman a gagné sa notoriété [...] (*Le Monde*, 18/05/2011)

La même règle est de mise pour les noms de personnages de fiction romanesque⁴⁴ : *Mr Collins / M. Collins, Mr Darcy / M. Darcy* (Jane Austen, *Orgueil et préjugés*)⁴⁵...

L'équivalence usuelle existe pour les prénoms notamment, sorte d'adaptation phonétique reflétant une base commune :

Pierre / Peter / Petro / Pedro / Pierrick

François / Frantz / Francesco / Fañch

Cette même équivalence usuelle se retrouve aussi pour les toponymes :

Londres / London

⁴² Lecuit (2012) donne notamment l'exemple de Passepartout, surnom utilisé pour l'un des personnages du roman qui est traduit littéralement en espagnol par *Picaporte*, traduction facile car le surnom est motivé et construit à partir de noms communs.

⁴³ Lecuit (2012) définit comme procédés obliques l'allègement c'est-à-dire le retrait d'informations, la transposition par changement de catégories et l'explicitation c'est-à-dire le rajout d'informations.

Exemple d'explicitation avec rajout d'information :

J'aurais aimé à revoir le Père-Lachaise → I would dearly have loved to see **the Père-Lachaise Cemetery** (...) again (p.255)

Ou d'allègement :

L'océan Pacifique justifiait assez son nom. → and **the Pacific** almost justified its name. (p.257)

⁴⁴ Il est parfois possible de traduire le nom afin de retrouver dans la langue cible certaines sonorités rentrant dans l'intention de l'auteur de signifier. Néanmoins, nous ne pouvons qu'être très prudente voire même dubitative sur l'intérêt dans certains cas de traduire des noms de personnages littéraires : dans la saga de Tolkien par exemple, la traduction *Frodo Baggins* (dans la version originale anglaise) devenant *Frodon Sacquet* (dans la version française) ne semble pas apporter plus à la construction d'un univers spécifique à l'œuvre du *Seigneur des anneaux*.

⁴⁵ Certains de nos exemples ne peuvent, vu leur thématique provenir de notre corpus.

L'endonyme, c'est-à-dire la forme originale en langue source, est aussi utilisé pour les toponymes comme pour le nom de la ville de *New York*

- (4) Dominique Strauss-Kahn a été placé en détention à New York lundi 16 mai. (*Le Monde*, 18/05/2011)

mais curieusement, c'est l'exonyme, le terme en langue-cible, ici le français, qui sera utilisé pour *La Nouvelle-Orléans*. On observe le même phénomène pour les noms de places ou de rues pour lesquels on utilise aussi bien l'endonyme *Trafalgar square* par exemple, que l'exonyme *la place Saint-Pierre* de Rome.

La transcription et la translittération qui sont à leur manière des adaptations du phénomène de report, se réalisent quand il y a transfert d'un Npr entre deux langues n'utilisant pas le même alphabet (traduction de Npr chinois ou russes par exemple) : *Popov*, translittération d'un Npr russe (équivalence graphique privilégiée), *Popoff*, transcription (équivalence phonétique privilégiée). Cela peut se révéler problématique quand le phonétisme originel d'un Npr n'a pas d'équivalent dans la langue d'arrivée.

Des problèmes de plus grande ampleur se posent dans les cas où il y a discordance entre le stock onomastique, emprunté à une autre langue ou dialecte, et la langue de la communauté. (Molino 1982 : 9)

Nous pouvons illustrer cette problématique par le cas de cette petite élève somalienne primo-arrivante dans les années 90, porteuse à l'origine du prénom [tsulen], dont un fonctionnaire zélé avait voulu traduire le nom à son entrée dans le territoire. La pauvre enfant s'était retrouvée affublée du prénom télévisuel « dallastique » de *Sue Ellen* sans comprendre les réactions contrastées, amusées ou admiratives, de son entourage.

La traduction est utilisée régulièrement pour les noms ou les acronymes d'associations, de partis politiques mais aussi pour les noms scientifiques : *AIDS* en anglais, *Sida* en français.

Certains noms de personnages de BD sont parfois traduits : *Tintin* / *Kuifje* (néerlandais), *Mickey* / *Topolino* (italien).

Pareillement, un certain nombre d'anthroponymes peuvent se traduire quand il s'agit de syntagmes comme les noms de certains personnages historiques :

Jean Sans Terre / John Lackland, Pline le Jeune / Pliny the Younger, Pape Jean-Paul / Papa Giovanni-Paulo ;

ou quand il s'agit de noms composés de personnages de fiction dont la notoriété a franchi les frontières culturelles ou dans le but de préserver le contenu sémantique à valeur descriptive⁴⁶:

Blanche-Neige / Snow-White (anglais)/ Biancaneve (italien)/ Blancanieves (espagnol);

Barbe-Bleue / Blue-Beard (anglais) ;

Le Petit Chaperon Rouge / Little Red Riding Hood (anglais) / Cappucetto Rosso (italien) / Caperucita Roja (espagnol) / Pikku Puna Hilikka (finnois).

Nous concluons donc que, même si le cas le plus observé dans le passage d'un Npr d'une langue à une autre est le report, ce qui pourrait conforter le postulat de non-traduction, il existe néanmoins d'autres traitements allant jusqu'à la traduction plus ou moins littérale.

2.3.3. L'absence de détermination

L'absence de déterminant est un des critères les plus fréquemment avancés, et ce toujours en opposition au Nc.

Le garçon court. Jean court.

* *garçon court. * Le Jean court.*

Kleiber en 1981 définissait :

Est nom propre tout nom qui, au singulier, et en position de sujet, non accompagné d'un adjectif ou d'une relative restrictive, est incompatible avec l'article défini. (p.306)

⁴⁶ Berni-Canani (1994) rapporte le cas de *Walt Disney* qui avait voulu et prévu la traduction des noms des sept nains dans les langues des pays où le film devait être distribué :

[...] ce qui donne pour le français *Prof, Atchoum, Joyeux, Grincheux, Dormeur, Timide, Simplet* et pour l'italien, *Dotto, Eolo, Gongolo, Brontolo, Pisolo, Mammolo, Cucciolo* [...] Il est à remarquer que les appellatifs italiens des nains sont tous, lorsque le nombre de syllabes le permet, accentués sur l'antépénultième syllabe, ce qui confère un rythme sautillant à la troupe, tout à fait en accord avec les personnages. (p. 192)

Ce critère, et Kleiber en conviendra quelques années plus tard, ne peut être recevable pour l'ensemble des Npr, car la situation n'est pas aussi simple et homogène et que les nombreux cas de Npr accompagnés de déterminants⁴⁷ relèvent de situations très différentes et fréquentes.

Si le nom propre peut s'employer seul, il a aussi la possibilité d'être déterminé [...] Il ne s'agit alors plus uniquement d'articles définis, le choix est beaucoup plus large : indéfinis, démonstratifs, possessifs. (Leroy 2004 : 14)

Comme le fait remarquer ci-dessus Leroy (2004), nous trouvons des déterminations aussi riches que celles du nom commun. Pour Kleiber (1981), la présence d'un déterminant fait perdre au Npr « son caractère 'unique' ou 'singulier' » (p.332) : il sera alors qualifié de modifié par rapport au Npr en usage référentiel ordinaire qui gardera le nom de Npr non modifié.

En s'appuyant sur la relation qu'entretient le référent de ce nom propre modifié et le référent du nom propre, Kleiber (1991) propose cinq types d'emplois qu'il emprunte notamment à Gary-Prieur (1989, 1991) et à Jonasson (1987, 1990).

- Un emploi dit dénominatif :
J'ai connu une Minville, il y a longtemps. (Jonasson)
- Un emploi dit de fractionnement :
Le Hugo de 1825 ne vaut pas le Hugo de la vieillesse. (Jonasson)
- Un emploi dit exemplaire :
Un De Gaulle aurait réagi immédiatement. (Gary-Prieur)
- Un emploi dit métaphorique :
Paul est un vrai Napoléon. (Kleiber)
- Un emploi dit métonymique :
J'ai écouté du Mozart. (Kleiber)

Ce sont ces différents emplois redéfinis par Kleiber que nous allons inventorier à présent avec, comme nous allons voir, tous les déterminants.

⁴⁷ Nous ne pouvons néanmoins nier, il est vrai, comme le fait remarquer Noailly (1994) que « les Npr sans articles représentent sans aucun doute une majorité » (p.75).

2.3.3.1. Avec l'article défini

Il y a tout d'abord des Npr à article intégré comme certains noms de villes : *La Ciotat, Le Guilvinec...* Le déterminant⁴⁸ fait partie du Npr même si, dans certaines configurations d'utilisation, il peut être omis ou transformé :

Je vais au Guilvinec. * *Je vais à Le Guilvinec.*⁴⁹

Les noms géographiques (*la Loire, la France*), les noms de bateaux (*le France*) mais aussi les noms de journaux (*L'Humanité*) ... se présentent couramment précédés d'un article. Gary-Prieur (1994) appelle ces formations des combinaisons lexicalisées.

La situation est tout aussi complexe pour les anthroponymes. Il est d'usage courant de les poser sans déterminant. Néanmoins, il est possible de répertorier nombre de cas où l'anthroponyme est accompagné d'un déterminant, l'article défini :

- devant un prénom dans un usage régional : *la Marie* ;
- devant un nom de famille pour marquer une familiarité ou une hostilité voire le mépris : *le Morichon, la Sicard* ;
- devant certains noms de personnes célèbres : *la Bégum, la Callas...* (italianisme)

L'article défini se rencontre souvent dans des syntagmes formés par un nom propre et une expansion soit un adjectif soit un complément de nom (souvent un autre Npr) soit même une relative.

Gary-Prieur (1994) propose de voir dans les exemples suivants une « multiplication du référent », car l'adjonction permet de construire « une infinité d'images » au sein de laquelle le contexte sélectionne une représentation : *le Paris coquin, le Paris populaire, le Paris des riches, le Paris de Zola, le Paris que j'aime, le Paris d'Hausmann*, etc. (p.106).

- (5) Une autre ressemblance avec le Mitterrand original, mitterrandien, c'est cette capacité de résistance. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

⁴⁸ Clarinval (1967) nomme ces derniers des prédéterminants qui pour lui ne sont pas des articles.

⁴⁹ Vaxélaire voit dans cet emploi « une survivance du système linguistique commun » (2005 : 107).

- (6) En cela, il a beaucoup de points communs avec le Georges Pompidou des années 1969 à 1974, comme avec son mentor, Philippe Seguin. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

C'est une représentation de Mitterrand (l' « *original* », le « *mitterrandien* », celui des débuts) et de Georges Pompidou (celui de « 1969 à 1974 », c'est-à-dire à Georges Pompidou président de la République) qui est sélectionnée ici dans chaque exemple pour participer à la comparaison construite par le locuteur.

La présence d'un adjectif antéposé renvoie à une référence descriptive :

- (7) Car dans l'ombre de Sarkozy, le petit Fillon a beaucoup appris. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)
- (8) Entre l'éruptif Nicolas Sarkozy et le flegmatique François Fillon, si dissemblables, depuis le début du quinquennat, les relations ont rarement été chaleureuses. (*Le Monde*, 16/11/2010)

« *Le petit Fillon* » identifie un référent (Fillon) et lui attribue une description (« *petit* »). Elle renvoie à une seule et même personne, connue au préalable. Pareillement pour l'exemple (8), où l'on attribue des qualités à chacun des hommes politiques cités (« *éruptif* » pour Nicolas Sarkozy et « *flegmatique* » pour François Fillon).

La troisième interprétation est métaphorique et concerne les constructions dans lesquelles le Npr employé métaphoriquement (ici, nom de personne) construit une catégorie, une classe dénotée de personnes ayant un ou plusieurs traits du porteur initial du Npr.

- (9) « *Jean-Louis Borloo pourrait devenir le Rocard de Sarkozy premier ministre d'un second mandat* », assure un conseiller. (*Le Monde*, 17/11/2010)

Dans ces constructions, sont juxtaposés deux noms propres coréférentiels : le premier à interpréter littéralement, le second renvoyant à un autre référent métaphorique et à un contenu descriptif avec des propriétés identifiantes et qui devra être connu et reconnu pour une interprétation correcte et efficiente.

2.3.3.2. Avec un article indéfini

L'article indéfini présuppose une extraction, l'extraction d'une classe d'objets tandis que le nom propre présuppose, lui, de référer à un particulier.

J'ai connu une Minville il y a longtemps. (Jonasson 1994)

Gary-Prieur (1994) définit trois types d'interprétations possibles selon le niveau de fonctionnement du nom propre.

- une interprétation dénomminative dans laquelle il y a extraction d'une classe d'individus porteurs du même nom :

Un Thomas est passé pour toi.

- une interprétation métaphorique dans laquelle il y a extraction d'une classe définie par les propriétés saillantes du référent initial porteur du nom propre :

Thomas est un Don Juan.

- une interprétation exemplaire dans laquelle le nom propre introduit par l'article indéfini ne réfère qu'au porteur initial, conçu et présenté comme exemple :

- (10) Il n'y a par exemple personne au FMI aujourd'hui qui dispose de la stature politique d'un Dominique Strauss-Kahn pour s'adresser en tête à tête à Angela Merkel, en allemand, [...] (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Vaxélaire (2005) constate d'ailleurs que pour certains auteurs (Meillet 1928, Pamp 1985, Meyer 1995), l'emploi d'un Npr avec un article indéfini fait de lui un nom commun puisque l'article indéfini, comme nous l'avons dit précédemment, extrait un particulier d'une classe.

Quand je dis un Alfred Muller quel que soit l'effet rhétorique de l'article (et il en a plusieurs), je pose l'existence d'une classe d'Alfred Muller. Au contraire quand je dis Emile, je ne pose pas l'existence potentielle d'une classe d'Emile. Je désigne, c'est tout. Par le fait même de la classification, de tels emplois sont ceux des noms communs. (Noailly 1987 : 77)

2.3.3.3. Avec un possessif

Le nom propre employé avec un possessif présente des similitudes avec celui employé avec l'article défini. Nous retrouvons notamment la construction et la sélection d'une image possible et particulière, ce qui est le cas dans l'exemple qui suit :

- (11) Avec sa fidèle Roselyne Bachelot, au poste de ministre des solidarités et de la cohésion sociale [...], le premier ministre a marqué un point.
(*Le Monde*, 16/10/2010)

Le possessif joue le rôle de repère et d'ancrage de l'image sélectionnée parmi toutes les possibles.

L'utilisation de l'adjectif possessif implique une relation d'appartenance entre le référent du Npr et la personne représentée par le possessif. Cette relation est teintée d'une connotation affective forte, positive dans le cas d'un possessif à la première personne (*C'est l'heure, mon Thomas !*), négative ou distanciée dans le cas des possessifs de deuxième et troisième personnes. Il s'agit ici aussi d'une opération de repérage du référent par rapport au locuteur.

2.3.3.4. Avec un partitif

J'écoute du Mozart.

C'est écrit comme du Colette.

Dans le premier exemple, le Npr avec partitif est employé dans une relation métonymique, *du Mozart* désignant des morceaux de musique composés par Mozart. Dans le second exemple, le Npr avec partitif est employé dans une relation métaphorique, à la manière de *Colette*⁵⁰.

⁵⁰ Gary-Prieur (1994) parle d'interprétation quantitative quand il y a renvoi « à une certaine quantité d'objet produits par le référent initial du nom propre » (p.178) et d'interprétation qualitative quand il y a caractérisation « par les propriétés du référent initial du nom propre » (p.184).

2.3.3.5. Avec un démonstratif

Kleiber (1981) a souligné à plusieurs reprises le paradoxe de l'association du Npr avec un article démonstratif. Le démonstratif possédant un caractère déictique, il ne semble pouvoir opérer qu'une classification de référents non nommés ou non classifiés alors que le Npr est réservé pour nommer. La combinaison des deux est de ce fait surprenante mais néanmoins courante.

Nous pouvons distinguer deux cas d'emplois :

- en relation anaphorique avec la structure *Np...ce Np* ;

(12) Si Borloo arrive à Matignon, que faire de Fillon ? [...] Devant ses visiteurs, Sarkozy cesse de chanter les louanges de ce « *Borloo de Valenciennes* » [...] (*Le Figaro*, 15/11/2010)

La reprise anaphorique isole le Npr en focalisant toute l'attention de l'interlocuteur.

- en relation déictique avec une occurrence isolée ;

Cette Joséphine m'énerve.

Ce salaud de Victor ! Il m'a encore bu tout mon Whisky ! (Kleiber 1991 : 93)

Pour Kleiber (1991), cet emploi introduit « toujours une marque exclamative, qualifiante, favorable ou défavorable (cf. *Ce Dupont*), et/ou un adjectif ou nom (cf. *Ce salaud de Victor*) évaluatif ou affectif antéposé, cantonné, pour ce qui est des adjectifs, essentiellement à *pauvre, brave, cher, bon, sacré, vieux, etc.* » (p.94)

La présence de l'adjectif démonstratif, déictique par définition, implique la connaissance préalable du porteur du Npr. Cette connaissance peut découler explicitement ou implicitement du co-texte. Dans tous les cas, elle doit être commune aux participants de l'acte d'énonciation.

Au vu de tous les cas possibles de détermination du Npr exposés durant ces dernières pages, il ne semble guère possible de retenir ce critère seul pour sérier une classe Npr.

2.3.4. L'absence de flexion

La flexion nominale regroupe les variations en genre et en nombre.

2.3.4.1. Le genre

« Les noms propres se définissent selon le fait qu'ils ont une flexion fixe, qu'ils sont invariablement d'un genre donné [...] mais aussi d'un nombre donné. » (Togebly 1982 : 120 cité par Leroy 2004a : 16). Les noms propres auraient une flexion fixe, donc une absence de flexion.

Les Npr ont, pour la plupart, un genre donné que l'on identifie soit par le déterminant intégré comme *Le Havre*, ou le déterminant précédant le Npr comme *la France, la Loire...*, soit par une particularité terminale caractéristique d'un genre. Dans son article « Essai sur le statut linguistique du Npr », Clarinval (1967) donne en exemples quelques-unes de ces caractéristiques phoniques des terminaisons :

- pour les noms de pays, masculin souvent terminé par une voyelle (*le Congo, le Libéria...*), souvent nasal (*l'Ain, le Rhin...*) ;
- pour les prénoms, féminin souvent terminé par les voyelles [a] et [i] (*Laura, Marie, Olivia...*), pour les toponymes, féminin souvent marqué par la lettre e (*la France, la Seine...*)(p.35)

Malheureusement, cette « règle » de caractéristiques phoniques des terminaisons, même si elle se vérifie en de multiples occasions, souffre de nombreuses exceptions presque aussi nombreuses que les cas généraux.

Mais si, comme l'affirme Togebly (1982 : 120), les noms propres ont un genre fixe, se pose le problème pour certains noms de villes quand il y a notamment adjonction d'un adjectif par exemple : *Alger la Blanche ; dans le vieux Alger*.

Vaxelaire (2005) rapporte le positionnement de certains linguistes (Edwardsson 1968, Feigenbaum 1989) pour un genre amorphe ou neutre pour les noms de villes et d'une adaptation du genre à la situation d'énonciation. Il n'en reste pas moins le problème des

noms de villes avec déterminant intégré qui eux semblent garder quel que soit le contexte, leur genre :

* ? *Le Guilvinec est belle.*

* ? *Le Pouldu est belle.*

* ? *La Ciotat est beau.*

Le patronyme ne renseigne *a priori* pas sur le sexe de l'individu qui le porte. A la différence de certaines langues flexionnelles comme le russe par exemple où le nom de famille peut indiquer le sexe à l'aide d'un suffixe différentiel (*Poutine / Poutina, Volkonsky / Volkonskaïa*), le français ne possède pas de tels suffixes. Le nom de famille est « neutre ».

Au niveau des prénoms, nous trouvons une opposition morphologique des terminaisons semblable à celle des autres substantifs : *Lucien / Lucienne* *Gilbert/ Gilberte*

2.3.4.2. Le nombre

On a souvent proposé le nombre comme caractéristique morphologique du nom propre valable pour un certain nombre de langues, français ou anglais par exemple : les prénoms, noms de famille, noms de ville ne s'emploient généralement pas au pluriel en français. En réalité, il faut être plus précis : les noms de personnes peuvent être employés au pluriel (les Dupont, les Durand) et ils signifient, entre autres, « la famille de ... » [...] (Molino 1982 : 10).

En effet, la question du nombre est également problématique. En premier lieu, le nombre est intimement lié à la détermination du Npr. Un Npr au pluriel est toujours précédé d'un déterminant pluriel. En second lieu, il semble y avoir adéquation entre cette non-flexion posée et le fait qu'un Npr est censé désigner un particulier. « De là, il se voit que les noms propres n'ont point d'eux-mêmes de pluriel, parce que de leur nature, ils ne conviennent qu'à un. » (*Grammaire générale* de Port-Royal 1660, IV, p.29 cité par Gary-Prieur 2001)

Pourtant, si l'on observe attentivement la langue, cette non-flexion présupposée tombe sous l'accumulation des exemples contraires. Se pose alors aux grammairiens normatifs une autre question : quelle règle adopter ? Marque graphique finale ou non ?

Les règles sont très complexes et l'usage très peu connu et respecté par le commun des mortels. Les noms propres au pluriel ont une marque graphique finale quand il y a pluralité des référents ou quand ils désignent un collectif : *les Alpes, les Pyrénées, les Antilles...*

Pour les anthroponymes, la marque graphique est requise quand il s'agit de familles illustres, de dynasties, *les Capets*, mais elle est abandonnée quand il s'agit d'une famille de manants, *les Dupont*. Gary-Prieur (2001) propose, pour expliquer cette règle un peu aléatoire, de faire « la distinction entre noms de famille (de la forme [les Np-s]) et patronymes (de la forme [Np]) ». Les noms de famille auraient une forme pluriel car leur référent serait un individu collectif. Les patronymes, renvoyant à un référent unique, un individu appelé X, résisteraient mieux à la marque du pluriel puisque le Npr est alors en emploi dénominatif.

Les Npr métaphoriques et métonymiques connaissent aussi le pluriel.

Après le succès de "Claudine", il y eut à Paris des dizaines de Colette qui s'essayèrent à jouer les ingénues. (ibid. : 27)

Le pluriel métaphorique crée une multiplication, une classe de particuliers partageant les propriétés du référent initial Colette à partir desquelles est construite la relation métaphorique⁵¹.

J'ai rangé tous les Colette sur le rayon du bas. (ibid. : 27)

⁵¹ Gary-Prieur fait une distinction très nette entre le Npr employé métaphoriquement et le Npr en antonomase. Pour le premier, la construction métaphorique crée une multiplication d'individus, « sorte de clonage » (p.87) qui prend le référent initial d'origine comme modèle. Tout individu peut donc, dans un cercle restreint, être à l'origine d'une métaphore.

Le pluriel métonymique crée une classe d'objets produits par Colette, ici des livres, résultat de la relation métonymique entre l'auteur et l'objet produit⁵².

Quant à l'antonomase, elle est l'aboutissement d'un processus de communisation. Le Npr, historique, mythologique ou littéraire (*Judas, Attila, Machiavel, Guignol...*), c'est-à-dire un Npr connu de tous, est utilisé à la place d'un nom commun ; Il est généralement déterminé et de ce fait, construit une classe. Rivara (1987) souligne les deux faits :

On constate qu'il suffit de traiter syntaxiquement un nom propre célèbre (de lui faire porter les déterminations habituellement réservées aux noms communs dénombrables) pour que le nom propre subisse une mutation sémantique : il ne désigne plus qu'un élément d'une classe d'objets qui est édifiée par le procédé syntaxique lui-même. On crée ainsi une classe des Balzac, des Dickens, des Paris, etc. et l'on peut attribuer une propriété à un élément de cette classe. (p.121)

Le Npr en antonomase perd en principe sa majuscule et comme tout nom commun, prend la marque du pluriel.

Paul est un vrai don Juan. Paul et son frère sont de vrais dons juans.

Le Npr en antonomase est complètement lexicalisé, se comporte morphologiquement comme un Nc et a une entrée lexicale dans le dictionnaire aux côtés des autres Nc.

Comme nous l'avons vérifié, aussi bien pour le genre que pour le nombre, l'absence de flexion annoncée mais non vérifiée ne peut être retenue comme critère définitoire du Npr.

⁵² Pour ces deux cas de pluriel, une grande hésitation règne sur la marque orthographique du pluriel -s et il n'existe *a priori* pas de règle stricte.

2.3.5. La morphologie dérivationnelle

Les Npr ont traditionnellement « une place spécifique et marginale dans la structure sémantique d'une langue donnée » (Kleiber 1981 : 405). De ce fait, « les noms propres semblent avoir, moins que les noms communs, la possibilité de s'adjoindre préfixes, suffixes ou mots pour engendrer dérivés et composés » et « [...] il semble bien que la grande masse des Npr est peu ou pas du tout productive dans ce domaine » (Molino 1982 : 10).

Pour bon nombre de linguistes, la productivité morphologique semble se résumer :

- soit à des cas d'adjectifs dénominatifs, construits sur des noms désignant des lieux géographiques⁵³, comme les adjectifs de nationalités par exemple : *français, suédois...*
- soit à des dérivés de noms propres de personnes du lexique littéraire ou politique : *gaulliste, proustien...*
- soit à des dérivations à partir de Npr « lexicalisés avec un sens descriptif métaphorique » (Jonasson, 1994 : 34) : *donjuanesque, herculéen...*

La dérivation des noms propres existe donc bien, même si elle se réduit pour certains linguistes à des cas particuliers. On peut regretter qu'elle n'ait pas été plus étudiée. Ce désintérêt semble la conséquence du fonctionnement sémantique difficilement définissable du Npr. En effet, la production du sens de ces dérivés peut devenir problématique.

Nous pensons même qu'il existe une réelle et riche dérivation des Npr. Nous reconnaissons que cette dérivation n'est pas homogène sur l'ensemble des Npr, et c'est peut-être ce qui a permis aux linguistes de nier son importance.

Ces possibilités (de dérivation) ne semblent pas se présenter pour tous les types de Npr, notamment les prénoms n'y ont pas accès [...] Pour la plupart des noms propres "ordinaires" tels que Paul, Pierre, Jean-Jacques, Mireille, Dubos, Martin, Lejeune, etc. qui ne sont associés ni à des personnages politiques importants, ni

⁵³ Ce que Dubois appelle dans son livre (1962) le lexique des mots ethniques.

à des écrivains ou des artistes célèbres, ni à des personnages mythologiques ou littéraires exemplifiant un type humain, on ne trouve pas de dérivés semblables. (Jonasson 1994 : 34).

Nous pourrions opposer comme argument que dans la catégorie des noms communs, tous n'ont pas la même productivité morphologique : les noms *cahier*, *pull*, *calendrier* par exemple, ne semblent pas, à première vue, fournir de dérivés ; d'autres encore, comme *banche*⁵⁴, ont une productivité limitée (*bancher*, *banchage*). Mais aucun linguiste n'en a tiré une généralisation pour l'ensemble de la catégorie.

Concernant les prénoms, il est néanmoins possible de recueillir des dérivations attestées : *la fierté christophienne* (à Haïti), *josephissime* (Duhamel 1937), *une jacquerie*, *des ségolénistes*...

De plus, au sein d'une sphère restreinte de locuteurs ayant en commun un même système de références, il n'est pas impensable de voir naître des dérivations sur un nom propre ou un prénom. La dérivation obtenue sélectionnera et soulignera un trait, une propriété de ce référent en faisant appel à des propriétés extralinguistiques. Une « *allure jean-pierresque* »⁵⁵ sélectionnant une propriété caractéristique du référent initial (un embonpoint et une nonchalance liée) sera sémantiquement décodée par l'ensemble de ce groupe d'amis. Cette sélection d'une propriété caractéristique donnera naissance à un stéréotype.

Le stéréotype, qui n'a pas ici la connotation qu'on lui prête dans la langue courante, est "une idée conventionnelle" [...], intuitive que le locuteur associe spontanément à un objet standard, idéalisé. [...] Le stéréotype reflète les croyances des locuteurs, leur vision du monde ; il peut être basé sur un concept ou une théorie fautive ou obsolète, mais que partagent les locuteurs. C'est une sorte de consensus conceptuel à une époque donnée. » (Melka Teichroew 1989, cité par Temple 1996 : 71)

⁵⁴ Banche : panneau de coffrage utilisé pour la construction des murs en béton ou en pisé.

⁵⁵ Jonasson (1994) pense que la dérivation s'applique mal à certains Npr et notamment aux prénoms. Même si nous reconnaissons une moindre richesse dérivationnelle aux prénoms, ceux-ci peuvent aussi servir de base à une dérivation ; nous citerons pour preuve la dérivation facilement faite et médiatisée sur le prénom de *Ségolène Royal* lors des présidentielles de 2007 avec les *segolénistes*, partisans de la candidate.

La dérivation des Npr produit des noms communs, des verbes et des adjectifs. Certains de ces mêmes dérivés peuvent servir à leur tour de base pour une seconde dérivation. Leroy (2005) a constitué, lors de l'examen des données du TLFi⁵⁶, un corpus d'un millier de dérivés de Npr construits avec 32 suffixes différents.

Sur les dix rapports catégoriels autorisés par le français, seuls trois sont possibles dans la dérivation d'un Npr par suffixation. Ces trois rapports catégoriels possibles sont les trois ayant la classe des noms comme classe de départ.

$N \rightarrow N$ (Nc ou Npr) $[[X]_N (Y)_{af}]_N$

$N \rightarrow A$ $[[X]_N (Y)_{af}]_A$

$N \rightarrow V$ $[[X]_N (Y)_{af}]_V$

La dérivation des Npr se répartit en trois sous-ensembles :

- Adjectifs (qui forment la catégorie la plus importante en nombre ;
 - des adjectifs dénominaux construits sur des toponymes appelés gentils. Les suffixes employés dans cette dérivation sont très nombreux : *romain (-ain)*, *écossais (-ais)*, *acadien (-ien)*, *algérois (-ois)*, *égéen (-en)*, *abyssin (-in)*, *germanique (-ique)*, *douarneniste (-iste)*, *breton (-on)*, *afghan (-an)*, *yéménite (-ite)*, *espagnol (-ol)*, *chypriote (-iote)*, *manceau (-eau)*...
 - Parmi ces adjectifs, nous pouvons repérer ceux qui sont unis au référent de leur nom de base par une relation locative (a) et ceux qui sont unis au référent par une relation non locative mais plutôt par une caractérisation au moyen de propriété (b):
 - (a) *une steppe sibérienne*
 - (b) *un froid sibérien (un froid extrême)*
 - (Temple 1996 : 180-181)
 - des adjectifs dérivés de noms propres (politique, littéraire, mythologique) : *molièresque*, *donjuaniste*, *pompidolien*, *sarkozyste herculéen*, *dantesque*, *dreyfusard*...

⁵⁶ Le TLFi dictionnaire : Trésor de la Langue Française informatisé.

Parmi ces adjectifs, nous pouvons aussi repérer ceux qui ont un lien très fort et nécessaire avec leur référent initial, comme *bouddhiste* et ceux qui ont un lien plus distendu comme *sadique* : on parlera alors de lexicalisation.

- Verbes : les noms propres servent de base pour former des dérivés verbaux comme avec le suffixe *-ise(r)* par exemple : *jospiniser*, *lepéniser*...
- Noms :

Nous trouvons des adjectifs qui se substantivent :

(13) MM. Devedjian et Estrosi, le spleen de deux sarkozystes. (*Le Monde*, 17/11/2010)

Ces mêmes adjectifs sont capables de servir de base pour former avec d'autres suffixes de nouveaux substantifs :

(14) Bannis, Patrick Devedjian et Christian Estrosi, ces deux grognards du sarkozisme ne s'avouent pas vaincus pour autant. (*Le Monde*, 17/11/2010)

Pareillement, il existe des dérivés verbaux qui, par le biais d'une deuxième dérivation exocentrique, forment de nouveaux dérivés nominaux :

lepénise(r) _V → *lepénisation* _N ...

Si nous restreignons notre investigation au seul prototype défini, à savoir le nom propre de personne, c'est-à-dire un Npr incarné (Gardiner 1954), seront écartés tous les gentilés et dérivés ayant pour base des toponymes, des prénoms et autres Npr désincarnés. La dérivation d'un Npr implique le contenu du Npr, le référent initial, porteur du Npr, et les propriétés lui appartenant. Cet ensemble restant de dérivés de Npr incarnés est, certes, réduit mais n'en demeure pas moins un ensemble d'une grande diversité tant au niveau des classes de dérivés obtenues qu'au niveau du nombre de suffixes convoqués. Dans un précédent travail sur la dérivation des noms propres d'hommes politiques français dans la presse écrite française (2005), nous avons pu vérifier cette richesse dérivationnelle avec un relevé de 15 suffixes différents.

L'ensemble des dérivés obtenus se répartit en trois sous-ensembles. Le plus important en nombre est celui des dérivés nominaux avec 11 suffixes répertoriés (*-yl*, *-ite*, *-ine*, *-iste*,

-ien/ienne, -(is)ation, -isme, -ade, -ette, -ie, -illon : *sarkozyl, sarkozite, mattéine, séguiniste, fabiusien, jospinisation, giscardisme, raffarinade, juppette, Chiraquie, sarkozillon*). Il y a parfois deux dérivations successives et un passage par un dérivé verbal (cas de la suffixation en – (is)ation sur -is(er)). Le deuxième groupe en importance est celui des dérivés adjectivaux avec cinq suffixes répertoriés (-ais/-aise, -esque, -issime, -ien/-ienne, -iste : *hollandais, raffarinesque, chiraquissime, mitterrandien, jospiniste*). Le dernier groupe est celui des dérivés verbaux avec un suffixe répertorié (-ise(r) : *lepéniser, chiraquiser*).

2.3.6. L'unicité référentielle

L'opposition nom commun / nom propre repose beaucoup sur ce critère d'unicité référentielle, le Npr se définissant par une référence unique. Tout nom est définissable en extension : le nom commun est pourvu de x extensions, le nom propre, d'une extension. Il désignerait toujours le même référent dans tous les mondes possibles. D'après Leroy (2004a), ce critère pragmatique d'unicité référentielle viendrait de l'idée sous-jacente que « le nom propre n'assume pas une fonction sémantique de renvoi à une catégorie [...] mais une fonction directement pragmatique de renvoi au référent visé » (p.22).

Nous pouvons souligner le fait qu'un même Npr peut avoir une référence multiple. C'est en effet le cas de certains Npr qui en discours peuvent activer différentes potentialités référentielles. Lecolle (2009) en fait la démonstration avec le Npr *Outreau*, qui réfère dans un premier temps à la ville d'*Outreau* et qui, à la suite de l'affaire de pédophilie jugée comme telle une première fois puis révisée ensuite, réfère maintenant à l'événement « *Outreau* » avec la glose d'erreur judiciaire⁵⁷. L'évolution de la valeur sémantico-référentielle du Npr *Outreau* avec la multiplication des référents possibles contredit le critère d'unicité référentielle.

⁵⁷ Sur le passage du nom de lieu au nom d'événement, nous renvoyons aussi à l'article de Cislaru et Lecolle (2010)

C'est aussi la position de Rangel Vicente (2005) pour qui « tout nom propre est potentiellement polyréférentiel parce qu'il ne possède pas de sens lexical qui détermine la nature du référent auquel il est susceptible d'être associé. »

Le deuxième argument que nous citerons est avancé par Leroy (2003) qui considère que le nom propre dans certaines conditions d'emplois et notamment dans celui d'antonomase, effectue une double référenciation :

Le nom propre qui constitue la tête du groupe nominal antonomastique maintient une référenciation à son référent originel, en même temps que le groupe antonomastique effectue une autre référenciation, en direction d'un référent discursif ou référent cible. (Leroy 2003 : 166)

Nous terminons avec les Npr indéfinis, ceux qui désignent une personne ou un lieu, sans particulier, sans référent stable et donc unique : Tartempion, Machin, Duchmol, Trucmuche... pour les personnes, Trifouilly-Les-oies, Pétaouchnock... pour les lieux.

2.3.7. L'absence de sens

Il est courant de trouver dans les grammaires que le nom propre se distingue du nom commun par son manque de sens. « Le nom commun est pourvu d'une signification, d'une définition et il est utilisé en fonction de cette signification [...] Le nom propre n'a pas de signification véritable, de définition, il se rattache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique, mais par une convention qui lui est particulière ». (Grevisse & Goosse, *Le Bon Usage* 1986)

A la différence d'un Nc associé à un concept, s'appliquant à un nombre infini de particuliers, un Npr isole un particulier unique qu'il nomme sans le décrire. De ce fait, tout nom sans association à un concept sera interprété par un locuteur comme un Npr. « Ce qui ne signifie rien pour le lecteur a donc des chances d'être nom propre. » (Clarival 1967 : 34)

Nous ne nous attarderons pas sur ce critère sémantique que nous reprendrons de manière plus approfondie quand nous parlerons de la sémantique du nom propre. Nous nous contenterons seulement de remarquer, outre l'assimilation rapide entre

signification, définition et sens, qu'il existe de nombreux exemples de Npr pour lesquels on peut parler de contenu sémantique ou de traits sémantiques. Nous citerons pêle-mêle le cas des prénoms, porteurs de traits sémantiques [+ /- masculin] (*Jean* porteur du trait [+masculin] par rapport à *Jeanne*)⁵⁸, des Npr où la motivation est encore présente (*Le Forestier, Legall, Dumoulin...*), des Npr communisés (*harpagon*)...

2.4. Synthèse sur le nom propre

Il semble bien que la catégorie des noms soit la plus importante et la première au moment de l'acquisition du langage et ce, en association avec les objets désignés. De ce fait, les noms occupent une place centrale, sorte de pivot sur lequel les autres catégories prennent appui. « Il est l'outil linguistique dans lequel la relation du langage au réel est la plus manifeste parce que c'est la fonction même de la catégorie nominale que de la réaliser. » (Siblot 1997c : 41)

De ce fait, la catégorie nominale est définie comme la catégorie grammaticale regroupant « les mots servant à désigner une personne, un animal ou une chose et à les distinguer des êtres de même espèce. » (Petit Larousse illustré 1989)

Pour la grammaire traditionnelle, le Nc et le Npr sont deux subdivisions de cette classe du nom. Et si cette grammaire définit sans difficulté le Nc, elle définit souvent le Npr par défaut ou par opposition. Notre but, durant cette première partie de chapitre, a été de voir en quoi le Npr se différenciait du Nc et quelle était sa spécificité. En adoptant la notion de prototype, meilleur représentant, nous avons essayé de réduire la problématique aux anthroponymes mais nous avons vérifié en 2.3. qu'aucun des critères traditionnellement donnés pour définir un Npr n'était satisfaisant : il est impossible de construire une classe nettement définie et homogène de nom propre avec une frontière stable et imperméable⁵⁹ si on adopte des critères qui ne sont pas suffisants.

⁵⁸ Voir le cas pour les prénoms unisexes qui ne permettent pas à l'oral pour certains et même parfois à l'écrit, de déterminer le sexe du référent porteur dudit prénom : *Daniel (le), Dominique, Claude...*

⁵⁹ Tout nom commun peut devenir nom propre en vertu d'un acte de baptême...

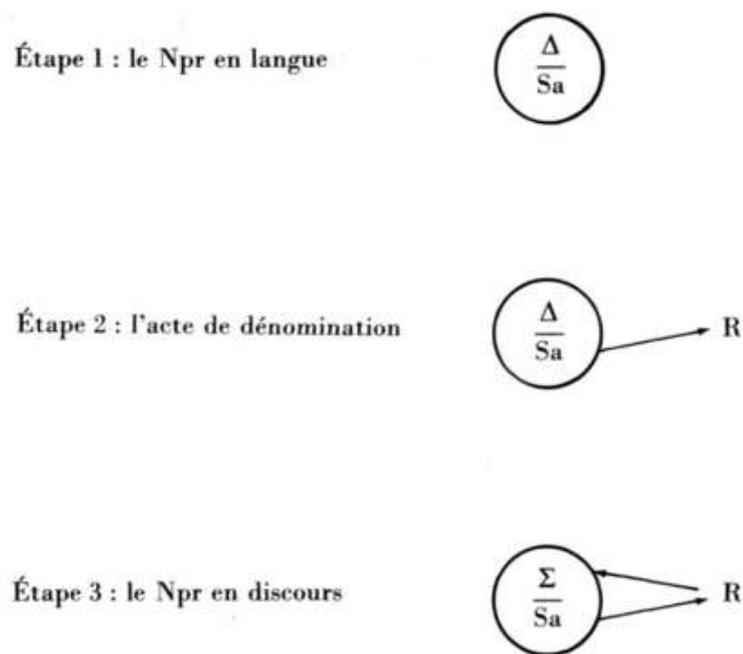
Alors, en quoi le Npr se différencie-t-il et s'oppose-t-il au Nc ? Et une telle question a-t-elle du sens ? Le Npr est-il si différent du Nc et nécessite-t-il une approche spécifique ? Nombre de logiciens et de linguistes se sont essayés au dur exercice d'une définition pour le Npr. Les réponses sont souvent fragmentaires et incomplètes. Si tous s'accordent, comme Molino (1982) à dire que le nom propre sert à identifier et à classer, ils ne s'accordent pas sur comment s'organise la référence et en quoi cette relation de référence diffère.

La difficulté se situerait en effet au niveau du fonctionnement sémantique et finalement discursif. Le Nc renvoie à un concept, stocké dans la mémoire à long terme, dont la compréhension ou l'interprétation se fait par l'intermédiaire de notre compétence lexicale ; le Npr ne correspond pas au modèle saussurien et renvoie, lui, à un référent extralinguistique « non pas en vertu d'un sens mais par un lien établi antérieurement » (Leroy 2004a : 31).

[...] la compréhension d'un nom propre, contrairement à celle d'un nom commun, requiert toujours des informations extérieures au nom lui-même, ces informations pouvant être ou non explicitement fournies à l'intérieur même du discours. (Gary-Prieur 1994 : 26)

C'est à ce niveau d'interprétation que le nom commun s'oppose au nom propre. Un nom commun est un signe linguistique associant un concept (un signifié) et une image acoustique ou graphique (un signifiant) et attribuant à son signifié des propriétés générales partagées. Le Npr fonctionne différemment. Pour beaucoup de linguistes, le Npr serait en langue un signe doté d'un signifiant (Sa dans le schéma ci-dessous) mais d'un signifié vide (Δ). L'acte de dénomination permettrait la mise en relation du signifiant avec un référent (le référent initial ; R dans le schéma ci-dessous). En discours, le Npr se chargerait d'un contenu (Σ), l'ensemble des propriétés particulières du référent initial.

Wilmet (1991 : 115) propose le schéma suivant pour illustrer ce passage de langue à discours :



C'est la question de l'asémantisme du Npr en langue qui sera discuté dans les différentes théories que nous examinerons à la section 5 de ce chapitre.

Nous laisserons la conclusion à Gary-Prieur (1994 : 247) : « A côté des savoirs généraux associés aux noms communs, il [le Npr] introduit dans la langue des savoirs particuliers liés à l'existence empirique des individus. Ce n'est au fond qu'un lieu de passage de plus entre *langue* et *parole*. »

3. Noms propres et motivation

Au vu de l'hétérogénéité des Npr, il semble difficile de traiter la question de la motivation dans son ensemble. Nous choisissons donc de ne traiter que de quelques Npr pour lesquels la question de la motivation et non de l'arbitraire semble se poser. Nous voyons que, dans certains cas, le Npr apparaît comme le socle de toute construction identitaire et est le lieu d'enjeux sociaux.

3.1. Le nom de famille

Les Grecs et les Romains n'avaient qu'un seul nom⁶⁰. Vaxélaire (2005 : 594) rapporte que les romains ont ensuite adopté un deuxième puis un troisième élément pour arriver au 1^{er} siècle au *tria nomina* pour les citoyens (un seul nom pour les femmes et les esclaves !) : un prénom (*praenomen*), le nom de la gens (*nomen gentilicium*) et le surnom (*cognomen*)⁶¹. C'est ce surnom qui deviendra plus tard le nom de famille.

Après le christianisme et les invasions barbares, « le système du nom unique - le nom de baptême - qui, à partir du VIIIe-IXe siècle, est presque toujours germanique, s'institua jusqu'au XIIe siècle » (Dauzat 1967 : 98). Les noms germaniques sont le plus souvent des noms composés en général de deux éléments avec chacun une signification bien précise. Nous pouvons citer *bert-hramm* (*illustre corbeau*) qui a donné ensuite Bertrand, *arn-wulf* (*aigle-loup*) pour Arnould, *bert-hari* (*brillante armée*) pour Berthier, *bert-mund* (*illustre protecteur*) pour Brémond ...

Au Moyen-âge, les « noms de famille » que l'on appelle alors les surnoms se répartissent en quatre catégories :

- altération du nom de baptême (les *Guillaume* furent appelés *Guillaumet*, *Guillaumin* ou *Guilleminot*)⁶² ;
- profession ;
- origine (*Lenormand*, *Dupont*, nobles portant le nom de leurs terres) ;
- sobriquets (*Camus*, *Lebon*) (Dauzat 1967 : 98)

C'est François 1^{er} qui, avec l'ordonnance de Villers-Coterêts (1539), établit le français comme langue des actes officiels et légalise les surnoms en tant que noms de famille. Les noms de familles sont alors fixés, limités (peu de créations⁶³ depuis lors et même une

⁶⁰ En cas d'homonymie, il suffisait de préciser le nom du père, du dème ou de la phratrie.

⁶¹ Le *tria nomina* pouvait être complété par un sobriquet (agnomen).

⁶² Vaxélaire (2005 : 595) précise que cette première catégorie indique surtout la filiation (Guillaumet fils de Guillaume).

⁶³ A partir de la Révolution, les noms sont fixés et on n'observe plus de créations. Les seules créations sont dues alors parfois à des officiers d'état civil peu attentionnés qui altèrent les noms. Nous citerons comme exemple ces extraits de naissance des quatre enfants d'une même famille où pas un seul enfant ne porte exactement le même nom : Kauffmann, Kauffman, Kaufmann, Kaufman. Cela renvoie à une autre question dont nous ne traiterons pas ici : les noms propres ont-ils une orthographe ?

tendance à l'extinction durant le XXe siècle pour certains⁶⁴) et perdent souvent leur motivation.

Sur la question de la motivation, les avis divergent. Pour Rey-Debove (1995 : 116), « si les Npr d'état civil étaient vraiment démotivés, monsieur *Couillard* et Mme *Catin* ne demanderaient pas à changer de nom, comme c'est leur droit ». A l'opposé, Billy (1995) pense que les Npr n'ont pas de sens ni de motivation et que l'on confond alors le nom propre et l'étymon :

La motivation qu'on croit subsister dans le Npr n'est en fait que connotation étymologique. Un Npr n'est donc pas motivé en soi : seul l'est son étymon (dans le cas de Npr issus d'appellatifs) ou son choix (dans le cas de Npr issus d'autres Npr, emprunts ou transferts onomastiques [...]). (p.141/142)

Chaque famille se définit par son patronyme, véritable « classificateur de lignée », qui fédère les membres. De son côté, ce nom de famille individualise le membre et en même temps l'inscrit dans une famille, dans une histoire, dans une lignée, à une place sociale.

Le nom dit de qui l'on naît et d'où l'on vient, il assigne une place sans échappatoire possible, en principe. Par cette assignation, et l'ensemble de connotations éventuellement valorisantes ou stigmatisantes qui l'accompagnent, il met une empreinte, d'inégale profondeur, sur le devenir de chacun (Lapierre 1995 : 13)

Le patronyme est porté toute une vie et il « apparaît comme ce qui assure la permanence de l'individu » (Gary-Prieur 1991 : 46). Il peut influencer sur le destin du porteur (cas des

⁶⁴ Nous renvoyons à l'article de Marie-Odile Mergnac, intitulé « Les noms d'Indre-et-Loire éteints au XXe siècle », paru le 24 mai 2016 dans *La Nouvelle République*.

apronymes⁶⁵). Il peut être difficile à porter⁶⁶ ou au contraire aider à ouvrir les portes et faciliter l'accès au succès⁶⁷.

Mais le patronyme a surtout une fonction d'identification de la personne afin de la mémoriser, de la distinguer des autres, de la reconnaître :

Ce qui me prouve que j'ai correctement identifié une personne c'est, comme on dit familièrement, que je peux mettre un nom sur sa figure. Mais c'est également par le nom que l'on accède à la célébrité, à la reconnaissance collective. (Le Bihan 2006 : 21)

En inscrivant un individu dans une lignée, le nom de famille, symbole de notre état-civil, constitue le premier maillon d'une construction de l'identité personnelle. Le patronyme nous représente, nous identifie et cette fonction d'identification participe à la construction identitaire dans une dimension sociale, symbolique et psychologique. C'est cette inscription dans une lignée familiale que soulignent le chroniqueur et la journaliste du Figaro quand ils énoncent :

(15) Nicolas Sarkozy est le successeur de François Mitterrand. Il en est son avatar, sa version rafraîchie. Le neveu de François n'est pas tant Frédéric que Nicolas. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(16) Et deux si l'on considère que Frédéric Mitterrand symbolise, avec le nom qu'il porte, une forme d'ouverture. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

⁶⁵ Un aponyme est un néologisme québécois qui désigne " nom de famille d'une personne qui est étroitement lié à son métier ou à ses occupations", selon la définition donnée par le *Grand Dictionnaire Terminologique* de l'Office québécois de la langue française. Sur le site du CENTRE CANADIEN DES APTONYMES, sont recensés les patronymes apronymes français : on y retrouve pêle-mêle Ms Boucher, Boudin, Jambon, Lardon, Paté tous boucher-charcutier de métier, Ms Boisson, Bouchon, Charavin, Desvignes, Lavigne, Pinard, Vigneron tous viticulteur de métier sans oublier les célèbres Edith Cresson, ministre de l'agriculture et Jacques Delors, ministre des finances dans les années 80.

⁶⁶ Il y a des noms qui ont été célèbres négativement dans l'histoire (Landru) mais les plus courants sont des patronymes qui sont soit des insultes (Pétasse, Péteur, Fayot, Couillon...) soit des obscénités (Anus, Lacrotte, Demoncul, Pipi, Prout...)

⁶⁷ Il est de plus en plus courant de trouver parmi de jeunes acteurs ou chanteurs les fils ou les filles de... créant de véritables dynasties artistiques. Même s'ils méritent à juste titre le succès qu'ils remportent ou si ce succès est aussi dû au carnet d'adresse de leurs parents, il est aussi évident que le patronyme déjà associé à une idée de succès, de talent n'en sera que mieux retenu par le public et associé plus facilement au talent artistique.

De ce fait, ne pas appeler une personne par son nom (patronyme) mais par un pantonyme, c'est-à-dire un terme très général et vague comme *Chose, Truc ou Machin* exprime soit le peu d'attention que l'on a porté à cette personne, soit un manque de considération, soit même du dédain ou du mépris :

Le même mépris apparaît quand on ignore volontairement le nom propre de quelqu'un en utilisant un pantonyme du genre de celui employé par de Gaulle⁶⁸[...] *Chose* ou *Machin* expriment le même dédain, la volonté de ne pas reconnaître la personne morale ou physique par son vrai nom. Celui qui sert ou devrait servir à identifier. (Le Bihan 2006 : 22)

3.2. Le prénom

Coulmont (2011) sociologue, s'est intéressé dans un ouvrage à la sociologie des prénoms et sur ce que révèle le choix d'un prénom : support personnel d'identité, ils reflètent une époque (effet de mode) et marquent une classe sociale. Ce constat de marqueur de classe est partagé par Vaxélaire (2005) qui écrit alors :

Il y a statistiquement moins d'*Elvis* et de *Johnny* dans les milieux bourgeois que dans les classes défavorisées, moins de *Mohamed* dans les familles catholiques que dans les familles musulmanes et inversement pour *Marie-Madeleine*. (p. 177)

Achard (1974) va plus loin et pense que le prénom « est un message qui caractérise le donneur en classe sociale, religion, opinions politiques, tradition familiale etc. » (p.84). Un prénom dit le sexe d'une personne (peu de prénoms épicènes actuellement), probablement son âge (Une Mauricette ou une Germaine a toutes les chances d'être plus âgée qu'une Sandra) et avec une marge d'incertitude néanmoins le milieu social, l'agnocité ou la religion des parents de la personne qui porte le prénom : toutes ces choses sont mélangées dans le prénom ; Kevin et Jessica sont plutôt des prénoms d'enfants d'employés ou d'ouvriers, Mohamed est le prénom d'un garçon dont les parents sont probablement musulmans...

⁶⁸ Le Général de Gaulle avait utilisé le terme « Machin » pour désigner l'ONU.

Le journal *Le Monde* du 11 juillet 2012 rapporte les résultats d'une enquête réalisée par Coulmont⁶⁹ sur les prénoms à mention au Bac 2012 : les prénoms Madeleine, Irène, Côme ou Ariane ont plus de chances d'avoir une mention TB au Bac que les autres. A l'opposé, les Kévin et Christopher décrochent peu de mentions. En 2012, aucun Youssef et aucun Nabil n'ont eu de mentions et un tiers des Linda sont au rattrapage. Le prénom n'a bien entendu aucune incidence sur les résultats scolaires d'un lycéen mais les prénoms distingués lors de cette enquête sont l'apanage de classes culturellement bien dotées.

Autrefois, on héritait d'un prénom familial, celui d'une tante, d'un grand-père ou d'une grand-mère, d'un parrain, éventuellement celui du saint du jour où l'on était né. Les prénoms étaient transmis au sein de la famille. Zonabend (1977) indique précisément comment cette pratique « entraînait une perpétuation, de génération en génération, des prénoms à l'intérieur des lignées » (p.263). A partir du XIXe siècle, la pratique du prénom unique disparaît et un nouveau-né reçoit le plus souvent deux prénoms. Au début du XXe siècle, le premier prénom (le prénom usuel) est alors choisi par les parents (selon leur goût ou la mode), le deuxième et le troisième « restent liés au contexte parental, ils sont toujours puisés dans le stock des prénoms familiaux » (Zonabend 1977 : 264).

Jusqu'en 1993⁷⁰, la liste des prénoms était réglementée. Actuellement, il n'y a plus de règles⁷¹ et l'on peut *a priori* donner le prénom que l'on veut à ses enfants mais il est

⁶⁹ Coulmont réitère cette étude sur les prénoms à mention au Bac chaque année et il est possible de lire les résultats et les commentaires sur son blog : coulmont.com/blog/2015/07/08/prenoms-mentions-bac-2015/

⁷⁰ En 1993, la loi se simplifie avec l'article 57 du Code Civil : « l'officier d'état civil porte immédiatement sur l'acte de naissance les prénoms choisis par les parents » ; les parents sont désormais complètement libres du choix des prénoms de leur enfant...

⁷¹ En 2010 est né un petit garçon, prénommé « MJ » par ses parents, prénom qui a posé problème à l'officier de l'état civil, au procureur et à un juge aux affaires familiales. Un arrêt a été rendu par la Cour d'appel d'Amiens : le prénom MJ sera supprimé de l'acte de naissance de l'enfant :

Il n'apparaît pas conforme à l'intérêt de l'enfant que lui soit attribué un prénom composé d'initiales, qui en France par sa similarité avec la partie alphabétique d'une immatriculation d'objets manufacturés divers ou d'un acronyme de société ou de service public contribue à placer l'enfant tout le long de sa scolarité et plus tard au centre des remarques, des moqueries de ses condisciples. [...] Il existe pour l'enfant un droit à un véritable prénom dont ses parents ne peuvent le priver sous prétexte de faire preuve d'imagination ou de marquer leur admiration pour un chanteur, un acteur ou un danseur, [...] (extraits de l'arrêt)

néanmoins déconseillé de donner le prénom d'un personnage déconsidéré de l'histoire (cas du prénom Adolphe notamment, comme dans le film « Le prénom » d'Alexandre De La Patellière et Matthieu Delaporte qui montre bien les débats et les déchainements que peut entraîner un tel choix !). Le prénom est actuellement considéré plus comme un instrument d'individualisation que comme un héritage familial transmis.

Dans un article en 1993, Besnard et Grange ont étudié la diffusion des prénoms dans la société française au cours des derniers siècles. Aux XVIII et XIXe siècles, les prénoms naissaient dans les classes supérieures de la bourgeoisie et 20 ans plus tard se retrouvaient chez les enfants des paysans, mouvement que les deux chercheurs ont appelé la diffusion verticale des prénoms. Actuellement, il existe 2 marchés onomastiques avec d'un côté les prénoms de la grande bourgeoisie et de l'autre les prénoms des classes populaires. Les prénoms ne franchissent pas les barrières des milieux sociaux et les ensembles d'inspiration ne sont pas les mêmes.

Aujourd'hui, au XXIe siècle, l'éventail des prénoms est plus large qu'aux XVIII et XIXe siècles : les prénoms sont plus nombreux mais aussi moins concentrés qu'avant car plus individualisants (en France, 1 prénom sur 15 n'est porté que par un seul individu). Le stock des prénoms féminins est plus vaste car ils voyagent entre les pays et sont plus novateurs.

En général, les prénoms masculins servent plus à matérialiser l'identité nationale. Dans une autre enquête sur le changement de prénom (*Le Monde* du 24 avril 2012), Coulmont montre qu'une des principales raisons de changement⁷² est la recherche d'identité ou l'appartenance à une communauté. Environ 3000 personnes demandent à changer de prénom par an et la majorité de ces demandes sont le fait de personnes issues de l'immigration : les cas les plus courants sont des francisations de prénoms mais le cas inverse se produit aussi. Coulmont cite le cas d'une jeune femme turque *Aysel*, renommée *Aurélie* à 10 ans par ses parents lors de sa naturalisation et qui redemandait à s'appeler *Aysel* à l'âge adulte car elle estimait que cela correspondait à l'identité dont elle se réclamait : une jeune femme française mais d'origine turque.

⁷² L'autre raison invoquée et retenue est souvent que le prénom est démodé et source de moqueries : Josette, Mauricette...

Faut-il voir, dans l'article du Monde du 16/11/2010, dans le traitement différencié des prénoms cités, cette identité avancée par le journaliste pour présenter les femmes du gouvernement « issues de l'immigration » :

(17) M. Sarkozy cherche à préserver l'apparence de l'ouverture aux personnalités issues de l'immigration, mais on est loin des débuts flamboyants de Rachida Dati place Vendôme : il a nommé Jeannette Bougrab, présidente de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) et militante de la laïcité. Il s'agit de contrebalancer les anciennes accusations de « communautarisme » portées contre M. Sarkozy.

Mais Mme Bougrab n'est que secrétaire d'Etat à la jeunesse, dernière du protocole. Surtout, Fadela Amara, fondatrice de Ni putes ni soumises, quitte le gouvernement, tout comme Rama Yade.
(*Le Monde*, 16/11/2010)

Il existe un lien fort entre l'identité nationale et les prénoms et dans certains pays, la politique d'intégration passe par la fixation des prénoms (cas de la Bulgarie où les prénoms turcs ont été à un moment donné interdits).

3.3. Le surnom

Le surnom⁷³ ou sobriquet est employé en adresse dans des petits groupes : amis, collègues de travail, famille...ou dans la sphère très privée, voire intime.

Il peut découler du prénom avec un redoublement de la première syllabe (Toto pour Thomas, Juju pour Julien), être son diminutif (Jo pour Joëlle, Ben pour Benjamin), évoquer une caractéristique ou un comportement physique ou moral (Poil de carotte pour un rouquin, Choubaka pour un garçon hirsute) ou un événement important. Il peut être a contrario donné pour signifier le contraire de ce qu'il est censé signifier (Blanche-neige à une personne de couleur, Frisette à un chauve...).

⁷³ Le terme « blase » est actuellement utilisé en synonyme de surnom chez les ados.

Le surnom a la même vocation que le prénom et comme celui-ci, il nous est attribué par un tiers, souvent le groupe.

[...] à l'encontre du patronyme et en partie du prénom, qui restent du ressort de la parentèle, le sobriquet est l'affaire de la communauté : il est laissé à la libre création du groupe social. [...] au contraire du patronyme et du prénom, il ne définit pas une position sociale, il marque une place au sein de la communauté. (Zonabend 1977 : 271)

Les surnoms sont nombreux dans la sphère politique et certains parfois fuient au-delà de la sphère à laquelle ils étaient primitivement destinés. D'autres sont donnés par les journalistes eux-mêmes, notamment par ceux du journal *Le Canard enchaîné* à qui nous devons quelques perles (*l'agité du bocage* ou le *Fou du Puy* pour Philippe de Villiers, *Marionnette* pour Marion Marechal-Le Pen ou *le motodidacte* pour Christian Estrosi par exemple). La plupart de ces surnoms sont le produit de caractéristiques physiques (18), de comportements ou de jugements (19), ils sont parfois sympathiques parfois ironiques, sarcastiques ou même méchants.

(18) On a vu Cohn-Bendit danser entre l'alter José Bové et « *Moumoute* », alias Antoine Waechter, le tenant du « ni droite ni gauche ». (*Libération*, 15/11/2010)

(19) Mais il a fallu reculer devant la résistance de la majorité, vent debout contre celui qui s'est vu attribuer le qualificatif peu aimable de « *zozo* ». (*Libération*, 16/11/2010)

3.4. Le pseudonyme

Avec le développement d'Internet, des forums, blogs et autres réseaux sociaux⁷⁴, rares sont ceux qui n'ont pas de pseudo pour surfer. Le pseudo est *a priori* le seul moyen de se choisir un nom, à la différence du prénom et du patronyme qui nous sont imposés.

Acte conscient et volontaire, l'auto-nomination est avant tout un acte signifiant qui inscrit dans la forme linguistique choisie comme pseudonyme des valeurs relatives au cadre social, au contexte thématique et à l'identité personnelle. (Cislaru 2009 : 41)

Le pseudo est une trace de notre subjectivité puisque nous nous donnons un nom. Ce nom doit donc nous représenter et le choix doit se faire avec discernement et selon les règles d'une communauté sociale précise. Cislaru cite le cas de sites sur Internet proposant des stratégies de choix de pseudonymes :

Le pseudonyme est un nom d'utilisateur que vous devez trouver afin de permettre aux autres utilisateurs d'un site de rencontre de vous identifier, tout en conservant votre anonymat.[...] Les gens peuvent percevoir le pseudonyme comme étant le reflet de votre personnalité et il influencera certains lecteurs dans leur sélection.

Petit truc : Vous aurez sûrement plus de succès auprès des autres membres si vous choisissez un pseudonyme ayant une connotation positive tel que « Homme_sympathique » ou bien « jolie_femme ». Avec un pseudonyme tel que « méchante_fille » ou « homme_obsédé » vous attirerez moins les autres puisqu'il laisse entrevoir une personnalité plus négative. (<http://WWW.domeconnection.com/fr/rencontre-serieuseconseils_pseudo.html, cité par Cislaru 2009 : 42)

Les pseudos sur internet tournent autour de plusieurs thématiques (dieux, héros mythologiques, acteurs, animaux...) qui diffèrent selon le type de sites. Ils sont le plus

⁷⁴ Le pseudonyme existait avant Internet mais il était plus souvent réservé aux artistes (noms d'artistes, exemple : Bourvil, pseudonyme d'André Robert Raimbourg) ou aux écrivains (nom de plume, exemple : Julien Gracq, pseudonyme de Louis Poirier) ; Vaxélaire (2005 : 175) cite notamment le cas de *Maria Kalogeropoulos* qui choisit de se faire appeler *Maria Callas* car *Callas* est l'anagramme de *la Scala*.

souvent explicites et possèdent parfois plusieurs niveaux de lecture, accessibles par les autres internautes fréquentant le même site.

Morphologiquement, ils peuvent être un nom seul (*Legolas, Aragorn, Naruto, Bouba, Oui-Oui...*), un syntagme nominal (*Grossecochonne, super-pomme, lafouine, petiteretraite*), un verbe (*Ne-marone-paa, reflechisson*), un figement (*hebestoftheworlddumondeentier, moins que vos conneries sont*), un anglicisme (*Unknown, Almost, Unskilled, topless*), un jeu de mots (*MasseTurbator, Sith'a'faim*), une marque (*Coca, Nutella, Tagada*), un kikoo c'est-à-dire un prénom suivi d'un nombre qui représente soit le département du joueur soit simplement le fait qu'il y avait X fois le même prénom avant, (*Darknaruto41, Jeremso2, marina31200, titouche33*) ou même une suite de chiffres (753852) et même une lettre seule ou deux (*h, kk*)⁷⁵.

Comme nous l'avons vu, il y a dans le pseudo une intention de signifier, de représenter une identité :

Le pseudonyme est cette ressource linguistique qui permet de sélectionner et de sémiotiser les aspects d'un individu. (Cislaru 2009 : 47)

3.5. Le toponyme

Les toponymes sont peut-être les noms propres où la motivation est la plus identifiable, motivation géographique (*Savigné-sur-Lathan*, village sur le cours d'eau le *Lathan*), motivation politique (changement de nom de pays au moment de la décolonisation par exemple, le *Congo* devenant le *Zaïre*), motivation sémantique (*La Mort aux Juifs*, lieu-dit à Courtemaux dans le Loiret dont le nom rappelle les répressions violentes subies par les Juifs vers 1500⁷⁶).

⁷⁵ Tous les exemples de pseudos ont été relevés sur Internet sur deux forums (un de jeux vidéo et un médical).

⁷⁶ Le hameau s'est appelé ainsi jusqu'en 1993. En effet, Akin (1999) rapporte que, dans un contexte d'attentats antisémites, les habitants se sont par deux fois mobilisés (1977 et 1980) pour un changement de nom de leur localité. En 1993, le conseil d'Etat accède à leur demande et le hameau est rebaptisé Route de Louzouer. Néanmoins, on trouve encore sur Internet une exploitation agricole, un élevage de porcs avec dans l'adresse l'ancien nom du hameau (EARL LA MARE AUX GEAIS, Lieu-Dit la Mort aux Juifs 45320 COURTEMAUX).

Comme le fait remarquer Clarinval (1967 : 35), nombre de toponymes ont des caractéristiques de composition qui les font facilement identifier comme noms de villes ou de villages : *Joué-Lès-Tours, Artannes-sur-Indre, Azay-sur-Cher, Braye-sur-Maulne, la Chapelle-sur-Loire...*

Sur le plan politique, Vaxélaire (2005 : 164) cite le cas de la cité antique de *Rusicada* en Algérie, renommée *Philippeville* au moment de la colonisation. D'après lui, ce nom est motivé puisqu'il avait été donné en l'honneur de Louis-Philippe, alors roi de français mais aussi pour affirmer la domination coloniale de la France sur l'Algérie. La ville fut débaptisée à la décolonisation et prit ensuite le nom de *Skikda* du nom de la colline voisine.

Akin (1999b) dans son article sur les processus redénotatifs des territoires cite plusieurs exemples où les choix dénotatifs sont révélateurs d'une position politique. D'ailleurs, lorsqu'un territoire est disputé par deux pays, celui-ci reçoit au moins deux dénominations différentes : *Les Malvinas* (Argentine)/ *les Faulklands* (Royaume-Uni), ile de *Kardak* (Turquie)/ ile d'*Imia* (Grèce), ile de *Takeshima* (Japon)/ ile de *Tokdo* (Corée)...

Dans les deux exemples, le nom était au centre du conflit. Cela montre que l'orientation argumentative du nom en fait une arme efficace dans la justification territoriale. Tout se passe comme si la partie qui arrive à imposer à l'autre sa dénotation du territoire s'appropriait, du même coup, le territoire lui-même. (Akin 1999b : 52)

Cislaru et Lecolle (2010) montrent que, par métonymie, un toponyme « peut dans certains cas désigner un événement qui s'y est déroulé, voire devenir le désignateur principal de cet événement » (*Tchernobyl, Fukushima*) car « les événements sont une part de l'histoire d'un lieu, et c'est par ce biais que le lieu (habité) se charge de mémoire et sert de jalon historique. » (p.122)

Au niveau sémantique, ce sont les connotations négatives qui sont souvent à la source des changements de noms de lieux ou comme nous le remarquons, de noms de départements français : les termes *basse, inférieur ou nord* ont été au cours des dernières

décades systématiquement évacués des noms de nos départements et plus récemment des noms de régions⁷⁷.

Ainsi a-t-on changé *Loire-Inférieure* (département) en *Loire-Atlantique* et *Côtes-du-Nord* en *Côte d'Armor* (*Nord* connotant le froid dans nos régions). (Rey-Debove 1995 : 117)

3.6. Le nom de marque

Il s'agit tout d'abord de bien différencier les noms de marques des noms de produits.

D'après Fèvre-Pernet et Roché (2005), le nom de marque est fait pour distinguer un produit parmi d'autres produits semblables, appartenant à la même classe d'objets. Il identifie l'origine du produit. Il a un référent unique (concret ou abstrait) l'entreprise ou la marque. Quant au nom de produit, il est fait pour distinguer « un produit en tant que constituant la classe (ou sous-classe) d'objets qu'il nomme, par opposition à d'autres produits constituant d'autres classes (ou sous-classes) d'objets éventuellement de la même marque ». Il identifie un objet-produit et il a un référent multiple, le produit à des centaines de milliers d'exemplaires.

Pour de nombreux linguistes, le nom de marque est un nom propre « puisqu'il résulte effectivement du choix délibéré d'un nom pour désigner une entité » (Walter 95 : 239). Pour certains, « le nom de marque est un Npr pour le juriste et un Nc pour le linguiste » (Rey-Debove 1995 : 119). Pour d'autres encore, il est, selon les cas de fonctionnement soit un nom propre soit un nom commun. Pour notre part, nous considérerons que le fonctionnement syntaxique du nom de marque⁷⁸ s'apparente à celui du nom propre et que de ce fait, nous pouvons envisager le nom de marque comme un nom propre.

⁷⁷ La région Nord-Pas-de-Calais a fusionné avec la région de la Picardie le 1^{er} janvier 2016. Le Conseil général a proposé alors de changer le nom pour les Hauts-de-France...

⁷⁸ Nous faisons bien la différence entre le nom de marque et le nom de produit et nous reconnaissons, à l'instar de Fèvre-Pernet et Roché (2005), que les emplois de type « J'ai acheté une Peugeot » renvoie à une métonymie en discours. Nous ne prenons en compte ici, exclusivement le nom renvoyant à l'entreprise ou à l'entité abstraite de la marque.

Le nom de marque peut être soit un nom seul (*Sony, Panzani*), soit un prénom et un nom (*William Saurin*), soit un GN avec un déterminant (*La Redoute*) soit un sigle (*BNP, LCL*).

Le nom de marque fait partie, comme le fait remarquer Vaxélaire (2005) du domaine de la surmotivation. D'après Trouillon (1998 : 211), le nom doit rendre compte des avantages du produit (Ronron, Taillefine...ici, le nom n'est pas descriptif mais plutôt résultatif...), doit être court afin de faciliter une meilleure mémorisation (Omo, Bic), doit être facile à prononcer et ne pas avoir de connotations négatives dans d'autres langues

Le nom est calculé et testé avant d'être proposé au public, un mauvais choix pouvant éloigner les acheteurs potentiels du produit. (Vaxélaire 2005 : 191)

Non seulement le nom de marque doit être juridiquement disponible mais il doit être approprié sur le plan linguistique et être associé à des références positives. Le nom de marque étant la première image que donne à voir une entreprise, il existe des sociétés qui proposent une évaluation linguistique du nom de marque (idem pour le nom de produit) ; ces sociétés recensent d'éventuels problèmes de prononciation, de sonorité, d'orthographe mais aussi les connotations culturelles dans les langues des pays où l'entreprise désire s'implanter. Par exemple le nom de marque *Coca-Cola* a une connotation négative en chinois donc la marque est connue en Chine sous le nom de « *Kékou Kélé* » (可口可乐) et les idéogrammes ont un sens positif et évoquent bon goût, plaisir et bonheur (Usunier & Shaner 2002)⁷⁹.

Le nom de marque donne une identité aux produits qu'il représente, il les authentifie ; il doit être considéré en situation car il fait partie de l'argumentation et participe de fait à l'acte de persuasion. Laurent (2010) parle alors de « capitalisation et d'actualisation du sens » en discours :

C'est la signifiante du nom propre et son efficacité sociale que comprennent les créateurs de noms qui, en spectacularisant l'acte de baptême lors des campagnes,

⁷⁹ En Chine, il faut aussi que le nom évoque les qualités de la marque, qu'il y ait un équilibre entre les caractères (yin et yang, traits pairs et impairs), une belle calligraphie... (Usunier & Shaner 2002)

font vivre sous nos yeux, en gros plan, une construction de sens, sa capitalisation, son réglage de sens. (Laurent 2010 : 16)

Pareillement pour Laurent (2010), le signifiant c'est-à-dire la forme, a une grande importance et « en tant qu'enveloppe phonique [...] participe à la production de sens » (p.15) : les allitérations comme dans *Coca-Cola*, les assonances comme dans *Omo*, *Vizir* ou des consonances comme dans *Weight Watchers*.

3.7. L'onomastique littéraire

L'onomastique littéraire s'est intéressée à la question de la dénomination des personnages et à la valeur sémantique de ces dénominations. En effet, un romancier attribue à ces personnages des noms propres qui vont servir à les identifier (c'est la première fonction du Npr), à les classer et les définir socialement parce que ces noms propres ont des valeurs connotatives mais aussi à les inscrire dans un univers de représentations.

Il est évident que les noms propres romanesques ont pour but, comme c'est le cas dans tout ensemble d'individus, d'assurer l'identification des membres du groupe et la continuité de cette référence dans le procès de la narration. (Nicole 1983 : 235)

L'attribution d'un nom propre dans un roman ne se fait pas au hasard. Le nom propre en tant qu'élément stable (nom et prénom) intervient et construit avec les autres éléments (descriptions, périphrases, déictiques et anaphoriques) le personnage. Le nom propre reste le point d'ancrage de cette construction.

On sait que la distribution des noms propres dans un roman n'est pas aléatoire : ces désignateurs ont une valeur connotative certaine. Dans un certain nombre de textes narratifs [...] ils aident à fixer les qualités ou les propriétés du personnage parce qu'indirectement ils les signifient. (Masseron & Schnedecker 1988 : 105)

Le personnage est un marqueur du narratif et il est le référent réel ou fictif⁸⁰ du nom propre qui le désigne, qui l'emblématise. De ce fait, le nom propre joue un rôle narratif important.

[...] le Npr permet d'identifier un personnage, de le mémoriser, de le distinguer des autres, dans la mesure où il constitue la seule étiquette permanente, repérable aux majuscules, il entre pour une part très importante dans la construction de la référence romanesque. [...] il réfère à un objet unique qu'il dénomme de façon « rigide » quel que soit le monde de référence. (Masseron & Schnedecker 1988 : 105)

Comment l'écrivain baptise-t-il ses personnages ? Nombre d'auteurs ne cachent pas le travail qui consiste à rechercher et à trouver le nom qui correspondra à leurs personnages, qui aura une valeur informative facilement décodable par le lecteur⁸¹.

[...] le romancier onomatourge forge – consciemment ou inconsciemment – le vocable en fonctions de relations présentes dans le lexique, soit parce qu'il exploite certaines caractéristiques du signifiant dans un contexte approprié. Niveaux en théorie indépendants l'un de l'autre, parfois complémentaires, et dont il arrive que le romancier mette en scène le fonctionnement à l'intérieur même de son récit. Ainsi dans *La Curée*, Aristide Rougon se choisit un nom qui convienne aux grandes entreprises dans lesquelles il rêve de se lancer. A partir de « Sicardot », nom de sa femme, proposé par son frère, mais rejeté comme « ganache » et « sentant la faillite », puis « Sicard », éliminé parce que « peut-être un peu gai », les personnages, ici masque de l'onomatourge, s'enthousiasme pour « Saccard », précisant : « avec deux c...Hein ! Il y a de l'argent dans ce nom-là ; on dirait que l'on compte des pièces de cent sous » - tandis que son protagoniste apprécie, sur un ton plus ambigu mais non moins cratyléen : « oui, un nom à aller au bain ou à gagner des millions » (Nicole 1983 : 250)

⁸⁰ Nous admettons que les noms fictionnels ont bien un référent.

⁸¹ Une analyse sémique de patronymes fictionnels peuvent dans certains cas nous renseigner sur le sexe, l'âge, le milieu social, l'origine... d'un personnage.

Le sens peut être lié à la motivation⁸², motivation suffisamment discrète pour rester néanmoins réaliste et vraisemblable. Dans la littérature, il est courant de trouver des noms transparents. Vaxélaire (2005) cite entre autres les personnages de Rabelais, notamment *Grand Gousier* que l'auteur emprunte au folklore méridional et qui signifie « *gros mangeur* ».

L'écrivain peut faire appel à des signifiés dénotatifs mais aussi connotatifs ou culturels, le signifiant entrant dans le poids sémantique du nom. De par sa morphologie, le nom propre inscrit alors le personnage dans « un territoire géographique et linguistique indentifiable » (Baudelle 95 : 173). Barthes en 1967, a étudié l'onomastique dans l'œuvre de Proust. Proust donne à la fonction signifiante des noms propres un rôle central dans ses livres et associe ceux-ci à la fonction poétique générale. Barthes parle même d'un symbolisme phonétique des noms proustiens quand l'écrivain oppose le nom aristocratique et le nom roturier en jouant seulement sur l'opposition de rimes longues à finales muettes et de rimes brèves abruptes, de rimes masculines et de rimes féminines.

Les sonorités alanguies de Guermantes, Laumes, Agrignete résonnent de leur aristocratie, alors que Verdurin, Morel, Jupien, Legradin, Sazerat ou Cottard représentent la roture. (Vaxélaire 2005 : 679)

4. Typologies des noms propres

Comme il a été dit en introduction, le Npr, comme le Nc, se caractérise par une grande hétérogénéité. Il est donc possible de faire une sous-classification, c'est-à-dire une partition interne. Plusieurs formes de typologies existent. Elles peuvent être référentielles ou basées sur des critères morphologiques, syntaxiques ou graphiques. Nous ne les citons ici que pour appuyer notre propos concernant l'hétérogénéité des Npr et sur la difficulté de les considérer comme une classe à part entière avec un fonctionnement prototypique.

⁸² Nous revenons à la discussion du Cratyle sur la motivation des noms...

4.1. La typologie morphologique

Jonasson (1994) propose une typologie morphologique basée sur la forme du Nom propre. Ainsi, elle distingue deux types morphologiques du Npr : les Npr « purs » et les Npr à base descriptive ou mixte.

1) Les Npr purs ont des formes lexicales « telles Aristote, Paul, Paris, Céline, Huguette, Minville, Trouville, Popocatepetl, Majorque, la France, la Seine, l'Atlantique, etc. [...] spécialisées dans le rôle de nom propre, surtout de personnes et de lieux ». (Jonasson 1994 : 35). Ils forment un groupe plus ou moins fermé. Ils sont opaques puisqu'ils ne sont pas descriptifs et ne donnent aucun renseignement sur les propriétés du référent désigné.

2a) Les Npr à base descriptive sont formés d'un ou plusieurs noms communs éventuellement accompagnés d'adjectifs ou de prépositions : *le Jardin des Plantes*, *le Canard Enchaîné...*

2b) Les Npr mixtes sont eux formés de Npr purs et de Nc (éventuellement accompagnés d'un adjectif) : *Pépin le Bref...*

Les noms propres des deux types sont généralement attribués à des particuliers de types différents. [...] les noms propres purs désignent avant tout des personnes, certains types de lieux (villes, pays, îles, fleuves) ainsi que des animaux domestiques. Les noms propres “descriptifs” ou “mixtes”, de leur côté, sont associés à d'autres types de lieux (rues, places, parcs, bâtiments, etc.) ainsi qu'à des organisations sociales, institutions, entreprises, etc. » (Jonasson 1994 : 36).

4.2. La typologie morpho-graphique

Daille et Morin (2000) présentent une typologie essentiellement basée sur un critère graphique avec notamment la prise en compte de la présence de la majuscule. Ils distinguent trois types de noms propres :

- Les noms propres simples : c'est-à-dire une unité lexicale commençant par une majuscule comme *France* ou *Tours* ;
- Les noms propres complexes : c'est-à-dire composés de plusieurs unités lexicales (Nc ou Npr) commençant par une majuscule comme *Quai d'Orsay* ;
- Les noms propres mixtes : c'est-à-dire composés de plusieurs unités lexicales (Nc ou Npr) mais ne commençant pas automatiquement par une majuscule comme *la porte de Versailles*.

4.3. La typologie référentielle sémantique

Les typologies référentielles s'appuient sur la nature du référent désigné par le nom propre.

Molino (1982) s'appuie sur deux autres typologies antérieures (celle de Zabeeh de 1968 et celle de Le Bihan de 1974) pour proposer une typologie détaillée des noms propres du français :

1. Les noms des personnes ou anthroponymes : Jean, Homère, Reagan, etc.
2. Les noms d'animaux : Médor. (Ceux-ci peuvent d'ailleurs être spécifiques, un chat peut être appelé *Pythagore*.)
3. Les appellatifs et titres : Papa, Maman, etc.
4. Les noms de lieux : Paris, Aix-en-Provence, La Normandie, la France, etc.
5. Les noms des temps : midi, lundi, septembre, Pâques, la Renaissance, etc.
6. Les noms des institutions : Renault, la C.G.T., etc.
7. Les noms des produits de l'activité humaine : la 5^e Symphonie, Madame Bovary, Concorde, etc.
8. Les noms des symboles mathématiques et scientifiques : pi, etc.
9. Les autres noms propres : en effet, tout peut, dans certaines circonstances et pour un public donné, recevoir un nom propre ; je peux par exemple appeler ma voiture Trottinette, etc. (Molino 1982 : 6)

Dans les typologies référentielles, nous pouvons faire une première distinction en deux sous-catégories importantes (en nombre de représentants) : les noms propres de personnes (anthroponymes) et les noms propres de lieux (toponymes).

Cette sous-catégorisation s'est ensuite étoffée pour aboutir à une typologie en cinq sous-catégories telle celle que nous propose Bauer (1985), les deux existantes plus trois nouvelles.

- Les anthroponymes ou noms de personne :
 - les patronymes ou noms de familles : *Dupont, Pepin...*
 - les prénoms : *Benjamin, Julien, Thomas...*
 - les surnoms, diminutifs et sobriquets : *Jo, Juju...*
 - les pseudonymes : *Molière, Johnny Halliday...*
 - les noms d'animaux : *Titi, Médor, Rex...*
- Les toponymes ou noms de lieux :
 - noms de pays : *France, Irlande...*
 - noms de villes : *Tours, Paris...* de villages : *Saint-Symphorien-les-Ponceaux...*
 - noms géographiques :
 - rivières et fleuves : *Cher, Loire...*
 - montagnes : *Les Pyrénées...*
 - mers et océans : *Atlantique...*
 - continents : *Asie...*
 - régions naturelles : *Sahara...*
 - noms de monuments : *Le Parthénon, la Tour Eiffel...*
- Les ergonymes ou noms de produits d'activités humaines à réalité matérielle :
 - titres d'œuvres : *Les Misérables (V. Hugo), L'Inachevée (Beethoven), La Joconde (L. de Vinci)...*
 - noms de marques : *Kleenex, Caddie...*
 - noms d'entreprises : *Renault...*
 - noms d'institutions : *Education nationale...*
- Les praxonymes ou noms de produits d'activités humaines non matérielles :
 - faits historiques : *la Révolution...*
 - événements : *le Printemps de Bourges...*

- Les phénonymes ou noms de phénomènes :
 - météorologie
 - astronomie

Cette typologie de Bauer a inspiré celle de Grass (2000), qui comporte, elle aussi, cinq classes se répartissant pareillement en anthroponymes, toponymes, ergonymes, praxonymes et phénonymes, et utilisée notamment pour la traduction. Citons de même la typologie de Paik et al (1996) qui est une typologie hiérarchisée à deux niveaux qui regroupe les entités nommées et les entités temporelles. Le premier niveau correspond aux hypertypes (9 classes), le deuxième niveau aux types (30 catégories) :

- Géographique : villes, ports, aéroports, îles, comtés ou départements, provinces, pays, continents, régions, fleuves, autre noms géographiques ;
- Appartenance : religions, nationalités ;
- Organisation : entreprises, types d'entreprises, institutions, organisations ;
- Humain : personnes, fonctions ;
- Document : documents ;
- Équipement : logiciels, matériels, machines ;
- Scientifique : maladies, drogues, médicaments ;
- Temporelle : dates et heures ;
- Divers : autres noms d'entités nommées.

Du côté du traitement automatique des langues, c'est une classification à deux niveaux similaire qu'utilise la base de données multilingue *Prolex*⁸³ avec 28 types en relation d'hyponymie avec 4 supertypes, eux-mêmes hyponymes d'un supertype commun, le nom propre : les anthroponymes, les toponymes, les ergonymes et les pragmonymes.

⁸³ Le projet *Prolex* a pour objectif de réaliser « une plateforme technologique d'extraction et de traitement informatique » (Maurel 2005 : 8).

5. La sémantique du nom propre

5.1. Les thèses logiques « traditionnelles »

Il nous semble important de parler des thèses des logiciens car elles ont servi de terreau aux théories linguistiques qui ont suivi.

Pour les logiciens, il y a nom propre dès qu'il y a désignation d'un objet singulier. Dans leurs différentes théories, ceux-ci ne se préoccupent que de Npr en emploi référentiel, c'est-à-dire de formes lexicales spécialisées dans cet emploi comme *Paul, Aristote, Socrate...*

Nous ne citerons que les théories logiciennes, les plus importantes pour l'influence qu'elles ont eue ensuite sur les approches linguistiques⁸⁴: celle de Mill (1843) reprise par Kripke (1972) ainsi que celle de Russell (1956) et de Frege (1971). Ces théories limitent le nom propre à sa fonction référentielle.

5.1.1. Le nom propre vide de sens : Mill (1843)

Mill est un logicien traditionnel britannique. En 1843, dans un chapitre de son livre « *Système de logique déductive et inductive* », il pose une théorie selon laquelle le nom propre n'a pas de connotation, qu'il réfère sans signifier. Il renvoie de manière stable et non subjective à un objet du monde extralinguistique, réel ou non, sans le décrire : « Les seuls noms qui ne connotent rien sont les noms propres et ceux-ci n'ont, à strictement parler, aucune signification. » (Mill 1988 : 35)

Le nom propre dénote mais ne connote rien : il n'est pas descriptif, ne donne aucune information sur l'objet ou l'individu qu'il repère. Il n'a qu'une fonction de désignation et d'identification. Il n'est qu'une étiquette, un signe arbitraire sans aucun contenu descriptif.

⁸⁴ Nous ne pouvons rendre compte ici de toutes les théories logiciennes : Gardiner (1954), Tooby (1951)...qui reposent toutes sur une absence de sens ou sur un sens « minimum » du Npr, description du référent

Un nom propre comme « Mitterrand » [...] dénote un individu mais ne connote rien : il est un pur désignateur qui ne nous dit rien de l'objet auquel il permet de faire référence. (Récanati 1983 : 106)

Nous ne pouvons qu'être surprise du passage d'un Npr sans connotation à un Npr vide de sens. Il semble que Mill lui-même ait parfois utilisé les termes *connotation* et *signification* en équivalence, ce qui aurait engendré une certaine confusion entre les deux termes. « ...Tout le monde emploie des noms sans connotation déterminée, c'est-à-dire sans aucune signification précise. » (Mill 1988 : 39).

Si Ducrot (1972) définit la signification comme indépendante de tout contexte à l'inverse du sens,

Un premier composant, c'est-à-dire un premier ensemble de connaissances (nous l'appellerons composant linguistique) assignerait à chaque énoncé, indépendamment de tout contexte, une certaine description que nous appelons signification, et, par exemple, à A, la signification A'. Et un deuxième composant (le composant rhétorique) aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir le sens effectif de A dans la situation X» (p. 111).

et, s'il est fréquent, d'opposer le terme de sens à celui de signification pour marquer la différence de valeur d'un mot en langue et en discours, on peut aussi les tenir pour synonymes, ce qui expliquerait ce glissement sémantique d'un Npr sans connotation à un Npr vide de sens.

A la suite de la théorie de Mill, deux grands courants opposés vont en découler : d'un côté, le paradigme du nom propre avec un « minimum de sens » défendu notamment par Bosanquet (1948-1923) et de l'autre, le paradigme du nom propre dont le sens « se construit avec l'expérience et que ce sens augmente avec les connaissances accumulées sur l'individu » (Vaxélaire 2005 : 523). C'est ce dernier paradigme qui poussera certains logiciens puis linguistes à postuler que le nom propre a plus de sens que le nom commun.

5.1.2. La théorie descriptiviste : Frege (1892), Russel (1970)

Frege est un logicien allemand. Il n'est pas d'accord avec Mill et sa théorie car pour lui, le nom propre doit avoir un sens :

[...] le nom propre doit avoir un sens, sans quoi il serait une suite de sons vide et appelé à tort un nom. Mais, pour l'usage scientifique, on doit exiger de lui qu'il ait également une signification, qu'il désigne ou nomme un objet. Ainsi, le nom propre se rapporte, par la médiation du sens et uniquement par elle, à l'objet. (Frege 1994 : 147)

Pour Frege, il existe deux sortes de noms : les noms complets, les noms propres et les noms incomplets, les noms de fonction. Parmi ce que Frege considère comme des noms complets, c'est-à-dire les noms propres, il reconnaît d'un côté les noms propres simples (une seule unité : *Socrate*) et les noms propres complexes qui sont composés d'un nom de fonction avec un article défini et une indication de date (*Le roi d'Angleterre en 1900*). La distinction essentielle chez Frege se situe entre *Sinn* et *Bedeutung*⁸⁵ c'est-à-dire entre *sens* et *dénotation*. La dénotation serait l'objet du monde que le nom propre désigne, on pourrait en effet parler alors de référence. Frege prend pour exemple les unités *Morgenstern* et *Abendstern* (traduisibles en français comme *l'étoile du matin* et *l'étoile du soir*) c'est-à-dire la planète *Vénus*. *Morgenstern* et *Abendstern* ont la même dénotation puisque ces deux unités désignent la même chose, la planète *Vénus*. Entre la représentation subjective que nous nous faisons et l'objet du monde lui-même, se trouve le sens. Dans le cas de notre couple *Morgenstern* et *Abendstern*, Frege affirme donc qu'ils ont la même dénotation puisque la même référence mais qu'ils ont des sens différents. Si l'on considère les phrases suivantes :

(1) *Der Abendstern ist der Morgenstern. (L'étoile du soir est l'étoile du matin.)*

(2) *Der Abendstern ist der Abendstern. (L'étoile du soir est l'étoile du soir.)*

La première phrase est vraie, la seconde est une tautologie. Les sens sont différents. Il y aurait donc « quelque chose de lié à un nom propre, différent de sa signification, qui

⁸⁵ Les traductions en français de *bedeutung* sont multiples : référence, dénotation ou même signification.

peut différer entre noms propres possédant la même signification et qui est essentiel au contenu de pensée de la phrase qui le contient. » (Frege 1994 : 229)

Sin et *Bedeutung* sont étroitement liés puisque un nom dénote par l'intermédiaire de son sens et c'est son sens qui détermine sa dénotation.

On associe très souvent Frege et Russel dans la théorie descriptiviste⁸⁶. Pourtant, il semble que leurs conceptions aient été très différentes⁸⁷ si ce n'est la prise en compte de descriptions définies comme noms propres.

Russel est un logicien mathématicien et philosophe anglais. Au début, il est séduit par la théorie de Mill et il pense comme lui, que les noms propres n'ont pas de connotations. Puis il s'en détourne pour adopter les positions de Frege⁸⁸. Mais alors que la distinction entre *Sin* et *Bedeutung* est primordiale pour Frege, Russel va confondre les deux et ne s'occuper que de référence.

Russel s'occupe notamment du problème de dénotation. Dans son célèbre énoncé « *Le roi de France est chauve.* », le roi de France n'a pas de dénotation puisqu'il n'existait pas de roi en France à cette époque. Russel construit donc une ontologie : « Il existe un x qui est roi de France, il n'y a qu'un x qui est roi de France et x est chauve ».

Telle est la difficulté qui a conduit Russel à sa conception des noms propres comme description cachées. Il y a en effet pour lui des noms propres logiques, qui dénotent toujours un objet existant et dont l'équivalent le plus proche dans les langues naturelles est fourni par les déictiques [...]

Il y a donc, du point de vue logique, deux types d'expression à référence unique, les noms propres logiques qui désignent toujours un individu existant, et d'un autre côté les noms propres de la langue naturelle et les descriptions qui peuvent avoir une dénotation vide. (Molino 1982 : 14)

⁸⁶ C'est Kripke, en 1970, dans sa critique du descriptivisme qui associe et assimile Frege et Russel alors que les deux logiciens ne partagent pas le même point de vue.

⁸⁷ Il semble que les partisans de Frege ou de Russel, bien qu'appartenant au même courant descriptiviste, se soient ensuite opposés sur la question de la référence directe (Russel) ou du sens (Frege).

⁸⁸ D'après Vaxélaire (2005), il semblerait, au vu des exemples tirés de ses ouvrages, qu'il ait pu faire le cheminement théorique inverse...

Pour Russel, ce que l'on nomme habituellement noms propres sont des descriptions définies déguisés⁸⁹. Il oppose aussi ce qu'il appelle la connaissance directe et la connaissance par description c'est-à-dire que les noms seront différents s'ils sont utilisés par quelqu'un qui connaît la personne nommée ou par quelqu'un qui n'en connaîtra qu'une description (sans la connaître réellement). Le sens serait fondé sur notre connaissance et dans le cas contraire, notre « connaissance » découlerait des descriptions que l'on aurait de cette personne nommée. Russel adopte la même logique pour les personnes décédées. Par exemple, pour Jules César, nous aurions à l'esprit les descriptions telles que *l'homme qui fut assassiné aux Ides de mars, le fondateur de l'Empire romain, l'homme dont le nom était Jules César...* (Vaxélaire 2005 : 545).

5.1.3. Le nom propre désignateur rigide : Kripke (1970)

En 1970, lors de conférences données à l'Université de Princeton (transcrite puis éditée en 1980 sous le nom « *Naming and Necessity* »), Kripke, logicien et philosophe américain, critique le descriptivisme et propose une vision qui se rapproche de celle de Mill.

Kripke, s'inspirant de la thèse de Mill, introduit le concept de « rigidité » et propose de définir le nom propre comme un « désignateur rigide ». Pour lui, le Npr est vide de sens. Il désigne un particulier non pas en vertu d'un sens mais en vertu d'une chaîne causale dont l'origine est un acte de baptême, un acte de nomination, association entre un nom propre et son référent.

Le Npr est un désignateur rigide car il désigne le même particulier dans tous les mondes possibles et indépendamment de leurs propriétés ou attributs.

Dire que la relation de désignation qui associe le nom propre à l'objet est « rigide », c'est dire qu'elle n'est pas affectée par le changement du monde de référence, et dire cela c'est dire qu'elle n'est pas fonction des propriétés de l'objet,

⁸⁹ Pour Russel, les noms propres logiques sont je, ceci, cela ou maintenant.

dans la mesure où ce sont ces propriétés qui varient de monde à monde. (Récanati 1983 : 110)

Ce concept de rigidité renvoie à un primat du monde réel et à une permanence de la référence, de la relation entre le nom propre et l'objet nommé au-delà des mondes considérés et des propriétés possédées ou non. Cette permanence de la référence se trouvait déjà dans la théorie millienne : « Les noms propres sont attachés aux objets mêmes et ne dépendent pas de la permanence de tel ou tel attribut. » (Mill 1988 : 33)

Qui est-ce ? C'est Pierre.

C'est un jeune homme.

C'est le mari de ma sœur.

Le Npr *Pierre* identifie la personne alors que les descriptions définies ne renseignent que sur des propriétés de *Pierre* à un moment donné. Dans vingt ans, *Pierre* ne sera plus un jeune homme ou peut-être plus le mari de ma sœur, mais il sera toujours *Pierre*. Kripke oppose les noms propres et les descriptions définies : les noms propres sont des désignateurs rigides, les descriptions définies sont des désignateurs accidentels (Récanati 1983 : 109).

Le Npr a une fonction d'identification, indépendamment de toute énonciation singulière⁹⁰. Le Npr n'attribue à la personne ou l'objet désigné aucune propriété stable mais une identité stable, qui ne renseigne pas sur ses caractéristiques.

Le concept de rigidité a été accueilli très favorablement et a séduit nombre de linguistes. Elle fut néanmoins critiquée notamment par Ziff (1977) sur la dimension de la rigidité dans tous les mondes possibles. Vaxélaire (2005) trouve que les arguments de Ziff sont pertinents concernant les pseudonymes ou les sobriquets :

Cette question des pseudonymes est sans doute un bon révélateur du caractère non-nécessaire de la rigidité des noms propres. Prenons les armes modales de Kripke pour affirmer que Johnny Hallyday n'aurait pas été Johnny Hallyday dans un monde où il n'aurait pas été chanteur. Quel besoin aurait-il eu de prendre un pseudonyme américain s'il avait été chanteur ou professeur de claquettes ? (Vaxélaire 2005 : 727-728)

⁹⁰ Difficilement acceptable d'un point de vue discursif.

5.2. Les thèses linguistiques

Les thèses logiques ont été reprises en linguistique. Mais une théorie d'une discipline n'est pas facilement transposable dans une autre : les buts, les perspectives sont différents.

Gary-Prieur (1994) y consacre tout un chapitre. Son objectif est clair : « [...] montrer que l'importation de certaines thèses logiques en linguistique [...] aboutit à fausser la problématique grammaticale »(14). Elle s'emploie, à partir de deux des thèses logiques précitées (Mill et Kripke), à analyser les interprétations biaisées ou abusives engendrées. La dimension nouvelle, ignorée par les thèses logiques, et qui apparaît dans les thèses linguistiques, est celle du cadre de l'énonciation : l'interprétation du Npr dans le cadre de l'énoncé, dans la relation que celui-ci a avec son référent.

Dans ces thèses, le problème du sens du Npr sera central. Des auteurs vont donner un contenu sémantique au Npr : Martin (1982), Wilmet (1986, 1991), Gary-Prieur (1994)... et d'autres lui dénieront catégoriquement un sens : Noailly (1987), Jonasson (1994)...

Comme pour les thèses logiques, quelques thèses linguistiques sont plus précisément présentées, celle de Kleiber de 1981, remaniée en 1995, celle de Gary-Prieur de 1994 et celle de Jonasson (1994). Nous présentons pour finir le point de vue de la praxématique sur la signifiante du Npr.

5.2.1. Le prédicat de dénomination : Kleiber (1981-1995)

Kleiber est un linguiste français qui va se confronter au fonctionnement sémantique du nom propre, différent de celui du nom commun. Face aux deux grands courants théoriques de l'époque (le descriptivisme et la théorie millienne reprise par Kripke), il juge qu'aucune n'est complètement satisfaisante : « Le bilan est facile à faire : les deux principales thèses sur le sens des noms propres conduisent à une impasse. » (1996 : 570)

En 1981, Kleiber propose une des premières thèses linguistiques du nom propre⁹¹ : « Dans cette perspective, le sens du nom propre est analysé comme l'abréviation du prédicat de dénomination, être appelé / N / » (Kleiber 1981 : 331). Le nom propre a un sens minimal qui n'est pas descriptif, qui se limite à l'indication dénomminative. Le prédicat de dénomination ne décrit pas le particulier dénoté, il lui donne seulement un nom, « le seul contenu sémantique des Npr ». C'est ce trait sémantique de dénomination qui déclenche l'acte de référence réalisé avec le Npr.

Kleiber, ne se reconnaissant, comme nous l'avons dit, dans aucune des thèses logiques proposées jusqu'alors, juge que sa propre thèse répond à la problématique que pose le nom propre et résout les écueils :

Notre analyse [...] avait pour principal avantage d'éviter aussi bien les excès de la thèse des noms propres vides de sens que ceux de la thèse du sens identifiant univoque ou seulement général des noms propres. Le nom propre apparaît bien comme étant un signe à deux faces, mais la restriction de son sens au prédicat de dénomination *être appelé /N/* écarte tous les reproches encourus par son statut contingents des prédicats descriptifs des versions forte et faible. D'un autre côté, ce sens dénomminatif tenu permet de résoudre les principales difficultés sémantiques auxquelles se heurte une conception asémantique des noms propres. (Kleiber 1996 : 570/571)

Ainsi et pour la première fois, le nom propre devient un signe linguistique, comportant un signifiant et un signifié qui renvoie à la forme du signifiant, chaîne graphique ou phonique, et dont la seule propriété est de nommer.

Cette thèse, quoique séduisante, a suscité diverses critiques⁹². A partir de 1994, Kleiber apporte des modifications successives à sa première approche de 1981. Il abandonne le concept de prédicat de dénomination. Les Npr ont toujours un sens mais Kleiber propose l'idée que ce sens soit un sens dénomminatif instructionnel :

Ce sens dénomminatif correspond alors, non plus à un prédicat de dénomination, où l'appellation se trouve présentée comme une description ou propriété du

⁹¹ *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres* (1981).

⁹² Noailly (1987), Jonasson (1994), Martin (1982, 1983 et 1987) notamment.

référent, mais à l'instruction de chercher ou de trouver le référent qui porte le nom en question. (Kleiber 1995 : 26)

Kleiber accompagne néanmoins son sens instructionnel d'une partie descriptive car les Npr dénomment des particuliers et que le référent dénommé par un Npr sera un particulier.

Les noms propres deviennent des symboles dénommatifs, « des symboles, parce qu'ils ont un sens conventionnel et des marqueurs dénommatifs, parce que ce sens invite à retrouver en mémoire stable le référent porteur de ce nom » (Kleiber 1995 : 27).

5.2.2. Le contenu : Gary-Prieur (1994)

En 1994, Gary-Prieur pense que « ce n'est pas sur le plan syntaxique qu'il faut chercher à caractériser le nom propre, puisqu'il a les mêmes constructions que le nom commun » (1994 : 6) et elle propose, à son tour, une théorie qui reprend en partie le prédicat de dénomination de Kleiber. Pour cet auteur, le Npr pourrait présenter trois facettes avec deux niveaux de fonctionnement sémantique : sens, contenu et connotations.

A un premier niveau, il y aurait le sens, « une propriété qui caractérise le nom propre en tant qu'unité de la langue [...] très bien représentée par le prédicat de dénomination ». ⁹³ (Gary-Prieur 1994 : 39)

A un deuxième niveau, Gary-Prieur définit le contenu du nom propre comme « un ensemble de propriétés du référent initial de ce nom propre dans un univers de croyance ». (Ibid. : 51).

Intervient alors une notion nouvelle, celle du référent initial que Gary-Prieur définit ainsi :

⁹³ Gary-Prieur reprend ici le prédicat de dénomination tel que l'a défini Kleiber (1981) : « Le nom propre représente l'abréviation du prédicat de dénomination être appelé /N/(x) ». Après les modifications que Kleiber (1994) apporte à sa théorie, Gary-prieur (2001) ajustera aussi ses définitions : le sens correspond alors aux propriétés lexicales du Npr et le contenu aux propriétés de type discursif qui « peuvent s'ajouter à ce sens dans les énoncés » (2001 : 10).

Le référent initial d'un nom propre dans un énoncé est l'individu associé par une présupposition à cette occurrence du nom propre en vertu d'un acte de baptême dont le locuteur et l'interlocuteur ont connaissance. (ibid. : 29)

Mais nul besoin que cette connaissance du référent initial soit de type encyclopédique pour comprendre le nom propre associé et Gary-Prieur précise bien la différence qu'elle pose entre une connaissance encyclopédique construite notamment avec un dictionnaire des noms propres et une connaissance qu'elle nomme discursive suffisante.

Ce que j'appelle « connaissance discursive » du référent initial, c'est au contraire une connaissance certes empruntée à la connaissance encyclopédique, mais qui a sa source dans le discours lui-même. Cette distinction rend compte du fait que pour utiliser ou interpréter un nom propre, même dans les constructions qui requièrent un recours à son contenu, il n'est pas nécessaire de *tout savoir* sur son référent initial. (1994 : 51/52)

Pour Gary-Prieur, cette notion de référent initial est importante dans l'interprétation du Npr car l'identification de ce référent initial et la prise en compte de sa relation avec lui est primordiale pour le fonctionnement sémantique :

[...] la connaissance de la relation entre le nom propre et x_i est un élément fondamental de l'interprétation du nom propre. [...] un nom propre n'est pas toujours utilisé pour désigner son référent initial. Toutefois, même dans ce type de cas, le référent initial intervient dans l'interprétation, le nouveau référent x , qu'on pourrait appeler le *référent discursif*, étant relié au référent initial x_i par une relation caractérisable de façon générale. (1994 : 38-35)

Les connotations relèvent du signe et sont la troisième facette du nom propre. C'est en effet du signifiant, de la forme elle-même du nom propre, que naissent ces connotations, propriétés attribuées au nom en tant qu'unité formelle. Gary-Prieur différencie bien le contenu des connotations puisque pour elle, « les connotations relèvent du signe tandis que le contenu relève du référent » (1994 : 57).

Gary-Prieur pose trois modes de fonctionnement sémantique du nom propre, insistant sur le fait que ce fonctionnement ne peut s'effectuer et se comprendre que dans le cadre de l'énonciation. Ces trois interprétations ne se situent pas sur le même plan et les

opérations qui s'y rattachent sont de plus en plus complexes. La première interprétation, que l'on pourrait appeler de base, ne requiert aucune connaissance d'un référent initial. La deuxième nécessite la connaissance d'un référent initial sans tenir compte de ses propriétés. Enfin, la troisième oblige non seulement à connaître ce référent mais aussi ses propriétés.

1) Une interprétation dénominateur, fondée sur le sens du Npr, le prédicat de dénomination : x s'appeler /Npr/x

Il y a un William dans ma classe. (Gary-Prieur 1994 : 58)

2) Une interprétation identifiante, fondée sur le sens du Npr et le présupposé que les interlocuteurs identifient le même référent x :

Cécile dort. (Gary-Prieur 1994 : 59)

3) Une interprétation prédicative, fondée sur le sens et le contenu du nom propre.

Cette interprétation prédicative est notamment convoquée dans les cas de métaphores ou de métonymies. Dans ces cas, le Npr ne réfère pas au référent initial mais à un nouveau référent discursif. Néanmoins, les locuteurs doivent avoir connaissance du référent initial mais aussi la connaissance des propriétés attribuées à ce référent pour comprendre. « Pour interpréter *Pierre est un ours*, il me suffit de connaître le sens du mot ours, ce qui ne requiert nullement que je connaisse un ours particulier. Pour comprendre *Paul est un harpagon*, je dois savoir qui est *harpagon* » (Flaux 1991 : 42)

5.2.3. L'approche cognitiviste : Jonasson (1994)

Jonasson propose une approche linguistique et cognitive. Pour Jonasson (1994), les noms communs nous aident à regrouper des objets, des individus, des phénomènes...ayant des propriétés en commun. A la différence des Nc, les Npr nous permettent d'isoler un individu, un objet... et de le nommer sans avoir à définir à chaque fois les propriétés qui le distinguent. Mais comme les Nc, ils participent à la catégorisation, à l'organisation de la réalité que nous percevons. Cette fonction cognitive du Npr « en nous permettant de

désigner des particuliers, nous aidera à structurer le monde et la réalité qui nous entoure ». (Jonasson 1994 : 18)

Pareillement pour Molino (1982) qui énonce que, « les noms propres constituent les points fixes de l'organisation symbolique, c'est-à-dire en même temps de l'organisation mentale et de la structure du monde » (p.19).

Jonasson fait la distinction entre noms propres purs et noms propres à base descriptive ou mixte⁹⁴. De même, elle introduit des sous-ensembles dans les anthroponymes parlant de noms propres « historiques », de noms propres « familiers » et à mi-chemin entre les deux types énoncés, de noms propres « d'actualité ». Les Npr « historiques » et les Npr « d'actualité » sont culturellement saillants, c'est-à-dire que leur référent est « une personne célèbre, dont la connaissance fait partie du patrimoine culturel de la communauté linguistique française » (Jonasson 1994 : 138)

Partant de ces différents types d'anthroponymes, elle oppose l'emploi direct et l'emploi indirect du Npr.

a. *Alfred Nobel* portait une belle barbe.

b. *Alfred Nobel* eut une influence considérable sur la manière de faire la guerre. (*Ibid.* : 142)

Dans a), le Npr est employé directement et c'est le référent du Npr, l'individu nommé qui est visé. Dans b), le Npr est employé indirectement et c'est Alfred Nobel, en tant qu'inventeur de la dynamite qui est visé, « c'est le rôle social qu'il assume dans la mémoire collective qui est saillant » (Jonasson 1994 : 142).

Bien que Jonasson ne reconnaisse pas de sens général au nom propre, elle admet que certains noms propres aient un sens lexical :

On ne pourra pas nier le fait qu'à certains noms propres est associé un sens lexical, codifié par le système linguistique. De plus, il semble incontestable que l'attribution des noms propres aux entités individuelles suit certaines règles et conventions, qui nous permettent d'inférer par exemple à quelle catégorie notionnelle appartient l'entité associée à un certain nom propre ou de quelle origine sociale ou ethnique elle est, s'il s'agit d'une personne. (Jonasson 1994 : 126)

⁹⁴ Approche déjà évoquée au 4.1.

5.2.4. Le nom propre en praxématique

La praxématique reproche à toutes les théories classiques et linguistiques précédemment évoquées leur conception du Npr découlant pour toutes d'une approche en langue. La praxématique se positionne résolument du côté de la réalisation, de la production, de la circulation du sens et elle veut appréhender le Npr dans ce cadre à travers le fonctionnement d'un praxème. Si elle reconnaît que le Npr n'est que le résultat d'une convention sociale (Buysens 1973 : 27), elle pose que le Npr établit une catégorisation référentielle qui extrait et individualise un particulier.

C'est une convention sociale qui extrait l'individu de cette catégorisation par typisation pour l'élire en tant qu'être singulier. Le praxème devenu nom propre est alors cause et effet de cette promotion à l'individualité. De manière indissociable, il est instrument de l'individualisation et marque d'individualité, il est outil de la production du sens et sens produit. [...] La spécificité du nom propre est là. En cela et en cela seulement, il se distingue fonctionnellement du praxème ordinaire⁹⁵. (Siblot 1987 : 109)

Pour la praxématique, le praxème a un fonctionnement différent en Npr et en Nc mais les Npr ne forment pas, de ce fait, une catégorie au sens traditionnel. En désignation individualisante, la praxématique prône pour le Npr non pas une abolition du sens mais une suspension de sens⁹⁶.

Mais la signifiante du Npr peut ressurgir de plusieurs manières (Siblot 1987 : 111/112) : (1) dans l'actualisation en discours ; (2) dans l'inscription dans des systèmes sociaux (appartenances religieuse, ethnique...) ; (3) dans le réglage du sens en discours effectué par sa présence en discours, choix parmi d'autres appellatifs ; (4) par les informations qu'il apporte sur le particulier individualisé ; (5) par sa capacité à individualiser.

Le Npr est donc porteur de potentialités de sens, qui peuvent être activées en discours et qui influe l'individu lui-même et ce, de manière très précoce.

⁹⁵ « Pour le praxème fonctionnant en nom commun, l'individu n'est que l'occurrence anonyme d'un type référentiel ; il n'est pas individualisé. » (Siblot 1987 : 109)

⁹⁶ La praxématique pose cette suspension de sens pour la notion de Npr.

Le nom propre est nomination d'un individu et ses productions de sens exercent leur effet sur cet individu lui-même. C'est par son nom que le sujet, on le sait, prend d'abord conscience de lui-même avant de s'instaurer pleinement en personne par la conquête du je ; (Siblot 1987 : 110)

Cette capacité qu'a le Npr à individualiser, à désigner individuellement, à catégoriser spécifiquement est primordiale pour Siblot (1987) et « c'est pourquoi il faut [...] clairement affirmer cette dernière production de sens dans le nom propre qui fait de celui-ci bien autre chose qu'un simple étiquetage. » (p.110)

5.2.5. Synthèse sur la sémantique du nom propre

La sémantique du Npr a été étudiée et niée par les thèses logiques qui n'ont vu dans le Npr qu'une coque vide de sens ou comme un désignateur rigide. Ces conceptions ont longtemps influencé les théories linguistiques. Le structuralisme exclut le Npr du système de la langue et le cantonne à l'extralinguistique, Benveniste ne l'aborde que comme « marque conventionnelle d'identification sociale » (1974 : 200). Si Kleiber, dans ses travaux parle de sens du Npr, ce n'est que dans un premier temps pour l'assimiler à un prédicat de dénomination sur lequel il reviendra ensuite.

Les Npr ont un sens et ce sens est un sens de dénomination. [...] Ce sens dénominatif correspond alors, non plus à un prédicat de dénomination, où l'appellation se trouve présentée comme une description ou propriété du référent, mais à l'instruction de chercher ou de trouver le référent qui porte le nom en question. (Kleiber 1995 : 26)

Gary-Prieur (1994) prend en compte dans son analyse des informations extérieures à la langue en introduisant les notions de référent initial et de contenu, « l'ensemble des propriétés du référent initial du nom propre qui interviennent dans l'interprétation de certains énoncés concernant ce nom » (p.46).

Quant à Jonasson (1994), elle propose, dans une optique cognitiviste, de « dissocier la catégorie linguistique du Npr de sa fonction référentielle et de la définir en termes

cognitifs comme une classe d'expressions linguistiques associées dans la mémoire stable à un particulier [...] ». Elle postule de fait que « le lien dénominatif est associatif et non référentiel et se place dans la mémoire stable et pas seulement dans la communication » (p.19).

Dans une approche discursive du Npr, l'idée d'une valeur sémantique discursive s'est peu à peu imposée, intégrant d'autres dimensions, notamment sociale. Nous avons évoqué la signifiante du Npr avec les potentialités de sens actualisés en discours de Siblot (1987) pour la praxématique et nous aurions pu aussi parler de la signifiante de Leroy (2000), de l'omnisignifiante de Cislaru (2005) ou de la polysignifiante de Lecolle (2007).

Toutes ces réflexions tentent de « voir en quoi le Npr, dans sa spécificité, participe à la construction du sens dans les discours, mais aussi de voir son sens se modeler et se configurer par les discours [...] (Lecolle, Paveau, Reboul-Touré 2009 : 11).

6. Conclusion

Comme nous l'avons déjà énoncé, la différence souvent avancée entre le Nc et le Npr⁹⁷ se situe au niveau de son fonctionnement référentiel et sémantique.

Dans le cas du Nc, le référent est mis en rapport avec un ensemble de référents avec lesquels il partage un certain nombre de caractéristiques. Dans le cas du Npr, au contraire, le référent visé subit la catégorisation individualisante. [...] Il se voit octroyé par le sujet nommeur le statut d'individu. [...] Concernant le rapport du langage au réel, le Npr catégorise différemment du Nc, les informations au sujet du référent n'interviennent pas dans la catégorisation. Deuxièmement parce que le résultat de celle-ci est différent dans les deux cas : la catégorisation prédicative dans le cas du Nc, la catégorisation individualisante dans le cas du Npr. (Rangel Vincente 2004 : 136)

⁹⁷ Nous ne considérons dans ce travail que le Npr anthroponyme.

Il semble, en effet, que la différence et la marginalisation du Npr par rapport au Nc tiennent à cette catégorisation individualisante, à cette relation particulière qu'établit le Npr avec son référent. Le Nc est intégré à un réseau sémantique, sa relation à ce qu'il nomme, à ce à quoi il réfère, se traduit en termes de descriptions, de caractéristiques et de propriétés de l'objet (cf. les dictionnaires). Le Npr est exclu du système langue, ne s'inscrit pas dans un réseau sémantique, sa référence à une entité extralinguistique ne se réalise pas en langue mais dans l'actualisation d'un discours. Sa relation à son référent, l'individu qu'il individualise, son porteur, n'est pas descriptible.

Nous avons vu au cours de ce chapitre qu'il était difficile de concevoir, d'après les critères traditionnels, une catégorie de Npr. Nous pouvons d'ailleurs nous demander s'il est pertinent de vouloir à tout prix définir une catégorie de Npr indépendamment du Nc. Déjà Bréal en 1897 ne reconnaissait pas de séparation entre le Npr et le Nc dans la catégorie des noms, allant même jusqu'à donner le nom propre comme le nom par excellence.

La différence entre les noms communs est une différence toute intellectuelle. Si l'on classait les noms d'après la quantité d'idées qu'ils éveillent, les noms propres devraient être en tête, car ils sont les plus significatifs de tous, étant les plus individuels. [...] D'où l'on peut conclure qu'au point de vue sémantique les noms propres sont les substantifs par excellence. (Bréal 1897 : 183, cité par Siblot & Leroy 2000 : 90)

Partant du principe général qu'« il n'existe pas de catégories linguistiques bien définies », Molino (1982 : 7) en conclut facilement qu'« il n'y a donc pas de catégorie bien définie des noms propres ». Il reconnaît néanmoins l'existence des noms propres en tant que tels et les regroupe dans un ensemble qui relève pour l'essentiel de la pratique du locuteur. Il définit l'anthroponyme comme le prototype de cet ensemble c'est-à-dire le point central de comparaison, porteur des caractéristiques définitoires du concept « et auquel on compare tout objet pour juger s'il se range ou non sous ce concept » (p.7). Dans un article de 1991, « Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? », Gary-Prieur explore le statut syntaxique et sémantique du Npr et pose dans le titre même de l'article (sans toutefois y répondre) la question de la catégorie.

Nous avons vu que les critères en langue ne restreignent pas le Npr à une simple étiquette, que les conditions d'emplois qui le régissent peuvent être les mêmes que celles du Nc.

Le Npr correspond à un acte de langage, régi par des conventions sociales, fondé sur un acte de nomination qui renvoie à un particulier qu'il individualise (linguistiquement à un référent). De fait, le Npr dont il est question ici, l'anthroponyme, relève d'un code social et a donc une fonction sociale qui inscrit le particulier dans une continuité familiale, dans une communauté langagière, dans une stabilité dénomminative.

Dans le cadre de notre travail, nos Npr sont des Npr incarnés (Gardiner 1954). Ces Npr incarnés sont associés à des référents initiaux, porteurs de ces Npr. Nous empruntons à Gary-Prieur (1994) ses notions de référent initial et de contenu du Npr qui permettent, à notre avis, de rendre compte de l'importance de la connaissance du référent dans l'interprétation et de l'implication de ce même référent initial et des propriétés sémantiques qui s'y rattachent.

Nous empruntons à Gary-Prieur (2005) sa définition en quatre propriétés du Npr que nous adoptons pour ce travail :

- (a) /Npr/ est une forme définie dans la langue et attribuée comme nom, dans le monde, à un individu.
- (b) Dans un énoncé, une forme /Npr/ donne au destinataire l'instruction d'identifier l'individu dont cette forme est le nom dans le cadre énonciatif de son occurrence, et de considérer cet individu comme le référent du Npr.
- (c) La relation référentielle ainsi établie présuppose que locuteur et destinataire partagent la connaissance de l'acte de baptême au cours duquel telle forme /Npr/ a été attribuée comme nom à tel individu x_i , qu'on appellera son « référent initial ».
- (d) La référence à x_i implique la connaissance de certaines de ses propriétés, qui constituent ce qu'on appellera le « contenu » du Npr.

(Gary-Prieur 2005 : 59)

Le Npr apparait comme un marqueur d'identification dans une relation de dénomination d'un particulier. Il semble donc nécessaire de prendre en compte, à un moment donné, la présence de ce particulier, de ce « référent initial », le porteur du Npr, dont les propriétés afférentes constitueront le « contenu » du Npr.

Nous retenons la dimension cognitive de Jonasson (1994) en postulant que la connaissance du Npr, du lien dénominatif doit être mémorisée mais nous ne refusons pas le fait que le lien dénominatif puisse s'effectuer aussi en discours.

Enfin, nous pensons qu'il est possible d'articuler cette conception classique du Npr avec la dimension discursive de la praxématique car la référence est un acte en discours. Nous postulons que le Npr est porteur de potentialités de sens, de significances relevant d'actualisation en discours.

Si le Npr appartient à la langue, c'est aussi et surtout un mot du discours. Chaque particulier peut être appelé par différentes dénominations, notamment propres (nom propre complet, patronyme seul, prénom, surnom, pseudonyme) et c'est en discours que se fait le lien dénominatif. C'est aussi en discours que se réactualise ce lien encore et encore au fil des énoncés.

Les noms propres assurent donc en quelque sorte l'unité de nos expériences vécues, non pas parce qu'ils opéreraient une référence objective indépendamment du discours mais parce qu'ils sont la trace dans le discours actuel de discours antérieurs et forment le lien qui les unit. Tandis qu'avec les pronoms « *je me moi* » le locuteur reste prisonnier du présent de son énonciation, avec son nom propre émerge le souvenir, aussi vague et imprécis soit-il, d'une énonciation antérieure qui a fixé la relation de dénomination. (Cormier 2013)

Cette dimension dialogique se retrouve dans le choix que fait le locuteur d'utiliser le nom propre parmi tout un paradigme. Ce choix implique le locuteur mais aussi l'interlocuteur dans l'interprétation du Npr mais aussi le discours lui-même dans lequel s'effectue l'acte de référence. Le Npr participe donc à la construction du sens du discours comme il participe par son individualisation à la construction de l'identité de l'individu identifié.

La prise en compte de la situation de production et d'énonciation nous oblige à orienter notre travail dans une nouvelle perspective et à concevoir une autre entrée pour l'analyse. Nous avons épuisé toutes les possibilités en partant de l'objet nom propre et il convient ici d'élargir notre propos en considérant le Npr dans un cadre plus général, comme une facette de la nomination (ce qu'il est), processus dynamique en discours. De ce fait, nous proposons de prendre comme objet d'analyse le discours lui-même (le

discours médiatique politique) et dans le cadre de l'analyse du discours, d'y relever, d'analyser les différents procédés linguistiques (dont le Npr) mis en œuvre par le journaliste locuteur pour nommer un homme politique et d'examiner les différents types d'emplois du Npr.

La pertinence d'une analyse discursive du Npr nous semble fondée pour appréhender son rôle, ses fonctions discursives dans les différents emplois contextuels au sein du phénomène de nomination car quoi de plus naturel que d'appeler un homme par son nom.

Chapitre 2 : Discipline, outils et méthodologies

Notre présent travail s'inscrit donc dans le cadre de l'analyse du discours ou AD et plus précisément dans ce qui est convenu d'appeler l'école française d'analyse du discours ou ADF.

Notre première rencontre avec l'analyse du discours fut douloureuse et déstabilisante. Etudiant initialement la morphologie, nous étions habituée à des règles, des lois, des invariants et des exceptions. Nous nous situions dans un cadre théorique strict, relativement stable. L'analyse du discours nous fit basculer dans un monde tâtonnant, aux courants et approches diverses. Il était difficile, voire impossible, d'en avoir au premier abord une vision d'ensemble précise. Le champ de l'AD se divise en une multitude de courants à l'intersection de plusieurs disciplines des sciences humaines : sociologie, psychologie, linguistique, anthropologie...

Il n'y a pas en AD de technique scientifique au sens d'une formalisation donnée, de procédure type, de grande théorie unifiée. La difficulté est renforcée par la polysémie de certains termes à commencer par celui de discours qui est pourtant, l'objet même d'étude de l'analyse du discours⁹⁸.

Il faut donc avant tout travail de recherche scientifique une élaboration théorique et une méthodologie adaptée à la problématique et au type de corpus étudié. Ainsi, il nous faut en amont, situer notre travail dans une tradition théorique, mais aussi montrer comment nos recherches s'inscrivent dans une continuité, dans un héritage de l'ADF. Notre analyse doit s'appuyer sur une théorie du discours clairement définie. Nous devons de même expliciter notre objet d'étude, le discours, en l'occurrence le discours médiatico-politique, mais aussi les méthodologies appliquées à ce même objet, en un mot, nous positionner dans le champ vaste de l'analyse du discours.

⁹⁸ Analyse du discours, de discours, des discours... ?

1. L'analyse du discours

C'est vers la fin des années 60 qu'apparaît en France⁹⁹ un nouveau courant dans les sciences du langage. En mars 1969, paraît le numéro 13 de la revue *Langages*¹⁰⁰, dirigé par Dubois et Sumpf, entièrement consacré à une nouvelle perspective dans le champ des sciences du langage, l'analyse du discours.

L'analyse du discours a pour objet le discours, étudié dans ses conditions sociales de production. En effet, ce courant semble combler un vide existant dans l'approche saussurienne¹⁰¹ hégémonique : celui de la perspective discursive et du discours.

Le terme d'« analyse du discours » provient de la traduction de « discourse analysis » de Harris (1952) mais ne recouvre pas en français la dimension significative que lui avait donnée Harris à savoir une linguistique textuelle transphrastique. En effet, Harris ne remet pas en cause la segmentation phrastique, mais il propose de faire passer l'analyse structurale du cadre de la phrase à une dimension plus large, celle du discours. Il s'intéresse alors aux relations qui unissent les phrases et essaie de trouver comment ces phrases successives s'agencent les unes avec les autres, comment elles forment de fait une structure textuelle organisée et construite, le discours. Pourtant, l'analyse du discours se différencie de la linguistique textuelle¹⁰², puisqu'elle considère que les conditions dans lesquelles est produit un discours participent à la signification de ce même discours, ce que n'envisage pas la linguistique textuelle. En prenant en compte les conditions de production, l'analyse du discours a la particularité de relever d'une transdisciplinarité associant d'autres disciplines connexes des sciences humaines (philosophie, sociologie, psychologie, psychanalyse, histoire...). Cette transdisciplinarité

⁹⁹ La genèse de l'AD se situe aux Etats-Unis quelques années plus tôt mais nous nous contenterons de parler de l'analyse du discours en France et donc de l'Ecole française d'analyse du discours.

¹⁰⁰ C'est dans ce numéro 13 de la revue *Langages* qu'est importée l'expression anglaise *discourse analysis* en *analyse du discours*.

¹⁰¹ Saussure définit la langue comme l'unique objet d'étude de la linguistique tout en reconnaissant l'existence potentielle d'une autre linguistique avec un autre objet.

¹⁰² Harris postule un rapport entre la culture et la langue mais n'explicite pas plus dans ses écrits cette relation qu'il entrevoit et qu'il pose néanmoins comme essentielle.

est à l'origine de la multitude de courants que l'on rencontre dans l'AD. De même, elle explique que ces autres disciplines puissent mener des études sur des discours, se réclamer de l'analyse du discours, sans adopter le point de vue de la linguistique.

C'est alors, dans un mouvement de différenciation que la terminologie analyse linguistique du discours apparaît, portant un regard et une réflexion linguistique/discursive.

2. L'analyse du discours à la française

L'Ecole française de l'analyse du discours se fonde sur un rejet du structuralisme triomphant qui domine la réflexion linguistique de l'époque et repose sur des réflexions philosophiques, notamment celles d'Althusser et de Foucault. En effet, comme le fait remarquer Maingueneau (2005 : 65), l'AD a nécessité à l'origine l'apport d'autres disciplines des sciences humaines et les « grands inspirateurs des années 60 ne sont que pour une part des linguistes » mais sont aussi des anthropologues, des historiens, des sociologues ou comme Althusser et Foucault des philosophes s'intéressant au langage.

Louis Althusser vise par l'intermédiaire de l'analyse du discours à constituer une véritable science de l'idéologie, science qui ne révélerait en fait que des positions de classes. Le philosophe (1963) dénonce l'illusion de l'autonomie de la conscience des sujets parlants¹⁰³. Pour lui, l'idéologie et notamment les appareils idéologiques d'Etat fabriquent des réalités que nous intériorisons inconsciemment et qui dirigent notre perception du monde. De fait, toutes nos réalités ne sont que des constructions induites par l'idéologie qui, dans le cadre marxiste mis en place par Althusser, ne serviraient qu'à la reproduction des rapports capitalistes. De même, le langage n'est pas transparent et n'est qu'une construction orchestrée aussi par l'idéologie. Par conséquent, tout discours n'est que le produit d'un travail idéologique, le fruit de la domination d'une classe sociale dominante. L'analyse du discours permettrait donc de repérer ces constructions opaques

¹⁰³ Althusser fait un parallèle avec Freud, l'inconscience et le moi profond guident nos actes soumis aux intérêts obscurs du désir.

et de critiquer le discours idéologique notamment institutionnel c'est-à-dire de « tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciation légitimes » (Maingueneau 1991 : 18).

De ce fait, l'Ecole française a travaillé à ses débuts essentiellement sur des corpus politiques¹⁰⁴ avec la volonté manifeste de déceler à travers un premier discours envisagé la présence d'un « autre » discours :

Volonté militante et intérêt scientifique étaient alors indissociables : étudier les processus de « déformation » idéologique dans le discours, c'était travailler à une œuvre de démystification, elle-même prélude à une transformation de la société. (Maingueneau 1992 : 117)

A l'inverse, Foucault (1969) ne cherche pas dans le discours de sens dissimulé. Il présuppose aussi que le sujet parlant n'existe pas en tant que tel mais qu'il est déterminé par les rapports sociaux, idéologiques et historiques. De même, il ne s'arrête pas à des corpus de textes politiques pour prendre en compte tout type d'énoncés : scientifique, institutionnel... Il s'intéresse plus aux unités du discours dans les pratiques discursives et définit alors la notion de *formation discursive* c'est-à-dire le rapport du discours à un lieu d'énonciation afin de déterminer des ensembles de discours ainsi que leurs règles de formation.

Dans le cas où on pourrait décrire, entre un certain nombre d'énoncés, un pareil système de dispersion, dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations), on dira, par convention, qu'on a affaire à une *formation discursive*. (1969 : 53)

Nous devons aussi à Foucault (1969) les notions d'*autorité* et de *légitimité* dans le discours. Tout discours définirait une source légitime, autorisée à tenir ce discours qui de même définirait ses destinataires légitimes dans un cadre précis.

¹⁰⁴ Pour Althusser, tout discours est politique puisque relevant de l'idéologie.

C'est aussi lui qui aborde déjà par le biais de la mémoire, du travail de la mémoire et de la rareté des énoncés, les prémices de la notion d'*intertextualité*, reprise ensuite par Kristeva (1969) dans ses travaux sur la littérature.

Cette rareté des énoncés, la forme lacunaire et déchiquetée du champ énonciatif, le fait que peu de choses, au total peuvent être dites, expliquent que les énoncés ne soient pas, comme l'air qu'on respire, une transparence infinie : mais des choses qui se transmettent et se conservent, qui ont une valeur, et qu'on cherche à s'approprier ; qu'on répète, qu'on reproduit, et qu'on transforme [...] (Foucault 1969 : 157)

Les travaux d'Althusser et de Foucault seront repris par de nombreux linguistes dont Pêcheux qui développera notamment les notions de *préconstruits* et d'*interdiscours* et Maingueneau.

En nous arrêtant sur Michel Pêcheux et Dominique Maingueneau, nous ne nions nullement l'importance des autres linguistes français. Mais il nous a fallu faire un choix : nous ne pouvions ignorer Pêcheux dont la réflexion théorique nous a très tôt interrogée, influencée et menée ; nous avons retenu Maingueneau qui, nous semble-t-il, a toujours eu comme projet d'explicitier les différents courants et recherches menées et de redéfinir ce qu'est devenue en France l'analyse du discours (ou ce que sont les analyses du discours). Son écriture est simple, didactique et consensuelle. Il s'inscrit dans la tradition de l'ADF et associé à Charaudeau, il a jeté les bases d'un modèle que ce dernier a ensuite développé et sur lequel nous appuyons notre travail¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Notre objectif n'est pas de faire une analyse historique et épistémologique de l'analyse du discours, mais de rendre compte le plus fidèlement possible du cheminement de notre réflexion au cours de ce travail de thèse, travail qui nous a rendu maître de nos questionnements, de nos découvertes et de nos apprentissages.

2.1. Michel Pêcheux : théorie et inquiétude du discours

En 1969 paraît chez Dunod, le livre de Pêcheux¹⁰⁶ « Analyse automatique du discours » qui reprend la thèse que celui-ci avait soutenue un an auparavant. C'est incontestablement ce livre qui ouvre en France la voix d'une nouvelle discipline, l'analyse du discours, discipline qui se veut articulée avec la linguistique, l'histoire, la sociologie et la psychanalyse¹⁰⁷.

Pêcheux reconnaît la coupure épistémologique¹⁰⁸ opérée par Saussure et qui a été à l'origine de la naissance de la linguistique moderne dont l'objet est la langue en tant que système, mais il critique cette vision figée de la langue saussurienne et il s'interroge sur la place du discours et sur la production de sens au sein même de ce discours. Dans cette perspective épistémologique que l'on retrouve notamment dans les deux articles qu'il a publiés au début sous le pseudonyme de Thomas Herbert (1966, 1968), Pêcheux souhaite construire une science sociale et définir théoriquement un objet d'étude. Influencé par les travaux d'Althusser et de Canguilhem¹⁰⁹, il veut donc proposer une théorie scientifique du discours, définir des procédures d'analyse par le biais d'un dispositif informatique. Dans une vision transversale, il entend étudier le discours, objet construit, non pas dans sa subjectivité mais débarrassé de cette subjectivité, à partir de ses conditions de production et comme lieu de rencontre de l'histoire et de la langue. Il pense qu'en définissant des conditions de production stables et homogènes en rapport avec un lieu institutionnel, il serait possible de constituer des corpus représentatifs d'un genre.

¹⁰⁶ Michel Pêcheux est philosophe de formation.

¹⁰⁷ Dès le début de sa carrière de chercheur, sous le pseudonyme de Thomas Herbert et jusqu'à la fin de sa vie, Pêcheux a prôné ce « mélange de pratiques », qui est pour lui le seul moyen d'appréhender « la question théorique des *matérialités discursives* surgit de ce qui, entre l'histoire, la langue et l'inconscient, résulte comme hétérogénéité irréductible [...] » (Discours d'introduction du colloque « Matérialités discursives », 1981).

¹⁰⁸ Pour tout ce qui a trait à l'épistémologie dans la lignée notamment de Bachelard, nous renvoyons à l'ouvrage de Thomas Khun (1962), *La Structure des révolutions scientifiques*.

¹⁰⁹ Canguilhem est un médecin et un philosophe français qui s'intéressa notamment à l'histoire des sciences et à l'épistémologie. C'était lui-même un disciple de Bachelard et aussi le directeur de thèse de Michel Foucault.

Comme Althusser, Pêcheux pratique une linguistique soumise aux problématiques de l'idéologie. Pour le philosophe, il y a la langue et donc de l'idéologie. Néanmoins, il ne confond pas les deux : il a sur la langue « une approche discursive des processus idéologiques » (Pêcheux 1984 : 7). De fait, son analyse du discours cherche « essentiellement à mettre en évidence les particularités de formations discursives (le discours communiste, socialiste, etc.) considérées comme des espaces relativement autarciques que l'on appréhendait à partir de leur vocabulaire » (Maingueneau 1987 : 15). Ses travaux portent donc principalement sur le discours politique et dans une visée marxiste.

A l'influence des philosophes, nous devons ajouter celle de Culioli et de sa théorie de l'énonciation. En 1970, Pêcheux co-signe un texte avec Antoine Culioli et Catherine Fuchs dans lequel, le philosophe qu'il est, essaie de travailler sur les opérations énonciatives. S'il ne devient jamais vraiment culiolien, il n'en est pas moins influencé et l'énonciation pourtant initialement écartée nourrira plus tardivement sa réflexion.

2.1.1. Une théorie du discours

Pêcheux reprend le concept de *formation discursive*¹¹⁰ introduit par Foucault dans son livre *L'archéologie du savoir* (1969), en le reformulant et en le combinant à ceux de *formation sociale* et de *formation idéologique* :

(Une formation sociale) se caractérise, à travers le *mode de production* qui la domine, par un état déterminé du *rapport entre les classes* qui la composent ; ces rapports s'expriment à travers la hiérarchie des *pratiques* que ce mode de production nécessite, compte tenu des *appareils* à travers lesquels se réalisent ces pratiques, à ces rapports correspondent des *positions* politiques et idéologiques, qui ne sont pas le fait d'individus, mais qui s'organisent en formations entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination. (Haroche, Henry et Pêcheux 1971 : 102)

¹¹⁰ Cette notion de « formation discursive » telle que la définit Pêcheux sera ensuite remise en question par l'auteur lui-même et même absente des derniers textes.

Les formations idéologiques comportent une ou plusieurs formations discursives interreliées qui déterminent ce qui peut et doit être dit [...] à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée [...] (Haroche, Henry et Pêcheux 1971 : 102)

Le discours en tant qu'activité discursive est déterminé par ses conditions de production et parce que ses conditions de production sont, à leur tour déterminées par la formation discursive dans laquelle il émerge, il est relié à cette formation.

Pour Pêcheux, « [...] il existe dans les mécanismes de toute formation sociale des règles de projection établissant les rapports entre les *situations* (objectivement définissables) et les *positions* (représentations de ces situations) » (1990 [1969], p. 118), règles qui attribuent des places aux acteurs du discours, des positions contraintes car « liées à des images productrices d'effets matériels » (Helsloot & Hak 2000 : 16) et qui engendrent, de ce fait, une stabilité des conditions de production et du discours lui-même.

Pêcheux reformule progressivement au sein de son propre travail la notion d'*interdiscours*¹¹¹ et par extension celle de préconstruit¹¹², le discours se constituant toujours avec un « avant, ailleurs, indépendamment » (1975). Il élabore le préconstruit à la suite et en opposition à la présupposition de Ducrot dont il diffère. Alors que Ducrot situe la présupposition dans le domaine de la logique et l'inscrit dans une théorie des actes de langage, Pêcheux (et Henry) positionne le préconstruit dans le domaine du discours. Le préconstruit renvoie à du discursif déjà-là, déjà constitué que nous avons absorbé, ingurgité et assimilé. Le sujet parlant n'a pas conscience que sa parole n'est que le fruit d'autres discours, qu'il reprend ou auxquels il répond à son insu, à des énoncés déjà dits, qu'il inscrit son propre discours dans une continuité discursive. Pêcheux voit « dans les structures syntaxiques qui autorisent la présentation de certains éléments en dehors de l'assertion d'un sujet [...] *les traces de constructions antérieures*, d'éléments discursifs déjà-là dont on a oublié l'énonciateur » (Maldidier 1993 : 114).

L'interdiscours ordonne et domine très tôt toute la pensée de Pêcheux. Maldidier (1993) le présente « comme la clef de voûte du système » (p.113). L'interdiscours est un espace

¹¹¹ Notion différente de l'intertextualité de Bakhtine.

¹¹² Elaboré par Paul Henry et Michel Pêcheux.

discursif et idéologique dans lequel un ensemble de discours entre en relation¹¹³ les uns avec les autres. Il se matérialise sous la forme de l'effet que produit un premier discours sur un autre. Tout discours serait donc sous la domination d'autres discours antérieurs, domination soumise « à la loi d'inégalité-contradiction-subordination » (Pêcheux 1975 : 146) caractérisant les formations idéologiques.

Pêcheux pose la primauté de l'interdiscours c'est-à-dire que c'est dans l'interdiscours, dans les relations qu'entretient le discours avec les autres discours que le sens se construit. Dès lors, on ne peut analyser un discours dans sa clôture mais dans la perspective d'autres discours, de l'ensemble des discours possibles, dans sa formation discursive.

Associée et en relation avec l'interdiscours¹¹⁴, l'intradiscours désigne alors l'enchaînement interne au discours, son rapport à lui-même avec toujours et partout la présence d'un non-dit inscrit dans le dit. Ces deux notions majeures chez Pêcheux d'interdiscours et de formation discursive montrent la reconnaissance de « l'existence d'un "ailleurs", extérieur au discours et constitutif de ce discours » (Dufour 2007 : 145).

Comme le souligne à plusieurs reprises Paveau dans ses articles, beaucoup de ces concepts initiés ou repris et développés par Pêcheux sont très largement repris en analyse du discours aujourd'hui. Ils sont parfois utilisés dans une optique et une acception différente de celle de leur instigateur et parfois même, ne lui sont pas attribués. Il est vrai que la lecture des textes de Pêcheux n'est pas toujours facile ; elle est lourde, absconse et entravée de démonstrations. Ses écrits ont été redécouverts notamment grâce à Denise Maldidier, une de ses collègues et amis qui en a proposé une relecture claire et explicite dans son ouvrage « L'inquiétude du discours » (1990) ainsi que dans un article de la revue *Semen* (1993). Si l'on peut se réjouir de cette reconnaissance méritée de ses travaux, on peut néanmoins regretter que nombre de chercheurs se contentent de cette relecture subjective.

¹¹³ Cette relation est de l'ordre de l'inconscient et n'a pas, pour Pêcheux, de réalité discursive observable explicitement.

¹¹⁴ L'intradiscours n'est pas opposé à l'interdiscours puisque c'est la manifestation dans la textualité du préconstruit élaboré par les rapports de force et d'alliance qui se nouent dans l'interdiscours.

2.1.2. L'illusion et les oublis du sujet parlant

Pour Pêcheux, un énoncé n'a de « sens » que dans une pratique et qu'inscrit dans une formation discursive. Ce sont les contraintes de cette formation discursive qui déterminent ce même sens. La sémantique se trouverait dans le discours d'où le nom de « sémantique discursive » qu'il donne à son analyse du discours.

Il reprend ici une conception althussérienne sur l'illusion du sujet parlant qui pense, lui, être à l'origine de ce sens. Mais le sujet parlant est soumis à un processus de double oubli, un premier oubli dont le sujet ne peut avoir conscience car « le sens se forme dans un processus qui lui est extérieur (Maldidier 1990 : 34) et un deuxième oubli relatif aux contraintes de la formation discursive. C'est la formation discursive, qui nous l'avons vu, permet ce qui peut et doit être dit. Le sujet parlant n'est pas libre de son discours ; il s'identifie inconsciemment à la formation discursive et ce faisant, se pense être l'auteur subjectif de ses propos¹⁵. Pêcheux remet en cause le sujet maître de son discours et donc aussi du sens de son discours.

Les mots n'ont pas de sens déterminé, n'existent pas en eux-mêmes, sont déterminés par les positions des personnes qui les reproduisent et ils ne changent de sens qu'en changeant de formation discursive.

Cela revient à poser que les mots, expressions, propositions, etc., reçoivent leurs sens de la formation discursive dans laquelle ils sont produits. (Pêcheux 1975 : 145)

Si le sujet parlant n'est pas libre de son discours (soumis à des contraintes de la formation discursive, à l'interdiscours...), Pêcheux se méfie aussi du sujet interprétant qui ne serait pas capable de lire le sens d'un discours puisqu'il est lui aussi soumis à l'idéologie. L'analyse du discours serait alors présente pour lui fournir une grille de

¹⁵ Pêcheux, dans son article « Sur les contextes épistémologiques de l'AD », souligne le difficile rapport qu'entretient l'AD avec les disciplines comme la psychologie et la psychanalyse sur le sujet de l'inconscient du sujet parlant et de l'interprétation de son discours. En digne héritier d'Althusser, il pose comme central l'inconscient, dimension oubliée pendant longtemps dans l'analyse du discours comme le déplore Paveau (2008).

décryptage qui lui permettrait de découvrir et de comprendre des stratégies mises en œuvre par le sujet parlant.

[...] il ne s'agit pas d'une lecture plurielle [...] où un sujet jouerait à multiplier des points de vue pour mieux s'y reconnaître. [...] Il s'agit d'une sorte de lecture où le sujet qui lit sera responsable du sens qui se déchiffre et il en sera en même temps dépossédé. L'interprétation suit alors les traces de l'interdiscours qui, en tant que telles, sont préconstruites et parcourues. (Pêcheux 1983 : 54)

2.1.3. « L'inquiétude du discours »

Dans un de ses derniers textes, Pêcheux revient et insiste sur ce qu'il considère comme le rôle de l'AD et rappelle que « l'analyse du discours ne prétend pas s'instituer en spécialiste de l'interprétation, maîtrisant « le » sens des textes mais seulement de construire des procédures exposant le regard-lecteur à des *niveaux opaques à l'action stratégique d'un sujet* [...] » (1984 : 15). Il veut fournir un instrument formel et automatique, capable d'analyser les discours et de fournir des informations sur la production du sens de ces mêmes discours, données qui devront ensuite être interprétées.

Les travaux de Pêcheux montrent bien à quel point celui-ci a passé sa vie à essayer de construire une théorie du discours ; des essais sur lesquels il est souvent revenu, rectifiant, déconstruisant ce qu'il avait auparavant théorisé, définissant de nouveaux concepts, les affaiblissant, voire les abandonnant ensuite. Lors de travaux de reconfiguration peu de temps avant sa disparition, il remet aussi en question la procédure par étapes alors appliquée aux corpus (constitution, description et interprétation d'un corpus¹¹⁶) car cette procédure ne permet pas, selon lui, de déceler l'hétérogénéité qu'il entend trouver dans les discours. Cette hétérogénéité semble relever d'une difficulté structurelle puisque la projection des conditions de production

¹¹⁶ Les trois phases de l'analyse automatique du discours de 1969 sont respectivement celle de la constitution du corpus avec la sélection des énoncés, celle de l'analyse linguistique avec la réécriture de toutes les phrases du corpus constituant ainsi les entrées de la troisième et dernière phase, celle de l'analyse du discours.

qu'il envisage alors repose sur une extériorité constitutive déterminante historique, sociale et idéologique

Pêcheux ira même jusqu'à douter que l'on puisse élaborer une théorie du discours...

2.2. Dominique Maingueneau : « Les analyses du discours en France »

Maingueneau reprend, en 1995 dans le numéro 117 de la revue *Langages*, la lourde tâche de redéfinir les contours épistémologiques de l'École française d'analyse du discours.

Pour Maingueneau (1995 : 7), « l'analyse du discours n'a pour objet ni l'organisation textuelle considérée en elle-même, ni la situation de communication, mais l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lieu social déterminé ». C'est donc cette intrication de deux paramètres que l'analyse tente de mettre à jour et ce faisant, elle adopte une visée que l'on peut qualifier de circulaire : elle définit des genres discursifs homogènes correspondant à des lieux sociaux ; elle étudie et analyse linguistiquement ces pratiques discursives et en déterminant des invariants, des normes propres à la production de ces discours, elle veut démontrer comment ces entités sociales se construisent dans et par ces mêmes discours.

L'AD fait partie de la linguistique et elle propose un autre point de vue sur le langage, vu à la fois comme « système de règles et de catégories et lieu d'investissements psychiques et sociaux » (Maingueneau 1995 : 6). Sa démarche est celle d'une analyse intégrative puisqu'elle articule les dimensions sociales et textuelles.

2.2.1. Des concepts redéfinis

Maingueneau reprend et affine la notion de *champ*¹¹⁷ initialement introduit par Bourdieu (1966, 1971) qu'il complète par deux autres notions, celle d'*univers discursif* et celle d'*espace discursif*. Il y aurait tout d'abord un univers discursif, c'est-à-dire « l'ensemble des discours qui interagissent à un moment donné » (2009 : 23), univers discursif divisé en champs discursifs. Les champs discursifs seraient des sous-ensembles de formations discursives en concurrence, des structures instables en relation qui se délimiteraient réciproquement. C'est dans un champ discursif délimité que l'analyste peut isoler un espace discursif précis, sorte de sous-ensemble, dans lequel il étudiera les positionnements en relation. Cet espace discursif contient au moins deux formations discursives que l'analyste rapproche pour les besoins de son analyse, met en parallèle ou oppose et il étudie les relations qu'entretiennent ces formations entre elles.

Associée aux notions d'*univers discursif* et d'*espace discursif*, Maingueneau (1984, 1987¹¹⁸) introduit celle de *communauté discursive*¹¹⁹ qui met en avant le fonctionnement et les modes d'organisation d'un groupe lié à une formation discursive, relevant des places et des positionnements. Il ne peut y avoir formation discursive sans qu'on y associe les groupes, les institutions dans lesquels ces discours circulent. Les deux sont indissociables et interagissent.

Maingueneau redéfinit et explicite un certain nombre d'hypothèses. L'une d'elles repose sur la primauté de l'interdiscours, « l'ensemble des discours tenus ou accessibles à un moment donné depuis un lieu donné » (1996, 2009 : 77) sur le discours. L'interdiscours est un espace ouvert, d'échanges, de relations interdiscursives dans lequel tout discours construirait son identité. Il peut s'appréhender dans le discours par *l'hétérogénéité montrée*, traces visibles et accessibles à l'analyse et *l'hétérogénéité constitutive*, notions

¹¹⁷ « Le champ est un microcosme autonome à l'intérieur du macrocosme social » (Bourdieu 2000), c'est-à-dire un espace structuré et autonome dans lequel les agents entrent en relation et en concurrence, agissent et interagissent selon des règles propres à cet espace.

¹¹⁸ *Genèses du discours* (1984), *Nouvelles tendances en analyse du discours* (1987).

¹¹⁹ Cette notion de communauté discursive est reprise par Beacco, Moirand et notamment par Charaudeau qui la subdivise en trois types : communautés communicationnelle, discursive et sémiologique qui construisent une communauté d'identité et d'opinions dans laquelle les membres se reconnaissent.

développées par Authier (1982), véritable rencontre, interaction entre les discours (entre un discours premier et un discours second du champ discursif). *La primauté du discours* est une notion centrale pour Maingueneau qui, de ce fait, serait enclin à déplacer l'analyse, du discours à cet espace interdiscursif, espace d'interaction entre les discours où se construit en fait l'identité discursive. A la différence de Pêcheux qui oriente son analyse sur les réseaux de formulation, Maingueneau (1987) s'inscrit dans une approche fondée sur l'interaction entre les formations discursives et sur la recherche d'un « système d'opérations sémantiques censées rendre compte des diverses dimensions de la discursivité, ou plutôt de l'interdiscursivité » (p.87).

Il renvoie aussi aux problèmes de constitution de corpus arguant du fait que l'objet d'étude de l'AD se doit d'englober les énoncés eux-mêmes mais aussi les conditions d'énonciation qui sont constitutives du discours et le lieu social d'énonciation.

L'intérêt qui gouverne l'analyse du discours, ce serait d'appréhender le discours comme intrication d'un texte et d'un lieu social, c'est-à-dire que son objet n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un dispositif d'énonciation spécifique. Ce dispositif relève à la fois du verbal et de l'institutionnel ; penser les lieux indépendamment des paroles qu'ils autorisent, ou penser les paroles indépendamment des lieux dont elles sont partie prenante, ce serait rester en deçà des exigences qui fondent l'analyse du discours. » (Maingueneau 2005 : 66)

2.2.2. Le ou les discours

Nous devons à Maingueneau la volonté sans cesse exprimée de définir les contours de l'analyse du discours et les termes qui s'y rapportent. Il reconnaît très tôt que l'AD remporte un vif succès, mais que le terme même désigne à peu près n'importe quoi, selon les disciplines prises en compte.

En effet, l'AD n'a pas de frontières étanches et clairement établies du fait même qu'elle se trouve au carrefour de plusieurs disciplines¹²⁰. Si ces disciplines sont convoquées en même temps, elles sont alors difficilement isolables les unes des autres. L'autre difficulté réside dans le fait que le discours n'étant pas un objet donné, il se construit et peut être donc étudié à la lumière de plusieurs points de vue. Maingueneau relève des crispations théoriques sur des notions primordiales, des différences méthodologiques, des divergences dans les disciplines connexes convoquées et les points de vue adoptés ; il constate que des types de corpus sont plus ou moins privilégiés (l'institutionnel) ou d'autres au contraire négligés durant plusieurs années (le conversationnel). Toutes ces observations poussent Maingueneau à remettre en question l'unicité de la discipline. Peut-on encore parler d'une discipline hétérogène où se mêlent et se démêlent plusieurs courants théoriques et méthodologiques ou doit-on envisager la possibilité qu'il existe des analyses du discours ? Maingueneau répond à cette question avec le titre du numéro 117 de *Langages* de 1995 qu'il dirige, intitulé « Les analyses du discours », dans lequel il reconnaît que les discours et les analyses qui en sont faites font maintenant partie intégrante de l'activité sociale.

3. Essais de définitions

La difficulté pour définir l'objet discours et son analyse réside en deux principaux points : tout d'abord, l'objet n'est pas donné d'emblée, la notion de discours est polymorphe et dépend entre autres des visées théoriques qui le prennent en charge. En second, l'AD n'est pas une discipline homogène, les cadres théoriques et méthodologiques sont nombreux et s'appuient, comme nous l'avons énoncé, sur d'autres disciplines des sciences humaines.

Nous nous sommes interrogée : fallait-il commencer par tenter de définir l'objet puis l'AD ou commencer par définir l'AD puis le discours ? Le problème est que l'analyse construit son objet et que l'objet oriente l'analyse. Face à ce dilemme, nous avons opté

¹²⁰ En France, la psychanalyse, la philosophie, l'histoire, la sociologie, la linguistique...

pour la démarche qui nous semble la plus cohérente ou la moins incohérente. Nous définissons donc tout d'abord la notion de discours, puis l'analyse du discours puis nous revenons sur quelques notions préalables à notre analyse.

3.1. Définitions du terme *discours*

Au vu de ce que nous avons énoncé de la multiplicité des approches de l'AD, de son caractère interdisciplinaire et de son hétérogénéité, il semble évident qu'il nous serait très difficile de donner une définition simple du concept de discours. L'objet est tellement dépendant notamment de l'approche idéologique retenue que l'on peut craindre une multiplicité des définitions. Nous nous contenterons donc de faire un tour d'horizon chronologique de ces différentes acceptions puis nous établirons notre propre conception de la notion de *discours*.

3.1.1. Les différentes définitions données

Si nous revenons à la genèse de la linguistique et aux travaux de Saussure, nous retrouvons la dichotomie instaurée par le linguiste entre langue et parole : la première est un objet linguistique, un système dont les éléments sont définis et en relation les uns avec les autres, la seconde n'étant qu'une matière langagière, que le fonctionnement observable du système langue. Dans la perspective saussurienne, tout ce qui relève de la parole est rejeté hors du système homogène de la langue et donc hors du champ étudié de la linguistique¹²¹.

Pour Benveniste, le discours est l'expression de la langue en action (opposition langue / discours) :

¹²¹ Même si Saussure en reconnaît lui-même le caractère essentiel.

[...] avec la phrase, on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication dont l'expression est le discours. » (1966 : 129-130)

De ce fait, il conçoit pour le discours une définition plus large mais aussi en relation avec l'instance énonciative ((je-tu, ici et maintenant), « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (1966 : 242). Cette utilisation de la langue par un acte individuel met donc en jeu, pour Benveniste, outre les interlocuteurs, le temps, le lieu et les modalités de l'activité langagière.

Pour Pêcheux (1975), le discours est un concept lié à un dispositif idéologique mais touche surtout au fantasme de l'articulation langue/ sujet¹²².

En ADF, le discours est opposé à l'énoncé, deux termes qui définiraient notamment deux approches différentes comme le décrit Guespin (1971) :

L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; *le discours*, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration « en langue » en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. (Guespin 1971 : 10)

Ce matériau langagier est à la fois une activité mais aussi une manifestation réalisée de la langue par un sujet pensant dans un lieu social précis, ce que l'analyse du discours appelle les « conditions de production du discours » ou les « circonstances de communication ». Nous sommes là en présence de deux perspectives de l'analyse du discours. Partant du fait qu'un énoncé a un sens pris hors cadre énonciatif, ce même énoncé, pris dans une situation de communication spécifique, sera assimilé à un discours avec aussi un sens. A la différence du discours, l'énoncé ne prend pas en compte et exclut les conditions de production.

¹²² Dans son livre « Les vérités de la Palice »(1975), l'auteur retrace dans une analyse critique le cheminement de la notion.

Pour Guespin (1971), tout locuteur parlant français est capable, grâce à la pratique et à un ensemble de règles, de dégager et de comprendre le sens d'un discours donné dans le cadre énonciatif qui le conditionne.

Maingueneau (1976) conçoit le discours comme le « résultat d'une construction », « le résultat de l'articulation d'une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production » (p.16). En 1984, reprenant Foucault, il envisage même de lier à la notion de *discours* celle de *pratique discursive*. Le discours serait inscrit dans un « système de rapports » sociaux et sémantiques.

Charaudeau (1983) articule aussi le sens d'un discours aux circonstances de communication, c'est-à-dire aux conditions socio-historiques d'énonciation et opte pour une approche multidimensionnelle et transdisciplinaire. Il propose de prendre en compte les « intentions déclarées de l'émetteur mais aussi ce que dit l'acte de langage du fait de la relation particulière qui unit l'émetteur au récepteur » (1983 : 9). De ce fait, il établit pour tout discours l'équation suivante à double dimension.

$$\begin{array}{c} \text{Acte de langage} = [\text{Explicite X Implicite}] \text{ circonstances de discours} \\ \uparrow \\ \text{relation de combinaison} \end{array}$$

Tout discours est donc un acte de langage dont le sens se construit par la relation de combinaison entre une dimension explicite manifestée, commandée par une dimension implicite, liée à une intertextualité particulière dépendant des circonstances de discours particulières à cet acte de langage.

Ces circonstances de discours forment l'ensemble des conditions qui régissent production et interprétation : elles englobent l'ensemble des représentations collectives, des savoirs supposés à propos du monde communs à une communauté, mais aussi les savoirs supposés entre les protagonistes de l'acte de langage et qui constituent des filtres constructeurs de sens¹²³. Ces filtres renvoient à des connaissances définies par l'auteur comme des imaginaires socio-discursifs configurés sous la forme des discours circulants.

¹²³ Nous renvoyons à la notion de sens commun comme étant « ce qui est d'ordinaire admis par le plus grand nombre », « un continuum de savoir résultant de l'empirie et ordonné par elle, et, corrélativement un « stock de

La prise en compte de la situation est aussi présente chez Fusch (1985) qui définit à son tour le discours comme un « objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques) » (1985 : 22).

Achard (1993) considère le discours comme l'activité langagière mettant en relation usage du langage, situation pratique de cet usage mais aussi l'ensemble des actes.

Nous appellerons « discours » l'usage du langage en situation pratique, envisagé comme acte effectif et en relation avec l'ensemble des actes (langagiers ou non) dont il fait partie. (1993 : 10)

Ce faisant, il donne une place à la dimension sociale de l'acte langagier. Achard pose d'un côté la *signification* linguistique hors contexte et de l'autre, le *sens* qui relève de la situation d'emploi et qui réfère plus à la sociologie qu'à la linguistique. De fait, il fait une différenciation entre les places d'énonciation tenues par les énonciateurs et les places sociales des locuteurs et il s'intéresse aux rapports entre les deux instances.

Pour Béal (2002 : 14), « le terme discours renvoie aux manifestations concrètes du langage, et implique donc une prise en considération du locuteur, du référent et de la situation de communication. »

Utard (2004) associe au discours l'intention : « La notion de discours recouvre donc non la langue comme système, mais un certain usage qui renvoie à une intention et une situation de communication » (p.30). Un acte de langage relèverait ainsi d'une intention, celle d'un émetteur et d'une situation de communication, d'un contexte socio-historique. Nous pensons que ce terme d'intention est à comprendre dans le sens de visée, de finalité car le sens d'un discours échappe à l'intentionnalité profonde du sujet qui vit dans l'illusion de sa conscience et de la maîtrise de son discours.

connaissance » [...] dont l'utilisation adéquate est susceptible de servir de guide » de Sarfati (2007 : 64/65), développé ensuite par Longhi (2011).

3.1.2. Notre définition du discours

Avant la langue, le sujet est confronté à un monde à signifier. Il doit le transformer en un monde signifié et cette transformation va se réaliser dans un processus interactif sous l'action d'un sujet communiquant pour un sujet interprétant à l'aide de différents systèmes sémiotiques potentiels.

Nous empruntons à Charaudeau (1995) sa représentation de cette sémiotisation en un double processus :

- Un processus de transformation qui, sous l'action d'un sujet parlant, transforme le monde à signifier en matière linguistique pour produire du sens.

Ce processus de transformation est formé de quatre opérations :

- l'identification dans laquelle « les êtres du monde sont transformés en "identités nominales" » (Charaudeau 1995 : 99) ;
- la qualification dans laquelle « les êtres du monde sont transformés en "identités descriptives" » (ibid) car ils ont des propriétés, des caractéristiques qui les spécifient ;
- L'action dans laquelle « les êtres du monde sont transformés en "identités narratives" » (ibid) car elles agissent ;
- La causation dans laquelle « la succession des faits du monde est transformée en "rapports de causalité" » (ibid) car les êtres agissent en raison de motifs qui les font entrer dans une chaîne de causalité.

Ce processus de transformation est gouverné par un autre processus, le processus de transaction qui fait du monde signifié une monnaie d'échange pour un autre sujet, qui est un processus de production du sens, le sens n'existant que dans la relation entre les interactants.

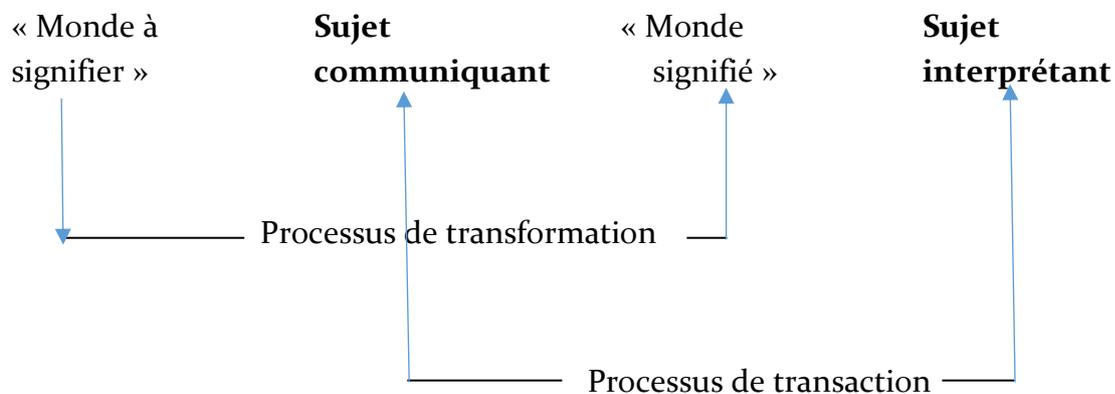
- Le processus de transaction se réalise selon quatre principes qui forment le postulat d'intentionnalité, obligatoire dans toute communication :

- le principe d'altérité : « Tout acte de langage est un phénomène d'échange entre deux partenaires (que ceux-ci soient présents l'un et l'autre, ou non) qui doivent se reconnaître semblables ou différents. » (Charaudeau 1995 : 99).

Ce principe souligne la reconnaissance mutuelle des participants de l'échange et des rôles communicatifs qu'ils assument ;

- le principe de pertinence : il pose l'acceptation par les partenaires de l'acte de langage des conditions physiques de l'échange et du partage d'un univers de référence commun ;
- le principe d'influence : les partenaires de l'acte de langage doivent accepter que les règles de cet acte les réunissent autour d'une finalité, d'un enjeu (action, réaction, orientation de la pensée, persuasion...) ;
- le principe de régulation : « A toute visée d'influence est susceptible de répondre une contre-influence. » (Charaudeau 1995 : 100). A l'aide de stratégies, les partenaires acceptent de réguler le jeu d'influence qui les unit.

Le schéma ci-dessous résume les acteurs et les actions de ce processus de sémiotisation :



(d'après Charaudeau 1995 : 98)

Les deux processus se réalisent différemment mais sont liés par une solidarité hiérarchisée. Envisagé dans une perspective constructiviste et interactionnelle, le processus de transformation est dépendant du processus de transaction qui le commande. En effet, c'est le processus de transaction qui donne une orientation

communicative puisque celui-ci s'organise « sous la responsabilité d'un sujet d'intentionnalité dans un cadre d'action et ayant un projet d'influence sociale » (Charaudeau 1995 : 98).

L'acte de langage qui résulte de ce processus de sémiotisation, se divise à son tour en deux processus qui se déroulent en parallèle :

- d'un côté, un processus de production, produit par un sujet JE à l'adresse d'un destinataire TU ;
- de l'autre, un processus d'interprétation, produit par un TU récepteur et interprétant, se formant une image du JE émetteur.

« Un acte de langage participe toujours d'un projet global de communication conçu par le sujet communicant (JEC). » (Charaudeau 1983 : 50). L'acte de langage dépend donc d'abord de l'intentionnalité d'un sujet communicant. A l'initiative du projet de communication, c'est donc le JEC qui organise ce qui est de sa compétence. Il doit, tout d'abord, avoir un désir de réussite pour son acte de langage. Cet échange langagier a lieu entre des partenaires d'identités semblables ou différentes, dans un temps et un espace donnés, le tout déterminant une situation de communication, des circonstances de discours. Ce sont ces circonstances de discours qui déterminent le contrat de parole spécifique. En effet, tout acte de langage dépend donc d'un contrat de parole défini comme « l'ensemble des contraintes qui codifient les pratiques socio-langagières et qui résultent des conditions de production et d'interprétation (circonstances de discours) de l'acte de langage. » (ibid : 54).

En résumé, nous considérerons tout discours comme un acte de langage produit entre locuteurs, une action d'un sujet JE, dans une visée bien précise, conçu dans un échange interactif avec un TU, lié à une situation socio-historique déterminée définie par des conditions de production dans un dispositif énonciatif spécifique, les deux étant indissociables et co-déterminés. Comme tout acte de langage, il est soumis à des lois, les « lois du discours », telles que les a définies Grice¹²⁴ dans l'héritage de qui se situe ici nettement Charaudeau.

¹²⁴ Pour ces lois, nous renvoyons à différents ouvrages : Maingueneau, etc.

3.2. Le projet de l'analyse du discours

L'analyse de discours des années 60 et 70, l'AD de première génération se préoccupe plus de démontrer les formes régulières et particulières des formations discursives. L'AD de seconde génération est ancrée dans les théories énonciatives et pragmatiques pourtant initialement rejetées par Pêcheux.

Mais comme nous l'avons à plusieurs reprises énoncé, il est très difficile de définir les contours exacts de la discipline mais aussi son unité intérieure et son articulation avec les autres sciences humaines, car elle emprunte à la sémantique et à l'énonciation et elle est le point de jonction des intérêts et questions d'autres disciplines connexes.

L'analyse du discours ne se situe ni sur le plan de la langue, ni sur le plan du langage mais bien sur celui du discours avec ses modalités propres de fonctionnement. A la différence de la linguistique traditionnelle, elle doit prendre en compte les formes d'organisations discursives mais aussi les fonctions sociales, idéologiques en lien avec un lieu d'énonciation et de production, donc dans un contexte social, historique, culturel déterminé.

Le projet de l'analyse du discours est [...] d'articuler des formes discursives à des lieux, définis de manière plus large que par les dimensions de la situation d'énonciation, qui est un construit de nature linguistique, sans dimensions sociales. [...] Elle (l'analyse du discours) s'attache à rendre compte, non de la forme de textes par rapport à un genre discursif [...] mais des formes des genres discursifs par rapport à des lieux de production, de diffusion et de réception dans lesquels ils s'inscrivent et qu'ils caractérisent. (Beacco 2004 : 116).

C'est « l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lieu social déterminé » (Maingueneau 1995 : 7) qui est le véritable objet et le défi de l'analyse du discours.

L'analyse du discours s'intéresse et s'applique donc à tout type de discours en lien avec une pratique sociale et son champ d'application s'étend bien au-delà du discours politique, son champ de prédilection, à toute forme de discours¹²⁵.

Dans l'optique introduite et défendue par Pêcheux, il nous faut considérer l'analyse du discours comme permettant aussi de construire des procédures d'analyse d'énoncés. L'analyse du discours ne nous permet pas de trouver le « sens » d'un énoncé mais seulement le rapport discursif entre syntaxe, lexique et situation d'énonciation, en mettant à jour le non-dit, cet interdiscours présent.

Mazière (2005) dans son livre *que sais-je ?* sur l'analyse du discours résume assez bien ce qu'est l'AD : « un processus, un mouvement critique plutôt qu'une école fournissant des concepts opératoires et des méthodes à appliquer » (p.92).

C'est ce que Maingueneau (2012) défend aussi quand il décrit les différents types d'analyses du discours. Il regrette que certains discursivistes ne considèrent l'analyse du discours que comme une simple méthodologie, un simple instrument qui leur permettrait de traiter des corpus donnés. Nous espérons nous situer dans le groupe des chercheurs qui ne considèrent pas l'analyse du discours comme une « méthode à appliquer » mais qui cherchent à étudier le sens en articulant discours et lieu social et « qui s'efforcent de maintenir un équilibre entre la réflexion sur le fonctionnement du discours et la compréhension de phénomènes d'ordre socio-historique ou psychologique » (Maingueneau 2012).

3.3. Quelques notions préalables

A ce stade de notre travail, il nous semble utile et nécessaire de faire une mise au point terminologique et de redéfinir certains concepts auxquels nous ferons appel, employés par nombre d'auteurs, parfois dans la même acception ou tout au moins dans le même esprit. En effet, certains de ces termes de métalangage ne s'opposent pas mais découlent

¹²⁵ Dans le cas de certains types de discours tels que publicitaire, médiatique..., il sera nécessaire alors d'y associer l'analyse de l'image, la sémiologie.

de perspectives théoriques différentes. De ce fait, les usages vont varier selon les auteurs. D'autres en revanche¹²⁶ relèvent d'après nous, de la même vision.

Interdiscours, dialogisme, polyphonie... sont des concepts-clés de l'AD, qui ont émergé dans des contextes d'emploi bien précis, que nous utilisons au cours de notre travail et dont nous fixons ici le sens dans lequel nous les employons.

3.3.1. Dialogisme et interdiscours

Le concept de *dialogisme* est issu des travaux du Cercle de Bakhtine et trouve son origine dans la problématique d'études littéraires. Il « réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires » (Moirand 2002 : 175). Cette orientation dialogique est commune à tout discours, point de rencontre dans un processus diachronique de tous les discours passés mais aussi à venir et non encore produits.

Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. (Bakhtine 1935 / 1978 : 92)

Le texte de Bakhtine de 1929 renvoie sans ambiguïté à cette inscription historique du discours.

Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. (Bakhtine 1929/ 1977 : 105)

Un texte, même écrit comme pour notre cas, un article, s'inscrit donc, selon cette définition, dans une continuité discursive, dans une chaîne de textes antérieurs auxquels il répond et de textes futurs qu'il suscitera à son tour et qu'il peut anticiper. De ce fait,

¹²⁶ Nous relierions la notion d'*interdiscours* de Pêcheux (1975) à celle d'*hétérogénéité* d'Authier-Revuz (1995) mais aussi à la notion de *mémoire discursive* de Courtine (1991).

l'analyse ne peut plus se contenter d'une analyse en interne car les discours s'inscrivent dans un dialogue interactif, dans une rencontre (Bres 2001 : 84) avec d'autres discours, elle doit en prendre et en rendre compte.

Il convient de différencier deux sortes de dialogisme : le *dialogisme constitutif* et le *dialogisme montré*. Pour Authier-Revuz (1985), ces deux dialogismes sont deux manifestations de l'hétérogénéité énonciative que l'on peut trouver dans un discours. Dans le dialogisme constitutif, le dire de l'autre n'est pas explicite. Il s'inscrit sans marque distinctive dans le discours du locuteur. Il n'est d'ailleurs pas accessible au sujet parlant. *A contrario*, le dialogisme montré est, comme le donne le terme qualificatif « montré », reconnu, explicité comme discours de l'autre, comme le « déjà dit », c'est-à-dire « la représentation qu'un discours donne en lui-même de son rapport à l'autre, de la place qu'il lui fait, explicitement, en désignant dans la chaîne, au moyen d'un ensemble de marques linguistiques, des points d'hétérogénéité » (Authier-Revuz 1985 : 118).

Cette hétérogénéité montrée est représentative du débat de l'énonciateur avec l'altérité.

Dans la notion d'*interdiscours* héritée des travaux de Pêcheux, nous retrouvons cette même mise en relation avec d'autres discours faisant partie ou non du même genre, antérieurs ou contemporains, relation explicite ou implicite.

Tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours. (Maingueneau 2002 :324)

Les discours entretenant des relations avec des discours appartenant à la même formation discursive, l'interdiscours peut aider à définir cette formation discursive prise en compte ; elle n'est pas close et elle est fondamentalement instable.

L'interdiscours consiste en un processus de reconfiguration incessante dans lequel une formation discursive est conduite [...] à incorporer des éléments préconstruits produits à l'extérieur d'elle-même, à en produire la redéfinition et le retournement, à susciter également le rappel de ses propres éléments, à en organiser la répétition, mais aussi à en provoquer éventuellement l'effacement, l'oubli ou même le dénégation. (Maingueneau 1987 : 83)

L'interdiscours repose sur un réseau vertical¹²⁷. Ce réseau crée et associe la formation discursive à laquelle il participe, une mémoire. Courtine (1981) nomme ces réseaux, réseaux de formulation dans lesquels « se stabilise la référence des objets du discours sous la forme de « préconstruits » » (p.29)

Pêcheux avait déjà utilisé cette notion de *préconstruit* qu'il définit comme « les traces¹²⁸ dans le discours d'éléments discursifs antérieurs dont on a oublié l'énonciateur » (1990 : 43).

Les deux notions d'*interdiscours* de l'ADF et du *dialogisme* du cercle de Bakhtine ont en commun la reconnaissance d'un « ailleurs ». Cet « ailleurs » est bien entendu extérieur au discours mais en même temps constitutif de ce même discours. Elles ont aussi en commun le fait posé que le sujet énonciateur n'est pas à l'origine du sens du discours¹²⁹. Dufour (2004 : 155)¹³⁰ fait même « l'hypothèse que le dialogisme est un processus d'interaction du discours avec des formulations de l'*interdiscours* ». Elle considère le *dialogisme* et l'*interdiscours* se manifestant à deux niveaux différents, le premier correspondant à l'hétérogénéité discursive et le second à un « effet de mémoire ».

3.3.2. Dialogisme et polyphonie

Quant à *dialogisme* et *polyphonie*¹³¹, nous posons les deux termes comme clairement différents. Nous entendons pour dialogisme le fait que le discours d'un sujet parlant est traversé par des discours autres mais nous gardons toujours l'unicité de ce sujet parlant.

¹²⁷ Réseau vertical (Lecomte 1981 : 71-72 cité par Moirand 2004) que nous distinguons du réseau horizontal auquel nous raccrochons le dialogisme.

¹²⁸ Ces traces définies ainsi par Pêcheux se rapprochent du dialogisme de la nomination, héritage bakhtinien, repris et introduit par la Praxématique avec l'actualisation de praxèmes en discours.

¹²⁹ Renvoie encore à la théorie des deux oublis de Pêcheux, l'illusion pour le sujet d'être à la source du sens de ce qu'il énonce.

¹³⁰ Nous renvoyons au numéro des *Cahiers de praxématique* n°43 de 2004 consacré entièrement au dialogisme.

¹³¹ Nous renvoyons au livre *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques* (2005), BRES J., HAILLET P., MELLET S., NØLKE H. & ROSIER L. (éd.), Bruxelles, de Boeck. Duculot.

A l'opposé, nous définissons la polyphonie comme la constitution de plusieurs voix, organisée dans le discours par le sujet parlant, ces voix se faisant entendre à côté de celle de l'énonciateur. A l'origine formulé par Bakhtine¹³², le concept est repris par Ducrot qui développe conjointement la distinction entre sujet parlant, locuteur et énonciateur. Le sujet parlant est « l'auteur empirique de l'énoncé, son producteur » (Ducrot 1984 : 194), le locuteur est un être réel « qui, dans le même sens de l'énoncé est présenté comme son responsable » (ibid : 193). Enfin, l'énonciateur, être de discours, est le point de vue, la position adoptée dans l'énonciation.

[...] le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. (Ducrot 1984 : 205)

La polyphonie se retrouve dans les discours rapportés quand la parole d'un autre est intégrée à un discours premier. Nous obtenons alors la combinaison d'une double énonciation à deux niveaux : le premier niveau se situant dans le discours reproduisant un premier dit et le second niveau au dit lui-même rapporté, c'est-à-dire à la première énonciation. Nous serons d'accord pour voir dans la polyphonie une pluralité énonciative dans un énoncé, énonciations distinctes d'un ensemble de voix et de leurs points de vue sans hiérarchie.

3.3.3. Dialogisme et intertextualité

L'intertextualité est un terme introduit par Kristéva (1966, 1969) dans le cadre de l'étude des textes littéraires et que nous admettrons comme une vision élargie et donc comme synonyme de dialogisme. Elle se définit simplement comme tout rapport explicite ou implicite entre des énoncés.

L'intertextualité est du domaine du discours et prend en compte l'énoncé mais aussi l'auteur qui exprime sa vision du monde et par-delà, la réponse, la manifestation par un

¹³² Sous l'appellation de dialogisme.

énoncé d'un autre locuteur. Ce sont ces relations dialogiques (logiques, sémantiques...) qui forment l'intertextualité.

Bakhtine insiste sur cette dimension intertextuelle ou dialogique qu'entretiennent tous les discours avec des discours antérieurs. Tout a déjà été dit et on ne dit ou n'écrit que la même chose dans un éternel recommencement.

Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui, qui se produit sur le chemin de l'objet. (Bakhtine 1929 cité par Todorov 1981 : 98)

3.3.4. Interdiscours et mémoire discursive

Sophie Moirand (2001) apporte une distinction supplémentaire dans le dialogisme en considérant deux types de dialogisme constitutif : un dialogisme constitutif interactionnel et un dialogisme constitutif intertextuel qu'elle fait reposer sur une mémoire interdiscursive qui inscrit les événements au fil du temps dans une historicité. Se faisant, elle reprend le concept de domaine de *mémoire* introduit en 1981 par Courtine dans l'analyse du discours politique en référence aux travaux de Michel Foucault.

Nous introduisons ainsi la notion de mémoire discursive dans la problématique de l'analyse du discours politique. Cette notion nous paraît sous-jacente à l'analyse des FD [Formation Discursive] qu'effectue l'*Archéologie du savoir* : toute formulation possède dans son « domaine associé » d'autres formulations, qu'elle répète, réfute, transforme, dénie..., c'est-à-dire à l'égard desquelles elle produit des effets de mémoire spécifiques [...] (Courtine 1981 : 52)

Pour Courtine, le domaine de mémoire permet l'inscription de l'historicité dans les séquences discursives et surtout il organise « les processus qui garantissent la référence des noms pour un sujet énonciateur et autorisent ainsi la prédication et la coréférentialité ». (Courtine 1981 : 56)

Depuis son origine, comme le souligne Moirand (2007), l'ADF s'est constituée sans approche cognitive reconnue. Et pourtant, la plupart des auteurs y font référence sans

le reconnaître¹³³. Pêcheux ne reconnaît-il pas que si le sujet n'est pas à la source du sens de son discours, celui-ci « se construit dans l'histoire à travers le travail de la mémoire, l'incessante reprise du déjà-dit » (Maldidier 1990 : 89) ? Pareillement, les concepts de préconstruits, d'interdiscours de Pêcheux, de dialogisme de Bakhtine ne fonctionnent-ils pas sur un système de relations interdiscursives, de rappels incessants de formulations antérieures, d'un « ailleurs déjà énoncé », donc sur une mémoire discursive ?

Courtine pose que la mémoire discursive « concerne l'existence historique de l'énoncé au sein des pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques » (1981 : 52 /53). Une telle définition n'est pas sans nous rappeler l'interdiscours de Pêcheux.

Moirand reprend les notions d'*interdiscours* et de *mémoire discursive* en les articulant dans un cadre dialogique d'énonciation. Elle travaille notamment sur les formules et les mots-événements que l'on retrouve passant de discours en discours, traces du travail de l'interdiscours, contribuant à la construction de représentations mentales qui s'inscrivent en mémoire.

Ainsi les catégorisations opérées par les locuteurs lorsqu'ils prennent la parole inscrivent en elles-mêmes une fois formulées une histoire et donc des domaines de mémoire qui relèvent de l'interdiscursif, tout en contribuant d'autre part à la construction des mémoires collectives. (Moirand 2007b)

Mais il reste à déterminer comment s'organise cette mémoire discursive ? Relève-t-elle de la mémoire individuelle, de la mémoire collective ou plutôt de l'intervention et de l'intrication des deux ?

La mémoire discursive relève de la mémoire à long terme individuelle laquelle est formée de deux parties distinctes : d'une part, la mémoire explicite ou déclarative et de l'autre la mémoire implicite ou non-déclarative. La partie qui nous intéresse est la mémoire explicite. Celle-ci est à son tour subdivisée avec la mémoire épisodique qui est formée de notre expérience personnelle avec des faits vécus ou non, avec des savoirs localisables dans le temps et dans l'espace, mémoire reliée plus parfois à l'émotion, et la mémoire

¹³³ Certains auteurs même comme Courtine et Lecomte se défendent du lien possible avec la mémorisation psychologique.

sémantique, formée des connaissances encyclopédiques que l'on ne peut pas situer. Nous pouvons nous souvenir d'un événement précis de notre vécu, le situer dans le temps et dans l'espace (un mariage par exemple), souvenir qui mobilisera notre mémoire épisodique ; nous savons que la capitale de la France s'appelle Paris, savoir encyclopédique, même si pour certains éléments, nous aurions du mal à situer quand et où nous l'avons appris (mémoire sémantique).

Un mot-événement est donc naturellement stocké en mémoire sémantique avec associé à sa signification du dictionnaire, un ensemble de représentations mentales qui concourent à son sens et à sa conceptualisation.

Mais, à ces représentations mentales sont aussi associées des émotions provenant de l'expérience propre du sujet. Le mot peut alors renvoyer à un savoir encyclopédique doublé d'une expérience personnelle qui fera fonctionner la mémoire sémantique en lien avec la mémoire épisodique. Si nous prenons l'événement du 11 septembre 2001, nous serions à même d'identifier l'événement comme étant les attentats sur les tours du *World Trade Center* à New-York, mais aussi de nous rappeler comment nous l'avons appris, vécu, ressenti... Nous localisons sans peine l'événement dans le temps et dans l'espace avec ce qu'il a suscité en nous qui est également dépendant des discours tenus. La mémoire discursive relèverait alors de la combinaison des mémoires sémantique et épisodique, la coopération entre les deux permettant de stocker des mots et des événements puis de les convoquer pour les restituer dans d'autres discours dans leur acception ou par analogie, par métaphore, par association etc.

[...] évoquer un *Tchernobyl aviaire*, c'est provoquer une association entre le nuage de pollution nucléaire qui dépassa les frontières de l'URSS et le danger de propagation du virus de la grippe aviaire [...] (Moirand 2007b)

De ce fait, il paraît évident que cette mémoire sera en partie différente pour chacun d'entre nous. Il nous faut envisager un autre niveau : une mémoire collective partagée. Elle engloberait toutes les connaissances et savoirs de nature encyclopédique relatifs à une communauté donnée. Il nous faut avoir une conception dynamique de cette mémoire collective. Elle rappelle, façonne, renforce sans cesse les représentations mentales individuelles en les transmettant à l'ensemble du groupe. Elle organise, catégorise des désignations. Elle fait circuler et distribue les savoirs et les croyances.

Si nous reprenons l'exemple du 11 septembre souvent donné sans indication d'année tant la date seule semble se suffire à elle-même, il n'est pas certain que cette date évoque la même chose chez un étudiant chilien pour lequel « l'allusion au 11 septembre n'évoquait pas en premier le 11 septembre 2001 mais bien le coup d'Etat du 11 septembre 1973 au Chili » (Moirand 2007b) ou pour un paysan analphabète et coupé du monde occidental au fin fond du Swaziland. Pour Halbwachs (1950), il y a une construction sociale de la mémoire individuelle en lien avec la mémoire collective du groupe. La conséquence serait qu'un événement serait inscrit et mémorisé de manière différente dans les groupes sociaux selon notamment « leur degré d'implication dans l'événement » (Moirand 2007b), événement rappelé et reconstruit dans la mémoire individuelle sous les influences des représentations collectives du groupe.

(20) Pour les députés socialistes, c'est comme si le ciel leur était tombé sur la tête. « *C'est notre 11 septembre [2001] à nous* », confie un responsable du groupe. Tous sont totalement abattus. (*Le Monde*, 19/05/2011)

A l'instar de Moirand, nous considérerons que la mémoire discursive se construit dans le discours à travers la mémoire individuelle et une mémoire collective qui intervient en même temps qu'elle se co-construit en discours.

Elle aurait de fait un triple ancrage, discursif en premier lieu, et donc historique, par la trace de ses propres inscriptions, mais également cognitif (pour ce qui est de la mémoire individuelle) et sociale (pour la part qui lui vient de la mémoire collective). (Moirand 2007b)

4. Les discours et les genres

Comme nous l'avons vu, la notion de discours ne correspond pas à une réalité offerte mais trouve des formes de manifestations en la matérialité langagière. Le discours est un objet construit en fonction de conditions de production et d'interprétation qui créent des espaces de stabilité qui peuvent être reliés à des types discursifs spécifiques.

L'activité langagière se déroule dans des zones de coopération sociale déterminées (lieu social) et elle prend la forme d'actions langagières, c'est-à-dire d'ensembles de conduites verbales orientées par des buts communicatifs déterminés. Chaque action langagière se réalise sous la forme d'un ou plusieurs discours (ou types discursifs) définis par leur mode d'ancrage socio-énonciatif. » (Bronckart 1985 : 11).

Il est donc possible, si l'on suit Bronckart, de le catégoriser pour mieux l'appréhender. Pourquoi s'intéresser et parler de types de discours ? Nous pensons que le genre et les éléments génériques sont primordiaux dans l'analyse d'un discours. Le rapport discours / lieu de production s'inscrit dans le genre et la production de sens s'effectue aussi dans ce rapport.

La catégorisation des textes est une des premières activités que nous faisons quand nous apprenons une langue. Cet exercice, quasi intuitif, nous permet de mieux organiser notre propre parole mais aussi de mieux concevoir la parole dans sa globalité et ainsi de mieux la maîtriser¹³⁴. Bakhtine rappelle notamment que « les genres du discours organise notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales » (1984 : 285).

Pour Adam (1993), cette catégorisation « fait partie des activités cognitives spontanées des sujets » (p.35). Nous effectuons ces classifications pour organiser notre expérience ; pour ce faire, nous distinguons des schémas prototypiques qui vont nous servir ensuite à sérier les textes selon leurs propriétés et leur capacité à entrer dans ces ensembles définis. Ensuite, nous réinvestissons puisque nous nous servons de ces ensembles pour appréhender et mieux comprendre de nouveaux textes, mieux traiter les informations. Pour Beacco (2004), tout locuteur est capable de catégoriser le discours, d'identifier et de nommer les genres discursifs qu'il rencontre, tout cela relevant de la connaissance ordinaire.

Les genres discursifs constituent la forme immédiate sous laquelle la langue donne prise aux locuteurs : ils sont capables de les utiliser et de les identifier.
(p.111)

¹³⁴ Il est à noter qu'un des premiers exercices organisés en expression écrite à l'école primaire est le tri et le classement de textes proposés selon des critères de ressemblance (poésie, conte, BD, théâtre...)

4.1. Genre de discours, type de discours : une histoire de mots

Les typologies dépendent, bien entendu, du ou des critères retenus, puis de l'organisation en *types*, *genres* et *sous-genres* privilégiée. La classification des discours a, depuis l'origine de l'analyse du discours, posé problème car il semble difficile de sérier les critères à retenir. De plus, selon le positionnement théorique linguistique (ou littéraire) pris en compte, la notion de type ou de genre ne recouvrira pas la même définition.

Mais pour tous les auteurs, il semble évident que le discours est contraint par le type de situation dans lequel il prend naissance.

Un genre de discours est caractérisable certes par des propriétés textuelles [...] mais surtout comme une interaction langagière accomplie dans une situation d'énonciation impliquant des participants, une institution, un lieu, un temps et les contraintes d'une langue donnée [...]. En d'autres termes, l'interaction se déroule dans le cadre d'une formation socio-discursive donnée. (Adam 1999 : 36)

Nous retiendrons la notion de *genre de discours* ou de *genre discursif* en la distinguant de la notion de *type* : les genres de discours relèvent de types de discours qui, eux, sont associés à des secteurs d'activité sociale¹³⁵. Mais il est clair qu'il existe d'autres dénominations naissant de la diversité des points de vue. Adam (1992), par exemple, oppose *genres* et *types de textes* ; Bronckart (1996) oppose, lui, *genres de textes* et *types de discours*. Achard (1993) distingue *registre et genre discursif*, le registre renvoyant aux pratiques des locuteurs à une même place sociale ; Quant à Maingueneau (1995), il parle de *type de texte*, *d'hypertexte* et de *genre de discours*.

Mais que regroupe-t-on sous la notion de *genre* ?

Pour Todorov (1978), le genre peut se définir par l'observation de certaines propriétés récurrentes observables à plusieurs niveaux : au niveau sémantique, syntaxique, pragmatique ou même verbal. Les genres répondent alors à une codification et c'est en

¹³⁵ Comme nous le verrons ensuite, nous posons que le discours médiatique est un genre de discours regroupant en son sein tous les sous-genres possibles dans cette activité sociale, les discours regroupés appartenant toujours au même appareil institutionnel, dans notre cas, un titre de presse écrite.

fonction de cette codification, norme d'un genre donné que chaque nouveau texte produit sera évalué et classé.

C'est parce que les genres existent comme une institution qu'ils fonctionnent comme des « horizons d'attente » pour les lecteurs, des « modèles d'écriture » pour les auteurs. (p.50)

De ce fait, leur importance est primordiale puisqu'en tant qu'institution, ils organisent les échanges de la société dans laquelle ils ont cours.

Beacco (2004) voit dans la notion de genre une catégorisation qui relève de trois champs différents : la linguistique populaire, la linguistique et l'analyse du discours

- 1) de la "linguistique populaire" [...] un genre discursif est une forme de représentation métalinguistique ordinaire de la communication ;
- 2) de descriptions linguistiques, en tant qu'un genre discursif est un objet verbal distinct de l'énoncé, du texte, de l'acte de langage, du type de textes... ;
- 3) de l'analyse du discours : un genre discursif est une forme structurant la communication sociale, constitutif de lieux, dont la conjoncture socio-historique, dans lesquels s'ancrent les formations discursives et s'appréhende le sens pariétal. (Beacco 2004 : 109)

Concernant le premier point, comme dit précédemment, nous avons tous en tant que locuteurs une expérience discursive à travers les formes et les différents types d'énoncés que nous pouvons produire dans la communication sociale quotidienne ou que nous rencontrons au gré des expériences de situations plus ou moins institutionnalisées et ritualisées. Comme le dit Beacco, certaines font partie de nos expériences quotidiennes et de leur héritage, d'autres nécessitent une activité d'apprentissage.

Les formes de la langue et les formes des types d'énoncés, c'est-à-dire les genres du discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue. (Bakhtine 1984 : 285)

Nous sommes donc implicitement capables d'identifier, puis d'utiliser des genres discursifs selon la situation dans laquelle nous sommes impliqués à partir d'exemples produits relevant de notre propre expérience, ce que Beacco nomme le répertoire discursif. Les genres discursifs répertorient l'usage social de la parole dans la

communication. Cette classification tâtonnante ne saurait être systématique puisque élaborée à partir de règles et de critères individuels ressentis, mais plutôt énumérative. Cette compétence générique découlerait aussi du fait que certains énoncés partagent une même structure prototypique générique (comme la publicité par exemple) qu'un individu sera capable de reconnaître et d'associer à d'autres énoncés du même genre.

Quant à la deuxième analyse qui s'attache à la description linguistique des textes et des discours, elle recherche les caractéristiques formelles des genres discursifs en s'attachant à la description des pratiques observables. Cette analyse part d'un corpus de discours relevant tous, a priori, du même genre et tente d'identifier les traits linguistiques génériques, de les quantifier et de mettre en évidence des régularités et des contraintes. La finalité de ce type d'analyse est « d'établir quelles formes linguistiques constituent les traits prototypiques d'un genre discursif et quelles formes de variation par rapport à ce prototype sont constatables dans les textes » (Beacco 2004 : 114). L'analyse se borne donc à décrire et à caractériser les genres discursifs à partir de textes mais sans lien avec les lieux sociaux qui les produisent.

Concernant l'analyse de discours, si elle ne fait pas l'objet d'une théorisation, la question des genres a été dès le début abordée. La notion existe même si elle n'est pas mentionnée explicitement dans les écrits de Pêcheux. Pour certains auteurs comme Rastier (2001), la notion de genre est nécessaire car « tout texte se rattache à la langue par un discours et à un discours par la médiation d'un genre, l'étude des genres doit devenir une tâche prioritaire pour la linguistique. » (p.230)

Adam (1999) intègre à sa pratique de linguistique textuelle la notion de *genre*, absente de ses premières réflexions. Il la conçoit comme un processus dynamique qui prend en compte la production, la réception d'un texte ainsi que ses rapports avec d'autres textes.

b. **LE DISCOURS.** Parler de discours, c'est ouvrir le texte (d), d'une part, sur une situation d'énonciation-interaction toujours singulière et, d'autre part, sur l'interdiscursivité dans laquelle chaque texte est pris – en particulier celle des genres (c). c. **LES GENRES DE DISCOURS** sont le moyen de penser cette diversité socioculturellement réglée des pratiques discursives humaines. [...]
(Adam 1999 : 40)

Nous considérons, à l'instar de Maingueneau (1996) que le genre inscrit le discours dans un lieu de production.

À notre sens, l'intérêt qui oriente l'analyse du discours, c'est de n'appréhender ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication, mais le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés. Le discours y est considéré comme activité rapportée à un genre, comme institution discursive. (Maingueneau : 1996, p. 8)

C'est pourquoi l'analyse de discours s'attache à mettre en rapport des ensembles de textes ou discours, un corpus, avec une même situation d'énonciation, un même lieu de production, de diffusion et de réception. Du coup, elle définit aussi des communautés langagières dont les membres partagent les mêmes pratiques langagières et qui constituent des espaces discursifs structurés.

Chaque "sphère d'utilisation de la langue" (définie par rapport à un "domaine de l'activité humaine") élabore des "types relativement stables d'énoncés", les genres du discours, qui font de tout énoncé un acte à la fois individuel mais qui "reflète (aussi) les conditions spécifiques et la finalité de chacun de ces domaines" de l'activité humaine. Les genres se caractérisent par la "sélection opérée dans les moyens de la langue – moyens lexicaux, phraséologiques et grammaticaux" – par le contenu thématique et "surtout par la construction compositionnelle". (Beacco 1992b : 12 sur des écrits de Bakhtine 1952-53).

L'analyse de discours va tenter de décrire les genres discursifs en rapport avec des lieux sociaux déterminés, tout en rendant compte des régularités qui les caractérisent et de leur unité apparente, dans une perspective plus large que la seule dimension énonciative qui ne prendrait pas en compte les caractéristiques sociales.

L'activité langagière se déroule dans des zones de coopération sociale déterminées (lieu social) et elle prend la forme d'actions langagières, c'est-à-dire d'ensembles de conduites verbales orientées par des buts communicatifs déterminés. Chaque action langagière se réalise sous la forme d'un ou plusieurs discours (ou types discursifs) définis par leur mode d'ancrage socio-énonciatifs. (Bronckart 1985 : 11)

Mais comme le souligne Maingueneau (1987 : 25), « l'étude des genres ne représente pas une fin en soi pour l'AD », mais le genre, défini par des critères situationnels, définit à son tour le dispositif communicationnel, les contraintes déterminées et les régularités socio-historiques observables.

Les premières catégorisations ont sérié essentiellement les discours sociaux.

4.2. Les différentes typologies proposées

La notion de genre remontant à l'antiquité¹³⁶, il est évident qu'il existe nombre de classifications et une multitude de typologies.

S'ils sont intuitivement différenciés, les genres ne peuvent jamais faire l'objet d'un classement rationnel stable et définitif. D'abord parce que, comme les activités langagières dont ils procèdent, les genres sont en nombre tendanciellement illimité ; ensuite parce que les paramètres susceptibles de servir de critères de classement (finalité humaine générale, enjeu social spécifique, contenu thématique, processus cognitifs mobilisés, support médiatique, etc.) sont à la fois hétérogènes, peu délimitables et en constante interaction (Bronckart 1997 : 138).

Face à cette difficulté de construire une typologie prototypique, nous nous contenterons ici de passer en revue les typologies les plus récentes et les plus importantes.

Plusieurs typologies cohabitent actuellement, qui se fondent sur des critères variés et qui découlent de points de vue théoriques différents¹³⁷.

4.2.1. Les typologies énonciatives

Fondées sur la relation entre l'énoncé et sa situation d'information, elles proposent sous la forme de trois pôles (interlocuteurs, moment et lieu d'énonciation) d'identifier les

¹³⁶ Selon deux traditions : celle de la poétique et celle de la rhétorique.

¹³⁷ Pour cette typologie, nous nous appuyons sur le *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002 de Charaudeau et Maingueneau et sur les articles de Maingueneau (2004 et 2007) « Retour sur une catégorie : le genre... » et « Genres de discours et modes de généricité. »

caractéristiques formelles des textes et de repérer les marques laissées « dont la trace ultime serait les unités linguistiques observables » (Bronckart 1985 :12).

La plus célèbre des typologies énonciatives est celle de Benveniste (1966) qui propose l'opposition discours vs histoire. La langue aurait deux seuls usages : le discours avec un locuteur et un auditeur (une source et un but de l'énonciation), le premier avec l'intention d'influencer l'autre, et l'histoire où le locuteur s'efface de l'énonciation.

4.2.2. Les typologies fonctionnelles ou communicationnelles

Ces typologies sont fondées sur l'intention communicative des discours.

Jakobson (1963) propose une première typologie relevant des fonctions du langage (référentielle, émotive, conative, phatique, métalinguistique et poétique) c'est-à-dire en définissant le but et la finalité de chaque discours.

Bakhtine distingue deux genres, des discours de *genre premier ou simple* opposés aux discours de *genre second ou complexe* selon leur nature communicationnelle. Les discours de *genre premier* sont des productions spontanées, écrites ou orales de la vie quotidienne, les discours de *genre second* sont des productions construites de situations institutionnalisées, de nature politique, culturelle, scientifique...

4.2.3. Les typologies situationnelles

Ces typologies prennent en compte soit le domaine d'activité sociale (religieux, philosophique, littéraire, juridique...), soit le lieu social où a lieu le discours (l'école, l'usine, l'hôpital...) ou même le positionnement idéologique du discours (le discours patronal, syndical, altermondialiste...).

Mangueneau et Cossuta (1995) proposent, dans une initiative originale, de distinguer des discours qu'ils nomment constituants car ils disposent, d'après les auteurs, un rôle fondateur et servant d'appui aux autres discours. Ces discours constituants seraient le discours religieux, scientifique, philosophique, littéraire et juridique. Le discours médiatique ne saurait être un discours constituant et aurait avec les autres énoncés des

relations asymétriques puisqu'il convoquerait dans son propre discours l'autorité énonciative qui lui est conférée.

En 2004, Maingueneau opte pour une catégorisation plus conventionnelle en distinguant deux genres qu'il oppose:

- les genres conversationnels, qui ne sont pas reliés à des lieux institutionnels ;
- les genres institués, liés donc à des lieux institutionnels dans lesquels les rôles sont fixés.

Cette deuxième catégorie est hétérogène et regroupe des discours qui vont se différencier selon la scène générique, imposée par le genre et la scénographie, construite par le discours. L'analyse du discours s'intéresse à cette catégorie de discours qui s'organisent dans des situations sociales déterminées.

Pour Charaudeau¹³⁸, les genres de discours sont des *genres situationnels*. Il insiste sur le fait que l'analyste conçoit un genre de discours, il doit l'inscrire dans un lieu, dans un espace social déterminé. Il pense qu'il est possible de construire une typologie à partir de certains critères de ressemblances, ces critères étant retenus, et seulement ceux-là par l'analyste mais aussi hiérarchisés.

Cette hiérarchisation des critères permet de concevoir des genres plus généraux, des types (comme information médiatique) puis des genres plus spécialisés (comme presse, radio, télévision). Il sera même possible dans ces genres de distinguer d'autres sous-genres cette fois-ci très restreints (éditorial, interview, reportage, faits divers...).

Nous rejoignons Maingueneau (1984 et 1987) qui reconnaît la difficulté de sérier les genres car ceux-ci peuvent être inclus les uns dans les autres, dépendre de paramètres très différents. Il donne à l'analyste le choix du découpage générique en fonction de ses objectifs et en définissant des contraintes génériques d'ordre communicationnel et statutaire mais il lui semble difficile, voire impossible de cantonner des textes dans des cases hermétiques et disjointes. Il estime que « les typologies, dès qu'on les scrute d'un peu près et qu'on veut les appliquer, volent en éclats, laissant apparaître un immense entrelacs de textes dans lesquels seules les grilles idéologiques d'une époque, d'un lieu

¹³⁸ Nous détaillons au point suivant le modèle de Charaudeau (1983), modèle que nous adoptons pour notre analyse.

donnés, ou les hypothèses qui fondent une recherche peuvent introduire un ordre. »
(1984 : 16)

4.3. Le genre médiatique

Nous partons de l' « hypothèse d'un genre ou d'un sous-genre discursif, entendu comme un ensemble de régularités textuelles repérables, plus ou moins spécifiques, attachées à un ensemble de conditions de production semblables. » (Garric 2003 : 114)

En analyse du discours, le discours est donc indissociable du lieu de production : ce lieu peut être indifféremment un lieu déterminé, un espace social ou un champ discursif. Ces domaines d'activité humaine définissent chacun un genre de discours qui impose des contraintes spécifiques à son genre¹³⁹ : rôle des interactants, thème, style...

La pertinence de notion de conditions de production ne s'envisage donc qu'en termes de situation sociale, structurée par des pratiques, relativement stables, auxquelles sont associables un certain nombre de données contextuelles, – concrètes ou abstraites –, interpersonnelles, locatives et temporelles. (Garric 2011 : 46)

En contexte, la notion de genre permet à l'analyste, à travers les éléments génériques, de prendre en compte les éléments qu'il estime pertinents à la situation de communication.

L'analyste du discours [...] ne part d'un genre que pour l'inscrire dans ses lieux et ne délimite un lieu que pour considérer quel(s) genre(s) de discours lui sont associés (Maingueneau 1995 : 8)

Pour notre travail d'analyse, nous rapportons le discours étudié au genre auquel il appartient ou tout au moins au genre que nous lui reconnaissons, le genre médiatique, par rapport aux autres discours auxquels il se compare.

Le genre médiatique englobe tous les discours tenus par l'ensemble des médias c'est-à-dire une instance de production allant de la presse écrite à l'information télévisuelle ou

¹³⁹ La définition de ces contraintes ne constitue en aucune manière l'objet de l'AD. Ces contraintes définissent seulement la formation discursive envisagée.

radiophonique jusqu'aux sites Internet. Cette instance de production rapporte à travers un discours d'information des faits, des dires, des événements. Mais l'activité discursive ne se limite pas à cette fonction de transmission car elle explicite, commente, interprète. Il serait de toute façon naïf et faux de croire que le discours d'information médiatique rapporte la réalité, une réalité objective. Il construit des représentations sociales pour la société dans laquelle il a cours puisqu'il ne rapporte pas la réalité mais une représentation de la réalité. Tout d'abord, il n'y a pas de réalité objective car toute réalité est une réalité perçue et conceptualisée. Nous n'avons pas accès à la « vraie réalité » et ce que nous croyons être la vérité n'est en fait que qu'une réalité modélisée. Mais nous ne sommes pas enfermés, seuls, dans nos représentations individuelles et de ce fait, différentes et peut-être contradictoires car « nos conceptualisations ou notre modèle mental du monde est largement identique d'un individu à un autre, ce qui forme une sorte de socle pour une intercompréhension réussie » (Kleiber 1997 : 14). C'est parce que nous sommes liés aux autres avec lesquels nous formons un même groupe, une même société que nous concevons un même sentiment, une même perception de notre environnement (Flahaut 2002). Nous partageons cette perception du monde avec nos pairs ce qui nous permet de construire une « réalité stable et objectivée ». De plus, dans le discours médiatique, le « réel » n'est rapporté qu'à travers le discours subjectif d'un sujet, soumis aux contraintes génériques de production.

5. Le discours médiatique politique de la presse écrite

Pour notre travail d'analyse, nous nous cantonnons au genre médiatique de la presse écrite en travaillant sur des titres de presse écrite aussi bien nationaux que régionaux, titres que nous détaillons au chapitre 4.

Faire à l'intérieur du genre médiatique de la presse écrite un autre système classificatoire peut être envisagé car la presse écrite est divisée en catégories rédactionnelles. Mais si certaines sont clairement et explicitement référencées, éditorial, commentaire ou courrier des lecteurs, d'autres peuvent prêter à confusion ou relever de plusieurs genres différents. Mouriquand dans son livre sur l'écriture journalistique soulève le problème

de la confusion des genres qui existe parfois entre certains sous-genres comme le portrait, le reportage ou l'enquête. Pour lui, une distinction stricte est nécessaire et doit être faite afin qu'un article ne soit « décliné que sur un seul genre journalistique » (1997 : 73). C'est la diversité des genres dans l'ensemble rédactionnel au sein du journal qui donnera du relief et de l'intérêt pour le lecteur.

Chacun des genres journalistiques est adopté pour rendre un son particulier. Le reportage, c'est la vie. Le portrait, c'est l'épaisseur humaine. L'interview, c'est la riche sonorité d'une voix. L'enquête, c'est la clarté de la démonstration. [...] Ces caractéristiques étant très différentes les unes des autres, l'opposition sur une même page entre la sérieuse enquête et l'interview plus légère va donner au lecteur le sentiment de la variété de ce qui lui est offert. (Mouriquand 1997 : 55)

5.1. Le discours médiatique politique

Le discours médiatique¹⁴⁰ politique ne relève pas d'un genre unique mais investit plusieurs genres : l'information médiatique, le discours politique¹⁴¹. Nous envisagerons ce discours comme faisant en priorité partie du discours médiatique.

En effet, l'instance médiatique se conçoit comme le lien entre l'instance politique qui a en charge la réalisation de l'action politique et citoyenne et l'instance citoyenne qui l'a choisie pour cette charge. De ce fait, le discours journalistique politique entretient des rapports d'interdiscursivité avec le discours politique lui-même car « tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 324). Néanmoins, bien que le discours politique alimente le discours journalistique politique en opinions et valeurs, ce dernier obéit à des règles, est soumis à des contraintes et opère selon des stratégies qui relèvent, toutes, du discours journalistique. Nous pouvons donc

¹⁴⁰ Médiatique ou journalistique.

¹⁴¹ Ces deux discours n'ont pas la même visée, persuasion et incitation pour le discours politique, information simplement pour le discours médiatique. Le discours médiatique politique a bien la même visée que le discours médiatique, une visée d'information seulement.

postuler une autonomie du discours journalistique par rapport aux discours politiques et sociaux tout en observant des possibles interactions en termes de discursivité.

Nous nous proposons donc, lors de ce travail, de nous intéresser à un type précis que nous avons appelé *information médiatique*. Dans ce type, nous nous restreindrons à un genre, celui de la presse écrite quotidienne¹⁴². De plus, pour notre travail d'analyse, nous nous limitons exclusivement aux articles dits de politique.

Nous pouvons définir le genre médiatique politique en le caractérisant par l'instance énonciative, le mode discursif, le contenu et le dispositif (Charaudeau 2005: 172)

- l'instance énonciative c'est-à-dire l'origine du sujet parlant : comme pour tout le type information médiatique, l'instance peut être interne (un journaliste du titre) ou externe (un expert, un homme politique, un universitaire...);
- le mode discursif : il peut se réaliser sous trois formes, l'événement rapporté, l'événement commenté, l'événement provoqué (Charaudeau 2005 : 172). Dans notre corpus d'articles, nous recensons des articles relevant de ces trois formes :

<u>événement rapporté</u>	<u>événement commenté</u>	<u>événement provoqué</u>
<ul style="list-style-type: none">• des brèves• des articles d'information	<ul style="list-style-type: none">• des éditoriaux• des articles d'opinion• des analyses d'experts	<ul style="list-style-type: none">• des tribunes• des interviews• des portraits

La frontière entre ces trois catégories est ténue, voire aléatoire, puisque le portrait par exemple que nous avons répertorié dans l'événement provoqué peut très bien, selon l'orientation discursive choisie, relever de l'événement commenté. De même, nous avons différencié les

¹⁴² Cette proposition implique le fait que nous acceptons l'existence d'un genre « dont les textes retenus sont considérés comme étant l'actualisation » (Beacco 2004 : 112) même si nous reconnaissons ce que nomme Beacco la circularité pernicieuse puisque c'est la définition du genre qui va nous conduire à construire un corpus et que nous nous reposons sur ce corpus pour définir le genre.

articles d'information dont l'objectif est seulement de rapporter des faits, un savoir sur l'actualité politique, utilisant des stratégies discursives narratives ou descriptives, des articles dits d'opinion qui ont eux, l'objectif d'apporter un éclairage, un commentaire sur ces mêmes faits et qui de fait, emploient des stratégies discursives argumentatives ;

- le contenu thématique : événements de politique nationale, européenne et mondiale ;
- le dispositif : presse écrite.

Le genre médiatique politique est un genre qui est thématiquement restreint et fort contraint institutionnellement. Le propos concerne tout ce qui a trait à l'organisation de la vie en société et au gouvernement de la chose publique. Dans le domaine de l'activité citoyenne, le discours journalistique politique rapporte « les actes de revendication plus ou moins organisés des citoyens (manifestations, grèves, etc.) ainsi que les paroles de protestation ou d'interpellation qu'ils adressent aux pouvoirs publics » (Charaudeau 2005a : 116). Dans le domaine de l'activité politique, il rapporte « les actes et les propos des responsables politiques, soit en les reproduisant de la façon la plus fidèle possible, soit en les mettant en questions par des enquêtes, des interviews, des débats controversés, soit en les analysant » (Charaudeau 2005a : 116). Nous obtenons un domaine, le genre journalistique politique, dans lequel règne une certaine hétérogénéité, allant de la relation d'événements politiques relevant de l'actualité à l'anecdote :

[...] on rapporte quotidiennement des actions ou des paroles ordinaires des élus. Car les journaux ne se limitent pas à faire état des événements extraordinaires, ils rendent compte aussi des menus faits de l'activité des hommes et femmes politiques, permettant ainsi au citoyen d'évaluer leur conduite des affaires publiques. » (Lorda 2001 : 123)

Tous ces énoncés ont en commun le lieu de production, pour nous, la presse écrite et presque exclusivement la rubrique politique française.

Moirand (2007b) introduit une distinction entre les textes de presse. Elle distingue les textes à *énonciation objectivée*, groupe dans lequel elle range les textes d'information, les brèves, les comptes rendus ... et les textes à *énonciation subjectivée* que sont les

éditoriaux, les chroniques et autres tribunes... Elle appuie ce partage sur son observation de l'utilisation différente de l'intertexte dans les deux genres ; plus formelle et explicite dans un article d'information, plus allusif et sans marques typographiques dans les articles subjectivisés comme les éditoriaux. Si nous avons, nous aussi, au cours des analyses d'articles remarqué une différence d'emploi de l'intertexte, un écart entre éditoriaux et brèves, nous ne pouvons néanmoins souscrire complètement à cette organisation. Nous postulons que le sujet est soumis aux contraintes génériques mais aussi inconsciemment à l'idéologie et qu'il n'est pas maître de son discours. La rédaction d'un texte d'information ou d'un compte-rendu d'une réunion électorale, par exemple, sera différente selon le journaliste rapporteur, le point de vue adopté étant influencé par la subjectivation de l'auteur mais aussi contraint par le positionnement politique et idéologique du titre de presse. Même si l'emploi formel de l'intertexte peut, comme nous le voyons au 5.6., relever de stratégies discursives ayant pour objectif un « effet de réel » et par-delà un effet d'objectivation, il existe des traces d'énonciation subjective dans le lexique, dans l'organisation textuelle, dans l'angle de traitement choisi... Nous postulons donc que le genre médiatique politique de la presse écrite¹⁴³ est un genre à énonciation subjectivée avec des liens interdiscursifs mais relié aussi aux autres textes dans l'hyperstructure du journal.

5.2. Le modèle de Charaudeau : la sémiolinguistique

Tout discours est un acte de langage interactif entre quatre sujets se divisant en deux processus en parallèle (Charaudeau 1983):

Dans le premier processus, le processus de production :

- un JE communicant (J_{Ec}), émetteur et articulateur de paroles, qui construit un JE énonciateur (J_{Eé}), trace de son intentionnalité, de son projet de parole, c'est-à-dire l'ensemble des intentions plus ou moins

¹⁴³ A l'exception des brèves, souvent trop courtes pour être porteuses de traces énonciatives.

conscientes. Ce JE_c agit et organise l'acte de parole. Il est responsable de l'acte de production du discours ;

- Un TU destinataire (TU_d), produit par le JE communicant, sorte d'interlocuteur idéal et dépendant de ce fait complètement du JE_c dans ce processus de production.

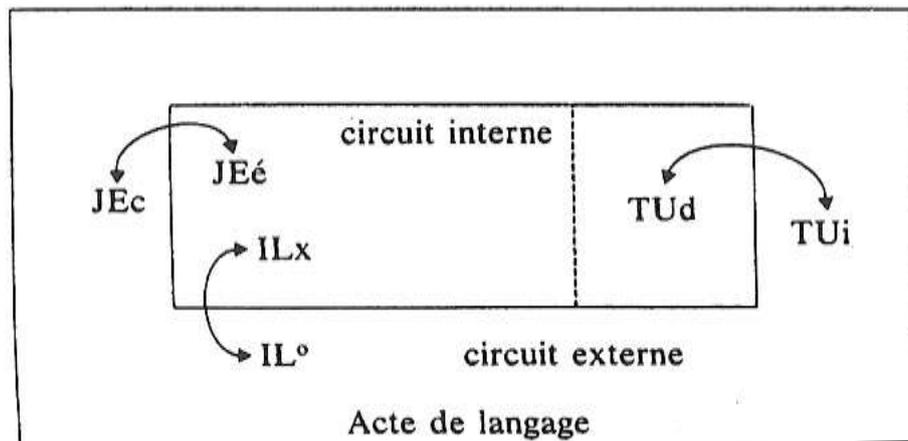
Dans le second processus, le processus d'interprétation :

- un Tu interprétant (TU_i), responsable et agissant, qui va dans son acte interprétatif « repérer l'image du TU destinataire que le JE a mise en place, et, cela étant, accepter (identification) ou refuser (non-identification) le statut de TU_d fabriqué par le JE. » (Charaudeau 1983 : 40) ;
- un JE énonciateur, image du JE émetteur, construit par le TU interprétant à partir de sa perception et de sa compréhension de l'intentionnalité de celui-ci réalisée dans l'acte de production.

Il est évident que dans tout acte inter-énonciatif, le TU_d du JE communicant et le TU_d du TU interprétant peuvent ne pas coïncider (dans le cas par exemple d'un refus d'obéir à un ordre) et pareillement le JE_e image construite par le TU interprétant et renvoyée au JE émetteur peut être différente de l'image que celui-ci voulait donner. La coïncidence ou non des images dépend des circonstances des discours.

L'acte de langage ne peut être considéré comme un acte de communication : il n'est pas le fait de la seule intention de l'émetteur et il n'est pas le résultat d'un double processus symétrique entre Emetteur et Récepteur. Tout acte de langage résulte d'un jeu entre l'implicite et l'explicite qui naît dans des circonstances de discours particulières, qui se réalise au point de rencontre des processus de production et d'interprétation, qui est mis en scène par deux entités dont chacune est dédoublée en sujet de parole et sujet agissant (JE_c/JE_e et TU_d/TU_i les quatre sujets de l'acte de langage). (Charaudeau 1983 : 46)

Charaudeau (1983 : 46) représente l'acte de langage par le schéma suivant :



L'acte de langage est conçu comme un processus de mise en scène entre deux instances qui se dédoublent avec :

- un circuit externe à la parole configurée où l'on trouve des êtres agissants : le locuteur et le récepteur (l'interprétant) ;
- un circuit interne à la parole configurée où l'on trouve des êtres de parole, non réels mais linguistiquement présents : l'énonciateur et le destinataire.

Le IL renvoie à ce dont on parle avec une double représentation : ILo dans le circuit externe comme témoin de la réalité et ILx dans le circuit interne comme construction d'une autre réalité construite par le locuteur.

Ces positions imaginaires du JE émetteur et du TU destinataire, images que chacun se donne ou donne à l'autre de lui-même étaient déjà présentes dans l'approche de Pêcheux. Elles font partie de ce qu'il nomme les conditions de production du discours. Elles sont liées aux relations structurelles globales et donc plus généralement aux discours antérieurs ou autres.

5.2.1. Le contrat de communication

Tout discours se construit à l'intersection d'un champ d'action, lieu d'échanges symboliques organisé selon des rapports de force (Bourdieu) et d'un champ

d'énonciation, lieu des mécanismes de mise en scène du langage. Le résultat est ce que nous appelons un contrat de communication. (Charaudeau 2005b : 40)

C'est ce contrat de communication qui est pour Charaudeau le point fondateur de l'acte de langage car il regroupe les conditions spécifiques de la situation d'échange.

Ce contrat se structure autour d'un dispositif communicationnel qui détermine par avance l'identité des partenaires du point de vue de leurs statuts sociaux et des rôles locutifs qu'ils doivent exercer ; les relations qui s'établissent entre eux du point de vue de la finalité qu'ils visent, les propos qu'ils peuvent tenir, le tout en fonction des circonstances matérielles dans lesquelles ils se trouvent. (Charaudeau 2004 : 22)

Ce contrat présuppose que les partenaires de l'échange langagier se reconnaissent l'un l'autre en tant que tels et qu'ils aient en commun les mêmes représentations langagières, une « mémoire collective » de savoirs minimums communs et surtout la même compétence langagière afin que la communication puisse s'établir. Le sujet communicant attend en retour une contrepartie de connivence de la part du destinataire.

« Un acte de langage participe toujours d'un projet global de communication conçu par le sujet communicant (J_{Ec}). » (Charaudeau 1983 : 50). L'acte de langage dépend donc d'abord de l'intentionnalité d'un sujet communicant. A l'initiative du projet de parole, c'est donc le J_{Ec} qui organise ce qui est de sa compétence. Il doit, tout d'abord, avoir un désir de réussite pour son acte de langage. Celui-ci ne sera réussi que si Tui s'identifie complètement au T_{Ud}, destinataire idéal projeté par le J_{Ec}. Cet échange langagier a lieu entre des partenaires d'identités semblables ou différentes, dans un temps et un espace donnés, le tout déterminant une situation de communication, des circonstances de discours. Ce sont ces circonstances de discours qui déterminent le contrat de parole spécifique. En effet, tout acte de langage dépend donc d'un contrat de parole défini comme « l'ensemble des contraintes qui codifient les pratiques socio-langagières et qui résultent des conditions de production et d'interprétation (circonstances de discours) de l'acte de langage. » (ibid : 54). C'est le contrat de parole qui fonde l'enjeu discursif de l'acte langagier, et par-delà, détermine les genres discursifs.

Le sujet communicant ne maîtrise pas les circonstances de discours, l'ensemble des savoirs supposés circulant entre les sujets, savoirs supposés à propos du monde ou sur les points de vue réciproques des partenaires de l'échange, ni la situation extralinguistique, « c'est-à-dire l'environnement matériel devenu parole qui fait l'hypothèse que cet environnement sémiotisé constitue un savoir partagé » (Charaudeau 1983 : 25). Le sujet communicant doit agir et composer dans cet espace de contraintes dont la connaissance résulte de l'exercice discursif lui-même.

Pour valider son acte de langage, le JEc use de stratégies, déterminées par son projet de parole tout en respectant les données contractuelles attachées au lieu d'exercice de sa prise de parole. Le sujet communicant agit, organise et met en scène son activité langagière « de façon à produire certains effets – de conviction ou de séduction – sur le sujet interprétant (TUi) pour amener celui-ci à s'identifier – consciemment ou non – au sujet destinataire idéal (TUd) construit par JEc » (ibid : 50).

Si le sujet communicant a une latitude, même faible, dans ses stratégies et ses choix, il n'a pas de contrôle sur le sujet interprétant qui, à son tour, dans le processus d'interprétation, repère, émet des hypothèses et interprète ces stratégies.

Interpréter, c'est donc pour le sujet interprétant, faire des hypothèses sur le savoir du sujet énonçant et sur les points de vue de celui-ci par rapport au propos langagier et par rapport à lui-même, sujet destinataire (toute interprétation est un procès d'intention). (ibid : 24).

Dans ce modèle de Charaudeau, qui sous-tend notre analyse, le sujet communicant organise son propos dans un espace de contraintes (au niveau situationnel) et un espace de stratégies (au niveau discursif). Le discours s'organise dans un processus de mise en scène entre deux instances avec un espace interne à la parole configurée et un espace externe à la parole configurée.

5.2.2. Au niveau situationnel

Au niveau situationnel, nous trouvons un ensemble de données de l'espace externe qui se situent dans le champ d'une pratique sociale donnée et qui constitue donc l'espace de contraintes.

Les constantes qui caractérisent les échanges en quatre catégories sont regroupées en quatre types de conditions :

- la condition de l'identité : tout acte de communication dépend des sujets qui s'y trouvent inscrits. *Qui parle à qui ?*
- la condition de propos : tout acte de communication repose sur un thème, sur un domaine de savoir. *De quoi est-il question dans cet échange ?*
- la condition de finalité : tout acte de langage est orienté vers un objectif, un but : *Quel enjeu unit les partenaires ?*
- la condition du dispositif : tout acte de communication se construit d'une façon particulière en fonction des circonstances topologiques et matérielles de l'échange. *Quel est le cadre physique d'espace et de temps ?*

5.2.2.1. L'identité des acteurs

La communication mise en place dans le genre médiatique politique est une communication monolocutive différée. Quels sujets sont impliqués dans cette communication ?

Dans le cas du discours médiatique politique (comme dans tout autre discours), deux instances sont en présence et forment ce que l'on pourrait appeler la communauté discursive, c'est-à-dire l'ensemble du groupe « à l'intérieur duquel sont produits, gérés les textes relevant de la formation discursive » (Maingueneau 1987 : 39) et constituant des espaces discursifs.

- Une instance de production, à l'origine du projet de parole ;

- Une instance de réception.

D'un côté, il y a donc le journal, le titre de presse, avec un statut institutionnel. Celui-ci est formé d'acteurs différents¹⁴⁴. En premier lieu, le journaliste, dont le rôle est d'informer, « c'est-à-dire de faire partager son savoir au lecteur, de lui apporter les “nouvelles” qu'il est allé chercher, vérifier, de lui permettre d'accéder au monde à travers son regard » (Jamet & Jannet 1999 : 35). A côté, nous pouvons trouver l'éditorialiste dont le rôle sera plus tourné vers le commentaire de l'information qui permet « d'en savoir plus, de mettre l'événement en rapport avec d'autres événements passés (que le lecteur se rappelle ou qu'il les apprenne) d'en saisir la portée, d'en comprendre les causes ou d'en avancer les conséquences éventuelles » (Lorda 2001 : 122). A un autre niveau, il faudra aussi compter les différents rédacteurs en chef, chefs de service de l'information et autres journalistes présents tout au long de la chaîne de réalisation du journal. Nous pouvons aussi relever les intervenants extérieurs, des personnalités invitées à s'exprimer au sein de rubriques de style tribune libre, car leur position sociale ou d'expert (député, écrivain, philosophe, économiste...) les investit d'un pouvoir de dire. Leur expression est censée donner un éclairage différent, introduire le débat ou la polémique puisque ces tiers ne sont pas tenus de respecter à la lettre les contraintes du contrat de communication dans ces tribunes libres qui restent des espaces un peu particuliers au sein du journal.

Quant au journal lui-même, il devient l'instance médiatique qui ordonne et organise les discours de ces différents acteurs.

« Un journaliste assume le contrat qu'implique le genre de discours auquel il participe. » (Maingueneau 1998 : 55). Dans le discours journalistique politique, le journaliste peut réagir, commenter l'analyse. Il donne son avis, son opinion, son analyse sur tel ou tel fait ou discours politique. Il est un médiateur entre sphère politique et citoyens. A partir d'un même réel à dire et à rapporter, le journaliste va en écrivant donner son point de vue et se faisant construire sa propre conception du monde.

¹⁴⁴ Maingueneau (1991 : 25) fait la différence entre deux types de discours selon le rapport entre les groupes scripteurs et lecteurs. Il conçoit le discours de presse comme un « discours ouvert » (en opposition au discours fermé) quand il y a divergence qualitative et surtout quantitative entre le groupe des scripteurs et le groupe des lecteurs (groupe des scripteurs plus restreint).

Le discours médiatique politique est donc le résultat de l'activité d'un sujet¹⁴⁵ dans un lieu social, d'un sujet source et producteur de ce discours, un journaliste le plus souvent. L'analyse du discours, en s'intéressant à la production du sens par ce sujet, à sa subjectivité, le rétablit dans les préoccupations de sa recherche mais sans négliger les conditions sociales de cette production discursive.

Ce sujet du discours n'est jamais une personne, c'est-à-dire un être psychologique et social appréhendé dans son identité singulière. C'est un individu, c'est-à-dire un faisceau de caractéristiques qui définissent les conditions de production d'un type de discours. (Utard 2004 : 46)

L'analyse du discours ne se reconnaît pas dans la dichotomie saussurienne langue/parole où la parole relèverait de l'individuel, d'un sujet parlant libre. Au contraire, l'AD articule ce sujet parlant avec des conditions socio-historiques, des formations idéologiques et entend voir si le sens d'un texte est lié à ces conditions de production, si même ce lien est constitutif du sens. L'énonciateur ne doit pas assumer entièrement la subjectivité de son discours car bien qu'étant le point d'origine de l'énonciation, il n'est, comme le définit Maingueneau (1993) qu'un énonciateur pris dans un dispositif spécifique qui délimite l'exercice de la fonction énonciative. L'AD, dans la perspective des questionnements et doutes de Pêcheux, ne peut nier la division du sujet entre idéologie et inconscient.

Dans la presse nationale, nous trouvons des articles de politique avec souvent un effet de commentaire, dû à l'obligation de positionnement du titre par rapport à ses concurrents. Dans la presse régionale, les articles de politique cherchent plutôt à produire un « effet de réel » : les quotidiens régionaux ont rarement une couleur politique affichée.

Le quotidien de province, qui est en position de quasi-monopole, ne peut se permettre ni une contestation, ni un persiflage (chers à certains quotidiens parisiens) qui lui fermerait l'accès à une information souvent institutionnelle ; il ne peut non plus se permettre – sauf dans les rares métropoles régionales comme Marseille ou Lille où se maintiennent plusieurs quotidiens – de prendre des

¹⁴⁵ Nous ne minimisons pas la dimension interactionnelle, ni l'importance de l'interdiscours que nous développons ensuite.

options politiques trop tranchées qui heurteraient une fraction importante d'un public hétérogène. » (Tudesq 1988 : 35)

En cela, on peut penser que le contrat de communication diffère quelque peu entre titre de presse nationale et titre de presse régionale. Là où la presse régionale doit plaire à un public plus diversifié et ce faisant, adopter une ligne éditoriale plus généraliste, la presse nationale, dans un souci de positionnement par rapport aux autres titres, se doit de tenir compte de son lectorat, de ses opinions et de ses convictions politiques. « Le lecteur "fidèle" à un titre de presse l'est parce qu'il sait précisément d'avance quel type de discours il va trouver. » (Véron 1988 : 21).

Le discours médiatique de presse écrite est autonome en cela qu'il n'y a pas d'interaction immédiate possible entre l'énonciateur et le lecteur. Néanmoins, le sujet parlant n'est pas seul puisque tout discours implique une interaction, ici un sujet lecteur à qui est destiné le discours et qui participe, comme nous l'avons plusieurs fois énoncé à l'interprétation du sens.

Aucun énoncé en général ne peut être attribué au seul locuteur : il est le *produit de l'interaction des interlocuteurs* et plus largement, le produit de toute *situation sociale* complexe, dans laquelle il a surgi. (Bakhtine 1972 cité par Todorov 1981 : 50)

Le lecteur a donc aussi un rôle à jouer dans cette communication. A travers ses écrits, le journal s'adresse à un lecteur destinataire auquel il propose une certaine représentation du monde¹⁴⁶. Il doit faire adhérer le lecteur au discours qu'il édite.

Les différents rôles de la communication sont préalablement établis et distribués et chacun doit s'y inscrire car l'acte de discours ne sera réussi que si chaque acteur accepte le rôle qui lui est assigné. Si le lecteur se reconnaît dans l'image de destinataire construite d'un journal, alors il achète le journal et devient un lecteur fidèle. Si le lecteur refuse cette place, il ne lit plus le journal mais surtout il ne l'achète pas et le contrat de communication est rompu. « A l'intérieur de cet échange [...] s'instaurent donc des rapports de place. Pour garantir sérieux, authenticité et crédibilité, le journal va choisir

¹⁴⁶ Nous n'oublions certes pas la dimension interactive constitutive à toute énonciation, même sans la présence physique du destinataire comme c'est le cas pour le discours médiatique.

différentes stratégies qui vont déterminer de fait une place aux interlocuteurs. » (Jamet & Jamet 1999 : 37). Ce sont ces différentes stratégies mises en œuvre par les différents titres de presse que nous allons trouver au niveau discursif.

Pour Pêcheux, les places de sujets, que ce soit celle de l'émetteur ou du récepteur, sont des places imaginaires qui correspondent en fait « à des images productrices d'effets matériels » (Helsloot & Hak 2000/2001 : 16) et qui dépendent des conditions de production du discours aussi bien dans les relations qu'entretiennent les sujets ensemble que dans les discours qui ont été tenus auparavant.

5.2.2.2. Le propos

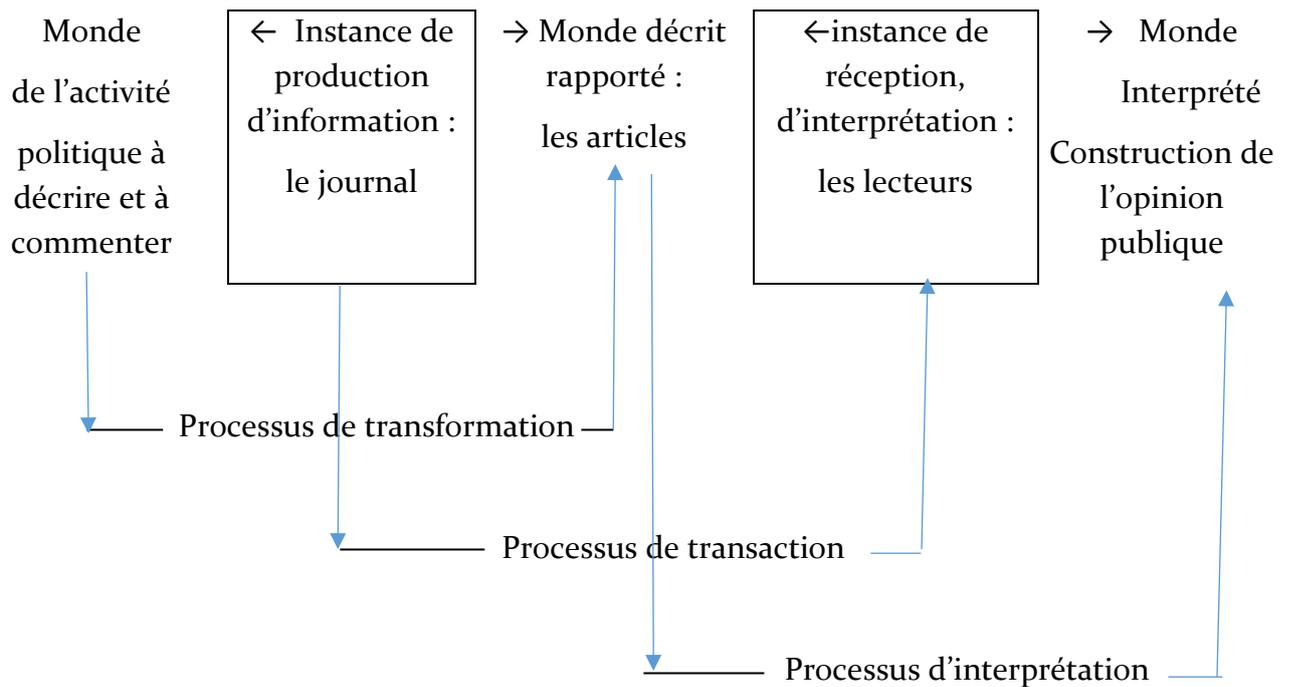
Pour Charaudeau (2005a), le discours journalistique politique est formé de trois domaines d'activité :

- le domaine de l'activité politique dans lequel on trouvera les hommes politiques, élus et représentants de partis, et le corps social étatique.
- Le domaine de l'activité citoyenne dans lequel on trouvera les acteurs de la vie sociale.
- Le domaine de l'activité civile quotidienne dans lequel on trouvera les témoins de leur propre vie sociale.

Nous nous intéressons essentiellement au premier domaine défini par Charaudeau c'est-à-dire le domaine de l'activité politique, domaine des responsables politiques dont les médias rapportent les actes et les propos.

Nous retiendrons donc seulement que le discours journalistique politique rapporte, analyse, commente des faits, des événements ayant lieu dans la sphère politique (locale, régionale, nationale, internationale) ou ayant des incidences politiques, des discours prononcés par des professionnels de la politique (élus, acteurs de la vie politique...).

Nous empruntons à Charaudeau (1995) le schéma du processus de sémiotisation que nous adaptons quelque peu à notre travail :



D'après Charaudeau (2005a : 31)

5.2.2.3. La finalité

Les articles d'information politique, comme tous les articles d'un journal, ont une double visée : une visée informative et une visée de captation.

- Une visée informative puisque le journal a pour fonction première d'informer des lecteurs.

Le contrat de parole rattaché au genre journalistique repose sur deux contrats énonciatifs :

- un « contrat d'authenticité » : « L'événement ou la nouvelle doivent être rapportés *tels qu'ils se sont produits dans la réalité.* » (Charaudeau 1983 : 101) ;

Lorsqu'il y a rapport et analyse d'un fait, on considère que tout le traitement langagier doit être objectif ; c'est ce qui justifie l'activité d'information ;

- un « contrat de sérieux » : un contrat moral lie tout journaliste à une obligation de « transmission d'information ».

Le contrat de parole de l'information journalistique serait ce que nous pourrions appeler un « contrat de sincérité », contrat qui associe l'obligation de transmission d'information à l'obligation d'objectivité¹⁴⁷.

- Une visée de captation puisque chaque titre de presse est une marchandise économique en concurrence avec d'autres titres.

Dans la tension entre ces deux visées, il est important que le journal concilie crédibilité et mise en scène subtile de l'information. Il lui faut pour cela agir en trois étapes :

Tout d'abord, cibler et produire son lectorat :

Le journal doit définir et interpréter l'ensemble des caractéristiques socio-professionnelles d'un lectorat visé et les exprimer ensuite en termes d'attentes de discours.

La production du lectorat ne se fait qu'au travers des perceptions-représentations que les acteurs sociaux impliqués dans la production du titre de référence en tant que produit, ont des secteurs sociaux visés comme "cible". (Véron 1988 : 15)

Ici s'applique le principe de coopération, le journal adaptant son discours à sa « cible », choisissant des références communes et instaurant une complicité plus ou moins fondée sur l'implicite.

Ensuite, se positionner par rapport à d'autres titres de presse :

La constitution d'un lectorat suppose la structuration, dans le discours du titre, d'un lien proposé au récepteur sous la forme [...] (d') un contrat de lecture. (Véron 1988 : 15)

¹⁴⁷ Objectivité toute relative puisque nous postulons tout d'abord que la réalité n'est qu'une réalité perçue et que tout sujet est soumis inconsciemment à l'idéologie.

Ce contrat de lecture est de l'ordre de la stratégie. Notre travail repose sur l'hypothèse que la nomination des hommes politiques qui figurent dans les titres de presse sont partie prenante de ces stratégies et des jeux d'alliance mis en place.

Enfin, trouver des annonceurs :

Pour que le journal puisse se financer, il est dans l'obligation de trouver des annonceurs.

Les conditions de production ont la forme d'un ensemble de contraintes qui découlent non seulement des interprétations des caractéristiques "objectives" de la population constituant le lectorat mais aussi de la réception que les annonceurs eux-mêmes ont du titre de référence et de ses concurrents, en fonction de leur propre lecture et, souvent, en fonction aussi des images des titres qui circulent dans le milieu publicitaire. » (Véron 1988 : 16).

Pour tous les titres de presse, les ressources financières sont d'un côté la vente des journaux, de l'autre la vente d'espaces publicitaires à des annonceurs¹⁴⁸. Pour tous les titres de presse, la survie ne passe que par la captation et la fidélisation d'une audience de plus en plus large.

A la logique d'information qui exige de la crédibilité dans le traitement des nouvelles, vient se superposer une logique de marché qui exige des résultats quantitatifs. (Charaudeau 2005b : 218).

5.2.2.4. Le support

Dans cette communication médiante, le support est important¹⁴⁹. Dans notre cas, le support est papier puisqu'il s'agit d'articles de la presse écrite quotidienne. Chaque

¹⁴⁸ La proportion entre ces deux sources de financement varie selon les journaux. Dans le cas d'un titre régional comme *La NR*, il y a répartition entre les deux sources (58% vente journaux, 42% vente espace publicitaire environ) mais certains journaux n'ont pas de publicité et donc aucune ressource publicitaire comme le journal satirique *Le Canard enchaîné*. Au contraire, les titres de presse gratuits en expansion depuis quelques années ne tirent leurs ressources que de leurs encarts publicitaires.

¹⁴⁹Au chapitre 4, nous décrivons plus précisément le support de chaque titre de presse de notre corpus.

journal est organisé en pages, elles-mêmes rassemblées en sous-unités rédactionnelles : les rubriques. Cette segmentation conditionne la structuration de l'information.

La mise en rubrique ne saurait être la classification du monde "réel" mais c'est elle qui, la première, transforme les contenus du journal en "réalité". (Mouillaud & Têtu 1989 : 64).

Les journaux nationaux présentent peu de variations dans la pagination et la segmentation en rubriques aboutit à des pages entières d'information politique selon une progression géographique, le plus souvent du plus loin au plus près du lecteur.

La presse régionale diffère de la nationale essentiellement dans l'importance de l'information locale et régionale par rapport à l'information nationale. « Elle donne la préférence à sa zone principale de diffusion et l'organise en unités géographiques de plus en plus petites. » (Jamet & Jannet 1999 : 28). La catégorisation en rubriques amène souvent à regrouper au sein d'une même page des articles d'information politique et des articles d'information sociale sous le chapeau géographique : « Monde », « France », « Région »...

5.2.3. Au niveau discursif

Au paragraphe précédent, nous avons défini le niveau situationnel constitué par les données de l'espace externe de l'échange, qui est aussi, comme nous l'avons vu, un espace de contraintes déterminant la production et l'interprétation du discours. Nous allons dans ce deuxième temps essayer de cerner le niveau discursif du discours journalistique politique.

Le niveau discursif est constitué par les données de l'espace interne de l'acte de langage, le dispositif énonciatif. Il se trouve être la résultante de la composante situationnelle qui par ses contraintes définies, détermine en partie les stratégies et les contrats que l'on décrira au niveau discursif, et de la composante discursive, c'est-à-dire les manières de parler, les comportements langagiers¹⁵⁰. Il constitue le lieu d'intervention du sujet

¹⁵⁰ Nous n'excluons pas un espace interdiscursif, celui des discours circulants sur lequel nous revenons ensuite.

énonciateur qui doit alors remplir les conditions de légitimité, de crédibilité et de captation. Ces conditions correspondent aux principes d'altérité, de pertinence, d'influence et de régulation. On trouve à ce niveau un ensemble de comportements langagiers attendus : prise de parole, rapports de force, d'alliance ou d'exclusion avec l'interlocuteur, configuration discursive particulière selon des modes discursifs différents...

Au niveau discursif, Charaudeau (2005) repère trois espaces de comportements langagiers :

1) un espace de locution

Le sujet énonciateur doit accepter les conditions de légitimité, de crédibilité et de captation qui lui sont imposées et qui correspondent aux lois du discours définies notamment par O. Ducrot (1972)¹⁵¹: l'échange s'organise entre deux partenaires qui se reconnaissent l'un l'autre, qui partagent un univers de référence commun autour d'une finalité, d'un enjeu. Dans cet espace, le sujet parlant doit justifier sa prise de parole. Mais en même temps, le sujet parlant tire sa légitimité de la formation discursive qui lui assigne ce rôle d'énonciateur.

2) un espace de relation, relation entre le sujet parlant et son interlocuteur

Dans le cas du discours journalistique politique, l'instance médiatique se trouve être le lien entre l'instance politique et l'instance citoyenne, c'est-à-dire entre la classe et la vie politiques et les citoyens. L'instance médiatique (celle de la presse écrite) met en présence d'un côté des sujets communicants (journalistes, éditorialistes, envoyés spéciaux...) et de l'autre des sujets récepteurs, des lecteurs, formant des groupes hétérogènes.

L'acte de langage est le résultat d'un projet de parole du JEc communicant c'est-à-dire l'instance communicante, le titre (ou ses représentants) et ce avec, comme nous l'avons déjà vu, deux visées : une visée informative avec une quête de crédibilité et une visée de captation dans une logique de séduction commerciale.

¹⁵¹ Les principales lois du discours sont celles de pertinence, de sincérité, d'informativité et d'exhaustivité. Ces lois régissent toute communication et le discours journalistique politique, comme tout autre discours, obéit à ces lois.

On peut dire que l'instance médiatique se trouve dans un double dispositif de monstration correspondant à sa quête de crédibilité, de spectacle correspondant à sa quête de captation. (Charaudeau 2005a : 48).

3) un espace de thématisation

Le sujet parlant doit d'une part prendre position par rapport au thème imposé par le contrat c'est-à-dire choisir un mode d'intervention, d'autre part choisir d'organiser ce champ thématique selon un mode d'organisation discursif particulier en suivant les instructions données par les contraintes situationnelles. (Charaudeau 2005a : 55).

Dans le cadre de la visée informative, l'instance médiatique va transformer des faits, des événements de la réalité en articles de presse.

Ces faits dépendent à la fois des événements imprévus ou prévus qui surgissent dans la vie sociale et de l'agenda politique qui est imposé par les décisions, déclarations et actions en tout genre dont le monde politique a l'initiative. (Charaudeau 2005b : 218).

Dans tous les cas, malgré la porosité de la frontière séparant instance politique et instance médiatique, cette dernière est responsable de la sélection des faits qu'elle opère.

Tout d'abord, la sélection des faits considérés comme des événements constitue à elle-seule une forme de subjectivation, même si l'énonciateur ne manifeste pas un point de vue de façon explicite. (Lorda 2001 : 121)

Sur le plan du traitement de ces faits maintenant retenus, c'est aussi l'instance médiatique qui doit choisir une mise en scène discursive.

Tout acte de langage réussi repose sur le fait que les partenaires de l'échange partagent les mêmes représentations sociales, les mêmes façons de voir¹⁵². Dans le discours journalistique, nous avons affaire à un discours dialogique c'est-à-dire « un discours qui, tout en étant nécessairement adressé à l'autre et en tenant compte de sa parole, ne constitue pas un dialogue effectif » (Amossy 2000 : 34). Le discours de presse écrite est

¹⁵² En partie puisque l'objectif du discours consiste souvent à amener l'autre vers une autre opinion.

dialogique mais ne constitue pas un dialogue effectif puisque le destinataire est au moment, de l'acte de langage, absent et non loquent¹⁵³.

Le JEc (le journaliste par exemple) doit donc poser avant l'échange « des hypothèses sur les opinions, les croyances et les valeurs de ceux auxquels il s'adresse. C'est donc parce qu'il veut agir sur les interlocuteurs dont les réactions découlent d'un système de croyances préalables que l'orateur (pour nous, le journaliste) doit tenir compte de son public, même en l'absence de tout face à face » (Amossy 2000 : 36).

Pour emporter l'adhésion de son lectorat, dans une visée de captation, le JEc va organiser et mettre en scène son discours pour que le destinataire, le sujet interprétant TUi s'identifie au destinataire idéal TUD, construit par le JEc, et par là même achète le journal. « Tout organe d'information est avant tout une entreprise qui a besoin de ressources financières pour vivre. » (Charaudeau 2005b : 218).

Au niveau discursif, c'est dans la mise en mots, dans la construction par des formes verbales, que le JEc a recours à une mise en scène discursive stratégique qui s'organise en contrats et stratégies de parole. Le travail de l'analyse de discours est de représenter et d'analyser les traces linguistiques de cette mise en scène pour en identifier et comprendre les enjeux.

5.3. La mise en scène discursive

5.3.1. Pour quel lecteur ?

« Quelle que soit l'image que chaque quotidien donne de son statut et de ses rôles, il s'adresse à un lecteur qui lui aussi a dans cette communication un statut social. » (Jamet & Jannet 1999 : 36). Ces lecteurs forment un groupe hétérogène, d'âge, de culture, de compétence linguistique, de milieu social et d'intérêt différents et constituent l'instance de réception.

¹⁵³ On remarque de plus en plus dans la presse écrite un désir et une volonté d'interaction avec le lecteur. Autrefois cantonnées au courrier des lecteurs, les réactions sont à présent vivement encouragées par l'apparition de nouvelles rubriques (« Les lecteurs ont la parole » dans *La NR*) et de blogs qui se veulent interactifs.

Dans le discours journalistique, l'instance de réception n'est pas, comme nous l'avons déjà vu, physiquement présente puisqu'il y a communication différée. Néanmoins, l'instance de production doit construire une image du lecteur auquel il s'adresse. Pour ce faire, chaque titre va poser des hypothèses sur le lectorat destinataire : des hypothèses sur ses opinions, ses croyances, ses schèmes de pensée, ses intérêts, sa compétence langagière. C'est sur cette représentation construite de son lectorat potentiel que le titre appuiera son discours.

[...] Pour tenir un discours sur un thème donné, on doit aussi avoir ou se faire une représentation de celui à qui on s'adresse et se figurer la façon dont il perçoit et comprend le sujet traité. Or le locuteur A n'a aucun accès direct aux représentations de B. Il s'ensuit que ce qui va effectivement compter, ce sont les représentations que A se fait des représentations de B. (Grize 1990 : 35 cité par Amossy 2000 : 38).

Dans le contrat de communication, le JE parlant (le journal) construit par représentation, un lecteur modèle, un TU destinataire, relevant partiellement de son imaginaire. Celui-ci doit correspondre au plus proche au TU interprétant, c'est-à-dire au lecteur réel. En effet, chaque titre se trouve dans une logique commerciale avec donc, aussi, une visée persuasive ou de séduction et « [...] si le sujet interprétant ne se retrouve pas dans le discours de son journal, il ne l'achètera plus et il ne renouvellera pas le contrat de communication » (Jamet & Jannet 1999 : 128).

Ce jeu d'influences réciproques va obliger chaque titre à choisir ou privilégier un dispositif, une mise en scène propre à construire son lectorat et à le fidéliser.

L'interaction fait que chaque partenaire construit l'autre. Le journal fait le lecteur et le lecteur fait le journal. Ensemble, ils construisent l'espace social, l'un en le disant, l'autre en le lisant. (Jamet & Jannet 1999 : 39)

On a tendance à différencier deux types de lecteur modèle :

- un groupe de lecteurs formant un public homogène ;
- un groupe de lecteurs formant un public hétérogène.

Ce premier groupe correspond par exemple au lectorat d'un titre de presse sportive. Dans ce cas, le public est thématique et il est plus facile pour l'instance de production de construire un discours car il possède « une idée préalable des consommateurs qu'il

entend toucher » (Amossy 2000 : 39). Il peut miser sur la compétence langagière et encyclopédique du lecteur, il connaît ses représentations, ses valeurs et surtout son intérêt et peut donc jouer sur ce dénominateur commun.

Dans le cas d'un journal satirique marqué politiquement, comme *Le Canard enchaîné* par exemple, le titre misera sur les points d'accord et la connivence construite avec les lecteurs.

Même si tous les lecteurs ne sont pas capables d'identifier avec précision les référents des noms propres, ils ont l'impression d'être inclus dans le cercle des connaisseurs. En fait, c'est à travers la lecture assidue du journal que ces derniers acquièrent progressivement le savoir encyclopédique nécessaire. (Maingueneau 2000 : 35)

Le deuxième groupe de lecteurs est hétérogène : c'est le public généraliste des quotidiens régionaux par exemple. Le seul dénominateur commun dans ce cas-là est de vivre dans une même aire géographique¹⁵⁴. Il sera plus difficile pour l'instance médiatique de construire un lecteur modèle tant les représentations, les valeurs mais aussi les compétences encyclopédiques et langagières de chaque lecteur sont différentes. Il lui faudra réduire au maximum les compétences supposées, composer avec les croyances et les valeurs et élaborer une image générale, plus ou moins schématique, d'un lecteur TU destinataire « moyen » dans lequel chaque lecteur réel se reconnaîtra.

5.3.2. Pour quelle finalité ?

Comme nous l'avons déjà énoncé en référence aux travaux de Charaudeau, le discours journalistique a deux visées : une visée informative qui repose sur un contrat de sincérité, de sérieux, de crédibilité et une visée de captation, de séduction qui repose sur un faire croire. Ces deux visées ayant été à plusieurs reprises commentées, nous nous

¹⁵⁴ Peut-être différent pour la PQR de certaines régions comme *Le Télégramme* dans le Finistère qui s'adresse à des lecteurs qui partagent une forte identité culturelle, historique, régionale...

contenterons de souligner dans ce paragraphe leurs implications dans le choix de la mise en scène énonciative.

Dans le cadre de la visée informative politique, chaque titre va choisir des stratégies différentes mais qui toutes garantiront au lecteur authenticité et surtout crédibilité.

Comme nous l'avons vu dans les données internes du contrat de communication, le sujet parlant doit justifier sa prise de parole. Au nom de quoi parle-t-il ?

Dans le discours journalistique, le journaliste n'a pas à légitimer sa parole. C'est son statut même de journaliste qui le fait déjà. La légitimité « dépend des normes institutionnelles qui régissent chaque domaine de pratique sociale en attribuant des statuts et des pouvoirs à ses acteurs » (Charaudeau 2005b : 50). Ce qui est le cas pour le journaliste qui est légitimé par avance dans son rôle d'informateur car il est reconnu par les autres comme pouvant dire au nom même de son statut¹⁵⁵.

Mais bien que légitimé, le journaliste est toujours en quête de crédibilité. Pour ce faire, il se doit de respecter et d'assumer les deux conditions permanentes, les deux contrats énonciatifs liés à l'information journalistique à laquelle il participe : le contrat d'authenticité et le contrat de sérieux (Charaudeau 1983).

Ce sont ces valeurs d'authenticité et de sérieux, impliquées dans le contrat de communication, qui légitiment par avance l'instance informative. Le *réel* selon les représentations ordinaires est la donnée de départ. C'est ce *réel* que le journaliste sémiotise. Durant ce processus, « il est censé être véridique (ne relater que le vrai) [...] donner toutes les informations nécessaires à la compréhension, ne pas supposer des savoirs qui ne soient pas ceux de son lecteur-modèle » (Maingueneau 2000 : 55).

Un titre peut choisir un rapport pédagogique d'explications, de commentaires simplifiés qui repose essentiellement sur un contrat de confiance et de crédibilité.

[...] chaque jour, le lecteur, en position de non savoir et d'attente, découvre son journal ; même déjà informé par d'autres médias, il est souvent plus curieux de

¹⁵⁵ Nous sommes consciente que cette légitimité est parfois mise à mal par la multiplication de sites d'information sur Internet, de blogs où chacun peut s'improviser journaliste. Il n'empêche que le journaliste est encore légitimé par un diplôme, l'obtention d'une carte qui régleme sa profession et qu'il est encore dépositaire pour beaucoup d'une parole d'autorité.

l'angle et de la forme que va choisir son journal pour traiter telle ou telle information que de l'information elle-même. (Jamet & Jannet 1999 : 37)

Un autre titre peut au contraire jouer sur l'argumentation et donner à son lecteur une place d'interlocuteur à convaincre. Il le considère alors comme un citoyen responsable et lui accorde une place de co-énonciateur. Le titre jouera alors sur le sérieux du dispositif argumentatif, sur les signatures (experts, notables, politiques...), sur les thèmes et le traitement parfois élitiste de l'information qui repose sur les présupposés et sur la compétence implicitement attendue du lecteur. En effet, le discours argumentatif repose sur des hypothèses sur les opinions, les croyances et les valeurs du lecteur, c'est-à-dire sur la représentation que se fait le titre des représentations de ce lecteur. Il vise alors à agir, à modifier, à orienter vers certaines conclusions, à emporter l'adhésion. L'argumentation est « structurée par l'intention de persuader, c'est-à-dire de communiquer, expliquer, légitimer et faire partager le point de vue qui s'y exprime et les mots qui le disent » (Charaudeau & Maingueneau 2002 : 429).

Il est possible aussi d'envisager un traitement de l'information politique reposant sur la complicité, la familiarité, l'implicite, sur le fait que la représentation du monde constitue un consensus entre le titre et le lecteur grâce à des références communes.

Quelles que soient les formes d'implicite, elles ne fonctionnent que si elles s'organisent dans un "savoir partagé" par les interlocuteurs. (Jamet & Jannet 1999 : 254).

La deuxième visée, celle de la captation, vient se superposer à la première. Chaque titre est une entreprise qui a besoin, comme nous l'avons déjà vu (à la section 5.2.2.3) de ressources financières. Or, dans la crise profonde que connaît la presse écrite depuis quelques années, avec l'arrivée d'autres modes de communication comme Internet, avec l'arrivée sur le marché de titres gratuits, cette visée de captation envers le lecteur, semble, chez certains titres, être de plus en plus en concurrence avec la finalité première de faire savoir. On assiste à des mises en scène de l'information politique avec une mise en émotion, une dramatisation du récit des événements : événements présentés sous forme d'épisodes à rebondissement (affaire Bettencourt), déclarations, interviews et scoops dans le cadre d'affaires politico-judiciaires (affaire DSK), suspense entretenu

dans le cadre de primaires au sein de partis politiques (primaires au Parti socialiste et chez Les Républicains)...

L'instance médiatique est donc de plus en plus partagée entre une visée de faire savoir avec un désir de crédibilité « qui l'amène à traquer le sens caché sous les déclarations des politiques, dénoncer les malversations, interpellé voire accuser à son tour les pouvoirs publics pour justifier sa place dans la construction de l'opinion publique » (Charaudeau 2005a : 48) et une visée de séduction dans un objectif de captation qui l'oblige à des mises en scène dramatisantes qui satisfont au principe d'émotion.

Dans cette tension entre ces deux pôles, crédibilité et séduction, où à une logique d'information vient se superposer une logique de marché, chaque titre doit choisir ses stratégies de mises en scène, au risque de perdre soit des parts de marché, soit tout crédit.

5.3.3. Les stratégies de mise en scène de l'information

Il n'est pas de notre propos de faire l'inventaire exhaustif de toutes les stratégies de mise en scène employées par l'instance médiatique. Nous nous contentons d'en souligner quelques-unes, peut-être les plus importantes dans le genre qui nous occupe ici, les modes de reproduction des discours rapportés.

Dans un premier temps, nous distinguerons stratégie de mise en scène de l'information d'ordre organisationnel et qui concerne le dispositif du journal et stratégie d'ordre énonciative et qui concerne l'énonciation elle-même (typographie, linguistique...).

5.3.3.1. Le dispositif

Par son dispositif propre, chaque titre pose son identité, son image et donne à ses lecteurs un cadre stable de lecture et une représentation du monde à partager. Nous définissons par dispositif d'un journal tout ce qui a trait à son organisation matérielle : format, nombre de pages, rubriques... Ces éléments ne font pas partie, à notre sens, du niveau situationnel car chaque choix, à quelque niveau que ce soit, produit du sens.

Chaque titre organise son propos en unités rédactionnelles, les sections, et en sous-unités rédactionnelles, les rubriques. La section est un découpage en macro-thèmes « correspondant à des grandes aires de traitement de l'information (politique, étranger, société, sport, culture » (Charaudeau 2005a : 173). Ces sections se répètent régulièrement et se repèrent par un titre facilement identifiable topographiquement et typographiquement. La rubrique est un sous-ensemble de la section correspondant « à la combinaison d'un mode discursif et d'un type de thème particulier » (ibid : 173).

En morcelant l'information en classes thématiques, en instituant un ordre de classement, en choisissant de placer une information dans une rubrique plutôt que dans une autre, le journal propose à ses lecteurs non seulement un cadre de lecture mais surtout son organisation du monde, organisation du monde qu'il pose comme étant la vision naturelle du monde.

La diversité du monde, des faits, qui se manifeste chaque jour différemment, à différents points du globe se trouve ordonnée dans un ensemble dont le schéma se répète chaque jour. (Jamet & Jannet 1999 : 43)

Tous ces éléments du dispositif sont importants pour le titre comme pour le lecteur car « ils participent au contrat de lecture dans la mesure où ils vont déterminer la lecture de chaque information, du journal et plus largement de l'information et du monde » (Jamet & Jannet 1999 : 42). C'est pourquoi nous définissons dans notre partie analyse pour chacun des cinq titres retenus (*Le Figaro*, *L'Humanité*, *Le Monde*, *Libération*, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*) le dispositif choisi, en insistant sur la nature et l'ordre des rubriques et la mise en page des pages politiques (française et étrangère).

5.3.3.2. Le dit rapporté : l'évocation du discours d'autrui

Comme nous l'avons déjà énoncé, le discours journalistique rapporte des événements qui se déroulent dans la sphère politique, des faits et des dits, c'est-à-dire des actes et des déclarations faites par les acteurs de la vie publique que sont les hommes politiques (élus, représentants de parti...). Ces hommes politiques ont pour certains une notoriété,

pour d'autres, une représentativité ou un pouvoir qui leur confère un pouvoir-faire, un pouvoir-dire que l'instance médiatique relaie auprès du citoyen.

Le discours journalistique politique est donc constitué pour l'essentiel de « faits rapportés » et de « dits rapportés »¹⁵⁶. Il se construit à partir du discours politique, met en scène et laisse entendre des voix autres, les voix de ce que nous appellerons des tiers cachés : les politiques. L'instance politique peut produire des situations très variées qui vont de la déclaration publique fracassante, au débat, au discours, à la réunion de campagne électorale...Le rôle du discours journalistique politique est de mettre en scène la vie quotidienne de l'activité politique :

Rapporter les actes et les propos des responsables politiques, soit en les reproduisant de la façon la plus fidèle possible, en les mettant en question par des enquêtes, des interviews, des débats controversés, soit en les analysant. (Charaudeau 2005a : 116).

Mais toute instance politique sait aussi qu'une déclaration publique, qu'une visite médiatisée (ou autre) en lieu et circonstance précis et choisis donneront obligatoirement lieu à un écho dans la presse. Même si l'instance médiatique reste maître de ses choix éditoriaux, elle ne peut nier que l'instance politique est à l'origine et lui fournit la matière première et par-delà même participe à l'élaboration du discours médiatique.

Nous pouvons distinguer, à l'instar d'Authier-Revuz (2001), le *discours rapporté au sens strict* et la *modalisation en discours second* que l'auteur regroupe sous le nom de *représentation du discours autre*, c'est-à-dire « l'ensemble des formes par lesquelles on peut, dans le "discours en train de se faire", renvoyer à un discours autre » (p.202). Dans le discours rapporté, il y a un autre acte d'énonciation qui peut être, comme nous le verrons, mis en scène par le discours direct (DD) ou par le discours indirect (DI). Dans la modalisation en discours second, le journaliste s'appuie sur un autre discours dont il indique qu'il n'est pas responsable.

¹⁵⁶ Il existe aussi des « événements provoqués » illustrés par les tribunes d'opinions, interviews, commentaires et débats que nous avons aussi intégrés à notre corpus.

- (21) Selon un autre dirigeant de l'UMP, Sarkozy estime qu'il n'a rien à gagner à choisir son équipe sur des critères « politiciens » [...] (*Libération*, 15/11/2010)
- (22) [...] une droite traditionnelle, celle d'un « notable bourgeois de la Sarthe », selon l'expression de Fadela Amara, ministre de la ville remerciée. (*Le Monde*, 15/11/2010)
- (23) Chaleureux et fructueux, semble-t-il, puisque les deux hommes ont décidé qu'ils s'exprimeraient chacun devant les instances politiques du parti de l'autre. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

L'emploi de ces modalisateurs (*selon, paraît-il, semble-t-il*) renvoie ici au discours d'un autre.

Nous nous contenterons de parler du dit rapporté au sens strict pour illustrer les différentes mises en scènes discursives employées. Nous considérons que le discours rapporté que l'on trouve en nombre dans le discours de presse écrite fait partie de ce même discours et ne doit pas faire l'objet d'une coupure, celui-ci faisant partie des dispositifs et des stratégies d'authenticité.

Le journaliste politique énonciateur d'articles rapporte ces dits d'autres locuteurs et cela souvent sans prise directe avec l'événement lui-même. Il se contente de construire un propos dans lequel il intègre un dit rapporté, c'est-à-dire un premier acte d'énonciation d'un autre locuteur.

Le discours rapporté est l'acte d'énonciation par lequel un locuteur (Loc/r) rapporte (Dr) ce qui a été dit (Do) par un autre locuteur (Loc/o), à l'adresse d'un interlocuteur (Interloc/r) qui, en principe, n'est pas l'interlocuteur d'origine (Interloc/o)

Eo/To

Er/Tr

[Loc/o → Do → Interloc/o] → [Loc/r → Dr → Interloc/r] »

(Charaudeau 2005a : 131).

Dans le discours rapporté, nous avons une hétérogénéité énonciative, une énonciation sur une autre énonciation.

(24) Micro en main Nicolas Hulot a repris son rôle de prédicateur écolo. Souhaitant voir « *naitre la mutation écologique* », il a lancé : « *Ce ne sera pas en restant en circuit fermé que nous y parviendrons, enfin que vous y parviendrez !* » a-t-il gaffé. « *Avec nous, avec nous !* » ont crié les militants. (*Libération*, 15/11/2010)

Il y a alors polyphonie c'est-à-dire jeu entre plusieurs voix, plusieurs énonciateurs. Dans notre exemple relevé, nous entendons au sein du même énoncé la voix du journaliste, la voix de Nicolas Hulot et celles des militants écologistes dont les acclamations sont citées. Le bénéfice de ce dit rapporté est multiple : ce dit rapporté peut avoir un effet de savoir (la parole d'un expert), un effet d'opinion (jugement, commentaire), un effet de décision (parole performative), un effet de témoignage (la parole d'un témoin en prise direct avec la réalité de l'événement). Le dit rapporté peut aussi permettre au journaliste soit d'abonder dans le sens de la citation, soit de polémiquer.

La polyphonie des discours cités ou rapportés évite surtout à l'auteur de l'article de tomber dans le piège de l'explication et de l'argumentation explicite et laisse « au lecteur une plus grande liberté d'interprétation » et permet de « reproduire par la multiplicité des voix et des styles un scénario dialogal plus proche du vécu et plus récréatif que le monologue argumentatif » (Bastian & Hammer 2004 : 525).

Pour opérer cet enchâssement d'un dit dans un autre dit, le journaliste, énonciateur de son article, peut faire appel à plusieurs mises en scène possibles selon la position qu'il veut tenir et maintenir par rapport à ce dit rapporté. Il peut simplement le citer et pour cela emploiera essentiellement le style direct, ou l'intégrer dans sa propre énonciation et il utilisera alors différentes constructions comme le discours indirect, avec l'amalgame ou le fragment par exemple.

Dans le premier cas, le journaliste enchâsse deux situations d'énonciation et fait co-exister deux voix distinctes. Il s'efface derrière l'énoncé cité pour obtenir un effet d'authenticité. Dans le deuxième cas, le journaliste construit son propos en s'appropriant soit partiellement, soit totalement le dit qu'il rapporte. Il n'y a plus qu'une seule situation d'énonciation et absorption d'une voix dans l'autre.

La balance entre le discours primaire et celui du journal est soumise à des équilibres divers. Elle est fonction de la position que le journal se donne par rapport à l'énonciateur primaire. » (Mouillaud & Têtu 1989 : 144).

5.3.3. Le discours direct (DD)

Le journaliste cite le dit d'origine. Il s'efface devant cette première énonciation qu'il reproduit plus ou moins fidèlement. Typographiquement, le discours rapporté est en italique, le plus souvent introduit par des guillemets.

(25) « *C'est la révélation du quinquennat* » juge l'ex-Premier ministre Jean-Pierre Raffarin. (*La Nouvelle République*, 15 /11/2010)

(26) « *Il faut aller lui baiser les babouches pour faire voter nos textes* », peste une ministre. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

Le discours direct ou la citation peut avoir trois fonctions : une fonction d'information en expliquant, en reformulant afin d'assurer une meilleure compréhension ; une fonction d'organisation en renforçant la cohésion et la cohérence de l'article mais surtout une fonction de mise en situation puisque le discours direct est plus proche de la réalité et renforce l'oralité et la vraisemblance.

Mais le discours direct permet surtout une mise à distance du journaliste par rapport au discours autre, au discours cité.

Néanmoins, l'emploi du discours direct peut être ambigu et peut être interprété de manières différentes. D'un côté, le journaliste signale « qu'il conserve ses distances par rapport à des énoncés dont il n'est pas l'origine et maintient son identité » (Jamet & Jannet 1999 : 122). Il se contente de rapporter des propos mais n'endosse pas leur responsabilité. Il n'a qu'une visée de faire savoir, en l'occurrence faire savoir des déclarations d'acteurs du monde politique et social, qu'un rôle de relais entre deux

instances, l'instance politique et l'instance citoyenne¹⁵⁷ ; ou, le journaliste ne prend pas en charge ce discours car il n'y souscrit aucunement et n'y croit guère.

D'un autre côté, le discours rapporté direct peut être une stratégie habile et indirecte de traduire sa pensée en la faisant porter par un tiers. De même, en appuyant son propre dire sur des citations de locuteurs ayant soit notoriété, soit autorité, le journaliste renforce son propre discours, étaye son argumentation en lui donnant une caution, une crédibilité, une authenticité.

« Si le locuteur cité L₁ est un être de parole, c'est aussi un acteur social, homme politique, témoin ou spécialiste. Cette convocation s'inscrit dans les stratégies qui permettent d'atteindre une des finalités d'un échange communicationnel : faire savoir donc faire croire. Des propos sont rapportés "tels qu'ils ont été produits dans la réalité", "font vrai"; chaque journaliste choisit alors une stratégie qui fabrique plus ou moins une image de réel comme lieu d'une vérité extérieure à lui-même qui aurait force de loi. Les personnes citées d'autre part, en général notables, authentifient la parole du journaliste. » (Jamet & Jannet 1999 : 127).

Quand le journaliste fait le choix rhétorique du discours direct, il tend à reproduire la situation première d'énonciation avec pour but un effet de réel. « Dans cette stratégie, le discours cité conserve sa propriété de dire le réel. » (Mouillaud et Têtu 1989 : 136). Ces assertions deviennent alors, rapportées par le journal, des faits. De même, en les citant, le journal reconnaît implicitement à ces locuteurs une autorité, un pouvoir-dire. « En faisant des sources qu'il cite des références, le journal reproduit leur statut. L'évidence du journal s'emboîte dans l'évidence sociale. » (Mouillaud & Têtu 1989 : 138).

¹⁵⁷ Dans certains cas, le dit rapporté constitue en lui-même l'événement et c'est sur lui que repose l'article (dans *Le Canard enchaîné* notamment).

5.3.3.4. Les discours indirects (DI)

Le journaliste reste l'organisateur de son propos dans une seule situation d'énonciation. Il peut alors diffuser le dit rapporté sous plusieurs formes différentes. Nous ne retiendrons ici que trois manières possibles¹⁵⁸:

- Avec une construction syntaxique, une subordination introduite par un verbe de parole ;

(27) Parfois sur la défensive, il a justifié le départ de ministres « *en bout de course* », et rappelé qu'il avait fait le choix de réduire de 30% le nombre de ministres dans ce nouveau gouvernement. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

(28) Il lui dit qu'il a bien réfléchi et qu'il sort du gouvernement. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

Le discours est institué comme objet. Le choix du verbe de parole (dire, révéler, déclarer, dénoncer, affirmer...) est important puisqu'il implique déjà une orientation de l'interprétation du discours cité. Quant au discours cité lui-même, le journaliste peut, par le discours indirect, l'adapter, le transformer, l'utiliser plus ou moins fidèlement. Il devient alors impossible d'avoir un accès direct au discours cité.

- Sous forme de fragments (ou îlots) ;

Le journaliste n'utilise qu'un fragment non autonome du discours cité. Pour signaler qu'il rapporte les mots d'un autre, il le formalisera avec une marque typographique, les guillemets et l'italique.

Maingueneau (2000 : 129) appelle ces fragments d'un discours autre, cités et intégrés dans le propre discours du locuteur, des îlots textuels ou îlots énonciatifs. Ces îlots sont

¹⁵⁸ Nous ne répertorions pas le discours indirect libre c'est-à-dire l'intégration d'un discours rapporté dans un énoncé sans marques identifiables. Le discours indirect libre est assez peu fréquent dans la presse écrite qui dispose d'autres moyens productifs de rapporter.

résistants à la reformulation et la typographie est le seul indice montrant qu'ils ne sont pas pris en charge par ce locuteur.

Ces îlots textuels peuvent être ponctuels dans une phrase :

(29) Celui-ci dénonçait « *les calomnies* » dont il était l'objet, selon lui,
[...] (*L'Humanité*, 16/11/2010)

Ils peuvent être plus nombreux et nous obtenons alors un mode courant dans la presse écrite, le résumé avec citations :

(30) [...] Fillon parle de « *surenchère* » et dénonce un « *certain nombre de propos* » qu'il n'a « *pas acceptés* ». (*Libération*, 15/11/2010)

Il y a bien deux instances d'énonciation mais une homogénéité syntaxique puisque les fragments cités sont complètement intégrés à la syntaxe de la phrase.

[...] les unités entre guillemets sont employées à la fois comme dans le DI, qui restitue le sens, et comme dans le DD, qui restitue les mots employés : le lecteur lit du sens mais en même temps il perçoit les mots mêmes employés par l'énonciateur cité. » (Maingueneau 2000 : 132).

- En l'amalgamant ;

Le journaliste organise son propos en absorbant complètement le dit rapporté et en le restituant d'une manière très homogène. Il n'y a alors plus ni marque graphique, ni marque syntaxique. Le dit rapporté est complètement intégré et il ne peut plus être identifié au sein de l'article¹⁵⁹. Il est remplacé par un article propre au journal.

(31) Le chef de l'Etat lui propose alors de réfléchir. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(32) Tout comme Alain Juppé, Jean-Louis Borloo a tenu à annoncer lui-même la nouvelle. L'ancien numéro 2 du gouvernement ne fera pas partie de la nouvelle équipe Fillon. (*Libération*, 15/11/2010)

¹⁵⁹ Ce procédé est moins utilisé dans la presse politique qui lui préfère la citation ou le fragment, procédés qui permettent d'obtenir un texte plus aéré, plus vivant, plus proche de l'oral.

(33) [...] Hervé Morin a rappelé sa fidélité majoritaire hier et exprimé sa volonté de rassembler dans un souci de construction. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

« La stratégie de l'amalgame permet au journal de mettre dans sa perspective le discours qu'il cite et, par suite, d'avoir une prise sur lui. » (Mouillaud & Tétu 1989 : 143). Ce faisant, le journal se situe alors dans l'interprétation du dit.

5.3.3.5. Le discours narrativisé

Venu des études littéraires, nous devons ce concept à Genette (1983) qui dissocie le discours rapporté, le discours transposé et le discours narrativisé. Pour l'auteur, le discours narrativisé « traite les paroles ou les pensées comme des actes, les réduit à des événements, à des faits » (Komur-Thilloy 2010 : 143).

Le discours narrativisé consiste à produire un discours dans lequel un discours autre est complètement absorbé, condensé, réduit et même parfois disparaît dans le discours du journaliste¹⁶⁰ (Charaudeau 1997 : 187). Il y a eu un acte de parole mais il n'y a pas d'ancrage énonciatif et le contenu du discours n'est pas abordable.

(34) Alain Juppé dénonçait les dérives droitières. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

(35) Où elle avait encore fait parler d'elle en critiquant les Bleus lors de la dernière Coupe du monde de Football. (*Libération*, 15/11/2010)

Le discours narrativisé est difficile à reconnaître et il est relativement peu fréquent dans le discours médiatique politique.

¹⁶⁰ Le DN étant peu fréquent dans notre corpus, nous ne faisons pas ici la différence entre le DN sans contenu (qui se résume à l'acte de dire) du DN avec contenu (avec plus de précisions sur le contenu du dire).

5.3.3.6. Synthèse sur les discours rapportés.

Les différents exemples cités montrent que le discours journalistique politique n'utilise pas qu'une manière de rapporter le dit.

La citation par le discours direct est plus largement utilisée¹⁶¹ car elle utilise les paroles mêmes des hommes politiques¹⁶² et elle instaure un rapport fort à la réalité « comme si le lecteur était présent dans la situation » (Maingueneau 2000 : 128).

Quant aux discours indirects, il est courant de rencontrer des mixtes au sein d'une même phrase avec très souvent le recours à l'îlot textuel et cela toujours dans un souci d'authenticité et de réalisme.

(36) François Fillon fait savoir dans un communiqué qu'il « *s'engage avec détermination dans une nouvelle étape* ». (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(37) Celui qui, en octobre, affichait son mépris en affirmant qu'il « *a eu des manifestants à chaque fois qu'il y a eu une réforme des retraites* », aura du mal à se faire passer pour un homme de dialogue. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

(38) Jean-Louis Borloo a annoncé lui-même qu'il avait « *choisi de ne pas appartenir à la nouvelle équipe gouvernementale* » (*Libération*, 15/11/2010)

Le recours au discours direct ou aux îlots textuels dans le discours indirect renforce un sentiment d'oralité, construit une proximité, rapproche le lecteur de la situation du dit. Ces deux modes de reprise d'un discours autre ne se construisent pas de la même manière énonciativement : si dans le discours indirect, il n'y a qu'une seule voix et une dépendance syntaxique et énonciative, le segment de discours direct est autonome, conserve son propre système énonciatif (temps, personne, lieu...) ; il est censé reproduire le discours tenu littéralement et originellement mais les propos rapportés peuvent l'être

¹⁶¹ Même si, nous le rappellerons, le journaliste garde une grande liberté quant à la fidélité des paroles réellement énoncées.

¹⁶² Cette parole est souvent elle-même l'événement politique qu'il faut mettre en scène.

avec plus ou moins de justesse et parfois d'approximation. Le journaliste n'est pas dans une logique de reproduction fidèle mais dans une logique de monstration.

Quelle que soit la construction énonciative, le journaliste organise le dit rapporté dans une mise en scène qu'il dirige et qu'il supervise.

Les interventions des différents locuteurs ont donc une fonction. Soit noyau de l'information, soit points de vue de différents acteurs, elles assurent une cohérence textuelle au discours de presse, elles donnent à chaque locuteur un rôle dans le forum et elles mettent le lecteur en relation directe avec ces locuteurs. Tous ces discours secondaires apportent des preuves et une « caution de réalité » au discours du journaliste. (Jamet & Jannet 1999 : 115)

5.4. Dialogisme, interdiscours et mémoire interdiscursive

5.4.1. Dialogisme et interdiscours

Nous avons tenté de définir au 3.3.1. les notions de *dialogisme* et d'*interdiscours*. Nous avons vu que ces deux termes viennent de champs et de traditions théoriques différents, qu'ils ont été introduits en analyse du discours et que leurs définitions très proches ont fait que les deux notions se superposent parfois. Nous n'échappons pas à la règle et nous reconnaissons que la différence que nous faisons entre les deux notions n'est pas aussi nette que nous le voudrions.

Nous posons que le discours médiatique politique repose sur le dialogisme tel que l'a défini Bakhtine, dans un dialogisme interactionnel. Le discours est hétérogène, mêlant la voix du sujet parlant à d'autres, déjà présentes. Il y a de manière simultanée, le discours du journaliste mais aussi des discours autres, hérités d'un collectif d'interlocuteurs, d'une interaction avec d'autres discours produits ailleurs et antérieurement.

Nous posons que le discours médiatique repose sur l'interdiscours « qui réside dans le fait que « ça parle ailleurs, avant et indépendamment » » (Maldidier 1990 : 43). Les discours sont poreux, ils circulent et s'alimentent les uns les autres. Dans ce système de relations implicites ou explicites que les discours entretiennent entre eux, cet

interdiscours s'inscrit comme une répétition constitutive, actualisation d'un « déjà-énoncé » repris, qui pourra être réactualisé postérieurement.

Les énoncés [...] entretiennent une relation essentielle à une filiation et une mémorisation, ils s'insèrent dans un système de conservation et de réemploi.
(Maingueneau 1993 : 99)

L'interdiscours se construit sur deux axes, un axe synchronique qui correspond à tous les articles écrits et autres énoncés à propos par exemple du même événement¹⁶³, et d'un axe diachronique qui correspond à tous les discours qui ont été tenus auparavant ou à venir.

5.4.2. Mémoire interdiscursive

A la suite de Courtine (1981), Moirand (1992) parle dans ses travaux sur les discours scientifique et médiatique d'une mémoire qu'elle nomme mémoire interdiscursive qu'elle articule avec les notions de *mémoire discursive* et d'*interdiscours*.

Comment s'organise cette mémoire interdiscursive médiatique dans le genre qui nous intéresse ? Le discours médiatique est en lien avec une situation concrète, un réel rapporté, mis en discours, re-construit à travers les mots d'un sujet. Notre locuteur énonce pour un lecteur « image idéale d'une audience imaginaire » (Todorov 1981 : 70). Il est sous-entendu que pour une compréhension optimale, les deux doivent partager une connaissance commune de la situation évoquée. Le journaliste appuie son argumentation ou sa rédaction de l'événement sur une mémoire collective, ensemble des représentations communes d'un groupe, sur une mémoire individuelle, savoirs encyclopédiques préalables et nécessaires et sur une mémoire interdiscursive où sont engrangés tous les discours antérieurs ou concomitants. Nous avons alors un fonctionnement triptyque qui associe du discursif (traces des discours autres inscrits dans une historicité), à du cognitif (mémoire individuelle) et à du social (mémoire

¹⁶³ Lors de notre analyse, nous sommes amenée à prendre en compte cet interdiscours dans le journal lui-même, entre les journaux au niveau de l'événement étudié. Mais cet interdiscours peut s'observer aussi entre les médias, entre le discours médiatique et les autres discours sociaux en synchronie et en diachronie.

collective). C'est cet ensemble faisant appel à plusieurs types de mémoires que nous pouvons nommer mémoire interdiscursive médiatique.

Dans le cas du genre médiatique, la mémoire discursive (abordée au 3.3.4.) s'articule sur deux axes, un axe horizontal et un axe vertical, organisation introduite et décrite par Lecomte (1981) :

Il faudra donc distinguer des opérations, ou morphismes de divers types :

— des morphismes de type horizontal, par lesquels la séquence sera mise en relation avec elle-même (effet de reformulation, nécessaire à l'homogénéité du discours) ;

— et des morphismes de type vertical, par lesquels une séquence est mise en relation avec une autre (effet de dénivellation par quoi s'introduit le savoir : à l'endroit de ces "coups de forces" où "l'autorité" — c'est-à-dire la mémoire — est convoquée pour garantir le caractère valide de l'argumentation ou le caractère du discours tenu) – (Lecomte 1981 : 72)

Dans l'axe horizontal, nous pouvons parler d'une mémoire qui s'inscrit au fil du discours, par le biais des reformulations, des anaphores et des reprises. Sur l'axe vertical se rencontrent les discours déjà tenus, antérieurs ou non. La mémoire discursive se manifeste au sein même d'un numéro de journal ou au cours d'un journal télévisé, dans les différentes rubriques organisationnelles mais surtout au fil des différents numéros qui relatent le même moment discursif.

Moirand (2007) pose pour la mémoire interdiscursive un fonctionnement identique mais avec une implication au niveau de la construction d'une mémoire collective commune mais aussi individuelle. Les médias participent à cette double construction.

Quant aux médias, et à la presse ordinaire en particulier, ils contribuent à diffuser les mémoires collectives des communautés langagières qu'ils convoquent et à participer à la constitution des mémoires individuelles de leurs lecteurs/auditeurs. Ils construisent de ce fait, au fil du traitement des événements, une mémoire collective médiatique, majoritairement interdiscursive, qui vient s'ajouter ou se superposer aux mémoires collectives des différents mondes sociaux qui y sont exposés [...]. (Moirand 2007a : 149)

6. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons esquissé le cadre théorique global dans lequel s'inscrit notre travail de recherche : l'analyse du discours. Pour cela, nous avons fait appel aux notions que nous interrogeons, le *dialogisme*, l'*interdiscours*, la *mémoire discursive*.

Nous avons défini notre objet d'étude, le discours comme un acte de langage entre deux instances (émettrice et réceptrice), résultat d'un processus de sémiotisation qui transforme un monde perçu à signifier en un monde à interpréter. Cet acte de langage se constitue, soumis et contraint à des conditions de production en lien avec le lieu et la situation de production. C'est dans l'articulation entre ces deux dimensions prise en compte par l'analyse du discours que se construit le sens.

Le discours médiatique politique est un discours co-construit dans un échange entre une instance médiatique (le journal et ses différents acteurs) et une instance réceptrice (son lectorat), les deux instances interagissant et s'influençant. Il est dialogique, s'oppose dans un déjà-dit.

Le discours médiatique politique se construit à partir du discours politique, avec lequel il entre en interaction. Mais il est aussi en interaction avec d'autres discours, sociaux mais aussi médiatiques, faisceau de discours autres, d'ailleurs, indépendants, antérieurs ou à venir¹⁶⁴.

Nous avons inscrit le discours médiatique politique dans le genre médiatique dont nous avons défini les caractéristiques formelles (au 4.3.). Nous avons décrit le discours médiatique politique en utilisant le modèle de Charaudeau (1983), modèle auquel nous avons adjoint un espace interdiscursif avec les notions de dialogisme et d'interdiscours. Nous pensons que la dimension générique contraint le discours tenu à tous les niveaux (institutionnel, thématique, énonciatif...). Mais, cette dimension générique propose une cohérence forte à tous les éléments du corpus sélectionnés.

¹⁶⁴ Reprise de « « ça parle » toujours « avant, ailleurs et indépendamment » » (Pêcheux 1975 : 147)

Chapitre 3 : la nomination

Ce troisième chapitre présente l'autre versant de notre cadre théorique, la nomination en discours. Notre travail porte sur l'étude systématique des processus de nomination des hommes politiques français en contexte, dans le discours de la presse écrite française. Nous concevons ces dénominations et catégorisations comme des opérations discursives énonciatives, traduisant les lieux de positionnement des journalistes et plus généralement, nous le verrons, du titre lui-même.

La nomination s'inscrit aussi dans l'interdiscours car les mots circulent d'un discours à l'autre, les traversent, s'y inscrivent comme autant de lieux d'inscription dans une mémoire interdiscursive.

Les mots dont nous faisons usage nous arrivent lestés des sens dont les emplois antérieurs les ont chargés. Leur mémoire conserve l'empreinte de ceux qui, en les utilisant, y ont inscrit la posture qu'ils prenaient à l'égard de l'objet. [...] Ils sont la manifestation première du dialogisme et en cela « l'arène des luttes sociales », selon la formule de Bakhtine. (Siblot 1998b : 34)

Nous ne devons pas oublier qu'avec la nomination, nous mettons à jour des opérations de référence, référence dans notre travail à des hommes politiques, des individus publics. Nous avons été nourrie dans ce cadre de la référence par les travaux de Kleiber (1984, 1990, 1997, 2001...), nous nous démarquons ici en étudiant la nomination en discours, dans un genre bien précis, le genre médiatique politique. Elle n'échappe pas aux travaux de Kleiber mais ouvre notre champ de réflexion à un nouvel ensemble de références. Comment celle-ci s'organise-t-elle au fil du texte de l'article, mais aussi au fil du numéro quotidien et pour finir, à un niveau macro, du titre ? Comment est-elle contrainte par le genre du discours, marquée par le positionnement idéologique des locuteurs, et/ou contrariée par les nécessités économiques du cadre de production du discours ?

Tout d'abord, nous interrogeons la relation entre nomination et référence, puis nous abordons les notions de *nomination*, *dénomination* et *désignation* dont nous définissons l'acception dans laquelle nous les employons. L'opération de nomination se révélant être

pour nous un processus dynamique en discours, nous faisons appel à la praxématique qui conçoit la nomination comme « un acte de langage saisi dans la dynamique de son effectuation » (Détrie, Siblot & Vérine 2001 : 205) un acte de catégorisation, une activité de production de sens.

1. Le problème de « l'extralinguistique »

Une des premières questions qui s'est posée et imposée à notre réflexion est celle du rapport entre le réel et le langage. Notre positionnement en AD et notre problématique ne nous permettaient pas de concevoir que, dans le cadre d'un cloisonnement théorique saussurien entre le langage et le monde, ce rapport puisse être « oublié » ou plus simplement renvoyé à de « l'extralinguistique ». Par la suite, le structuralisme avait lui aussi évacué le référent de la problématique linguistique. Toutes ces théories linguistiques enfermaient la langue au sein d'un système clos, défini, de relations internes d'oppositions négatives par rapport aux autres termes, rejetant le réel et éliminant la référence. L'analyse du Npr disparaissait également pour ne devenir que l'objet des logiciens.

A plusieurs reprises, Kleiber (1981, 1997), en abordant la problématique du sens et surtout de la référence, pose la question du réel en linguistique : faut-il exclure le réel du domaine linguistique et le cantonner à de « l'extra-linguistique » ? Faut-il, au contraire, considérer que parler revient à parler de quelque chose et que ce quelque chose appartient au monde, au réel ? Faut-il considérer que le réel, motivation du langage, fait à ce titre, partie de la linguistique ?

En 2007, Siblot parle « d'un réel omniprésent, sous-jacent à l'ensemble des fonctionnements linguistiques » (p.27) qui s'inscrit aussi bien dans les marques de personne, d'espace ou de temps que dans la référence. Selon les cadres théoriques, cet extralinguistique se décline sous plusieurs formes différentes comme la situation, le contexte, les sujets de l'échange...

Il faut bien en effet que le système linguistique inscrive en lui, d'une façon ou une autre, les relations à son « extérieur » pour que celles-ci puissent être établies par référenciation lors de l'actualisation discursive. (Siblot 1997b : 5)

Pour la praxématique, le référent n'est pas renvoyé à l'extra-linguistique, il fait partie intégrante du procès réalisé dans le praxème, c'est-à-dire dans l'association entre un référent, une forme du réel et une forme de langage.

Ce couplage est établi à partir d'une catégorisation référentielle, autrement dit, à partir de traits stables que l'homme repère dans le réel par sa perception et surtout par sa praxis. [...] ce sont les appréhensions pratiques du réel, les praxis techniques et sociales éprouvées dans le vécu existentiel, que l'homme verse au langage et qu'il y inscrit, ou, selon notre terminologie, qu'il y « implice ». Et ce sont elles qui font sens, sous forme de programmes actualisées en discours. (Barberis, Bres, Gardes-Mafray & Siblot 1989 : 34)

Le réel, perçu, appréhendé par les praxis, nommé par le langage, fait partie intégrante du discours et donc du champ d'étude des sciences du langage.

La question centrale qui nous occupe ici est la même que celle du Cratyle de Platon dont nous parlions au début de ce travail : le problème de la nomination et du nom, plus globalement la question du rapport du signe au réel, du sens à la référence.

2. De la référence et du référent

Ce sont les logiciens du langage qui ont le plus discoursu sur la question de la référence. Nous ne reviendrons pas ici sur l'opposition sens/référence, abordée notamment par Mill (1843) et Frege (1892), qui nous entrainerait trop loin dans la philosophie du langage et qui nous éloignerait de notre propos. Nous nous contenterons seulement de revenir sur certains points introduits dans le paragraphe précédent. Comme énoncé précédemment, nous ne concevions pas que, dans le cadre d'un cloisonnement théorique entre le langage et le monde, le sens puisse se construire seul en discours sans un va-et-vient incessant vers « l'extralinguistique », sans l'implication de ce monde que le langage donne à voir.

Référence, référenciation, référent ? Il convenait de savoir alors de quoi nous parlions et de définir autant que faire se peut cet acte de référence dont il est question.

Les définitions sont claires et relativement simples ; elles définissent toutes la référence comme une fonction, une propriété, une relation entre un signe ou une expression linguistique et un objet, une réalité du monde extralinguistique.

La référence est la fonction par laquelle un signe linguistique renvoie à un objet du monde extra-linguistique, réel ou imaginaire. (Dubois et alii 1972 : 414)

La référence désigne une propriété du signe linguistique ou d'une expression de renvoyer à une réalité. (Petit 2002 : 488)

La communication langagière ayant souvent pour objet une réalité extralinguistique, les locuteurs doivent pouvoir désigner et décrire les objets qui la constituent. (Ducrot, Schaeffer 1972 : 360)

La référence est généralement définie comme la relation qui unit une expression linguistique en emploi dans un énoncé avec « l'objet du monde » qui se trouve désigné par cette expression. (Neveu 2004 : 250)

Cette mise en relation sémiotique entre un signe et un objet, cette référence, implique aussi l'existence du monde, ce que Kleiber (1997) appelle l'*axiome d'existence*¹⁶⁵. De plus, elle s'applique principalement au monde réel mais peut être élargie à tous les mondes possibles et permet alors de référer à des entités fictives ou imaginaires car « l'accès aux mondes possibles passe nécessairement par le monde réel » (Kleiber 1997 : 15).

Néanmoins, si le postulat du réel est posé, reste la problématique de l'objectivité. Nous n'avons en aucun cas accès au réel mais seulement à une réalité perçue. Nous percevons, nous interprétons, nous comprenons le monde au travers de nos perceptions, de nos praxis. Nos représentations sont influencées par différents paramètres et varient selon les cultures, les époques... De ce fait, tout comme nous ne pouvons accéder au réel, le langage ne peut dire le réel mais seulement une réalité perçue et interprétée.

¹⁶⁵ Pour nous, l'axiome d'existence ne s'applique pas au monde sensible, mais au monde réel perçu, aux représentations que nous en avons. Référence n'est pas existence (cf. la licorne). Nous lui substituons le prédicat de réalité.

La nomination est par essence référentielle puisque c'est elle qui en nommant, associe une unité lexicale, une expression linguistique à son référent¹⁶⁶. La référence ne se réalise pas de la même manière dans le cas d'un Nc et celui d'un Npr. Alors que le Nc instaure une relation prédicative et catégorisante, le Npr permet une catégorisation individualisante de son référent¹⁶⁷.

La nomination est un acte de parole énonciatif qui, dans la mise en discours, associe matérialité linguistique et entité matérielle (réelles ou fictives) et qui n'échappe pas à la problématique de l'objectivité impossible. On ne nomme pas un objet en soi mais à partir de ce que nous en savons, de ce qu'il représente pour nous, de notre point de vue, de notre relation à lui (perception) et à l'autre. Il y aura, de ce fait, entre le réel et sa mise en discours, un décalage dû à nos praxis, à notre appréhension, notre perception, notre compréhension du monde, à notre subjectivité propre.

Un même objet peut être vu sous des angles différents qui privilégient telle ou telle de ses parties, telles ou telles de ses utilisations, selon telle ou telle intention.
(Siblot 2003 : 334)

En nommant, nous donnons à voir non l'objet en soi mais l'objet pour nous. Et même si l'objet change, évolue, c'est la vision, la compréhension que nous en avons que nous inscrivons dans une catégorisation et une matérialité linguistiques. En effet, à l'acte de nomination, nous associons aussi des « actes de description, de caractérisation, d'appréciation » (Moirand 2003 : 36).

En discours, il est obligatoire que le locuteur et son interlocuteur partagent en partie les mêmes connaissances afin d'identifier l'objet dont il est question, le référent. Cela est vrai dans le cas de l'emploi d'un Npr (« Nicolas Sarkozy »), d'un Nc (« le ministre ») mais,

¹⁶⁶ La *nomination* propose une association qui, acceptée, deviendra alors *dénomination* et l'association sera mémorisée.

¹⁶⁷ Nous distinguons la référence dénominative, effectuée par un Npr, qui est un cas de référence absolue, c'est-à-dire que l'unité textuelle suffit à référer en elle-même et que l'opération de référenciation se fait de manière autonome par rapport à la situation d'énonciation. La référence nominale qui se fait par le biais des descriptions définies, indéfinies, démonstratives, possessives est descriptive et constitue une référence descriptive au moins absolue. Nous ne traitons pas dans notre travail du cas des pronoms donc de la référence relative, c'est-à-dire des unités (comme les pronoms) qui ne disposent pas d'un contenu descriptif suffisant pour référer de manière autonome, sans recours à un autre élément du contexte, comme un Npr par exemple.

plus encore, dans le cas d'une description définie (« la championne de karaté »). Dans ce cas-là, le locuteur journaliste fait référence à une personne et il sait que ses interlocuteurs reconnaîtront sa référence en partie grâce à la description définie utilisée. Il faut d'un côté l'intention pour le locuteur de faire référence à quelqu'un et de l'autre la condition que ses interlocuteurs reconnaissent sa référence, grâce à l'emploi de cette description définie. Ces différentes descriptions définies peuvent se présenter au sein d'un article co-référentiellement c'est-à-dire identifiant le même référent. « La co-référence est indispensable à la cohérence discursive, et elle est le plus souvent co-construite » (Constantin de Chanay 2004 : 44) mais elle est surtout indispensable pour que l'acte de communication soit réussi.

La description définie peut être orientée, partisane. Alors, la référence, dans ces cas, ne repose plus sur des propriétés objectives de l'individu, celles reconnues par l'ensemble des locuteurs mais sur des traits partagés par une communauté de locuteurs, à savoir les lecteurs d'un titre par exemple. Néanmoins, le journaliste locuteur, en employant ces désignations, les propose comme définissant objectivement la personne nommée. En position d'autorité dans le contrat de communication, il tente d'imposer sa propre vision du monde. Les formes linguistiques employées participent à la construction de la représentation, de l'identité médiatique de la personne nommée et donc plus généralement à l'élaboration des connaissances.

3. Nomination/dénomination/désignation : une question de définitions

Les termes de nomination, dénomination et désignation sont des concepts très différents dont les définitions varient selon les théories envisagées et les auteurs et qu'il convient ici de présenter.

Nomination et *dénomination* partagent, à la base, la même étymologie latine, *nominare*. *Nomination* est empruntée au latin, au déverbal *nominatio* qui accepte deux sens (Gaffiot 1934 : 1036) :

1. Appellation, dénomination ;
2. Nomination (à une fonction) ; pour remplacer quelqu'un.

Nominatio est le substantif se rapportant au verbe latin *nomino, are*.

Quant à *dénomination*, le nom est emprunté au latin *dénomination* qui signifie « désignation » (Gaffiot 1934 : 496). *Denominatio* est le substantif se rapportant au verbe latin *dénomino, are*, lui-même dérivé de *nomino, are*.

Le Gaffiot (1934 : 1036) donne dans la définition de *nomino, are* plusieurs sens :

1. Nommer, désigner par un nom ;
2. Appeler par son nom, prononcer le nom de quelqu'un, de quelque chose, citer ; prononcer le nom de quelqu'un pour l'honorer, par respect ; mentionner quelqu'un ou quelque chose, en faire l'objet des propos ;
3. Proposer pour une fonction, une charge ;
4. Donner le nom de quelqu'un, l'accuser.

Le premier sens est transparent : nommer, c'est désigner quelqu'un ou quelque chose par un nom, ce que la logique appelle un « acte de baptême ». Le deuxième sens renvoie à l'emploi en discours d'un nom déjà donné auparavant et mémorisé (ultérieur à l'acte de baptême initial). Le troisième sens proposé est le cas particulier de la nomination d'une personne à une charge ou une fonction. Quant au dernier sens, il nécessite lui aussi auparavant un « acte de baptême », puisque donner le nom de quelqu'un, l'accuser, requiert que ce nom ait déjà été donné, qu'il soit connu.

Il semble donc que les deux termes se côtoyaient en latin, *denominatio* gardant exclusivement le sens de désignation par un nom et *nominatio* ayant pour sa part, un champ plus large de sens (appellation, dénomination, nomination à une fonction).

Le terme désignation trouve son origine dans le mot latin *désignatio* qui signifie « indication, désignation, disposition, arrangement » (Gaffiot 1934 : 506), substantif du verbe *désigno, are* qui recouvre lui aussi plusieurs sens :

- marquer d'une manière distinctive, représenter, dessiner ;
- indiquer, désigner ;
- désigner pour une charge ;
- ordonner, arranger, disposer ;
- marquer d'un signe distinctif, signaler à l'attention.

Si ce n'est le troisième sens qui recoupe le sens de nomination à une charge, le mot latin ne semble pas entrer en concurrence directe avec les deux termes précédents ayant une signification plus générale de marqueur distinctif. Néanmoins, désigner par un nom est une forme de marquage distinctif ; ce marquage indique bien le rapport entre le nom, la marque qui désignera et la personne qui sera ainsi distinguée des autres par cet acte de désignation.

Qu'en est-il de cette différence d'acceptions en français aujourd'hui ?

Le Robert (2014) propose les définitions généralistes suivantes :

- **Nomination** : n.f. du latin *nominatio*
 - I. 1. Action de nommer (qqn) à un emploi, à une fonction, à une dignité ;
 2. droit de nommer à un emploi, à une dignité, à un bénéfice ;
 3. le fait d'être nommé (dans une distribution de prix, parmi les lauréats d'un concours)
- II. Action de nommer. (p. 1699)

- **Dénomination** : n.f. du latin *denominatio*

Désignation (d'une personne ou d'une chose) par un nom ; nom affectée à une chose. (p. 677)
- **Désignation** : n.f. du latin *designatio*
 1. Action de désigner
 2. Signe linguistique (d'une chose, d'un concept)
 3. Action de choisir, d'élire (qqn). (p. 705)

Nous retrouvons en français moderne les acceptions latines : *désignation* et *dénomination* reprenant les fonctions d'attribution d'un nom, tandis que *nomination* prend en charge essentiellement le troisième sens de *nominare*, la désignation de quelqu'un à une fonction, un poste ou une dignité. Le dictionnaire *Le Robert* (2014) propose comme synonyme de *dénomination*, le terme *désignation* (et réciproquement). Pour la troisième définition de *désignation* (à une charge, à un poste), *nomination* est proposé en synonyme. Enfin, *nomination* et *dénomination* sont admis comme synonymes dans le cas où *nomination* est définie comme « action de nommer ». Pour *Le Robert*, en français moderne et courant, la différence entre les trois termes reste tenue

et ceux-ci sont employés alternativement pour nommer. A remarquer cependant que *nomination* et *désignation* sont définies comme des actions au contraire de *dénomination* qui semble plus être le résultat de l'action, le nom affecté.

Le TLFi (en ligne) propose des définitions plus fines et plus détaillées¹⁶⁸ :

NOMINATION, subst. fém.

Action de nommer, fait d'être nommé; résultat de l'action.

1. Désignation à une charge, une fonction, un emploi; élévation à une dignité
2. Synon. de *mention*.
3. *LING.* , Opération consistant à donner un nouveau nom à une chose

DÉNOMINATION, subst. fém.

A. — *Rare*. Action d'attribuer un nom.

B. — *P. méton., cour.* Nom attribué.

DÉSIGNATION, subst. fém.

A. — Action de faire connaître quelque chose de manière précise, de donner un renseignement sur quelque chose.

B. — *LING.* Représentation d'une réalité par un signe linguistique.

Si les définitions proposées par le TLFi reprennent sensiblement les mêmes données que celles du *Robert* (2014) ainsi que les acceptions latines, elles proposent des sens spécifiques au champ de la linguistique. Si *nomination* est bien considéré comme « une opération », le TLFi reconnaît que *dénomination* a acquis le sens courant de « nom attribué ». Il semble y avoir clairement une opposition entre les deux termes, l'un gardant le sens de processus et l'autre de résultat de ce processus. Quant au terme de *désignation*, lui aussi défini en linguistique, le TLFi renvoie le lecteur à d'autres dénominations *Cf. appellation, dénomination, dénotation*, précisant même par une phrase empruntée à Pottier (1974 : 43) que les éléments sémantiques utilisés appartiennent « à un inventaire ouvert et non-fini ».

¹⁶⁸ Nous ne reproduisons que les débuts des différents sens donnés.

Actuellement, en sciences du langage, *dénomination*, *nomination* et *désignation* ne recouvrent pas le même sens et la complexité des termes questionne toujours les chercheurs¹⁶⁹.

3.1. Dénomination et désignation

La définition de la dénomination varie selon les auteurs. En général, la dénomination est définie comme étant la relation, le lien désignationnel entre une unité linguistique, un nom et son référent, un objet, au sens large, extralinguistique.

Dans le cadre d'une sémantique référentielle, Kleiber (1984) distingue dans les relations référentielles deux types différents : la dénomination et la désignation. La dénomination est une relation référentielle stable et durable, codée, résultat dynamique d'un acte de baptême préalable¹⁷⁰ mais lointain et non toujours identifiable.

Pour qu'on puisse dire d'une relation signe \Leftrightarrow chose qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet x, quel qu'il soit et le signe X (Kleiber 1984 : 79)

C'est cette relation codée, mémorisée et partagée par l'ensemble des locuteurs d'une langue qui permet la communication et l'intercompréhension.

La dénomination en langue correspond à l'entrée lexicographique du dictionnaire qui isole le terme lexical mais qui en donne néanmoins une liste quasi exhaustive des sens potentiels actualisés. Les dictionnaires rendent bien compte de cette difficulté de considérer une dénomination en elle-même et pour elle-même, puisqu'ils assortissent chaque terme d'exemples parfois très longs et très divers qui sont autant de contextes de production envisagés et de procès d'actualisation. C'est le paradoxe lexicologique qui, d'un côté envisage la dénomination coupée de son environnement contextuel et même discursif et de l'autre, essaie dans une longue litanie d'exemples de la recontextualiser,

¹⁶⁹ Nous renvoyons notamment au *Langue française* n°178 (2012) sur « La dénomination » et au *Langue française* n°188 (2015) sur « La nomination en discours ».

¹⁷⁰ Moirand (2003 : 30) propose que cet acte de baptême préalable peut être, dans certains cas, remplacé « par une habitude associative qui l'a "stabilisé" ».

de la présenter dans différentes situations d'actualisation dans lesquelles un sens peut se réaliser.

La désignation est aussi une relation référentielle mais non codée car momentanée. Kleiber insiste sur le fait que la désignation n'est pas le résultat d'une habitude associative mais d'une « association occasionnelle » et donc non mémorisée. Les deux relations diffèrent aussi sur leur forme puisque que la dénomination se présente sous la forme d'un nom ou d'un syntagme court tandis que la désignation se présente sous une forme grammaticale plus longue. En effet, Kleiber (1984) voit dans la dénomination une relation de dénomination ordinaire, une relation référentielle constante entre X (signe), le signe étant un nom propre, et x (chose) et dans la désignation¹⁷¹, une relation de dénomination métalinguistique, relation dans laquelle le signe X sera un nom commun, un SN ou une périphrase. La désignation¹⁷², par le biais d'une description, entraîne une compétence référentielle qui permettrait au locuteur d'utiliser cette désignation pour tout particulier partageant les mêmes propriétés.

3.2. Nomination et dénomination

Kleiber, mais aussi les travaux de la praxématique, envisagent un acte dynamique mais chaque auteur ne le situe pas au même endroit. Pour Kleiber, la dénomination est un acte puisqu'il y a, à l'origine, acte de baptême. Cette relation entre un signe qui réfère à un objet, ce lien référentiel entre le signe linguistique X et l'objet x ne peut être possible, nous le rappelons, sans une association référentielle et une dénomination préalable et durable.

L'acte de dénomination [...] consiste en l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable. (Kleiber 1984 : 80)

¹⁷¹ La désignation marque aussi bien l'acte que le résultat.

¹⁷² A partir des désignations, Mortureux (1993) propose d'étudier les paradigmes désignationnels c'est-à-dire l'ensemble des désignants d'un même référent, fonctionnant en coréférence. Nous revenons ensuite sur cette notion que nous utilisons lors de notre travail.

Quant à la praxématique, elle propose une dichotomie nomination¹⁷³/dénomination. A *contrario*, la dénomination ne sera envisagée que comme « l'achèvement du processus de nomination », « l'aboutissement d'un acte » (Détrie, Siblot et Vérine 2001 : 76) et qui relèvera de fait d'une linguistique de la langue. La dénomination est statique. C'est à la nomination que reviendra le rôle de processus, d'acte de langage en cours de réalisation situé dans la dynamique du discours¹⁷⁴.

L'abord dynamique de la production lexicale de sens conduit à appréhender l'acte de nomination au niveau de l'actualisation en discours, et à le considérer dans le cadre de ses multiples relations cotextuelles, contextuelles, interdiscursives et dialogiques. (Détrie, Siblot et Vérine 2001 : 206)

La nomination correspond à l'acte de nommer, à une désignation verbale dans une perspective discursive. En effet, la nomination découle d'une déixis verbale puisqu'à l'instar de la définition d'une déixis¹⁷⁵, elle procède à la caractérisation et à l'identification d'un référent au moyen d'une expression, d'une désignation linguistique.

Nous reconnaissons que le terme *dénomination* est et reste ambigu de par la multiplicité de ses emplois dans les textes ; tantôt employé pour désigner le mot en langue, tantôt employé pour représenter l'acte de nommer en discours, il concentre aussi bien le processus que le résultat. Nous nous rangeons à l'usage de la praxématique pour préférer le terme de nomination pour désigner l'acte dynamique d'attribution d'une dénomination. La nomination appartient au champ du discours et nous cantonnerons la dénomination en tant que résultat de l'acte de nomination, à celui de la langue.

¹⁷³ Le terme de *nomination* est d'un emploi récent en linguistique (à partir de 1995) et a été introduit par la praxématique.

¹⁷⁴ Siblot en appelle même à la composition morphologie pour décrire les deux termes de nomination et dénomination, en posant que le préfixe latin *de* marque la cessation ou le mouvement. « de sorte que si *nomination* et *dénomination* renvoient tous deux au « fait de désigner par un nom », le premier a « valeur active » alors que le second concerne « surtout le nom attribué » : autrement dit l'un porte une représentation processuelle quand l'autre est résultatif » (2004 : 17)

¹⁷⁵ « Déixis, déictique : employé aussi bien comme adjectif (« valeur déictique », « élément déictique ») que comme nom (« un déictique »), ce terme désigne un des grands types de référence d'une expression, celle où le référent est identifié à travers l'énonciation même de cette expression. » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 158)

Nomination : On dira que la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets identifiée dans le lexique [...] La nomination est bien un acte de langage, l'acte premier de toute production de sens. (Détrie, Siblot & Vérine 2001 : 205)

Dénomination : Une dénomination est, de façon stricte, la désignation d'une chose ou d'une personne par un nom [...] La dénomination est de la sorte du côté de la langue comme une nomenclature d'étiquettes [...] Elle s'oppose au processus de nomination, acte d'un sujet qui tout à la fois nomme et catégorise dans l'actualisation discursive. (Détrie, Siblot & Vérine 2001 : 76)

4. Nomination et praxématique

Notre travail est centré sur l'étude des processus de nomination en discours et spécifiquement ceux des hommes politiques dans un genre particulier, le discours médiatique politique. Nous reconnaissons aux unités linguistiques la capacité de référer et nous insistons sur l'importance des conditions de production du discours et sur cette relation à l'extralinguistique. Le cadre de la praxématique¹⁷⁶ nous semble convenir pour nous aider à analyser les formes linguistiques en contexte et travailler une sémantique discursive telle que nous la concevons.

4.1. La praxématique

La praxématique est une théorie linguistique qui s'est développée dans les années 70 à l'initiative de Robert Lafont à Montpellier et qui s'inscrit dans une linguistique anthropologique. Elle reprend à son compte un terme venu de la philosophie qui

¹⁷⁶ Même si le cadre de la praxématique est séduisant, l'inscription de notre travail dans ce cadre n'est que partielle et nous ne développons que les points que nous retenons. Nous les articulons avec les notions essentielles déjà développées de *dialogisme*, d'*interdiscours* et de *mémoire discursive*.

représente l'idée d'une activité volontaire et subjective avec une finalité. En effet, cette théorie a comme objet d'étude la production de sens en discours. Linguistique de la signifiante, elle articule référent, langue et discours. Elle postule que la *praxis*, c'est-à-dire la construction des savoirs, des représentations par la perception et l'expérience, est centrale.

La conscience que l'homme a du monde et celle qu'il prend de lui-même, les représentations qu'il s'en fait, s'établissent sur les rapports qu'il entretient avec son environnement et avec ses semblables. Le sens apparaît alors comme l'aboutissement de processus cognitifs nourris de l'expérience vécue, perceptive et pratique, et mus par des relations intentionnelles. (Détrie, Siblot & Vérine 2001 : 266)

A l'origine, la praxématique a vu le jour en réaction au structuralisme dominant et au postulat d'une immanence du sens. A l'inverse, elle considère que « n'existent que des outils linguistiques dont seule l'actualisation par un sujet est productrice de sens » (Barberis, Brès, Gardes-Madray & Siblot : 1989 : 31). De ce fait, la praxématique analyse des pratiques langagières dans leurs conditions de production, conditions qui incluent aussi le locuteur et son dire et l'interlocuteur et son interprétation. Elle le fait selon une modélisation dynamique empruntée à Guillaume et à la psychomécanique du langage avec dans une matérialité du temps une actualisation en trois périodes:

- « temps de l'à-dire » qui n'est pas antériorité logique mais ascendance au cours de laquelle s'opère en inconscience la programmation des unités linguistiques ;
- « temps du dire », qui est celui de leur réalisation ;
- « temps du dit », où s'effectue la capitalisation de ces unités en mémoire syntaxique et où s'opère la récursivité du sens. (Barberis, Brès, Gardes-Madray & Siblot 1989 : 33)

De ce fait, la nomination est un acte dynamique, aussi bien dans l'activité de production du locuteur que dans la réception du message, dans l'interprétation de l'interlocuteur. Il faut que les termes employés soient pris dans la même acception, qu'il y ait donc réglage du sens en discours.

4.2. Le praxème

Le *praxème* est une notion introduite par Lafont (1978). Le terme a été substitué à celui de *lexème* de la tradition saussurienne, association d'un Sé et d'un Sa permanent et immanent, remise en question par la praxématique.

Le praxème représente l'unité pratique de production lexicale de sens¹⁷⁷, sens qui n'existe pas comme sens stabilisé et unique antérieurement en langue. La praxématique envisage plutôt pour une unité lexicale des sens capitalisés en langue « [...] à partir de discours déjà tenus en situation [...] » (Détrie, Siblot & Vérine 2001 : 86) et qui sont autant de virtualités signifiantes potentielles en discours. C'est au moment de l'actualisation en discours que s'effectue un réglage de sens qui permet de sélectionner, selon le contexte, la virtualité signifiante qui sera retenue. Le sens varie donc selon le discours envisagé.

Outil de la nomination, le praxème est le moyen par lequel l'homme verse en langage l'appréhension qu'il a du réel à travers sa perception sensible et son expérience pratique. [...] la désignation du référent s'opère ainsi par couplage d'une forme du réel et d'une forme du langage : une « catégorisation référentielle ». Par celle-ci, l'appréhension pratique du réel, la praxis humaine, est implicite dans le praxème. (Gardès-Madray & Siblot 1989 : 68)

Siblot (2007 : 29) introduit le réel dans le langage par l'intermédiaire justement de praxis « sensibles, techniques, sociales » qui nous permettent d'appréhender le monde. La praxis linguistique tire de ces autres praxis les informations qui serviront ensuite à catégoriser les différents constituants de ce même monde et à établir des liens référentiels.

Siblot (1999 : 30) fait remarquer que le praxème est à double sens : « outil de la nomination afin de signifier le lien de la catégorisation à un réel multiple », il influence en retour nos actes et nos pratiques.

Les mots agissent sur nous et par là sont tout autant de praxèmes. Nous concevons et percevons le monde à travers leur grille ; c'est en fonction d'eux que nous déterminons notre attitude, que nous agissons. Les praxèmes exercent ainsi

¹⁷⁷ Brès (1998) définit le *praxème* comme occupant « le lieu théorique du signe » saussurien.

sur nos pratiques un effet en retour qui confère aux mots leur pouvoir et leur force conative. (1999 : 30)

Le praxème est donc constitué par les praxis c'est-à-dire par toutes nos perceptions et nos expériences pratiques mais il est lui aussi une praxis puisqu'il produit du sens.

4.3. La problématique de l'actualisation

Bréal, au XIXe siècle, avait déjà soulevé le problème du sémantisme des mots variant selon le contexte et la situation de communication ce que l'on nommera plus tard l'actualisation en discours.

Il faut prendre garde que les mots sont placés chaque fois dans un milieu qui en détermine d'avance la valeur. Quand nous voyons un médecin au lit d'un malade, ou quand nous entrons dans une pharmacie, le mot *ordonnance* prend pour nous une couleur qui fait que nous ne pensons en aucune façon au pouvoir législatif des rois de France. [...] On n'a même pas la peine de supprimer les autres sens du mot : ces sens n'existent pas pour nous, ils ne franchissent pas le seuil de notre conscience. Il en est ainsi chez la plupart des hommes, et il doit en être ainsi, l'association des idées se faisant d'après le fond des choses, et non d'après le son. (Bréal 1897/1983 : 145)

Même si la problématique de l'actualisation est présente chez Guillaume au début du XXe siècle, il semble que nous devons le terme d'*actualisation* à Bally, dans les années 20, qui concevait l'actualisation comme un phénomène général de passage de la langue à la parole. Pour Bally, la langue est « un système de signes virtuels destinés à être actualisés, dans chaque circonstance, pour l'expression d'une pensée donnée » et son fonctionnement « consiste à transformer le virtuel en actuel » (1922 : 118). L'actualisation permettrait « de faire passer la langue dans la parole » (1922 : 82). L'auteur distingue

deux niveaux dans l'actualisation : un premier niveau qui concerne les termes de la phrase et un deuxième niveau qui se situe au niveau de la phrase¹⁷⁸.

Dans un cadre précurseur, Bally insiste sur l'importance du contexte ou de la situation et de la relation du locuteur à ce contexte ; un locuteur actualise son discours dans un contexte précis, en relation avec lui et ce même contexte doit être pris en compte dans la construction du sens du discours, car il prend part aussi à l'actualisation. Il y a interaction entre actualisation et contexte.

A partir d'un point de vue énonciatif, Bakhtine soutient lui aussi que les mots n'ont pas de signification propre et il inscrit l'actualisation dans le dialogisme, dans l'interaction du locuteur et de l'interlocuteur.

Il n'y a pas lieu de dire que la signification appartient au mot propre. En réalité, celle-ci appartient au mot en tant que trait d'union entre les interlocuteurs, c'est-à-dire qu'elle ne s'actualise que dans le processus de compréhension active, impliquant une réponse. La signification n'est pas dans le mot, ni dans l'âme du locuteur, non plus que dans l'âme de l'interlocuteur, la signification est l'effet de l'interaction du locuteur et du récepteur, s'exerçant sur le matériau d'un complexe sonore donné. (Bakhtine 1977 : 147)

Pour Bakhtine, le processus de parole correspond aussi bien à l'activité mentale intérieure qu'à l'expression extérieure. L'acte de parole se réalise concrètement dans l'énonciation, dans une situation particulière de communication et dans un dialogisme impliquant les participants à l'acte.

Brès (1998a) définit le concept de l'actualisation comme « l'opération cognitive concrète, inscrite dans le temps opératif du penser en acte de langage » (p.22).

Elle [la théorie] ne doit cependant pas travailler sur un sens « déjà là », mais sur la production de ce sens, lors de l'acte d'actualisation discursive bien sûr ; et sur ses conditions de possibilité antécédente en langue. (Siblot 1997c : 52)

La production du sens nécessite à chaque actualisation en discours de sélectionner un sens bien précis dans la polysémie d'une unité et pour cela d'activer des associations

¹⁷⁸ Bally traite essentiellement de l'actualisation des termes de la phrase et reste en retrait par rapport à l'actualisation de la phrase qu'il nomme mais n'analyse pas.

d'idées, de faire des inférences, de prendre en compte les paramètres contextuels et communicationnels, les intentions du locuteur ... En effet, pour la praxématique, l'actualisation fait partie intégrante du processus de production de sens car elle permet de « mettre en représentation la réalité à l'aide des praxèmes » (Bres 1998b : 73).

Pour Siblot (2007), il faut pareillement envisager la nomination « dans son contexte de production et de communication, la situer dans les tensions dialogiques de l'interdiscours, l'appréhender dans le procès de l'actualisation. » (p.34)

En effet, la praxématique ne conçoit pas l'actualisation comme le passage de la langue dans la parole, mais plutôt le passage de l'intention de parole, à la parole elle-même avec une « production de sens dans sa dynamique opérative » (Brès 1998b : 79).

Pour la praxématique, la nomination est dynamique sur plusieurs plans. Elle doit être considérée comme une activité des locuteurs, donc à l'émission dans un cadre précis de production mais aussi à la réception¹⁷⁹. L'analyse doit donc prendre en compte tous les paramètres à quelque niveau que ce soit du contexte dans laquelle l'actualisation du sens se produit. En effet, si nous plaçons la nomination dans une perspective discursive, il nous faut alors envisager aussi une dimension interlocutive. Comme nous l'avons déjà énoncé, il doit y avoir consensus sur la référence.

Dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. La condition même de cette mobilisation et de cette appropriation de la langue est, chez le locuteur, le besoin de référer par le discours, et chez l'autre, la possibilité de co-référer identiquement, dans le consensus qui fait de chaque locuteur un co-locuteur. (Benveniste 1974 : 82)

4.4. La nomination en praxématique

La praxématique considère la nomination comme un acte de langage signifiant caractérisé par une production de sens prenant en compte l'attribution initiale de la dénomination mais aussi toutes les réactualisations discursives qui s'ensuivent. Cet acte

¹⁷⁹ Si nous reconnaissons cette dimension interlocutive, elle ne sera pas étudiée dans ce travail.

de langage relève d'une déixis verbale mettant en relation un locuteur et un référent par le biais d'une désignation linguistique¹⁸⁰. Il prend comme point de vue le locuteur et explore les rapports que celui-ci entretient avec l'objet nommé et de ce fait, implique aussi le référent.

La praxématique considère que la réalité n'a pas à être démontrée et accepte l'implicite de cette existence puisque « la nomination prend implicitement acte de l'existence du monde qu'elle désigne » (Siblot 2007 : 28). De même, elle considère que nous ne pouvons nommer le réel qu'à partir et à travers notre perception, notre savoir, notre expérience. En effet, la praxématique reconnaît la différence entre le réel, objectif et inaccessible et la réalité, construite par nos praxis sensibles, matérielles et linguistiques. Si nous ne pouvons atteindre le réel, nous accédons néanmoins à une forme de réel, la réalité que nous percevons, que nous construisons dans notre rapport au monde, notre représentation du réel.

Le réel enregistré dans le lexique, l'est à partir de praxis sensibles, techniques, sociales, grâce auxquelles le monde senti, perçu, travaillé est anthropologiquement appréhendé : conçu et nommé. (Siblot 2007 : 29)

En conséquence, nous ne pouvons nommer un objet « en soi » mais nous ne le nommons qu'à partir de notre propre perception de cet objet, conception relative liée et influencée par des paramètres historiques, sociaux, culturels mais aussi individuels.

Nommer un objet signifie prendre position par rapport à lui, donner notre point de vue.

Et ce que le nom exprime apparaît comme la seule chose qu'il puisse dire : les rapports du locuteur à la chose. Le nom ne saurait nommer l'objet « en soi » et

¹⁸⁰ Nous faisons l'hypothèse que la première désignation enregistrée est la désignation gestuelle, la désignation ostensive. Un jeune enfant va, avant de savoir exprimer verbalement sa demande, désigner du doigt l'objet, la personne ou l'action qu'il désire. Cette désignation s'effectue essentiellement dans le but de satisfaire un besoin personnel dans une finalité égocentrique, dans une relation étroite entre l'enfant, son besoin, et l'objet ou la personne, objet de son désir. La nomination ne serait que l'application langagière, relevant d'une déixis verbale, de ce mode primitif de désignation gestuelle.

ne peut délivrer que la représentation que nous nous en faisons ; il dit ce qu'est l'objet « pour nous », dit nos rapports à son égard. (Siblot 1997c : 52)

La nomination serait donc une expression de notre point de vue, de notre relation à cet objet ou à cette personne et non l'objet ou la personne en elle-même. Nous illustrons ce propos avec un exemple plus personnel. Un bébé reçoit à la naissance plusieurs présents dont des peluches et autres objets doux. Inexplicablement, l'enfant s'attache très vite à un de ces objets, une souris dans les tons de rose qui émet un léger bruit de billes qui roulent quand on la secoue. Les premiers mots de l'enfant nomment cette souris « zouzou » (analogie avec le bruit émis ? analogie avec le nom souris mal identifié ?). Quelques années plus tard, après d'innombrables lavages, machouillages et autres péripéties, la pauvre bête a perdu sa superbe, sa queue, ses membres et ne présente plus qu'une tête et deux appendices que l'on a du mal à reconnaître pour ses oreilles. L'enfant, devenu adulte, tombe par hasard sur la chose et s'exclame ému : « C'est zouzou, zouzou ! ». Impossible de reconnaître dans ce chiffon immonde et désormais muet, la magnifique petite souris tintinnabulante. Malgré les évolutions et les transformations subies par l'objet, il reste pour la personne ce qu'il représente pour lui et c'est ce rapport qu'il nomme.

Il dit en fait la seule chose qu'il puisse dire : la chose ou l'être tels que nous les voyons et que nous les concevons, « pour nous ». A défaut de désigner en lui-même l'être nommé, dans sa vérité, il désigne notre rapport à lui. Ou plus exactement nos rapports à lui : [...] en son fond, le nom ne signifie pas comme on le croit le référent mais seulement un point de vue sur lui. Ce n'est donc pas la stabilité qui fondamentalement le caractérise, mais au contraire la relativité. (Siblot 1999 : 25)

Nous l'avons dit, la nomination est relative et elle peut varier selon plusieurs paramètres : époque, lieu, groupe, contexte, cotexte...

Dans la mesure où nous ne pouvons désigner les choses « pour elles-mêmes », que nous les nommons « pour nous », ces nominations disent nos rapports aux choses et non les choses « en elles-mêmes ». A travers la désignation de l'objet nommé, nous exprimons à son égard un « point de vue » inscrit dans la catégorisation ou la qualification. (Siblot 2007 : 38)

Huyghe (2007 : 189) rend compte dans son article de différentes stratégies possibles pour exprimer un point de vue référentiel en discours : employer un mot connoté (*clébard pour chien*), un nom relationnel (*ami pour homme*) ou épisodique (*piéton pour homme*) ou encore le nom d'un autre objet (*chien pour homme*)... Pour ce faire, il s'appuie sur les propriétés lexicales et sur les valeurs dénominatives des mots employés car on ne peut réduire un objet ou une personne à une seule description intrinsèque ou à un contenu relationnel.

Siblot (1997) pose aussi le fait que nommer un objet ne signifie pas seulement prendre position, se situer par rapport à cet objet mais aussi se situer par rapport aux autres dénominations employées et donc par conséquence, se situer par rapport aux autres locuteurs dans un rapport dialogique. En effet, le dialogisme est inhérent à la nomination car « le locuteur est confronté à d'autres discours (in presentia : dialogisme interlocutif et in absentia : dialogisme interdiscursif) » (Constantin de Chanay 2004 : 55). Le dialogisme est présent au niveau de l'énoncé même avec des dédoublements énonciatifs fréquents dans le genre médiatique politique envisagé mais aussi au niveau des mots car « ils charrient avec eux les sens qu'ils ont rencontrés dans les discours et les situations qu'ils ont traversés, les communautés discursives qu'ils ont croisées et qui les ont utilisés » (Moirand 2010 : 245) et construisent une mémoire discursive.

Nommer un objet, et ici dans notre cas une personne, participe à la construction d'un référent tel que l'envisage le locuteur, représentation que celui-ci veut donner à voir à ses interlocuteurs. Il nous appartient donc d'observer ces nominations dans leur contexte de production en tenant compte des relations interlocutives et des enjeux qui les relie (ou les délie).

[...] observer les nominations, c'est en même temps étudier la façon dont le locuteur contextualise les unités dont il traite et la façon dont, ce faisant, il exprime sa position à l'égard de ce dont il parle, et par là sa propre « situation » dans un contexte et un interdiscours que l'on peut interpréter socialement.
(Branca-Rosoff 2007 : 15)

La nomination participe, de ce fait, à la construction des représentations, à la construction d'un miroir médiatique de l'identité des individus nommés, à la reproduction de ces constructions identitaires d'un discours à un autre.

Nous utilisons les termes de nomination et de dénomination dans la même perspective que Siblot. Nous nous intéressons aux traces de l'activité de nomination des hommes politiques dans le discours médiatique de nos corpus en observant dans un premier temps les termes lexicaux et les catégories employés, leur fréquence, etc. et dans un deuxième temps, les contextes environnants et les relations de ces termes avec les autres termes de l'énoncé.

4.5. Nomination et catégorisation

Pour la praxématique, la nomination est indissociable de la catégorisation qui assure un lien sémantico-référentiel. En nommant, nous effectuons un découpage du réel, nous catégorisons et nous rangeons sous une même dénomination générique des objets qui partagent des caractéristiques communes. La catégorisation nous permet d'appréhender le monde et de réduire sa diversité à des catégories organisées et évaluatrices. Pour Lafont (1978), la catégorisation des objets ne peut se faire sans tout d'abord un processus de catégorisation linguistique.

[...] nous ne pouvons juger de la catégorie « table » que selon un « concept » élaboré par le langage, utilisé aussi bien par l'expérimentateur que par l'expérimenté qui porte témoignage sur sa propre perception. (1978 : 66)

La praxématique conçoit la catégorisation comme le résultat de nos praxis, indissociable d'une catégorisation linguistique¹⁸¹.

¹⁸¹ Si nous reconnaissons une imbrication de ces deux processus, nous doutons de cette obligation de catégorisation linguistique associée que soutient la praxématique. La catégorisation est un processus cognitif permettant une reconnaissance et un regroupement d'objets différents mais partageant des traits, des caractéristiques, des propriétés communes. Lors de l'acquisition du langage, un enfant est susceptible de regrouper des objets de même couleur ou de même forme, sans savoir nommer cette couleur ou telle forme ; il met ensemble des objets qui se ressemblent. Nous postulons que la catégorisation est un processus cognitif important qui nous permet d'appréhender le monde.

[...] la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets identifiée dans le lexique. (Siblot 2001 : 205)

Cette catégorisation réalisée par l'intermédiaire de la nomination à laquelle elle est associée, est soumise au point de vue, au parti pris des locuteurs¹⁸².

Le locuteur et la langue elle-même ne peuvent envisager un objet du monde pour le nommer et le classer dans une catégorie du lexique qu'en le considérant sous un ou des angles particuliers, déterminés par les conditions de perception, par les connaissances que l'expérience a permis d'acquérir sur lui, et surtout par la nature de l'intérêt qu'on lui accorde. (Siblot 2001 : 255)

Cela nous renvoie à la dimension évaluatrice ou modale de la catégorisation. Nommer, c'est juger et « une dénomination est un usage à un moment donné qui s'impose parmi des nominations » (Longhi 2015 : 5). Galatanu (2008, 2009)¹⁸³ rend compte de cette dimension modale dans la détermination des significations lexicales. Pour l'auteur, la représentation de la signification lexicale d'une entité repose sur une partie stable, le noyau, qui, associée à un autre niveau de représentations notamment culturelles, les Stéréotypes, forme le « potentiel discursif (argumentatif) de la signification lexicale », lequel se manifeste en discours (Galatanu & Ballachhab 2012). C'est ce potentiel discursif qui traduit l'évaluation du locuteur en discours.

La praxématique met aussi l'accent sur cet investissement subjectif du locuteur dans l'acte de nomination, ce que nous tentons de mettre au jour dans notre analyse de corpus.

¹⁸² Plus généralement, la catégorisation varie selon l'appartenance sociale, géographique mais aussi historique des locuteurs. Les terroristes de la Seconde Guerre mondiale le furent pour l'armée d'occupation allemande mais furent honorés comme des héros par la France d'après-guerre. Le même terme employé il y a 60 ans, 40 ans ou actuellement ne recouvre absolument pas le même domaine : il y a 60 ans, les terroristes étaient les activistes du FLN durant la guerre d'Algérie, il y a 40 ans, le terme renvoyait essentiellement aux anarchistes des Brigades Rouges, présents alors dans l'actualité, alors que de nos jours un terroriste sera symbolisé dans le fantasme populaire par un « barbu ».

¹⁸³ Nous renvoyons au modèle de la SPA (la sémantiques des possibles argumentatifs) développé par Galatanu (1999, 2003, 2005, 2007, 2008, 2009)

5. La nomination des hommes politiques français

5.1. Les hommes politiques français

L'objet de notre étude est d'étudier l'activité de nomination dans le genre médiatique de la presse écrite, de mettre à jour les enjeux de cette activité dans la construction de l'information de chaque titre de presse retenu et dans la construction des représentations médiatiques des hommes politiques. Pour ce faire, nous recensons et analysons les différentes procédures de nomination des hommes politiques français dans cinq titres de la presse écrite française.

Le discours médiatique, en tant que genre institutionnel, est un genre qui se prête à l'analyse du discours. Il a déjà fait l'objet de nombreuses études et il est possible de trouver une littérature abondante sur le sujet. De plus, les médias forment un secteur en constante mutation (transformation des modes télévisuels, apparition de nouveaux médias, de nouveaux modes de communication...) qui engendre un intérêt sans cesse renouvelé.

Nous ne pouvons nier « l'influence inconsciente » de la tradition de l'analyse du discours qui s'est initialement tournée vers l'analyse des discours politiques. De plus, la scène politique fournit une actualité importante et continue avec notamment, des événements ponctuels majeurs (élections nationales, régionales, remaniement, débat...) qui alimentent une production importante d'articles.

Les hommes politiques sont les acteurs privilégiés de la scène politique dont les dits et les faits sont rapportés dans le discours médiatique politique. De ce fait, le journaliste cite les acteurs de la sphère politique, investis d'un pouvoir, d'un pouvoir faire et d'un pouvoir dire. Cette nomination peut s'effectuer tout d'abord par le nom propre (entier ou partiel), mais aussi par un SN (fonction sociale par exemple), par une description (définie, indéfinie, démonstrative...), par une désignation, ou encore un pronom¹⁸⁴.

Le nom propre d'hommes politiques est ce qu'appelle Jonasson (1994) des « Npr d'actualité », « dont les porteurs occupent un rôle social dans l'actualité contemporaine

¹⁸⁴ Nous recensons en détail au chapitre 5 les différentes formes linguistiques de nomination relevées dans notre corpus.

et qui sont donc culturellement saillants » (p.148). Jonasson les décrit comme étant proches des « Npr historiques » qui « désigne[nt] un particulier connu pour assumer un certain rôle public. Ce rôle public permet au Npr d'être interprété comme indiquant un rôle ou une fonction et non seulement une valeur » (1994 : 89)

Ce sont des « Npr incarnés » (« embodied names ») au sens de Gardiner (1954 : 8) car ils « sont liés à un individu [...] et appliqués « exclusivement » à cette entité particulière [...] » (Jonasson 1994 : 72). Ces noms propres incarnés réfèrent à des hommes politiques, porteurs de ces noms de famille que nous appellerons référents initiaux (Gary-Prieur 1994).

5.2. De la responsabilité de la nomination

Comme le décrit Moirand (2006 : 46), notre travail consiste dans l'observation du processus de la nomination dans « une pratique langagière professionnelle particulière, constituée de genres [...] « construits », qui s'inscrivent dans une institution qu'on peut considérer comme une « communauté langagière », elle-même inscrite dans un « monde social » particulier, le monde des médias ».

La communauté langagière considérée ici est hétérogène puisque constituée d'intervenants multiples : en premier lieu, les journalistes (rédacteurs, éditorialistes, journalistes indépendants...) mais aussi des personnes extérieures au journal et qui interviennent ponctuellement dans des sous-genres tels que le billet ou la tribune¹⁸⁵. Il s'en suit une hétérogénéité énonciative représentative de l'espace public.

Cette hétérogénéité énonciative se retrouve aussi au niveau des articles eux-mêmes. L'écriture de presse est le lieu du dialogisme. Le journaliste fait appel à des sources énonciatives diverses, les hommes et les femmes, acteurs sociaux de la scène politique du moment ou de l'événement, points de vue extérieurs à lui, qu'il met en scène dans son discours ; il sélectionne les interventions, les dires qu'il va rapporter et produire dans son article, il retient tel terme ou rejette tel autre... Bien que soumis aux contraintes

¹⁸⁵ Nous renvoyons au point 5.2.2.1. du chapitre 2 qui décrit l'identité des acteurs du dispositif.

génériques, il reste responsable de la mise en scène de son écrit derrière laquelle il s'efface plus ou moins énonciativement.

Nous concevons néanmoins, au-delà de la responsabilité individuelle de chaque intervenant, une responsabilité éditoriale de l'instance institutionnelle du titre même si l'instance médiatique n'est pas, comme nous l'avons vue, toujours homogène¹⁸⁶.

Le discours médiatique est un discours construit, il n'est pas le reflet de ce qui se passe réellement dans le monde¹⁸⁷. Collectées, sélectionnées, traitées, gérées, commentées, les informations sont soumises à plusieurs niveaux : au choix de sélection des journalistes qui les collectent, au choix de traitement des journalistes rédacteurs, aux contraintes du genre discursif. En effet, si le discours est bien le résultat de l'activité d'un sujet dans un lieu social, d'un sujet source et producteur de ce discours, il ne faut en aucun cas négliger les conditions sociales de cette production discursive.

Ce sujet du discours n'est jamais une personne, c'est-à-dire un être psychologique et social appréhendé dans son identité singulière. C'est un individu, c'est-à-dire un faisceau de caractéristiques qui définissent les conditions de production d'un type de discours. (Utard 2004 : 46)

En effet, l'analyse du discours ne se reconnaît pas dans la dichotomie saussurienne langue/parole où la parole relèverait de l'individuel, d'un sujet parlant libre. Au contraire, l'AD articule ce sujet parlant avec des conditions socio-historiques, des formations idéologiques et entend voir si le sens d'un texte est lié à ces conditions de production, si même ce lien est constitutif du sens. L'énonciateur ne doit pas assumer entièrement la subjectivité de son discours car, bien qu'étant le point d'origine de l'énonciation, il n'est, comme le définit Maingueneau (1993), qu'un énonciateur pris dans un dispositif spécifique qui délimite l'exercice de la fonction énonciative.

Pour Pêcheux, les places de sujets, que ce soit celle de l'émetteur ou du récepteur, sont des places imaginaires qui correspondent en fait « à des images productrices d'effets

¹⁸⁶ Nous retenons une responsabilité éditoriale responsable énonciativement de tout ce qui est écrit dans les pages du journal même si nous savons que tout n'est pas toujours effectivement sous contrôle.

¹⁸⁷ Nous rappelons que nous ne percevons de toute façon une réalité telle quelle mais une réalité perçue et interprétée au prisme de nos expériences.

matériels » (Hesloot & Hak 2000/2001 : 16) et qui dépendent aussi bien des relations qu'entretiennent les sujets ensemble qu'avec les discours qui ont été tenus auparavant. L'AD, dans la perspective des questionnements et des doutes de Pêcheux, ne peut nier la division du sujet entre idéologie et inconscient.

La société reconnaît aux acteurs de l'instance médiatique une légitimité à parler. Elle leur délègue aussi la tâche d'identification et de nomination des acteurs de l'actualité politique car elle leur reconnaît une déférence linguistique. La déférence linguistique¹⁸⁸ définie par Putnam (1975) permet, dans le cadre plus général d'une division du travail linguistique, à des individus experts de fixer le sens de termes. Dans le cadre du discours médiatique, les individus experts sont des acteurs institutionnalisés, les journalistes de la presse écrite auxquels la société confère, dans un contrat de confiance, le rôle d'assumer, au-delà du nom propre, la nomination des personnes de la scène politique¹⁸⁹.

[...] la notion de déférence pose la question de l'expertise et de la légitimité d'un énonciateur dans le processus de nomination. [...] Le cas du discours d'information médiatique est particulier car la confiance est étayée par un contrat de lecture implicite selon lequel le média est censé dire « la vérité » sur ce qui a lieu dans l'espace public. (Calabresse 2012 : 34/35)

Comme nous l'avons énoncé au 5.2.2.3. du chapitre 2, les journalistes parlent dans une double visée : une visée d'information citoyenne qui repose sur deux contrats, d'authenticité et de sérieux et une visée de captation (Charaudeau 1983) car chaque titre de presse est une entreprise économique en concurrence avec d'autres titres de presse. Cette concurrence commerciale entraîne une circularité des informations (si une information est donnée par un titre, alors c'est vrai, et il faut à son tour en parler). Elle a des conséquences diverses qui vont de l'homogénéisation des médias (avec la copie des informations d'un titre à un autre) à une surdramatisation de la mise en scène (nous

¹⁸⁸ Nous verrons lors de l'analyse que la société reconnaît aussi à l'instance médiatique une déférence épistémique.

¹⁸⁹ Kaufman (2008) parle d'une relation asymétrique entre les médias et le public mais les nouvelles technologies et notamment Internet ont permis à la parole citoyenne, non-experte, de se diffuser, par le biais des réseaux sociaux par exemple, et peut-être de concurrencer le discours d'information traditionnelle et au-delà de proposer à son tour des dénominations.

avons été témoins des deux lors des attentats de Paris en 2015) ou plus simplement la non vérification des informations diffusées.

Enfin, les journalistes nomment à partir de leurs représentations sociales, de leur positionnement par rapport à l'objet nommé. C'est une pratique linguistique mais aussi sociale qui ne doit pas nous faire oublier qu'en tant que locuteur, ils sont soumis, consciemment ou inconsciemment, à l'interdiscours mais aussi aux contraintes du genre dans lequel ils écrivent, et à la formation discursive de ce genre. Le journaliste locuteur n'est pas source du sens¹⁹⁰ car « le sens se construit dans l'histoire, à travers le travail de mémoire, l'incessante reprise du déjà-dit » (Maldidier 1990 : 89).

5.3. Les mots du discours

L'écriture de la presse écrite se veut communément le lieu de l'objectivité et de l'impartialité alors qu'il est en fait le lieu de la subjectivité et de la prise de position des acteurs de la presse écrite. En effet, le discours médiatique écrit est contraint par le genre à une neutralité des faits, des événements de la vie politique française ou la présentation des points de vue énoncés, « neutralité » synonyme de professionnalisme, de légitimité du journaliste¹⁹¹.

De nombreux journalistes sont convaincus que les effets d'objectivité de leur rhétorique suffisent à transformer la construction de l'information en miroir impartial en raison de leur perception de la nature du langage. Cette perception, telle qu'on peut la déduire du métadiscours de la profession sur son code déontologique, diffère de façon considérable des descriptions proposées par les linguistiques de l'énonciation, les sémantiques pragmatiques ou l'analyse du discours. La plupart des journalistes font comme si dire objectivement la « perception neutre » de faits était une option du système de la langue, comme s'il était possible, comme l'écrit Plantin (1990 : 157) dans une définition de l'

¹⁹⁰ Ceci renvoie encore une fois au premier oubli du sujet défini par Pêcheux.

¹⁹¹ Cette neutralité n'est pas constante ou admise dans les mêmes termes dans tous les titres, notamment dans les journaux d'opinions.

« exigence descriptiviste », de « construire les faits au cours d'une première étape soigneusement non prospective [...] en faisant semblant d'ignorer à quoi ils vont servir, indépendamment de l'acte linguistique qui consiste à les présenter en vue de supporter une conclusion ». Cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un discours à visée manipulatoire intrinsèque, mais cela indique assurément que cette prise de position déontologique est liée à une conception périmée du langage par des liens essentiels : le discours médiatique dominant est toujours encore objectiviste de façon anachronique. Il pourrait non seulement ignorer l'interaction inéluctable du dire conventionnel et de la parole personnelle, mais aussi le fait que le langage interpelle toujours un co-énonciateur et qu'il ne se contente pas de diffuser du savoir : dire, c'est aussi prendre position, argumenter, tenter de mobiliser. (Koren 2004)

A l'instar de Koren (2004), nous envisageons la dimension subjective comme inhérente à l'activité langagière, c'est cette subjectivité que nous entendons relever dans les marques linguistiques du processus de nomination. Au-delà d'un premier travail de recensement, nous nous intéressons aux effets discursifs de cette nomination et nous observons comment elle peut se révéler un marqueur de positionnement des journalistes.

L'étude du lexique a toujours occupé une place prépondérante en ADF. Selon les courants et les différents travaux, l'analyste peut faire le choix de prendre en compte un terme précis et d'analyser ces co-occurrences dans un corpus donné, de le considérer dans un réseau de relations ou encore d'étudier son implication dans le dispositif en question.

Si, dans un premier temps, il semble que nous échappions aux problèmes de choix de termes qui se posent aux analystes travaillant sur les termes-pivots ou les termes thématiques, il s'avère rapidement que la nomination n'échappe pas, en effet, à la problématique de l'influence des positionnements idéologiques des locuteurs lesquels sont susceptibles d'investir la significations des unités linguistiques en discours.

Les mots n'ont pas de valeur intrinsèque stable que l'on pourrait retrouver d'un énoncé à un autre. En amont, ils sont rangés dans des dictionnaires dans lesquels leurs usages sont définis et analysés et où « chaque entrée constitue un ensemble consistant

d'énoncés, coupé de la formation discursive où ils ont été produits et en quelque sorte « naturalisés ». L'ensemble consistant d'énoncés « définissant » un terme constitue un type particulier de préconstruit : un préconstruit assimilé à l'existence même de la langue nationale. » (Marandin 1979 : 55)

Les mots possèdent un contenu actualisable selon les formations discursives dans lesquels ils sont employés. Ces formations discursives, dépendant de formations idéologiques, définissent « *ce qui peut et doit être dit* » (Haroche, Henry, Pêcheux 71 : 102). De ce fait, il nous faut aussi prendre en compte les conditions de production du discours, incluses dans les contraintes d'une formation discursive, ce que l'ADF nomme la sémantique discursive c'est-à-dire « l'analyse scientifique des processus caractéristiques d'une formation discursive, cette analyse tenant compte du lien qui relie ces processus aux conditions dans lesquelles le discours est produit [...] » (Haroche, Henry, Pêcheux 1971 : 103).

Les mots sont chargés de sens inscrits en mémoire interdiscursive, sens qui pourront être actualisés en discours, dans un contexte donné.

Une partie des termes de nomination sera des Npr. Le nom propre réfère et permet d'identifier un individu particulier et unique et cela grâce à un acte de baptême linguistique préalable. Il faut que le lecteur ait un savoir métalinguistique qui lui permette de reconnaître dans un premier temps un Npr et d'établir un lien dénominatif entre le Npr et un particulier.

Dans le discours journalistique politique, le Npr est souvent employé, car il est censé à lui seul être connu, reconnu et identifié par le lecteur.

Il se réfère à une information donnée depuis longtemps par le contexte : le nom propre renvoie à une personne déjà connue et pour laquelle toutes les définitions sont considérées comme acquises. (Dunois 1965 : 155 cité par Jamet & Jannet 1999 : 197).

Le journaliste se sert du Npr pour nommer, pour identifier les hommes politiques, pour les classer dans une structure de société, structure de société qu'il amène le lecteur à construire à son tour non sans influence. Mais aussi, en employant un Npr, il fait reposer son discours sur un savoir implicite, c'est-à-dire sur un savoir présupposé, sur un univers de discours commun partagé avec le lecteur. Le lecteur doit, en plus d'un savoir

métalinguistique, posséder un savoir spécifique qui lui permettra d'associer un Npr et le particulier associé à ce Npr et de l'identifier.

Un Npr associé à un particulier dans la mémoire à long terme à l'aide d'un lien dénomiatif stable, véhicule en vertu de ce lien, un modèle interprétatif qui sera réactivé à l'énonciation de ce Npr. » (Jonasson 1994 : 134).

Ce savoir peut aussi reposer sur des facteurs contextuels et sur le genre de discours dans lequel est employé le Npr.

Cette construction et ce partage d'un univers de références communes sont plus nécessaires encore quand le journaliste propose de qualifier un homme politique en lui adjuvant un qualificatif dérivé d'un Npr d'un autre politique.

(39) Avec le chiraquien François Baroin, le gouvernement va revoir le bouclier fiscal [...] (*Le Monde*, 16/11/2010)

(40) Une villepinieste, Marie-Anne Montchamp (*Le Monde*, 16/11/2010)

(41) Ex-communiste, ex-pasquaïen, ex-bayrouiste devenu Nouveau Centre, Maurice Leroy n'a jamais renié ni réécrit son histoire. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(42) C'est le cas du libéral Hervé Novelli et du sarkozyste Christian Estrosi [...] (*Libération*, 15/11/2010)

(43) Le nom de l'ancien ministre borloïste Marc-Philippe Daubresse circulait lui aussi hier. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Les dérivés de Npr d'hommes politiques (adjectif, nom) résultent, comme toute autre unité, d'un choix d'emploi de l'énonciateur, et c'est le contexte linguistique et discursif dans lequel ils apparaissent qui va leur donner toute leur signification. C'est dans le discours que le terme désignera le contenu du Npr (Gary-Prieur 1994), c'est-à-dire l'ensemble des propriétés du référent initial associé au Npr, l'homme politique dont le nom aura fourni la base de dérivation. Ces propriétés découlent de l'image de l'homme politique en question, image donnée par les médias, interprétée et construite par les

lecteurs. Elles dépendent aussi de l'univers de croyances et d'idées dans lequel évoluent ces mêmes lecteurs.

Utiliser telle dénomination ou telle désignation pour désigner une personne relève de stratégies argumentatives, d'un positionnement idéologique du locuteur mais aussi ne relève pas de la même opération de référence. Une dénomination offre un caractère stable du lien dénominatif, elle est partagée et en circulation dans la communauté langagière, elle se donne à voir ainsi. Une désignation est un acte énonciatif en discours qui nécessite un appui du contexte.

De plus, un terme anodin dans un contexte donné peut se colorer, se charger de significations diverses, se déprécier dans la contextualisation observée.

(44) Les louanges de Laurence Parisot pour la « grande rigueur » de Fillon (Titre d'un article de *L'Humanité*, 15/11/2010)

Dans ce titre, les termes « *grande rigueur* » sont des paroles rapportées de Laurence Parisot, alors présidente du MEDEF et qui sont dans sa bouche un compliment sur le travail de François Fillon à la tête du gouvernement. Mais repris en titre dans cet article de *L'Humanité*, ces termes prennent un tout autre sens en renvoyant cette fois à la rigueur budgétaire (critiquée) de la politique du premier ministre. La présence des guillemets, marqueur de la polyphonie, laissant entendre la voix d'un autre énonciateur, sert, tout en distanciant, à souligner les termes et à marquer ce décalage de sens dans les deux contextes.

Les rapports de ces unités lexicales aux autres nominations sont eux aussi les traces en surface d'une mise en scène énonciative. C'est sur un univers d'opinions, de croyances, d'idées et de préjugés que le journaliste construit son discours en privilégiant telle unité lexicale à la place de telle description définie. Il présuppose au lecteur un savoir et une croyance qui lui permettront de décrypter la signification qu'il aura voulu y mettre.

Un texte étant un tout solidaire en système d'opposition avec d'autres, l'emploi d'un terme ne fonctionne pas isolément, mais à l'intérieur d'un vocabulaire, dans un univers de rapports aux autres emplois et aux autres termes. (Bonnafous & Tournier 1995 : 69/70)

Les mots ne se définissent pas positivement par leur contenu mais négativement par leurs rapports avec les autres termes et pour reprendre Saussure, « leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas. » (CLG : 162)

De fait, si les nominations choisies sont importantes, celles qui n'ont pas été choisies et écrites le sont tout autant. Elles relèvent aussi d' « un choix » que fait le locuteur de les ignorer et donnent toute leur valeur à ceux présents.

Le sens des mots dans un discours (c'est-à-dire dans un texte ou un énoncé) s'explique par leurs relations aux autres mots qui ne sont pas dits : les mots qui auraient pu être dits mais qui ne l'ont pas été, ceux qui l'ont été auparavant (que ce soit dans une même circonstance ou non) et ceux qui ne pourraient pas être dits. (Helsloot & Hak 2000/2001 : 16)

6. Conclusion

Nous pensons qu'il est possible d'articuler la sémantique référentielle de la dénomination à une approche en discours de la nomination qui œuvre sur les processus discursifs et sur la construction du sens, en jouant sur le lexique et sur le discours.

Mais nous nous plaçons résolument du côté de la praxématique quand il faut penser le référent, que nous prenons en considération et que nous intégrons dans notre problématique, et le locuteur, qui, dans un cadre de production contraint, par ses choix linguistiques, produit du sens.

A l'opposé de l'idéalisme du signe saussurien coupé du réel matériel et anthropologique, la nomination considérée comme acte signifiant, non pas au seul moment de l'attribution initiale de la dénomination mais en toute réactualisation discursive, réinsère le sujet et le référent dans le champ de la réflexion sur le signe linguistique. (Siblot 1997c : 52)

Nous utilisons les termes de *dénomination*, *nomination* et *désignation*. Si, à l'instar de la praxématique, nous opposons nomination à dénomination, le premier correspondant à l'acte dynamique de nommer et le second au résultat du processus de nomination, nous

posons la désignation à la fois comme le processus d'actualisation et comme son résultat conjoncturel.

Cance et Dubois (2015 : 27) proposent de voir la désignation et la dénomination comme deux pôles du processus de nomination, c'est-à-dire de la mise en relation de formes linguistiques avec une réalité extralinguistique, perceptible à travers nos connaissances et nos expériences.



Figure 1 : Vers une unification des conceptions de la référénciation

(Cance & Dubois 2015 : 27)

Les désignations (Kleiber 1984), formes lexicales non stabilisées, relèvent du discours et les dénominations, formes lexicales simples, stabilisées, de la langue.

Ce sont l'étude, la comparaison, la mise en parallèle de ces désignations et de ces dénominations, c'est-à-dire l'ensemble des procédés linguistiques utilisés dans le processus de nomination, qui nous permettent de voir comment se construisent les représentations des hommes politiques et de travailler l'implication du sujet locuteur, le journaliste et, au-delà l'instance médiatique dans son ensemble.

Deuxième partie

Analyse

Les Enjeux de la nomination médiatico- politique

Chapitre 4 : La constitution du corpus

Nous ne discuterons pas ici du bienfondé de la prise en compte de la place du contexte dans l'analyse du discours. Il nous semble, pour notre part, que le discours est en relation avec son contexte ou plutôt ses contextes, d'un côté un contexte rapproché textuel, le cotexte, de l'autre, un contexte plus large discursif et situationnel, dans lequel le discours envisagé émerge.

En AD, le corpus n'est pas seulement construit, comme dans la plupart des domaines de la linguistique en fonction d'un objectif de recherche ; il est, par ailleurs, contextualisé et mis en relation avec des « conditions de production », avec des pratiques sociales, plus largement avec des extérieurs qui le déterminent. (Cislaru & Sitri 2012 : 61)

A l'instar de Cislaru et Sitri (2012), nous pensons que ce contexte situationnel, institutionnel (Maingueneau 1991)¹⁹² pour le discours que nous étudions, le discours médiatique, influe, conditionne et contraint le discours lui-même.

Qu'allons-nous décrire et quels éléments constitutifs allons-nous prendre en compte ? Le genre analysé est un sous-genre du discours médiatique, le discours médiatique politique dont nous avons déjà étudié le contexte d'énonciation (cadre spatio-temporel, finalité...). Néanmoins, il nous semble nécessaire de compléter ce contexte par des connaissances socio-historico-situationnelles plus axées sur chaque journal dans le sens où elles contribuent au processus d'interprétation. Le journal est un lieu de production du sens avec un support matériel doté d'un mode d'organisation et de gestion de l'information qui renvoie à un usage social.

¹⁹² Maingueneau définit l'institution comme « tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciation légitimes pour un tel questionnement » (1991 : 18)

1. La constitution du corpus

Notre travail de description et d'analyse se situe dans la perspective de l'analyse du discours qui prend, comme son nom l'indique, le discours comme objet d'étude et qui s'intéresse de fait à des corpus. Il nous a fallu donc problématiser et construire notre corpus de travail en gardant à l'esprit cette perspective spécifique d'analyse, articulée aux présupposés de la linguistique de corpus.

Rastier (2004) propose ce qu'il appelle une « définition positive » du corpus :

Un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages, et rassemblés : (i) de manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et (ii) de manière pratique en vue d'une gamme d'applications.

Mais la constitution d'un corpus dépend notamment de la problématique envisagée et de la visée du corpus.

Dans un article de 2009, Charaudeau recense trois problématiques qui vont, chacune, nécessiter la sélection de variables précises et la construction d'un corpus différent. Dans notre cas, nous nous reconnaissons dans la problématique dite communicative et descriptive telle qu'il la définit et que la définit à son tour Garric (2012).

- une problématique dite communicative et descriptive qui décrit des situations discursives dans une visée typologique à partir de corpus génériques. Les corpus sont constitués de productions attachées à un dispositif situationnel spécifique, en général doté d'une forte institutionnalisation : textes publicitaires ou textes journalistiques, par exemple. L'homogénéité du corpus est établie par le dispositif de production. (p.75)

Notre corpus doit nous permettre de décrire les faits de nomination et de catégorisation dans le discours médiatique, c'est-à-dire l'observation et la description d'une pratique langagière professionnelle dans un genre dont nous avons posé l'hypothèse précédemment. Nous postulons que ces actes sont autant de traces du positionnement idéologique du journaliste et au-delà du titre, et qu'ils participent à la construction de l'identité médiatique des hommes politiques qui est donnée à voir. Nous sommes donc

aussi amenée, au cours de notre travail, à décrire des représentations socio-discursives construites dans et par le discours et par leur interprétation, formuler des hypothèses sur les pratiques de nomination et de construction des représentations de l'identité dans le genre médiatique.

Nous positionnons notre démarche inductive dans une approche de type « corpus-based », tel que l'a définie Tognini-Bonelli (2001) qui a introduit et distingué deux types d'usage de corpus.

[...] the term corpus-based is used to refer to a methodology that avails itself of the corpus mainly to expound, test or exemplify theories and descriptions that were formulated before large corpora became available to inform language study. (Tognini-Bonelli 2001 : 65)

The corpus-driven approach builds up the theory step by step in the presence of the evidence, the observation of certain patterns leads to a hypothesis, which in turns leads to generalisation in terms of rules of usage and finally finds unification in a theoretical statement. (Tognini-Bonelli 2011 : 17)

Si notre démarche est basée sur corpus afin de valider nos hypothèses formulées en début de travail, nous reconnaissons que les premières explorations de ce corpus nous ont aussi conduites à explorer d'autres facettes de la nomination, à prendre en compte d'autres variables, à axer nos réflexions sur d'autres points de vue.

1.1. Les modalités de constitution

Nous définissons un corpus comme un construit défini, comme une accumulation structurée et ordonnée de textes, d'énoncés produit par un groupe donné dans un lieu défini, dans un cadre institutionnel, avec des contraintes fortes d'énonciation, un ensemble qui construit une identité énonciative particulière.

Notre première tâche est donc de construire un « ensemble de textes de longueur variable renvoyant à des conditions de production considérées comme stables » (Maingueneau 1976 : 85) c'est-à-dire un ensemble de textes « homogènes » et

représentatifs d'un genre, le genre médiatique de la presse écrite dont nous avons posé l'existence et auquel nous accordons une stabilité, dont ils auront les caractéristiques structurelles.

Au sein de ce genre, nous avons construit deux corpus constitués d'articles de presse relevés dans cinq titres de la presse écrite française¹⁹³ (*Le Figaro*, *Libération*, *L'Humanité*, *Le Monde* et *La Nouvelle République du Centre-ouest*).

Nous avons choisi de sélectionner les articles ayant pour sujet la politique et la vie politique françaises. Le premier corpus est constitué autour d'un événement politique fort qui est le remaniement gouvernemental de novembre 2010, remaniement qui traduisait une droitisation du nouveau gouvernement et qui annonçait les tendances de la fin du quinquennat du président Nicolas Sarkozy. Le corpus s'étale sur trois jours, du lundi 15 novembre au mercredi 17 novembre 2010¹⁹⁴.

Le deuxième corpus est un corpus constitué autour de ce que Moirand (2007a) appelle un moment discursif¹⁹⁵.

Un fait ou un événement ne constitue un moment discursif que s'il donne lieu à une abondante production médiatique, et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements. (p.4)

Ce moment discursif est l'arrestation aux États-Unis en mai 2011 de Dominique Strauss-Kahn, accusé d'agression sexuelle et de tentative de viol sur une femme de chambre. Dominique Strauss-Kahn était alors le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et surtout pressenti dans les sondages comme le candidat favori du Parti socialiste et comme l'éventuel futur président de la République en 2012. Ce deuxième corpus s'étale aussi sur trois jours du lundi 16 mai au mercredi 18 mai 2011¹⁹⁶.

¹⁹³ Nous décrivons au point suivant les cinq journaux retenus.

¹⁹⁴ En raison du décalage d'édition du journal *Le Monde*, les éditions sélectionnées sont celles du mardi 16 novembre au jeudi 18 novembre 2010 afin d'avoir le même laps de temps pour les cinq titres.

¹⁹⁵ Ce qui n'est pas le cas du premier corpus qui n'a pas laissé de traces à long terme dans les discours ultérieurement produits.

¹⁹⁶ Pour les mêmes raisons que dans le premier corpus, pour le journal *Le Monde*, le corpus s'étale du mardi 17 mai au jeudi 19 mai 2011.

Les deux événements retenus sont tous les deux des événements médiatiques, saillants et prégnants c'est-à-dire qu'ils ont donné lieu à une production médiatique importante, qu'ils font partie de ce qu'appellent Tétu et Mouillaud des « familles événementielles », car ils reproduisent le schéma d'un modèle préexistant, accessible au lecteur.

Dans l'espace médiatique, contexte ouvert, il a fallu procéder à une sélection de textes, à une clôture. Les deux corpus courent sur trois jours et ont été arbitrairement clos et restreints à ce laps de temps. La production médiatique a été très importante sur ces trois jours et a très vite décliné ensuite (surtout pour le premier corpus).

Les articles ont été sélectionnés dans les pages intitulées « politique » des différents journaux retenus mais nous avons élargi notre champ d'investigation aux éditoriaux ainsi qu'à d'autres pages, plus généralistes, mais susceptibles d'abriter des articles d'ordre politique (commentaires, réactions, portraits...) : les pages « débats », « opinions » pour *le Figaro*, les pages « rebond » pour *Libération* ou les pages d'informations locales pour *La Nouvelle République* par exemple. Nous avons retenu comme seule condition nécessaire la thématique de l'article, en rapport avec l'événement choisi ou en rapport plus général avec la vie ou des faits politiques. Nous considérons ces articles comme représentatifs de l'articulation entre un lieu social et un mode d'énonciation. C'est ce point de vue qui conditionne la construction du corpus et c'est notre corpus ainsi défini qui détermine en fait l'objet de notre analyse. Nous ne pouvons ignorer, comme nous l'avons déjà énoncé, les risques de circularité qu'il y a à réunir en corpus un ensemble de textes, produits par des conditions dites homogènes, et à le considérer comme représentatif d'un genre posé au préalable comme hypothèse dont il confirmerait l'homogénéité des conditions de production.

1.2. Homogénéité générique

Nous avons constitué notre corpus sur une homogénéité de genre : le genre médiatique et plus précisément de la presse écrite. Nous nous intéressons plus particulièrement au discours journalistique politique que nous considérons comme un sous-genre discursif appartenant au genre médiatique de la presse écrite et au champ plus large de l'information médiatique. Au sein de ce genre, nous avons donc construit deux corpus

de travail constitués chacun de sous-corpus d'articles de presse relevés dans cinq titres de la presse écrite française. Chaque sous-corpus est homogène discursivement mais aussi thématiquement (politique), temporellement (trois jours) et traite du même événement (corpus 1 sur le remaniement ministériel de 2010 et corpus 2 sur l'affaire DSK de 2011).

1.3. Hétérogénéité journalistique

Nos corpus sont cependant hétérogènes à plusieurs niveaux. Tout d'abord, au niveau plus général du sous-genre. Le premier corpus est formé autour d'un événement purement politique, un remaniement ministériel donc dans un sous-genre unique et purement médiatique politique. A l'opposé, le deuxième corpus, de par l'événement dont il traite, se trouve au croisement de plusieurs sous-genres, médiatique politique mais aussi et bien sûr, faits divers.

L'hétérogénéité se manifeste au niveau de la page du journal : au niveau sémiotique, organisationnel, textuel... et à un deuxième niveau interne avec des intervenants multiples, avec des scripteurs aux statuts différents : journaliste professionnel, correspondant local, reporter, pigiste mais aussi non-professionnel, expert dans leur domaine, rédacteur en chef qui interviennent sur les choix éditoriaux.

L'hétérogénéité se situe au niveau énonciatif puisque au sein d'un article peuvent se mêler des sources énonciatives différentes (journaliste, expert, politique ou simple citoyen anonyme) dans une mise en scène orchestrée par le journaliste locuteur. Cette même hétérogénéité se retrouve au niveau du titre lui-même, qui organise au sein de ses pages des types d'énoncés variés : éditoriaux, articles factuels, interviews, portraits, billets d'humeur, analyses...

Le discours journalistique est hétérogène par définition. D'abord, parce qu'il est constitué par de multiples genres – information, commentaire, débat, lettres, littérature, photos, dessins, publicité, manifestes, entre autres – et ensuite, parce qu'il rapporte des discours et des faits du monde. (Zaslavsky 2004 : 113)

Nous remarquons notamment dans le deuxième corpus un plus grand nombre de types rédactionnels relevant de l'argumentatif. La place croissante de ces rubriques comme les éditoriaux, les tribunes, les commentaires ou analyses d'experts dans ce corpus découle de l'événement en lui-même. Traditionnellement, la presse a toujours eu pour fonction d'organiser l'espace public et d'informer le citoyen. Ici, elle rapporte les faits mais en donne dans ces pages un éclairage didactique en commentant, en expliquant, en convoquant des experts (psychiatres, avocats, juristes spécialistes du système judiciaire américain...). Elle recentre le lecteur sur le contenu de l'information. Nous avançons l'hypothèse que devant le peu de nouvelles informations, le journaliste se voit parfois contraint de commenter les photos publiées et présentes sur tous les écrans de télévision. La presse écrite œuvrant dans une temporalité différée se doit, dans une optique de captation et de rentabilité, de concurrencer la télévision. En effet, celle-ci joue de plus en plus sur l'instantané, sur le direct, sur une information en temps réel et en continu qui permet un « effet de branchement » sur le réel (Lochard & Boyer 1998 : 82). De son côté, la presse écrite imite dans certains articles la télévision en privilégiant la rédaction heure par heure des faits. Mais la plupart des titres privilégie des récits organisés, commentés, complétés par des analyses d'experts pour donner à ses lecteurs les clés pour la compréhension de l'événement dont ils sont abreuvés en continu sans distance sur les chaînes d'information.

A côté de ces articles à dimension réflexive, nous trouvons aussi d'autres types de textes dans lesquels il y a effacement du locuteur journaliste ; dans les brèves, que Ruellan (1993) appelle « la main courante de l'information », nous sommes en présence d'énoncés minimalistes qui rapportent en une ou deux phrases une réaction ou une déclaration d'un homme politique par exemple.

Le style est celui d'un compte-rendu sténographique. Il pose le contenu de la norme débattue, attribue à chaque personnage des propos précis, sans recours à un décor, à une mise en scène, en refoulant toute subjectivité visible du journaliste. (Neveu 1993 : 16)

De même, dans les entretiens, si le journaliste reste maître du choix¹⁹⁷ de l'interviewé, des questions et du ton de l'échange, il n'intervient pas dans les déclarations de l'invité qui reste responsable de son propre discours.

1.4. La détermination du discours pris en compte

Moirand (2007a) atteste en début de son livre sur l'analyse des discours de la presse quotidienne des difficultés à constituer un corpus.

Le recueil des données constitue l'une des premières difficultés de l'analyse du discours et, par suite, de l'analyse des médias. Non pas que les données soient difficiles à trouver. Mais parce qu'on peut facilement « se noyer » dans la profusion, la diversité, l'éclectisme des productions discursives médiatiques. Décider d'étudier, par exemple, tout ce qui est produit en France, dans une même journée par les médias de masse, c'est déjà s'affronter à un corpus « existant » considérable, que l'on ne peut raisonnablement traiter de façon exhaustive. [...] il s'agit, dans un premier temps, de définir les contours de l'objet d'étude, « le corpus de référence » auquel on fait appel, avant de repérer *les observables* de l'analyse et de recueillir les données des *sous-corpus de travail*, constitués de formes sémantiques ou sémiotiques récurrentes sur lesquelles s'appuie la description. (p.3).

Après la première tâche de la constitution des corpus d'étude, la deuxième tâche est de déterminer quels observables du discours nous allons retenir pour l'analyse. Le discours de la presse est un entrelacement de voix plurielles et la question se pose de savoir laquelle ou lesquelles nous allons retenir.

L'article qui suit est extrait du journal Libération du 16 mai 2011, c'est-à-dire le lendemain de l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn pour agression sexuelle.

¹⁹⁷ Le journaliste reste maître dans une certaine mesure puisque le choix est néanmoins contraint par la thématique des pages ou de l'information du moment.

A l'unisson, les leaders socialistes invoquent la présomption d'innocence.

Pour une fois, le PS parle d'une seule voix

Sonnés. L'annonce hier matin de l'inculpation de Dominique Strauss-Kahn pour agression sexuelle a provoqué une telle déflagration que les responsables du Parti socialiste sont d'abord restés muets. Portables coupés. SMS laconiques du genre: *«Je ne souhaite, naturellement, pas réagir, bien à vous.»* Souffles coupés. Passée l'onde de choc new-yorkaise, les lieutenants de DSK embrayent dans la matinée sur la défense de leur champion. La ligne choisie: *«Ça ne lui ressemble pas.»* *«Il faut se garder de toute conclusion avant que Dominique Strauss-Kahn ne se soit exprimé, contre-attaque en premier le député de Paris Jean-Marie Le Guen. Surtout, cette affaire ne ressemble en rien à DSK, l'homme que nous connaissons tous.»* Sur son blog, un autre de ses lieutenants, Jean-Christophe Cambadélis, ajoute qu'il *«ne veu[t] ni ne peu[t] tirer de conclusions hâtives»*. Il cite en exemple *«l'affaire Patrice Alègre ou, dans un autre registre, [...] celle de l'espionnage de Renault où des innocents ont été accusés à tort. [...] Dominique Strauss-Kahn va bientôt pouvoir parler, se défendre»*. *«Il faut faire preuve de retenue, de prudence et de décence, enquille Pierre Moscovici. Attendons la version des faits de DSK. Je le connais depuis trente ans, ça ne ressemble pas à ce que je connais de lui.»*

«**Décence**». En fin de matinée, la réaction de Martine Aubry tombe. Les proches de la première secrétaire –y compris le porte-parole, Benoît Hamon– ont été priés de se taire pour laisser la patronne de la rue de Solferino monter en première ligne et donner la position du parti: respect de la présomption d'innocence et unité. *«Les nouvelles qui nous parviennent de New York depuis cette nuit sonnent à l'évidence comme un coup de tonnerre, lance-t-elle, émue, à la presse depuis sa mairie de Lille où elle est rentrée fêter la victoire en Coupe de France du Losc. Je suis moi-même, comme tout le monde, totalement stupéfaite. J'en appelle, à chacun, à attendre la réalité des faits et à respecter la présomption d'innocence; à tous, à garder la décence nécessaire.»* Mot d'ordre lancé par la chef du PS à ses camarades et relayé via SMS par ses proches: *«Rester unis et responsables.»* Objectif: enrayer la propagation de l'incendie provoqué par ce «coup de tonnerre» au sein de la maison socialiste à quelques mois de la primaire dont DSK était le grand favori (lire page 6).

Message reçu et anticipé dans la matinée par Ségolène Royal. Invitée au *Grand Rendez-vous Europe 1–le Parisien-Aujourd'hui en France*, la candidate à la présidentielle 2007 *«demande à chacun de se maîtriser et de ne pas chercher à profiter de la situation»*: *«Il serait indécent d'en faire un feuilleton. Le moment n'est pas venu de commenter les conséquences de cette affaire sur la*

politique intérieure.» A l'unisson de ses camarades du PS, Royal plaide pour que «*DSK [ait] droit, comme tout citoyen, à la présomption d'innocence tant que les faits ne sont pas prouvés.*»

«*Un choc*» pour elle, «*une terrible nouvelle*» pour François Hollande. Sur Canal+, l'ancien premier secrétaire avertit : «*Il faut faire très attention. [...] Il faut réagir à la fois avec émotion, mais aussi avec retenue, réserve, avec le souci de la justice. [...] Il faut se garder de toute conclusion prématurée.*» Par SMS, André Vallini, député de l'Isère et membre du conseil politique de Hollande, demande, lui, aux «*politiques et aux commentateurs la plus grande retenue et la plus grande prudence qu'impose le respect de la présomption d'innocence* ». «*On est consternés, on attend de voir*», explique un jeune secrétaire national, «*déboussolé comme beaucoup de militants*». Dans un communiqué publié en fin de journée, Laurent Fabius, adversaire de DSK à la primaire PS de 2007, assure que «*les accusations portées contre Dominique Strauss-Kahn constituent un énorme choc, mais provoquent aussi beaucoup d'incrédulité*». Prudence et «*décence* » aussi chez Jean-Paul Huchon, président PS de la région Ile-de-France: «*Je suis dans la stupéfaction. [...] Comme on ne sait pas du tout la nature des faits, il faut avoir des éléments, attendre et se prononcer après.*»

Derniers socialistes de la journée à s'exprimer, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, et Claude Bartolone, proche de Martine Aubry. Le premier «*peine à y croire en définitive*» et souligne à plusieurs reprises sur le plateau du *Grand Jury* RTL-LCI-le Figaro le «*principe essentiel dans une démocratie*» qu'est «*la présomption d'innocence*». «*Ce n'est pas une affaire du PS, c'est clair, ne mélangeons pas les choses*», précise-t-il. Pour le second, «*c'est avant tout une onde de choc humaine*», «*il faut savoir attendre quarante-huit heures. Nous serons alors capables de prendre la bonne décision collectivement*»

«**Complot**». A la gauche du PS, l'ex-socialiste Jean-Luc Mélenchon se dit pour sa part «*consterné*» et en appelle «*à la retenue*».

«*C'est déjà assez de l'humiliation que cette information provoque parmi les siens*», assure le coprésident du Parti de gauche (PG). Une «*nouvelle consternante*», pour Pierre Laurent, au PCF. Le numéro 1 communiste met en garde contre le fait de «*placer cette affaire au centre du débat présidentiel*», ce qui «*ne ferait que salir encore notre vie politique*».

Peu nombreuses, quelques voix s'élèvent aussi pour exposer une théorie du complot, un «*piège*» tendu à DSK. «*Tout le monde sait que Dominique Strauss-Kahn est un libertin, lance sur son blog l'eurodéputé PS Gilles Savary. Dans l'Amérique puritaine, imprégnée de protestantisme rigoriste, on tolère infiniment mieux les jeux d'argent que les plaisirs de la chair. Du coup, il y est aisé d'y piéger une personnalité aussi peu résistante aux attraits de la gente féminine.*» «*Je suis convaincue d'un complot international*», assure carrément la strauss-kahnienne Michèle Sabban, vice-

présidente du conseil régional d'Ile-de-France, qui y voit «une nouvelle forme d'attentat politique». «C'est le FMI qu'on a voulu décapiter, et pas tant le candidat à la primaire socialiste », avance-t-elle, pointant le fait que DSK serait «l'homme le plus puissant après Obama.» Rue de Solférino, la communication de crise ne fait que commencer...

LILIAN ALEMAGNA (avec LAURE BRETTON)

Cet article est essentiellement constitué de dits rapportés, cités en italique et entre guillemets, dits de différents hommes et femmes politiques de gauche en réaction à l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn à New-York en mai 2011 pour agression sexuelle (Martine Aubry, Pierre Moscovici, Jean-Marc Ayrault, Claude Bartolone...). Autour de l'affaire, cet article cherche par les dits rapportés à faire part de l'état du « monde politique » à travers ses figures.

Les dits rapportés le sont :

- soit sous forme directe :

(45) «C'est déjà assez de l'humiliation que cette information provoque parmi les siens», assure le coprésident du Parti de gauche (PG).

- soit sous la forme d'îlots textuels :

(46) «Un choc» pour elle, «une terrible nouvelle» pour François Hollande

- soit amalgamés dans l'énoncé :

(47) Peu nombreuses, quelques voix s'élèvent aussi pour exposer une théorie du complot, un «piège» tendu à DSK.

Ces deux formes d'îlots textuels sont très présentes dans le discours médiatique qui les intègre dans son propre discours avec le risque que ces très courts extraits rapportés soient « soumis à une réinterprétation par rapport à [leur] signification originelle du fait de ces nouveaux liens avec les mots choisis par le journaliste surénonciateur » (Marnette 2004 : 56)

- Soit sous forme indirecte mêlant d'îlots textuels particuliers qui rapprochent les formes d'un discours direct :

(48) Dans un communiqué publié en fin de journée, Laurent Fabius, adversaire de DSK à la primaire PS de 2007, assure que « *les accusations portées contre Dominique Strauss-Kahn constituent un énorme choc, mais provoquent aussi beaucoup d'incrédulité* ».

Le journaliste a réuni ici les réactions à ce qui va devenir « l'affaire DSK » ; il est responsable du choix des intervenants, des propos qu'il rapporte, de la mise en scène de ces propos.

Nous avons des unités textuelles organisées en dialogues, dialogues qui s'enchaînent dans une certaine linéarité narrative. La forme dialogique (c'est-à-dire la citation de dits) est une stratégie très courante dans le discours journalistique pour présenter un discours hétérogène qui fait entendre plusieurs voix. Ces voix sont toutes identifiées par le Npr en entier et une description définie soit en apposition, soit reprise en deuxième mention (un autre de ses lieutenants, Jean-Christophe Cambadélis, le député de Paris Jean-Marie Le Guen, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, et Claude Bartolone, proche de Martine Aubry, la strauss-kahnienne Michèle Sabban, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France...).

Tous ces propos ont été tenus par des hommes politiques à des moments et dans des lieux différents mais l'effet obtenu est un effet de dialogues authentiques qui interagissent, se croisent, se répondent et se succèdent avec fluidité dans lequel le journaliste s'efface, une mosaïque, une polyphonie de voix mais comme le dit le titre pour ne parler que d'une seule voix. Ces dits rapportés ont une double fonction d'authenticité et de crédibilité : le journaliste s'efface et construit l'événement en y inscrivant d'autres voix, celles qui participent en réagissant. Mais il s'agit bien ici de construire l'événement et non pas de retranscrire fidèlement les propos des protagonistes. Ce ne sont pas les paroles qui doivent être authentiques mais ce sont ces paroles qui doivent créer un effet d'authenticité et restituer la quasi-cacophonie du monde politique.

Il est illusoire de penser que les dits rapportés le sont avec rigueur. Les propos sont plus ou moins respectés et le fait de les retenir, de les mettre en scène, de les couper, de les arranger, de les présenter sous forme de DD, de DI ou d'îlots textuels fait que le journaliste locuteur en prend la responsabilité. De ce fait, les dits rapportés relèvent,

pour nous, de l'énonciation du journaliste et nous les intégrons dans notre corpus. Nous allons donc relever des dénominations et des désignations qui sont de la seule responsabilité du journaliste mais aussi des dénominations reprises à d'autres énonciateurs, dans le DD, repérées par des guillemets ou assimilées dans le discours du journaliste.

2. Présentation et justification des titres retenus

Nous avons résolu de restreindre le corpus représentatif du discours médiatique politique à cinq journaux représentant différents types de presse. Il fallait concilier plusieurs paramètres : nationale en opposition à régionale, sensibilité politique différente.

Nous avons fait le choix de quatre titres nationaux, deux de sensibilité politique opposée, *Le Figaro*, positionné à droite, et *Libération*, positionné à gauche¹⁹⁸, un journal d'opinion, *L'Humanité*, un titre qui s'impose comme objectif, *Le Monde* et enfin un titre régional, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*.

Pour chaque titre, nous présentons un court historique qui permet de replacer le journal dans l'environnement médiatique, nous décrivons succinctement le support ainsi que les stratégies mises en place par chaque titre, stratégies d'énonciation qui laissent entrevoir quelle représentation du monde est donnée à voir.

Il s'agit ici d'aborder la notion d'*ethos*. Cette notion d'*ethos* a été empruntée à la rhétorique de la Grèce antique aristotélicienne¹⁹⁹ qui « désigne l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocataire » (Charaudeau & Maingueneau 2002 : 238). Dans cette définition, l'*ethos* est une notion discursive, qui ne s'appréhende qu'en discours et qui permet au locuteur de construire, à travers son discours, une image de lui-même, dans le but de convaincre et d'influencer

¹⁹⁸ Nous revenons sur ces positionnements politiques dans la présentation de chaque journal et sur ce que cela implique de leur représentation du monde.

¹⁹⁹ Avec le logos (le raisonnement) et le pathos (l'émotion produit par le discours).

son interlocuteur. Maingueneau (1993) reprend et réintroduit la notion d'*ethos* en sciences du langage.

Ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa façon de s'exprimer. (p.138)

«L'énonciateur doit légitimer son dire » (Charaudeau & Maingueneau 2002 : 239) et c'est dans et par l'*ethos* discursif que se traduit cette construction de la légitimation avec une mise en scène de la parole, un rôle préétabli et joué, une manière de dire et d'être. Maingueneau (1991) articule la notion d'*ethos* avec la notion de scène d'énonciation dans laquelle il distingue la scène englobante (imposée par le contrat de communication), la scène générique (imposée par le genre) et la scénographie (propre au discours).

Dans le discours médiatique, chaque titre de journal, en tant qu'instance de production (d'informations) et surtout entreprise économique, se doit de construire une image de lui-même susceptible d'attirer l'adhésion de lecteurs. Dans cette double logique, et afin de capter son lectorat, il met en scène à travers un dispositif déterminé par le contrat de communication et des contraintes génériques soit en révélant un positionnement idéologique correspondant à une attente (journaux d'opinion), soit, au contraire, en révélant un positionnement médian capable de fédérer un lectorat plus généraliste (journaux d'information générale ou journaux régionaux). C'est en détaillant les dispositifs énonciatifs retenus par chaque titre que nous appréhendons l'*ethos* discursif construit.

Les « idées » suscitent l'adhésion du lecteur à travers une manière de dire qui est aussi une manière d'être. Pris par la lecture dans un *ethos* enveloppant et invisible, on ne fait pas que déchiffrer des contenus, on participe du monde configuré par l'énonciation, on accède à une identité en quelque sorte incarnée. (Maingueneau 2002 : 65)

Nous distinguons cet *ethos* discursif de l'*ethos* prédiscursif (Maingueneau 1999) ou préalable (Amossy 1999) qui se construit pour sa part avant la prise de parole. Cet *ethos* prédiscursif correspond à l'ensemble des informations, des connaissances préalables qu'a le public sur le titre du journal et qui conditionne la réception du discours ou ici du titre. Nous postulons que cet *ethos* prédiscursif, la représentation idéologique d'un titre que peuvent avoir des lecteurs potentiels, est en partie l'héritage d'une histoire, l'histoire

du titre depuis sa création avec ses prises de position, ses combats historiques, ses acteurs symboliques. La présentation historique de chaque titre que nous faisons nous semble prendre alors toute son importance dans l'élaboration de l'image sociale et idéologique qu'identifient les lecteurs pour chaque titre.

Nous nous intéressons aussi au support que nous décrivons (mise en page, pagination, découpage en sections...). « Partant du principe que la forme fait sens, le premier travail est d'établir un profil du journal du point de vue visuel. » (Ringoot 2004 : 96). En effet, les événements qui se produisent dans le monde lointain ou près de chez nous se trouvent rapportés et ordonnés dans le journal dans un ensemble dont le schéma se répète chaque jour. Le format, en conditionnant la mise en page, donne un cadre dans lequel devront s'inscrire les informations choisies et rapportées. Or, l'identité d'un journal se manifeste dans son aspect matériel et s'affirme dans la sélection et la hiérarchisation des informations et son découpage en sections. La mise en rubriques, par exemple, est un système de classement au sein du numéro sous forme de simples dénominations (Monde, Europe, France...) ou thématiques (Livres, Cinéma...). Dans les années 80, certains quotidiens ont innové avec une rubrique « Événement » qui permet, au sein d'une même entité de traiter, d'analyser et de commenter un seul événement selon plusieurs points de vue²⁰⁰.

L'organisation de la page est aussi lieu de production de sens avec une lecture qui s'organise selon deux axes : un premier, vertical, du haut vers le bas, et un deuxième, horizontal, de la gauche vers la droite. Ainsi, un article peut être valorisé seulement par sa position dans la page. La page une se distingue par une organisation qui lui est propre et différente selon les titres, organisation qui peut être adaptée à l'événement (cf. les pages une de nos deux corpus). Les transformations matérielles du journal (format tabloïd ou berlinois, pagination...) influent sur la page (nombre de colonnes changeant par exemple) mais aussi sur les pratiques d'écriture et les contenus²⁰¹.

²⁰⁰ C'est le cas pour les deux corpus que nous avons sélectionnés, essentiellement le corpus 2 notamment, « l'Affaire Strauss-Kahn » qui est présenté dans plusieurs quotidiens dans une rubrique spéciale *Événement*.

²⁰¹ A *La NR* par exemple, le changement de format (passage au format tabloïd, plus petit que le précédent), les articles ont été raccourcis, passant de 120/150 lignes à 70/80 lignes pour un papier de tête.

De fait, la manière d'organiser et de présenter l'information sont autant d'indices qui nous renseignent sur sa représentation du monde.

Les médias ne transmettent pas ce qui se passe dans la réalité sociale, ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public [...]. Son idéologie (de l'information) du "montrer à tout prix", du "rendre visible" et du "sélectionner ce qui est plus frappant" [...] lui fait construire une vision parcellaire construite de cet espace public, une vision adéquate à ses objectifs mais bien éloignée d'un reflet fidèle. Les médias, s'ils sont un miroir, ne sont qu'un miroir déformant, ou plutôt, ils sont plusieurs miroirs en même temps [...] et qui, tout en déformant, témoignent malgré tout, chacun à sa façon, d'une parcelle amplifiée, simplifiée, stéréotypée, du monde. (Charaudeau 2005a : 12).

Tous les journaux de la presse écrite quotidienne, tout en multipliant les ressemblances, choisissent des stratégies qui vont leur permettre de se différencier des autres titres et qui vont construire leur identité, leur image dans le monde médiatique et surtout vis-à-vis d'un lectorat ciblé.

Ces différentes stratégies vont de l'aspect matériel du journal, le support que nous décrivons, à la sélection de l'information et aux choix langagiers (terme à valeur axiologique fort, association de termes, paradigme désignationnel...) et énonciatifs (modalisation autonymique, prise en charge ou non de l'énoncé, recours au DI ou au DD ...) des journalistes locuteurs. Par son découpage en sections, le journal constitue un système de références ; dans le choix et l'ordre de classement des informations, il propose au lecteur son regard sur le monde ; par ses choix lexicaux et énonciatifs, il lui fournit autant d'indices indispensables à l'élaboration du sens.

Le journal se caractérise aussi par une polyphonie énonciative avec de nombreux locuteurs scripteurs dont les rôles et les interventions se situent à diverses étapes de la constitution du numéro. Bien que chaque article ait un auteur particulier et identifié, il y a une autorité, sous la responsabilité du rédacteur en chef qui donne à l'ensemble une unité. C'est cette unité qui définit notamment le positionnement éventuel que nous observerons pour chacun des titres.

2.1. *Le Figaro*

2.1.1. Historique du titre

*Le Figaro*²⁰² est un quotidien national qui a été créé en 1854 à Paris²⁰³ (sous une forme hebdomadaire dans un premier temps puis quotidienne à partir de 1866). Il sera une des plus grandes réussites dans cette deuxième moitié du XIXe siècle qui voit l'essor de la presse comme instrument essentiel de la communication de masse²⁰⁴. Dès sa naissance, le journal est conservateur d'orientation monarchique.

Au début du XXe siècle, le journal voit son tirage chuter (de 80 000 exemplaires à 20 000 en quelques années), car le patron de la rédaction, De Rodays, prend position en faveur de Dreyfus et engage le journal dans sa défense, ce qui n'est guère apprécié des lecteurs. Après le renvoi de De Rodays, Gaston Calmette reprend la direction du titre, modernise la production, résorbe les dettes, mais surtout renoue avec une ligne politique plus conservatrice, avec en ligne de mire les milieux aristocratiques et bourgeois.

Le journal est repris de 1922 à 1933 par François Coty ; le nouveau propriétaire, admirateur du fascisme italien de l'époque, oriente la ligne politique du journal plus à droite avec notamment des campagnes anti-communistes.

En 1934, une nouvelle équipe reprend la direction et *Le Figaro* retrouve ses positions conservatrices modérées et se démarque de l'extrême-droite fascisante de l'époque.

Le titre disparaît volontairement en 1942 pendant l'occupation allemande.

Les consignes impératives qui viennent de nous parvenir ne nous permettent plus de poursuivre notre tâche sans offenser nos sentiments les plus intimes et sans trahir la confiance du public. Il s'agit de mentir ou de se démettre. Notre choix est fait. (Extrait de l'éditorial du 11/11/42 du directeur Pierre Brisson).

²⁰² En référence au personnage de Figaro de Beaumarchais.

²⁰³ Le titre a été repris car à l'origine *Le Figaro* a été fondé en 1826 par Maurice Alhoy et Étienne Arago.

²⁰⁴ Ce sont essentiellement les lois sur la liberté de la presse (1880-1881), le développement de nouvelles techniques, l'alphabétisation et l'augmentation de l'instruction qui permettent cet essor. Ce sera « l'âge d'or de la presse ».

À la libération, en 1944, *Le Figaro* réapparaît, toujours sous la direction de Pierre Brisson, et devient le journal du MRP (Mouvement républicain populaire), parti du général De Gaulle. Son sabotage en 1942, l'épuration en 1944 des anciens quotidiens de droite qui avaient collaboré font que le titre connaît une belle prospérité : 213.000 exemplaires en 1945, 400.000 exemplaires en 1948.

En 1975, le journal est racheté par Robert Hersant qui a alors l'ambition de créer un grand groupe de presse (La Socpresse) qui détiendra jusqu'à 26,4% de la diffusion des quotidiens français. *Le Figaro* lance alors des magazines vendus en supplément avec le journal:

- *Figaro-Dimanche* en 1976 ;

- le *Figaro-Magazine* en 1978 ;

- *Madame-Figaro* en 1980... et aussi des suppléments thématiques comme le *Figaro-littéraire* etc.

En 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, *Le Figaro* devient un journal d'opposition. Mais prenant en compte son lectorat (bourgeoisie), le journal opte peu à peu pour une politique éditoriale moins polémique.

Le Figaro, après quelques tentatives d'engagements dans les luttes politiques, devient de plus en plus soucieux de ne pas heurter ses lecteurs aux problèmes qui pourraient leur déplaire. Il est ainsi conduit à gommer de son contenu ce qui serait susceptible de les détourner d'une lecture régulière, en restant quand même dans les limites d'un quotidien conservateur. (Tchirva 1994 : 109/110)

L'arrivée de Franz-Olivier Giesberg à la rédaction en 1998 oriente le journal vers plus d'informations et surtout une structure interne dans laquelle les faits rapportés sont séparés des commentaires et opinions.

En 2004, le groupe Dassault prend le contrôle de la Socpresse, la maison mère du *Figaro*. Certains changements à la direction et à la rédaction sont effectués, remaniements qui inquiètent fortement les syndicats qui s'émeuvent du devenir de l'indépendance du journal face au groupe Dassault. En septembre 2006, suite au rachat des 13% détenus encore par la famille Hersant, la Socpresse est détenue entièrement (100%) par le groupe Dassault.

Même si la diffusion quotidienne moyenne du titre est en baisse, elle reste néanmoins relativement stable puisque *Le Figaro* est passé de 337.118 exemplaires en 2005 à 323 303 exemplaires en 2012 et à 311 326 exemplaires en 2015²⁰⁵.

Depuis février 2006, le journal possède une édition en ligne en partie payante.

2.1.2. Description du support

Après un premier changement de format en 2005, *Le Figaro* a de nouveau changé en 2009 pour adopter le format Berlinois et une nouvelle maquette avec notamment plus de couleurs.

Le Figaro est formé de trois cahiers détachables : un premier cahier généraliste, *Le Figaro*, un cahier économie sur papier saumon, *Le Figaro économie* et un troisième cahier loisirs intitulé *Le Figaro et vous*.

De plus, *Le Figaro* est accompagné certains jours de suppléments réguliers à vocation thématique. L'édition du lundi est enrichie d'un cahier des sports et d'un supplément, *Le Figaro Réussir*. L'édition du mardi est accompagnée d'un supplément qui reprend des articles du New-York Times et celle du mercredi d'un supplément spectacles et loisirs *Le Figaroscope*. Le supplément *Le Figaro Littéraire* enrichit l'édition du jeudi. Quant aux éditions du vendredi et du samedi, celles-ci sont vendues avec des suppléments de type magazine, *Le Figaro Magazine*, *Madame Figaro* et un magazine de programmes de télévision, *TV Magazine*.

Le système de cahiers détachables, typique du *Figaro*, présente plusieurs avantages :

- Pour l'entreprise : avantages techniques au niveau de l'imprimerie, avantages financiers avec les espaces publicitaires en une et en quatrième de couverture multipliés par le nombre de cahiers ;

²⁰⁵ Source : <http://www.acpm.fr/Support/le-figaro> (diffusion France payée).

- Pour le lecteur : possibilité de détacher et de lire séparément chaque cahier, manipulation plus facile, possibilité de jeter un cahier, cahiers qui peuvent être lus par plusieurs personnes simultanément selon leurs intérêts.

Nous ne nous intéresserons qu'au premier cahier généraliste qui contient notamment les pages politiques.

Le déroulé de ce cahier s'organise en sections : les premières pages sont consacrées à la France puis à l'International. La section « France » possède deux sous-sections : « politique » et « société ». Ces pages s'organisent à leur tour en rubriques : écologie, Elysée, justice, environnement...

Les dernières pages correspondent respectivement aux sections « sciences », « sports », « carnet du jour », « débats », « opinions » et « portrait »²⁰⁶. Dans la section « débats » écrivent des intervenants extérieurs, des personnalités politiques (Lionel Storelu, ancien ministre dans l'édition du 16/05/2011), des universitaires (Anne Deysine, professeur à l'université Paris-Ouest-Nanterre dans l'édition du 18/05/2011), des économistes (Jean Peyrelevade dans l'édition du 17/11/2010)...C'est la parole de l'expert qui est convoquée et mise en page. Dans la section « opinions », les journalistes reprennent la plume puisque c'est là que l'on peut lire l'éditorial mais aussi des commentaires, des analyses de faits d'actualité. Les sujets sont divers, économie, politique, environnement, mais ils sont tous le reflet de l'actualité du moment.

Dans *Le Figaro*, l'unité de lecture reste la page telle qu'elle est décrite dans le précédent dispositif. La mise en page se fait sur cinq colonnes. La plupart des pages ont leur papier de tête sur cinq colonnes avec même parfois des photos sur quatre ou cinq colonnes. De même, les publicités de bas de page se font soit sur deux ou trois colonnes soit sur cinq colonnes. Cette mise en page renforcée par la présence de filets horizontaux de séparation, laisse une impression visuelle générale de structuration horizontale de la page. Mais comme le fait remarquer Tchirva (1994), il n'y a pas de construction symétrique et l'on remarque une dispersion des surfaces qui peut être vue comme une stratégie d'objectivation, de représentation brute et non filtrée de la diversité du réel.

²⁰⁶ Cette page est très souvent remplacée par une publicité pleine page.

La dispersion des surfaces, l'absence de symétrie sur les pages d'informations a tendance à être perçue comme le signe que le journal se contente d'enregistrer et de transmettre l'information. La page serait ainsi une sorte de représentation diagrammatique du réel. (Tchirva 1994 : 129)

La pagination ne varie pas d'un numéro à un autre et la segmentation du journal en rubriques reste aussi la même.

2.1.3. Quelle représentation du monde ?

Le Figaro est un journal de droite (traditionnellement depuis sa création) dont la ligne éditoriale est clairement revendiquée par son président de société, Serge Dassault, sénateur UMP, qui explique en 2004 que les journaux doivent diffuser des « idées saines », car « nous sommes en train de crever à cause des idées de gauche » (propos édités dans *Le Monde* du 12/12/04). Néanmoins, l'arrivée de Franz-Olivier Giesberg au poste de directeur de la rédaction en 1988 a modifié la présentation du titre. En effet, Giesberg a initié un style plus ouvert et plus polyphonique avec tout d'abord dans les articles une séparation entre les faits et les opinions et la présentation d'opinions plus larges et plurielles.

L'un des résultats de cette politique d'ouverture est que fréquemment, les journaux de l'establishment semblent présenter des opinions divergentes : sur une même évolution, le correspondant dira une chose, l'éditorial une deuxième et un commentateur une troisième. [...] le commentaire du commentateur et la dépêche du correspondant n'engagent à la limite, que leurs auteurs respectifs, qui peuvent être désavoués et licenciés... (Tchirva 1994 : 114)

Pour *Le Figaro*, il reste toujours l'éditorial qui révèle la ligne réelle du titre (*Le choix de la continuité* (15/11/2010), *PS : le grand saut dans l'inconnu* (16/05/2011), *PS : du plan A au plan B* (17/05/2011))

Dans les titres relevés sur l'ensemble des deux corpus, nous constatons une certaine neutralité de l'ensemble. Pour les titres des articles portant sur la politique du gouvernement de François Fillon, *Le Figaro* emploie un vocabulaire plutôt guerrier

dénotant une grande fermeté et une volonté d'action de la part de ce gouvernement : *bataille, engagement total, guerre, offensive...*, vocabulaire que nous retrouvons aussi dans les titres des articles :

Comment François Fillon a gagné la bataille de Matignon (15/11/2010)

Borloo reprend sa « liberté » (15/11/2010)

Rama Yade paie son indiscipline (15/11/2010)

Nicolas Sarkozy défend son remaniement (16/11/2010)

La guerre de succession est ouverte au groupe UMP (16/11/2010)

Nicolas Sarkozy reprend l'offensive (17/11/2010)

Le chef de l'Etat revendique sa politique de sécurité (17/11/2010)

Nous constatons un ton relativement neutre pour les titres des articles sur le PS et surtout dans le corpus 2, sur l'affaire Strauss-Kahn. Il est vrai que l'affaire fut un tel choc pour l'ensemble de la classe politique qui sut alors garder dans l'ensemble une certaine réserve aussi bien à gauche qu'à droite, mais aussi un choc pour les médias. La classe politique ne s'enflammant pas et ne faisant pas (à l'exception du député Bernard Debré) de fracassantes déclarations, la presse écrite garda elle aussi une réserve, se contentant de titres très factuels.

Dominique Strauss-Kahn arrêté pour « tentative de viol » à New-York (16/05/2011)

Stupeurs et tremblements au sommet du FMI (16/05/2011)

Etat de sidération chez les socialistes (16/05/2011)

Dominique Strauss-Kahn renvoyé en prison (17/05/2011)

Questions sur un week-end à New-York (17/05/2011)

Une très longue épreuve judiciaire attend DSK (18/05/2011)

Les socialistes sens dessus dessous (18/05 /2011)

Les strauss-kahniens commencent leur deuil (18/05/2011)

Au niveau énonciatif, nous prenons pour exemple un article du 15/11/2010 « *Comment François Fillon a gagné la bataille de Matignon* » (corpus 1). L'article revient sur les derniers mois de François Fillon, sur les incertitudes de celui-ci quant à son avenir politique face à la possible nomination de Jean-Louis Borloo à la tête du gouvernement et sur sa reconduction à la tête du nouveau gouvernement à la suite du remaniement de novembre 2010.

Comment François Fillon a gagné la bataille de Matignon

Le premier ministre est parvenu à s'imposer après avoir remporté son bras de fer avec Jean-Louis Borloo.

PAR ANNE-Cécile LEBLANC

SAMEDI SOIR, à sa nuit consécutive. Une son-
dage de l'opinion sur le remaniement de l'É-
lysée. François Fillon vient de remporter sa
bataille de Matignon, et l'a accepté.
Président et candidat, Nicolas Sarkozy
reste à la tête de l'Élysée. Mais dans sa
démarche, il a accepté de laisser à son
premier ministre, en ce début d'été, le
mandat de mener la campagne de son
parti. Jean-Louis Borloo a eu son mot à
dire. Mais, en ce début d'été, il a accepté
de laisser à son premier ministre, en ce
début d'été, le mandat de mener la cam-
pagne de son parti. Jean-Louis Borloo a
eu son mot à dire. Mais, en ce début
d'été, il a accepté de laisser à son pre-
mier ministre, en ce début d'été, le man-
dat de mener la campagne de son parti.



François Fillon,
à Matignon
en janvier 2007.
en haut de page

« Je crois à
un consensus en
matière politique
entre les groupes
du cap et du centre
de l'Élysée... »
« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

Mai 2007 Remaniement à Matignon. **Été 2007** Démotion de Nicolas Sarkozy ministre de l'Intérieur.
Septembre 2008 Le débat de Matignon. **Été 2008** Démotion de Nicolas Sarkozy ministre de l'Intérieur.
Novembre 2008 Le débat de Matignon. **Été 2008** Démotion de Nicolas Sarkozy ministre de l'Intérieur.

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »



Fillon a été piqué au vif par la campagne de Borloo qui, en plus, lui donnait des leçons en matière sociale.

© ANA-FRANCIS LA MOUTON

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

« Je pense que
le débat de Matignon
a été un succès
pour le premier
ministre... »

Le journaliste locuteur s'adresse à un lectorat a priori homogène idéologiquement. Il lui propose un discours construit à partir d'autres discours produits par le Président, son

207 Nous reproduisons ici la page et nous mettons le texte complet en annexe 2.

premier ministre, leurs proches et autres hommes politiques reconstituant le bras de fer entre François Fillon et Jean-Louis Borloo pour la conquête de Matignon. Pour ce faire, le journaliste a recours au discours rapporté entre guillemets :

- sous forme de discours direct introduit par un verbe de parole (*glisser, analyser, plaider, expliquer, tempêter, confier, raconter*) ;
- sous forme de segments introduits par un verbe de parole et une conjonction de subordination (*assure que, répète que*) ;
- sous forme d'îlots textuels c'est-à-dire un fragment de discours attribué à l'énonciateur cité :

(49) Il prend ses distances avec le discours de Grenoble : « *Chacun a sa sensibilité.* » Et rappelle que Sarkozy n'a jamais été son « *mentor* »

Les discours rapportés sont nombreux dans les articles du *Figaro*. Ce choix énonciatif donne l'impression que le discours du journaliste n'est en fait là que pour mettre en scène et en valeur le dit rapporté. Il y a effacement du discours du journaliste locuteur au profit du discours rapporté et priorité aux sources.

Les segments au DD [discours direct] envahissent le texte de sorte que le journaliste-locuteur semble se mettre volontairement en position de sous-énonciation par rapport au discours du gouvernement. En fait sur la base des opinions politiques du *Figaro* et de ses lecteurs, il est clair que le point de vue du journaliste-locuteur n'est pas différent de celui de ses sources. [...] L'effacement relatif [...] est plein de déférence et renforce l'importance de ces voix officielles. (Marnette 2004 : 60).

Au-delà de cette stratégie, le discours rapporté reste une sélection parmi des paroles données à voir comme produites par une autre source et restituées dans un contexte partiel donc décontextualisées en partie.

Dans cet article, le journaliste met en scène les tergiversations de l'Élysée et les doutes du premier ministre avant sa re-nomination. En rapportant les dires de nombreux proches de François Fillon (et de lui-même), il privilégie plutôt le point de vue de François Fillon et de son entourage.

- (50) « *Quand j'ai vu la veste sur LCI, je me suis dit : « Aïe... qu'est-ce qu'on ne va pas entendre...! »*, se souvient un collaborateur de Fillon.
- (51) A Matignon, on fait le dos rond : « *Si Fillon s'en va, ce ne sera pas un désaveu, il n'a plus rien à prouver... »*
- (52) Partisan d'un maintien, le fidèle conseiller Jean de Boishue lui rédige une note : « *Les Français ne comprendraient pas que tu t'en ailles. Tu n'auras rien à gagner à faire une traversée du désert.* » D'autres, au contraire, plaident pour un départ : « *Tu partirais avec une popularité exceptionnelle, tu as mené à bien les grandes réformes du quinquennat, tu es devenu l'homme fort de la majorité, pourquoi prendre le risque de rester? Prends du recul et fais fructifier ce capital, au cas où... »*
- (53) Le premier ministre répète que le pays a besoin de « *continuité* ». Mais il n'en rajoute pas. Il sait qu'il a gagné. « *Fillon est bien trop habile pour triompher* », décrypte un ministre.

C'est la stratégie gagnante, la finesse, les valeurs et l'habileté politique de l'homme qui sont mises en scène renforcées par les commentaires intimistes du père : « *Il nous étonne sans arrêt cet enfant* », « *je suis persuadé qu'il ferait un bon président de la République* ». L'instance médiatique qu'est *Le Figaro* ne rate pas l'occasion de marquer sa propre conviction et de soutenir sans en avoir l'air, par l'intermédiaire de la parole d'un autre, un possible candidat.

Dans l'ensemble, le discours du *Figaro* est marqué par ce que nomme Authier-Revuz (1982) l'*hétérogénéité marquée*, c'est-à-dire « la présence localisable d'un discours autre dans le fil du texte » (Charaudeau, Maingueneau 2002 : 292). Avec l'hétérogénéité marquée, l'énonciateur signale clairement ce qui ne relève pas de son discours tout en l'intégrant et en appuyant son propre discours sur ce discours autre. Mais le journaliste utilise cette stratégie énonciative de sous-énonciation (Rabatel 2009, 2011) comme stratégie argumentative et de focalisation : ce sont des discours autres, auxquels il adhère, qu'il met en scène pour mieux les mettre en valeur, pour mieux les exposer et en renforcer le sérieux ou la légitimité.

2.2. *Libération*

2.2.1. Historique du titre

Libération (*Libé*) est un journal quotidien généraliste national dont le siège est à Paris. Il est né en mai 1973, fondé par une équipe contestataire gauchisante (Serge July, Philippe Gavi, Bernard Lallement, Jean-Claude Vernier) sous l'égide de Jean-Paul Sartre, puis de Serge July à partir de 1974. La gestion est alors communautaire, sans actionnaire financier et le titre refuse alors la publicité.

La diffusion oscille entre 20/25 000 exemplaires en 1975 à 30/35 000 exemplaires en 1980. Le journal traverse plusieurs crises et cesse sa parution en février 1981.

Libération reparait sous une nouvelle formule en mai 1981, après la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle. Moins engagé à l'extrême-gauche, le titre se repositionne vers la gauche sociale-démocrate et accepte la publicité en 1982. Bien que l'équipe de Serge July soit vivement critiquée par d'anciens de *mai 68*, le titre connaît du succès auprès du monde étudiant et le tirage ne cesse d'augmenter : 70.000 exemplaires en 1982, 165.000 en 1986 et 186.000 en 1988.

Mais à partir des années 90, le journal connaît à nouveau des difficultés. La nouvelle formule *Libération 3* lancée en 1994 et qui n'a pas su trouver son lectorat est abandonnée mais la diffusion ne cesse de chuter. *Libération* souffre du succès des quotidiens gratuits qui ont fait alors leur apparition, d'une réduction importante de la publicité mais surtout d'une désaffection d'une partie de son lectorat étudiant qui se tourne alors vers *Le Monde*.

Face à des problèmes de financement, l'équipe fondatrice accepte un appui financier du groupe Pathé de Jérôme Seydoux qui entre dans le capital.

En 2005, le journal a de nouveau besoin d'un financement. Edouard de Rothschild entre dans le capital et devient l'actionnaire de référence avec 39 % du capital. Le second actionnaire reste la société civile formée par les salariés de *Libération* (18,45%).

Mais très vite, des dissensions entre la direction du journal et Edouard de Rothschild se font jour.

Durant l'année 2006, le journal connaîtra tour à tour des grèves, une menace de dépôt de bilan, des plans sociaux avec licenciements, la sortie d'un *Libé week-end* qui peinera à trouver un lectorat et qui sera vite abandonné, le départ de Serge July et de Louis Dreyfus (directeur général), l'arrivée d'un nouveau président du directoire du journal, Laurent Joffrin, alors directeur du Nouvel Observateur.

En 2007, lors de l'élection présidentielle, *Libération* soutient la candidate PS Ségolène Royal contre le candidat UMP, Nicolas Sarkozy.

Depuis 2009, la diffusion de *Libération* a été un temps en hausse avec même des bénéfices, pour de nouveau se retrouver en difficulté (115 634 exemplaires en 2009, 119 418 exemplaires en 2012 et 88 395 exemplaires en 2015). Pour assurer le titre, Bruno Ledoux entre au capital du journal et il contrôle alors avec Edouard de Rothschild la majorité du capital. Bruno Ledoux est président du groupe Refondation, principal actionnaire (95%) du journal *Libération* depuis janvier 2013.

Le journal a un site Internet depuis 1995 (www.liberation.fr) et semble depuis 2015 opter pour une nouvelle politique en faveur d'un développement et d'une diffusion numériques.

2.2.2. Description du support

Libération se présente sous un format tabloïd (qui équivaut à la moitié d'un grand format). Ce type de format a l'avantage d'être maniable, lisible dans des endroits restreints (le métro par exemple) pour le lecteur et facile à imprimer pour le journal.

« L'avènement de *Libération* en 1970 est associé au format tabloïd qui marque, entre autres éléments de différenciation, la volonté de se distinguer des deux quotidiens nationaux concurrents, *Le Monde* et *Le Figaro*. » (Ringoot 2004 : 97).

Libération est formé d'un seul cahier de 32 pages accompagné de suppléments à vocation thématique (supplément cinéma le mercredi ou supplément Le Mag avec l'édition du week-end par exemple).

Au niveau de la segmentation du journal, *Libération* a évolué. En effet, à sa création, *Libération*, dans sa volonté de se démarquer des autres titres institutionnalisés, avait opté pour une segmentation différente.

Tout se passe comme si *Libération* récrivait tout simplement le journal *Le Monde*, mais en le reprenant par la fin : faits divers en premières pages pour peu que l'occasion s'y prête, ou faits de "société" [...] puis économie, médias, culture ; et enfin, presque reléguées à l'arrière-plan, vie politique et actualité internationale, comme si pour se substituer au quotidien "institué", il fallait d'abord substituer le local au mondial, l'immédiat et l'anecdotique au général, le privé au public, etc. (Landowski 1989 cité par Ringoot 2004 : 98).

Au cours des années et des différentes maquettes, *Libération* s'est orienté vers une formule plus classique, plus conforme à celle de ses concurrents. Le titre a gardé dans ses premières pages une section « événement » qui traite selon l'actualité de politique, de faits de société... Vient ensuite la section « monde » suivie d'une section « France » qui expose aussi bien les problèmes de société que les questions politiques.

Elles sont suivies par les sections « économie », « sport », « rebond ». A la fin du journal sont reléguées les pages « culture » (au singulier), « mode », « vous » (section un peu bâtarde où sont réunis des sujets plus terre à terre), « sciences » le vendredi. Le journal se termine pratiquement tous les jours par les rubriques « grand-angle » et « portrait ». Ces deux dernières sections sont de type magazine avec pour la première un reportage sur un lieu, un pays, un monument, et pour la deuxième, un reportage avec biographie sur un homme, public ou moins connu, mais emblématique.

Quant à la section « rebonds » qui peut regrouper deux ou trois pages, elle associe une tribune libre où l'information est analysée et commentée par des personnalités non journalistes mais légitimées par leur fonction, à des commentaires journalistiques de types éditoriaux.

Dans *Libération*, l'unité de lecture est soit la page, soit la double page. En effet, il n'est pas rare de trouver des titres s'étalant sur une double page ou un article à cheval sur deux pages.

La mise en page est très différente selon les pages et il n'y pas d'unité; elle peut se faire sur six colonnes mais aussi sur cinq ou sur quatre. Il est même possible de trouver au sein d'une même page deux articles avec un calibrage de colonnes différent.

La pagination est la même tous les jours (32 pages) et la répartition est quasiment identique tous les jours, seules quelques rubriques pouvant changer (science le vendredi par exemple) ou pouvant disparaître si l'actualité chaude le réclame.

2.2.3. Quelle représentation du monde ?

Libération est encore aujourd'hui un journal d'opinion marqué à gauche²⁰⁸ (héritage de ses débuts et qui participe à l'ethos prédiscursif du titre). Néanmoins, nous ne trouvons pas dans les titres les indices d'une ligne éditoriale marquée.

NKM recyclée à l'écologie (15/11/2010)

Bernard Kouchner en Quai de poisson (15/11/2010)

Sarkozy ne remanie pas sa cote de popularité (15/11/2010)

Morin l'attaque après la défense (16/11/2010)

Copé, l'UMP, en attendant mieux (16/11/2010)

Pour une fois, le PS parle d'une seule voix (16/05/2011)

Dominique Strauss-Kahn est en prison (17/05/2011)

Ophélie, accusatrice « sans histoires » (17/05/2011)

Anne Sainclair, l'épouse qui fait écran (17/05/2011)

Tristane Banon, l'accusation française (17/05/2011)

Trois cents minutes pour une descente vertigineuse (18/05/2011)

Médias : de la conscience tranquille aux états d'âme (18/05/2011)

Les titres sont dans l'ensemble relativement neutres. Si quelques titres bousculent un peu, ils ne sont pas exclusivement réservés à la droite. Dans l'ensemble, nous trouvons des jeux de mots (*La justice rattrape Woerth au pas de course (16/11/2010)*), de l'implicite

²⁰⁸ Selon un article de 2012 du magazine Marianne http://www.marianne.net/La-couleur-politique-des-medias_a217177.html qui reprend un sondage Marianne -Ifop, 83% des lecteurs de *Libération* sont des électeurs de gauche.

qui nécessitent la coopération interprétative du lecteur et qui sont autant de marques de la complicité que *Libération* veut instaurer avec ses mêmes lecteurs qui appartiennent à une même communauté sociale et linguistique et qui partagent, de fait, des préconstruits culturels (clichés, stéréotypes, lieux communs...) ²⁰⁹. Ce rapport de complicité implicite est aussi visible au niveau iconographique avec les dessins humoristiques et les photographies souvent décalées ou non accordées à dessein (personnages de dos ou de trois-quarts arrière, cadrages resserrés sur un détail, plans non académiques...).

Comme pour *Le Figaro*, les articles du deuxième corpus restent dans l'ensemble très neutres et ont plutôt une visée didactique : ils exposent les faits, renseignent au maximum les lecteurs, en donnant le plus objectivement possible tous les points de vue (celui de l'accusation, de la défense, de la victime américaine, de la femme de Strauss-Kahn, l'avis des experts...) et même une infographie sur le fonctionnement de la justice américaine.

Au niveau énonciatif, *Libération* emploie plus de discours rapportés (sous forme de discours directs, de segments et d'îlots textuels) que *le Figaro* ²¹⁰.

« Libération emploie nettement plus de DD (24% de l'ensemble des discours rapportés) et de discours mixtes (35%) que tout autre journal, ainsi que davantage d'îlots textuels. Cette nette préférence pour le discours rapporté entre guillemets (59%) montre l'importance d'une certaine littéralité et de la mise en scène des paroles d'autrui, alliées aux possibilités du copier-coller offerts par les discours mixtes et les îlots textuels. » (Marnette 2004 : 61).

Le discours de Libération, comme celui du Figaro, est marqué par l'hétérogénéité par laquelle l'énonciateur « cherche à préserver une frontière avec ce qui ne relève pas de son discours. [...] Il peut s'agir de discours direct ou indirect, de guillemets, mais aussi de gloses qui indiquent une non-coïncidence avec ce qu'il dit (modalisation autonymique) » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 292-293).

²⁰⁹ C'est une caractéristique de tout titre de presse mais comme le dit Maingueneau (2000 : 141), il existe un « style Libé » fondé sur cette connivence construite avec son lectorat.

²¹⁰ Nous nous appuyons sur les travaux de Marnette (2004) et renvoyons à ses travaux.

Nous pouvons illustrer cette hétérogénéité marquée par un article du 18/05/2011 « « *Groggy* », le *Parti socialiste* tente de garder le cap » (corpus 2) sur les réactions au parti socialiste dans les jours qui suivent l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn à New-York. Le sujet principal étant les réactions des ténors du PS à la réunion du bureau national, le journaliste locuteur organise son article comme un micro-trottoir avec l'objectif annoncé dans le titre de montrer que le Parti socialiste resserre les rangs et garde le cap vers la présidentielle.

Réunis hier à Solferino, les ténors du PS ont mis en avant leur unité, préparant déjà l'après-DSK.

«Groggy», le Parti socialiste tente de garder le cap

Lunettes noires et costumes sombres. La sortie du bureau national (BN) du Parti socialiste avait des airs d'enterrement hier. Pour ce premier rendez-vous collectif depuis le début de l'affaire Strauss-Kahn, une centaine de dirigeants se sont massés au siège du PS, rue de Solferino. «C'est une sortie de cathédrale. Il fallait se rassembler et parler ensemble après le choc», confirme le porte-parole du parti, Benoit Hamon. L'événement attire près de 200 journalistes, français et étrangers, agglutinés dans la cour. Martine Aubry débarrasse la première peu avant midi. Dans la colonne, les chaises qui servent d'échaboteaux aux photographes valdinguent. Pas un mot de la première secrétaire, Laurent Fabius franchit à son tour les grilles de Solferino: «La situation est terrible sur le plan humain et très difficile sur le plan politique. [...] Le message que je veux faire passer est celui-ci: respect et humilité.» François Hollande entre par une porte dérobée. Pas Ségolène Royal, l'ancienne candidate à l'Élysée, qui brigue de nouveau l'investiture, est la plus proéminente face aux journalistes. Défendre DSK avec autant d'insistance lui permet aussi d'occuper l'espace politique, qu'elle ne veuille pas céder à Martine Aubry et à François Hollande, qui la devancent dans les sondages. À l'intérieur, devant le bureau national, la voix tremblante, Martine Aubry prend la parole dans un silence épais. Elle pense «à l'homme, à sa famille», évoque les deux victimes potentielles: DSK s'il est innocent, la femme de chambre du Sofitel de Times Square si ses accusations sont prouvées. Dans la tourmente, la première secrétaire garde «le cap» et «l'unité»: les «réactions du projet» continuent - elle parle en Gironde dès le HN terminé -, le vote des militants sur le texte à Beaujeu et on respecte les échéances collectives, de la «convocation du projet», le 28 mai, à l'ouverture des candidatures à la primaire, le 28 juin. Elle n'évoque pas la suite: son éventuelle candidature: «Il ne faut pas lever des scénarios de substitution alors que la question ne se pose pas.»

de Strauss-Kahn lors de sa prochaine comparution. Puis le 28 mai: «C'est la date clé», estime un secrétaire national. La première secrétaire aura alors achevé sa part de travail collectif en mettant le PS «en état de marche pour 2012», et pourra réfléchir à son avenir personnel. Devant le HN, six autres «éléphants» prennent la parole à la suite de la première secrétaire, dont la déclaration se termine de sanglots sur la fin: «Je suis triste et groggy», enchaine Laurence Fabius. Le mot - «groggy» - est dans toutes les bouches, et la victime de l'audience de Strauss-Kahn devant le tribunal pénal du sud de Manhattan (lire Libération d'hier) dans toutes les têtes. Ce qui arrive au PS se situe «entre le 11 Septembre et le 21 avril 2002 [s], dit la secrétaire nationale Laurence Rossignol.

Tous les orateurs plaident l'unité dans ce moment de «deuil», mais François Hollande met de sérieux bâtons dans la partition collective. Unité certes, acquiesce l'ancien premier secrétaire, mais surtout «respect des procédures, des règles et des personnes». Entendre: ne pas annuler la primaire ou modifier son calendrier, ni souscrire au scénario légitimiste désormais défendu par Claude Baroinne, qui appelle tout le monde à se ranger derrière Aubry. «Hollande a une conception très utilitaire de l'unité», arrose un cadre du PS. «Tout le monde a pratiqué son propre rôle: unité, ma-

«Il ne faut pas inventer des scénarios de substitution alors que la question ne se pose pas.»

Martine Aubry à propos de son éventuelle candidature aux primaires socialistes

semblement, solidarité» avec DSK, dément Kader Arif, qui soutient François Hollande. Mais le député européen ajoute que «le parti ne doit pas être abîmé et on doit continuer à préparer 2012».

Scénarios. Devant la presse, Martine Aubry entille ensuite le costume de chef de parti: «Nous savons ce qu'on entend par l'unité. [...] Le PS sera au rendez-vous de 2012», martèle la première secrétaire. Bertrand Delanoë traîne - longuement - dans le hall. «Nous étions mieux qu'avant, seulement soudés», se félicite le maire de Paris, qui jure que la discussion sur les primaires n'a «absolument pas été évoquée». Mais, à l'extérieur, des scénarios



Au Conseil national du PS, hier à Paris: de gauche à droite, et de haut en bas, Laurent Fabius, Martine

nos se destinent pour la suite. Michel Desmet, maire de Grenoble et actif soutien de DSK jusque-là, estime que «le parti exige que nous soyons rassemblés derrière la première secrétaire du PS, bien sûr nous prendrons nos responsabilités». Arnaud Montebourg, candidat à la primaire déjà lancé, lâche que «quel que soit le verdict des enquêtes judiciaires, [...] nous avons les ressources pour résister». À l'Assemblée nationale, on tourne aussi, le plus doucement possible, la page Strauss-Kahn. «Dans cette affaire, nous savons qu'il y a une victime, mais nous ne savons pas encore si c'est une victime est la plaignante ou l'accusé», explique Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS à ses troupes. «L'un et l'autre ont le droit au même respect. Nous ne voulons pas donner le sentiment que nous sommes soit dans le flouage soit que nous le digérons contre les évidences», explique-t-il dans son entourage. Dans les couloirs, Michel Vautelle en profite, lui, pour demander à nouveau l'annulation de la primaire. Dans l'hémicycle, la séance de questions d'actualité est calme. Fiscalité, prix du gaz, augmentation des salaires... Les socialistes ne réagissent pas aux attaques des membres du gouvernement. Socialistes, les députés proches

de DSK - Pierre Moscovici, Sandrine Mazéder, Jean-Marie Le Guen, Jean-Christophe Cambadélis et Martine Touraine - sont tous alignés sur le même banc. En bloc. **Gironde.** Martine Aubry achève sa longue journée au Teldi en Gironde. Elle est à l'heure pour défendre le projet face aux militants dans la salle polyvalente, mais elle a sucré la conférence de presse prévue avant. À l'intérieur, on se déguise les chaises, les organisateurs n'arrivent véritablement pas avant de minuit. Dans la foule debout, Nicolas, 37 ans, est venu un peu sur un coup de tête, compte tenu du «contexte acide». Pourtant, il est convaincu que les démentis de DSK avec la justice américaine ne «changeront rien pour la suite». «C'est l'histoire d'un homme, pas celle d'un parti. On ne peut pas encore avoir des primaires, on a le temps de voir», estime-t-il. Au micro, la première secrétaire continue de cibler la «grossophonie d'homme blanc», et le «spectre de la victime». Elle redit à quel point les images du directeur général du FMI méritent un choc. Et puis, elle embraye rapidement sur le projet. Une stratégie approuvée par Annick, militante et réaliste: «Il ne faut pas s'arrêter maintenant mais continuer, monner qu'on est là.»

LILIAN ALEMAGNA, LAURE BRETTON et STÉPHANIE LACAZE (en Gironde)

Le journaliste locuteur recueille successivement les paroles des différents dirigeants du PS, Benoit Hamon, porte-parole du parti, Laurent Fabius, Martine Aubry, Ségolène

²¹¹ Nous reproduisons ici la page et nous mettons le texte complet en annexe 3.

Royal, François Hollande, Jean-Marc Ayrault..., d'autres ténors anonymes mais aussi les réactions de simples militants, Nicolas 37 ans ou Annick, militante et retraitée.

(54) *«Je suis triste et groggy»*, enchaîne Laurent Fabius.

(55) Arnaud Montebourg, candidat à la primaire déjà lancé, lâche que *«quelles que soient les trajectoires humaines, [...] nous avons les ressources pour rebondir»*.

(56) Dans la foule debout, Nicolas, 37 ans, est venu un peu sur un coup de tête, compte tenu du *«contexte actuel»*. Pourtant, il est convaincu que les démêlés de DSK avec la justice américaine ne *«changeront rien pour la suite»*.

(57) Une stratégie approuvée par Annick, militante et retraitée : *«Il ne faut pas s'arrêter maintenant mais continuer, montrer qu'on est là.»*

Le journaliste adopte pour cela le discours direct mais surtout des discours mixtes et des îlots textuels, ce qui lui permet d'intégrer dans son propre discours d'autres discours qu'il ne prend pas en charge (présence des guillemets) mais sur lesquels il fonde son argumentation. Rosier (2002) parle à ce propos de discours direct surmarqué dans la presse écrite.

La presse compose, décompose et recompose le discours d'autrui en aménageant des stratégies discursives classiques qui relèvent de discours rapporté. Tenue, par des contraintes extra-linguistiques, de réaliser de subtile alchimie entre authenticité et fiction, entre littéralité et transformation, elle scénographie plus particulièrement le discours direct surmarqué [...] (Rosier 2002 : 32)

Le journaliste appuie son discours sur les discours aussi bien des militants lambda dont les propos sont censés être le reflet de l'opinion générale que sur ceux des politiques présents. Il rapporte ces discours, avis des politiques et réactions des militants, avec deux objectifs : pour donner un sentiment d'authenticité (Rosier (2002) parle d'hyperréalisme) et afin de mieux marquer le consensus qui semble réunir l'ensemble des protagonistes. Nous pouvons noter que la convocation de l'opinion publique est

souvent plus marquée dans ce quotidien. En s'appuyant sur des arguments doxiques, le titre recherche le consensus.

Le Figaro et Libération qui présentent à leurs lecteurs un contenu politique marqué, ont tous deux recours à une stratégie de discours rapporté qui, en surface du moins, place le journaliste-locuteur en situation de sous-énonciation. (Marnette 2004 :62)

Néanmoins, il ne faut pas négliger le fait que cette situation de sous-énonciation apparente au niveau énonciatif dans l'article suit une première phase de sélection de l'information dont l'instance médiatique est seul maître. En décidant de braquer le projecteur sur tel ou tel événement, en reprenant telles ou telles petites phrases, en présentant l'article sur trois colonnes en tête de page ou comme une brève d'une colonne, le journal se place en tant qu'institution énonciatrice en position de surénonciation²¹².

2.3. *L'Humanité*

2.3.1. Historique du titre

Le journal *L'Humanité* fut fondé en 1904 par Jean Jaurès²¹³. C'est alors un journal de gauche et d'opinion qui devient un an après sa création, le journal du parti de la Section française de l'internationale ouvrière, la S.F.I.O, né du rapprochement des deux partis socialistes de l'époque, le Parti socialiste français de Jean Jaurès et le Parti socialiste de France de Jules Guesde. Dès sa formation, de nombreuses personnalités collaborent et écrivent dans le journal : Anatole France, Louis Aragon, Aristide Briand, Léon Blum, Albert Thomas...

²¹² Cette conclusion peut être généralisée à l'ensemble du discours d'information médiatique.

²¹³ Jean Jaurès avait fondé en 1901 le Parti socialiste français.

Le titre rencontre dès sa fondation de graves crises financières et ne subsiste que grâce à des souscriptions jusqu'en 1913 où une situation économique plus stable (environ 65 000 exemplaires) lui permet d'augmenter sa pagination (de quatre à six pages).

En ce début de siècle tourmenté, le journal, porte-parole et défenseur de la classe ouvrière, affiche des positions clairement pacifistes et antimilitaristes ce qui vaudra à son fondateur la haine des nationalistes. Jean Jaurès est assassiné le 31 juillet 1914 à Paris et la Première Guerre mondiale est déclarée.

En 1920, le Congrès de Tours de la S.F.I.O. voit la naissance d'une nouvelle section, la Section française de l'Internationale communiste (qui deviendra ensuite le Parti communiste). Cette nouvelle section radicale adhère à la III^e Internationale Communiste fondée en 1919 par Lénine. En 1921, *L'Humanité* devient le journal officiel du Parti et suit alors la ligne politique dictée par celui-ci.

La presse périodique étant à l'époque un des instruments fondamentaux de la propagande, son contenu, son organisation seront dictés par *l'Internationale*. Ainsi la règle suivante figure-t-elle parmi les 21 conditions que le P.C. doit accepter pour faire partie de la III^e Internationale : « Tous les organes de presse du parti doivent être rédigés par des communistes sûrs, ayant prouvé leur dévouement à la cause du prolétariat [...] La presse périodique ou autre et tous les services d'édition doivent être entièrement soumis au Comité central du parti, que celui-ci soit légal ou illégal ». (Zwilling-Ritz 1994 : 218-219)

Durant les années 30, *L'Humanité* s'engage aux côtés du Front populaire contre la montée de l'extrême-droite et en 1938, seuls les communistes s'opposent aux accords de Munich²¹⁴. Mais en 1939, *L'Humanité* change d'opinion et de cap à la suite de la signature du pacte de non-agression entre Hitler et Staline ce qui vaudra au journal ainsi qu'à toute la presse communiste une interdiction de parution en 1939 par le gouvernement Daladier.

²¹⁴ Le Pacte de Munich a été signé le 30 septembre 1938 entre Hitler (Allemagne), Mussolini (Italie), Chamberlain (Grande-Bretagne) et Daladier (France) ; c'était un accord entre les grandes puissances de l'époque sur le statut de la Tchécoslovaquie mais qui dans les faits laissait la porte ouverte aux ambitions de l'Allemagne hitlérienne et qui montrait la faiblesse des démocraties européennes face à la montée du nazisme en Europe.

En 1940, le P.C. prenant position contre Hitler, le journal continue alors une publication clandestine résistante. De nombreux communistes s'engagent alors dans la Résistance et forment une grande majorité des réseaux français.

A la Libération, le titre peut reparaitre sans difficulté puisqu'il a été interdit avant l'occupation. Il est toujours l'organe du Parti (le P.C.F. depuis 1943) et défend une ligne éditoriale très stalinienne. Prosoviétique pendant la guerre froide, il ne réagit que très peu au Printemps de Prague mais soutient les mouvements nationalistes de décolonisation (Guerres d'Algérie et d'Indochine).

La chute du bloc communiste dans les années 90 porte un coup dur au Parti communiste qui n'a pas su se remettre en question dans un nouveau paysage politique. Le Parti perd un poids considérable au niveau électoral et parallèlement, *L'Humanité* perd une partie importante de son lectorat, son tirage s'effondre et le titre se retrouve dans une situation financière très précaire.

A partir de 2000, pour faire face à ses difficultés financières récurrentes, *L'Humanité* ouvre son capital à deux associations (*la Société des Lecteurs de L'Humanité* et à *la Société des Amis de L'Humanité*) mais aussi à des groupes privés. C'est un grand changement pour le journal qui jusqu'à présent était l'organe officiel du P.C.F. et qui était en grande partie financé par les militants.

L'Humanité est le premier journal en 1996 à avoir un site web et une publication en ligne (www.humanite.presse.fr).

Après une hausse au début des années 2000, la diffusion du journal est de nouveau en baisse : de 53 530 exemplaires en 2007 à 43 517 exemplaires en 2012 et à 36 931 exemplaires en 2015²¹⁵. Le titre est en 2016 dans une grave crise financière qui menace à terme la survie de la publication.

²¹⁵ Chiffres de diffusion France payée <http://www.acpm.fr/Support/l-humanite>

2.3.2. Description du support

Depuis 2011, *L'humanité* sort cinq numéros par semaine, l'édition du vendredi regroupant en fait les trois jours de la fin de semaine (vendredi, samedi, dimanche). La pagination est généralement de 24 pages (32 pour le vendredi avec le supplément *L'Humanité des débats*) avec comme toujours une flexibilité possible selon l'information. Dans le but d'attirer de nouveaux lecteurs, le journal a subi de nombreux changements de formules :

Si les sujets classiques du marxisme comme la lutte sociale et la condamnation du capitalisme restent présents, on voit apparaître une diversification vers des thèmes d'attraction plus large. Alors que traditionnellement L'HUMANITÉ est un organe de parti, donc le porte-parole d'un avis fixé a priori, la nouvelle « Huma » semble vouloir s'orienter vers les demandes du public et donc renoncer à sa ligne stricte de journal d'opinion. (Zwilling-Ritz 1994 : 228)

Premier changement et non des moindres : la manchette de la une. Jusqu'au début des années 2000, la manchette en fond rouge annonçait le titre du journal, le sous-titre (organe central du Parti communiste français) et arborait le sigle communiste (la faucille et le marteau). Aujourd'hui, la manchette toujours sur fond rouge n'indique plus que le titre du journal avec comme sous-titre « Le journal fondé par Jean Jaurès ». Même le sigle symbole du communisme a disparu²¹⁶. Le journal veut se détacher de cette image d'organe exclusif du Parti communiste français et se réclame plus généralement de la gauche antilibérale.

Les rubriques intérieures par contre ont peu changé et le déroulé reste le même tout au long de la semaine. L'éditorial se trouve à la page 2 avec la rubrique « événement ». Les pages suivantes, bien que représentant des rubriques différentes (politique, socio-éco, société) ne traitent que de sujets franco-français. Les sujets internationaux ne sont présents que dans la page Monde (ou Monde et Europe). Les pages suivantes sont la page sportive, les pages « Culture » et « Médias et TV ». Les trois dernières pages regroupent deux rubriques « Tribunes et idées » et « Ripostes » qui sont deux rubriques

²¹⁶ Ce sigle a disparu aussi du logo du PCF...

regroupant des interventions ou des billets d'humeur pour l'une, de personnes extérieures au journal et dont la parole de témoin, d'expert, d'acteur de la société civile est convoquée et pour l'autre, de journalistes.

Quelques suppléments accompagnent les éditions : *Communistes* le mercredi, *L'Humanité des Cactus* le jeudi et *L'Humanité des débats* avec l'édition du week-end.

2.3.3. Quelle représentation du monde ?

L'Humanité, le journal fondé par Jean Jaurès se situe résolument sur l'échiquier médiatique à gauche. S'il n'est plus aussi clairement l'organe du parti communiste, le ton est anticapitaliste, antilibéral, antidroite et les réactions et commentaires du secrétaire national du PCF y sont souvent présentés. Les titres sont engagés et parfois violents.

La casse sociale reconduite jusqu'en 2013 (15/11/2010)

La gangrène (16/11/2010)

Fillon III, la droite toujours décomplexée (16/11/2010)

Borloo, rabatteur de luxe pour Nicolas Sarkozy (16/11/2010)

Une soirée télé qui signe un échec (17/11/2010)

La voix du Medef (17/11/2010)

Dominique Strauss-Kahn dans de sales draps (16/05/2011)

Les vieilles recettes du FN pour relooker le capitalisme (16/05/2011)

Le PCF manifeste le 3 juin contre la vie chère (16/05/2011)

La gauche n'est pas orpheline (17/05/2011)

La droite entre retenue calculée et procès expéditif (18/05/2011)

Il y a dans *L'Humanité* une rhétorique très manichéenne avec une bipolarisation de la politique : d'un côté la droite et de l'autre la gauche, la droite défendant des valeurs capitalistes et le Medef, la gauche sociale (essentiellement le PCF) défendant les travailleurs.

Pour le corpus 2, nous notons que le traitement de l'affaire DSK est différent de celui des autres titres. Si les deux unes du lundi et du mardi qui suivent l'arrestation sont

consacrées exclusivement à l'homme politique, les articles intérieurs ont comme sujet l'affaire mais aussi les intérêts connexes à l'affaire. L'édition du mercredi par contre ne consacre plus qu'une page à l'affaire par le biais de la réunion du bureau national du PS. L'affaire DSK ne semble pas mériter plus d'attention de la part du titre.

Le journaliste locuteur fait des choix énonciatifs et stylistiques et par cela construit un *ethos* discursif qui vise à emporter l'adhésion du lecteur du titre avec lequel il partage la même sensibilité politique. Le journaliste adopte un ton militant, joue sur ces valeurs et ces représentations politiques et sociales communes comme dans cet article du lundi 15 novembre 2010 (corpus 1), intitulé « *Sarkozy : on reprend le même et on continue* ».

Sarkozy : on reprend le même et on continue...

La nomination de François Fillon à sa propre succession et le départ de Jean-Louis Borloo du gouvernement dissipent le mirage d'un «*tournant social*» entretenu depuis des semaines autour du remaniement. Avec Fillon, Nicolas Sarkozy affirme son choix d'accélérer les «*réformes*» libérales jusqu'en 2012.

Tout ça pour ça ? Le détail de la composition du nouveau gouvernement n'était pas encore connu, hier soir, à 19 heures, qu'on cherchait vainement où était la nouveauté attendue du remaniement ministériel. En attendant la présentation de la feuille de route de l'exécutif par Nicolas Sarkozy à la télévision, jeudi prochain, la principale nouveauté était, hier, l'annonce du remplacement de François Fillon à Matignon par... François Fillon. Une confirmation qui est en soi tout un symbole: le chef du gouvernement qui a mené à son terme la réforme des retraites, celui sous l'égide duquel le scandale Woerth-Bettencourt a éclaté durant l'été, est donc reconduit à son poste. En clair, on prend le (s) même(s) et on continue.

UN GOUVERNEMENT DE COMBAT

Écôt Jean-Louis Borloo de l'antichambre de Matignon. Et avec lui, le «*socialisme social*» qu'il prétendait incarner. Présenté comme le concurrent le plus sérieux de François Fillon pour conduire le gouvernement, le chef de la sensibilité

centriste de l'UMP a longtemps tenu la corde, au moins dans les médias. Finalement, il ne fera même pas partie du nouveau gouvernement, ayant annoncé son choix de «*ne pas (y) appartenir*». Avec son départ se dissipe définitivement le mirage d'une inflexion du cap gouvernemental après le bras de fer sur les retraites, qui s'est soldé par une défaite de la droite sur le plan des idées.

Avec l'éviction du ministre de l'Environnement et le choix de Nicolas Sarkozy de confier dans le même temps la direction de l'UMP à Jean-François

« Après trois ans et demi de réformes courageuses, (...) je m'engage dans une nouvelle étape. »
François Fillon

Copé, le patron de choc des députés à l'Assemblée et postulant à l'Élysée pour 2017, le message envoyé par Nicolas Sarkozy est clair: celui d'un gouvernement d'une droite de combat pour mener jusqu'au bout le calendrier de contre-

réformes jusqu'à l'élection présidentielle.

François Fillon s'avère sa victoire sur l'aile plus modérée de l'UMP, acquiesce de l'érosion accrétée de la cote du chef de l'État auprès des Français. «*Après trois ans et demi de réformes courageuses (...) je m'engage dans une nouvelle étape*» dit l'action gouvernementale, a-t-il déclaré, soit la décision connue de sa reconduction.

L'IMPOSSIBLE QUADRATURE DU CERCLE

Le porte-parole de l'UMP, Dominique Paillé, a aussitôt décrypté le sens de cette confirmation. Le «*nouveau cap*», ce n'est «*pas ce qu'a décidé Nicolas Sarkozy. Il a dit que le reste de son mandat, les dix-huit mois qui vont couvrir jusqu'au printemps 2012, serait consacré à la poursuite des réformes*». (...) Dans ce cadre-là, il n'y a pas besoin de ce nouveau souffle qui serait totalement artificiel puisque il ne s'agit que de mener la suite des réformes. Les appels de Jean-Pierre Raffarin à une solidarité «*rupture sociale*» pour renouer avec l'élection populaire n'ont pas été entendus, l'ancien premier ministre de Jacques Chirac estimant dans le Monde daté d'aujourd'hui que la «*ligne politique*» incarnée par François Fillon-NDLR ne correspond plus à celle qu'il nous faut.

Mais, arrê-tout sur son cap à droite toute, Nicolas Sarkozy avait-il le choix de nommer un autre premier ministre? Effet collatéral de l'hyper-présidentialisation du régime mise en



AP/Photo News

œuvre par le chef de l'État, François Fillon, moins exposé devant l'opinion, a préservé son capital de popularité, en sachant rester en réserve durant l'été, au plus fort de la tempête autour de l'affaire Woerth-Bettencourt et du torrent d'indignation suscité par le virage résolument xénophobe et ultra-sécuritaire de Nicolas Sarkozy dans son discours de Grenoble. Il est aujourd'hui la dernière carte dans le jeu du chef de l'État, en difficulté dans sa campagne pour sa réélection en 2012. Mais le plus dur reste à faire: parvenir à renouer avec l'opinion après le désastreux épisode de la réforme des retraites, qui reste en travers de la gorge de la majorité des Français, tout en appliquant jusqu'au bout la feuille de route destinée à satisfaire le grand patronat et la finance.

Sébastien Cozlet

La question du jour

Fillon renommé: une marque de mépris envers le peuple?

— Imaginer par exemple à l'écouter...
— Ou par contre à : l'humanité, 104, rue Antoine-Croizat, 93528 Saint-Denis Cedex

217

Dans cet article, nous relevons un lexique dont l'axiologie est systématiquement négative et des formulations explicites quant au point de vue adopté par le

²¹⁷ Nous reproduisons ici la page et nous mettons le texte complet à l'annexe 4.

journaliste qui se fondent ici plutôt sur des préconstruits politiques : « on cherchait vainement où était la nouveauté attendue du remaniement ministériel », « le mirage d'une inflexion du cap gouvernemental », « une défaite de la droite sur le plan des idées », « un gouvernement d'une droite de combat pour mener jusqu'au bout le calendrier de contre-réformes », « une soit-disant « rupture sociale » pour renouer avec l'électorat populaire », « arc-bouté sur son cap à droite toute », « du torrent d'indignation suscité par le virage résolument xénophobe et ultra-sécuritaire de Nicolas Sarkozy », « le désastreux épisode de la réforme des retraites », « la feuille de route destinée à satisfaire le grand patronat et la finance ».

Si le terme *mirage* renvoie à une illusion, et *arc-bouté* à une idée de résistance mais surtout d'obstination, les termes *désastreux*, *indignation*, *xénophobe*, *ultra-sécuritaire* sont axiologiquement négatifs et traduisent un climat délétère. Les réformes du gouvernement deviennent des « *contre-réformes* » et l'emploi de *soit-disant* renforce les guillemets de la « *rupture sociale* » comme marqueurs de modalisation. La présence des guillemets implique que le journaliste rapporte un propos énoncé par un autre (le gouvernement ou Sarkozy) et *soit-disant* qu'il neutralise l'assertion faite, qu'il la remet en cause, qu'il la refuse. L'opposition au sein du même énoncé des termes *l'électorat populaire* d'un côté et *le grand patronat et la finance*, de l'autre est révélateur d'une dialectique relevant du vocabulaire de la lutte des classes et des stéréotypes afférents.

Dans l'extrait (58), le journaliste revient sur une affaire qui a mis en cause le Président et d'autres membres du gouvernement.

(58) [...] le chef du gouvernement qui a mené à son terme la réforme des retraites, celui sous l'égide duquel le scandale Woerth-Bettencourt a éclaté durant l'été, est donc reconduit à son poste.

En faisant allusion à ce scandale, le journaliste réactive un épisode négatif pour le pouvoir et fait appel à la mémoire discursive du lecteur. C'est une stratégie courante pour *L'Humanité* de réactiver ainsi des faits antérieurs.

Ces rappels contribuent à l'éclairage que le scripteur donne : il prend le lecteur à témoin, il contribue ainsi à la construction des opinions à travers le micro-univers qu'il propose mais dont l'effet pragmatique dépend des mémorisations que les

mots évoquent et qui donc échappent partiellement à l'auteur du texte. (Moirand 2006 : 55)

Le discours est militant et destiné à un lectorat en tout point favorable à ces arguments et habitué à cette dialectique. Mais face à la baisse constante de l'audience des journaux d'opinion et plus précisément de L'Humanité, le titre réfléchit à rééquilibrer les deux tendances, opinion et information, afin d'accorder une plus grande place à une information plus objective et faire cohabiter les deux dans ses colonnes.

2.4. *Le Monde*

2.4.1. Historique du titre

Le Monde paraît pour la première fois le 18 décembre 1944²¹⁸. Il remplace le journal *Le Temps*, interdit à la libération, dont il reprend le grand format, la présentation, la typographie dont les caractères gothiques du titre mais aussi le matériel, les locaux et l'imprimerie qui ont été confisqués²¹⁹ et même le personnel alors sans travail. À l'origine du projet, il y a la volonté du Général De Gaulle de créer un « organe de référence, sérieux et crédible à l'étranger ».

C'est à Hubert Beuve-Mery, journaliste, que l'on propose la direction, épaulé par René Courtin, professeur de droit et Christian Funck-Brentano, archiviste et proche de De Gaulle. Une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 francs est alors fondée pour préserver l'indépendance financière du journal. En 1951, les rédacteurs du *Monde* fondent eux aussi une société anonyme et entrent au capital pour obtenir une responsabilité dans les décisions rédactionnelles. Ce type de participation sera reproduit en 1968 avec la création de deux autres sociétés, la « société des cadres » et la « société

²¹⁸ En fait, *Le Monde* étant un journal du soir, il porte le jour de sa parution, la date du lendemain, donc celle du 19 décembre 1944.

²¹⁹ L'ordonnance du 30 septembre 1944 interdit et supprime tout titre ayant paru en zone libre après le 26 novembre 1942 sous l'occupation allemande sous prétexte de collaboration avec l'occupant.

des employeurs » puis en 1985 avec la création et l'entrée au capital de la « société des lecteurs ». Ce morcellement des parts du capital est une protection contre la mainmise d'un seul actionnaire et pour une indépendance éditoriale.

Dès sa première parution, le titre rencontre le succès même s'il a du mal parfois à contenter son lectorat. Au début des années 50, la question de l'O.T.A.N. va diviser la rédaction ; Beuve-Méry, sous le nom de plume de Sirius, va défendre dans ses éditoriaux le neutralisme en Europe alors que le journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber va de son côté démissionner, en désaccord avec la ligne de neutralité défendue par le journal. En désaccord aussi, Courtin et Funck-Brentano démissionnent du comité de rédaction en 1951. Durant la guerre d'Algérie, le titre défend les libertés individuelles, dénonce la torture et il est violemment attaqué par les partisans de l'Algérie française.

En 1968, *Le Monde*, avec 800 000 exemplaires, est le journal le plus lu par la jeunesse universitaire. En 1969, Beuve-Méry quitte à son tour *Le Monde*. Il est remplacé à la tête du journal par Jacques Fauvet qui oriente le titre vers la gauche. Le journal soutient le candidat de l'Union de la gauche, François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981. Le journal paiera son soutien et cette élection par une baisse de ses ventes.

Le Monde n'hésite pas à dénoncer les scandales politiques même quand la gauche est au pouvoir ce qui lui vaudra la rancœur du président Mitterrand et la rupture entre le président, la gauche et le journal.

A l'élection présidentielle de 1995, le journal apporte son soutien cette fois-ci à Edouard Balladur contre Jacques Chirac mais en 2007, le journal change une nouvelle fois de cap et appelle à voter pour la candidate socialiste Ségolène Royal contre le candidat Sarkozy. A la dernière élection présidentielle, le journal a soutenu tièdement la candidature de François Hollande²²⁰.

Depuis les années 80, *Le Monde* a connu plusieurs crises financières graves et à l'instar de tous les autres titres de la presse nationale française une baisse de ses publications,

²²⁰ Ces différents soutiens à des personnalités de gauche mais aussi de droite, ces dénonciations de scandales ont construit du journal une image de sérieux, d'indépendance, de sensibilité de gauche certes, mais non inféodée au Parti socialiste.

de 407 085 exemplaires en 2002 à 324 592 exemplaires en 2011²²¹ et à 288 113 exemplaires en 2015²²².

En 2010, à la suite de problèmes financiers importants, le titre est racheté par un trio, Pierre Bergé, Matthieu Pigasse et Xavier Niel. Depuis 2010, plusieurs voix (journalistes, anciens collaborateurs) se font entendre pour critiquer et nier la neutralité que met en avant le journal.

Depuis 1996, le journal possède un site payant (Lemonde.fr) où sont repris les articles papiers mais qui propose aussi des dossiers en ligne.

2.4.2. Description du support

Le Monde a un grand format dont la pagination oscille entre 24 et 32 pages maximum selon les jours. Depuis 1985, le journal a connu plusieurs modifications de sa présentation et présente aujourd'hui un contenu un peu moins austère qu'auparavant avec plus d'iconographie et de dessins comme le dessin humoristique journalier de Plantu, *le regard de Plantu* en page 1.

La grande spécificité du *Monde* est que c'est (comme son prédécesseur) un journal du soir, qui paraît dans la journée (13 heures à Paris) et qui est donc daté du lendemain par rapport à son jour de parution réelle.

La une du *Monde* est caractérisée par l'éditorial qui est en bonne place ainsi que des amorces, c'est-à-dire des débuts d'articles dont les suites se trouvent dans les pages intérieures.

Si la page deux est consacrée à un tour du monde rapide de l'actualité, la page trois écrit sur un événement qui peut être aussi bien un événement politique, une question de société ou un fait d'actualité (la banlieue, la moralisation de la vie politique...). Viennent ensuite les pages « planète » consacrée notamment à l'actualité environnementale, « international », « Europe », « France politique », « société » et « économie ». Ces pages sont suivies par la rubrique « décryptage » (enquête et analyse) dans laquelle on retrouve

²²¹ Chiffres de l'OJD.

²²² <http://www.acpm.fr/Support/le-monde>, diffusion France payée.

soit une enquête sur un point récent de l'actualité soit des réactions à l'actualité sous forme de tribunes, billets d'humeur, chroniques...

Le reste du journal se divise entre plusieurs rubriques comme « culture », « & vous »...

Le déroulé est quasiment identique d'un jour sur l'autre avec des adaptations du nombre de pages de chaque rubrique suivant l'actualité du moment.

2.4.3. Quelle représentation du monde ?

Le Monde se veut être un journal sérieux, positionné à gauche²²³ avec une audience internationale. Les titres sur le remaniement ministériel de 2010 (corpus 1) montrent néanmoins une prise de position sceptique sur la portée de cet événement (« *casting sans surprises* », « *affaiblissement de la puissance présidentielle* », « *le pari risqué* », « *la France pas encore vraiment sortie de la crise* »...).

Un nouveau gouvernement Fillon, un pack UMP en ordre de bataille pour 2012 (16/11/2010)

François Fillon est reconduit au poste de premier ministre (16/11/2010)

L'amertume du « zozo » Borloo (16/11/2010)

Quelques prises de guerre symboliques pour pimenter un casting sans surprises (16/11/2010)

Un changement d'équipe qui signe l'affaiblissement de la puissance présidentielle (16/11/2010)

Éric Woerth, un encombrant serviteur finalement congédié (16/11/2010)

Concernant le deuxième corpus, il est à noter que contrairement à son habitude, *Le Monde* du mardi 17 mai consacre une grande partie de ses pages intérieures à l'affaire DSK et à ses répercussions (7 pages de la page 3 à la page 9), encore 6 pages (de la page 3 à la page 8) dans son édition du mercredi puis 4 pages (de la page 3 à la page 6) dans son édition du jeudi. Pour cet événement, le titre rejoint l'habitude qu'ont la plupart des titres de traiter au sein d'une rubrique « Événement », un sujet d'actualité, proposant

²²³ Selon un article de 2012 du magazine *Marianne* http://www.marianne.net/La-couleur-politique-des-medias_a217177.html qui reprend un sondage *Marianne* -Ifop, 63% des lecteurs du *Monde* sont des électeurs de gauche.

dans une seule rubrique, des articles didactiques, des analyses, des commentaires ayant en commun une unité thématique, l'événement en question.

La droite balance entre prudence et joie maligne (17/05/2011)

Brillant et dilettante, DSK est l'homme des paradoxes (17/05/2011)

L'émergence sur Internet d'une « droitosphère » (18/05/2011)

Le PS ne sait plus quelle victime défendre (19/05/2011)

Combattante jusqu'au bout (19/05/2011)

DSK victime d'un complot pour une majorité de Français (19/05/2011)

Les titres sont dans l'ensemble assez neutres, les articles soulignant néanmoins à plusieurs reprises les qualités de l'homme mis en cause (« *brillant et dilettante* », « *DSK est l'homme des paradoxes* », « *un acteur essentiel des plans de sauvetage de la zone euro* »), associant le nom de DSK au terme de victime (« *s'il est reconnu coupable* », « *le PS ne sait plus quelle victime il doit défendre* », « *DSK victime d'un complot pour une majorité de Français* »), évoquant même l'hypothèse d'un possible complot (« *la thèse du complot fleurit à gauche comme à droite* », « *DSK victime d'un complot pour une majorité de Français* »).

Au niveau textuel, *Le Monde* privilégie le mode explicatif. Il est là pour expliquer le monde et ce qui s'y passe. De plus, le ton neutre que met en avant le titre correspond à une volonté de construire un point de vue qui se veut désintéressé, au-dessus des formes partisans dans une visée d'information et de sérieux. La finalité est bien ici un faire savoir, soumis de fait à un enjeu de crédibilité, obligeant le journaliste à une « objectivité ». En effet, Koren (2004) souligne qu'au journal *le Monde* « les enjeux informationnels n'excluent pas la prise de position argumentative, mais c'est l'information et donc la neutralisation de la prise de position qui sont présentées comme les valeurs suprêmes », elle y dénonce aussi « un jeu du paraître neutre ».

L'article ci-dessous, en date du mardi 16 novembre 2010 (corpus 1) illustre bien cette visée d'information et de sérieux que le titre met en avant.

Jean-François Copé s'impose à Nicolas Sarkozy et prend la tête de l'UMP

M. Copé verrait bien un de ses proches à la présidence du groupe à l'Assemblée nationale

Le loup est dans la bergerie. Jean-François Copé a réussi son OPA sur l'UMP. Nicolas Sarkozy a donné son accord pour que le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale s'installe à la place de Xavier Bertrand au secrétariat général du parti.

Jusqu'au dernier moment, d'influentes personnalités de la majorité, à commencer par l'ancien premier ministre Edouard Balladur, ont tenté de dissuader le chef de l'Etat de confier les clés du parti à celui qui ne cache pas ses ambitions pour l'après-Sarkozy. Une fois installé aux commandes, ne serait-il pas tenté de précipiter le mouvement afin de servir son propre dessein ? Quand bien même M. Copé jure de sa loyauté et promet de tout faire pour faire gagner le président sortant en 2012, le doute continuait à tarauder M. Sarkozy. Quant à François Fillon, il préférerait avoir sous sa coupe celui qui pourrait être son rival dans un proche avenir.

Lors d'un ultime entretien, dimanche 14 novembre, le chef de l'Etat a proposé à M. Copé un « grand ministère » de l'intérieur et de l'immigration. Celui-ci a une nouvelle fois décliné l'offre. Dès lors, le président de la République n'a pu que se résoudre à lui donner le feu vert pour la direction du parti. Un bureau politique devrait être convoqué dans les jours à venir pour « élire » le nouveau secrétaire général. Seule condition posée par M. Sarkozy : que M. Copé travaille « main dans la main » avec son fidèle Brice Hortefeux, le ministre de l'intérieur, qui devrait présider la commission des investitures.

L'essentiel, pour M. Copé, est d'être parvenu à ses fins. Lorsque, fin août, il a manifesté son intention de s'emparer de l'UMP, prenant même à contre-pied une partie de ses proches, pas grand monde ne donnait cher de ses chances. Pourtant, à partir du moment où le député de Seine-et-Marne a mesuré le risque que M. Fillon récupère l'UMP s'il quittait Matignon, il a réagi sans tarder.



Lors de la convention UMP, à Paris, le 3 novembre. CHRISTOPHE MORIN/F3

En lançant une opération blitzkrieg, avec la tribune publiée dans *Le Figaro* du 4 septembre. Cosignée avec François Baroin, Christian Jacob et Bruno Le Maire, la « bande des quatre » établissait les « conditions » de la victoire de leur

M. Copé s'est fait fort de déployer un zèle tout particulier pour empêcher que le chef de l'Etat ne risque d'être mis en difficulté

camp en 2012. Parmi celles-ci, estimaient-ils, un parti « redynamisé ». Les journées parlementaires de l'UMP couronneront l'offensive.

En dépit des relations empreintes de méfiance réciproque entre le « patron » des députés et le chef de l'Etat, le premier a su se rendre indispensable au second. Après

avoir évincé M. Copé du gouvernement en 2007, M. Sarkozy pensait lui avoir offert avec la présidence du groupe de l'Assemblée un lot de consolation qui suffirait à le tenir tranquille.

Le député de Seine-et-Marne a transformé la fonction. N'hésitant pas à transgresser les usages, il a imposé sa marque sur le fonctionnement de la majorité. Quand le chef de l'Etat a tenté de placer ses pions pour entraver sa montée en puissance, ils s'y sont cassés les dents.

Au soir même de la déconfiture de la droite aux élections régionales de mars, M. Copé appelait à un « retour aux fondamentaux », obligeant le président de la République à entretenir des liens plus étroits avec sa majorité parlementaire et, en particulier, avec son chef de file.

Malgré ces relations tendues, M. Copé a toujours su ne pas aller trop loin dans les libertés qu'il s'accordait. Au contraire, il s'est fait fort, sur les sujets les plus sensi-

bles, de déployer un zèle tout particulier pour empêcher que le chef de l'Etat ne risque d'être mis en difficulté. Dorénavant, il se trouve investi de la « confiance » de M. Sarkozy pour diriger le parti présidentiel. Parallèlement, il s'est doté, avec Génération France, d'un réseau mobilisant une centaine de parlementaires qui lui permet d'enrichir son offre et d'élargir son influence.

L'objectif de M. Copé est de faire fonctionner en symbiose le parti et le groupe. A la présidence de celui-ci, il souhaite voir lui succéder un de ses proches, Christian Jacob. Son bras droit à la tête de Génération France fait figure de favori. Une telle mainmise sur les deux principaux piliers de la majorité – groupe et parti – ne va pas sans provoquer certaines appréhensions. Lors de l'élection à la présidence du groupe, qui n'interviendra pas avant le 23 novembre, pourraient se manifester quelques rancœurs. ■

Patrick Roger

²²⁴ Nous reproduisons ici la page et nous mettons le texte complet en annexe 5.

Cet article est illustré d'une photo, ce qui n'est pas la forme générale. Il est à la croisée du reportage (l'événement est narré chronologiquement) et de l'analyse, l'analyse étant le type d'article le plus représenté dans *Le Monde*.

L'analyse présume que son lecteur, par la télévision et par la lecture d'autres articles sur le même sujet, est déjà un peu au courant de l'actualité. Elle lui offre une vue plus profonde et différenciée du problème. Les événements sont situés dans un contexte global et éclairés par des points de vue différents. (Bohnacker 1996 : 152)

La forme est didactique, l'article revient sur le calendrier qui a amené Jean-François Copé à la tête de l'UMP. Il invite le lecteur à suivre pas à pas les circonstances de ce changement de direction, le fait pénétrer dans les coulisses de l'événement et semble lui révéler les arcanes de la politique. Il présente les faits mais dans un même temps, analyse, décrypte pour le lecteur les intentions, les manœuvres, les stratégies et les objectifs des protagonistes.

(52) L'objectif de M. Copé est de faire fonctionner en symbiose le parti et le groupe.

(53) Malgré ces relations tendues, M. Copé a toujours su ne pas aller trop loin dans les libertés qu'il s'accordait. Au contraire, il s'est fait fort, sur les sujets les plus sensibles, de déployer un zèle tout particulier pour empêcher que le chef de l'Etat ne risque d'être mis en difficulté.

De fait, le commentaire du journaliste laisse peu de place au discours rapporté qui n'intervient que de rares fois sous formes d'îlots textuels.

2.5. *La Nouvelle République du Centre-Ouest*

2.5.1. Historique du titre

La Nouvelle République du Centre-Ouest, *La NR*²²⁵, est un quotidien régional français dont le siège est à Tours en Indre-et-Loire. Le journal a été fondé à la Libération en septembre 1944 par Pierre Archambault et Jean Meunier et faisait suite à un titre existant auparavant, *La Dépêche du Centre*, victime de sa collaboration pendant l'occupation. Le journal fut tout d'abord dirigé par Pierre Archambault puis par Jean Meunier à partir de 1972. Jean Meunier ayant été député SFIO, le journal acquit une réputation de sensibilité de gauche.

Le titre rayonne sur 5 départements²²⁶ des régions Centre et Poitou-Charentes : l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Vienne, l'Indre et les Deux-Sèvres.

Actuellement, *La NR* emploie environ 650 salariés, tire à 163 573 exemplaires (chiffres 2015)²²⁷ et a lancé fin 2006, une édition dominicale.

Le journal connaît, comme presque toute la presse quotidienne régionale, une lente érosion de son lectorat (-13,51% entre 1981 et 2002²²⁸). En 2009, suite à des difficultés financières, le groupe de presse Centre-France augmente sa participation au capital de *La Nouvelle République* et devient l'actionnaire majoritaire, avec pour conséquence une restructuration et la suppression de 125 postes (dont 80 journalistes) pour le journal tourangeau. *La NR*, organisée jusqu'à présent en Société anonyme à participation ouvrière (SAPO), change ses statuts et devient une Société anonyme avec un directoire et un conseil de surveillance. Une grande partie des actions serait en fait détenue

²²⁵ Pour des raisons pratiques et d'économie, nous utilisons cette appellation qui est le nom répandu dans sa zone de diffusion.

²²⁶ En 1988, *La NR* couvrait encore huit départements. Les derniers départements abandonnés sont le Maine-et-Loire en 2006 et le Cher en 2009.

²²⁷ <http://www.acpm.fr/Support/la-nouvelle-republique-du-centre-ouest>, diffusion France payée.

²²⁸ Chiffres donnés par Albert 2004 : 153.

essentiellement par les salariés et anciens salariés du groupe et représenterait environ 30% du capital.

Le journal a un site Internet où il est possible de retrouver toutes les éditions des 5 départements ainsi que des vidéos sur les faits d'actualités.

2.5.2. La description du support

Depuis septembre 2008, *La NR* a changé de format et elle est passée d'un grand format destiné à être étalé sur une table, peu pratique, à un format tabloïd.

Comme tout quotidien régional, le titre privilégie l'information locale à l'information nationale. Il organise sa zone de diffusion en unités géographiques de plus en plus petites. C'est la raison pour laquelle, dans l'édition tourangelle, les premières pages sont consacrées aux sections « Indre-et-Loire » avec en tête de page des rubriques actualité, faits de société, arts et spectacles, puis « Tours ». Suivent ensuite les sections concernant les différentes localités composant l'agglomération tourangelle et les alentours proches. Les pages sportives (locales puis nationales) font la séparation avec les dernières pages d'actualité avec deux sections « France » puis « Monde ».

Le déroulé reste le même d'un numéro à l'autre. Le quotidien régional s'adressant à un public généraliste et hétérogène, cette répétition donne au lecteur un cadre stable à son activité de lecture. Il connaît exactement l'emplacement de la rubrique (géographique par exemple) qui l'intéresse et il est capable de la repérer rapidement au sein du journal. L'unité de lecture n'est plus la page car « plus la page est grande et moins elle fonctionne comme unité de sens » (Ringoot 2004 : 97). Ici, nous avons des pages au sein desquelles sont associées plusieurs rubriques géographiques ou même plusieurs sections (les sections « France » et « Monde » sont parfois réunies dans la même page). Dans ce cas-là, l'unité de lecture se restreint à la section ou même à la rubrique géographique.

La mise en page se fait sur cinq colonnes avec un schéma conducteur privilégié 4/1.

La segmentation reste sensiblement la même d'un numéro à l'autre pour chaque édition.

La pagination oscille selon les périodes de l'année entre 48 et 60 pages.

2.5.3. Quelle représentation du monde ?

La Nouvelle République du Centre-Ouest est, comme tous les quotidiens régionaux, soumise à l'obligation de satisfaire un lectorat hétérogène idéologiquement et sociologiquement, c'est-à-dire un public généraliste qui n'a en commun que la répartition géographique. De fait, le journal privilégie la proximité et les informations locales. Dans leur ensemble, les quotidiens régionaux sont contraints dans leurs pages politiques nationales ou locales à un faible engagement.

La NR n'échappe pas à la règle. Taxé pendant longtemps de par sa création et l'étiquette politique de son fondateur (député SFIO) d'être un « journal de gauche », le titre a perdu au cours des années la réputation de son positionnement politique pour être reconnu aujourd'hui sans couleur politique. Sa position de monopole sur le département d'Indre-et-Loire notamment, le pousse à refuser de prendre position, car il risque toujours de heurter la sensibilité d'une partie, même minoritaire, de son lectorat.

Les journaux régionaux peuvent difficilement prendre ouvertement parti dans les conflits d'intérêts – politiques ou économiques – locaux sans compromettre, aux yeux des notables et des groupes de citoyens, l'impartialité dont ils sont désormais en quelque sorte les garants, faute de concurrent. » (Albert 2004 : 151).

Les titres visent la neutralité au niveau lexical avec des énoncés essentiellement descriptifs :

Michel Lezeau rend le siège à Hervé Novelli (15/11/2010)

Le ministre loir-et-chérien qui a traversé la mer Rouge (15/11 /2010)

Hervé Novelli parti : son camp surpris et déçu (16/11/2010)

La guerre des Centres est déclarée (16/11/2010)

Des centristes de droite irrités mais combattifs (17/11/2010)

Nicolas Sarkozy assume et rejette les critiques (17/11/2010)

Inculpé, Dominique Strauss-Kahn nie tout (16/05/2011)

Dominique Strauss-Kahn reste en prison (17/05/2011)

Le PS sous le choc perd son favori pour 2012 (17/05/2011)

Martine Aubry veut maintenir l'unité au PS (18/05/2011)

Les organisations féministes très choquées (18/05/2011)

Les articles sont relativement courts (de 80 lignes maximum) par rapport aux articles que l'on peut trouver dans *Le Figaro*, *Libération* ou *Le Monde*.

Au niveau énonciatif, *La NR* a aussi recours au discours rapporté, ce que nous pouvons vérifier dans l'article ci-dessous de l'édition du 17/05/2011 (corpus 2), intitulé « *Dominique Strauss-Kahn reste en prison* ».

Dominique Strauss-Kahn reste en prison

Le directeur du FMI restera en prison jusqu'à sa prochaine audience vendredi 20 mai. La juge a refusé, hier, la libération sous caution.

Melissa Jackson, juge new-yorkaise a ordonné, hier, l'incarcération de Dominique Strauss-Kahn et refusé de le libérer moyennant une caution d'un million de dollars, deux jours après son arrestation. Elle a répété qu'elle craignait une fuite – sur la foi notamment d'une vidéo prise à sa sortie du Sofitel – de DSK car celui-ci, en a « les moyens » et que justement, les forces de polices l'avaient arrêté à l'aéroport JFK, dans un avion.

Le patron du FMI a comparu dans la matinée au tribunal pénal de Manhattan, Centre Street, où se succèdent généralement les comparutions en flagrant délit de petits ou grands délinquants. Vêtu d'un costume sombre et d'une chemise claire, il est apparu fatigué et abattu. Devant les caméras diffusant les images dans le monde entier. Il n'était pas menotté, contrairement à dimanche soir, lors de sa sortie du commissariat de Harlem.

La défense de l'ancien ministre avait offert une caution d'un million de dollars pour obtenir la mise en liberté provisoire de DSK, qui aurait également remis son passeport à la justice. Dominique Strauss-Kahn se serait également engagé à résider à New York chez sa fille, ont proposé ses avocats. Dominique Strauss-Kahn fait l'objet de sept chefs d'accusation, dont acte sexuel criminel et



Benjamin Brafman, avocat de DSK :
« La bataille ne fait que commencer. »

(AFP)

tentative de viol et de séquestration, suite aux accusations d'une femme de chambre de 32 ans, employée dans un hôtel Sofitel de New York.

Prochaine audience le 20 mai

La juge laissant DSK en prison, « la date de la prochaine audience est fixée au 20 mai 2011 », a déclaré le ministère public dans un communiqué. Peut-être pour fixer la date d'un éventuel procès. L'épouse du directeur du FMI, l'ancienne journaliste Anne Sinclair, était hier en route pour New York en provenance

de Paris, a indiqué un des avocats, Benjamin Brafman. Au cours de l'audience, l'avocat a déclaré à la juge que Dominique Strauss-Kahn niait l'ensemble des accusations portées contre lui. L'acte sexuel criminel, qui recouvre une fellation forcée en droit américain, correspond en droit français à un viol. Le terme de viol ne recouvre en droit américain que la seule pénétration vaginale forcée.

« Il nie ces accusations. Il est présumé innocent selon la loi », a souligné M^e Brafman.

L'avocat a ajouté que le cas du directeur du FMI et favori dans des sondages dans la course à la présidentielle française bénéficiait d'une « ligne de défense forte » et qu'il était « tout à fait probable qu'il soit innocenté en fin de compte ».

Cependant, l'accusation a déclaré que Dominique Strauss-Kahn avait été impliqué dans « au moins un » autre cas. Il y a des « informations selon lesquelles il a eu une conduite similaire à celle-ci dans au moins un cas » a précisé le procureur devant le tribunal, juge avant que la juge ne prononce l'incarcération de DSK.

à chaud

“ La bataille ne fait que commencer ”

Un des avocats de Dominique Strauss-Kahn, Benjamin Brafman, s'est dit hier « déçu par la décision du tribunal » de ne pas accorder la liberté sous caution à son client, mais « la bataille ne fait que commencer ». L'avocat a pris la parole à la sortie du tribunal, après la comparution du directeur général du FMI. « Nous croyons à l'innocence de M. Strauss-Kahn et

nous pensons que son dossier est défendable », a-t-il ajouté. « Nous demandons à tous de lui reconnaître la présomption d'innocence ». « Il est important de comprendre que cette bataille ne fait que commencer », a poursuivi l'avocat. « L'intention de M. Strauss-Kahn est d'essayer de rétablir son nom et sa réputation ».

229

- Sous forme de discours direct ;

(59) « *Il nie ces accusations. Il est présumé innocent selon la loi* », a souligné Me Brafman.

²²⁹ Nous reproduisons ici la page et nous mettons le texte complet en annexe 6.

(60) « La date de la prochaine audience est fixée au 20 mai 2011 », a déclaré le ministère public dans un communiqué.

- Sous forme de segments ;

(61) Il y a des « *informations selon lesquelles il a eu une conduite similaire à celle-ci dans au moins un cas* » a précisé le procureur devant le tribunal, juge avant que la juge ne prononce l’incarcération de DSK.

- Sous forme d’îlots textuels intégrés au discours du journaliste ;

(62) Cependant, l’accusation a déclaré que Dominique Strauss- Kahn avait été impliqué dans « *au moins un* » autre cas.

(63) Elle a répété qu’elle craignait une fuite – sur la foi notamment d’une vidéo prise à sa sortie du Sofitel – de DSK car celui-ci, en a « *les moyens* » et que justement, les forces de polices l’avaient arrêté à l’aéroport JFK, dans un avion.

- sous forme de discours indirect :

(64) Au cours de l’audience, l’avocat a déclaré à la juge que Dominique Strauss-Kahn niait l’ensemble des accusations portées contre lui.

Le discours journalistique politique est un discours construit à partir d’autres discours. Il est donc normal que ces discours qui forment la matière première soient plus ou moins présents dans le discours journalistique.

Dans la presse régionale, il s’agit plus d’un journalisme de communiqué, d’information, qui se voudrait « objectif ». Dans ces conditions, le journaliste se tient plus à un rôle de rapporteur citant un discours premier produit par un autre, cela dans un souci d’authenticité, pour donner la priorité aux sources.

2.6. Synthèse sur les titres retenus

Nous avons présenté au cours de cette partie les cinq titres retenus pour la constitution de notre corpus. Nous avons procédé à un historique, une description du support et une analyse textuelle rapide d'un article pour chacun des titres. Nous pensons, en effet, que l'histoire du titre, connue par avance, stockée dans la mémoire collective, est un savoir préalable qui participe à la construction de l'*ethos prédiscursif* et configure l'image qu'un lecteur potentiel a du titre en question et qui conditionne ensuite la réception du contenu. Par l'analyse d'un article, nous avons souligné les procédés que chaque titre exploite plus particulièrement (dits rapportés en DD ou en DI, commentaire factuel ou subjectif...) sur lequel repose l'*ethos discursif*, l'image que le titre projette dans sa manière de présenter et de dire l'information.

Chaque titre s'adresse à un lectorat particulier avec lequel il partage des valeurs et des représentations communes. Dans une logique commerciale et dans un contexte économique morose et difficile pour la presse écrite (baisse des tirages de l'ensemble des quotidiens français), il doit renforcer et consolider son *ethos* afin de correspondre au plus près aux attentes des lecteurs, d'attirer l'adhésion de nouveaux ou tout au moins de fidéliser les anciens.

En jouant sur les deux critères national vs régional et couleur politique, nous espérons réunir, à partir de ce corpus de référence, un *corpus d'étude* (Rastier 2002) représentatif de la presse écrite française actuelle qui nous permet de saisir les différents procédés de nomination des hommes politiques, la place du Npr dans ces procédés et les enjeux discursifs qui en découlent.

3. Les modalités de traitement

3.1. L'organisation du corpus d'étude

Les deux corpus sont formés chacun de 5 sous-corpus correspondant à la sélection faite des articles dans chacun des 5 titres retenus.

La composition de chaque sous-corpus est variable aussi bien au niveau du type d'articles sélectionnés, qu'au niveau du nombre ou de la longueur des articles. Nous avons traité chaque article séparément, mais pour des raisons pratiques (nombre d'occurrences insuffisant), nous avons, dans certains cas, regroupé des articles : dans le cas de brèves regroupées au sein d'une même rubrique, dans le cas d'un petit encadré, pris dans un autre article.

Nous n'avons pas retenu l'iconographie et n'avons gardé que les titres, les chapeaux et les corps des articles.

Les deux corpus se distribuent de la manière suivante en nombre d'articles sélectionnés²³⁰ :

	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>Le Monde</i>	<i>La NR</i>	total
Corpus 1	64	55	35	68	34	256
Corpus 2	74	68	35	66	31	274

Les deux corpus ont été traités exclusivement par voie manuelle étant donné l'hétérogénéité des observables entrant dans la nomination. Cette voie manuelle a consisté en la lecture quotidienne des 5 titres de presse quotidienne. Cette constitution manuelle est fastidieuse et peut-être perméable aux erreurs, aux omissions ou à la subjectivité de l'analyste mais il ne semble pas y avoir d'autre moyen de sélectionner les entrées qui nous intéressent.

²³⁰ Pour des raisons pratiques nous parlons d'articles, même si cela représente, par exemple, plusieurs brèves réunies.

3.2. Les entrées retenues pour l'analyse

Si nous concevons comme Dubois (1969 : 100) que l'énonciation est « le surgissement du sujet dans l'énoncé », nous pouvons observer cette énonciation dans les traces, les indices que le sujet locuteur laisse dans l'énoncé. Nos observables sont les traces au niveau local des opérations de nomination de l'énonciateur dans l'énoncé.

La difficulté est de délimiter les observables. Pour cela, il nous faut revenir à la définition de la dénomination de Kleiber (1984) déjà énoncé :

Pour que l'on puisse dire d'une relation signe/chose qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet *x*, quel qu'il soit et le signe *X*. Nous parlerons pour cette fixation référentielle, qu'elle soit le résultat d'un acte de dénomination effectif ou celui d'une habitude associative, d'acte de dénomination, et postulerons donc qu'il n'y a relation de dénomination entre *x* et *X* que s'il y a eu un acte de dénomination préalable. (1984 : 79)

Ce lien désignationnel relève tout d'abord d'un acte de baptême préalable. Au vu de cette définition, nous retenons dans un premier temps comme dénominations toutes les formes qui reposent sur un acte social au préalable comme les noms propres complets, patronymes, prénoms, abréviations, syntagmes nominaux simples. Toutes ces expressions sont autonomes et se suffisent à elles-mêmes pour l'interprétation.

(65) **Jean-Louis Borloo** l'assure : il y aura bien un candidat du centre à l'élection présidentielle de 2012 (*Libération*, 16/05/2011)

(66) **Le président de la République** a méthodiquement détaillé sa feuille de route hier soir. (*La Nouvelle République*, 17/11/2010)

Sont retenues aussi les dénominations coréférentielles, c'est-à-dire référant à un même individu déjà introduit et mentionné dans l'article mais interprétables *a priori* dans un autre contexte.

(67) Hier, **Martine Aubry** a utilisé la même expression. Informée dans la nuit par un journaliste de l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn, **la première secrétaire du PS** était stupéfaite. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Les deux dénominations, le Npr complet et la description définie réfèrent bien au même particulier.

Nous relevons aussi toutes les expressions anaphoriques ou cataphoriques, non interprétables sans le lien avec leur antécédent, comme les pronoms de l'exemple ci-dessous qui coréfèrent avec l'antécédent, présent dans la phrase précédente, Martine Aubry.

(68) Martine Aubry a appris le maintien en détention de Dominique Strauss-Kahn « avec stupéfaction ».

A son arrivée, hier en début d'après-midi, elle avait le regard sombre. Elle se contente de quelques mots. Les images montrant Dominique Strauss-Kahn l'ont « bouleversée », dit-elle. Maintenant, elle attend. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

Dans le cas de nomination par un Npr avec une expansion, une apposition, nous considérons l'ensemble comme une seule unité de nomination et nous la traitons dans la catégorie des Npr avec expansion, quel que soit le type d'apposition²³¹.

(69) Dimanche, Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate, a étayé cette théorie. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

Jusqu'à présent, nous n'avons retenu que des formes lexicales stabilisées dans leur relation au référent, l'homme politique porteur du Npr. Mais qu'en est-il des formes produites par l'actualisation discursive, les désignations, qui elles, ne nécessitent pas de relation référentielle stable, pas de mémorisation, d'acte de baptême préalable... et qui ne sont interprétables, pour la plupart, que dans le contexte de l'article. Nous considérons ces désignations comme faisant partie du paradigme désignationnel (Mortureux 1993), c'est-à-dire comme faisant partie de l'ensemble des formes résultant de l'acte de nomination. Ces occurrences relèvent de la subjectivité du locuteur, du journaliste et ne sauraient à elles seules permettre l'identification du référent. Elles ne sont interprétables qu'en contexte puisqu'elles sont instanciées par ce même contexte.

²³¹ La différence entre les différents types d'apposition sera explicitée dans les tendances générales où nous réalisons un inventaire des formes de nominations recensées.

(70) Affaibli à l'issue du mouvement social et de la crise politique qui s'est ensuivie, Nicolas Sarkozy n'a pu que se résoudre à nommer **un homme avec qui il entretient des relations des relations** tumultueuses. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

(71) **L'accusé**, les témoins et la plaignante seront tour à tour interrogés par les deux parties. (*Le Monde*, 18/05/2011)

(72) Voilà **l'ennemi. Le vrai. Déterminé et jusqu'au-boutiste**. (*Libération*, 16/11/2010)

Ces désignations sont très variées et vont du syntagme nominal simple à des définitions plus longues avec expansions relatives par exemple. Elles ne sont pas arrêtées puisque n'importe quelle désignation, point de vue du journaliste ou d'un autre locuteur (expert, invité, témoin...) sur l'homme politique, peut apparaître dans l'article.

1.1. Les entrées problématiques

La grande difficulté à laquelle nous sommes confrontée est la prise en compte ou non des formes attributives dans la nomination. Certains auteurs ne reconnaissent pas de fonction référente à la construction avec copule et attribut, mais seulement d'attribution d'une caractéristique, d'autres estiment qu'il y a un rapport d'identité entre le sujet et l'attribut.

Dans une perspective restreinte de l'identification, il a été dit qu'un énoncé du type *x est y* établit un rapport d'identité entre *x* et *y* si le référent de *x* coïncide avec le référent de *y*. J'aborderai ce processus dans une perspective plus large, selon laquelle *x est y* réalise une identification lorsque *y* sert à identifier *x*, en le qualifiant, en mentionnant son appartenance, etc. (Cozma 2010 : 70)

La fonction et le but de la copulative identificationnelle est d'identifier ou tout au moins d'aider à identifier le référent *x*.

En (73), nous avons le type même de l'énoncé copulatif d'identité.

(73) La vraie victime est Jean-Louis Borloo. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

Les deux termes de l'énoncé copulatif sont associés dans une construction référentielle identitaire comparative, l'adjectif *vraie* impliquant une fausse victime.

Jonasson (1994) postule à l'instar de Fauconnier (1984) que le Npr, « désignant une entité individuelle, est interprété comme identifiant premièrement une valeur » (p.75). Le SN indiquerait explicitement un rôle et indirectement une valeur ensuite.

En termes d'espaces mentaux, il s'agit [...] de mettre en correspondance une valeur et un rôle. L'un d'eux est le déclencheur, l'autre est la cible d'une fonction pragmatique qui permettra l'identification des deux, l'un est l'autre. (Jonasson 1994 : 75)

Nous ne nous poserons pas la question de savoir lequel est le déclencheur, lequel est la cible, nous considérons que dans un cas, on assigne une valeur à un rôle, dans l'autre, un rôle à une valeur mais que dans les deux cas, nous avons un processus d'identification que nous intégrons à la nomination.

Ces expressions attributives s'accompagnent aussi bien d'un déterminant défini qu'indéfini, démonstratif que possessif.

Si nous privilégions les copulatives identificationnelles²³², nous n'avons pas exclu, après réflexion, les autres types de copulatives, les copules prédicationnelles (du type « *DSK est séducteur* ») et les copules spécificationnelles (du type « *Éric Woerth est un ministre* »). À l'inverse des copulatives identificationnelles, ces deux types de copules restent, pour de nombreux linguistes, non-référentielles car leur structure n'est pas réversible. Pour notre part, dans notre perspective discursive, nous les retenons car elles apportent des qualifications, parfois subjectives, elles sélectionnent des propriétés des référents cités et concourent à des créations identitaires.

(74) « *C'était un séducteur.* » (*Libération*, 18/05/2011)

²³² Nous avons exclu les copules aspectuelles (rester par exemple) et les copules modalisatrices (sembler par exemple).

Nous avons aussi retenu les formes d'énoncés négatifs :

(75) [...] que « Mister Nobody » est parfait ou presque, comparé à celui qui n'est pas son mentor. (*Le Monde*, 16/11/2010)

En (75), nous avons une négation totale, réfutation reprise d'un discours antérieur de François Fillon (76) dans lequel le premier ministre avait exprimé la distance qu'il prenait avec le chef de l'Etat.

(76) Un mois plus tard, le Premier ministre persiste : « Nicolas Sarkozy n'a jamais été mon mentor. » (*Libération*, 15/11/2010)

Dans ce discours, François Fillon avait choisi de définir en creux ce que représentait Nicolas Sarkozy pour lui. Parmi tous les mots et toutes les expressions possibles, il avait choisi de définir l'homme par cette réfutation qui répondait à des propos tenus auparavant par le Président, exemple même de la présence de l'interdiscours dans le discours, lieu où se croisent et se rencontrent des discours tenus antérieurement.

(77) Sarkozy n'a jamais été l'homme « *de la rupture* » mais le serviteur d'une « *fuite en avant* » autoritaire, le serviteur des puissants de la finance et du Medef, d'une vision clanique de la société, des copains et des coquins... (*L'Humanité*, 16/11/2010)

En (77), Nicolas Sarkozy est tout d'abord défini par une valuation négative qui place l'homme politique définitivement à l'extérieur d'une zone d'identification possible (homme de la rupture). La présence des guillemets autour du terme *rupture* est là pour signaler la reprise d'un énoncé antérieur, de la campagne électorale pendant laquelle le candidat Sarkozy avait voulu se différencier et prendre ses distances vis-à-vis du Président Jacques Chirac, issu du même parti que lui. La négation polémique, c'est-à-dire la réfutation d'un point de vue contraire, est suivie d'une suite d'autres affirmations qui relèvent bien du point de vue du locuteur, ici le journaliste, et par-delà la ligne éditoriale du journal *L'Humanité*.

Ducrot (1984) décrit la structure négative comme le lieu de la polyphonie où une négation s'oppose à une affirmation, où deux points de vue s'affrontent et s'opposent.

Le dernier point abordé est celui de la construction avec *comme*²³³ qui correspond à une construction attributive marquée et qui, par la comparaison, exprime l'identité.

(78) Mis en cause directement (comme trésorier de l'UMP) [...], Éric Woerth était en sursis dans le gouvernement sortant. (*Libération*, 15/11/2010)

En (78), le SN attribut est relatif à une fonction et il est présent sans déterminant. La structure avec *comme*²³⁴ permet de faire un focus sur le rôle alors joué par Éric Woerth, c'est-à-dire sur une caractéristique de l'homme politique et non pas sur son identité même, sur sa personne dans sa globalité.

La structure avec *comme* permet aussi de rapprocher deux termes ou deux faits pour mettre en évidence une analogie ou à l'inverse une divergence.

(79) Les spectateurs [...] sont choqués de voir Dominique Strauss-Kahn, directeur du Fonds monétaire international (FMI) menotté comme un petit trafiquant de drogue. (*Le Figaro*, 18/05/2011)

La structure de l'exemple *Adj comme SN* établit une relation de comparaison dans laquelle le SN indéfini, « *un petit trafiquant de drogue* », est considéré comme un générique représentatif à valeur de parangon.

(80) Après la sortie tonitruante de Bernard Debré, député UMP de Paris – « *c'est humilier la France que d'avoir un homme comme lui, qui se vautre dans le sexe, et ça se sait depuis fort longtemps [...]* » (*Le Monde*, 17/05/2011)

Dans la structure « *un homme comme lui* », le premier terme, le substantif, et le deuxième, le pronom, renvoient tous les deux au même référent, Dominique Strauss-Kahn. Nous avons une structure elliptique où il semble manquer un adjectif classifiant (« *un homme vil comme lui* » par exemple), où le premier terme est trop général, trop neutre par rapport à ce que l'on aurait pu attendre, un N péjoratif par exemple (« *un obsédé comme lui* »). La structure crée un ensemble de N, d'hommes auquel appartient

²³³ Avec ou sans détermination.

²³⁴ Les structures avec *comme* se retrouvent en grande majorité avec des substantifs (déterminés avec indéfinis surtout ou non).

DSK (dont il est peut-être même le prototype), ensemble d'hommes définis par des caractéristiques qui leur sont attribuées mais que le locuteur, Bernard Debré, ne spécifie pas explicitement en discours. La spécification est donnée en fait par la fin de la phrase « *qui se vautre dans le sexe* ».

(81) [...] s'est acharné à présenter celui dont les sondages faisaient leur favori comme un « *homme peu recommandable* », « *qui se vautre dans le sexe* ». (*L'Humanité*, 16/05/2011)

(82) Première intervenante, sur le sujet : Marine Le Pen. Pas un responsable socialiste, pas un membre du gouvernement. Non. Marine Le Pen comme arbitre de la vie politique française. (*L'Humanité*, 17/05/2011)

Ici, c'est la confrontation entre l'objet et l'attribut, entre les deux éléments de la structure marquée qui semble expliquer la présence de cette même structure. Les caractéristiques des personnes mises en scène contrastent avec les caractéristiques attendues du rôle ou de la fonction en attribut. Dans le premier exemple (81), *comme* semble traduire le rôle contradictoire d'un « *homme peu recommandable, qui se vautre dans le sexe* », rôle axiologiquement marqué négativement à « *celui dont les sondages faisaient leur favori* » (DSK)²³⁵. En (82), c'est Marine Le Pen qui est contestée pour le rôle « *d'arbitre de la vie politique* ».

Comme les constructions attributives non marquées, nous considérons toutes ces formes comme des formes de nomination et elles seront relevées en tant que telles.

4. Conclusion

Cette partie est centrée sur la constitution de nos deux corpus, sur la méthodologie appliquée, tout d'abord lors du choix des titres, puis des critères de constitution, d'organisation et de clôture du corpus et enfin de la sélection des données à recueillir, lesquelles amènent à construire le corpus dans son ouverture.

²³⁵ L'opposition est renforcée par la présence du verbe s'acharner.

Dans tout discours, le locuteur a, au moment de l'acte de nomination, le choix entre plusieurs dénominations ou désignations dans un ensemble que Mortureux (1993) appelle paradigme désignationnel.

Il s'agit [...] de listes de syntagmes (en général nominaux, parfois verbaux) fonctionnant en coréférence avec un vocable initial dans un discours donné. (Mortureux 1993 : 123)

Ces différentes appellations ou reformulations possibles établissent toutes entre l'objet un « lien désignationnel » et comprennent aussi bien des unités lexicales comme le Npr, le pronom que des descriptions définies, des périphrases qui sont du domaine du discours. Elles ont la propriété de renvoyer à un même référent : elles sont toutes coréférentielles, anaphoriques entre elles ou avec l'une d'entre elles.

C'est l'ensemble de toutes les appellations coréférentes, renvoyant donc à un même antécédent, pour nous un homme politique, qui traduit la démarche, les stratégies et le positionnement du locuteur.

Reformuler à l'aide de pronoms revient pour le locuteur à postuler l'invariance sémantique de la donnée initiale et à refuser la déclinaison. Opter pour une anaphore lexicale induit la perspective inverse. Le locuteur s'engage dans des jeux d'ajustements sémantiques et référentiels qui dépassent parfois les limites prévues par l'acceptation lexicale des unités. Les paradigmes désignationnels constituent un exemple de la déclinaison. (Charaudeau & Maingueneau 2002 : 491)

Ces dénominations et désignations peuvent se substituer les unes aux autres mais chaque vocable est, selon sa valeur informative ou définitionnelle, utilisé dans une situation bien précise, et adapté à la situation d'énonciation et à la visée recherchée : une définition peut renvoyer à la fonction ou à l'homme lui-même ou à une de ses caractéristiques, dans le but par exemple de focaliser sur un des aspects du référent.

Si le Npr complet est, comme nous le pensons, d'emblée la forme la plus courante dans l'acte de nomination, d'autres formes linguistiques peuvent donc aussi être convoquées. Ce sont toutes ces diverses formes de nomination, leur présence, leur exploitation en discours qui sont, d'après nous, la traduction du positionnement idéologique dans lequel s'inscrit chaque titre de presse.

A chaque actualisation, en fonction de contextes situationnel et communicationnel, en fonction de stratégies discursives également, le locuteur opte pour une appellation, simple ou complexe, lexicalisée ou non, dans laquelle il énonce sa *prise de position* et son *point de vue* à l'égard de l'objet nommé. (Siblot 2001 : 203)

Chapitre 5 : Nom propre et nomination

Nous soumettons les corpus définis au chapitre précédent à une première analyse méthodique afin de répertorier les différents procédés de nomination. Nous proposons une typologie de ces différents formats linguistiques que nous répartissons en plusieurs ensembles :

- des noms propres que nous trouvons sous toutes les formes : nom propre complet, patronyme seul, prénom, surnom...

Ces noms propres se présentent aussi accompagnés d'expansions qui apportent des informations concernant aussi bien la fonction que l'appartenance politique ou l'origine géographique de l'homme politique concerné.

Nous reprenons la distinction de Kleiber (1991) de *Npr non modifié* c'est-à-dire en usage référentiel ordinaire et de *Npr modifié*, c'est-à-dire employé avec un déterminant. A l'instar de Jonasson (1994), nous retenons comme critère de différenciation la modification syntaxique et sémantique.

- des descriptions :
 - des dénominations, c'est-à-dire des termes lexicaux, pris dans une relation stable, durable mémorisée et partagée par l'ensemble des locuteurs, *le président*, *le ministre* par exemple.
 - des désignations, résultats d'une association occasionnelle, s'appuyant entièrement sur le contexte de l'énoncé.

A l'issue de cet inventaire, nous présentons les occurrences non retenues pour l'analyse et nous expliquons les raisons de cette exclusion.

Dans un second temps, nous comparons les différents procédés de nomination mis en œuvre par chaque titre de presse en prenant trois hommes politiques saillants du corpus 1 : le président de la République, Nicolas Sarkozy, le premier ministre, François Fillon et le ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo.

Il s'agit ici d'analyser la répartition entre les types de formes linguistiques convoquées et d'envisager le rôle que joue cette répartition dans l'activité de nomination et de catégorisation de chaque titre.

Enfin, à partir de l'observation des types et combinaisons des procédures de nomination, nous défendons l'idée que la nomination est en partie contrainte à travers des dispositifs énonciatifs par le genre discursif envisagé. Nous faisons appel à la notion de chaîne de référence et aux travaux de Schnedecker (1997) que nous essayons d'appliquer à notre corpus. Les chaînes de référence se proposent de rendre compte dans un texte de la nomination constante et stable des individus au moyen d'expressions linguistiques très variées et de structurer cette constante référentielle.

I. Inventaire des unités observées

L'opération de nomination est effectuée dans les textes journalistiques par différentes procédures que nous passons ici en revue. Nous nous contenterons seulement d'un recensement global sans aborder dans ce chapitre les effets discursifs produits par ces différentes formes de nomination.

1. Les noms propres

L'utilisation des Npr est très importante dans le discours médiatique mais nous remarquons rapidement la multiplicité des formes trouvées. Nous en distinguons de plusieurs types.

1.1. Prénom + patronyme

La forme « prénom + patronyme » est la plus courante, elle se retrouve pratiquement dans tous les textes de nos corpus. Traditionnellement, c'est la forme (dans cet ordre) en usage pour présenter ou appeler quelqu'un en France.

Chaque Npr désigne un particulier et est associé à l'image de ce dernier. Chaque association, rapport dénominatif stable entre un Npr et un particulier, est stockée dans la mémoire à long terme et forme un savoir encyclopédique propre à chacun. De ce fait, le rôle même du Npr est de permettre une catégorisation individuante. En nommant, il identifie, individualise et réfère ici à un individu particulier. Au niveau cognitif, « la connaissance des noms propres, en nous permettant de désigner des particuliers, nous aidera à structurer le monde et la réalité qui nous entoure » (Jonasson 1994 : 18).

(83) Voici l'immense défi de Nicolas Sarkozy. (*Le Figaro*, 23/04/2012)

(84) Habituellement, ils parlent quand Dominique Strauss-Kahn ne peut ou ne veut pas. (*Libération*, 16/05/2011)

(85) Il s'agit désormais pour Nicolas Sarkozy de remettre de l'ordre dans son camp. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

Ces noms propres sont ce qu'appelle Jonasson des *Npr d'actualité* « dont les porteurs occupent un rôle social dans l'actualité contemporaine et qui sont donc culturellement saillants » (1994 : 148).

Ce sont des *Npr incarnés* (au sens de Gardiner 1954) puisqu'ils réfèrent à des hommes politiques, porteurs de ces noms de famille que nous appellerons référents initiaux.

La forme prénom + patronyme peut se présenter accompagnée d'un adjectif ou d'un participe passé adjectivé.

(86) Les images montrant Dominique Strauss-Kahn menotté l'ont « bouleversée » dit-elle. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

Nous sommes en (86) en présence d'un participe passé adjectivé épithète lié et postposé, se rapportant bien au référent initial. Le rôle de l'adjectif est « de dénoter une propriété temporaire du particulier désigné par le Npr » (Jonasson 1994 : 51).

1.2. Patronyme seul

La présence de patronymes seuls est assez courante. Elle correspond à la règle de l'économie. De plus, le rythme vif de l'écriture journalistique s'accorde assez bien avec cette réduction patronymique (surtout dans les titres comme en (87)).

(87) Fillon garde Sarkozy (titre de page 1) (*Libération*, 15/11/2010)

Mais contrairement à ce que disait Ariel dans ses travaux de 1990, l'emploi de cette réduction lexicale dans notre corpus n'est pas réservé en majorité aux personnes de sexe masculin. Nous relevons tout au long des corpus des patronymes seuls renvoyant à des femmes politiques (Royal, Yade, Bachelot, Aubry...).

(88) Borloo s'en va, Yade virée, Juppé arrive (Chapeau de page 1)
(*Libération*, 15/11/2010)

(89) Royal contrainte de revoir sa stratégie (titre) (*Le Figaro*, 16/05/2011)

(90) Borloo n'a pas dit un mot. Yade avait un voile de tristesse dans le regard. Bachelot a affiché le sourire du vainqueur durant toute la journée. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

La notoriété ou l'absence de notoriété ne semble pas non plus influencer sur cet emploi du patronyme seul.

Le patronyme seul est plus facilement employé quand il est associé à un nom commun N₁ : gouvernement, affaire...²³⁶ cela peut être mis en relation avec les occurrences

²³⁶ Nous reviendrons sur d'autres cas d'associations Nc Npr à la section 5 que nous traitons séparément car relevant, d'après nous, de rapports syntaxiques différents et entraînant entre les deux N des liens sémantiques différents aussi.

relevées par Noailly dans le substantif épithète, construction régulière établissant un lien de complémentation

(91) Au même moment, Nicolas Sarkozy est face au cas Borloo. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(92) L'affaire Strauss-Kahn dresse soudainement devant eux un tout autre paysage. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

Ou dans le cas d'adjonction d'un préfixe :

(93) Enfin, il y a les sanctionnés : [...] Fadela Amara (ville) sa campagne pro-Borloo et anti-Fillon. (*Le Monde*, 16/11/2010)

Dans le cas évoqué plus haut d'un SN formé par N_1N_2 , exemples (91) et (92), nous obtenons un Npr en position N_2 qui devient épithète d'un Nc en position N_1 . Dans nos corpus, nous sommes en présence de N_1 qui dénotent des classes d'objets abstraits (cas, affaire, gouvernement...) qui ne sont généralement pas nommables. Ils sont associés à des Npr en position N_2 qui les complètent²³⁷.

(94) Affaire Strauss-Kahn. Coup de tonnerre sur la présidentielle (titre de une) (*Le Figaro*, 16/05/2011)

C'est le Nc N_1 (affaire) qui est la tête du SN et c'est lui qui établit l'ancrage référentiel. Le Npr ne suffit pas à lui seul à désigner le Nc en question. L'affaire ne s'appelle pas « Strauss-Kahn » mais « l'affaire Strauss-Kahn » et renvoie bien à l'affaire elle-même, au scandale politico-judiciaire. De même, comme le note Jonasson (1994 : 106), si le SN N_1N_2 / $NcNpr$ appartient à la même classe dénotée par le Nc, ce n'est pas le cas du Npr : Strauss-Kahn n'est pas une affaire, Fillon n'est pas un gouvernement et Borloo n'est pas un cas.

Mais si le Npr ne suffit pas et qu'il faut, pour interpréter le SN dans son entier, y associer le contenu descriptif du NcN_1 , il est tout aussi vrai que l'interprétation de l'expression va nécessiter d'autres types de connaissances : outre les propriétés référentielles du Nc,

²³⁷ Nous renvoyons aux travaux de Kleiber (1985) « Sur la sémantique et pragmatique des SN le projet Delors et La camarade Catherine » et Noailly (1990) *Le substantif épithète*.

tête de syntagme et les habitudes socio-culturelles de dénomination, la connaissance du porteur initial du Npr emprunté²³⁸ est pertinente pour une compréhension adéquate.

(95) Le leader centriste a notamment mis en cause « *l'idéologie de l'inégalité et de la compétition à tout prix* », développée par le gouvernement Fillon. (*Libération*, 15/11/2010)

La relation entre le Nc et le particulier dont le nom a été donné peut être de type prépositionnel : le gouvernement Fillon est le gouvernement de François Fillon, premier ministre. Néanmoins, la pertinence de cette relation dépend étroitement du Nc tête du syntagme. L'affaire Strauss-Kahn n'est pas l'affaire de Strauss-Kahn mais d'une manière plus complexe, l'affaire dont il est le principal protagoniste.

Plus généralement, nous assignons à ce type de relation le terme de détermination (Jonasson 1994). Dans cette structure N₁N₂, les deux noms ne sont pas co-référentiels et il est nécessaire d'avoir une connaissance du référent du Npr N₂ pour comprendre le rapport entre ce référent et la catégorie dénotée par le Nc N₁. Nous sommes bien en présence d'une relation syntaxique d'épithète, le NprN₂ étant régi par le Nc tête du S_n, indispensable à la structure de celui-ci.

1.3. Le prénom

Le prénom est d'habitude réservé à l'intimité, aux relations amicales ou familiales et ne s'utilise que dans la sphère privée ou pour entrer dans la sphère privée. Il est, de ce fait, assez inattendu de le trouver dans notre corpus.

Nous recensons plusieurs types différents de situations d'apparition.

Les deux groupes d'exemples qui suivent présentent tous des situations de dits rapportés. Le journaliste construit un propos dans lequel il intègre, de manière différente un dit rapporté, c'est-à-dire un premier acte d'énonciation formulé par un autre locuteur.

²³⁸ Il semble, en effet, que la notoriété du Npr soit nécessaire dans le repérage du référent.

Dans le premier groupe, nous avons des prénoms typographiquement marqués, puisqu'ils se présentent avec des guillemets. Ces marques typographiques sont là pour insister sur les termes visés tout en permettant de les mettre à distance.

(96) Un « *moment collectif d'incandescence* », selon « *Cécile* ».
(*Libération*, 15/11/2010)

(97) Une bise ostensible à Mme Duflot, une mise au point à l'intention de « *Dany* », en lançant à celui qui avait critiqué son film *le Syndrome du Titanic* : [...] (*Le Monde*, 16/11/2010)

Ces extraits (96) et (97) proviennent d'articles de deux titres différents, *Libération* et *Le Monde*, mais portant sur le même événement, le lancement du nouveau parti écologiste à Lyon. L'emploi de prénoms dans les articles est là pour coller à l'ambiance du rassemblement, où tous les membres se connaissent bien, sont « proches ». Les écologistes sont classés dans le paysage politique comme anticonformistes et les prénoms et les diminutifs (entendus sur place) représentent pour le journaliste cette tendance. Néanmoins, il les accompagne de guillemets pour signaler « qu'il conserve ses distances par rapport à des énoncés dont il n'est pas l'origine et maintient son identité » (Jamet et Jannet 1999 : 122). Cette hétérogénéité discursive relève de la modalisation autonymique, elle semble ici une condition d'occurrence de la forme prénom dans le discours journalistique politique.

La modalisation autonymique telle que l'a présentée Authier-Revuz (1995) s'inscrit dans une perspective énonciative. Un énonciateur utilise un fragment textuel pour parler d'une chose tout en commentant ce fragment textuel. Il s'agit donc d'un double fonctionnement en parallèle qui associe emploi en usage et emploi en mention. Cette modalisation autonymique peut donc être accompagnée d'un commentaire métalinguistique ou plus simplement de guillemets. Ces marques montrent que l'énoncé n'est pas assumé par le locuteur qui prend ses distances avec le terme, terme qui relève d'une autre source énonciative, d'un discours autre.

(98) « *Nicolas* » y tenait. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

L'exemple (98) se présente un peu sous la même forme. Il est extrait d'un article sur Brice Hortefeux reconduit à l'Intérieur lors du remaniement ministériel de 2010. Le

journaliste insiste sur les liens d'amitié qui semblent unir le ministre avec Nicolas Sarkozy. L'emploi du prénom « *Nicolas* » entre guillemets à la dernière ligne de cette phrase renforce le propos du journaliste tout au long de l'article. Il met en scène l'intimité liant les deux hommes, comme s'il avait eu accès à cette intimité.

Dans le deuxième groupe d'exemples de (99) à (103), c'est l'hétérogénéité montrée (Authier-Revuz 1982) qui est mise en scène sous forme de discours rapporté direct. Le journaliste cite le dit d'origine. Typographiquement, le discours rapporté est en italique, le plus souvent introduit par des guillemets. Il s'efface devant une première énonciation qu'il reproduit plus ou moins fidèlement. Il se contente de rapporter des propos mais en même temps, il signale qu'il n'endosse pas leur responsabilité.

(99) « *Nicolas lui en veut tellement qu'il a refusé d'assister au discours de Dany* », expliquait un de ses proches. (*Libération*, 15/11/2010)

(100) « *Hervé le sait et ne s'épanche pas* », observe le député Philippe Briand, président départemental de l'UMP. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

(101) « *Yves, vous savez que l'on remanie...* ». (*Le Monde*, 16/11/2010)

(102) « *Cette information est un choc, qui n'est pas ressenti de la même manière si on connaît Dominique ou si on ne le connaît pas.* » (*Le Figaro*, 16/05/2011)

(103) « *Martine n'a jamais annoncé qu'elle renonçait* », explique son amie Marylise Lebranchu (*Le Monde*, 17/05/2011)

Des propos sont rapportés "tels qu'ils ont été produits dans la réalité", "font vrai". Pour le journaliste c'est une stratégie qui fabrique plus ou moins une image de réel comme lieu d'une vérité extérieure à lui-même. En effet, quand le journaliste fait le choix rhétorique du discours direct, il tend à reproduire la situation première d'énonciation avec pour but un effet de réel. « Dans cette stratégie, le discours cité conserve sa propriété de dire le réel. » (Mouillaud & Têtu 1989 : 136).

(104) Le neveu de François n'est pas tant Frédéric que Nicolas. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

En (104), le locuteur proposait dans son article un portrait croisé entre deux présidents, François Mitterrand et Nicolas Sarkozy. Les portraits étaient intimistes, analysant les habitudes, les qualités, les défauts, les goûts littéraires et autres des deux hommes. De ce fait, l'emploi des prénoms accentue cette entrée dans leur sphère privée. Il implique aussi un savoir partagé avec les lecteurs, à savoir que Frédéric (Mitterrand) est le neveu de François (Mitterrand) pour interpréter correctement la phrase.

Nous ne commentons pas l'exemple (105), le journaliste présentant le prénom entre guillemets comme reprise d'un discours autre et explicitant lui-même, par un méta-commentaire, le rôle de ce prénom dans la situation.

(105) Mais observer l'attitude choquante adoptée toute la journée de dimanche par les « camarades » socialistes de « Dominique » (le prénom suffit désormais à marquer un parti pris et une solidarité) est un devoir de journaliste et de citoyen. (*Libération*, 17/05/2011)

1.4. Le surnom

Le surnom est présent soit sous forme de surnom simple, soit, et c'est ici le plus courant sous forme d'abréviation, les initiales le plus souvent en majuscules du Npr (sigle ou acronyme). Dans ce cas-là, les sigles ou les acronymes ne sont possibles qu'avec les Npr composés (Michèle Alliot-Marie pour MAM ou DSK pour Dominique Strauss-Kahn). Ici encore, le genre sexué n'est pas un critère discriminatoire. Si « Mam » et « Pom » (exemples (106) à (110)) sont des surnoms ironiques donnés par les médias eux-mêmes (notamment par le *Canard Enchaîné* mais repris ensuite par les autres titres), les abréviations de « NKM » (111) et de « DSK » (112) correspondent, d'après nous, plutôt à une nécessité d'économie.

(106) Etre le compagnon de MAM n'est plus un handicap pour entrer au gouvernement (*Libération*, 15/11/2010)

(107) Mam et Pom. (Titre) (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

(108) Mam n'éclipsera plus Pom, comme le surnomme Le Canard Enchaîné, et Pom sera moins le « Monsieur de ». (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

(109) « MAM » et « POM », unis au gouvernement. (Titre) (*Le Monde*, 16/11/2010)

(110) « MAM » à Saint-Germain-des-Prés, dans la ferme familiale de « POM » - le surnom ironique de Patrick Ollier-, en Dordogne. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(111) NKM bien partie pour garder le climat. (Titre) (*Libération*, 17/11/2010)

(112) DSK n'oppose pas de résistance aux officiers en civil. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Dans les exemples (113) et (114), il s'agit d'un diminutif du prénom *Maurice* du ministre Maurice Leroy. Le personnage est atypique dans le paysage politique : il traîne un lourd passé de changements d'orientation politique, de repositionnements et d'allégeances, parfois contradictoires, mais que l'homme assume et défend. Il est d'un naturel sympathique et d'un contact facile et c'est peut-être ce trait de caractère que le journaliste veut mettre en avant. Mais l'homme est aussi un régional (du Loir-et-Cher), c'est aussi cette proximité que le journaliste du titre régional (*La Nouvelle République*) sélectionne.

(113) Après un septennat au côté de Charles Pasqua, pour lequel il affiche toujours un profond respect, « Momo » rejoint l'UDF. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(114) « Momo aime les gens ». (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

Mais le surnom s'apparente plutôt à un sobriquet et devient alors dépréciatif comme pour « zozo » pour nommer Jean-Louis Borloo en (115) et (116) ou « *Moumoute* » pour Antoine Waechter en (117). Ce dernier surnom est transparent et correspond à un détail

physique et pileux d'Antoine Waechter. Pour Jean-Louis Borloo, le terme de « zozo » renvoie soit à un trait de caractère que l'on prête alors à l'homme (un zozo est un garçon naïf et gauche), soit à l'appellation peu flatteuse qu'a eu en privé François Fillon à son rencontre. La présence des guillemets (et de l'italique pour *Libération*) serait la trace d'une modalisation autonymique, trace d'un discours autre repris dans l'énonciation du journaliste mais marqué comme autre.

(115) Le 18 octobre, Fillon pique une colère contre son ministre de l'écologie : ce « zozo » lui a fait dire, la veille, qu'il n'y avait aucun risque de pénurie. (*Libération*, 15/11/2010)

(116) L'amertume du « zozo » Borloo. (Titre) (*Le Monde*, 16/11/2010)

(117) On a vu Cohn-Bendit danser avec l'alter José Bové et « Moumoute », alias Antoine Waechter, le tenant du « *ni droite ni gauche* » (*Libération*, 15/11/2010)

Les surnoms employés dans les exemples (118) et (119) sont relativement transparents et font qu'un public large peut les interpréter correctement et facilement :

(118) [...] le chef de l'Etat a déjà eu l'occasion de marquer des distances avec l'administration américaine, et de reléguer son image des débuts, de « Sarko l'Américain ». (*Le Monde*, 17/11/2010)

(119) Le dirlo Sarko (titre) (*Libération*, 17/11/2010)

Le surnom de « *Mister Nobody* » en (120) désigne ici François Fillon, mais il reste une désignation ponctuelle, en rapport avec la situation de communication, qui n'a pas eu de récurrences suffisamment nombreuses pour lui permettre d'associer à long terme dans la mémoire discursive le référent et le surnom²³⁹. Sans recontextualisation, le surnom sorti de son énoncé est difficilement interprétable.

²³⁹ Ce surnom avait été donné à François Fillon au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy en 2007 et soulignait le côté discret et passe-muraille du premier ministre par rapport à son tumultueux et omniprésent président.

(120) [...] convaincue que « *Mister Nobody* » est parfait ou presque comparé à celui qui n'est pas son mentor. (*Le Monde*, 16/11/2010)

Les surnoms en (121) et en (122) correspondent respectivement à Martine Aubry et Michèle Alliot-Marie. La « *dame des 35 heures* » renvoie à la loi concernant la durée de travail hebdomadaire dont Martine Aubry est à l'origine et « *Madame gants blancs* » renvoie directement à la fonction et à l'habillement correspondant que portait Michèle Alliot-Marie (tailleur/uniforme et gants blancs) un temps première femme ministre des Armées.

(121) Une allusion très habituelle à la « *dame des 35 heures* », Martine Aubry. (*Le Figaro*, 18/05/2011)

(122) « *Madame gants blancs* » s'est toujours tirée de tout. (*Le Monde*, 16/11/2010)

1.5. Le Npr expansé

Devant la multiplicité des exemples relevés, il nous a fallu penser, construire et proposer une classification susceptible de rendre compte des spécificités syntaxiques, référentielles et sémantiques. Nous avons interrogé plusieurs auteurs qui, outre des désaccords de terminologie, soit rejettent l'idée même de modification du nom propre, soit, s'ils s'accordent sur la notion de nom propre modifié, ne sont pas unanimes sur les critères à retenir. La classification ci-dessous n'est certainement pas entièrement satisfaisante mais nous permet de faire un panorama complet de nos exemples relevés dans nos corpus. Nous regroupons sous un seul terme de *Npr expansé* toutes les constructions comprenant un Npr (déterminé ou non) et une expansion, que celle-ci soit de type adjectival ou nominal. Au sein de ce groupe, nous distinguons deux sous-ensembles. Nous appelons *Npr complexes* des constructions appositives, avec un Npr (en pré-apposition ou post-apposition avec ou sans détermination avec ou sans signe de

punctuation) et *Npr modifiés* (Kleiber 1991) les formes avec détermination et parfois adjectifs modificateurs du Npr²⁴⁰.

1.5.1. Les Npr complexes

L'apposition a toujours posé de nombreux problèmes de définition aux linguistes et aux grammairiens et même aujourd'hui, la notion n'est guère stabilisée en grammaire et suscite de nombreux débats. Nous n'essayons pas ici d'entreprendre une discussion sur l'apposition en tant que fonction, que construction, apposition ou épithète etc. Nous nous contentons de proposer une typologie simple ou tout au moins opérationnelle à partir des exemples recensés dans notre corpus.

Que rangeons-nous dans cette catégorie si difficilement définissable ? Nous garderons des critères définitoires assez élémentaires :

- Une coréférence entre les différents segments de l'apposition ; le Npr et son expansion désignent la même chose mais ils restent indépendants ;
- L'apposition se constitue d'un support appositif, noyau et d'un modificateur ; c'est l'ordre entre les deux qui nous permet de définir les rôles tenus.

1.5.1.1. Les appositions liées²⁴¹

Nous gardons la pertinence des notions d'apposition détachée et d'apposition liée (Combettes 1998), car nous admettons que la nature de la relation entre les termes est différente. En effet, l'apposition liée nous semble plus relever d'une relation classifiante

²⁴⁰ Nous revenons au début de cette section sur les critères que nous gardons pour différencier un Npr déterminé d'un Npr modifié.

²⁴¹ Nous avons parlé d'une de ces formes au 1.2. de ce chapitre avec des Nc dénotant des entités généralement non nommables et qui construisent avec le Npr associé une relation d'épithète.

où le nom commun participant à l'apposition indique la classe à laquelle appartient le Npr, noyau du tout comme dans l'exemple « *le président Sarkozy* »²⁴².

Dans les SN à construction directe N₁N₂, le Nc et Npr présents et juxtaposés se rapportent tous les deux au même référent et sont donc coréférentiels. L'entité obtenue par la combinaison NcNpr réfère au même particulier que le porteur du Npr de l'association. Il existe une réciprocity dans la relation qui lie N₁ et N₂ : le premier, le Nc attribue une classe au Npr et le Npr identifie dénominativement le Nc et ceci de façon univoque. En effet, le Nc est un classificateur du Npr en réduisant la classe du Nc à celle du seul Nc porteur de ce Npr. En retour, le Npr identifie le Nc en lui attribuant une valeur. Cette double relation peut se paraphraser par « un Nc appelé Npr » pour la relation de dénomination et par « Npr est un Nc » pour la relation attributive classificatoire²⁴³.

Les Nc portant la charge de la description sont essentiellement des noms de titres, de fonctions électives (123), de professions, de liens affectifs mais aussi d'origine géographique (124).

(123) Le député radical Jean Leonetti est également entré dans la course pour la présidence du groupe UMP à l'Assemblée. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

(124) Le Loir-et-Chérien Maurice Leroy et la Berrichonne Jeannette Bougrab font leur entrée. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

Ces noms représentent une propriété saillante du porteur du Npr dans le discours médiatique. Pour « *le président Sarkozy* », c'est le terme *président* qui est important et saillant ; c'est ce qui légitime sa présence dans la situation, sa prise de parole ou plus généralement son implication dans le discours du journaliste. C'est en tant que président de la République que Sarkozy est convoqué.

²⁴² Certaines grammaires proposent de voir dans cette apposition le Npr épithète du nom commun le président. Nous renvoyons aux travaux de Kleiber (1985) et Jonasson (1994) notamment, qui remettent en cause cette relation épithétique dans le cas d'un Nc dénotant des entités nommables et dont la relation est classifiante.

²⁴³ Le calcul interprétatif est ici différent de celui que nous évoquions au 1.2.

En employant un N₁N_c qui sélectionne une propriété du référent, le locuteur opère une réduction du référent à ce seul trait définitoire. Il souligne et met en avant cette caractéristique. C'est ce que fait le journaliste de *La NR* en désignant Maurice Leroy ou Jeannette Bougrab par le seul trait de leur origine géographique (124). Pour un titre régional qui s'adresse à un lectorat régional, c'est cette caractéristique qui est importante : ces deux personnages politiques sont originaires de la région et partagent avec les lecteurs cette propriété. C'est cette proximité qui est mise en avant.

Cette structure d'apposition liée N₁N_z est aussi utilisée métaphoriquement comme en (125) où le journaliste associe au cours d'une métaphore filée, le N_c de capitaine au N_{pr} Hulot :

(125) A peine le navire Europe Ecologie lancé samedi à Lyon, qu'ils ont vu débarquer le capitaine Hulot. (*Libération*, 15/11/2010)

Dans les appositions liées, nous comptons aussi les formes combinées avec « *monsieur* » sous sa forme abrégée « *M.* », très nombreuses et courantes dans le titre le Monde.

(126) S'il est reconnu coupable, M. Strauss-Kahn risque plus de vingt ans de prison. (*Le Monde*, 17/05/2011)

1.5.1.2. Les appositions détachées

Les constructions appositives détachées forment un ensemble hétérogène. Nous distinguons plusieurs constructions différentes ayant, de ce fait, des fonctionnements et des conséquences discursifs variés.

Les formes syntaxiques sont diverses. Nous relevons des formes d'apposition différentes, avant ou après le N_{pr}, avec ou sans déterminant avec des séquences du type « det + N + N_{pr} », « N_{pr} + N », « N_{pr} + det + N », « adj + N_{pr} »... dans lesquelles le contenu informatif de la construction apposée renvoie le plus souvent à la fonction politique assurée (*président, député, secrétaire national de tel ou tel parti...*).

Il nous faut, outre la catégorie grammaticale de l'apposition, considérer la position, initiale, centrale ou finale de l'apposition, c'est-à-dire principalement voir si l'apposition

est antéposée au Npr (cas de dislocation à gauche) ou postposée (cas de dislocation à droite).

Nous considérons 4 types de construction appositive différents correspondant à 3 types de fonctionnement²⁴⁴ :

- Construction appositive adjectivale (position non définie) ;
- Construction appositive substantivale non déterminée (position non définie);
- Construction appositive substantivale déterminée avec dislocation à droite;
- Construction appositive substantivale déterminée avec dislocation à gauche.

La construction appositive adjectivale et la substantivale non déterminée semblent avoir un fonctionnement équivalent : elles sont attributives c'est-à-dire qu'elles attribuent au Npr qu'elles accompagnent, une fonction, une appartenance politique, une propriété contenue dans le segment appositif, partie descriptive. L'ordre d'apparition dans le couplage n'entre pas en ligne de compte et la relation établie est la même comme en (127) et (128).

(127) Ancien président éphémère de l'Assemblée, Patrick Ollier [...] (*Libération*, 15/11/2010)

(128) Jean-Marie le Guen, député (PS) de Paris, estime que « *l'affaire n'est pas crédible* ». (*Le Monde*, 17/05/2011)

La construction appositive substantivale déterminée avec dislocation à droite établit entre les deux segments une relation d'identification du Npr qui constitue alors le premier segment appositif, le noyau de la construction. Le locuteur nomme un acteur politique (en position initiale) puis l'identifie avec un complément informatif et explicatif qui exprime la fonction élective (129) ou l'appartenance politique...

(129) Damien Abad, le jeune député européen du parti, avait lui prévu d'y assister. (*Libération*, 16/11/2010)

²⁴⁴ Nous nous référons aux travaux de Franck Neveu (1994) et de An Vandecasteele (2010) sur les constructions appositives.

La construction appositive substantive déterminée avec dislocation à gauche fonctionne dans l'autre sens. Le Npr se trouve alors en position finale et c'est le substantif qui est le support (130).

- (130) Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, appelle à « *prendre un peu de hauteur, à ne pas se laisser bousculer, à être attentif aux personnes* ».
(*La Nouvelle République*, 17/05/2011)

Cette construction instaure entre les deux parties une relation d'identification. Le substantif « *le maire de Paris* » en position initiale est complété, identifié par le Npr Bertrand Delanoë. La relation est orientée du Npr vers le substantif. La présence de la ponctuation, les deux virgules entourant le segment Npr, renforce la relation et marque typologiquement l'apposition.

La ponctuation est un élément important puisque dans nombre de grammaires, elle reste un critère définitoire de l'apposition et elle est souvent donnée comme marqueur de frontière entre les constructions détachées et liées²⁴⁵. Or, si les titres sont, dans l'ensemble, respectueux de cette donnée, elle reste parfois absente alors qu'elle est attendue ou inversement.

- (131) Pas un mot du premier ministre François Fillon ou du secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé. (*Le Monde*, 17/05/2011)

Néanmoins, cet éventuel problème ne concerne que l'analyse et que l'analyste qui voudrait différencier appositions liées ou détachées. En contexte, les appositions tendent vers un même et seul but : identifier la personne dont il est question dans l'énoncé en attribuant une valeur, une description ou une propriété saillante à un particulier convoqué. Ces structures appositives se rencontrent d'ailleurs souvent en première mention, pour introduire un homme politique dans le discours.

Les constructions appositives se combinent souvent entre elles :

²⁴⁵ A l'instar de Mortureux (1993), nous proposons de voir dans cette ponctuation la marque d'une activité métalinguistique de reformulation.

(132) Lorsque la femme de chambre est entrée dans la chambre, l'occupant de la chambre, Dominique Strauss-Kahn, homme blanc de 62 ans, est sorti nu de la salle de bains [...] (*Le Figaro*, 17/05/2011)

Dans l'exemple (132), nous avons un Npr Dominique Strauss-Kahn, charnière de deux constructions appositives. La première, une substantive déterminée, marque une relation d'identification, l'occupant de la chambre étant ici identifié par le Npr en position centrale, Dominique Strauss-Kahn. Ce même Npr est alors complété par une apposition attributive qui apporte une charge informative (sexe, couleur, âge), informations qui concourent à le poser comme acteur de l'événement.

(133) Ce dernier avait été battu au second tour par un autre médecin, Jean-Louis Touraine (PS), premier adjoint au maire de Lyon. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

En (133), le premier substantif se rapporte à la profession de la personne nommée, ce qui est pertinent dans le contexte, car le premier personnage (représenté dans la phrase par le terme « *ce dernier* ») est aussi médecin. C'est cette propriété qui est ici saillante. Ce substantif est ensuite identifié par le Npr Jean-Louis Touraine, lui-même complété par son appartenance politique entre parenthèses, puis par une deuxième apposition détachée, qui attribue au Npr sa fonction électorale et qui apporte un complément d'information descriptif.

(134) A gauche, Clémentine Autain, l'ex-élue de Paris, elle-même violée à l'âge de 22 ans, regrette qu'il y ait « *beaucoup de témoignages en faveur de DSK* [...] ». (*Le Figaro*, 18/05/2011)

En (134), la structure diffère puisque nous avons une première dénomination, le Npr Clémentine Autain, comme noyau de la construction. Le journaliste nomme tout d'abord puis identifie par une apposition informative, « *l'ex-élue de Paris* », qui précise son ancienne charge électorale et la situe géographiquement. Il est à remarquer que la première apposition, en tête de phrase, aide déjà en situant politiquement le politique nommé.

Mais cette apposition « *l'ex-élue de Paris* », bien que portant une charge informative importante ne permet pas au journaliste de justifier son choix, le choix de la citer dans

son article sur les réactions à l'affaire Strauss-Kahn. De ce fait, le journaliste complète le Npr par une deuxième apposition adjective, « *elle-même violée à l'âge de 22 ans* », qui tout en attribuant une propriété saillante dans le contexte, explique le choix du locuteur et donne à l'interviewée sa légitimité à parler et à donner son avis. La légitimation d'une personne peut se définir comme « un processus de discours qui doit aboutir à ce qu'on lui reconnaisse un droit à la parole et à une légitimité pour dire ce qu'il dit » (Maingueneau & Charaudeau, 2002 : 59). Ici, l'identité sociale « d'ex-élue » de Clémentine Autain ne suffit pas à légitimer son droit à la parole et il est nécessaire au journaliste de compléter son identité en lui attribuant cette propriété (avoir été violée), propriété qui va légitimer et justifier sa prise de parole.

1.5.2. Les Npr déterminés

1.5.2.1. Modifiés ou non

Jonasson (1994) a souligné la difficulté de tracer une frontière nette entre le Npr non modifié et le Npr modifié. Si l'on garde comme unique critère la présence d'une détermination, nous sommes confrontée à un problème ; dans l'exemple qui suit, chaque Npr modifié est modifié dans sa construction syntaxique, « alors que le contexte global, linguistique et situationnel, le fait paraître comme non modifié, un référent connu lui étant normalement associé par un lien dénominatif direct » (p.232). Chaque Npr désigne bien son référent initial et n'a donc rien perdu de son caractère singulier et unique.

(135) Entre un Jean-Louis Borloo candidat au rassemblement de tous les centres, un Hervé Morin candidat à la candidature et un François Bayrou candidat en toute hypothèse, il y a pléthore de leaders [...].
(*Le Figaro*, 17/11/2010)

La modification touche le niveau syntaxique puisqu'il fait changer le Npr de catégorie, d'un Npr « nu » à un GN. Mais elle ne touche pas automatiquement le niveau sémantique. Nous pouvons considérer deux types de Npr déterminés qui distinguent le niveau syntaxique du niveau sémantique :

- un Npr déterminé, modifié syntaxiquement mais non sémantiquement ;
- un Npr déterminé, modifié syntaxiquement et sémantiquement.

A l'instar de Jonasson (1994), nous réservons le terme de *modifié* aux seuls Npr dont la détermination modifie le niveau syntaxique et le niveau sémantique. Nous considérons les Npr déterminés mais sans modification de sens, c'est-à-dire dans leur emploi référentiel classique comme non modifiés. Nous sommes néanmoins consciente des risques d'ambiguïté qu'il peut y avoir dans le cas d'une détermination indéfinie, ambiguïté que le contexte même n'arrive pas toujours à lever...

(136) « L'intérêt général nous commande de ne pas transiger sur les principaux paramètres de la réforme », telle a été l'attitude constante d'un François Fillon, totalement incapable d'entendre le mouvement social. (*L'Humanité*, 15/11/2010)

Les Npr déterminés mais non modifiés sémantiquement se présentent dans notre corpus sous une forme mais peuvent prendre d'autres formes diverses.

(137) C'est ce que l'orgueilleux Fillon martèle tout au long de ce mois d'octobre. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

La structure Det+ Adj + Npr que nous rencontrons en (137) pourrait facilement nous renvoyer à un cas de Npr modifié. Pourtant, le Npr désigne et réfère à un particulier, référent initial. L'adjectif est antéposé au Npr et il n'est pas restrictif, mais descriptif. Il concerne le référent dans son entier. Il caractérise le référent initial, Fillon. La présence du déterminant défini ne semble pas participer au repérage référentiel mais semble due à celle de l'adjectif antéposé descriptif²⁴⁶. On retrouve la même structure en (138).

(138) Car dans l'ombre de Sarkozy, le petit Fillon a beaucoup appris. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

²⁴⁶ Nous pourrions y voir aussi un présupposé (Fillon est orgueilleux) du fait de l'antéposition et du défini, les deux étant liés.

L'antéposition de l'adjectif semble, dans une majorité de cas, entraîner une interprétation descriptive. Nous sommes, avec cet exemple, dans le cas d'un emploi standard de référence²⁴⁷.

1.5.2.2. Les Npr modifiés²⁴⁸

Pour Leroy et Muni Toke (2007 : 171), les Npr modifiés qui « se construisent avec un déterminant singulier ou pluriel, et/ou des expansions diverses, peuvent aisément abandonner la position référentielle pour se trouver en position attributive et, de plus, rompent ou modifient parfois les liens qui les unissent à leur référent attribué, pour ne le désigner que partiellement ou de façon 'oblique', voire pour renvoyer à tout autre référent ». Kleiber (2006) redéfinit le Npr modifié : il fonctionne comme un prédicat et dénote « une certaine catégorie regroupant des occurrences sur la base de propriétés communes » (p.35).

Le Npr modifié peut donc renvoyer partiellement ou d'une manière détournée à son référent ou même renvoyer à un autre référent. Il est nécessaire alors d'avoir connaissance du Npr de base, du référent initial, pour pouvoir interpréter correctement le sens du Npr modifié, puisque « le référent du SN avec Nom propre modifié représente [...] seulement une « partie » du porteur du nom (Kleiber 1991 : 98)

Dans ce groupe, nous retrouvons des séquences du type « det+ Npr », « det + adj + Npr », ou du type « det + Npr + adj ». Traditionnellement, comme nous l'avons déjà énoncé, on considère que la détermination fait perdre au Npr son caractère d'unique et de singulier. Jonasson (1994) propose de distinguer quatre types interprétatifs :

- un type dénominatif dans lequel le Npr assure une fonction nominative « être appelé Npr » ;

²⁴⁷ Cas un peu particulier en (138) car il est vrai qu'en français, l'adjectif *petit* ne se place presque jamais après le nom.

²⁴⁸ Nous gardons, pour des raisons pratiques et traditionnelles, l'emploi du terme *modifié* même si nous sommes d'accord avec Jonasson (1994) et plus récemment avec Gary-Prieur (2005) qui revient sur le terme et qui doute de la pertinence de l'opposition *Npr modifié* / *Npr non modifié*.

- un type manifestation (multiplication, fractionnement, modalisation) dans lequel il ne sera question que d'un aspect (ou plusieurs) du référent visé ;
- un type métaphorique ;
- un type exemplaire.

La fonction et les effets sémantiques produits sont induits par le contexte, par la situation d'énonciation.

Dans le cas du type manifestation, le Npr a une construction relativement fixe :

En général, le nom propre est précédé d'un article défini suivi d'une complémentation. Celle-ci est obligatoire, puisque le nom propre ne renvoyant pas à son référent tout entier, mais à une facette de ce référent, il est nécessaire de préciser laquelle par une complémentation. (Leroy 2004 : 73)

Les deux exemples suivants (139) et (140) relèvent du type fractionnement. Ici, le référent porteur du nom propre est connu et des éléments spatio-temporels ou des propriétés énoncées fractionnent et isolent une facette de ce référent.

(139) Une mesure inscrite dans les 101 propositions du candidat Mitterrand de 1981, sans cesse repoussée et cette fois totalement admise. (*Le Monde*, 19/05/2011)

Le « *candidat Mitterrand de 1981* » dénote une manifestation bien précise, vise un aspect distinct dans le temps de Mitterrand, celui du candidat de 1981. Le Npr modifié construit un objet de référence précis et restrictif. Dans l'espace E défini par l'instance du discours, il y a coexistence entre le référent initial et le référent du Npr modifié qui est défini par des propriétés spécifiques. Le « *candidat Mitterrand de 1981* » ne vise pas le référent de Mitterrand mais une image construite spécifiquement en comparaison à une autre, une représentation restrictive de Mitterrand.

(140) Une autre ressemblance avec le Mitterrand original, mitterrandien, c'est cette capacité de résistance, cette propension à se mettre dans la position du galet ballotté par les flux et les reflux, aux événements de la rue, aux insultes perpétuelles, aux lynchages permanents. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

Pareillement en (140), « *le Mitterrand original, mitterrandien* » renvoie à une spécification temporelle (*original*) doublée d'une complémentation adjectivale (*mitterrandien*) qui sélectionne une facette du particulier Mitterrand. Si le Npr Mitterrand renvoie à un particulier global, unique et singulier, le Npr modifié multiplie les représentations possibles et de ce fait fractionne cette unité globale en une kyrielle d'images possibles dans le temps et dans l'espace. Il crée de fait une confrontation plurielle, porteur d'enjeux dans le discours politique.

(141) Quant à la nomination annoncée à la tête de l'UMP de Jean-François Copé, elle montre, là aussi, un Sarkozy affaibli. (*Libération*, 16/11/2010)

L'article indéfini en (141) permet lui aussi un fractionnement du particulier avec un adjectif qui sélectionne l'aspect de ce fractionnement. Pour Leroy (2004), « l'opposition se fait alors vis-à-vis d'une situation habituelle, connue » (p.73). Le référent de la construction de *un Sarkozy affaibli* renvoie bien au référent initial Sarkozy, mais construit surtout une image discursive particulière de celui-ci. En même temps, l'article indéfini s'associe à l'adjectif affaibli pour caractériser et attribuer cette propriété pour le temps de l'énoncé, construisant une image spécifique, singulière et définie uniquement dans l'univers du discours de cet énoncé. Cette image construite met en évidence un aspect qui est aussi l'expression d'un point de vue et qui est en opposition avec ce qui semble habituel pour le référent initial de Sarkozy.

(142) « Jean-Louis Borloo pourrait devenir le Rocard de Sarkozy premier ministre d'un second mandat », assure un conseiller. (*Le Monde*, 17/11/2010)

Dans l'exemple (142), dans la construction attributive, le Npr modifié *le Rocard de Sarkozy* ne vise pas le particulier nommé (Rocard) mais le rôle saillant et public que celui-ci a eu, rôle réactualisé et explicité par la seconde partie de l'expression « premier ministre d'un second mandat ». Ce n'est donc pas la valeur qui est visée ici mais bien le rôle saillant associé à ce référent. La construction est fondée sur l'analogie, analogie

entre les deux hommes du point de vue d'une fonction de premier ministre d'un second mandat²⁴⁹.

Dans l'exemple (143), c'est un Npr modifié d'exemplarité²⁵⁰ :

(143) Il n'y a par exemple personne au FMI aujourd'hui qui dispose de la stature politique d'un Dominique Strauss-Kahn pour s'adresser en tête à tête à Angela Merkel [...]. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Dans l'emploi exemplaire, il n'y a pas de complément et le référent, ici Strauss-Kahn est donné comme l'archétype d'un genre. « *Un Dominique Strauss-Kahn* » renvoie à un certain type d'homme politique pourvu de compétences économiques indéniables qui lui permettent de parler d'égal à égal avec les dirigeants du monde entier et de se faire écouter, un certain type d'homme politique de stature internationale reconnue.

1.5.3. Le contenu descriptif

Nous pouvons classer les Npr expansés selon le contenu descriptif de leur expansion. Le contenu descriptif de l'expansion est dans la majorité des cas relatif à la fonction politique assurée et à l'appartenance politique du porteur du Npr mais nous notons une grande variété de thèmes autres.

1.5.3.1. La fonction politique

La structure est non préférentielle et nous trouvons autant de pré-apposition que de post-apposition, avec ou sans détermination, avec ou sans ponctuation.

(144) Pour le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, le remaniement du gouvernement est la marque d'une radicalisation du « cap

²⁴⁹ Nous reprenons au point 5 de ce chapitre et explicitons cet exemple d'antonomase.

²⁵⁰ A la limite d'un emploi métaphorique...

droitier et régressif» du pouvoir sarkozyste. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

(145) La thèse avait été lancée dès dimanche par Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate. (*L'Humanité*, 17/05/2011)

(146) L'idée d'encadrer est combattue au sein même du PS par le sénateur-maire de Lyon, Gérard Collomb. (*Libération*, 17/05/2011)

1.5.3.2. L'appartenance politique

Ce deuxième thème est aussi courant que le premier, ce qui est somme toute normal pour un discours médiatique dont le sujet est la politique. Nous relevons des formes simples relatives à des partis ou des courants (centriste, socialiste, libéral...),

(147) Gage de son esprit de rassemblement, Copé annonce qu'il aura comme adjoints au secrétariat général de l'UMP le centriste Marc-Philippe Daubresse et le libéral Hervé Novelli. (*Libération*, 17/11/2010)

Mais aussi des formes siglées (UMP, PS, PC...) en apposition avec ou sans parenthèses :

(148) [...] elle ne dit pas autre chose que l'UMP Nathalie Kosciusko-Morizet. (*Libération*, 17/05/2011)

(149) Dans un rapport rendu public à l'été 2010, la députée (UMP) Valérie Rosso-Debord a écarté toute forme de prise en charge publique. (*Le Monde*, 18/11/2010)

Moins courant, mais présent dans tous les titres, nous notons aussi des formes dérivées de Npr.

Les Npr ayant traditionnellement « une place spécifique et marginale dans la structure sémantique d'une langue donnée » (Kleiber 1981 : 404/405), ils « semblent avoir, moins que les noms communs, la possibilité de s'adjoindre préfixes, suffixes ou mots pour

engendrer dérivés et composés » et « [...] il semble bien que la grande masse des Npr est peu ou pas du tout productive dans ce domaine » (Molino 1982 : 10).

En effet, pour bon nombre de linguistes, la productivité morphologique des Npr de personne (réduits au seul prototype défini, à savoir le nom propre (patronyme et/ou prénom), c'est-à-dire un Npr incarné) semble se résumer à :

- soit des dérivés de noms propres de personnes du lexique littéraire ou politique : *gaulliste, proustien...*
- soit des dérivations à partir de Npr « *lexicalisés avec un sens descriptif métaphorique* » (Jonasson 1994) : *donjuanesque, herculéen...*

La dérivation d'un Npr implique, d'après nous, le référent initial, porteur du Npr, et le contenu du Npr, les propriétés lui appartenant. Cet ensemble de dérivés de Npr incarnés est, certes, réduit dans les corpus de cette étude mais n'en demeure pas moins un ensemble d'une grande diversité tant au niveau des classes de dérivés obtenues qu'au niveau du nombre de suffixes convoqués dans le général²⁵¹.

Parmi ces dérivés, nous trouvons²⁵² :

- des adjectifs : la dérivation adjectivale est exocentrique, puisque la classe de départ, Npr, est différente de la classe d'arrivée, Adj.

(150) C'est le député strauss-kahnien Jean-Christophe Cambadélis qui l'a dit hier, tout en se défendant d'être « un adepte des complots ».
(*La Nouvelle République*, 17/05/2011)

- des noms : Nous trouvons des adjectifs qui se substantivent :

Il est chiraquien Adj → *C'est un chiraquien* N

(151) La villepiniste Marie-Anne Montchamp a accepté dimanche le poste de secrétaire d'Etat aux Solidarités et à la Cohésion sociale dans le gouvernement Fillon III. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

²⁵¹ Nous renvoyons aux deux études que nous avons réalisées précédemment sur la richesse de la dérivation des Npr d'hommes politiques (mémoire de Maitrise de 2005 et mémoire de Master de 2007).

²⁵² Nous nous limitons ici, dans le cadre de l'étude de la nomination, aux deux catégories qui nous intéressent directement, c'est-à-dire la catégorie nominale et la catégorie adjectivale.

(152) Avec le chiraquien François Baroin, le gouvernement va revoir en 2011 le bouclier fiscal boulet politique depuis l'été 2007. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(153) Les adaptations ont été effectuées en mars, avec l'entrée au gouvernement du chiraquien François Baroin, du villepiniste Georges Tron et du centriste Marc-Philippe Daubresse. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(154) Le 22 mars, Fillon devra se contenter des nominations du chiraquien Baroin et du villepiniste Tron. (*Libération*, 15/11/2010)

Les suffixes *-iste* et *-ien*, sont, dans ce corpus, les deux seuls suffixes relevés. Ayant un sens très proche et une construction identique, nous pouvons les traiter ensemble.

Le suffixe *-ien* est un suffixe ethnique qui sert à construire des adjectifs dénominaux. Cette opération d'affixation établit une relation sémantique entre le nom de base et le nom recteur, paraphrasable par « *relatif à N* », « *qui est en relation avec N* ».

Quant au suffixe *-iste*, il construit des adjectifs dénominaux, établissant entre le nom de base et le nom qu'il détermine une relation sémantique de possession, paraphrasable par « *partisan de N ; relatif à la politique de N* ».

D'après nous, la dérivation nominale nécessite le passage intermédiaire d'une dérivation adjectivale préalable. A partir de la base N_{pr}, deux opérations sont donc effectuées : une *suffixation* et une *conversion*. La *conversion* est « un mode de formation qui consiste à transposer un mot d'une catégorie grammaticale dans une autre sans aucune modification formelle, c'est-à-dire sans ajout ni retrait d'un affixe dérivationnel » (Apothéloz 2002 : 95). La conversion ne laissant aucune trace sur le dérivé, il est malaisé, tout au moins en synchronie, de décider dans quel ordre ont lieu les opérations : s'agit-il d'abord d'une suffixation adjectivale suivie d'une conversion donnant un N_c ou l'inverse ?

A l'instar de Corbin (1987, 1988, 1991), nous postulons une suffixation adjectivale sur des bases nominales avec un sens prédictible (SP) « *relatif à N* », « susceptible d'avoir des réalisations plus précises en fonction du sens de la base » (Corbin 1988 : 68). Ces dérivés adjectivaux peuvent ensuite, par conversion, donner des dérivés nominaux dont le SP

sera « N_2 relatif à N_1 » (pour les adjectifs suffixés en *-ien*) et « N_2 partisan de N_1 » (pour les adjectifs suffixés en *-iste*).

Il s'agit donc ici pour nous d'une opération de conversion orientée **Adj** → **Nc**.

Nous pouvons relever la variation orthographique *-iste* / *-(y)ste*, quand la forme graphique terminale de la base est « y ». Le suffixe adjoint est *-iste* et néanmoins, nous trouvons *aubryste* (155), *sarkozyste* (156), dérivés dans lesquels la forme graphique de la base a été conservée aux dépens du suffixe. Nous pourrions l'expliquer soit par une mécoupure du suffixe (suffixe *-ste*), soit plus simplement par une haplogogie affectant le suffixe.

(155) « Il ne faut pas inventer des scénarios de substitution alors que la question ne se pose pas » pour l'instant fait valoir le député aubryste Christian Paul. (*Libération*, 18/05/2011)

(156) C'est le cas du libéral Hervé Novelli et du sarkozyste Christian Estrosi (*Libération*, 15/11/2010)

Le suffixe *-iste* est très productif et touche nombre d'aires d'emploi. Jean Dubois (1962) fait remonter le développement de cette productivité au XIXe siècle et associe ce suffixe au suffixe *-isme* :

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le vocabulaire politique et social use de plus en plus fréquemment du suffixe *-iste* pour former des mots désignant les partisans ou les adeptes d'une doctrine sociale et politique. Il se produit donc deux formations : l'une proprement adjectivale, souvent indépendante de *-isme*, qui indique la qualité correspondant à la base (il s'agit souvent d'un simple catégoriseur), l'autre formation, proche des mots ethniques, est bivalente : le mot en *-iste* se réalise indifféremment comme adjectif et comme nom. [...] Les mots en *-iste* désignent ceux qui exercent un métier, une fonction, ceux qui ont une attitude politique, philosophique ou artistique définie par la base. C'est un développement intermédiaire entre la fonction adjectivale et la fonction de noms d'agents. [...] Sur le plan des aires d'extension, le suffixe se développe dans le vocabulaire politique, social et philosophique comme au XIXe siècle, mais il a étendu son domaine au lexique artistique, sportif, technique. Il est même difficile de marquer la limite actuelle de ses emplois ; son utilisation dans le style journalistique ajoute encore aux raisons intrinsèques de son extension. (p. 45)

Jean Dubois ne croyait pas si bien dire en 1962. En effet, alors qu'à cette date, l'auteur notait l'augmentation de la suprématie des suffixes *-ien* et *-iste*, nous ne pouvons que faire aujourd'hui la même constatation en notant de surcroît l'expansion plus importante du suffixe *-iste* pour former des adjectifs dénominaux.

Les suffixes *-ien* et *-iste* sont concurrents dans la même règle de construction morphologique, dont le sens prédictible est « qui est en relation avec le nom de base ». Quand le nom de base est un anthroponyme, avec une extension réduite à une seule occurrence, l'adjectif dénominal garde ce sens prédictible, le nom de base désignant le référent initial, ce qui est le cas avec le suffixe *-ien* qui construit des adjectifs relationnels concernant directement le référent porteur du Npr.

gaullien, ienne adj.

• v. 1958; de *de Gaulle*

☞ Relatif à la personne du général de Gaulle, à sa pensée (et non à la tendance politique qu'il représente; ☞ [gaulliste](#)). *Conceptions gaulliennes, style gaullien.*

(Petit Robert électronique 2000)

Pour le suffixe *-iste*, il semble nécessaire de passer par une opération sémantique de métonymie affectant le nom de base. Ce n'est pas le référent initial en tant que tel qui est convoqué mais sa fonction politique, sa doctrine.

gaulliste adj.

• v. 1941; de *de Gaulle*

☞ (apr. 1945) *Cour. Partisan du général de Gaulle comme homme politique et président de la République. Député gaulliste. L'électorat gaulliste.*

(Petit Robert électronique 2000)

Les adjectifs nominaux suffixés en *-ien* sont employés comme relationnels (« le projet jospinien ») et comme qualificatifs (« cet élu chiraquien »).

Les emplois relationnels renvoient au référent du nom propre, c'est-à-dire que le Npr y retrouve ici son statut d'étiquette pragmatique de désignateur d'un individu, les emplois qualificatifs font appel à des propriétés plus ou moins typiques du référent, au contenu du nom propre. (Leroy 2005)

En diachronie, il existe une différence sémantique perceptible entre deux dérivés en *-ien* et en *-iste* d'un même Npr.

Dans un travail précédent²⁵³, nous avons tenté de trouver une logique et une règle de fonctionnement à ces deux emplois en convoquant les notions de *personnification* et de *personnalisation*²⁵⁴. En effet, « ces deux catégorisations, en *-ien* et en *-iste/ -isme* relèvent, dans le domaine politique, de la construction en tant qu'ils personnifient quelque chose ou en tant qu'ils personnalisent » (Cambon 2004 : 159).

La personnalisation renvoie au représentant ayant des capacités, des propriétés personnelles en tant que personne, qu'individu. Un « chiraquien » renverra donc aux partisans de Jacques Chirac en tant qu'individu, mais aussi en tant qu'homme politique. On rattache le suffixe *-ien* à la personnalisation.

Quant à la personnification, elle se situe à une autre dimension et renvoie au représentant en tant qu'incarnation d'un groupe ou d'une idéologie. Un « sarkozyste » renverra donc aux partisans de l'idéologie représentée et emblématisée par Nicolas Sarkozy. On rattache le suffixe *-iste* à la personnification.

Ces deux notions sous-entendent que l'on puisse considérer un homme politique dans une dualité avec deux pôles de considération : d'un côté, un homme ayant des qualités personnelles en tant que tel et de l'autre un homme incarnant, personnifiant à lui seul une idéologie ou un courant de pensée politique.

Si dans l'ensemble, nous pouvons être en accord avec ces hypothèses, il n'en reste pas moins que dans le détail, certains Npr et leurs dérivations semblent échapper à cette logique. En effet, on peut admettre *sarkozyste*, *villeepiniste*, *aubryste*, *borlooïste*... car ces hommes et femmes sont, au sein de leur parti ou plus généralement sur la scène politique, les représentants d'un courant. A l'opposé, si l'on admet que tous ces hommes et femmes sont chacun à leur façon l'incarnation d'une pensée ou d'une attitude politique qui leur est propre, il devient étrange de trouver chiraquien (et non chiraquiste), strauss-kahnien (et non strauss-kahniste) dans les mêmes contextes.

Nous pouvons avancer plusieurs explications possibles :

- tout d'abord des contraintes d'ordre morphologique et phonologique :

²⁵³ Mémoire de maîtrise de Sciences du Langage en 2005.

²⁵⁴ Pour ce faire, nous nous appuyons sur la thèse d'Emmanuelle Cambon (2004) qui a développé ces deux notions.

Quand la finale d'un Npr contient une semi-voyelle en [wa] ou [wɛ] par exemple ou la concurrence de deux yods dans deux syllabes consécutives ...

- Si l'on se rapporte aux notions de personnalisation et de personnification, nous pouvons penser que certaines nominations peuvent être le fruit de prise de position, d'adhésion du locuteur à un certain point de vue. « Toute nomination exprime une vision de la chose nommée, vue "sous un certain angle", à partir "du point de vue" auquel se place le locuteur. Elle est par là une prise de position à l'égard de la chose nommée qui désigne, en même temps que l'objet nommé, la position prise pour le nommer. » (Siblot 2001 : 202). Un journaliste locuteur du *Figaro* emploiera plus facilement les dénominations de *sarkozyste* et de *sarkozysme* par analogie aux termes de *gaulliste* et de *gaullisme* mais aussi par la volonté de donner de l'épaisseur à l'homme politique, de le considérer comme incarnation d'une idéologie.
- Notre corpus est un corpus synchronique relevé à un instant T de l'actualité. Un corpus en tant que construit de l'analyste n'est pas exhaustif. De plus, il serait intéressant de voir en diachronie si les termes employés ne changent pas. En effet, actuellement seul le terme *chiraquien* est utilisé pour désigner un partisan de Jacques Chirac. Mais qu'en était-il au moment de la création du RPR (Rassemblement Pour la République), l'ancêtre de l'UMP ? Ne parlait-on pas alors de *chiraquiste* pour désigner un partisan de Jacques Chirac ? Créateur du parti, il en était le représentant emblématique, l'incarnation. Aurait-il perdu, avec l'exercice du pouvoir, l'épaisseur nécessaire à la personnification ? En tant que président de la République, il a eu à gouverner, à prendre des décisions seul, à exercer une fonction personnalisée. Aurait-il gagné le fait de n'être plus que le représentant de ses propres capacités, de ses propres qualités (ou défauts) ? Ou peut-être est-ce le groupe, le parti qui s'est autonomisé par rapport à son fondateur et qui le renvoie à une simple personnalisation ?
- Tout au long du XXe siècle, le vocabulaire politique et social a employé de plus en plus fréquemment le suffixe *-iste*. Son utilisation dans le vocabulaire journalistique a renforcé son extension à un tel point que, pour une majorité de locuteurs, la différence sémantique entre *-ien* et *-iste* peut être ressentie mais

difficilement énonçable. La langue fonctionnant avec un principe d'économie, il est à prévoir que la différence sémantique ne justifiera bientôt plus la co-existence de deux suffixes *-ien* et *-iste* dans le vocabulaire journalistique.

- La dernière raison que nous avancerons est peut-être la plus simple. Les termes dérivés que nous avons relevés ont été initiés par des journalistes. Ces journalistes ne sont pas des linguistes et même s'ils possèdent une bonne intuition de locuteur, il n'en reste pas moins qu'ils n'analysent pas dans le vif de la rédaction de leur article si le terme employé correspond à une règle de formation morphologique ou si le terme correspond entièrement au sens désiré (personnalisation, personnification). Le suffixe *-iste* étant le plus couramment utilisé, c'est tout naturellement celui-ci qui vient plus rapidement à l'esprit du locuteur. Les journaux s'influençant et se copiant, un terme utilisé dans un article d'un titre sera assez rapidement utilisé par un autre titre et la dénomination sera admise et reprise ensuite par toute la presse écrite.

Actuellement, cette différence s'est atténuée au point de devenir imperceptible. Les deux termes sont quasiment interchangeables. Au sein d'un même parti, on parlera de sarkozyste et de chiraquien, de fabiusien et de aubryste.

1.5.3.3. L'origine géographique

L'expansion du Npr peut indiquer une origine géographique et s'additionner aussi avec une autre information apportée par une autre expansion comme (157) et (158) :

(157) Seul président d'une région de droite, l'alsacien Philippe Richert
(*Libération*, 15/11/2010)

(158) Le loir-et-chérien Maurice Leroy et la berrichonne Jeannette Bougrab font leur entrée. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

1.5.3.4. La relation

L'expansion du Npr peut aussi porter sur la relation à l'autre qu'entretient le porteur du Npr. Cette relation, dans le contexte médiatico-politique, peut être d'ordre amical (159) et (160), familial (161), matrimonial (162) et (163) :

(159) Christian Jacob, proche de Jean-François Copé, affronte le radical Jean Léonetti. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

(160) « *La période va être intéressante* », constate Marielle de Sarnez, bras droit de M. Bayrou. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(161) Son père, Jacques Delors, avait fait le choix de renoncer. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

(162) Patrick Ollier a rejoint dans le microcosme du pouvoir sa compagne depuis 1988, Michèle Alliot-Marie. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

(163) Ou alors affronter son ancien compagnon François Hollande. (*Le Figaro*, 18/05/2011)

Nous avons vu précédemment que l'acte de nomination est un acte de catégorisation par lequel un sujet nomme en discours un référent mais que cette nomination n'est en fait qu'un point de vue, qu'une prise de position du sujet à l'égard de l'objet ou l'être nommé.

Or, dans certaines actualisations en discours, le locuteur nomme, mais en même temps, énonce, par des marques typographiques, une prise de distance à l'égard de sa nomination. Ces marques typographiques sont les guillemets et dans une moindre mesure l'italique. Ils sont les traces d'une modalisation autonymique, la modalisation désignant l'attitude du sujet, son degré d'adhésion par rapport à l'énoncé et à son contenu : ici en (164), la non prise en charge d'un terme par le sujet.

(164) Jusqu'au dernier moment, le chef de l'Etat souhaitait voir son « ami » Brice Hortefeux prendre le poste de secrétaire général en remplacement de Xavier Bertrand. (*Libération*, 16/11/2010)

La mise en guillemets est l'indice de modalisation que nous rencontrons le plus fréquemment. Les guillemets permettent, sans interrompre la syntaxe, de porter l'attention sur l'unité encadrée, ce sur quoi porte la modalisation.

En mettant des mots entre guillemets, l'énonciateur se contente en effet d'attirer l'attention du co-énonciateur sur le fait qu'il emploie précisément ces mots qu'il met entre guillemets ; il les souligne en laissant au co-énonciateur le soin de comprendre pourquoi il attire ainsi son attention, pourquoi il ouvre ainsi une faille dans son propre discours. (Maingueneau 2000 : 138).

Ici, quelle interprétation peut-on faire de ces guillemets qui pourraient être glosés par un opérateur métalinguistique ?

Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses qui reposent toutes sur le même postulat ; le locuteur met des guillemets pour avertir le lecteur d'une non-coïncidence du dire:

- soit une non-coïncidence du discours à lui-même : le terme renvoie à une autre source énonciative. Nous pouvons postuler que cette autre source énonciative peut être Sarkozy lui-même. En effet, le journal *Le Monde* du 16 novembre 2010 relate un incident qui se serait déroulé une semaine auparavant :

(165) Le 8 novembre, devant les dirigeants de l'UMP, M. Sarkozy explique ainsi : « *Même mes amis de trente ans doivent savoir qu'ils ne sont pas vissés à leur poste.* » Aussitôt, il déclenche la panique de Brice Hortefeux. L'après-midi même, « *l'ami* » s'inquiète devant le chef de l'Etat. La pique, assure ce dernier vise... Patrick Devedjian. Mais le mal est fait. Le ministre est déstabilisé. (*Le Monde*, 16/11/2010)

Dans cet extrait aussi, le terme d'*ami* est mis entre guillemets pour mettre en évidence que Brice Hortefeux est visé par l'expression « *mes amis de trente ans* » (expression à l'origine employée par Chirac pour qualifier Balladur durant la campagne présidentielle de 2002).

Mais la source énonciative peut être aussi les autres titres (166) et (167) qui utilisent dans leurs colonnes ce qualificatif pour Brice Hortefeux.

(166) Le soir, il voit Brice Hortefeux : « *Tu devrais prendre le thème de la réforme* », lui conseille l'ami du président. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(167) C'est l'ami de trente ans et peut-être davantage, le « copain d'avant » du président et qu'il est resté depuis, au fil des mandats et des campagnes. Membre du premier cercle de la Sarkozie, Brice Hortefeux vient d'être reconduit place Beauvau. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

Cette implication de discours autres, de discours antérieurs, d'un déjà-dit, d'un ailleurs nous renvoie, comme nous l'avons déjà observé, à l'importance de l'interdiscours. La présence de guillemets est alors la manifestation d'une hétérogénéité montrée (telle que la définit Authier-Revuz, 1985).

- Soit une non-coïncidence dans l'interlocution : il y a écart entre le terme employé par Sarkozy (ou par une autre source énonciative) et ce que le terme représente pour le locuteur lui-même. Pour celui-ci, on ne peut pas proprement parler d'amitié dans le monde dur de la politique. Les amitiés se font et se défont au gré des arrangements, des alliances et des ambitions. D'autres exemples du même style (168) sont observables dans le titre Libération :

(168) Pour se rassurer, Nicolas Sarkozy a exigé du nouveau secrétaire général de l'UMP qu'il travaille « main dans la main » avec Brice Hortefeux, l'un des rares sarkozystes à pouvoir se prétendre « ami » de Jean-François Copé. (*Libération*, 16/11/2010)

1.5.3.5. La qualification du personnage

La qualification /caractérisation du personnage peut être de deux types différents : d'une part, la qualification physique (aspect physique, âge...) et une qualification que nous nommerons non-physique qui correspondrait plutôt aux qualités, à la personnalité ou au parcours du référent.

Nous n'avons pas noté dans notre corpus de description physique autre que celle relative à l'âge des hommes politiques. Ces qualifications se présentent en apposition au Npr, avec ou sans parenthèses (169)²⁵⁵.

(169) Quelques heures plutôt, la jeune femme de 32 ans qui accuse Dominique Strauss-Kahn, 62 ans, d'agression sexuelle, l'a formellement identifié au commissariat de Harlem où il se trouve. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Dans les exemples (170) et (171) la qualification nominale ou adjectivale correspond à la qualification non-physique du personnage,.

(170) De Gaulle était diplômé de Saint-Cyr, Pompidou, normalien, Giscard, polytechnicien et énarque, Chirac énarque. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(171) L'un citait Chardonne, l'autre est célinien. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

1.5.4. Des expansions subjectives

Dans le discours médiatique, les expansions du Npr sont informatives mais traces de l'activité discursive, elles sont marquées par les points de vue des locuteurs et donc indices de la subjectivité énonciative et relèvent de la modalité du locuteur. En effet, certaines expansions en apposition accompagnant le Npr sont des expansions qui introduisent des noms ou des adjectifs induisant un jugement axiologique. Ce jugement axiologique marque le positionnement idéologique de l'énonciateur. Dans certains cas, (172) et (173), le jugement de valeur repose sur des adjectifs qui agissent comme des filtres interprétatifs.

(172) Passionnément sarkozyste, Christian Estrosi est victime du gouvernement resserré. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

²⁵⁵ En (169), la qualification par l'âge prend une autre dimension du fait qu'il est mis en opposition à l'âge de l'agressée.

(173) Le puissant secrétaire général, Claude Guéant, entretient des relations tendues avec François Fillon. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

Aucun titre, même *Le Monde* qui entretient une réputation de sobriété et d'objectivité n'y échappe. En (174), la qualification d'éruptif et de flegmatique en antagonisme peut s'interpréter comme la révélation de défauts dont la conséquence sera des relations peu chaleureuses entre les deux hommes.

(174) Entre l'éruptif Nicolas Sarkozy et le flegmatique François Fillon [...], les relations ont rarement été chaleureuses. (*Le Monde*, 16/11/2010)

Comme nous l'avons déjà vu, dans la structure det+adj+Npr, l'adjectif antéposé est presque toujours descriptif²⁵⁶. Il apporte un commentaire qui concerne le référent tout entier et s'il y a opposition, cette opposition se situe entre les deux adjectifs employés ici : éruptif vs flegmatique.

En (175) et (176), c'est l'adjonction d'un terme axiologique positif ou négatif au Npr qui formera le jugement appréciatif.

(175) Avec sa fidèle Roselyne Bachelot [...], le premier ministre a marqué un point. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(176) Fin de l'expérience, avec le retour de l'énergie à Bercy dans un très classique portefeuille de l'Industrie et de l'Énergie, confié au pronucléaire déclaré Eric Besson. (*Libération*, 17/11/2010)

Dans des titres à la ligne politique engagée comme *L'Humanité*, les termes axiologiques sont marqués et relèvent parfois de la métaphore filée (177). Ils impliquent le co-texte et ne sont interprétables qu'en discours.

(177) Elle s'achève comme elle avait commencé, avec François Fillon, laissant amers ceux qui, tels les gogos des foires, attendaient que

²⁵⁶ Seuls quelques adjectifs particuliers, tels que les adjectifs ordinaux par exemple, peuvent entraîner une interprétation de fragmentation.

l'illusionniste Sarkozy sorte un miracle de sa poche. (*L'Humanité*, 15/11/2010)

1.5.5. Les référents évolutifs

Nous empruntons à Kleiber (1997b) sa définition de la notion de *référent évolutif* :

Nous entendons par référent évolutif non pas les changements de dénomination ou de description, c'est-à-dire d'expression référentielle, auxquels peut donner lieu un même référent au fur et à mesure que le texte « évolue », mais bien les modifications, transformations ou mutations que peut subir le référent lui-même. (p. 115)

La notion a été travaillée notamment par Charolles et Schnedecker (1993, 1998, 2000) dans l'optique des chaînes de références, de la référence des anaphores pronominales. Plus généralement, nous touchons avec la notion de *référent évolutif* à celle de *l'identité référentielle* et de sa continuité.

Le point de départ de la réflexion de Charolles et Schnedecker est le travail de Yule (1982) et de Brown & Yule (1983) sur l'anaphore pronominale. Partant d'une phrase d'une recette de cuisine mettant en scène un poulet « actif et bien gras », ils mettaient en évidence que les pronoms utilisés par la suite pour référer à ce même poulet, ne pouvaient avoir comme référent, leur antécédent, ce même poulet « actif et bien gras », alors que celui-ci avait subi diverses manipulations et notamment celle d'être passé sous le couteau de la cuisinière. Pour Brown & Yule, c'était la preuve qu'ils avaient « besoin d'un modèle du traitement qui permette aux entités d'accumuler les propriétés ou de noter leurs changements d'état au fur et à mesure que le texte progresse » (1983 : 202 cité par Charolles et Schnedecker 1993 : 6)²⁵⁷.

Loin de nous l'idée de comparer nos hommes politiques à des poulets passant à la casserole mais nous ne pouvons nier que ceux-ci sont aussi en discours des référents

²⁵⁷ Nous reviendrons ultérieurement sur la notion de référent évolutif ou sur celle de l'évolution de la référence dans notre partie sur la construction de l'identité et sur la nécessité d'une recatégorisation.

évolutifs. Même si les transformations ne sont pas du même ordre que celles vécues par notre poulet et n'affectent pas leur intégrité physique, ils subissent des transformations, des mutations au cours de leur vie, de leur carrière : changement d'appartenance politique, de fonction politique... qui affectent leur identité sociale.

(178) A la gauche du PS, l'ex-socialiste Jean-Luc Mélenchon se dit pour sa part « *consterné* » et en appelle « à *la retenue* ». (*Libération*, 16/05/2011)

Les expansions peuvent cumuler plusieurs informations sur l'évolution du référent, auparavant ministre, puis ministre évincé et actuellement président du Nouveau Centre.

(179) Hervé Morin, président du Nouveau Centre et ministre évincé, a dénoncé hier « la formation d'un gouvernement refermé sur sa base UMP, sinon RPR » [...]. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

L'information peut parfois être implicite.

(180) [...] Nicolas Sarkozy a pris le temps de glisser quelques compliments à l'attention du premier-ministrable malheureux Jean-Louis Borloo. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

Dans l'exemple (180), l'information est double : « *premier-ministrable* » est facilement interprété comme une personne susceptible d'obtenir la fonction de premier ministre, « *malheureux* » indique sans ambiguïté l'échec de Jean-Louis Borloo à l'obtention de cette charge. L'expression renvoie donc à deux moments T : un moment T₁, où Jean-Louis Borloo était en position et un moment T₂ où il a échoué. Si nous faisons intervenir l'ensemble de l'article où apparaît cet exemple, nous aurions un T₃ indiqué par le contexte puisque ce discours de Sarkozy auquel il fait référence, saluait « *le premier-ministrable malheureux* » qui était alors non reconduit dans des fonctions ministérielles et qui avait décidé de quitter le gouvernement.

2. Les expressions descriptives en emploi seul

Les expressions descriptives peuvent être définies, indéfinies, démonstratives ou possessives.

Une description définie est un syntagme nominal introduit par un déterminant défini. En discours, il permet d'identifier sans ambiguïté le référent qu'il désigne dans l'énoncé. Il marque « un espace partagée de connaissances » (Fevre-Pernet 2004 : 114) avec le lecteur, capable d'identifier le référent derrière la description définie, le directeur général du Fonds monétaire international par exemple dans le corpus 2.

Une description indéfinie est un syntagme nominal introduit par un déterminant indéfini. En discours, il ne permet pas la plupart du temps d'identifier spécifiquement un référent, il est porteur d'ambiguïté.

La description démonstrative permet un changement de point de vue, en reclassifiant le référent avec un nouveau syntagme lexical, apportant dans certains cas une nouvelle information.

Les syntagmes nominaux définis (SNdef désormais) sont les plus nombreux dans notre corpus.

2.1. Le contenu descriptif

Les expressions descriptives (SNdes désormais) se répartissent en plusieurs catégories selon leur tête lexicale, leur contenu. Devant le nombre et la diversité des formes relevées, il nous est difficile d'en proposer un classement et une typologie exhaustive. Nous nous contentons d'en présenter les plus courantes et les plus significatives d'après nous²⁵⁸.

²⁵⁸ Nous retrouvons dans cette classification sensiblement les mêmes classes que celles du Npr expansé.

2.1.1. La fonction politique

Les plus courants sont comme pour les Npr expansés, les SNdef qui se rapportent à la fonction exercée par le référent, fonction élective (sénateur, député, président de la République...) (181) ou nommée (ministre) (182).

Les SNdef peuvent être simples (Det+N = le député) ou complexes (det+N+Prep+N = le député de Paris) avec ou sans expansion. La différence d'apparition de la forme est souvent reliée, nous le verrons, à l'ordre d'emploi en deuxième ou troisième mention.

(181) Le chef de l'Etat lui propose alors de réfléchir. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(182) [...] *et j'ai entendu à la tête de l'exécutif la prise en compte de l'inquiétude* », argumente la secrétaire d'Etat qui, elle-même a voté la réforme. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

S'y ajoute dans le cas de fonction élective le rattachement géographique de ladite fonction (183) et (184) ou pour une fonction nommée, le ministère (185).

(183) « Nous sommes encore le seul parti indépendant du pays », a encore rappelé le député des Pyrénées-Atlantiques. (*Libération*, 15/11/2010)

(184) Dans le chœur des centristes indignés, le sénateur de Poitou-Charentes devrait toutefois jouer les pacificateurs. (*Libération*, 16/11/2010)

(185) Le ministre du travail pouvait difficilement être remplacé dès le mois de juillet. (*Libération*, 15/11/2010)

2.1.2. L'appartenance politique

Comme pour les Npr expansés, nous notons des formes nominales simples se rapportant à des formations politiques ou des courants se réclamant d'une doctrine incarnée par un homme (Sarkozy → un sarkozyste, de Villepin → un villepiniste...)

(186) MM. Devedjian et Estrosi, le spleen de deux sarkozystes. (titre) (*Le Monde*, 17/11/2010)

(187) Une villepiniste de plus au gouvernement. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

Il n'y a pas d'emploi de sigles ce qui peut paraître évident en emploi nominal isolé. Par contre, nous relevons nombre d'exemples de formes nominales dérivées de Npr : gaulliste, sarkozyste, aubryste, villepiniste, chiraquien, mitterrandien, strauss-kahnien.... Comme nous l'avons vu précédemment, ces formes nominales dérivées sont obtenues par une double dérivation : tout d'abord, par dérivation adjectivale ayant pour base un Npr d'homme politique généralement saillant, puis par conversion du dérivé adjectival vers la classe nominale. Les deux suffixes relevés sont -ien et -iste et nous renvoyons au 1.5.3.2. de ce chapitre pour le sens associé à ces deux suffixes.

Ces formes nominales sont parfois accompagnées d'un adjectif épithète qualifiant.

(188) Mais ce gaulliste historique est un battant, qui a continué à s'investir à fond dans le travail législatif. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

2.1.3. L'origine géographique

Dans les SNdes, l'origine régionale sera donnée sous forme de descriptions en indiquant le lieu de naissance du référent :

(189) La jeune femme, née au Sénégal et fille d'un ancien proche du président Sédar Senghor [...] (*Libération*, 15/11/2010)

(190) Pierre Mazeaud distingue cette juriste, fille de parents harkis née en 1973 à Déols (Indre). (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(191) Parisien pur sucre, né dans une famille qui appartient à la bourgeoisie intellectuelle, il n'avait pas le profil ad hoc pour s'implanter, dès 1993, dans le très ouvrier pays de Montbéliard. (*Le Monde*, 18/05/2011)

Il sera plus courant de rencontrer la dénomination de la nationalité pour référer à un individu, notamment dans le corpus 2 pour Dominique Strauss-Kahn (192). Dans la situation décrite, la nationalité du référent est ici un trait saillant puisque, petite note chauvine, c'est un Français qui est arrêté aux Etats-Unis et que tous les articles opposent la justice américaine à la justice française, en argumentant sur les bons côtés de notre justice tricolore.

(192) Toutefois, la justice américaine, elle, ne peut pas poursuivre le Français pour des faits supposés commis en France et visant une Française. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

2.1.4. La relation

Comme pour l'expansion du Npr, les SNdes peuvent se rapporter à des relations d'ordre amical, professionnel (193), familial ou matrimonial (194).

(193) [...] le porte-parole de François Bayrou ne ménage pas sa peine pour son candidat. Mais entre les deux tours, face au « non-choix » de son poulain, appellera à voter Sarkozy [...]. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(194) Une consécration pour le compagnon de Michèle Alliot-Marie, qui connaît par cœur les rouages de l'Assemblée nationale. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

En politique, les relations sont souvent de l'ordre de la rivalité (195):

(195) L'ancien ministre de la Défense juge, lui, son rival disqualifié [...]. (*Libération*, 15/11/2010)

2.1.5. La qualification du personnage

La qualification peut être physique ou non-physique et se rapporter alors à des traits de caractère ou des qualifications d'ordre personnel.

Il y a très peu de SNdes qualifiant les traits de caractère des personnes citées. Dans l'exemple (196) qui suit, le SNdef « *l'impertinente* » réfère à Rama Yade et à sa liberté d'esprit, d'action et de parole qu'elle a toujours exercée même au gouvernement.

(196) Ce ne serait pas la première fois que l'impertinente refuse une proposition de l'Elysée. (*Libération*, 16/11/2010)

On trouve parfois des adjectifs se rapportant à la tête lexicale du SNdes (197) mais relevant, d'après nous, plus de la subjectivité du locuteur que de la description des traits de caractère du personnage :

(197) Donner les clés du parti à Copé, c'est l'adouber pour 2017, faisaient valoir, dans l'entourage du chef de l'Etat, ceux qui doutent de la loyauté du très ambitieux maire de Meaux. (*Libération*, 16/11/2010)

Concernant la qualification physique, les Npr peuvent être accompagnés par l'âge du référent ce qui semble plus difficile pour des SNdef. Une autre stratégie est alors employée : une nomination par classe d'âge.

(198) Les autres quadras se contentent d'un élargissement de leurs attributions [...]. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(199) Les deux trentenaires s'attellent à la tâche et lancent un cycle de grands rendez-vous [...]. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

ou par une dénomination classificatoire :

(200) La benjamine du gouvernement a affirmé hier ne « rien regretter ». (*Le Figaro*, 15/11/2010)

2.1.6. Les termes d'hyponymie

Les termes hyperonymiques sont peu nombreux dans notre corpus. Cette dénomination neutre, quoique cela dépende du contexte, ne semble pas être suffisante pour nommer un particulier politique, peut-être justement car elle est trop neutre et pas assez distinctive.

En (201), l'emploi de l'hyperonyme pour Dominique de Villepin peut être interprété comme la volonté de mettre en avant le côté humain de l'homme politique. L'homme politique est aussi un homme comme les autres avec ses faiblesses, ses qualités et ses défauts. Ici, l'opposition est renforcée par l'autre terme *président* : l'homme contre l'institution, David contre Goliath.

(201) L'homme a juré la perte du Président. (*Libération*, 16/11/2010)

En (202), l'emploi de l'hyperonyme pour Christine Lagarde marque le fait marquant pour cet homme politique d'être justement une femme, une femme d'exception qui vivait aux Etats-Unis (réussite suprême pour un européen) et qui travaillait dans le privé (quelle abnégation que d'abandonner une carrière brillante pour revenir dans la petite arène de la politique française...)

(202) La reconduction, hier, de cette femme qui jusqu'en 2005 habitait aux Etats-Unis et faisait carrière dans le privé, lui permettra d'inscrire, à sa manière, son nom au Panthéon de Bercy. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

2.1.7. Le lexique guerrier

Le lexique guerrier est souvent utilisé métaphoriquement par les journalistes (203) et (204). De plus, la sphère politique offre un terrain propice à cette comparaison entre la guerre et la politique : ne parle-t-on pas de bataille électorale ?

(203) Si la compétition entre les chevaliers du centre est trop rude, ils s'annuleront et, de nouveau, se ramolliront. (*Libération*, 16/11/2010)

(204) Il était la « plus belle prise » de l'ouverture. (*Libération*, 15/11/2010)

Tous les titres emploient cette même stratégie, notamment pour qualifier certains hommes politiques (comme Frédéric Lefèbre en (205) et MM. Lefèbre et Mariani en (206)) dont le comportement souvent agressif devient synonyme de comportement brutal et guerrier.

(205) Le « *sniper* » de M. Sarkozy trimballe une image trop sulfureuse.
(*Le Monde*, 16/11/2010)

(206) Pas forcément celui qui correspondait à ses attentes mais, pour ces grognards qui ont été de toutes les campagnes, c'est le geste qui compte. (*Le Monde*, 16/11/2010)

2.1.8. Les emprunts

Les termes empruntés aux autres langues dans le cadre de la nomination se résument dans notre corpus à ces trois occurrences empruntées à l'anglais. Nous pouvons l'expliquer par la non-pertinence d'emprunts anglophones dans un discours, qui à la différence du discours médiatique économique, est assez hermétique à ses intrusions de par sa thématique franco-française : la vie politique française en France.

D'ailleurs, les trois occurrences présentées ici ne relèvent pas de la même logique. En (207), nous avons en fait un surnom, le surnom donné à Bernard Kouchner alors qu'il ne faisait pas encore de politique, mais exerçait son métier de médecin dans un cadre humanitaire. Nous sommes là dans le cadre du référent évolutif tel que nous l'avons déjà abordé au 1.5.5. de ce chapitre où le terme dénomiatif renvoie à une étape de la vie de Kouchner et fait donc appel pour une bonne interprétation des lecteurs à la mémoire discursive et à l'obligation d'un savoir partagé par la communauté.

(207) Passé sans transition du PS au sarkozysme, le French doctor à la cote de popularité inoxydable a cru pouvoir mettre en application une diplomatie des droits de l'homme en droit d'ingérence.
(*Libération*, 15/11/2010)

En (208) et (209), l'intérêt de cette dénomination empruntée nous semble peu justifié si ce n'est pour le journaliste, de montrer par cette expression américaine (fonction professionnelle de Strauss-Kahn) dans cette phrase qu'il donne le point de vue américain, le point de vue de personnes vivant à Washington. Ce « *managing director* » serait alors comme un îlot textuel, c'est-à-dire un fragment de discours qu'implicitement le journaliste attribue à des Américains de Washington

(208) [...] personne ne peut imaginer à Washington que le *managing director* du FMI puisse continuer à exercer ses fonctions. (*Libération*, 16/05/2011)

(209) Choqués mais respectueux jusqu'au bout envers leur *Managing Director*, les administrateurs du FMI [...] (*Libération*, 17/ 05/ 2011)

2.2. Les termes axiologiquement marqués

Ces termes sont plus marqués et plus nombreux dans les SNdef. Ils relèvent, d'après nous, de deux processus différents de mise en discours mais dans les deux cas de la modalité de l'énonciateur et sont des traces de son positionnement idéologique.

2.2.1. De la responsabilité de l'énonciateur

Toute unité lexicale employée dans un discours est subjective car elle a été choisie. Les descriptions définies, comme toute autre unité, découlent d'un choix d'emploi de l'énonciateur, et c'est le contexte linguistique et discursif dans lequel elles apparaissent qui va leur donner toute leur signification et leur éventuel marquage axiologique.

Ces unités lexicales sont elles aussi les traces en surface d'une mise en scène énonciative. C'est sur un univers d'opinions, de croyances, d'idées et de préjugés que le journaliste énonciateur construit son discours en privilégiant telle unité lexicale à la place de telle description définie ou inversement. Il présuppose au lecteur un savoir et un univers de croyances partagés qui lui permettront de décrypter la signification qu'il aura voulu y mettre. Les termes « subjectifs » se retrouvent dans tous les titres, mais ils sont plus nombreux et plus flagrants dans les journaux d'opinion comme *L'Humanité* (210) ou *Le Figaro* (211).

(210) Le monarque élu, plus manipulateur que jamais, a reconduit François Fillon dans ses fonctions. (*L'Humanité*, 15/11/2010)

(211) Les élus du Prince sont en effet pour la plupart des fidèles [...]. (*Le Figaro*, 17/11/2010)

En (212), le journaliste en privilégiant la désignation « *la vedette du Fouquet's* » pour nommer Sarkozy, présuppose que le lecteur sera capable d'associer à cette désignation le référent adéquat. Cet emploi repose sur le fait que le lecteur doit disposer d'informations extérieures à l'article lui-même, informations comprises dans la mémoire discursive du lecteur et, qui plus est, dans une mémoire discursive particulière car orientée idéologiquement. Le lecteur doit se rappeler cet épisode après l'élection présidentielle, de la soirée pendant laquelle Nicolas Sarkozy, à peine élu, avait fêté sa victoire avec des amis au Fouquet's, une des places les plus chères et les plus marquées socialement de Paris. L'affaire avait choqué dans l'électorat de sensibilité de gauche qui y avait vu la représentation d'une droite décomplexée et augurant mal, d'après lui, de la fibre sociale du nouveau président. En employant cette désignation, le journaliste met en avant cet aspect du personnage et en fait un trait saillant, définitoire de l'homme en le réduisant à cette seule désignation. Il réactive un savoir, peut-être alors enfoui, en l'associant à l'événement du moment, le remaniement ministériel, pour mettre implicitement les deux moments en relation.

(212) Or, il y a tout juste une semaine, lors de son discours, la vedette du Fouquet's ne prenait sans doute pas conscience de ce qu'elle lisait à toute la nation recueillie. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

En (213), la désignation de « *brebis jugée galeuse* » renvoie au ministre Éric Woerth. Le journaliste n'emploie pas l'unité lexicale dans sa forme brute « *brebis galeuse* », il l'atténue par l'ajout de « *jugée* » qui lui permet de mettre une distance : il écrit cette expression mais en même temps, ce n'est pas lui qui le dit, ce sont des voix tiers, non identifiées.

(213) Le ministre paie aussi le maintien de François Fillon, qui n'eût pas supporté dans sa nouvelle équipe cette brebis jugée galeuse. (*Le Monde*, 16/11/2010)

2.2.2. Les dits rapportés

Le dit rapporté est un « texte déjà produit par un autre locuteur et le sujet parlant n'aurait donc qu'à jouer un rôle de *rapporteur* (dont on sait qu'en réalité il peut être plus ou moins objectif [...]) ». (Charaudeau 1992 : 650)

Ces textes déjà produits définis par Charaudeau sont utilisés de différentes manières par le discours de presse écrite. La citation par le discours direct est plus largement utilisée car elle utilise les paroles mêmes des hommes politiques²⁵⁹ et elle instaure un rapport fort à la réalité « comme si le lecteur était présent dans la situation » (Maingueneau 2000 : 128)

(214) « *J'assume ce que j'ai dit sur le bourgeois de la Sarthe* ». (*Le Figaro*, 15/11/2010)(Fadela Amara parlant de François Fillon)

(215) Un ami de M. Fillon use d'une formule plus imagée : « *Un fils de notaire de province peut-il s'entendre avec le chef de la bande du drugstore des Champs-Élysées ?* ». (*Le Monde*, 16/11/2010)

(216) « *Et je ne voulais pas remplacer un bling-bling de droite par un bling-bling de gauche.* » (*Le Monde*, 17/05/2011)

En (214), (215) et (216), la citation par discours direct permet au journaliste de citer et de nommer un homme politique tout en ne prenant pas la responsabilité de la nomination. Elle ouvre un champ des possibles dits, impensables autrement : comment nommer le premier ministre « *bourgeois de la Sarthe* », « *fils de notaire de province* » autrement que par ce biais ? Pire encore, comment arriver à appeler le président de la République « *le chef de bande du drugstore des Champs-Élysées* » ou « *un bling-bling de droite* », si ce n'est par le biais d'un discours rapporté dont l'origine et la responsabilité sont déléguées à un tiers (anonyme ou non).

Quant aux discours indirects, il est courant de rencontrer des mixtes au sein d'une même phrase avec très souvent le recours aux îlots textuels. Le journaliste réalise alors une continuité syntaxique et énonciative avec une introduction dans son propre discours

²⁵⁹ Même si le journaliste garde parfois une grande liberté quant à la fidélité des paroles réellement énoncées.

d'extraits de dits rapportés, signalés sans ambiguïté comme des emprunts à un discours autre. Dans ces formes définies par Authier (1978) comme du discours indirect avec îlot textuel, les îlots textuels sont soit marqués par des guillemets, soit introduits par un commentaire du journaliste.

(217) Dominique de Villepin a juré la perte de Nicolas Sarkozy, « *un des problèmes de la France* », selon lui. (*Libération*, 16/11/2010)

(218) Devant ses proches, le chef de l'Etat fait mine de ne pas craindre l'ex-premier ministre, un « *cinglé* », dit-il. (*Libération*, 16/11/2010)

En (217) et (218), les îlots textuels sont marqués par des guillemets mais aussi introduits par un commentaire explicatif du journaliste (*selon lui, dit-il*). En effet, si les îlots textuels sont employés dans un souci d'authenticité et de réalisme, c'est parce qu'ils renvoient aux mots prononcés, au message d'origine. Ici, ils renvoient aux dénominatifs employés par Nicolas Sarkozy, président de la République et Dominique de Villepin, ancien premier ministre pour désigner l'autre dans la rivalité qui les oppose : « *un des problèmes de la France* » selon de Villepin, « *un cinglé* » dit de lui Sarkozy... Les termes sont forts et axiologiquement négatifs pour l'appellation de « *cinglé* ». Le journaliste rapporte le conflit entre les deux hommes et dans deux phrases successives, pose le décor en citant ces dits rapportés sous forme d'îlots textuels. Normalement, en citant, en marquant typographiquement l'emprunt à un discours autre, le journaliste prend ses distances avec les dires et en renvoie la responsabilité à un tiers. Mais ici, la contiguïté des deux énoncés, la mise en scène énonciative de la dualité entre les deux hommes relève bien de la responsabilité du journaliste. De même, le choix, l'introduction et le dit rapporté relèvent aussi du choix du journalisme. Bien qu'il se dégage explicitement de toute responsabilité dans l'emprunt des paroles rapportées par la présence des guillemets et du commentaire, le journaliste reste toujours responsable de la mise en scène de l'énonciation.

2.3. Les référents évolutifs

Certaines descriptions définies nomment les hommes politiques à des moments précis passés, généralement déterminés dans le temps par des marqueurs.

(219) L'ancien chef du PS a bien sûr appelé à « faire très attention » [...].
(*Le Figaro*, 16/05/2011)

(220) « *Le faux remaniement donne l'occasion de rebondir et de clarifier pour les Français les échéances futures* » a estimé l'ex-candidate à la présidentielle [...]. (*Libération*, 16/11/2010)

(221) Le président du Nouveau Centre, futur candidat à la présidentielle de 2012, s'est entretenu dès hier avec l'ancien ministre de l'écologie.
(*Libération*, 16/11/2010)

D'autres (ici une description démonstrative en (222)) nomment l'homme politique à un stade antérieur de sa vie :

(222) Une nouvelle étape qui, sur RTL, fait rêver son père, Michel Fillon :
« *Il nous étonne sans arrêt cet enfant* ». (*Le Figaro*, 15/11/2010)

La combinaison de plusieurs descriptions définies, se référant toutes à des moments différents de la vie du politique nommé, permet d'en faire une description plus informative. En (223), Dominique Strauss-Kahn est représenté par sa fonction de directeur général du FMI, complété par la mention de grand favori, information arrêtée dans le temps par la date du 15 mai, jour de son arrestation. La désignation de « grand favori des sondages jusqu'au 15 mai » est elle-même explicitée et complétée implicitement par la deuxième partie de la phrase.

(223) Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), grand favori des sondages jusqu'au 15 mai, est éliminé de la primaire avant même d'avoir pu s'y présenter. (*Le Monde*, 19/05/2011)

Dans l'exemple (224), nous avons une combinaison de Npr avec plusieurs descriptions qui situe l'homme politique dont il est question, Jean-Vincent Placé, aussi bien dans le

passé, que dans le présent mais aussi dans le futur en rapportant ses aspirations politiques :

(224) Ancien numéro 2 des verts, Jean-Vincent Placé, qui aspire par ailleurs à devenir sénateur dans l'Essonne à l'automne, reste l'« *homme fort* » du nouveau parti écologique. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

3. Les désignations sous forme de périphrases

Le recours au Npr (complet ou seul) et aux descriptions définies (indéfinies ou démonstratives) est certainement le mode le plus courant. Néanmoins, le journaliste peut faire appel à des formes plus complexes, des séquences non codées, des désignations sous forme de périphrases descriptives :

(225) Celui qui incarnait le mieux les sociaux-démocrates (*Le Monde*, 17/05/2011)
Celui qui était au faite de sa gloire (*Le Monde*, 19/05/2011)
Le plus à même de battre Nicolas Sarkozy (*Libération*, 16/05/2011)
Celui sur qui pèsent les soupçons, au mépris de la présomption d'innocence (*Le Figaro*, 18/05/2011)
Celui qui tombe (*Le Figaro*, 18/05/2011)

Le lien référentiel est ponctuel et fixé dans et pour cet énoncé seulement. Le contexte est nécessaire et même obligatoire pour l'interprétation de ces désignations.

4. Métonymie et autres

La métonymie est beaucoup utilisée dans le discours journalistique. Employer le nom du lieu de résidence pour désigner les services de l'Etat ou comme en (226), l'homme qui incarne la fonction, est courant pour le président de la République (l'Elysée) et pour

le premier ministre (Matignon)²⁶⁰. Il est d'ailleurs parfois ambigu de déterminer si la métonymie renvoie aux services ou à l'homme. C'est le contexte d'emploi qui aide à lever l'ambiguïté.

(226) L'Elysée dans le rôle de l'Elysée, dans son domaine réservé, en pleine majesté, là où les « filloneries » n'ont pas encore leur place. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

La métonymie ne réfère pas toujours à la même personne dans le temps puisque cette figure de style permet de référer à l'occupant du lieu, c'est-à-dire au Président du moment de l'énonciation. C'est l'image de remplacement pour désigner le Président, l'autorité et l'incarnation de la présidence.

(227) « Traiter » Villepin, l'isoler le plus possible, est donc devenu une priorité de l'Elysée. (*Libération*, 16/11/2010)

(228) Ses critiques récentes sur le discours de Dakar prononcé par le chef de l'Etat en 2007 avaient fortement irrité l'Elysée. (*Le Figaro*, 15/11/2010)

(229) Ses derniers billets sur son blog contre la politique de sécurité du gouvernement et ses réserves sur les évacuations de camps de Roms avaient déplu à l'Elysée. (*Le Monde*, 16/11/2010)

La dénomination le « *Château* »²⁶¹ (avec ou sans majuscule, avec ou sans guillemets) renvoie à la résidence de l'Elysée et aussi au président. C'est le contexte qui aidera à déterminer auquel des deux le terme *le Château* réfère.

²⁶⁰ D'autres métonymies sont couramment utilisées pour désigner les services de l'Etat : le « Quai d'Orsay » pour le ministère des Affaires étrangères, « Bercy » pour le ministère de l'Économie et des Finances, « la place Beauvau » pour le ministère de l'Intérieur, etc.

²⁶¹ C'est le président Vincent Auriol et sa famille qui surnomment en premier la résidence de l'Elysée, le Château, en raison de l'état mais aussi de la ressemblance de la résidence avec un musée, un château à visiter. C'est aussi le surnom que lui donne actuellement le personnel qui travaille au palais de l'Elysée. L'Elysée est connu pour être soumis à une étiquette stricte, à un protocole lourd et pesant, à une organisation antédiluvienne, anachronique et veillotte... ne correspondant pas vraiment à l'esprit de la République.

(230) Cette sottise aura permis une revue du personnel de la droite, courbant l'échine au rythme des humeurs du Château. (*L'Humanité*, 15/11/2010)

(231) Pas sûr en tout cas que le Château lui ait laissé le choix de partir ou de rester. (*L'Humanité*, 16/11/2010)

(232) Cette maxime d'un proche de Nicolas Sarkozy résume l'état d'esprit du « Château » au lendemain d'un week-end de remaniement au pas de charge. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Cette métonymie est surtout présente dans le corpus de *L'Humanité* (230) et (231), ce qui ne surprend pas vraiment, le terme « château » renvoyant à l'image de seigneur, de domination féodale.

5. Les Npr en emploi métaphorique

Le nom propre d'homme politique a deux niveaux de fonctionnement sémantique : nous pouvons le considérer du point de vue de son sens, comme simple prédicat de dénomination, ou du point de vue de son contenu, en relation avec son référent initial, c'est-à-dire, nous le rappelons, « l'ensemble de propriétés du référent initial associé au Np qui interviennent dans l'interprétation de certains énoncés contenant ce nom » (Gary-Prieur 1994 : 49) .

Dans le cas où l'interprétation exploite le niveau de fonctionnement sémantique correspondant au contenu du Npr de base, nous observons qu' « il n'y a pas [...] renvoi pur et simple au référent et aux connaissances qu'on peut en avoir, mais plutôt appel à des traits associés au nom propre, parfois intimement, parfois de beaucoup plus loin » (Leroy 2005).

Le Npr est donné alors comme une antonomase de type prédicatif *in presentia* qui permet une « identification », où le Npr sert de terme de comparaison pour un autre référent²⁶².

Contrairement à celui des antonomases de type référentiel *in absentia*, le fonctionnement de ce type d'antonomase reste en relation avec l'opération d'individualisation opérée par le nom propre en emploi standard. Son fonctionnement relève davantage de la qualification que de la catégorisation : l'antonomase dit quelque chose d'un référent-cible, sans forcément poser l'existence d'une classe, fût-elle discursive. On demeure dans une relation établie entre un référent et un autre, comme le montre l'emploi préférentiel de déterminants singuliers, qui indique la constance d'une individualisation : ce type d'antonomase synthétise la mise en parallèle des représentations de deux référents. Il s'agit de dire quelque chose (une ressemblance partielle, une qualification) de quelqu'un, et non de poser son existence. (Leroy 2004 : 125)

Dans la plupart des cas, le locuteur sélectionne des propriétés du porteur initial du Npr et ne retient que celles-ci qu'il attribue par comparaison au référent-cible ; comme nous le voyons dans nos différents exemples²⁶³, soit ces propriétés sont saillantes et donc connues du lecteur, soit elles sont spécifiées par le contexte. Cette sélection de propriétés qu'opère le Npr comme antonomase résulte « d'un processus d'extraction, suivi d'un transfert métaphorique » (Siblot & Leroy 2000 : 95). Détrie (1999) propose de voir dans la métaphore un acte de nomination contextualisé.

Le transfert métaphorique apparaît alors doublement déterminé. Il est d'une part dépendant des connaissances sur le référent initial et sur le référent second qui dans les deux cas impliquent l'adoption d'un « point de vue » praxique, d'une « prise de position », d'une « façon de voir » les êtres et les objets concernés. Il est d'autre part lié aux discours qui, en verbalisant ces points de vue, ont inscrit

²⁶² C'est ce type d'antonomase qui est le plus fréquent et c'est celui que nous rencontrons le plus souvent dans notre corpus.

²⁶³ Les exemples étant peu nombreux dans notre corpus, nous en profitons pour en exposer plusieurs ici.

dans les dénominations les contenus sémantiques sur lesquels repose la possibilité de la métaphore. (Siblot & Leroy 2000 : 96)

Dans le cas de nos corpus, l'emploi métaphorique des Npr n'est pas lexicalisé (comme pour un tartufe par exemple), ce sont la plupart du temps des Npr d'autres hommes politiques. Pour que l'interprétation de cette métaphore discursive fonctionne, il faut donc que les lecteurs aient connaissance des deux référents, le référent initial et le référent second, ainsi que des propriétés retenues.

(233) Mais l'Elysée se fait confiant. « *Jean-Louis Borloo pourrait devenir le Rocard de Sarkozy premier ministre d'un second mandat* », assure un conseiller. « *Il n'a tenu aucun propos négatif contre le président de la République* », renchérit un second. (*Le Monde*, 17/11/2010)

En (233), le mouvement de subduction observé correspond à un appauvrissement sémique. « *Le Rocard de Sarkozy* » renvoie au fait que Rocard fut le premier ministre du deuxième mandat de François Mitterrand et ne sélectionne donc ici que cette fonction saillante et ponctuelle de Rocard qui est d'ailleurs explicitée dans le propos (« *premier ministre d'un second mandat* ») et ne retient pas l'idée de la haine que se vouaient les deux hommes (Rocard et Mitterrand). La métaphore, par cette sélection, ne donne de Michel Rocard qu'une image incomplète, se limitant à cette double nomination à un poste²⁶⁴.

(234) Le député UMP des Alpes-Maritimes Lionnel Luca : « *C'est Dallas ! Et DSK, c'est JR !* » (*Libération*, 16/05/2011)

En (234), nous sommes plutôt dans le cas d'une structure d'identité symétrique et réversible. Les deux membres de la structure sont deux Npr qui réfèrent chacun à un

²⁶⁴ Nous renvoyons à l'article de Siblot et Leroy de 2000 qui étudie alors une antonomase quasi identique « *Mégret a beau répéter qu'il ne « sera pas le Rocard de Le Pen »* » dans laquelle la propriété sélectionnée alors et explicitée en contexte est « une marginalisation en forme de retraite anticipée » en rapport notamment avec les mauvaises relations qu'entretenait le Président Mitterrand avec Rocard alors premier ministre et qui avait conduit le Président à lui demander de présenter en 1991 sa démission. Le contexte diffère, les propriétés sélectionnées et l'interprétation métaphorique aussi.

porteur initial différent dont l'un est fictif (héros de la série télévisée Dallas) mais la structure d'identité construit un rapport d'analogie et une identité entre les deux. Le locuteur présuppose que le référent du Npr (JR) est connu dans la communauté linguistique et pour aider à l'interprétation métaphorique, contextualise en renvoyant explicitement à la série en annonçant « *C'est Dallas* ».

Fait de discours fondamentalement individuel, elle révèle la subjectivité du locuteur : la ressemblance saisie entre le terme comparé et le terme comparant se fonde en effet davantage sur la « manière de voir les choses » que sur la « nature même des choses ». (Flaux 1991 : 38)

(235) « *Jacob, c'est Copé par procuration* », grincent certains UMP. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

En (235), nous avons une construction à détachement interprétable comme « Jacob est identique à Copé », il en a toutes les caractéristiques, interprétation renforcée par le groupe prépositionnel « *par procuration* ». Les deux Npr renvoient à des référents distincts et le premier réfère alors que le second prédique.

(236) « *Il est l'anti-François Mitterrand. Pas d'enfant caché. Pas de face obscure. Pas de passé honteux à l'extrême droite ou à l'extrême gauche. Transparence totale.* » (*Le Monde* 19/05/2011, le dernier livre sur DSK et son « insoutenable légèreté »)

Il y a, en (236), une identification polémique. Pour qualifier DSK, le locuteur convoque une première identification par le biais du Npr François Mitterrand. Puis, dans un second temps, par l'adjonction du terme *anti* préposé au Npr, il convoque une autre identification, qui se trouve, par cette adjonction, opposée à la première. Pour aider le lecteur à bien interpréter cette double identification, le locuteur précise quelles facettes de François Mitterrand il privilégie : « *Pas d'enfant caché. Pas de face obscure. Pas de passé honteux à l'extrême droite ou à l'extrême gauche* ». Ce n'est pas Mitterrand candidat ou président auquel il réfère mais l'homme au passé politique trouble, l'homme à la vie privée double, l'homme secret et caché. En sélectionnant ces propriétés seulement, le locuteur propose une comparaison partielle et produit une identification en creux. Il ne dit pas quelle identification l'on peut attribuer à DSK mais au contraire ce qu'il n'est pas.

(237) Comme président, il aurait été dangereux et, au fond, il le savait :
une sorte d'hyper-Sarkozy, celui-ci étant déjà passablement
pulsionnel. Entre les deux hommes, une inquiétante continuité se
dessine [...] (*Libération*, 16/05/2011)

Nous avons encore en (237) une métaphore caractérisante qui reprend une propriété typique du porteur du Npr Sarkozy (il est pulsionnel), renforcé par « déjà » qui implique le locuteur et insiste sur la qualification effective de « *pulsionnel* ». Le modalisateur traduit une quantification du procès (être pulsionnel) depuis son commencement et introduit de fait, un décalage dans l'échelle des valeurs de la pulsion. L'antonomase véhicule un sémantisme déjà présent accentué par l'adjonction d'hyper qui renvoie à une notion de caractère excessif et que le locuteur explicite ensuite.

6. Les pronoms

Les pronoms sont très nombreux et ils sont présents dans pratiquement tous les articles de nos corpus. Ils sont principalement utilisés en reprises anaphoriques dans lesquelles ils sont liés à une autre expression linguistique (un Npr ou un SNdef par exemple), l'antécédent, qui fournit l'objet du pronom. De fait, il faut faire intervenir le contexte pour l'interprétation de ces pronoms. Dans les énoncés, ce sont les pronoms qui maintiennent la référence. En établissant cette relation de co-référence, ils assurent aussi la continuité tout en évitant la répétition, cette répétition si fautive en français.

Nous ne nions pas l'intérêt qu'il y aurait à étudier le rôle du pronom dans le genre médiatique mais nous nous rangeons à l'avis de Charaudeau et Maingueneau (2002) quand ils énoncent que « reformuler à l'aide de pronoms revient pour le locuteur à postuler l'invariance sémantique de la donnée initiale et à refuser la déclinaison » (p.491).

Nous avons, durant le dépouillement de nos corpus, relevé les occurrences pronominales mais celles-ci ne seront pas exploitées par ailleurs pour l'instant.

7. Les occurrences exclues et les raisons de cette exclusion

Le premier dépouillement a été organisé de manière exhaustive. Il nous faut, à présent, décider des occurrences qui ne seront pas retenues pour l'analyse. Comme nous l'avons énoncé au paragraphe précédent, nous ne retenons pas les pronoms qui ne rentrent pas dans l'objectif de notre travail de recherche.

7.1. Les noms propres d'événement, les mots-événements

Nous faisons appel à deux notions qui, d'après nous, se complètent et renvoient, toutes les deux, à la construction d'une dénomination d'un événement par une relation référentielle durable entre une désignation (en discours) et un objet.

Krieg-Planque (2009) définit un événement comme « une occurrence perçue comme signifiante dans un certain cadre. L'*occurrence* implique une inscription dans une temporalité qui détermine un "avant" et un "après" » (p.79).

Krieg-Planque parle de nom propre d'événement qui « suppose l'institution d'une association référentielle durable entre un objet et un signe » (2009 : 77) et qui renvoie à un événement de nature différente. Le nom propre d'événement pourra être aussi bien une date (11 septembre), qu'un toponyme (Tchernobyl), qu'un syntagme nominal défini (les attentats de Paris)... Ces noms propres d'événement sont enregistrés dans la mémoire collective et peuvent être réactualisés en discours.

Moirand (2007) parle de mot-événement qu'elle définit comme des désignations qui « finissent par fonctionner comme des dénominations partagées, ce qui confirme la présence du déterminant défini 'le' et l'absence de guillemets. [...] et servent en fait de déclencheurs mémoriels [...] (p.56).

7.1.1. L'affaire Strauss-Kahn

Nous retrouvons ici ce que Moirand (2009) nomme un mot-événement et Krieg-Planque un nom propre d'événement. Nous le retrouvons sous plusieurs formes, affaire Dominique Strauss-Kahn (238), affaire Strauss-Kahn (239), ou affaire DSK (240) mais c'est la variante propre la plus courte qui est la plus utilisée. Le substantif est en majorité affaire mais nous avons aussi relevé « cas », « scandale » par exemple

(238) La réunion hebdomadaire [...] pour évoquer l'affaire Dominique Strauss-Kahn. (*La Nouvelle République*, 17/05/2011)

(239) Pour ce premier rendez-vous collectif depuis le début de l'affaire Strauss-Kahn, une centaine de dirigeants se sont massés [...]. (*Libération*, 18/05/2011)

(240) Au PS, les commentaires restent prudents après le « coup de tonnerre » de l'affaire DSK. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

La structure appositive NcNpr lie un Nc, un nom générique d'événement à un Npr qui réfère à un particulier, un homme politique. Le premier terme est catégorisant et le deuxième caractérisant. Le référent construit est catégorisé comme une affaire et nommé ensuite (Strauss-Kahn n'est pas une affaire !). La structure s'interprète donc comme l'affaire que l'on nomme l'affaire Strauss-Kahn dans laquelle le Nc est déjà un Nc et le Npr une dénomination partielle.

Le calcul interprétatif passe par le Npr qui renvoie à un particulier et par la relation entre l'affaire et le particulier porteur du Npr. L'interprétation de la relation dépend aussi des connaissances extralinguistiques que nous avons du contexte, du porteur du Npr et des relations possibles attachées à la classe référentielle du Nc donné.

Cette structure composée NcNpr instaure un lien référentiel nouveau avec un objet construit et nommé en discours, car « c'est bien l'emploi qui fait le nom propre d'événement, et il n'existe de noms propres d'événements qu'en discours » (Krieg-Planque 2009 : 81).

Nous pouvons faire l'hypothèse qu'en tant que nom propre d'événement, l'affaire DSK va se fixer dans la mémoire interdiscursive et collective et pourra servir de déclencheur

mémoriel (Moirand 2007). Le nom propre d'événement va au fil du temps et des discours prendre un sens stabilisé (scandale politico/mœurs) et contribuer à la construction d'autres événements. Il y a désormais derrière l'affaire DSK, un autre sens, plus large que celui de la stricte affaire de viol présumé et tout scandale du même type pourra se voir affubler du nom « d'autre affaire DSK »²⁶⁵.

Le nom s'inscrit déjà dans la temporalité (241) avec cette abréviation qui peut aussi bien désigner l'homme politique déchu que l'affaire de mœurs.

(241) « *Il y aura un avant et un après DSK* », a subodoré l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin [...] (*L'Humanité*, 18/05/2011)

L'objet dénommé ici, l'événement historico-médiatique dont Dominique Strauss-Kahn est le héros, est une construction discursive dont le nom a été produit par les médias qui ne désigne donc pas l'homme politique lui-même et elle n'est pas retenue à ce titre.

7.1.2. Le gouvernement Fillon, la loi Guigou

(242) Plus à droite et l'ouverture oubliée : le gouvernement Fillon a une forte ossature UMP. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(243) Il a jugé que ces images « vues à la télévision et dans la presse écrite sont contraires » à la loi Guigou « parce qu'elles portent atteinte à la dignité de Dominique Strauss-Kahn et à sa présomption d'innocence au sens de la loi française ». (*La Nouvelle République*, 18/05/2011)

Pour ces deux composés en (242) et (243), nous retrouvons la même structure que dans le paragraphe précédent : NcNpr. Mais nous avons plus de mal à parler ici de nom propre d'événement. Tout d'abord en (242), « *le gouvernement Fillon* » renvoie au remaniement gouvernemental de 2010. Nous pouvons simplement douter que celui-ci reste dans les

²⁶⁵ Il est à noter que dans l'affaire de harcèlement sexuel qui touche depuis le mois d'avril 2016 le député écologiste Denis Baupin, celui-ci déclare dans les colonnes de l'Obs du 1^{er} juin 2016 qu'il y a pu y avoir « des situations de libertinage incompris » et qu'il n'est « pas le DSK des Verts », autant de traces d'une mémoire collective.

annales en tant qu'événement perçu comme signifiant²⁶⁶. Il semble surtout que le nom renvoie plus au résultat de ce remaniement qu'à l'événement lui-même et le Npr est employé par métonymie.

Dans « *le gouvernement Fillon* », « *le gouvernement Fillon III* », que l'on retrouve aussi condensé en « *Fillon III* », nous avons un Nc *gouvernement* qui catégorise, un Npr, Fillon, celui du premier ministre individualisant et même un chiffre romain, III pour indiquer que c'est le troisième gouvernement composé sous son égide. L'ensemble de la structure garde néanmoins l'information lexicale du premier terme qui le catégorise (Fillon n'est pas un gouvernement).

Quant à « *loi Guigou* » en (243), nous savons que les lois sont susceptibles de prendre dans le langage courant le nom de leur auteur par métonymie (les lois Ferry par exemple). Une des relations envisageables est donc « Guigou est l'auteur de la loi ». Quand en plus, nous connaissons le porteur du Npr, Guigou, ministre de la justice, l'identification de la relation est plus aisée et l'interprétation de la structure aussi.

Comme pour l'affaire DSK, nous concluons que les Npr employés dans les structures appositives *gouvernement Fillon* et *loi Guigou* ne réfèrent pas à leur porteur respectifs et ne sont donc pas retenus pour l'analyse.

7.2. Les hommes politiques non identifiés

Les sources anonymes sont nombreuses dans le discours médiatique. Leur présence et leur utilisation ressortent de différentes raisons :

- La source doit rester anonyme. Les médias ne sont pas toujours présents (surtout dans certaines situations, en coulisses) et le journaliste a accès à ces informations par des tiers complaisants ou stratèges, dont les noms ne doivent pas être cités afin de préserver ultérieurement la source.

²⁶⁶ Sinon chronologiquement comme les magistrats éponymes de la Grèce antique.

- La source étant anonyme, les propos rapportés peuvent rester approximatifs ou même parfois déformés. Tout en restant maître de son énonciation, le journaliste reste, par ce biais, maître des propos cités.
- Pour une bonne identification des personnes citées, le journaliste doit donner le Npr complet accompagné souvent d'une expansion qui aide à l'interprétation. Dans une nécessité de concision, le journaliste se trouve dans l'impossibilité de citer tous les intervenants et adopte la source anonyme.
- Dans une mise en scène discursive, pour donner un sentiment d'authenticité, le journaliste convoque des paroles d'autres, des propos réellement tenus ou non qu'il organise, qu'il met en scène dans sa propre énonciation (cf. modèle de Charaudeau au 5.2. du chapitre 2)

Le locuteur-source n'est pas toujours important en tant que personne mais plutôt en tant que représentant d'une opinion générale ou d'un individu-type. D'ailleurs, il est bien connu que dans certains cas, le discours rapporté est inventé par le journaliste pour « faire vrai ou pour donner vie à son article » (Rosier 2002 : 30). (Marnette 2004 : 53)

(244) « *A ce moment-là, Fillon est sur le départ, analyse un proche. Il fait le service minimum [...]* » (*Le Figaro*, 15/10/2010)

(245) « [...] *Ils vont remâcher leur déception en silence* », ironisait hier un proche d'Hervé Morin. (*Libération*, 16/11/2010)

(246) Un responsable de l'UMP prédit des divisions au sein du PS, notamment entre les femmes et les hommes. (*Le Monde*, 18/05/2011)

(247) « *Fillon, ce n'est pas le genre à sortir les serpentins !* », s'amuse une députée UMP. « *Il faut se remettre au boulot* », indique un conseiller [...]. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Les sources anonymes n'ont pas été retenues pour l'analyse de notre corpus.

7.3. La nomination implicite

Nous ne relevons comme observables que les termes qui nomment ou désignent directement un homme politique mais nous reconnaissons qu'il existe d'autres désignations implicites, plus difficilement repérables dans le discours. Nous ne donnerons en exemple qu'une occurrence de ce fait. Dans les pages Débats/Décryptages du journal *Le Monde* du 19/05/2011, Serge Hefez, psychanalyste, est invité à s'exprimer sur le cas DSK. Dans l'article « Une mystérieuse autodestruction. Et si Strauss-Kahn désirait sa chute », en partant du cas de M. Strauss-Kahn, l'auteur en vient à élargir son propos à l'exercice du pouvoir en général et de citer alors Nicolas Sarkozy.

(248) « Plus que tout autre, notre actuel président, autre grand jouisseur devant l'Éternel, avait fait les frais de la privatisation de l'espace public et de la politisation de l'espace privé [...] (*Le Monde*, 19/05/2011)

Nous pouvons extraire de cette phrase une information implicite, un pré-supposé qui ne constitue pas ici l'objet apparent de l'énoncé, à savoir Nicolas Sarkozy. Une première information est donnée comme une évidence, une information déjà connue de tous : Nicolas Sarkozy est un grand jouisseur. La présence de l'adjectif *autre* associé à ce syntagme nominal forme une autre information implicite déclenchée par ces termes consécutifs, un présupposé, inscrit dans l'énoncé : la description « *un autre grand jouisseur* » présuppose que le premier dont il était question au début de l'article (Dominique Strauss-Kahn) est un grand jouisseur devant l'Éternel. Il y a un raccourci, une distorsion dans la désignation : en désignant Nicolas Sarkozy, le locuteur désigne aussi Dominique Strauss-Kahn. En faisant ainsi, le locuteur pose cette désignation comme une vérité qui ne se discute pas, qui ne se réfute pas puisqu'elle n'est pas clairement énoncée et qu'elle repose justement sur un présupposé. Dans notre exemple, la présupposition est une stratégie qui permet de faire passer dans un énoncé une représentation qui n'est pas le thème de l'interlocution.

Nous ne retiendrons pas ces phénomènes de nomination implicite.

II. Nomination des hommes politiques dans la presse écrite française : comparaison entre les titres

Le journal a deux fonctions discursives majeures : faire-savoir et faire-croire et cela dans une finalité d'information²⁶⁷. Le journal diffuse un ensemble de données d'actualité qu'il a auparavant collectées, triées, hiérarchisées. L'information diffusée par le discours médiatique résulte donc en amont d'un travail de sélection, de construction, de mise en scène. Ce qui est donné à lire ou à voir au lecteur n'est pas le monde ou l'événement en direct mais une vision du monde, une interprétation de l'actualité avec un effet de réel, un discours sur le monde, une représentation imaginée, mais crédible.

De fait, nous partons de l'axiome que l'objectivité n'existe pas dans la nomination d'une personne et sans doute plus généralement dans tout discours. Chaque opération nominative est subjective puisqu'elle est choisie au sein d'un ensemble paradigmatique qui va du Npr à la description définie qui sélectionne une propriété. Toute réalisation implique une subjectivité, ici une intention consciente ou inconsciente du journaliste locuteur suivant la ligne éditoriale de son journal mais aussi les normes du genre.

Choisir une dénomination pour référer au personnage au détriment de la multiplicité de possibilités qu'offre le paradigme désignationnel implique une prise de position, en ce que chaque variante propre véhicule une représentation du personnage [...] (Rangel Vicente 2003 : 199)

L'analyse des choix opérés dans le paradigme désignationnel par les journalistes de chaque titre pour nommer les hommes politiques peut nous permettre de sérier comment chaque titre construit ses représentations du monde et contribue simultanément à la construction de celle de l'espace public. Il ne s'agit pas d'étudier les différentes formes de nominations et de désignations en tant que telles mais de voir

²⁶⁷ La deuxième finalité, nous l'avons vu lors de l'exposition du modèle, est une finalité de captation, de séduction dans un but commercial car un journal est une entreprise commerciale.

comment chaque titre de journal les organise et quelle place a le Npr dans cette répartition des procédés de nomination.

Nous avons choisi d'observer les dénominations de trois hommes politiques saillants sur le premier corpus (le remaniement ministériel de 2010), à savoir le président de la République, Nicolas Sarkozy, le premier ministre sortant et reconduit, François Fillon et Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'Ecologie du précédent gouvernement Fillon et premier-ministrable malheureux.

Pour chaque homme politique, nous avons sélectionné les dénominations (le Npr, patronyme, prénom ... mais aussi les dénominations relatives à sa fonction, les métonymies, etc.) et désignations les plus courantes, i.e. les plus représentatives de chaque support étudié et partant du discours analysé.

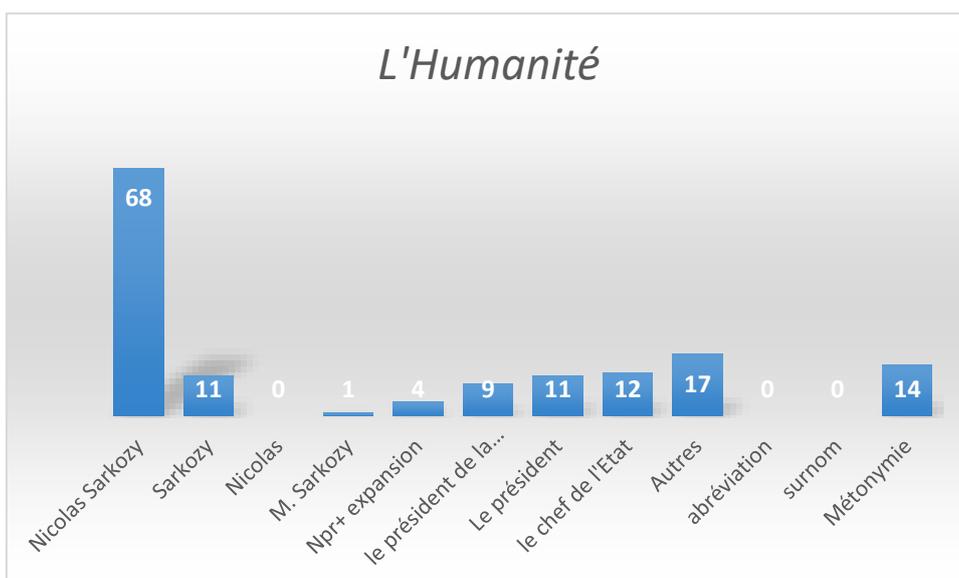
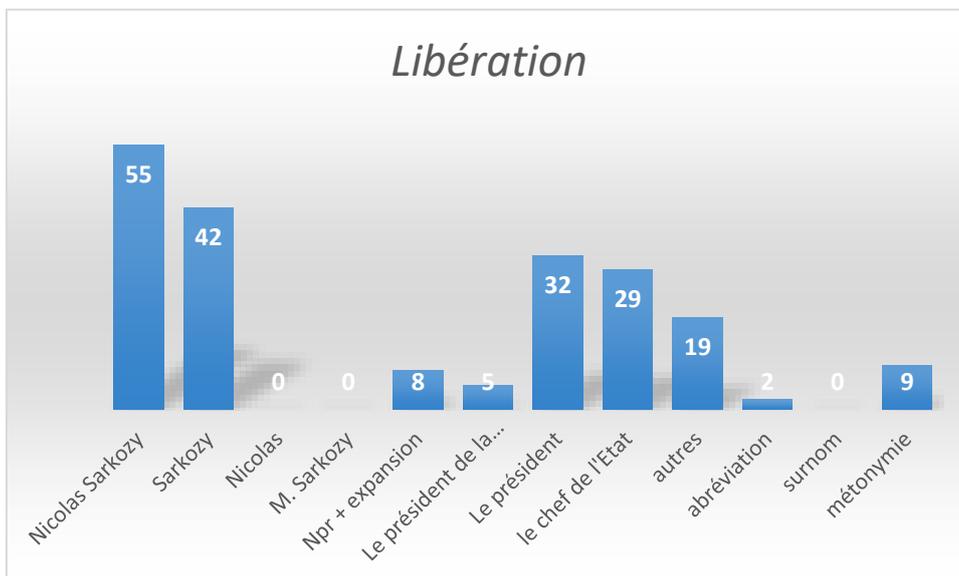
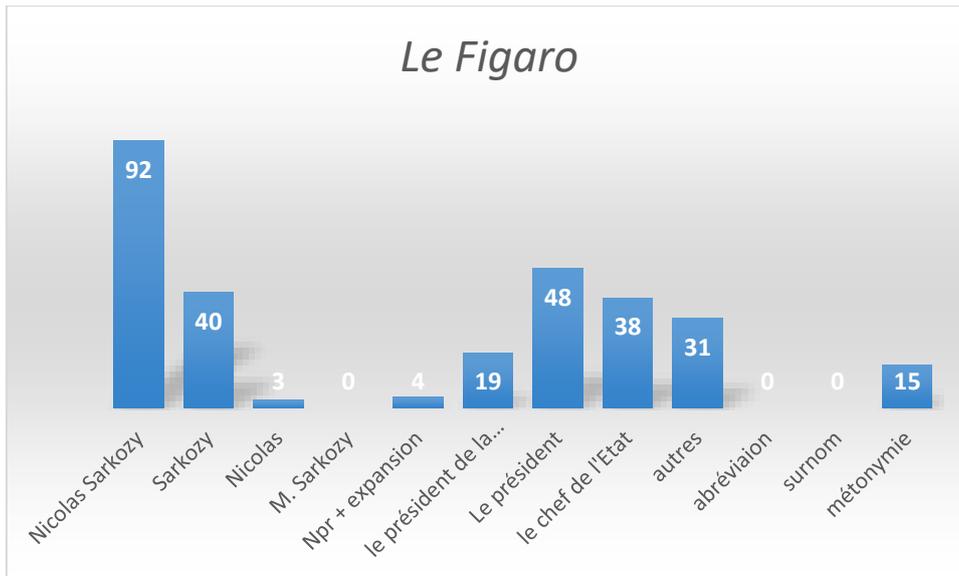
Nous présentons les résultats sous deux formes, tableaux avec nombres d'occurrences et pourcentages et graphiques qui permettent une vision synthétique et globale de l'ensemble. Les calculs restitués sont établis sur un relevé de taux de répartition des formes définies comme observables par rapport au taux de la catégorie discursive nomination.

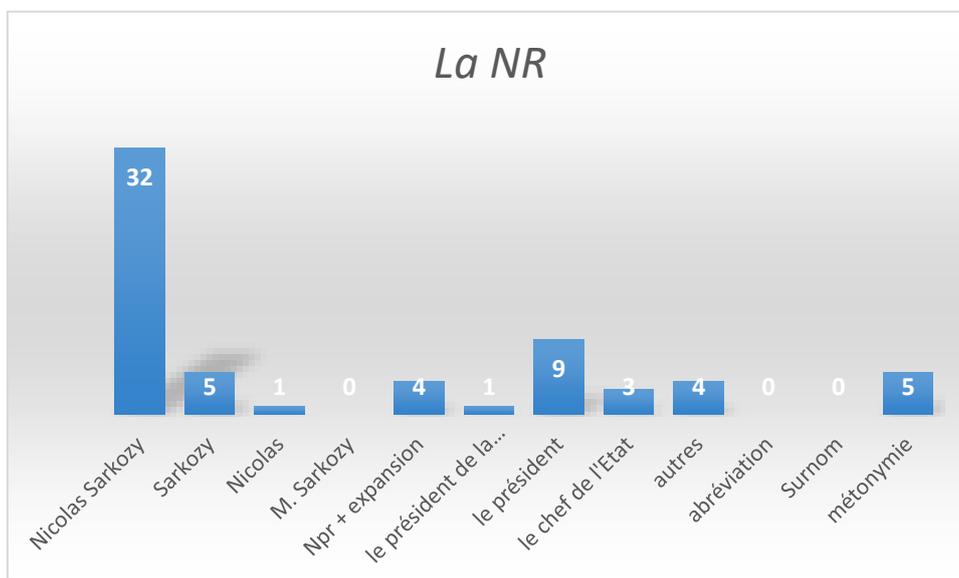
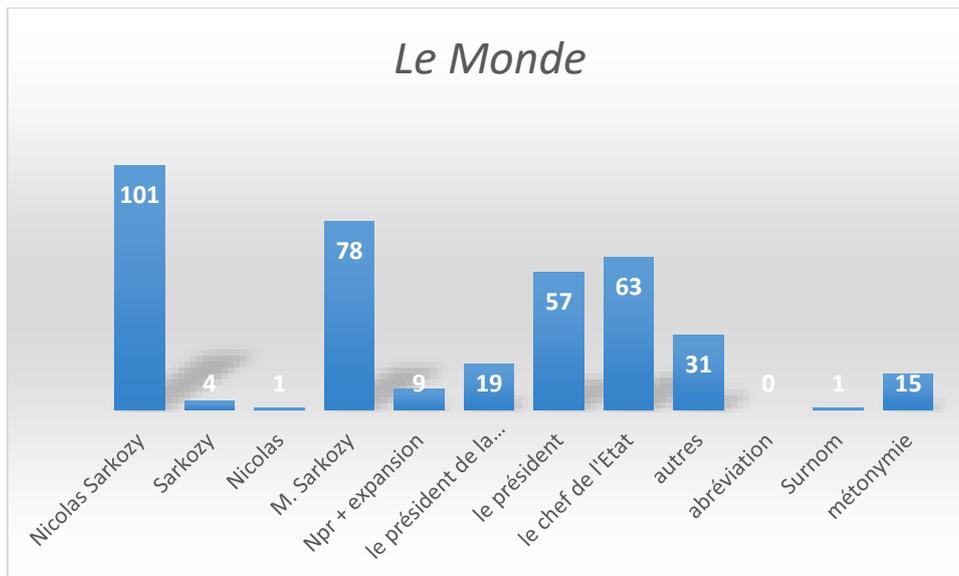
1. Nicolas Sarkozy

1.1. Répartition dans les titres

Tableau I : Nicolas Sarkozy, répartition par titre et par catégorie

	Nicolas Sarkozy	Sarkozy	M Sarkozy	Nicolas	Npr + expansion	le président de la République	Le président	le chef de l'Etat	autres	abréviation	surnom	métonymie	total
<i>Le Figaro</i>	92	40	0	3	4	19	48	38	31	0	0	15	290
	31,72%	13,8%	0%	1,03%	1,37%	6,55%	16,55%	13,10%	10,69%	0%	0%	5,17%	
<i>Libération</i>	55	42	0	0	8	5	32	29	19	2	0	9	201
	27,36%	20,9%	0%	0%	3,98%	2,49%	15,92%	14,43%	9,45%	1%	0%	4,48%	
<i>L'Humanité</i>	68	11	1	0	3	9	11	12	17	0	0	14	146
	46,58%	7,53%	0,68%	0%	2,05%	6,16%	7,53%	8,22%	11,64%	0%	0%	9,59%	
<i>Le Monde</i>	101	4	78	1	9	19	57	63	31	0	1	15	379
	26,65%	1,06%	20,58%	0,26%	2,37%	5,01%	15,04%	16,62%	8,18%	0%	0,26%	3,96%	
<i>La NR</i>	32	5	0	1	4	1	9	3	4	0	0	5	64
	50%	7,81%	0%	1,56%	6,25%	1,56%	14,06%	4,69%	6,25%	0%	0%	7,81%	





Graphiques I : Nicolas Sarkozy, répartition par titre et par catégorie

Si nous regardons l'ensemble des graphiques, nous observons une ressemblance générale entre les graphiques du *Figaro* et de *Libération*.

L'Humanité présente un profil différent, optant pour le Npr en entier dans plus de 46 % des dénominations. *La NR* semble partager le même profil avec 50 % des dénominations de Npr en entier. Mais nous verrons ensuite que l'objectif recherché ne relève pas de la même optique. *Le Monde* semble être une exception, due en fait à la tradition du titre de déterminer les hommes politiques par le titre de civilité *Monsieur* (*M. Sarkozy*), ce qui fausse ici le comptage.

Le Npr en entier (patronyme et prénom) est donc la catégorie la plus utilisée²⁶⁸ quel que soit le titre envisagé. Tout d'abord, le nom de famille complet (prénom + patronyme) est la forme propre qui est la plus utilisée en français pour se présenter, elle correspond à une convention sociale de dénomination. C'est la connaissance de la chaîne causale du lien dénomiatif entre le Npr et un particulier, connaissance mémorisée, et du porteur initial qui permet d'identifier en discours le particulier dont il est question.

Il est certain que la mémorisation de ce lien dénomiatif peut être coûteuse mais à l'inverse, le Npr a « une fonction pragmatique de renvoi directement au référent visé » (Leroy 2004 : 22) qui ne nécessite pas à chaque emploi une justification. « Son seul rôle est donc d'assurer l'efficace désignation d'un référent du monde » (ibid.) et seule la connaissance de ce lien et sa réactivation en discours et en mémoire suffisent. Le fort pourcentage d'utilisation s'explique ici par la saillance de l'homme politique qui rend « culturellement saillant » son Npr. Nous sommes en 2011, Nicolas Sarkozy est président de la République depuis 2007 et nul en France n'ignore son nom.

Mais si les pourcentages oscillent autour de 30 % pour les trois titres *Libération*, *Le Figaro* et *Le Monde*, il est, comme nous l'avons vu, nettement plus élevé pour les deux autres titres. Pour *L'Humanité*, l'emploi majoritaire du Npr peut s'expliquer par la volonté délibérée de ce titre positionné à gauche de personnaliser plus généralement la politique mais surtout la cible de sa ligne éditoriale : une certaine politique capitaliste symbolisée par Nicolas Sarkozy. Ce n'est pas l'action du président, de la fonction qui est passée au crible mais bien l'action de l'homme, de Nicolas Sarkozy. Il y a une séparation nette et entretenue entre la fonction et l'homme.

Le nom et, à travers lui, la personnalisation de la vie politique, participent de cette mise en lisibilité du politique. Décrire la vie politique à partir de personnages nommés équivaut à transformer un univers social complexe parce que très institutionnalisé en un théâtre humaniste dans lequel n'existent que des personnes connues. Le nom [...] contribue à faire exister un monde dans lequel les variables « individuelles » seraient non seulement pertinentes mais même centrales dans l'exercice du pouvoir politique. (Le Bart 2000 : 132/133)

²⁶⁸ Nous voyons au point suivant la place que chaque dénomination occupe par rapport aux autres dénominations et désignations.

Dans le cas du titre de *La NR*, nous pouvons avancer l'hypothèse de la valeur ontologique du Npr et de la notoriété de Nicolas Sarkozy pour expliquer l'emploi majoritaire de cette catégorie dans ce titre régional qui, s'adressant à un lectorat très hétérogène, se doit de rester le plus consensuel possible.

L'emploi du Npr + expansion est aussi réduit dans tous les titres car il n'est pas utile de présenter ou décrire le personnage au vu de sa notoriété.

Pour les reprises anaphoriques, pour tous les titres, c'est celle de *président* qui arrive en tête suivie par celle de *chef de l'Etat*. C'est la fonction présidentielle qui est mise en avant car c'est à ce titre que l'homme politique est convoqué dans les différents articles.

L'emploi des métonymies est curieusement plus élevé²⁶⁹ pour les deux titres, *L'Humanité* et *La NR*, mais les métonymies diffèrent un peu et semblent plus marquées pour celle de *L'Humanité* : *L'Elysée* (Huma : 7 et NR : 3 occurrences), *le Château* (Huma : 2 et NR : 1 occurrence), *l'exécutif* (Huma : 2 et NR : 1 occurrence), *le pouvoir* (Huma : 2 occurrences), *le Palais* (Huma : 1 occurrence). Si le plus souvent, il ne faut pas y voir autre chose qu'un procédé stylistique afin d'éviter de lourdes répétitions, les expressions *le Palais* ou *le Château* ont une connotation, réminiscence du pouvoir absolu, celui de l'ancien régime.

1.2. Les autres dénominations et désignations

A côté du Npr²⁷⁰, nous relevons d'autres dénominations et désignations qui sont présentes en plus grand nombre dans les journaux du premier groupe (*Le Figaro* : 46.9%, *Libération* : 42.3% et *Le Monde* : 44.85% des occurrences relevées et comptabilisées dans notre tableau).

Nous avons vu au point précédent que les dénominations les plus fréquentes sont celles en lien avec la fonction de Nicolas Sarkozy, *président/ chef de l'Etat*. Les autres

²⁶⁹ Nous sommes consciente que les nombres d'occurrences relevées sont peu élevés et ne sont donc pas toujours représentatifs sur un corpus de cette taille.

²⁷⁰ Le Npr est une dénomination.

dénominations et désignations sont elles aussi le lieu de l'inscription du positionnement du titre.

1.2.1. Nicolas Sarkozy dans *Le Figaro*

Dans *Le Figaro*, Nicolas Sarkozy est présenté aussi comme « *le maire de Neuilly* », un « *leader de droite* », « *le « DRH » du PS* ». A plusieurs reprises, le titre rappelle sa légitimité, « *un président d'un régime démocratique* », « *élu au suffrage universel* », et l'inscrit dans une continuité présidentielle, « *le successeur de François Mitterrand* », mais plus étonnant pour la position du journal²⁷¹, comme « *son avatar* », « *sa version rafraichie* », « *l'héritier du génie de Jarnac* ».

La représentation est presque toujours positive avec des désignations telles que « *une boîte à idées* », « *un homme en appétence, sinon de solutions miracles, du moins d'idées à trouver pour l'avenir proche* », « *un président protecteur* », « *le président de "l'intérêt général"* ».

Le portrait est complété par quelques adjectifs axiologiquement positifs et flatteurs ou par des descriptions qui sous-tendent des qualités : « *prévenant* », « *chaleureux* », « *fidèle à son engagement de campagne* », « *protecteur* », « *un Sarkozy décidé à marquer pour la fin du quinquennat sa détermination à conduire des réformes "impopulaires"* », y compris par des descriptions plus intimes qui nous apprennent qu'il est « *célinien* » et « *amateur de cigares* ». Il s'agit ici d'un procédé visant à mettre en avant les qualités de l'homme, le côté humain de Nicolas Sarkozy, de mettre en scène plus l'homme que l'homme politique afin de construire une représentation plus humaine de l'homme politique.

²⁷¹ Nous rappelons néanmoins que *Le Figaro* encourage une pluralité de points de vue : il y a donc des articles d'opinion écrits soit par des journalistes permanents au journal, soit par des auteurs extérieurs, intellectuels, philosophes... qui n'expriment alors que des opinions personnelles. La ligne du journal est toujours donnée par l'éditorial et la place allouée à ces commentaires autres reste faible.

Si nous comprenons au fil des dits rapportés que Nicolas Sarkozy « *n'est pas le mentor* » de François Fillon, il n'est pas non plus « *un président défait par les tumultes syndicaux et les tempêtes sociétales* »²⁷²

Si *Le Figaro* s'emploie plus à présenter Nicolas Sarkozy comme l'homme de la fonction présidentielle en le nommant essentiellement par cette fonction, il ne néglige pas non plus de construire à côté, à l'aide de désignations variées, une image plus intime, plus humaine de l'homme.

1.2.2. Nicolas Sarkozy dans *Libération*

Pour *Libération*, Nicolas Sarkozy est un « *hyperprésident* » mais aussi et surtout « *le candidat Sarkozy* », « *candidat à sa propre succession* », « *le candidat UMP* ». Il est présenté tour à tour comme « *un homme sachant se remettre en cause* », mais aussi, comme « *un président rétif à toute forme d'autocritique* », comme « *le bon père qui gourmande gentiment* » puis comme « *le méchant flic* », comme « *le soldat Sarkozy* », puis comme « *un Sarkozy affaibli* », comme « *un président capable de prendre de la hauteur* », puis comme « *un président replié sur sa base* ».

Si Nicolas Sarkozy est « *un des problèmes pour la France* » selon Villepin et « *n'est pas son mentor* » selon François Fillon, il n'est pas, pour *Libération*, « *le leader incontesté de son propre camp* » et « *le mieux placé pour défendre les couleurs de la droite* ».

Si *Libération*, comme *Le Figaro*, présente Nicolas Sarkozy essentiellement en lien avec sa fonction présidentielle, il fait un portrait en demi-teinte de l'homme politique, contrebalançant toute description positive par une autre moins flatteuse.

²⁷² Nous ne trouvons que deux désignations axiologiquement négatives : « *du Prince* » pour désigner Nicolas Sarkozy et un dit rapporté « *un président affaibli par ses échecs (et) ses mensonges* ».

1.2.3. Nicolas Sarkozy dans *L'Humanité*

La stratégie est de personnaliser la politique en privilégiant le Npr pour nommer Nicolas Sarkozy. Elle consiste à utiliser ce Npr pour actualiser une valeur mais aussi un rôle, ici plus saillant que l'homme en faisant peu de références (comparativement aux autres titres) à sa fonction. Nous observons néanmoins un pourcentage aussi élevé que les autres titres concernant les désignations autres. Pour *L'Humanité*, les termes employés sont pour la plupart axiologiquement négatifs et relèvent du point de vue du locuteur. Nicolas Sarkozy est bien entendu présenté comme « *le candidat Sarkozy* », « *le candidat naturel* », mais surtout comme « *un président bousculé dans ses plans* », « *un président de la République lui-même en échec* », « *le monarque élu* », « *plus manipulateur que jamais* », « *l'illusionniste Sarkozy* ».

Pour *L'Humanité*, Nicolas Sarkozy est « *celui qui continue d'embrasser "de grands rêves" pour la nation* », mais il n'est pas « *l'homme "de la rupture"* ». Le titre n'hésite d'ailleurs pas à rappeler dans une dialectique convenue que Nicolas Sarkozy est « *la vedette du Fouquet's* », « *le serviteur d'une "fuite en avant" autoritaire* », « *le serviteur des puissants de la finance et du Medef, d'une vision clanique de la société, des copains et des coquins* », « *l'un des bénéficiaires, durant sa campagne présidentielle, des largesses de Liliane Bettencourt* ».

Ces allusions à des affaires (affaire Bettencourt, Le Fouquet's) sont une stratégie courante dans *L'Humanité* : il s'agit de réactiver afin d'entretenir dans la mémoire discursive du lecteur les éléments négatifs afférents à la personnalité politique. En pratiquant ces rappels mémoriels dans l'espace interdiscursif, pratique courante dans l'énonciation subjectivée, le journaliste « contribue à la construction des opinions à travers le micro-univers qu'il propose [...] » (Moirand 2006 : 55).

Le portrait est rude, engagé et partisan, ce qui ne peut étonner venant des pages d'un journal d'opinion communiste.

1.2.4. Nicolas Sarkozy dans *Le Monde*

Le Monde reste neutre en surface dans ses dénominations : il utilise (il est le seul dans le paysage de la presse écrite française) les termes de civilité accompagnés du patronyme pour nommer Nicolas Sarkozy non pas par déférence, mais pour proposer la forme qui paraît la mieux traduire la distance vis-à-vis du politique (contrairement par exemple à *Libération* qui emploie le patronyme seul, forme plus familière). Néanmoins, quelques désignations peuvent apparaître comme axiologiquement marquées. Nicolas Sarkozy est « le candidat Sarkozy », « le futur candidat », mais aussi « un hyperprésident », « un chef d'Etat à la recherche du bon tempo », « prisonnier du temps politique ». Le terme d'*hyperprésident* est une allusion à son activité incessante, à la gesticulation au lieu de l'action ; à *la recherche du bon tempo* amène implicitement à penser qu'il ne l'a pas trouvé et qu'il n'est pas libre, contraint et prisonnier d'un temps politique qui semble le dépasser. Si le titre se pose à plusieurs reprises la question de savoir si Nicolas Sarkozy peut être « un bon DRH de son propre camp », il est sûr, là aussi, qu'il n'est pas « le mentor » de François Fillon. S'il est désigné par un proche de François Fillon comme « le chef de la bande du drugstore des Champs Elysées », ou associé « au bling-bling », il reste pour *Le Monde* « le "grand timonier" de l'Elysée », « le boss ».

1.2.5. Nicolas Sarkozy dans *La Nouvelle République*

Dans le titre régional de *La NR*, le nombre d'occurrences est peu élevé (64 occurrences) et ne permet pas de tirer de conclusions générales. Le titre privilégie le nom propre complet pour sa valeur ontologique, mais il utilise aussi la fonction de *président* (pourcentage équivalent (14.06%) pour cette dénomination aux autres titres à l'exception de *L'Humanité*). Nicolas Sarkozy est « le candidat Sarkozy », « un président en exercice en costume de candidat ». Et s'il n'est pas « un mentor » pour François Fillon, il est et reste « le patron », « notre hyperprésident », « le roi Sarkozy²⁷³ ».

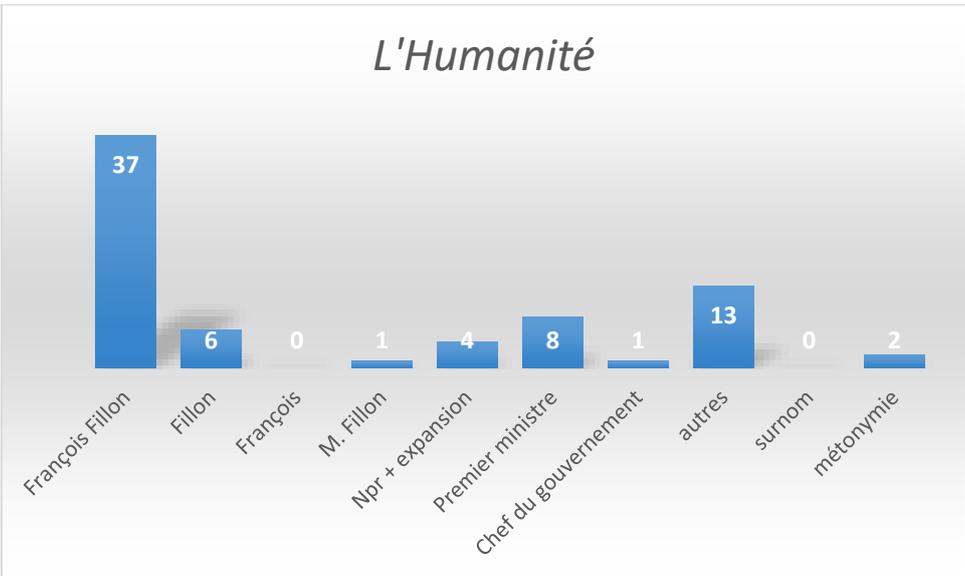
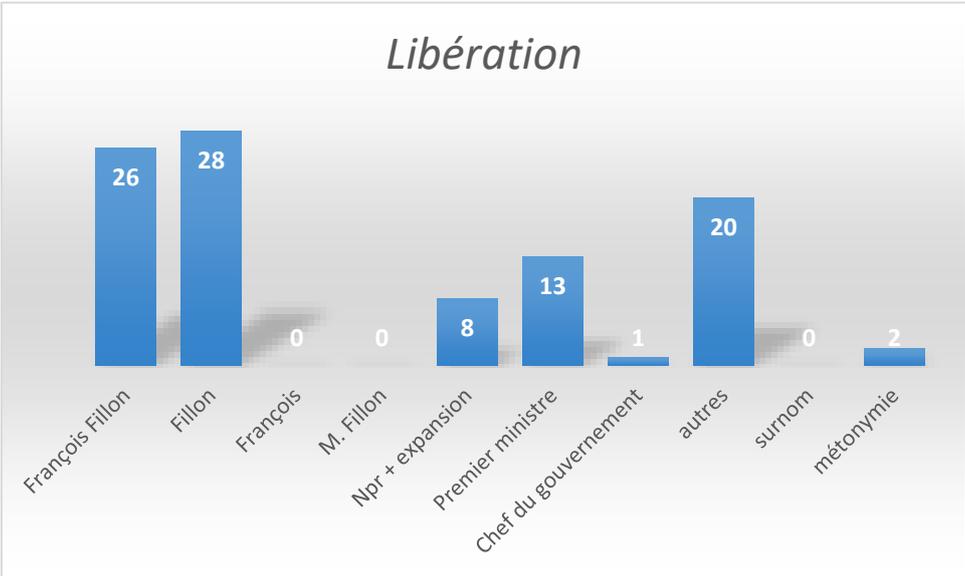
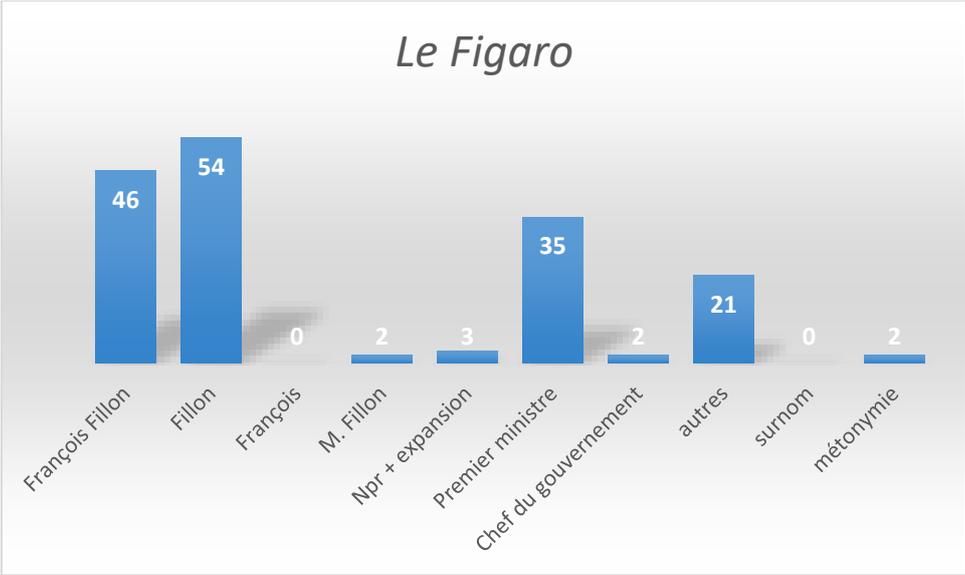
²⁷³ Là encore, référence à l'absolutisme et à l'ancien régime.

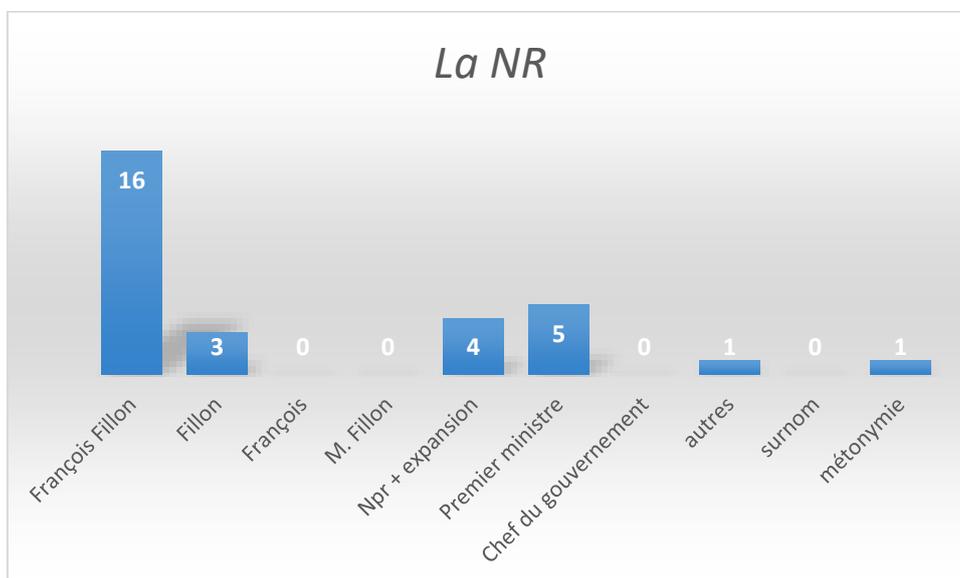
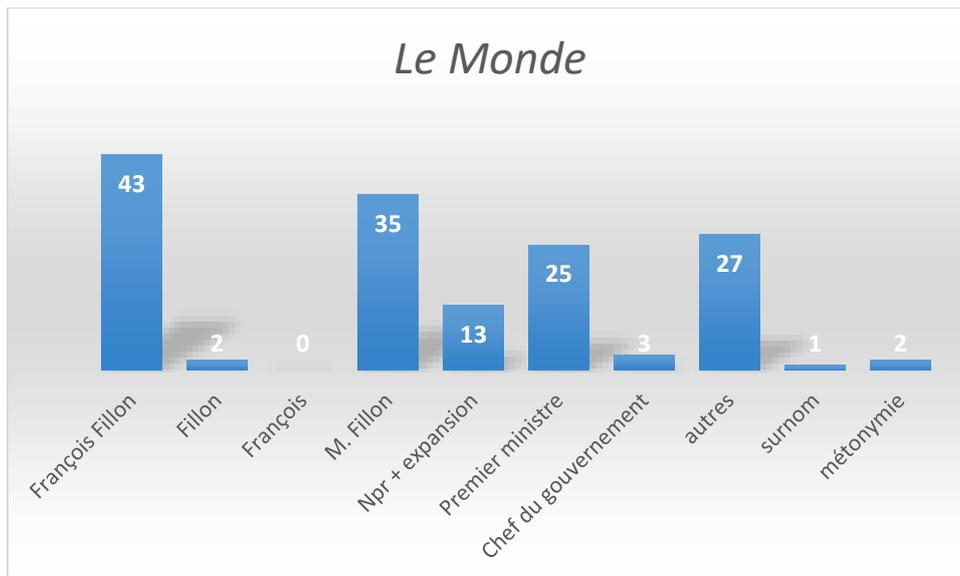
2. François Fillon

2.1. Répartition dans les titres

Tableau II : François Fillon, répartition par titre et par catégorie

	François Fillon	Fillon	François	M. Fillon	Npr + expansion	Premier ministre	Chef du gouvernement	autres	sumom	métonymie	total
<i>Le Figaro</i>	46	54	0	2	3	35	2	21	0	2	165
	27.88%	32.73%	0%	1.21%	1.82%	21.21%	1.21%	12.73%	0%	1.21%	
<i>Libération</i>	26	28	0	0	8	13	1	20	0	2	98
	26.53%	28.57%	0%	0%	8.16%	13.27%	1.02%	20.4%	0%	2.04%	
<i>L'Humanité</i>	37	6	0	1	4	8	1	13	0	2	72
	51.39%	8.33%	0%	1.39%	5.56%	11.11%	1.39%	18.05%	0%	2.78%	
<i>Le Monde</i>	43	2	0	35	13	25	3	27	1	2	151
	28.47%	1.32%	0%	32.18%	8.6%	16.57%	1.99%	17.88%	0.66%	1.32%	
<i>La NR</i>	16	3	0	0	4	5	0	1	0	1	30
	53.33%	10%	0%	0%	13.33%	16.67%	0%	3.33%	0%	3.33%	





Graphiques II : François Fillon, répartition par titre et par catégorie

La première remarque est sur le nombre d'occurrences du Npr de François Fillon par rapport à celui de Nicolas Sarkozy (du simple (516) au double (1080)). En effet, si François Fillon devrait être l'homme de l'actualité politique du moment, il semble qu'il soit éclipsé par l'omniprésence du Président Sarkozy dans les médias (notamment avec un entretien le lundi soir à la télévision) et par le fait que c'est la troisième fois qu'il est nommé premier ministre. Si ce troisième gouvernement Fillon (Fillon III) agite encore le microcosme médiatico-politique, François Fillon n'est plus une nouveauté et ne semble pas susciter d'intérêt pour sa propre personne. Il est de fait peu présent dans les

articles par rapport à Nicolas Sarkozy. Cela contribue à minimiser ou donner à voir comme moindre la notoriété accordée à Fillon par rapport à Sarkozy, plus présent.

La comparaison des cinq profils généraux nous montre quelques ressemblances entre les différents titres. Nous observons, comme pour le Npr de Nicolas Sarkozy, une analogie générale entre le profil du *Figaro* et celui de *Libération* et entre le profil de *l'Humanité* et celui de *La NR*. Le profil du *Monde* est plus proche du premier groupe, exception faite de l'emploi du terme de civilité.

Nous notons la suprématie du Npr (entier, patronyme seul avec ou sans marque de civilité) avec des pourcentages cumulés variant de 63.33% pour *La NR* à 55.1% pour *Libération*²⁷⁴.

Nous retrouvons, comme sur le tableau comparatif précédent, un plus fort pourcentage d'emploi du Npr entier pour les titres *L'Humanité* et *La NR*. Nous reprenons ici la même explication que précédemment. L'emploi majoritaire du Npr correspond à la notoriété de son porteur dans la sphère politique et à sa saillance dans l'actualité du moment. Pour un titre comme *La NR*, le Npr semble la dénomination la plus neutre, correspondant à l'identité prescrite²⁷⁵. Pour *L'Humanité*, cela renvoie à une stratégie de personnalisation. Ce n'est pas le statut de président ou de premier ministre qui est visé, ce n'est pas l'action de la fonction institutionnelle mais bien l'homme de la fonction.

Il est à noter que pour les deux titres de *Libération* et du *Figaro*, si le Npr entier était privilégié pour le Président par rapport au patronyme seul, la tendance s'inverse pour le Npr du premier ministre. Les valeurs associées à l'emploi du patronyme seul sont souvent soit la familiarité (dans un cadre de travail par exemple), la connivence, soit la péjoration. Nous pouvons aussi faire une hypothèse d'ordre phonologique : le Npr François Fillon présente une allitération en [f] qui rend son nom propre entier peut-être moins facilement employé à l'oral que sa version propre abrégée, habitude que l'on retrouverait reproduite par contamination à l'écrit.

²⁷⁴ *La NR* : 63.33% ; *Le Monde* : 61.97 % ; *Le Figaro* : 61.82% ; *L'Humanité* : 61.11% ; *Libération* : 55.1%.

²⁷⁵ Le Npr complet (nom et prénom) représente en quelque sorte le degré zéro puisqu'il n'est porteur a priori d'aucune connotation. Un titre de PQR a tendance à l'employer beaucoup car l'ensemble M. + patronyme montre une déférence, le patronyme seul plutôt une connivence, etc.

Les Npr accompagnés de descriptions définies sont peu nombreux dans tous les titres, ce pourcentage s'expliquant toujours par la notoriété du porteur initial. Nul n'est besoin de rappeler qui est alors François Fillon.

Si nous comparons les deux dénominations *premier ministre* et *chef de gouvernement*, nous remarquons le faible pourcentage dans tous les journaux de cette deuxième dénomination ce qui peut s'expliquer par le fait que la dénomination officielle est en effet premier ministre et non pas chef du gouvernement. Cela est-il dû peut-être aussi au système présidentiel qui privilégie un hyperprésident avec une personnalité forte, celle de Nicolas Sarkozy face à un premier ministre en retrait dans la conduite des affaires du gouvernement ?

Les métonymies sont aussi peu nombreuses et ne concernent que *Matignon* ou *l'exécutif* (Matignon étant peut-être moins représentatif que l'Elysée pour le Président).

Seul le titre du *Monde* rapporte le surnom de « *Mister Nobody* » pour désigner François Fillon. C'est une désignation ponctuelle, en rapport avec la situation de communication, difficilement interprétable sans recontextualisation. Ce surnom avait été donné à François Fillon au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy en 2007 et soulignait le côté discret et passe-muraille du premier ministre du premier gouvernement.

2.2. Les autres dénominations et désignations

Les dénominations autres sont importantes dans tous les titres. Mais si nous relevons toutes les occurrences, un grand nombre de ces actes de nomination visent à construire une représentation de l'homme politique et sont aussi des traces dans la matérialité discursive du point de vue ou de la visée du titre.

2.2.1. François Fillon dans *Le Figaro*

Le Figaro présente essentiellement François Fillon par sa fonction : il est le premier ministre (21.21%).

Pour *Le Figaro*, François Fillon un homme « orgueilleux », mais aussi « courageux », « capable de regarder la vérité en face », avec des « qualités humaines, de loyauté, de fidélité et de simplicité ». Si le portrait est flatteur pour l'homme lui-même, il semble l'être encore plus pour l'homme politique puisque si ce « bourgeois de la Sarthe » a été auparavant un « collaborateur », il est maintenant vu comme « l'homme fort de la majorité », « le champion », « un homme de réformes » et « un adepte acharné du dialogue social ». Reconduit au poste de premier ministre, c'est « un choix heureux » et s'il est « un premier ministre plus imposé que choisi », il est « un premier ministre sûr de lui, offensif et rayonnant ».

La représentation construite par le journal prend aussi bien en compte l'homme que la personnalité politique dans une stratégie de légitimation aussi bien du rôle que du titulaire du rôle (Le Bart 1998). François Fillon est légitimé dans sa fonction gouvernementale et, aux yeux du *Figaro*, semble au cours de cet événement, avoir pris de la confiance, de l'épaisseur et une dimension politique plus importante.

2.2.2. François Fillon dans *Libération*

Libération présente aussi François Fillon par sa fonction de premier ministre (13,27%). Mais c'est par d'autres dénominations et désignations que le titre construit sa représentation tout en demi-teinte. Pour *Libération*, François Fillon est aussi un « bourgeois de la Sarthe », « un simple collaborateur », « simple exécutant d'une politique décidée à l'Élysée ». « Premier ministre maintenu (après réflexion)²⁷⁶ », il est « l'apôtre de la continuité stratégique ». *A contrario*, le journal utilise à trois reprises la dénomination d'*hyper premier ministre* (en analogie à l'*hyper président* Nicolas Sarkozy) et attribue à François Fillon « des sondages flatteurs pour 2012 » et il devient « un possible », « un redoutable rival pour l'après-Sarkozy ».

²⁷⁶ La mention *après réflexion* montre que sa nomination n'allait pas de soi, que François Fillon n'avait donc pas le profil idéal pour le poste et cela vient atténuer le qualificatif *maintenu*.

Il semble que le journal *Libération* prenne conscience d'un changement dans la position de François Fillon à l'aune de ce remaniement. Le titre semble vouloir envisager une autre dimension pour sa carrière politique en faisant des allusions à 2012 et le désignant à plusieurs reprises comme rival : de simple premier ministre, collaborateur, le premier ministre s'émancipe de celui qui n'est pas son mentor²⁷⁷.

2.2.3. François Fillon dans *L'Humanité*

L'Humanité opte en majorité pour la dénomination de *premier ministre* pour François Fillon. Néanmoins, elle ne néglige pas les autres désignations qui relèvent du point de vue du locuteur et qui participent à la construction de l'*ethos* discursif. Le journaliste imprime explicitement sa marque dans l'énoncé par un vocabulaire axiologiquement négatif (*godillot, échec, incapable...*) et par une mise en relation avec d'autres termes avec lequel il entre en interaction (*totalemment incapable*) qui en accentue l'effet.

Le portrait donné à voir par le titre est très partiel et ne concerne que le plan politique. François Fillon semble être « *la dernière carte dans le jeu du chef de l'Etat* ». Mais, « *l'ancien et le nouveau premier ministre* » reste considéré par *L'Humanité* comme « *un premier ministre godillot* », « *en échec sur toutes les questions importantes* », « *totalemment incapable d'entendre le mouvement social* ».

2.2.4. François Fillon dans *Le Monde*

Le Monde fait, comme le Npr de Nicolas Sarkozy, appel au terme de civilité M. pour accompagner le Npr de François Fillon, ce qui semble correspondre pour ce titre à une règle délibérée de neutralité et de distanciation. La dénomination de *premier ministre* est, comme pour l'ensemble des titres, la dénomination majoritaire.

²⁷⁷ Mais pour un journal positionné à gauche, n'est-ce pas qu'une stratégie délibérée pour semer la zizanie à droite...

Le Monde dresse un portrait presque complet de l'homme tout d'abord et du politique aussi. L'homme est « *flegmatique* », « *orgueilleux* », « *froid, glacial et sophistiqué* ». Sa passion pour les voitures de course, « *pilote chevronné de bolides* », le rend « *endurant, résistant* ». Si l'orgueil, le flegme ou la froideur sont des qualités ambiguës car elles dépendent trop du contexte où elles sont considérées, les adjectifs *chevronné, endurant, résistant* sont positifs et donc aussi positifs politiquement.

« *Fils de notaire de province* », il incarne « *la bonne droite française* », « *une droite réformatrice, mais provinciale qui sait se donner du temps* ». De fait, « *le faible d'hier* », « *le premier ministre, relégué naguère au rang de "collaborateur"* » devient après son maintien à Matignon « *le premier ministre indéboulonnable* », « *populaire* », « *l'homme fort du moment* », « *le pôle de stabilité de l'exécutif* ». « *Persuadé d'être dirigé par sa "bonne étoile"* », François Fillon montre « *un nouveau profil féroce* », « *un pitbull à la tête de Snoopy* ».

Comme pour *Le Figaro* et *Libération*, *Le Monde* traduit dans ses actes de nomination la modification qu'il entrevoit pour François Fillon et le rôle politique qu'il va jouer dorénavant.

2.2.5. François Fillon dans *La Nouvelle République*

La NR dresse un portrait encore plus rapide de François Fillon en se cantonnant aussi à l'homme politique et à sa fonction : elle emploie principalement pour nommer François Fillon le Npr complet ou sa fonction de premier ministre. « *Fidèle vassal* », mais « *devenu incontournable* », « *et peut-être un peu vite qualifié "d'hyper premier ministre"* », François Fillon reste « *seul maître à Matignon* », « *Premier ministre plus populaire que le Président* ».

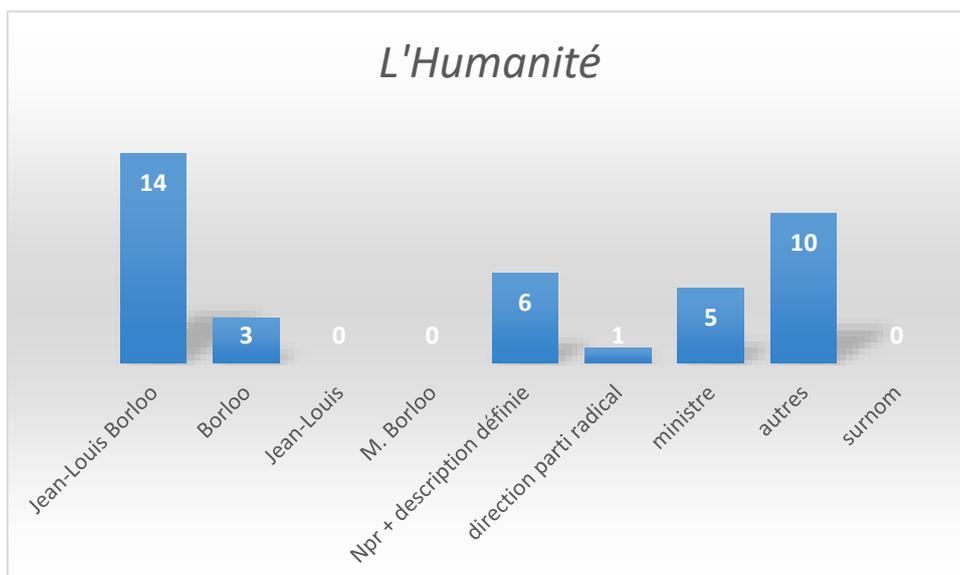
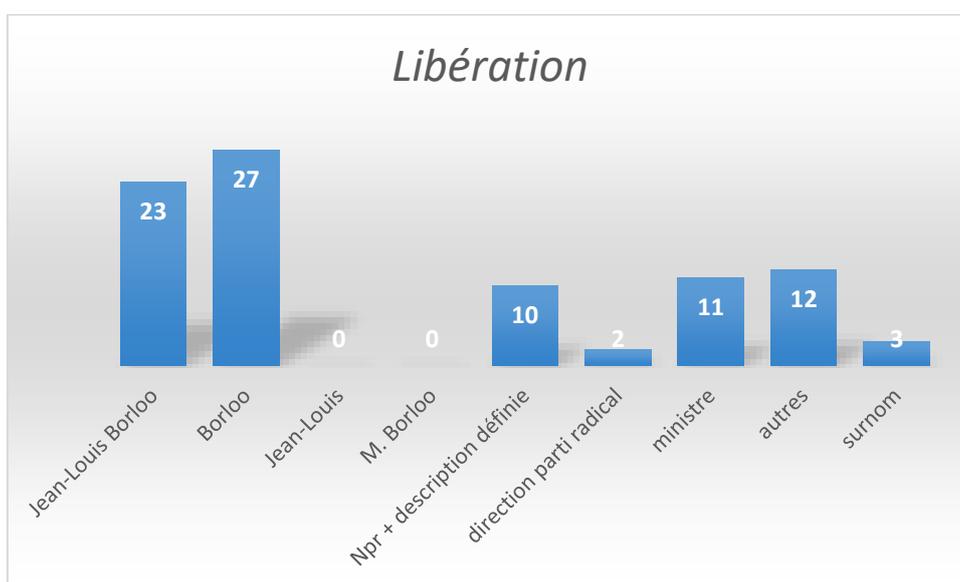
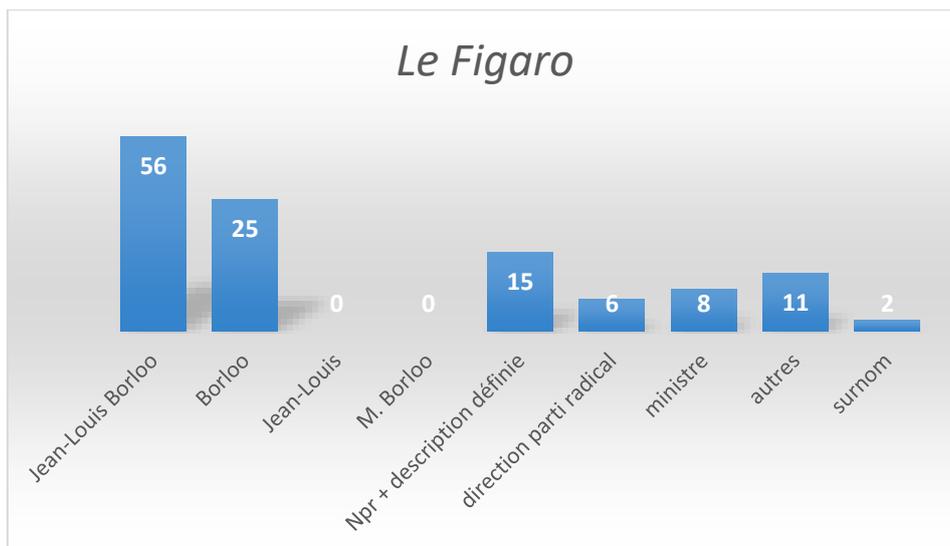
La NR est le journal qui respecte le mieux l'usage établi dans le cadre médiatique d'utiliser le prénom et le nom pour nommer une personne. Cette forme correspond à l'usage social et à la convention. Comme « *le nom de famille est en général réservé à la notoriété et le prénom à la familiarité* » (Montserrat Rangel 2003 : 201), l'association des deux termes tend à produire une correction, une compensation qui en font une forme neutre et donc plus universelle.

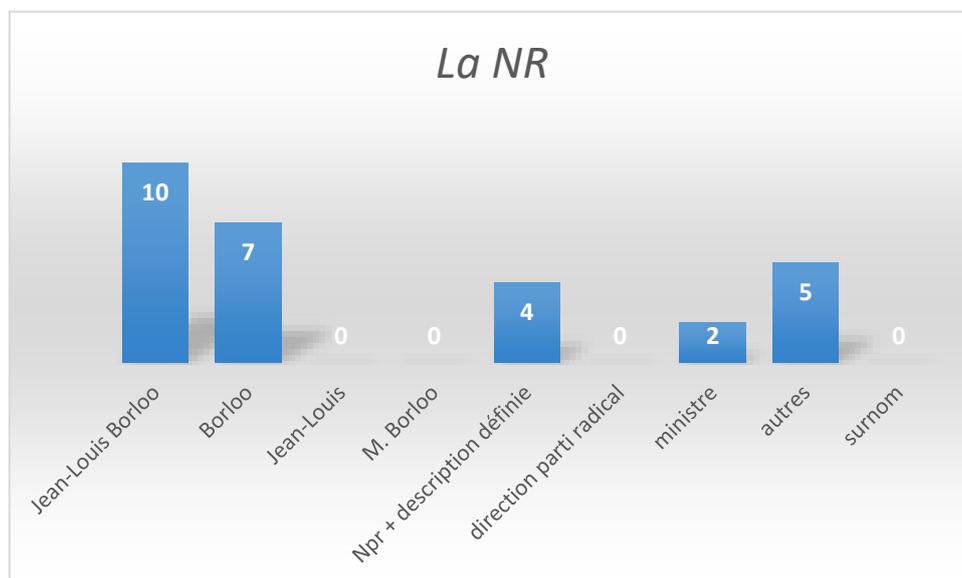
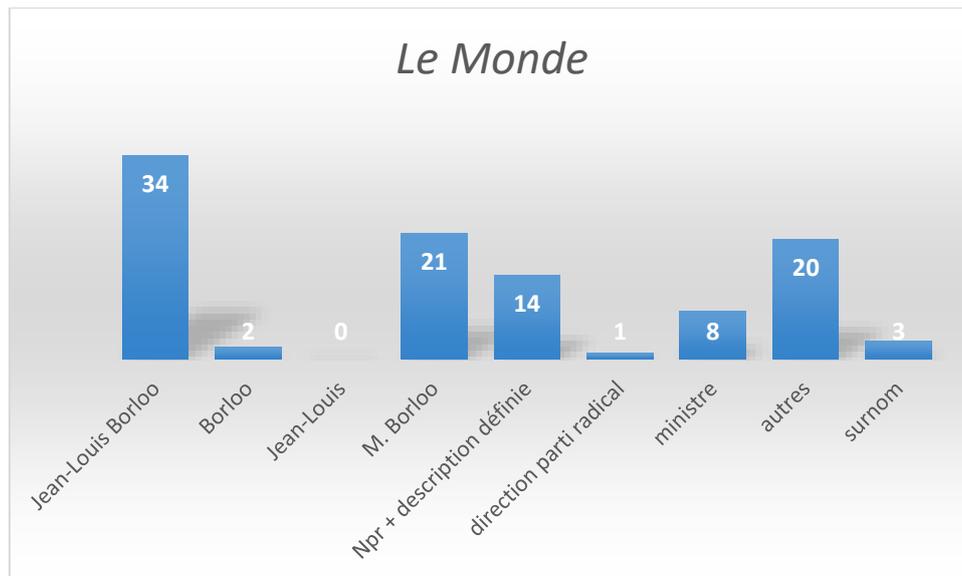
3. Jean-Louis Borloo

3.1. Répartition entre les titres

Tableau III : Jean-Louis Borloo, répartition par titre et par catégorie

	Jean-Louis Borloo	Borloo	Jean-Louis	M. Borloo	Npr + expansion	Direction parti radical	ministre	autres	surnom	total
<i>Le Figaro</i>	37	25	0	0	15	6	8	11	2	104
	35.58%	24.04%	0%	0%	14.42%	5.77%	7.69%	10.58%	1.92%	
<i>Libération</i>	23	27	0	0	10	2	11	12	3	88
	26.14%	30.68%	0%	0%	11.36%	2.27%	12.5%	13.64%	3.4%	
<i>L'Humanité</i>	14	3	0	0	6	1	5	10	0	39
	35.9%	7.7%	0%	0%	15.39%	2.56%	12.82%	25.64%	0%	
<i>Le Monde</i>	34	2	0	21	14	1	8	20	3	103
	33%	1.94%	0%	20.39%	13.6%	0.97%	7.77%	19.42%	2.91%	
<i>La NR</i>	10	7	0	0	4	0	2	5	0	28
	35.71%	25%	0%	0%	14.29%	0%	7.14	17.86%	0%	





Graphiques III : Jean-Louis Borloo, répartition par titre et par catégorie

Le nombre total d'occurrences dans le corpus 1 n'est pas très élevé et la présence du Npr de Jean-Louis Borloo s'explique par l'hypothèse de sa possible nomination au poste de premier ministre et par la situation tendue entre les deux premierministrables, François Fillon et lui dont les journaux se sont fait l'écho.

Dans le cas de Jean-Louis Borloo, les cinq profils partagent de nombreuses ressemblances. La forme complète du prénom + patronyme est moins utilisée (entre 26.14% et 35.9% des dénominations totales) que dans les deux autres cas alors que la

forme patronyme seul l'est plus²⁷⁸. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la forme complète est trop longue du fait du prénom composé, mais aussi que la personnalité non conventionnelle du porteur initial peut prêter plus à une nomination simplifiée²⁷⁹.

L'homme politique jouissant d'une notoriété moindre que dans les deux cas précédents, le Npr est plus souvent accompagné d'une expansion, une description définie qui permet d'identifier à coup sûr le porteur du nom. Pour Jean-Louis Borloo, la précision apportée concerne généralement le positionnement politique :

(249) Des « *centristes de la majorité* » de la majorité, Jean-Louis Borloo et Hervé Morin (*Figaro*)

Des centristes Hervé Morin et Jean-Louis Borloo (*Figaro*)

Jean-Louis Borloo, issu de la famille centriste et dédié au « virage social » (*Libération*)

Les deux figures de proue de la famille centriste, Hervé Morin et Jean-Louis Borloo (*Libération*)

Le patron des radicaux valoisiers, Jean-Louis Borloo (*La Nouvelle République*)

Le centriste Jean-Louis Borloo (*Le Monde*)

Longtemps pressenti pour Matignon, Jean-Louis Borloo, l'aile centriste de l'UMP (*Le Monde*)

Les journaux ne peuvent faire l'économie du terme centriste, puisqu'en 2011, cette mouvance, intégrée à l'UMP, n'a d'autre visibilité que celle que l'on veut bien souligner. Qui connaît en France les centristes ? Qui sait les différencier du reste de l'UMP ?

Pour *L'Humanité*, c'est blanc bonnet et bonnet blanc ; Borloo est de droite puisqu'il est à l'UMP et le titre précise très peu cette appartenance centriste. Mais pour les autres titres, il convient de préciser qu'il n'est pas de la même droite que Nicolas Sarkozy, bien que son appartenance à l'UMP le place, de *facto*, dans un panier unique, celui de la droite au pouvoir.

²⁷⁸ Exception faite du titre du *Monde* qui privilégie toujours la forme M. Borloo et de *L'Humanité*.

²⁷⁹ Son côté populaire, peu soigné (costume froissé, coiffure en broussaille et rasage parfois approximatif) renvoie une image « proche des gens » ; du coup, le patronyme seul, moins officiel, sied mieux au personnage.

La dénomination de *ministre* (ou *ex-ministre*) et plus précisément *ministre de l'Ecologie* est la plus utilisée ce qui est attendu au vu du contexte (remaniement ministériel).

Seuls les trois titres, *Figaro*, *Libération* et *Le Monde* rapportent le surnom de *zozo* dont Fillon a affublé Jean-Louis Borloo lors de la crise des transports quelques semaines auparavant. Un *zozo* est une personne un peu bête, sotté et niaise mais, en tant que mot dialectal d'oïl, pouvait avoir le sens de clown, bouffon, pitre²⁸⁰.

3.2. Les autres dénominations et désignations

Les dénominations autres permettent ici encore et pour chaque titre de construire une représentation de l'homme politique et de ce fait, de marquer son point de vue.

3.2.1. Jean-Louis Borloo dans *Le Figaro*

Nous apprenons par *Le Figaro* que Jean-Louis Borloo est « *député* », « *ancien avocat* ». « *Chantre de la cohésion sociale et fondateur de Génération Ecologie en 1990 avec Brice Lalonde* », il a « *donné toutes ses couleurs à l'écologie à droite* ». Comme Amossy (2000 : 144), nous posons « l'hypothèse selon laquelle la sélection d'un mot n'est jamais dénuée d'un poids argumentatif » et nous pensons que, dans les énoncés du *Figaro*, ils sont ici le fruit d'une intention préalable. En rappelant sa participation à la fondation d'un mouvement écologique, son action au Grenelle de l'Environnement, *le Figaro* pose l'existence actée d'une écologie à droite, idéologie habituellement positionnée à gauche et qui s'accorde rarement avec des positions politiques traditionnellement conservatrices. Le titre dispute le monopole de l'écologie à la gauche.

« *Premier-ministrable malheureux* », « *ex-numéro deux du gouvernement* », « *ministre sortant* », Jean-Louis Borloo est « *prétendant au leadership de la famille centriste* ». *Le*

²⁸⁰ www.cnrtl.fr (Centre National de Ressources textuelles et lexicales)

Figaro est le seul titre à accentuer son rôle de dirigeant du Parti radical. Le journaliste écrit pour des lecteurs et il s'appuie sur des valeurs et des savoirs partagés ou tout au moins qu'il pense être partagés avec son lectorat. De ce fait, il vise implicitement un type de lectorat bien ciblé, ici, un lectorat de droite, au fait de l'organisation interne des courants à l'UMP, intéressé par ces conflits, ces tensions et ces luttes d'influence au sein du parti.

3.2.2. Jean-Louis Borloo dans *Libération*

Libération présente aussi Jean-Louis Borloo comme « un ancien avocat », « ministre détenteur d'un brevet de pilote ». « Futur premier ministre », « successeur pressenti » et donc « rival de François Fillon », on loue ses « talents de négociateur », « "l'originalité" et "l'imagination" de cet "orfèvre en matière sociale" »²⁸¹. Il est « la troisième personnalité de droite dont les Français espèrent qu'elle va jouer "un rôle politique important à l'avenir" ». *Libération* adopte toujours un ton qui se rapproche du registre habituel de la conversation. Il utilise, plus généralement, le patronyme seul et des désignations généralement plus familières.

Si le titre attribue par la voix d'un tiers un grand nombre de qualités à l'homme (*originalité, imagination...*), il n'hésite pas à écorner l'image du politique en rapportant avec insistance les piques et le surnom peu flatteur dont l'a affublé François Fillon.

(250) Dans la salle, conquise, les parlementaires commentent l'arrivée inattendue du premier ministre, la veille au gala, en compagnie de Jean-Louis Borloo. Aux élus qui partageaient sa table, Fillon a raconté sur un ton potache que Borloo était mort de trouille dans l'avion qui les menait à Biarritz. Les élus se régalaient de cette bonne blague, pour le moins surprenante s'agissant d'un ministre détenteur d'un brevet de pilote. (*Libération*, 15/11/2010)

²⁸¹ La présence des guillemets traduit un dit rapporté qui permet au journaliste une distanciation et une non-prise en charge des propos...

(251) Le 18 octobre, Fillon pique une colère contre son ministre de l'Écologie ce « zozo » lui a fait dire, la veille, qu'il n'y avait aucun risque de pénurie. (*libération*, 15/11/2010)

3.2.3. Jean-Louis Borloo dans *L'Humanité*

L'Humanité reste toujours très silencieuse sur le côté humain des hommes politiques et ne s'intéresse qu'à l'aspect politique, engagement et positions. Le journal utilise principalement le Npr complet (stratégie de personnalisation) et des dénominations et désignations qui accompagnent parfois le Npr. Jean-Louis Borloo est politiquement moins saillant que les deux précédents et nécessite donc parfois une description explicative.

Comme à son habitude, les actes de nomination de *L'Humanité* sont axiologiquement marqués. « *Rabatteurs de luxe pour Nicolas Sarkozy* », Jean-Louis Borloo est « *un homme tout acquis à Nicolas Sarkozy* », « *un homme qui se voyait premier ministre* ». « *L'ex-ministre de l'Écologie* » se retrouverait alors dans le rôle « *d'opposant compatible de Nicolas Sarkozy* ».

3.2.4. Jean-Louis Borloo dans *Le Monde*

Le Monde reste assez discret sur l'homme lui-même et ne nomme que l'homme politique. « *Ancien avocat* », il est « *maire de Valenciennes* » et « *vice-président* » (*de l'UMP*). « *Orfèvre en matière sociale* », il représentait « *une alternative forte* ». Mais Jean-Louis Borloo est « *le perdant de Matignon* », « *le blessé le plus spectaculaire* ».

Exception faite de l'emploi de la civilité, le profil du *Monde* est assez proche de celui de *L'Humanité* : emploi majoritaire du Npr complet, Npr avec expansion et SN des. *Le Monde* est un journal qui se veut didactique, qui s'adresse à un large public, aussi bien en France qu'à l'étranger (il se veut le journal français par référence), il est donc nécessaire que les noms d'acteurs politiques moins connus soient accompagnés de

plusieurs attributs permettant une réactualisation du nom et de son porteur dans la mémoire collective afin que la reconnaissance et l'identification soient réussies.

3.2.5. Jean-Louis Borloo dans *La Nouvelle République*

Quant à *La Nouvelle République*, les dénominations et désignations, peu nombreuses, ne nous permettent pas d'émettre beaucoup d'hypothèses. Jean-Louis Borloo est « *l'ancien maire de Valenciennes* ». » *Annoncé quasi certain à Matignon, puis rabroué* », il est présenté comme « *la vraie victime* », « *un Borloo meurtri* ». La NR est le seul journal à mettre autant l'accent sur le côté humain de cette affaire de non-nomination au poste de premier ministre.

4. Conclusion

Dans cette partie, nous avons étudié le processus de nomination dans le discours médiatique de la presse écrite française à partir des séquences linguistiques relevées qui interviennent dans la nomination de trois personnalités médiatiques saillantes pour l'événement envisagé, le remaniement ministériel de novembre 2010. Par l'acte de nomination, le locuteur catégorise et par le choix qu'il effectue dans le paradigme désignationnel, il énonce aussi la position qu'il a par rapport à l'objet nommé tout en se situant dans l'arène interdiscursive.

Ces choix sont conditionnés par un ensemble de facteurs. Tout d'abord, le journaliste est contraint par le genre discursif impliqué dans l'échange et dans lequel il écrit, dans un rapport aux autres discours, discours tenus auparavant, discours à venir. Il convient donc de replacer la nomination dans une perspective interdiscursive et générique. Dans un second temps, le journaliste doit respecter le contrat de communication dans lequel il est engagé et il doit être compréhensible : il y a nécessité d'intercompréhension si l'on veut que l'acte de parole soit réussi. Et enfin, le journaliste doit se soumettre à des

contraintes d'ordre commercial : le journal est une entreprise et le journaliste écrit pour des lecteurs avec lesquels il doit partager un univers idéologique, une vision du monde et les actes de nominations qu'il effectue vont participer à la construction de représentations qui doivent correspondre aux attentes des lecteurs²⁸².

Les formes linguistiques recensées pour nos trois hommes politiques retenus (Nicolas Sarkozy, François Fillon et Jean-Louis Borloo) sont nombreuses dans notre corpus 1 pour référer à l'homme politique.

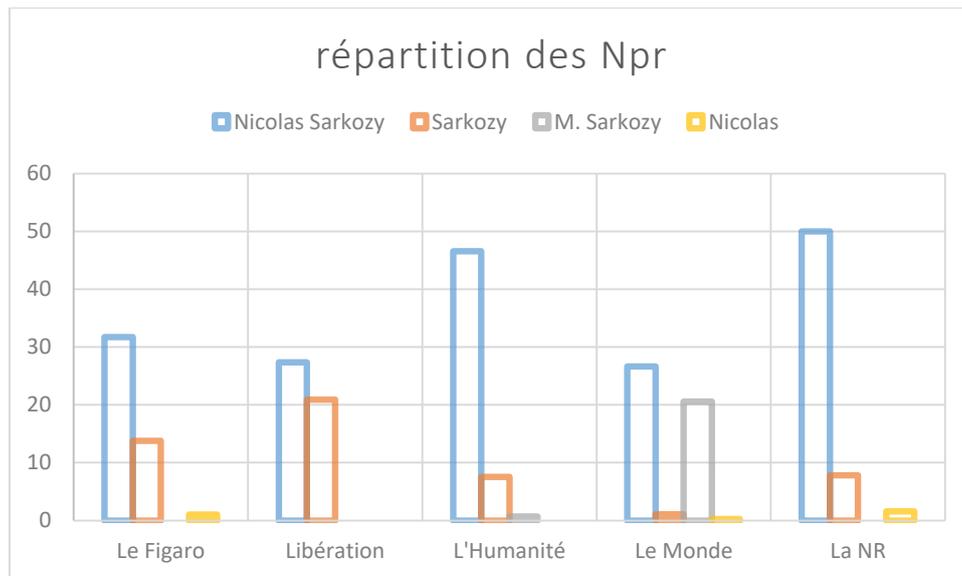
En premier lieu, nous notons la prééminence du Npr (toutes formes confondues). Comme déjà énoncé, les Npr que nous trouvons dans nos corpus sont des Npr incarnés c'est-à-dire qu'ils réfèrent à des personnes, ici des hommes politiques français, des personnes publiques d'actualité (Jonasson 1994).

Ces Npr sont associés à des particuliers à l'aide d'un lien dénominatif stable, enregistré dans la mémoire à long terme des lecteurs et réactivé à la lecture des articles. Ce lien dénominatif fait partie du savoir et des connaissances encyclopédiques des lecteurs et le journaliste s'appuie en employant un Npr pour nommer un homme politique sur la « présomption identifiante » (Kleiber 1981). C'est la connaissance du porteur initial du Npr, de la chaîne causale du lien dénominatif (entre le Npr et le particulier) et la transmission de ce nom d'énoncés en énoncés qui permettent l'identification du particulier dont il est question.

En employant un Np comme expression référentielle, le locuteur est capable, et supposera également son interlocuteur capable, de fournir l'image qui servira de base descriptive ou de « support de l'acte de référence » (Gary-Prieur 1989), nécessaire à la compréhension de l'énoncé ou du discours dans lequel il figure. (Jonasson 1994 : 135)

Le journaliste peut utiliser plusieurs dénominations propres qui vont de l'emploi du Npr complet (prénom + nom), du patronyme seul (avec ou sans marque de civilité) au prénom seul, à l'abréviation ou au surnom.

²⁸² Si l'on veut que les lecteurs achètent ce journal et pas un autre.



Graphique IV : Répartition des Npr dans les cinq titres

Le nom complet et le patronyme sont les formes les plus récurrentes et si l'usage médiatique est d'employer la forme complète, le patronyme seul peut devenir une marque de notoriété, se suffisant à lui-même.

Le nom échappe à son propriétaire lorsque ce dernier commence à exister auprès du grand public. La presse parle de « Jospin », « Chirac », « Seguin », « Voynet », sans prendre le soin de les présenter ni de rappeler leur positionnement institutionnel ou politique. Le patronyme, à lui seul, condense tout un savoir implicite, son usage « brut » est donc la marque d'une notoriété établie. (Le Bart 2000 : 128)

Le patronyme seul est aussi la marque d'une recherche de proximité avec le lecteur, d'une connivence (comme par exemple pour *Libération*). A l'opposé, *Le Monde* n'utilise que très peu le patronyme seul, lui adjoignant presque automatiquement la marque de civilité de monsieur ou madame²⁸³.

²⁸³ L'emploi du patronyme seul peut être ressenti comme une dépréciation voire même une agression. Nous renvoyons à l'échange verbal sec entre François Longlet et Jean-Luc Mélenchon lors de l'émission « Des Paroles et des actes » de 2013 pendant laquelle François Longlet avait repris Jean-Luc Mélenchon qui l'avait interpellé par son patronyme seul : « M. Longlet, s'il-vous-plait. ».

Le prénom, réservé à la familiarité ou à l'intimité, est peu présent, seulement dans des dits rapportés, notamment pour rendre compte de potentiels rapports de connivence dans la sphère politique.

Dans le discours médiatique, le Npr est un point d'ancrage stable de la nomination car il identifie une valeur, il opère de façon autonome sans retour sur le contexte et permet l'intercompréhension (surtout dans le cas de Npr « culturellement saillants ») et la compréhension d'un monde politique parfois abscons pour le lecteur moyen.

Aussi familiers que les visages auxquels on les accole, les patronymes qui peuplent les pages politiques des quotidiens sont autant de signes sécurisants qui maintiennent la fiction d'un monde politique stable, proche et lisible. Autant les institutions peuvent effrayer pour ce qu'elles ont, au sens propre, d'inhumain, et par le savoir qu'elles mobilisent (connaissance du droit public, des institutions politiques, de l'histoire constitutionnelle...), autant les visages et les noms « parlent » à tout le monde. (Le Bart 2000 : 132)

Dans le cas de Npr moins saillants, ou pour des titres s'adressant à un lectorat hétérogène, Le journaliste peut expliciter le Npr avec une description définie qui aide à reconnaître ou à présenter le particulier. Ces dénominations peuvent aussi être utilisées dans l'énoncé pour référer seules à l'homme politique.

Une dénomination possède un sens représentationnel préconstruit ou codé, et présuppose l'existence de la catégorie correspondante. [...] Grâce aux dénominations, les interlocuteurs peuvent globalement s'entendre sur ce dont ils parlent, sans avoir à le reconstruire à chaque occurrence discursive. C'est là tout l'intérêt du préconstruit de la langue et du rôle dévolu au lexique. Ainsi les dénominations lexicales concourent au principe global d'économie des discours. (Guérin 2015 : 52)

Dans le cas de nos trois hommes politiques retenus, les dénominations du type *le président*, *le chef de l'Etat*, *le premier ministre* ou *le ministre* sont des dénominations qui impliquent une relation associative référentielle stable entre la forme et le référent.

Contrairement aux dénominations, formes préconstruites, les désignations sont construites et produites en discours. Elles sont souvent reprises d'un titre à un autre et sont les traces d'un dialogisme de la nomination dans le discours médiatique. Séquences

parfois plus descriptives que nominatives, leur forme n'est pas économique. Ces désignations ne sont pas le résultat de relation référentielle stable et durable et ne sont pas interprétables hors discours. C'est le contexte lui-même qui permet l'instauration du lien référentiel désignatif. De fait, « la désignation des particuliers dépend du point de vue choisi par les locuteurs et varie en conséquence » (Siblot 1999 : 23). Ce sont principalement dans ces désignations que nous pourrions repérer au mieux les marques explicites du positionnement des journalistes.

III. Les chaînes de nomination

Comme énoncé au 2 du chapitre 3, l'opération de nomination repose sur des relations de coréférence. Au point précédent, nous avons tenté de corréler le genre, ici le genre médiatique de la presse écrite, et le choix des expressions coréférentielles qu'il est possible de relever dans les différents titres. Nous entendons par expressions coréférentielles les expressions employées référentiellement, c'est-à-dire reliant les expressions à un même segment de la réalité perçue (fictive ou non). Il nous semble intéressant de nous pencher à présent sur la succession des expressions coréférentielles, de voir comment elles s'organisent linéairement et de voir s'il est possible de dégager des schémas de constructions récurrents de localisation de ces différentes expressions dans un article.

Cet intérêt nous est venu notamment par les travaux de Schnedecker (1992 -2014)²⁸⁴ sur les chaînes de référence. Dans le numéro 21 de *Recherches Linguistiques* sur les chaînes de référence (1997), partant d'un exemple d'énoncé sur des joueurs de tennis, elle explique ainsi la notion :

Par ailleurs, l'unité sensible [...] se fonde sur un ensemble de marques linguistiques qui font système. Il s'agit des expressions qui, tout au long des textes, indiquent que le locuteur fait référence à un même individu et qu'on appelle, pour cette raison, des expressions co-référentielles. Par exemple dans (2), les marques *Pete Sampras, l'Américain, se, Sampras, le jeune Américain, il, il, (le) Californien* désignent toutes le même référent. Chacune d'elles constitue en quelque sorte le maillon de la chaîne servant à instancier le personnage de Sampras. D'où la notion de *chaîne de référence* utilisée pour signifier l'ensemble de ces maillons. (Schnedecker 1997 : 6)

²⁸⁴ Outre les travaux de C. Schnedecker, nous renvoyons aux travaux sur ce sujet de C. Chastain (1975) qui a introduit la notion, F. Landragin (2011), F. Corblin (1985 -1995), J.-M. Marandin (1988).

La chaîne de référence doit compter un nombre minimal de maillons (trois maillons²⁸⁵), la distance entre les maillons en qualifie la substance (solide ou non) et elle court généralement sur tout le texte. Le matériau de ces chaînes est aussi très divers puisque qu'il comprend, comme nous le voyons dans l'exemple donné par Schnedecker (1997) des noms propres, des SN définis, possessifs, démonstratifs, des anaphores pronominales, des anaphores zéros, des anaphores associatives... le tout référant à une même entité.

Pour Schnedecker, les chaînes de référence structurent les textes car la référence est un des éléments qui organise la continuité dans le développement linéaire du texte. De ce fait, les chaînes de référence sont contraintes par les genres discursifs²⁸⁶.

Il nous semble ici y avoir un premier écueil. Si nous avons défini un genre médiatique de la presse écrite, nous restons consciente de la diversité des types de textes sélectionnés et du fait de l'hétérogénéité. Le genre médiatique de la presse écrite regroupe des catégories différentes (éditorial, analyse, commentaire, billet, portrait, interview...) avec des contraintes et des stratégies énonciatives propres à chaque sous-genre.

Le deuxième écueil est que nous ne travaillons pas sur des chaînes de référence à proprement parler mais sur des dénominations/désignations coréférentielles que nous appellerons chaîne de nomination. De ce fait, nous ne nous intéressons pas aux anaphores zéros²⁸⁷ (assez rares dans notre corpus car les phrases sont majoritairement très courtes) ni aux anaphores associatives ou possessives²⁸⁸. Notre matériau sera, de ce fait, plus limité.

N'ayant pas le même objet d'étude, nous ne travaillons pas non plus dans le même objectif. Néanmoins, nous avons appliqué les mêmes hypothèses et reproduit quelques procédures d'analyse.

²⁸⁵ Pour pouvoir parler de chaîne, cela nécessite d'avoir un certain nombre de maillons et de passer à une notion plus complexe que celle de l'anaphore ou de la coréférence que l'on peut articuler sur deux termes seulement.

²⁸⁶ Nous renvoyons à l'article de Schnedecker C. (2014) « Chaînes de référence et variations selon le genre », *Langages* 195, 23-42.

²⁸⁷ Anaphore zéro du type [...] Fillon parle de « surenchère » et Ø dénonce un « certain nombre de propos » [...] (Libération 15/11/2010).

²⁸⁸ L'anaphore possessive de type *Bachelot... sa nomination* ou l'anaphore associative de type *Sarkozy...ses amis*.

1. Les chaînes de nomination : première exploration

1.1. Le corpus

Sur les deux corpus, nous avons sélectionné pour chaque titre entre 9 et 20 articles et formé un premier corpus A dans lequel nous allons étudier les chaînes de nomination²⁸⁹.

Sous-corpus A	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>Le Monde</i>	<i>La NR</i>
Nombre d'articles	19	18	9	20	12

Nous avons choisi préférentiellement des articles en contexte monoréférentiel c'est-à-dire ne présentant qu'un référent central, porteur d'un Npr, tout au long de l'article. En revanche, nous avons fait le choix de ne pas limiter la catégorie d'articles sélectionnés même si la majorité sont des articles de type informatif.

Nous avons retenu des articles de longueur suffisante afin que les chaînes de nominations puissent, à l'instar des chaînes de référence, compter au moins trois occurrences. Pour cette partie exploratoire, nous travaillons sur l'article pris dans sa globalité.

1.2. Premières constatations

D'après Schnedecker (1997), le contexte monoréférentiel d'un texte doit favoriser des chaînes de référence prototypique : {Np...Pro...Pro...Pro}.

En effet, partant du principe que, dans les contextes visés, le topique ou référent saillant, indexé par un NP, bénéficie d'un grand confort d'installation, qu'il n'a pas à disputer son titre de leader, on peut s'attendre à ce qu'il soit réinstancié *ad libitum* par le pronom puisque rien, ou du moins aucun autre référent ne s'y oppose (cf. B. Combettes). (Schedecker 1997 : 89)

²⁸⁹ Le corpus A de chaînes est présenté à l'annexe 7.

Un premier relevé des chaînes de nominations coréférentielles semble attester cette prototypie.

Profil bas sur les questions d'emploi et de chômage (*Le Monde*, 18/11/2010)

Nicolas Sarkozy – pronom (il) – le chef de l'Etat – pronom (je) – pronom (il) –
M. Sarkozy – le chef de l'Etat – M. Sarkozy – pronom (il)

Nous relevons des noms propres, des SN apposés, des SN surtout définis (simples, identifiants ou gigognes), des pronoms, avec des relations coréférentielles (Nicolas Sarkozy/le chef de l'Etat) et des relations anaphoriques (M. Sarkozy /il).

D'après Schnedecker (1997), « le nom propre se prêterait plus volontiers que d'autres expressions nominales à la mise en chaînage » (p.50). En effet, le Npr est le moyen le plus efficace pour référer. En tant que désignateur rigide, il désigne un particulier en vertu d'une convention de dénomination. Dans le cadre de nos travaux, le particulier est un homme politique français, ici saillant puisque c'est le président de la République française. Ce particulier est associé par un lien dénominatif stable à un Npr dans la mémoire à long terme des lecteurs, formant un savoir encyclopédique. En employant le Npr, le journaliste part du postulat que ses lecteurs partagent ce savoir minimum. Kleiber (1981) parle de la « présomption identifiante » du Npr en fonction référentielle, c'est-à-dire cette capacité qu'a le Npr, dans les cas particuliers où un individu est le seul porteur, de faire naître une « image » mentale du référent grâce à la chaîne causale du lien dénominatif. Il est évident que l'usage d'un Npr dans un contexte d'usage dans lequel il est distinctif rend cette présomption identifiante plus efficiente.

Dans le cas où le Npr ne fait naître aucune image et que les lecteurs n'associent au Npr aucun référent, il y a alors échec de l'interprétation et de ce fait, échec de l'acte discursif. Dans l'exemple ci-dessus, Nicolas Sarkozy est le président de la République française et le journaliste pense, normalement à bon escient, que le Npr seul va permettre une identification immédiate du porteur.

Social : la triple mission de Bertrand (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Xavier Bertrand – le numéro 8 du gouvernement – pronom (il) – pronom (lui)
– pronom (il) – pronom (il) – l'ancien assureur de 45 ans – pronom (il) – pronom
(il) – Xavier Bertrand – pronom (qui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il)
– Xavier Bertrand – pronom (lui)

Morin l'attaque après la Défense (Libération, 16/11/2010)

Hervé Morin – le chef du Nouveau Centre (NC) – l'ex-ministre de la Défense – la victime – **Hervé Morin** – pronom (il) – un fervent soutien en 2007 – **Hervé Morin** – pronom (il) – pronom (je) – pronom (je) – **Hervé Morin** – pronom (il) – le patron du NC

Dans ces deux exemples, nous relevons des descriptions définies ou indéfinies, utilisées coréférentiellement. Les descriptions définies sont pour la plupart identifiantes mais elles exigent de la part du lecteur de faire le lien entre le Npr et la description définie. Soit ce lien est établi implicitement par le contexte sans ambiguïté, soit il nécessite des connaissances générales sur le porteur du Npr. Ces descriptions sans paramètre temporel (« *le chef du Nouveau Centre* ») ne permettent pas d'identifier le référent en question. Elles aident à l'identification du Npr, elles fixent la référence du Npr mais de son côté le Npr est le point de référence de la description définie.

D'autres (indéfinies ou définies) sont qualificatives (« *un fervent soutien en 2007* »). Le choix du déterminant obéit soit à une contrainte sémantique, soit à une contrainte syntaxique.

Éric Woerth menacé de renvoi devant la Cour de justice (Le Monde, 18/11/2010)

L'ancien ministre du travail, **Éric Woerth** - M. **Woerth**, maire de Chantilly et, à l'époque, ministre du budget – M. **Woerth**

Nous relevons des Npr actualisés, complétés par un segment appositif qui permet une identification immédiate du porteur initial, Éric Woerth.

Juppé revient à la Défense (Le Figaro, 15/11/2010)

Alain Juppé – pronom (l')– pronom (lui)– le maire de Bordeaux – pronom (il)– **Alain Juppé** - le maire de Bordeaux – pronom (lui-même)– pronom (il) – pronom (j') – pronom (je) – pronom (je) – pronom (j') – pronom (j') – pronom (il) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – **Alain Juppé** – pronom (il) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (m') – le maire de Bordeaux – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (je)

– l'ancien premier ministre – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – ministre de la défense, pronom (il)

La nomination va se faire aussi à l'aide des pronoms. La classe des pronoms est une classe fermée et les pronoms relevés sont généralement des pronoms personnels sujets (les plus courants, « il/elle », mais aussi « je/tu » en situation de communication rapportée), des pronoms personnels compléments (« le/la/lui ») ainsi que des démonstratifs (« celui-ci/celle-ci »).

1.3. La théorie de l'accessibilité

Ariel en 1990 propose une théorie, la théorie de l'accessibilité, qui prévoit l'emploi de telle ou telle expression selon le degré d'accessibilité de son référent. Ariel relie cette notion d'accessibilité au contexte. Elle différencie trois types de contextes qui relèvent chacun de « connaissances relevant du matériau linguistique récent », « des informations issues de l'entourage physique » et des « connaissances générales ». Le contexte qui favorise le plus l'accessibilité est celui dont les connaissances reposent sur du matériau linguistique récent ; et le contexte qui favorise le moins l'accessibilité est celui dépendant des connaissances générales, c'est-à-dire que le référent est plus accessible s'il est présent dans la mémoire discursive.

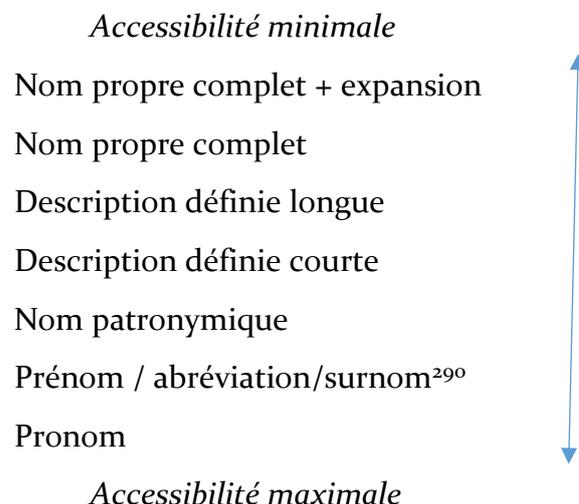
Ariel soutient que les expressions référentielles sont choisies et utilisées selon le degré d'accessibilité du référent. Ce degré d'accessibilité dépend de plusieurs facteurs comme notamment la saillance du référent dans le discours, la distance entre deux expressions référentielles... et les formes que prennent les expressions en fonction notamment de leur degré d'informativité. De ce fait, Ariel propose une échelle d'expressions qui part d'une accessibilité minimale c'est-à-dire un référent peu identifiable directement qui demande, de ce fait, des formes linguistiques contenant un maximum d'informations, à une accessibilité maximale c'est-à-dire un référent identifiable de suite.

I (will) argue that all referring expressions in all languages are arranged on a scale of Accessibility. Although actual marking systems are to some extent language-

specific, for the most part they are all based on a principled connection between marker form and degree of Accessibility. The more informative, rigid (unambiguous), and unattenuated the marker, the lower the Accessibility it is specialized for, and vice versa. (Ariel 1990: 29)

Les pronoms sont utilisés pour des référents identifiables en discours notamment dans les reprises anaphoriques. A l'opposé, le Npr complet avec modifieur contenant moult informations sera utilisé pour réussir l'activation du référent et son identification effective par les lecteurs.

A partir de cette échelle, nous essaierons de transcrire et de construire une échelle équivalente que nous pourrons appliquer à nos chaînes de dénominations.



d'après Ariel (1990)

Notre propos se focalisant plus sur l'emploi du Npr, nous ne faisons pas de sous-catégories dans la catégorie des pronoms.

Si nous partons de cette échelle copiée sur celle d'Ariel, un homme politique, le référent, sera introduit dans le discours tout d'abord par le Npr complet accompagné d'une expansion, un SN défini ou indéfini. Si nous suivons Ariel, le référent sera tout d'abord recherché dans le contexte linguistique, puis dans le contexte local et puis enfin dans les

²⁹⁰ Nous rajoutons avec le prénom les abréviations et les surnoms qui sont d'après nous plutôt réservés à la familiarité, à l'intimité et qui sont des indices d'un contexte de sphère privée.

connaissances générales, c'est-à-dire dans la mémoire à long terme où sont stockées toutes nos connaissances et notamment encyclopédiques. Il est sûr que le locuteur doit avoir la certitude que le destinataire a les connaissances suffisantes pour interpréter correctement la référence. Dans le cas de personnages très connus, comme par exemple le président de la République, il est aussi possible de trouver en première mention un nom patronymique employé seul car, là encore, le locuteur journaliste présuppose que les lecteurs ont connaissance du lien dénominatif du Npr avec l'homme et la fonction.

Cette exigence correspond de toute évidence à la condition appelée «présomption identifiante », ou « nomination préalable », qui dit que pour la réussite d'un acte de référence à l'aide d'un Npr, les interlocuteurs doivent avoir mémorisé le lien dénominatif entre le Npr et particulier visé. (Jonasson 1994 : 164)

Un lecteur commençant un article doit, pour réussir, interpréter correctement la référence entre l'expression utilisée et l'homme politique. Il doit, pour cela, faire appel à ses connaissances générales, à sa mémoire à long terme. Néanmoins, le lecteur a aussi des indices inhérents au contexte qui vont l'aider ; il sait qu'il lit des pages politiques françaises, il y a déjà un contexte sélectionné et que les objets dont il va être question sont des hommes politiques français. Ces paramètres l'aident à circonscrire un premier champ de recherche dans sa mémoire. De plus, au deuxième article lu de suite, nous pouvons parler alors de mémoire discursive, certains noms d'hommes politiques ayant déjà été cités réactivant la représentation de ces référents.

Soumettons nos articles monoréférentiels à la théorie d'Ariel et à son échelle d'accessibilité revisitée. Un premier regard nous permet de voir que toutes nos chaînes de nomination ne répondent pas automatiquement à un degré d'accessibilité décroissant attendu.

Borloo s'en va à la conquête du Centre (titre)

L'ex-ministre de l'Ecologie a annoncé son départ, suivi de près par son rival

Hervé Morin (chapeau)

Jean-Louis Borloo (première mention dans l'article) (*Libération*, 15/11/2010)

Nous obtenons l'enchaînement suivant :

Nom patronymique : **Borloo**

Description définie longue : **l'ex-ministre de l'Ecologie**

Nom propre complet : **Jean-Louis Borloo**

Alors que l'enchaînement attendu et prévu aurait dû être :

Nom propre complet : **Jean-Louis Borloo**

Description définie longue : **l'ex-ministre de l'Ecologie**

Nom patronymique : **Borloo**

Nous pouvons expliquer ce décalage par le fait que *Libération* entretient avec ses lecteurs des relations de complicité²⁹¹ et présuppose peut-être que les lecteurs n'auront pas de mal à accéder au particulier visé par une expression d'accessibilité plus haute et que le bon référent sera activé.

Nicolas Sarkozy fixe ce soir le cap au gouvernement (titre)

Justifier ses choix et lancer les chantiers des deux ans à venir : le Président, ce soir à la télé, n'a pas perdu de temps après la nomination de Fillon III
(chapeau)

Nicolas Sarkozy (première mention dans l'article) (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

Nous obtenons l'enchaînement suivant :

Nom propre complet : **Nicolas Sarkozy**

Description définie courte : **le Président**

Nom propre complet : **Nicolas Sarkozy**

qui correspond ici à l'emploi d'une expression de plus faible accessibilité avec reprise par une autre plus informative. Mais il est évident qu'ici la saillance du porteur du Npr permet cet emploi direct et en première mention du Npr complet. Le journaliste est en droit de supposer que toute personne lisant son article connaît Nicolas Sarkozy, sa fonction associée et que la simple mention de son nom réactive sa représentation dans sa mémoire à long terme.

²⁹¹ Nous avons observé au point précédent que *Libération* emploie dans ses colonnes beaucoup de patronyme seul.

Les pressions montent pour obtenir la démission du patron du FMI (titre)
Le secrétaire américain au trésor, Timothy Geithner juge que DSK « n'est pas dans une position où il peut diriger » l'institution (chapeau)
Dominique Strauss-Kahn, le directeur de l'institution financière (première mention dans l'article) (*Le Monde*, 19/05/2011)

Nous obtenons ici l'enchaînement suivant :

Description définie longue : **du patron du FMI**

Abréviation : **DSK**

Nom propre complet avec expansion longue : **Dominique Strauss-Kahn, le directeur de l'institution financière**

alors que l'enchaînement attendu et prévu aurait dû être :

Nom propre complet avec expansion longue : **Dominique Strauss-Kahn, le directeur de l'institution financière**

Description définie longue : **du patron du FMI**

Abréviation : **DSK**

Dans l'exemple cité ci-dessus, c'est la troisième expression qui est la plus informative et qui relève de ce fait du degré référentiel le plus faible selon la théorie d'Ariel. De plus, l'emploi de l'abréviation DSK dans le chapeau peut paraître étonnant. Nous pouvons rappeler que cet article date du jeudi 19 mai c'est-à-dire 4 jours après l'inculpation de Dominique Strauss-Kahn. Nous devons prendre en compte la mémoire discursive qu'a chaque lecteur du titre qui, depuis le dimanche précédent, est abreuvé d'informations sur le directeur général du FMI. Pour tout lecteur habituel du titre, la représentation du référent est activée dans sa mémoire par l'actualité et y sont associés son nom complet mais aussi l'abréviation de son Npr, DSK. De plus, l'abréviation DSK est au fil de l'actualité de plus en plus associée et liée à l'événement et il y a construction du mot événement (affaire DSK) et il s'agit alors d'une stratégie journalistique de choisir cette dénomination (DSK) pour nommer l'homme en parallèle à l'affaire.

Mais il faut aussi prendre deux autres paramètres en compte. Premièrement, la fonction du titre et du chapeau est d'accrocher le lecteur dans une formule courte. Il n'est pas d'usage d'employer des formes complexes et longues de nomination plus informatives car le titre obéit à une logique particulière notamment d'économie de caractères.

Deuxièmement, le titre et le chapeau ne seraient pas à proprement parler le texte, le corps de l'article lui-même mais le paratexte, c'est-à-dire tous les renseignements qui accompagnent mais qui ne font pas partie du texte. Le paratexte qui, même s'il partage et reformule les mêmes informations que l'article, est une entité textuelle qui fonctionne en autonomie, à distinguer du corps de l'article qui pour nous, représente l'article²⁹². C'est la raison pour laquelle nous ne comptabiliserons pas les dénominations trouvées et relevées dans le paratexte comme faisant partie de la chaîne.

2. Les chaînes de nomination : en première mention

Des études déjà réalisées notamment sur la presse britannique (Junker 1992) ont montré qu'en première mention, le Npr est souvent accompagné d'une construction appositive explicative.

[...] Junker (1992) affirme que même si le nom propre possède un référent unique, il n'arrive pas à identifier à lui seul l'individu qu'il désigne. Généralement c'est le rôle social que joue l'individu dans la vie publique qui constitue la *newsworthiness* ou l'intérêt journalistique d'une personne. C'est la raison pour laquelle beaucoup de noms propres apparaissent dans des constructions appositives avec une charge descriptive élevée. (Vande Castele 2015 : 260)

Il semble raisonnable de penser qu'un référent identifiable introduit dans un texte le sera sous une forme plus informative, sous une forme associée au degré d'accessibilité référentielle le plus faible afin que le lecteur puisse l'identifier à coup sûr et qu'il active la représentation de ce référent, ce qui se vérifie avec les exemples suivants de première mention :

²⁹² Nous nous appuyons aussi sur un sondage informel effectué auprès de journalistes de *La Nouvelle République* qui ont dans l'ensemble déclaré ne pas concevoir le titre en même temps que l'article lui-même. Le titre peut être pensé avant (pour un titre marquant ou humoristique) mais la plupart du temps, le paratexte est écrit après l'article lui-même.

(252) L'autre leader centriste sortant du gouvernement, Hervé Morin, président du Nouveau Centre (*Le Monde*, 17/11/2010)

(253) Hervé Morin, président du Nouveau Centre et ministre évincé (*Le Figaro*, 16/11/2010)

(254) Le patron du Nouveau Centre, Hervé Morin (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(255) L'autre ancien ministre centriste, Hervé Morin, lui aussi candidat pour 2012 (*L'Humanité*, 15/11/2010)

Mais nous pouvons avancer l'hypothèse que plus l'homme politique est saillant, plus l'identification et l'activation est facile et nécessite des expressions plus simples comme le nom patronymique seul par exemple. L'hypothèse générale est que le choix de l'expression en première mention va dépendre de la quotité informationnelle de la dite expression, de la saillance de l'homme politique référent mais aussi des informations livrées par le contexte situationnel. Le contexte situationnel peut être extralinguistique, dépendre de la situation événementielle (comme pour les articles de l'affaire DSK (corpus 2)) ou du contexte linguistique proche (les articles connexes sur l'événement). Plus généralement, les relations et les interactions entre les différents énoncés (articles, commentaires...) du titre ou d'autres médias, qui forment l'interdiscours, favorisent l'émergence de certaines informations, de mises en focus.

2.1. Le corpus

Pour cette étude des formes linguistiques apparaissant en première mention, nous avons sélectionné 50 articles, se répartissant sur les deux premiers corpus. Nous avons retenu dans chaque titre des articles non monoréférentiels où il était possible de relever de

multiples premières mentions d'homme politique. Le corpus B se répartit de la manière suivante²⁹³.

Sous-corpus B	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>Le Monde</i>	<i>La NR</i>
Nombre d'articles	11	13	7	14	5

2.2. La saillance en première mention

Concernant la saillance du référent, nous constatons que sur l'ensemble du corpus B retenu (50 articles), Nicolas Sarkozy apparaît presque toujours en première mention sous sa forme Npr complet (sans expansion) :

	Nicolas Sarkozy	Sarkozy	Autres mentions
En première mention	19	3	4 - le président de la République - Le président actuel - Les deux têtes de l'exécutif - Le candidat Sarkozy

Comme nous l'avons déjà énoncé, le Npr est associé à un particulier par un acte de baptême. Cette relation est mémorisée dans la mémoire stable et permet alors de l'identifier. Durant les deux années de nos corpus, un lecteur moyen de la presse écrite a vraisemblablement intériorisé et mémorisé dans ses connaissances encyclopédiques le nom de Nicolas Sarkozy et y a associé la fonction (président de la République) et les éventuelles propriétés afférentes²⁹⁴ à l'homme politique. Nul besoin de préciser alors en

²⁹³ Le corpus B est présenté à l'annexe 8.

²⁹⁴ Ces propriétés sont différentes selon le contexte qui les sélectionne (agitation, compétence, promptitude à réagir, stratège, orateur...)

première mention qui est Nicolas Sarkozy. Le Npr suffit pour accéder au référent et servir de point d’ancrage à la référence.

Si nous regardons les expressions en première mention pour Dominique Strauss-Kahn sur ce corpus B, nous trouvons un schéma un peu différent.

	Dominique Strauss-Kahn	Strauss-Kahn	DSK	Autres mentions
En première mention	16 dont 1 Dominique Strauss-Kahn (DSK)	0	5	5 - Le directeur général du FMI (2) - Du patron du FMI - Leur favori pour 2012, accusé d’agression sexuelle aux Etats-Unis - Du plus redoutable challenger de Nicolas Sarkozy

Comme pour l’exemple précédent de Nicolas Sarkozy, Dominique Strauss-Kahn est un personnage connu mais pas aussi saillant dans un contexte général et habituel. L’emploi du Npr complet en première mention s’explique ici par le contexte événementiel extralinguistique tout d’abord. Nous sommes sur un événement médiatique qui a démarré le dimanche sur toutes les télévisions françaises « l’arrestation aux Etats-Unis de Dominique Strauss-Kahn pour agression sexuelle ». Le référent, Dominique Strauss-Kahn, homme de l’actualité politique française situé *a priori* dans la mémoire à long terme et les connaissances encyclopédiques des lecteurs, se trouve de ce fait réactivé et donc identifiable assez facilement. De plus, chaque numéro rassemblant des articles sur l’affaire sur plusieurs pages, le référent se trouve repérable dans le matériau linguistique proche (les autres articles du numéro ou des numéros précédents) et donc se situe alors dans la mémoire discursive des lecteurs.

A l'instar du prénom, le surnom ou l'abréviation nous semble relever d'une accessibilité relativement haute et confirme cette réactivation du référent et sa présence et son accessibilité dans la mémoire des lecteurs.

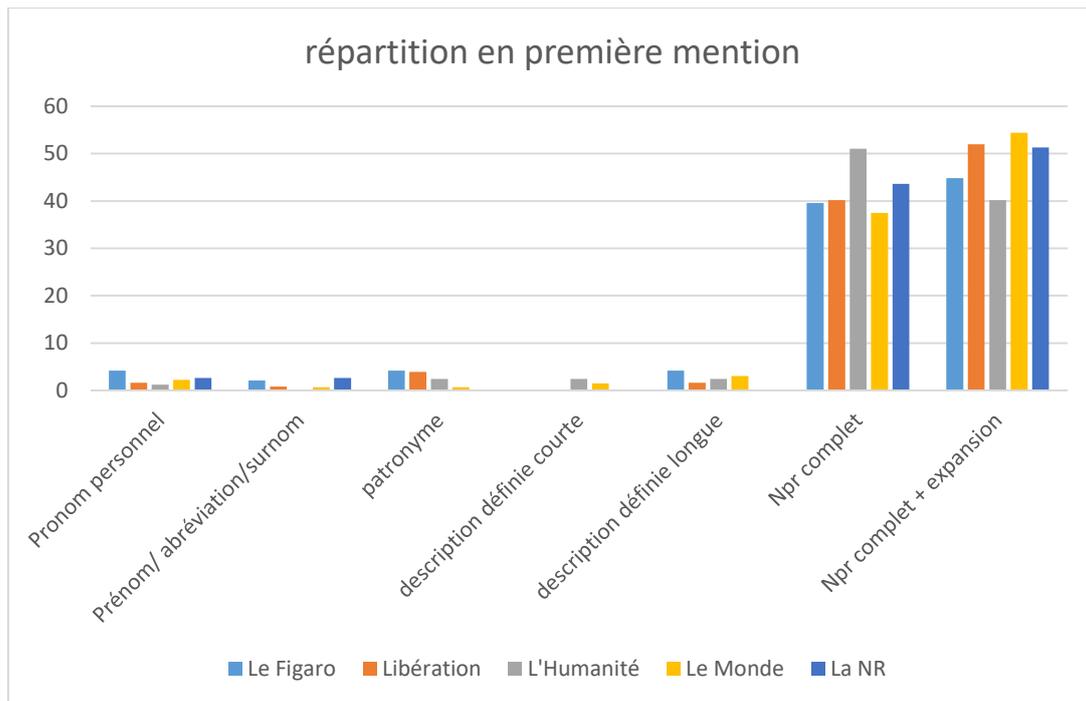
2.3. La première mention en général

Mais est-il possible de distinguer des stratégies différentes des journaux au niveau du choix des expressions en première mention des référents saillants ou non introduits dans le discours ?

Nous n'avons comptabilisé dans ce premier tableau que les expressions en première mention du corpus B. Nous les présentons ici par titre sous forme de pourcentage, seule valeur pour nous représentative puisque nous ne faisons pas de comptage équivalent (articles et nombres de référents) pour tous les titres.

Tableau IV : Répartition par titre et par catégorie en première mention

	Nombre d'articles	Nombre d'expressions	Pronom personnel	Prénom/abréviation/surnom	Patronyme	Description définie courte	Description définie longue	Nom propre complet	Nom propre complet et expansion
<i>Le Figaro</i>	11	95	4 4,2%	2 2,1%	4 4,2%	- -	4 4,2%	38 40%	43 45,3%
<i>Libération</i>	13	127	2 1,6%	1 0,8%	5 3,9%	- -	2 1,6%	51 40,2%	65 + 1 patro 52%
<i>L'Humanité</i>	7	82	1 1,2%	- -	2 2,4%	2 2,4%	2 2,4%	42 51,2%	33 40,2%
<i>Le Monde</i>	14	136	3 2,2%	1 0,7%	1 0,7%	2 1,5%	4 3%	51 37,5%	73 + 1 patro 54,4%
<i>La NR</i>	5	39	1 2,6%	1 2,6%	- -	- -	- -	17 43,6%	20 51,3%



Graphique V : Répartition en première mention (en %)

Les pronoms personnels sont très rarement présents en première mention ce qui est assez facilement explicable ; ils sont souvent employés anaphoriquement avec un antécédent dans leur contexte gauche (difficile en première mention). De plus, ils sont sur l'échelle d'Ariel, marqueurs d'une haute accessibilité ou dans le matériau linguistique récent, c'est-à-dire dans la même situation d'énonciation (assez difficile en première mention aussi). Les exemples relevés ici sont pour la plupart des discours rapportés directs qui permettent l'introduction du référent dans le discours.

(256) « *Je suis bouleversée par les images que j'ai vues ce matin* », a confié Martine Aubry, secrétaire nationale du PS [...] (*L'Humanité*, 17/05/2011)

(257) « *Cela fait près de trente ans que je fais de la politique* » mais « *je n'ai jamais vu cela et je n'ai jamais ressenti cela* » a affirmé, lundi, le député socialiste Manuel Valls. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(258) « *Je ne vois pas de ministre incarner la ligne d'une plus grande justice sociale*. [...], a déploré le centriste social de l'UMP Pierre Méhaignerie [...] (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Nous comptabilisons cinq occurrences pour les abréviations qui sont toutes liées à Dominique Strauss-Kahn : DSK. En première mention, cet emploi présuppose, comme nous l'avons déjà énoncé, que le lien dénominatif entre l'homme politique et l'abréviation de son Npr complet est stable et mémorisé dans la mémoire des lecteurs. Ce lien est mémorisé mais en plus réactivé par le contexte extralinguistique (l'affaire DSK) et par le contexte linguistique (l'interdiscours avec les autres articles de la page, des autres pages du numéro, des autres numéros du titre et une mémoire discursive qui se construit au fil de l'événement). De plus, l'abréviation DSK renvoie plus précisément à l'affaire elle-même, c'est le DSK du Sofitel, une facette de Dominique Strauss-Kahn²⁹⁵.

La répartition entre Npr complet et Npr complet avec expansion marque quelques différences entre les titres. *Le Monde* est celui qui a un pourcentage le plus élevé (54,4%) de Npr complet avec expansion en première mention, c'est-à-dire que le titre privilégie une stratégie didactique, pédagogique, reposant sur un contrat de confiance et de crédibilité. Le journal a toujours eu l'image du journal d'information par excellence. De ce fait, il y a un effort pour introduire les référents par une expression qui associe le Npr complet à une expansion (apposition, description définie...) qui apportera au lecteur un maximum d'éléments informatifs sur le référent porteur du Npr. Nous retrouvons le même schéma pour les journaux *Libération* et *La NR* avec des pourcentages moindres (52% pour *Libération* et 51,3% pour la *Nr*). Dans le cas de *La NR*, journal quotidien régional, le journaliste a conscience que son lectorat est hétérogène et ne partage peut-être pas les mêmes valeurs. Il doit prendre en compte cette hétérogénéité des compétences encyclopédiques des lecteurs et doit, de ce fait, partir d'un savoir partagé minimum. Il doit évaluer la présence éventuelle dans la mémoire de ces lecteurs de la représentation discursive des hommes politiques à introduire dans son article et fournir si besoin dès la première mention les informations nécessaires à la bonne identification. *Libération* se présente ici comme un journal privilégiant aussi la visée informative avec des premières mentions essentiellement informatives. Ce propos peut néanmoins être

²⁹⁵ L'abréviation DSK finit par prendre la place du Npr dans le langage courant comme si le Npr composé était trop compliqué d'emploi ou comme toujours par souci d'économie.

atténué par le fait que c'est le titre qui emploie le plus de patronymes en première mention : Fillon, Sarkozy, Borloo, Mitterrand, Bayrou (5 occurrences).

Quant aux deux derniers titres, *Le Figaro* et *L'Humanité* avec des pourcentages respectifs de 45,3% et 40,2% de Npr complets avec expansion, ils semblent privilégier d'autres stratégies de nomination. *L'Humanité* utilise plus généralement le Npr complet (prénom + nom) en première mention (51.2 %). Ce titre, journal d'information mais surtout d'opinion clairement à gauche, présuppose que son lectorat est homogène, partageant les mêmes savoirs, les mêmes valeurs et que le Npr seul suffit aux lecteurs du titre, habitués de la politique française, pour identifier le porteur. Quant au *Figaro*, nous observons une dispersion des expressions en première mention (pronom personnel/ abréviation/ patronyme, description définie longue). Le titre joue aussi sur le fait que son lectorat est homogène, qu'il partage les mêmes valeurs politiques, qu'il est assidu et de ce fait, qu'il construit avec le titre les mêmes représentations et les savoirs suffisants pour identifier les référents introduits.

3. Les chaînes de nomination

Si nous élargissons le propos à ce que nous avons nommé les chaînes de nomination, nous pouvons analyser au-delà de cette première mention et observer comment se répartissent les différentes expressions au cours et dans les chaînes.

Nous rappelons que nous avons retenu pour ce travail un corpus restreint (corpus A) de 78 articles (*Le Figaro* : 19, *Libération* : 18, *L'Humanité* : 9, *Le Monde* : 20 et *La NR* : 12) de types différents mais essentiellement monoréférentiels pour éviter tout croisement de chaîne et toute ambiguïté. De ce fait, les résultats obtenus dans le tableau des expressions en première mention seront différents de ceux trouvés ci-dessous. En effet, le corpus B pris en compte se composait essentiellement d'articles non-monoréférentiels avec de multiples intervenants introduits souvent par une seule mention, des hommes politiques non saillants pour lesquels le journaliste était dans l'obligation de les présenter avec un maximum d'informations, généralement le Npr complet avec expansion. Dans le deuxième sous-corpus, les articles sélectionnés mono-référentiels

ont généralement un référent saillant tout au long de l'article qui sera alors introduit d'une manière différente.

Comme énoncé, nous ne retenons pas les occurrences contenues dans le paratexte et nous commençons les chaînes au début du texte de l'article et sur tout le texte.

3.1. L'organisation des chaînes de nomination

Nous obtenons des chaînes entières de nomination allant de 3 maillons à 59 maillons. S'il est vrai que le contexte monoréférentiel favorise normalement des chaînes prototypiques {Npr... Pro...Pro...Pro ...SN...Pro...Pro...}, nous observons une variété de types de chaînes non prototypiques :

- Chaîne courte sans pronom :

Le président du MoDem – **François Bayrou** – le leader centriste – le député des Pyrénées Atlantiques – **François Bayrou** (*Libération*, 15/11/2010)

{SN₁ ...Npr ... SN₂...SN₃...Npr}

- Chaîne où la reprise la plus simple est faite c'est-à-dire par la répétition du Npr :
Nicolas Sarkozy – **Nicolas Sarkozy** – **Nicolas Sarkozy** – du chef de l'Etat – **Nicolas Sarkozy** – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **Nicolas Sarkozy** – pronom (celui) – pronom (qui) – **Nicolas Sarkozy** – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) (*L'Humanité*, 15/11/2010)

{Npr...Npr...Npr ...SN₁ ...Npr ...Pro...Pro...Pro...Pro...Npr...Pro...Pro...Npr...Pro...Pro...Pro}

3.2. La répartition au sein des chaînes de nomination

Le tableau ci-dessous recense les occurrences relevées dans les cinq titres ainsi que le pourcentage de chaque catégorie.

Tableau V : Répartition au sein des chaînes de nomination par titre et par catégorie

		Npr			Npr avec expansion	Description définie		pronom
		Npr entier	Patronyme	Prénom/surnom/abréviation		courte	longue	
Le Figaro	355	55	20	12	3	67	18	180
occurrences								
pourcentage		15,5%	5,6%	3,4%		18,9%	5,1%	
	100%	24,5%			0,8%	24%		50,7%
Libération	339	44	30	25	5	50	23	162
occurrences								
pourcentage		13%	8,8%	7,4%		14,7%	6,8%	
	100%	29,2%			1,5%	21,5%		47,8%
L'Humanité	121	39	0	6	4	22	7	43
occurrences								
pourcentage		32,2%	0%	5%		18,2%	5,8%	
	100%	37,5%			3,3%	24%		35,5%
Le Monde	432	51	46	13	5	58	43	216
occurrences								
pourcentage		11,8%	10,6%	3%	1,2%	13,4%	10%	50%
	100%	25,4%				23,4%		
La NR	168	25	3	17	4	28	14	77
occurrences								
pourcentage		14,9%	1,8%	10,1%		16,7%	8,3%	
	100%	26,8%			2,4%	25%		45,8%

Le matériau lexical est limité. Les pronoms sont les formes les plus utilisées, jusqu'à 50.7% des formes totales pour les chaînes de nomination du *Figaro* par exemple ; Le pronom est le meilleur candidat à une reprise anaphorique. C'est un marqueur de haute accessibilité, fréquemment utilisé puisqu'il se trouve en contexte monoréférentiel : les expressions coréférentielles se succèdent tout au long de l'article et donc le référent reste actif dans la mémoire du lecteur. Le pronom marque la continuité référentielle.

Le Npr et notamment le Npr complet est très présent dans nos chaînes de nomination. Comme dit précédemment, les hommes politiques nommés sont saillants dans l'actualité du moment mais aussi dans le texte. Ils sont identifiables par le Npr seul qui construit la centration et traduit la saillance.

De plus, de nombreuses études, aussi bien en didactique qu'en psycholinguistique, ont démontré le rôle primordial du nom propre dans la mémorisation d'un référent.

[...] certaines observations menées [...] sur des élèves réputés mauvais lecteurs ont mis en évidence *le rôle crucial du nom propre* dans le repérage et la mémorisation de toutes les informations relatives aux personnages de fiction. Ainsi un personnage n'aurait-il d'existence effective (cognitive) qu'à partir du moment où il est désigné par un Np. (Jonasson 1994 : 49/50)

L'emploi d'un Npr serait donc moins coûteux, permettrait de mettre en exergue la saillance du référent, d'utiliser des pronoms en reprise anaphorique et surtout de mieux le mémoriser.

Cela pourrait expliquer les forts pourcentages d'emploi des Npr complets en première mention dans notre corpus A de textes monoréférentiels :

Corpus A	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>Le Monde</i>	<i>La NR</i>
Pourcentage Npr complet en première mention	73,7%	61,1%	67%	60%	83,3%

C'est le Npr complet qui introduit le personnage politique, c'est lui qui sera répété, qui servira de constante référentielle et de point d'ancrage à la chaîne de nomination. Il est le thème dont on parle et donc objet de prédication.

La présence Npr avec expansion est moins importante dans nos chaînes mais cela s'explique encore par la saillance des référents nommés²⁹⁶.

²⁹⁶ Nous avons sélectionné des chaînes de référence de 3 maillons au moins, donc n'ont pas été sélectionnés tous les Npr n'intervenant qu'une seule fois dans l'énoncé et qui nécessitent alors une expansion explicative.

Le dernier matériau lexical relevé sont les descriptions définies ou indéfinies. Nous avons essayé dans un premier temps de distinguer les SN longs et les SN courts c'est-à-dire formés de deux éléments seulement (det+N par exemple : le ministre) ou de trois ou quatre éléments pour les titres de fonction (le chef de l'Etat, le Premier ministre) mais nous ne sommes pas convaincue de la pertinence de cette distinction et de l'impact de la longueur sur l'emploi de la description. C'est la raison pour laquelle nous proposons aussi un pourcentage global pour la catégorie.

Ces descriptions sont moins fréquentes que les Npr et représentent environ un quart des expressions des chaînes (de 21,5% pour *Libération* à 25% pour *La NR*). Lerat (1981, 1988) propose de distinguer deux types d'anaphores :

- Celles dites par le genre lexical : traduisant essentiellement les relations de synonymie ou hyperonymie (« *l'homme* », « *l'homme politique* ») ;
- Celles dites par le genre linguistique : les noms de qualité (« *l'ancien ministre de l'Ecologie* », « *le chef de l'Etat* »...) mais aussi des propriétés attachées à la situation d'énonciation (« *le grand perdant du remaniement* », « *cette brebis jugée galeuse* », « *un boulet pour le président de la République* », « *l'auteur présumé* »...)

C'est essentiellement cette dernière catégorie qui nous intéresse puisqu'elle regroupe les expressions axiologiquement marquées qui relèvent de la subjectivité du locuteur et expriment son point de vue. Dans le discours journalistique, ces reprises marquées axiologiquement sont souvent dépendantes du contexte et nécessitent parfois de reconstituer le lien référentiel pour bien interpréter le référent : par exemple « *un pitbull à la tête de Snoopy* » pour François Fillon (*Le Monde*, 16/11/2010)

Comment s'organise la distribution entre les Npr et les autres expressions, descriptions définies ou pronoms ?

Il semble établi que le Npr ne peut être *a priori* répété dans la même phrase où il est apparu²⁹⁷. Il sera alors réinstancié soit par un pronom, soit par une description le plus souvent définie.

²⁹⁷ Il est possible qu'il réapparaisse mais cela engendrera alors un effet sémantique spécifique de focalisation dans une situation ou de redoublement par exemple : « *C'est Jean qui pleure et Jean qui rit* », « *Quand Alice veut quelque chose, Alice l'obtient toujours* »...

(259) **Hervé Novelli** a su tard, dimanche, qu'il allait quitter le gouvernement. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

A priori, la répétition inter-phrastique²⁹⁸ de Npr serait aussi à proscrire puisque le pronom serait là pour éviter au maximum les répétitions. En effet, nous n'avons pas relevé d'exemples démontrant le contraire.

A l'instar de Jonasson (1994), nous observons que le Npr complet est aussi employé pour la structuration du texte ou dans les cas de changements situationnels.

Le Npr complet est utilisé pour réactiver le référent soit parce qu'il y a une distance avec la dernière apparition d'un Npr, soit au début d'un paragraphe pour éviter la rupture référentielle et maintenir la cohésion textuelle comme en (260) :

(260) Au lendemain de son éviction du gouvernement, **Hervé Novelli** n'aura pas tardé à rebondir. Jean-François Copé, qui doit succéder ce matin à Xavier Bertrand, comme secrétaire général de l'UMP, a proposé à l'ex-secrétaire d'État et maire de Richelieu, d'être à ses côtés, l'un des deux secrétaires généraux adjoints du mouvement. Le second serait Marc-Philippe Daubresse, autre ex-ministre, et proche de Jean-Louis Borloo. Une manière pour Jean-François Copé de reconnaître au sein du parti l'importance des libéraux d'une part, et des centristes d'autre part.

Hervé Novelli a cependant pris le temps de la réflexion avant de donner son accord au maire de Meaux. Les deux hommes se sont longuement rencontrés, à la demande du Tourangeau, en tête à tête, hier après-midi, au siège parisien de l'UMP. « Je souhaitais obtenir des garanties et poser certaines conditions », nous expliquait-il à l'issue de cette réunion. (*La Nouvelle République*, 17/11/2010)

Nous retrouvons aussi les Npr en cas de changements situationnels spatiaux, temporels ou énonciatifs, dans le cas de changements de rôle:

²⁹⁸ Dans deux phrases consécutives.

(261) Micro en main, Nicolas Hulot a repris son rôle de prédicateur écolo. (*Libération*, 15/11/2010)

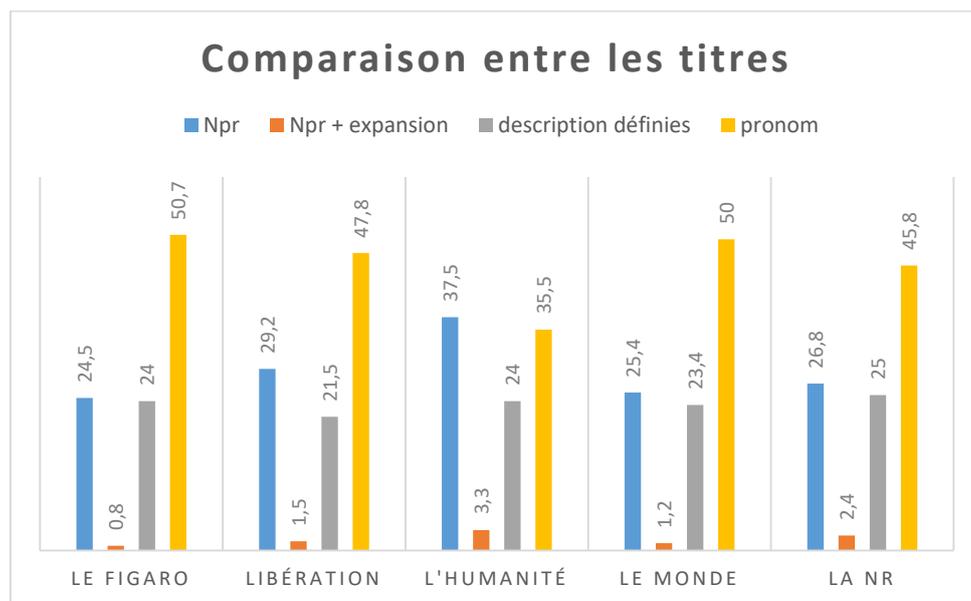
(262) Ce matin, Jean-François Copé présidera, pour la dernière fois, la réunion hebdomadaire des députés UMP. (*Libération*, 16/11/2010)

(263) Lors d'une réunion avec ses partisans, lundi, Jean-Louis Borloo s'est donc dit à « 100% disponible », fort de sa « liberté de parole » retrouvée. (*L'Humanité*, 17/11/2010)

Là encore, le Npr reste le point d'ancrage de la chaîne de nomination, permettant de garder le lien entre les maillons de la chaîne.

3.3. Comparaison entre les titres

Si nous regardons l'ensemble des résultats, nous remarquons que les chaînes sont assez semblables d'un titre à un autre avec des pourcentages parfois assez proches. Néanmoins, nous relevons quelques différences entre les titres que nous allons tenter d'expliquer.



Graphique VI : Comparaison de la composition des chaînes de nomination entre les titres

Le journal *Le Monde* enregistre des pourcentages équilibrés avec 50% de dénominations en pronoms et le reste partagé équitablement entre les Npr et les descriptions. Au niveau des Npr, nous avons sérié cette catégorie en sous-catégories²⁹⁹ : Npr complet, patronyme et une dernière sous-catégorie qui englobe les prénoms, les surnoms et les abréviations. Les Npr complets dans *Le Monde* sont moins nombreux mais nous rappelons cette règle établie par ce titre d'employer les formules de marque de civilité de monsieur (M. Sarkozy) ou de Mme (Mme Aubry) pour désigner les hommes politiques³⁰⁰. Cette procédure fausse un peu la répartition au sein de la catégorie. *Le Monde* se construit ainsi en un journal qui privilégie le sérieux avec une visée de faire-savoir. Le journal est là pour accompagner le lecteur à se faire un avis à partir de ce que celui-ci va lui apporter. Il s'adresse à un lectorat concerné relativement homogène avec lequel il partage un savoir présumé mais aussi co-construit au cours du numéro et des articles.

Le Figaro présente des pourcentages encore plus équilibrés : la moitié des dénominations sont des pronoms (50,7%) et l'autre moitié se partage, à parts égales, entre les Npr (24,5%) et les descriptions (24%). *Le Figaro* est un journal politiquement marqué à droite avec un lectorat que l'on peut supposer homogène au niveau des valeurs. Néanmoins cette répartition (assez proche de celle *du Monde*) montre que le titre, peut-être soumis à la réalité concurrentielle, a su diversifier sa stratégie et ne se limite pas à un journalisme d'opinion.

La Nouvelle République présente une répartition à peu près identique avec néanmoins quelques petites variations : nous observons moins de pronoms, plus de Npr avec expansion et de Npr que les deux titres précédents. Dans la sous-catégorie prénoms, abréviations et surnoms, *La NR* enregistre un pourcentage plus élevé ce qui peut s'expliquer par les thèmes des articles. En effet, dans le corpus d'articles sélectionnés, il se trouve deux articles de 2010 sur le remaniement gouvernemental et sur deux élus régionaux, un entrant au gouvernement et un sortant. Ces deux élus sont saillants dans un contexte régional, presque amical et c'est sur la proximité que joue le titre régional. Cette proximité est présente dans l'article avec des surnoms et des dits rapportés d'amis.

²⁹⁹ Voir tableau général des résultats.

³⁰⁰ Forme comptabilisée avec le patronyme.

L'emploi de prénoms et surnoms fait partie d'une stratégie discursive du titre qui met en avant cette complicité de proximité avec ses lecteurs ((264) et (265)).

(264) Après un septennat au côté de Charles Pasqua, pour lequel il affiche toujours un profond respect, « Momo » rejoint l'UDF. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

(265) « Dans un changement de gouvernement, il y a toujours quelque chose d'inhumain et d'inconvenant. Hervé le sait et ne s'épanche pas », observe le député Philippe Briand, président départemental de l'UMP. (*La Nouvelle République*, 16/11/2010)

La NR a un lectorat hétérogène qui n'a de commun que sa zone géographique. Privilégiant le fait d'écrire sur les hommes politiques du cru, le titre présuppose que ces hommes sont connus de leurs concitoyens locaux (beaucoup de Npr complets). Les descriptions mettent souvent en avant ce lien d'appartenance géographique et de proximité (266).

(266) Le Loir-et-Chérien Maurice Leroy et la Berrichonne Jeannette Bougrab font leur entrée. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

Mais au vu de l'hétérogénéité sociale, politique, culturelle de son lectorat, il est aussi en droit de supposer un savoir partagé minimal, une mémoire discursive *a minima* qu'il va compenser en augmentant les descriptions et les noms propres avec expansion afin de donner à son lectorat un maximum d'informations et les clés d'une bonne interprétation des références (267).

(267) « Petit Français sang-mêlé » lui aussi – aïeux juifs roumains côté paternel, famille maternelle séfarade débarquée d'Algérie – Jean-François Copé a retenu le conseil de Nicolas Sarkozy. (*La Nouvelle République*, 15/11/2010)

Libération enregistre un plus fort pourcentage de Npr que les autres titres (à part *L'Humanité*), surtout sur les patronymes et les surnoms / abréviations. Il y a moins de descriptions (21,5%).

Libération emploie donc plus de marqueurs de haute accessibilité (pronom, abréviation, patronyme) ; il estime que les lecteurs ont des représentations partagées (avec le titre) et que les référents sont accessibles en arrière-plan et donc identifiables.

L'Humanité a un profil différent des autres titres. Il utilise dans l'ensemble de ses chaînes de nomination moins de pronoms (35,5%) et beaucoup plus de Npr (37,5%). Cette catégorie de Npr est d'ailleurs pratiquement composée exclusivement de Npr complets (32,2%). Contrairement à l'échelle d'accessibilité d'Ariel, nous faisons ici l'hypothèse que l'emploi des Npr complets dans *L'Humanité* correspond à un lectorat homogène partageant les mêmes savoirs et les mêmes valeurs, qui connaît les référents nommés dans les articles et qui n'a pas besoin d'informations supplémentaires. Les noms propres complets sont autant de points d'ancrage qui ponctuent le discours journalistique, qui contribuent à faire mémoriser aux lecteurs les noms de ces hommes politiques, dans une stratégie de personnalisation de la politique. *L'Humanité* reste malgré tout un journal d'opinion³⁰¹, ce qui se reflète dans les descriptions (268) qui sont dans l'ensemble axiologiquement marquées. La dialectique, le lexique sont convenus et relèvent d'un style propagandiste.

(268) Le monarque élu, plus manipulateur que jamais (*L'Humanité*, 15/11/2010)

Des « aboyeurs », Lefèbvre et Mariani, récompensés pour leur zèle outrancier et souvent ordurier (*L'Humanité*, 15/11/2010)

La vedette du Fouquet's (*L'Humanité*, 15/11/2010)

L'un des bénéficiaires, durant sa campagne présidentielle, des largesses de Liliane Bettencourt (*L'Humanité*, 16/11/2010)

Un inconditionnel de Nicolas Sarkozy (*L'Humanité*, 16/05/2011)

DSK le bling-bling (*L'Humanité*, 16/05/2011)

D'un autre, réparé dans son château de l'Élysée et assiégé par son impopularité (*L'Humanité*, 17/05/2011)

³⁰¹ A noter que *L'Humanité* est le seul journal qui donne la parole à Pierre Laurent, secrétaire national du PCF et qui le cite régulièrement dans ses colonnes.

Si les actes de nomination participent à la construction de l'*ethos* discursif, il est sensible que les stratégies de nomination participent à la construction de la représentation du lectorat, l'instance-cible de Charaudeau (2009).

[...] l'instance-cible devient une construction imaginée à partir des résultats de ces sondages, mais surtout à partir d'hypothèses sur ce que sont les capacités de compréhension du public visé (cible intellectuelle), ses intérêts et ses désirs (cible affective). (Charaudeau 2009)

Chaque titre a une visée de captation, exacerbée actuellement par un contexte économique fragile et une désaffection du public pour la presse écrite qui se tourne plus volontiers vers les nouveaux modes de diffusion numérique (souvent gratuits). Soumis à une réalité concurrentielle, chaque titre construit son lectorat à travers « la structuration, dans le discours du titre, d'un lien proposé au récepteur », « un contrat de lecture » (Véron 1988 : 15). Les stratégies sont de l'ordre de la séduction, de la connivence, avec la finalité de construire une communauté de lecteurs.

4. Les irrégularités, les instabilités

Nous avons déjà énoncé le fait que les descriptions définies ou les expansions du Npr devaient répondre à une condition de pertinence. L'information apportée par l'unité lexicale doit être pertinente dans le contexte de l'article. Or, si dans la majorité des articles, cette condition de pertinence est respectée, dans certains articles, elle nous semble parfois mise à mal.

Nous pouvons expliquer cet écart entre la dénomination choisie et le contexte par la volonté pour le locuteur d'inscrire le référent dans une nouvelle catégorie. En imposant une nouvelle catégorisation, le locuteur introduit une autre relation entre cette catégorie et le propos de l'énoncé.

(269) « *Même si je voulais vous effacer, j'aurais beaucoup de mal* », a déclaré gentiment la nouvelle ministre, treize fois championne de France de karaté [...] (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Quel intérêt a ici le journaliste à spécifier en (269) que la nouvelle ministre, Chantal Jouanno, est aussi treize fois championne de France de karaté, surtout dans le discours journalistique qui apporte essentiellement des indications sur les fonctions politiques ? Dans ce double acte de nomination, le journaliste apporte une première information aussitôt complétée et corrigée par une deuxième qui elle, ne fait peut-être pas partie des connaissances partagées : Chantal Jouanno est nouvelle dans ses fonctions donc *a priori* manque d'expérience dans ce domaine, mais son palmarès sportif dans des sports de combat dénote supposément de grandes qualités (endurance, persévérance, maîtrise...) et contrebalance cette première dénomination.

(270) Secundo, l'ancien assureur de 45 ans promet de s'appuyer sur les syndicats et le patronat pour mener à bien sa mission. (*Le Figaro*, 16/11/2010)

Pareillement, dans l'exemple (270), la désignation d'ancien assureur pour Xavier Bertrand semble déplacée dans ce contexte politique. Le journaliste met en relation une nouvelle catégorie du référent (son ancienne profession) et son action politique dans le but d'instaurer un lien de causalité : c'est parce qu'il était assureur donc apte à régler les situations difficiles, les sinistres que son action et sa mission politique pourront réussir.

(271) Michel Mercier, l'ancien bras droit de François Bayrou, passe du ministère de l'espace rural à celui de la justice. [...] Cet ancien professeur de droit, catholique, doit rassurer une magistrature. (*Le Monde*, 16/11/2010)

En (271), si nous comprenons la pertinence de souligner le parallèle entre la discipline d'enseignement (le droit) et le nouveau ministère de Michel Mercier, nous sommes plus perplexe devant la qualification de *catholique* apportée par le journaliste à moins que celui-ci ne veuille souligner les qualités morales supposées rattachées à une pratique religieuse.

(272) Passé sans transition du PS au sarkozysme, le French doctor à la cote de popularité inoxydable a cru pouvoir mettre en application une diplomatie des droits de l'homme et du droit d'ingérence. (*Libération*, 15/11/2010)

En (272), la désignation de *French doctor* risque de rester assez obscure pour un lectorat plus jeune qui n'est pas au courant du passé engagé de Bernard Kouchner, médecin humanitaire qui militait pour le droit d'ingérence politique dans un cadre humanitaire alors qu'il réactive chez un lectorat plus âgé l'image de ce même Bernard Kouchner portant des sacs de riz en Afrique. La désignation est axée vers un lectorat bien ciblé, celui du titre...

(273) Trésorier de l'UDF puis du Modem, ce fils de maçon, professeur de finances publiques et de droit des collectivités locales à la faculté de Lyon-III, n'a abandonné cette charge que lors de son entrée au gouvernement [...] (*Libération*, 15/11/2010)

Dans ce dernier exemple, nous relevons la description démonstrative « *ce fils de maçon* » en opposition avec la suite d'informations données par ailleurs. C'est cette opposition qui est mise en scène pour souligner l'extraction populaire de l'homme mais aussi sa réussite. A un moment où chacun déplore la reproduction des élites dans notre société, il semble important pour le journaliste de mettre en avant cette réussite. Le journaliste aurait-il donné cette information si son père avait été enseignant ou autre ?

Les exemples suivants sont des exemples type d'irrégularité dans la nomination. Dans cet article de *Libération* du 17/05/2011 en (274), Dominique Bertinotti est introduite dans l'énoncé en première mention par le Npr en entier sans autre indication, désignation ou redénomination par ailleurs. Soit le journaliste fait un oubli en ne repérant pas le personnage, soit il considère que le politique fait partie de la mémoire et du savoir des lecteurs de son titre et n'estime pas à avoir à le spécifier, soit encore, il estime non nécessaire, l'essentiel étant de trouver quelqu'un, peu importe l'homme (ou la femme) politique qui est seulement un contributeur au propos.

(274) Hasard de calendrier, Ségolène Royal était la première responsable socialiste invitée dimanche matin à réagir sur Europe 1 à ce qu'elle a appelé une « *nouvelle bouleversante* ». Hier ses proches saluaient « *son sens des responsabilités* » : « *Ségolène a donné le la* », se félicitait Dominique Bertinotti. « *Elle a fixé la position reprise ensuite par Hollande évidemment, Aubry ensuite, mais aussi par*

François Baroin le porte-parole du gouvernement », ajoutait le député Guillaume Garot. (*Libération*, 17/05/2011)

La seule spécification est donnée dans le contexte précédent : Dominique Bertinotti et Guillaume Garot sont des proches de Ségolène Royal. Mais autant le Npr de Guillaume Garot apparait avec une apposition spécifiant sa fonction électorale, autant le Npr de Dominique Bertinotti apparait seul en première mention. Le porteur initial n'est pas spécialement saillant³⁰² et n'est pas rafraîchi dans la mémoire discursive des lecteurs.

(275) « *Que veux-tu, il est brillant* » : ce soir d'octobre 1998, au sortir de l'hémicycle après une discussion budgétaire animée, Philippe Auberger, député RPR, ne feint pas son enthousiasme. Son homologue de l'opposition sourit, l'air entendu : Dominique Strauss-Kahn qui, avec panache, vient de se payer la tête du député vert Yves Cochet, est sans conteste le ministre de l'Economie le plus talentueux depuis... ils ne savent plus très bien. (*Libération*, 16/05/2011)

En (275), autre exemple de *Libération* du 16/05/2011, une désignation est donnée sans que l'on sache à qui cela réfère. Même le contexte n'aide pas à lever l'ambiguïté.

A qui réfère l'expression « *son homologue de l'opposition* » ? A Dominique Strauss-Kahn ? Cela semble difficile puisque, en octobre 1998, il est alors ministre de l'Economie, membre du gouvernement et donc de la majorité. A Philippe Auberger ? Il est député RPR mais alors pourquoi employer le terme homologue qui renvoie à une équivalence, à une correspondance. L'homologue de DSK ne peut être qu'un autre ministre et l'homologue de Philippe Auberger, qu'un autre député. Nous nous perdons en conjectures sans pouvoir identifier à qui renvoie cette désignation.

Il faut parfois faire appel au contexte de l'article et faire des inférences comme dans l'exemple ci-dessous (276). Au début du paragraphe, il est précisé « *à l'Assemblée nationale* » puis s'ensuivent une quinzaine de lignes dans lesquelles il est question

³⁰² Dominique Bertinotti est une femme politique qui a été ministre déléguée à la famille, connue aussi pour avoir révélé être atteinte d'un cancer et suivre une chimiothérapie.

notamment de Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS expliquant à ses troupes la situation de l'affaire DSK. Le paragraphe s'achève alors sur cette dernière phrase :

(276) Dans les couloirs, Michel Vauzelle en profite, lui, pour demander à nouveau l'annulation de la primaire. (*Libération*, 18/05/2011)

Le Npr complet apparaît seul en première et seule mention. Le lecteur doit donc faire appel au cotexte pour interpréter correctement le référent, le porteur initial de ce Npr : c'est un socialiste (cf. le titre de l'article : « Groggy, le Parti socialiste tente de garder le cap »), et c'est un député en rapport avec le lieu précisé en début de paragraphe ajouté à l'information que Jean-Marc Ayrault a parlé à ses troupes, le lecteur supposera les autres députés socialistes. Toutes ces inférences risquent d'entraîner une identification aléatoire du référent et carrément l'échec de l'identification.

(277) A l'issue du bureau national, le porte-parole des députés PS, Alain Vidalies, soutien de Martine Aubry, jugeait qu'après l'affaire Strauss-Kahn, « *il faut des règles encore plus précises sur le déroulement des primaires* ». [...] Selon le strauss-Kahnien Gérard Collomb, « *on n'est plus dans une séquence où les uns et les autres pouvaient représenter la diversité des choix*. [...] ». Patrick Menucci parle même d'une « *émotion plus forte qu'au soir du 21 avril* » 2002. (*L'Humanité*, 18/05/2011)

Pareillement en (277) qui relate la réunion du bureau national du PS à la suite de l'affaire Strauss-Kahn, toutes les personnes citées sont accompagnées d'une expansion qui définit leur fonction, leur appartenance, etc. Seul, l'homme politique Patrick Menucci est introduit dans l'article sans spécification. Il faut alors construire un lien que l'on peut inférer des éléments du contexte pour interpréter correctement le Npr : c'est un député, socialiste qui fait partie du bureau national du PS, donc un homme politique qui a légitimité pour parler et donner son sentiment. Mais le contexte n'offre aucune autre information sur l'homme.

Le dernier exemple d'inférence que nous rapportons en (278) peut laisser encore une fois le lecteur dans le doute quant à l'interprétation à faire.

(278) Certains ont la foi, tel Mario Martinet, 54 ans, animateur de Génération DSK dans les Bouches-du-Rhône : « *C'est un séducteur,*

mais pas un violeur. Je suis assez serein, car si l'on arrive à démontrer que ces faits sont faux plus rien ne l'arrêtera ». Encore faut-il remplir cette condition. « *Au PS, heureusement ou malheureusement, on a d'autres candidats !* » conclut le conseiller général. (*Le Monde*, 17/05/2011)

L'homme politique Mario Martinet a été introduit en première mention avec une construction Npr + apposition descriptive, notamment son rôle politique par rapport à DSK. Le paragraphe s'achève sur les commentaires rapportés d'un conseiller général (description définie) sans autre mention. Cette fonction n'ayant pas été rattachée au Npr lors de l'introduction, le lecteur est en droit de se poser la question de la référence (l'homme politique n'étant pas particulièrement saillant...). Seul le verbe « *conclure* » peut aider à inférer que Mario Martinet et le conseiller général sont une seule et même personne, citée en début de paragraphe et concluant ensuite son discours.

Dans d'autres cas, le Npr apparaît en première et seule mention sans indication ni information, comme en (279) dans un article sur Éric Besson et Brice Hortefeux :

(279) En janvier 2009, Éric Besson succédait à Brice Hortefeux et accélérât le durcissement de la politique migratoire [...].
(*L'Humanité*, 16/11/2011)

Ou encore dans cet extrait tiré d'un article sur le remaniement ministériel de 2010 pour lequel il est nécessaire de faire appel à des connaissances encyclopédiques, à sa mémoire à long terme, à des connaissance donc externes à l'article et au discours pour Rachida Dati et comprendre l'allusion aux « *débuts flamboyants* » :

(280) M. Sarkozy cherche à préserver l'apparence de l'ouverture aux personnalités issues de l'immigration, mais on est loin des débuts flamboyants de Rachida Dati place Vendôme. (*Le Monde*, 16/11/2010)

Les irrégularités semblent pour beaucoup relever plutôt d'oublis des journalistes, soit au moment de l'écriture même de l'article, soit dans la réorganisation de l'article par le journaliste rédacteur lui-même à un moment postérieur à la rédaction ou par le journaliste secrétaire de rédaction au moment de la relecture et de la mise en page. Mais

nous avons surtout l'impression que cela relève d'un dialogisme, le discours médiatique étant animé de réseaux en interaction, de discours et de paroles se rencontrant, se percutant mais aussi d'un dialogisme inhérent à la nomination car « une nomination n'existe qu'en fonction d'autres nominations, en charge d'autres points de vue (Siblot 1999 : 26).

5. Conclusion

Le journaliste politique est le médiateur entre le monde politique et les lecteurs. Il doit rendre lisible des événements souvent complexes. Son souci constant va résider dans le fait de traduire les faits et les enjeux politiques, de rendre clair, compréhensible son propos vulgarisateur tout en cherchant l'adhésion. Pour ce faire, le journaliste va avoir recours à la « traduction des enjeux politiques sous forme de personnages, de rivalités individuelles », avec une forte personnalisation de personnages hauts en couleur, de « trognes », la révélation d'aspects cachés ou paradoxaux des acteurs » (Neveu 1993 : 22). Ces personnages politiques doivent être nommés en discours et c'est le journaliste qui réalise ces actes de nomination.

En relevant, dans un premier temps, toutes les formes de dénomination et de désignation, nous avons construit une typologie sur l'ensemble de nos deux corpus.

Le discours médiatique de la presse écrite semble privilégier le Npr pour référer aux hommes politiques, en emploi seul si celui-ci est saillant, avec expansion explicative, localisante ou descriptive dans le cas d'une moindre notoriété, afin que l'identification puisse se faire et l'échange aboutir³⁰³.

Comme nous l'avons déjà vu lors du recensement des différentes expressions, les descriptions définies en apposition aux Npr ou autonomes sont pour la majorité d'entre elles reliées à la thématique de la fonction ou de l'appartenance politique ce qui est justifiable car nous travaillons sur un corpus d'articles de presse ayant pour thème la vie politique française. Les personnes dont il est question dans ces articles sont des hommes

³⁰³ Les techniques d'enseignement de l'écriture journalistique préconisent de mettre en première mention le prénom, le nom puis le rôle ou la fonction en apposition pour tout personnage introduit dans un article.

et des femmes politiques français qui créent ou participent à un événement politique. La description définie renvoie, de ce fait, à cette dimension en situation de la personne. Les titres plus spécialisés, comme *L'Humanité* par exemple, partent du principe que ces personnalités politiques sont connues de leur lectorat et considèrent que cette dimension, appartenance politique et/ou fonction, fait partie des connaissances encyclopédiques que possèdent leurs lecteurs. Ces titres privilégient souvent le Npr dans une stratégie discursive de personnalisation de la politique. Les titres plus généralistes considèrent, eux, qu'il leur faut redonner les informations généralement en début d'article ou dans l'article quand un nouveau référent est introduit. En associant Npr et description définie en début d'énoncé, le lecteur sera à même de mémoriser cette association puis de reconnaître ensuite dans la description définie employée seule, une dénomination coréférentielle.

Les désignations sont souvent moins informatives et plus subjectives, introduisant une modalisation. L'apport cumulatif d'informations dépend pour certaines du contexte. Elles qualifient l'homme de manière provisoire (« *le premier-ministrable malheureux* »), introduisent une marque appréciative, un jugement axiologique (« *la vedette du Fouquet's* »).

Ariel (1990) propose une échelle d'emploi des Npr fondée sur le principe d'accessibilité : Np plein + description > Np plein > titre + Patronyme > titre de courtoisie + Patronyme > Patronyme > Description Définie (anchored description) > prénom (Ariel 1990 : 208)

Cette échelle repose sur un postulat cognitif, sur un degré de familiarité du locuteur par rapport au référent cité. Dans ce cas-là, le Npr associé à une description correspondrait à un faible degré de connaissance du référent par le locuteur, l'obligeant à le désigner et par son nom entier et par une qualification qui le situerait et fixerait sa connaissance.

Nous avons observé dans les chaînes de nomination que les Npr sont très nombreux, en première mention mais aussi présents tout au long de l'article. Souvent accompagnés, comme nous l'avons vu, en première mention d'une description définie y associant en général la fonction ou l'appartenance politique, ils participent à une sorte d'apprentissage du référent. Ils seront par la suite employés seuls. L'emploi d'un Npr au cœur de l'énoncé permet de réinstancier le référent dans le discours, pour initier notamment une nouvelle situation, une évolution de situation ou un changement

thématique. Nous pouvons considérer que le Npr est la partie stable de la nomination, celle sur laquelle justement la nomination s'appuie.

Si nous trouvons la théorie de l'accessibilité d'Ariel (1990) intéressante et transposable à nos chaînes de nomination, il nous semble néanmoins que cette échelle ne prenne pas suffisamment en compte la saillance du particulier nommé.

Chapitre 6 : construction identitaire de l'image médiatique

Nous distinguons l'identité de l'identification. Nous entendons l'identification comme une opération de repérage d'identité entre deux objets (totale ou partielle) et l'identité comme une construction se rapportant à un seul sujet. Nous définissons une relation d'identité entre deux éléments si ceux-ci réfèrent au même particulier.

La notion d'*identité* remonte aux origines de la pensée philosophique présocratique³⁰⁴. Mais c'est en 1950 que le psychanalyste Erik H. Erikson introduisit le concept d'identité dans les sciences humaines dans son ouvrage *Enfance et Société*. Depuis une vingtaine d'années maintenant, le terme s'est répandu dans toutes les disciplines des sciences humaines. De ce fait, la notion d'*identité* est difficile à cerner car elle est transversale et présente dans plusieurs sciences humaines. Elle semble être devenue un concept polymorphe dont il faut spécifier le contenu pour chaque discipline, ce qui donne de nombreuses définitions et une multitude de significations.

En sociologie par exemple, l'identité est plurielle : chacun peut en avoir plusieurs. De ce fait, on parlera alors de construction identitaire de l'individu avec l'identité personnelle, l'identité par appartenance à un groupe social, professionnel, familial... mais aussi d'une identité nationale qui peut générer (on l'a constaté) conflits et stratégies identitaires. A l'opposé, la psychologie ne conçoit l'identité que dans l'unicité : chacun n'a qu'une identité personnelle. Néanmoins, ces disciplines sont d'accord quand elles envisagent l'identité comme un processus, une construction jamais stabilisée.

³⁰⁴ Pour les philosophes présocratiques, la notion d'identité était liée à la notion d'identique et à la notion de changement.)

1. L'identité en analyse du discours

Dans le cadre de l'AD, la notion d'*identité* reste complexe et difficile à cerner selon la perspective envisagée. Souvent, la notion est prise en compte comme allant de soi. Il nous semble impossible de faire l'impasse sur une définition dans notre champ de recherche.

En analyse du discours, la notion d'identité est associée à deux autres notions, le *principe de l'altérité* et l'*individuation*. La première, l'altérité, pose le fait qu'il n'y a pas de conscience de soi sans conscience de l'autre et que c'est en prenant conscience de l'autre que nous posons notre propre existence. Cette « prise de conscience de soi » (Charaudeau 2009), s'effectue en deux temps³⁰⁵ : dans un premier temps, il y a opposition entre moi et non-moi, puis dans un deuxième temps, il y a reconnaissance de ce moi comme n'étant pas l'autre, mais aussi la reconnaissance d'un « soi-même comme un autre » (Ricoeur 1990). Ce mouvement de reconnaissance dans l'altérité fait partie du processus d'individuation, concept emprunté à la psychologie analytique. Jung (1967) introduit l'individuation dans les années 60 et la définit comme un processus par lequel un individu prend conscience de sa propre individualité, autonome et entière. L'analyse du discours conçoit l'individuation comme la reconnaissance du sujet comme existant et pensant.

L'identité est ce qui permet au sujet de prendre conscience de son existence qui se constitue à travers la prise de conscience de son corps (un être-là dans l'espace et le temps), de son savoir (ses connaissances sur le monde), de ses jugements (ses croyances), de ses actions (son pouvoir de faire). L'identité va donc de pair avec la prise de conscience de soi.

³⁰⁵ Nous retrouvons en psychologie cette même prise de conscience de soi chez l'enfant qui, dans un premier temps, considère le corps de sa mère comme une extension de lui-même et qui, au cours d'une phase de différenciation/séparation/individuation (entre 5 et 36 mois) va petit à petit construire la différenciation entre le dedans et le dehors, entre le moi et non-moi (sa mère tout d'abord puis par extension, tout ce qui n'est pas lui, donc les autres).

Mais cette prise de conscience de soi, pour qu'elle se fasse, a besoin de différence, de différence vis-à-vis d'un autre que soi. Ce n'est qu'en percevant l'autre comme différent que peut naître la conscience identitaire. (Charaudeau 2009)

De l'altérité naît l'identité.

Selon les auteurs et la perspective envisagée, la notion d'*identité* sera conjuguée sous plusieurs formes. Lochard (2002), par exemple, envisage trois types d'identité, l'identité sociale, l'identité médiatique et l'identité discursive qu'il définit comme suit :

« [l'] identité sociale fait référence à l'ensemble des attributions identitaires qui sont potentiellement mobilisables, pour un même sujet, par une instance de production afin de fonder initialement sa présence dans une émission (ou une séquence) de plateau, qu'elle soit informative (journal télévisé), à prétention explicative (débat) ou à visée ouvertement distractive. » (Lochard 2002 : 149)

« A la différence de l'identité sociale, dont les différentes dimensions sont importées et ratifiées dans l'espace télévisuel, l'identité médiatique est entièrement déterminée par le dispositif de l'émission jouant là comme un lieu d'imposition de rôles et de statuts. » (ibid : 151)

Lochard rattache à l'identité médiatique la notion de statut médiatique, c'est-à-dire « la place affectée par la machinerie médiatique » (ibid : 151) qui détermine le rôle communicationnel. Quant à l'identité discursive, Lochard la conçoit « à travers des comportements discursifs et par le biais des rôles langagiers » (ibid : 152), identité que les protagonistes de l'échange peuvent par différentes stratégies assumer ou refuser.

Charaudeau (2009) opte pour deux identités, l'identité sociale et l'identité discursive.

L'identité sociale (psycho-sociale, faudrait-il dire car elle est empreinte de traits psychologiques) est donc un "attribué-reconnu", un "construit par avance" au nom d'un savoir reconnu par institutionnalisation, d'un savoir-faire reconnu par la performance de l'individu (expert), d'une position de pouvoir reconnue par filiation (être bien né) ou par attribution (être élu/être décoré), d'une position de témoin pour avoir vécu l'événement ou s'être engagé (le militant/le baroudeur).

C'est cette identité sociale qui légitime la personne à agir, à prendre la parole. Quant à l'identité discursive, elle « est construite à l'aide des modes de prise de parole, de

l'organisation énonciative du discours et du maniement des imaginaires socio-discursifs. Et donc, à l'inverse de l'identité sociale, l'identité discursive est toujours un "à construire-construisant". » (Charaudeau 2009)

Pour notre part, nous envisageons pour ce travail deux types d'identité pour les hommes politiques : une identité sociale et une identité médiatique discursive, représentations construites à des niveaux différents.

1.1. L'identité sociale

Nous envisageons l'identité sociale d'un homme politique sous deux formes concomitantes : son identité personnelle et son identité politique. Nous définissons l'identité personnelle par l'ensemble des caractéristiques physiques (homme/femme, blanc / noir / asiatique...), des qualités morales, des traits de caractère (orgueilleux, flegmatique, courageux...) et autres particularités³⁰⁶ qui peuvent définir un individu en tant que tel et qui relèvent pour certaines de la sphère privée. Son identité politique regroupe toutes les informations relatives à ses fonctions électives, à son positionnement politique et à ses engagements, à son itinéraire politique, c'est-à-dire tout ce qui a trait à son rôle public, et qui constitue la sphère publique.

Est associée à cette notion d'identité sociale, la notion de légitimation de la parole : qui parle et de quel droit ? La légitimation est définie comme « un processus de discours qui doit aboutir à ce qu'on lui reconnaisse un droit à la parole et à une légitimité pour dire ce qu'il dit » (Maingueneau, Charaudeau, 2002 : 59). Pour nos hommes politiques, ce sont leur statut et leur fonction qui légitiment leur présence et leur parole dans le discours.

Nous n'avons pas accès directement à ces identités, nous n'avons qu'une représentation, qu'une image. Dans sa réflexion générale sur l'interaction, Goffman (1967) montre que nous construisons une image de nous-mêmes pour nous-mêmes et que nous donnons à

³⁰⁶ Les goûts par exemples : dans un article du *Figaro* du 15/11/2010, nous apprenons que Nicolas Sarkozy aime les cigares.

voir cette image construite aux autres. Cette représentation de notre identité est un construit plus ou moins conscient, en constante négociation, qui évolue au gré des interactions. Les enjeux de l'interaction sociale étant importants, chacun essaie de se présenter sous son jour le plus flatteur, en présentant une image de lui-même en accord avec ce qu'il croit être le mieux. Un homme politique va construire son image sur ses propres attentes et représentations mais aussi sur ce qu'il se représente – déterminé par des normes - être la fonction et le rôle de l'acteur politique et sur ce qu'il pense être les attentes de ses électeurs potentiels.

Nous n'envisageons pas ici la construction de cette représentation de l'identité du sujet par lui-même mais par un tiers (la presse écrite) à partir des actes de nomination qui se manifestent dans le discours du journaliste.

1.2. L'identité discursive

C'est au fil du discours, à chaque acte d'énonciation que cette identité discursive se construit. A l'identité sociale (rôle, statut, position ...) s'ajouteront d'autres traits d'identité, association qui se fait à travers des actes de discours.

[...] les identités des participants peuvent être également conçues comme des constructions discursives qui s'établissent à travers l'interaction elle-même au fur et à mesure de son déroulement, à partir des caractérisations qu'effectuent les locuteurs et de la manière dont ils les présentent face à leurs interlocuteurs.
(Montes 2009 : 73)

Nous rejoignons l'auteur pour présenter les identités comme des construits émergeant de l'activité discursive et qui peuvent évoluer au cours du discours. Par le processus de nomination, le journaliste locuteur exprime les traits d'identité qu'il sélectionne dans la construction de la présentation des hommes politiques qu'il convoque dans son propre énoncé. Le plus souvent, c'est l'identité publique qui est annoncée en indiquant la catégorie sociale, le statut politique des personnes dont il est question. La stabilité de cette identité professionnelle est ambiguë : cette identité peut, elle aussi, évoluer et changer comme dans notre premier corpus où les hommes et les femmes politiques cités

sont tous en devenir de changer de position : nouveau ministre, ancien ministre, nouveau chef de parti... Les différents statuts sont souvent cumulés dans les dénominations et cette accumulation ou ce retour sur ce qui a été, permet de redonner à l'identité professionnelle une certaine stabilité.

Ensuite, le journaliste locuteur peut mettre en avant d'autres traits caractérisants qu'il juge pertinents (âge, profession, caractère, parcours...). Certains traits sont marqués subjectivement et révèlent le positionnement du journaliste quand il réfère à ces tiers ; mais aussi selon le genre, l'orientation axiologique du trait convoqué peut varier comme nous avons pu le voir antérieurement.

Nous appelons cette identité construite en discours, identité discursive médiatique ou image médiatique puisque construite et donnée à voir par les discours des médias.

Il est à noter que dans ce processus de nomination, le tiers est absent et ne peut à ce moment inférer dans la constitution de sa propre image. Mais l'homme politique est préexistant au discours et dans une visée de séduction d'un électorat, il³⁰⁷ a déjà construit une image véhiculée auprès du public. Les lecteurs en ont donc généralement déjà une représentation qui relève de l'*ethos prédiscursif*. La représentation construite par chaque titre sera soit en adéquation avec celle de ses lecteurs dans une visée d'adhésion, soit tentera d'influencer la représentation préétablie en alimentant ainsi le traitement événementiel.

Comme les autres médias³⁰⁸, la presse écrite, tout en contribuant, sert de médiateur entre le public, les citoyens et les hommes politiques qui n'ont que très peu de relations directes³⁰⁹. L'homme politique a besoin des médias pour rencontrer son électorat potentiel, pour faire passer son image, pour se faire connaître, pour exister. Il doit par cet intermédiaire obtenir une légitimité médiatique qui détermine en partie son identité politique. De son côté, le citoyen veut identifier l'homme politique, connaître ses idées mais surtout et avant tout l'homme lui-même. Cette personnalisation de la politique

³⁰⁷ Lui, mais plus vraisemblablement son équipe de communicants.

³⁰⁸ Moins que d'autres médias comme la télévision bien entendu.

³⁰⁹ La période électorale est *a priori* la seule période où l'homme politique va à la rencontre de ses électeurs (distributions de tracts, réunions, meetings...). Il y a aussi les permanences pour les maires et les députés. Les autres rencontres sont institutionnelles (inaugurations, dépôts de gerbes...) et ne favorisent pas les échanges.

n'est pas nouvelle mais semble être de plus en plus importante³¹⁰. Ce ne sont plus les idées, les programmes qui sont importants mais les personnalités mises en avant pour les défendre³¹¹ : une élection devient la rencontre d'un homme avec ses électeurs.

Ces représentations ne sont pas stables, mais au contraire dynamiques, elles évoluent au fil des actes discursifs successifs. Elles ne sont saisissables que dans les manifestations discursives qui les élaborent. Ce sont ces procédés que nous repérons, que nous observons pour comprendre comment se construisent ces représentations identitaires médiatiques.

L'identité est donc afférente à l'activité discursive – définie en tant que pratique sociale –, mais non donnée, elle suppose l'interprétation de l'analyste à partir des formes langagières en lien avec un contexte socio-historique. Une recherche visant des représentations identitaires se dotera en conséquence d'une méthodologie rigoureuse, non seulement appuyée sur les formes, mais également apte à saisir le caractère dynamique et mouvant de l'identité en discours telle qu'elle s'élabore en contexte interactionnel. (Garric 2014)

Cette identité médiatique discursive ne doit pas se confondre et se réduire à l'identité sociale de l'homme politique. L'identité sociale est stable et relève pour beaucoup de l'identité politique qui se définit essentiellement en termes de statuts, de rôles, de fonctions électives. Si l'identité sociale sert d'ancrage à l'identité médiatique, cette dernière est construite et déterminée dans le discours et ne peut être saisie qu'en contexte. Elle n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se constitue par touches successives, elle évolue, elle est toujours en renégociation. C'est dans l'acte de nomination et notamment dans le choix paradigmatique que nous repérons ce processus. Les différentes dénominations et désignations sont autant de traces de l'activité discursive de la construction identitaire de l'image médiatique que les journaux construisent pour chaque homme politique, représentation comme lieu de stratégies et d'enjeux.

³¹⁰ La peopolisation encouragée par Nicolas Sarkozy semble avoir aussi accéléré les choses avec cet effacement de la frontière entre vie privée et vie publique et confusion entre les deux.

³¹¹ On l'a malheureusement observé avec le NPA qui avait atteint un score honorable de 5% à la présidentielle de 2007 avec Olivier Besancenot comme représentant et qui ne fait plus recette avec son nouveau candidat, Philippe Poutou.

Il est en revanche un point que nous ne pourrions pas observer : celui de la réception et de l'interprétation par le lecteur de ces identités médiatiques que la presse lui présente. En effet, nous avons choisi la perspective du journaliste-scripteur qui construit une image médiatique, image qu'il donne à lire dans ses articles, qu'il cherche à imposer de par son rôle et sa légitimité à écrire à une instance de réception, le lecteur, le TU destinataire, qui, à son tour, acceptera, réfutera ou interprétera selon ses connaissances et ses croyances, cette image médiatique proposée.

Dans une « situation de discours », il y a notamment toutes les croyances et les intentions des interlocuteurs, selon celles que l'on prend en compte et celles que l'on néglige pour interpréter un énoncé, on fait varier la lecture autant qu'on veut. (Ducrot 1980 : 18)

2. L'identité médiatique

La perspective comparative entre nos cinq titres de presse écrite permet de repérer les convergences et les différences entre les représentations construites d'une même personnalité politique pendant une même période. Nous avons sélectionné des hommes politiques de second plan qui présentaient néanmoins un nombre suffisant de dénominations pour les soumettre à l'analyse. Nous ne présentons ici que les 5 cas (2 femmes et 3 hommes) qui nous semblent les plus représentatifs de ce phénomène de construction identitaire interdiscursif car chacun illustre une perspective différente.

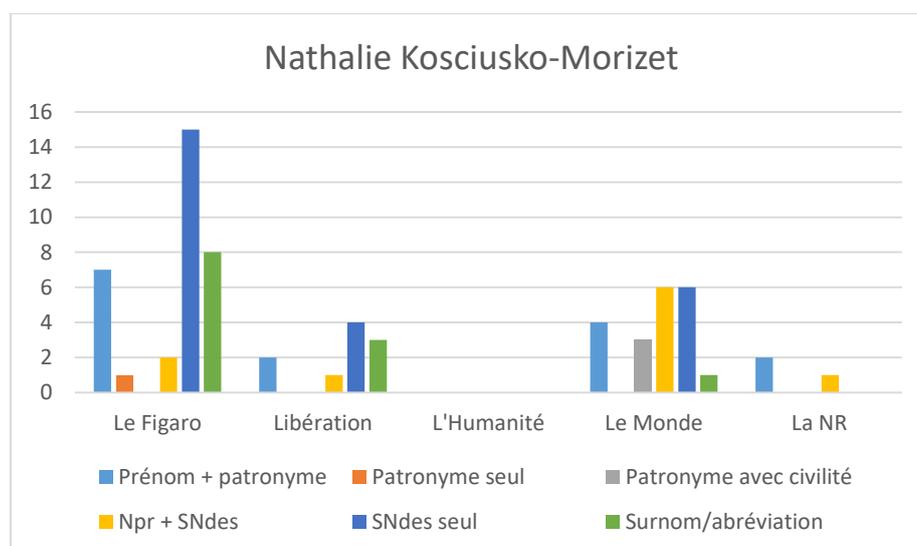
2.1. L'identité médiatique des femmes politiques

Il nous semble justifié de distinguer la construction d'une identité médiatique féminine, de voir si le traitement est différent suivant le sexe de l'« homme politique », dans un monde jusqu'ici essentiellement masculin (tout au moins en France).

2.1.1. Nathalie Kosciusko-Morizet, la jeune polytechnicienne

Tableau VII: Répartition pour Nathalie Kosciusko-Morizet

	+ Prénom patronyme	Patronyme seul	Patronyme avec civilité	Npr + SNdes	SNdes seul	Surnom/abrévia tion
<i>Le Figaro</i>	7	1	0	2	15	8
<i>Libération</i>	2	0	0	1	4	3
<i>L'Humanité</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Le Monde</i>	4	0	3	6	6	1
<i>La NR</i>	2	0	0	1	0	0



Graphique VII : Répartition pour Nathalie Kosciusko-Morizet

C'est *Le Figaro* qui nomme le plus Nathalie Kosciusko-Morizet. C'est aussi le titre qui écrit le plus complètement sur ce remaniement ministériel, ce qui n'étonne pas vraiment vu son positionnement politique. Si elle est nommée 9 fois par son nom propre complet

ou par son patronyme seul, elle est aussi nommée 7 fois par son nom abrégé (NKM)³¹², soit pour éviter des répétitions trop nombreuses du Npr complet, soit tout simplement dans un souci d'économie, son patronyme étant double. Ce sont pourtant les SNdes seuls qui sont les plus nombreux dans ce titre, peut-être parce que Nathalie Kosciusko-Morizet est une femme politique de L'UMP et donc connue des lecteurs du *Figaro*.

Libération ne nomme en tout que trois fois Nathalie Kosciusko-Morizet par son nom complet (mais contrairement à l'habitude du titre pas par le patronyme) à part égale avec son nom en abrégé (NKM).

Le Monde nomme la femme politique par son nom complet seul ou adjoint à son patronyme (3 fois) le « Mme » de civilité comme à son habitude. Dans un souci didactique, il adjoint souvent une expansion à son Npr afin de faciliter l'identification.

La NR, journal régional, n'a écrit que peu d'articles sur le remaniement ministériel dans ses pages générales. De ce fait, il est normal que nous relevions peu de dénominations (3 en tout), les trois étant le Npr complet.

L'Humanité, quant à elle, ne met jamais en scène la femme politique, elle n'est mentionnée dans aucun article. *L'Humanité* est un journal qui se focalise plutôt sur les représentants des partis, qui opte pour une personnalisation de la scène médiatique et qui du coup, ne met en scène que les ténors, que ceux qui symbolisent une ligne politique.

<i>Le Figaro</i>	Npr + SNdes	-Secrétaire générale adjointe de l'UMP auprès de Xavier Bertrand, Nathalie Kosciusko-Morizet -Son ex-secrétaire d'Etat, Nathalie Kosciusko-Morizet
	SNdes seul	-Numéro 4 du gouvernement (x2) -Les deux personnalités -La jeune polytechnicienne, ancienne espoir des années Chirac, biberonnée de politique dès son plus jeune âge et maire de Longjumeau (Essonne) -La secrétaire d'Etat -La secrétaire d'Etat à l'Economie numérique -Les deux trentenaires -Numéro quatre du gouvernement, à 37 ans -La nouvelle maitresse des lieux -La nouvelle ministre de l'Ecologie -Comme secrétaire d'Etat à l'Ecologie de 2007 à 2009

³¹² Les trois lettres créent un lien particulier, une intimité. C'est aussi et surtout un témoin de notoriété (comme DSK).

		<ul style="list-style-type: none"> -La ministre -De jeunes pousses confirmées -Secrétaire d'Etat auprès de Jean-Louis Borloo, en charge de l'Ecologie -La secrétaire d'Etat
	Surnom/ abréviation	<ul style="list-style-type: none"> -NKM -NKM, propulsée numéro quatre du gouvernement
<i>Libération</i>	Npr + SNdes	-Sa remplaçante, Nathalie Kosciusko-Morizet
	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -A 37 ans, la polytechnicienne -Secrétaire d'Etat de Jean-Louis Borloo au début du quinquennat -Nommée ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement -La ministre de l'Ecologie
	Surnom/ abréviation	-NKM
<i>Le Monde</i>	Npr + SNdes	<ul style="list-style-type: none"> -Nathalie Kosciusko-Morizet, nommée ministre de l'environnement au troisième rang protocolaire -La ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet -L'ex-secrétaire d'Etat Nathalie Kosciusko-Morizet -Son ancienne secrétaire d'Etat, Nathalie Kosciusko-Morizet -Les jeunes pousses, Nathalie Kosciusko-Morizet -Mme Kosciusko-Morizet, 37 ans, en n°4 dans l'ordre protocolaire
	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -Les promus -L'ex-secrétaire d'Etat à l'écologie -La ministre -l'une des personnalités de droite les plus populaires chez les écologistes -Ministre de l'Ecologie -numéro quatre
	Surnom/ abréviation	-NKM
<i>La NR</i>	Npr + SNdes	-La société civile : Nathalie Kosciusko-Morizet (16/11/2010)

Le Figaro est le seul titre à présenter aussi complètement la carrière politique de la jeune femme dont il souligne aussi l'ascension (« *jeune pousse confirmée* », « *numéro quatre du gouvernement* ») et le jeune âge (« *trentenaire* ») : il rappelle les débuts de la femme politique dans les années Chirac, ses fonctions de maire, de secrétaire d'Etat et enfin de ministre de l'Ecologie. Le journal signale aussi qu'elle est polytechnicienne mais surtout jeune polytechnicienne, l'adjectif donnant un relief de précocité, de réussite brillante.

Libération souligne aussi sa jeunesse en donnant son âge³¹³ (« 37 ans »). Si le titre la définit aussi par sa fonction passée (« *secrétaire d'Etat* ») et actuelle (« *ministre de l'Ecologie* »), il nous apprend en outre qu'elle sort de Polytechnique. La plupart des Français sont incapables de définir exactement ce qu'est Polytechnique mais associent toujours l'école au prestige et en a une vision fantasmée d'élite et de reproduction des élites (avec néanmoins une meilleure image que l'ENA).

Dans *Le Monde*, Nathalie Kociusko-Morizet est le plus souvent définie par sa fonction (« *ministre ou ex-secrétaire d'Etat* »), accolée à son nom. Elle est désignée aussi par le terme *jeune pousse* qui renvoie à sa jeunesse, alors que le fait qu'elle soit n° 4 dans l'ordre protocolaire est accentué (3 fois) soit en raison de son sexe mais plus vraisemblablement en raison de son âge.

Quant à *La NR*, le journal est plus succinct et présente seulement Nathalie Kosciusko-Morizet comme représentante de la société civile.

Les quatre journaux qui nomment Nathalie Kosciusko-Morizet en proposent un portrait assez neutre. Si les journaux insistent dans l'ensemble sur sa jeunesse, ils ne font pas de cette caractéristique un handicap puisque parallèlement, ils mettent en avant sa déjà longue carrière politique, comme *Le Figaro*, par exemple, qui est le plus complet sur son parcours. L'image médiatique d'une femme politique est un exercice nouveau pour les journalistes car la présence des femmes en politique à ce niveau est relativement récente. De plus, l'appréhension de l'image féminine est soumise à beaucoup de clichés et de stéréotypes, peut-être encore plus difficile à gérer, conjuguée à la représentation du politique et du pouvoir. Les femmes politiques, elles-mêmes, cherchent comment occuper leur place dans un monde typiquement masculin : copie d'un modèle masculin (on se souvient des tenues austères, pantalons-tailleurs des premières femmes politiques, comme Edith Cresson, Michèle Alliot-Marie par exemple), revendication d'une certaine féminité vestimentaire (au risque de se faire brocarder comme Roselyne Bachelot avec ses tailleurs roses, ou de se faire siffler dans l'hémicycle comme Cécile Duflot pour une robe printanière), affirmation de son genre en montrant gros ventre de

³¹³ Ce qui passe encore comme de la muflerie pour une femme commune (donner publiquement l'âge d'une femme) est admis pour les femmes politiques qui sont traitées sur ce point comme les hommes.

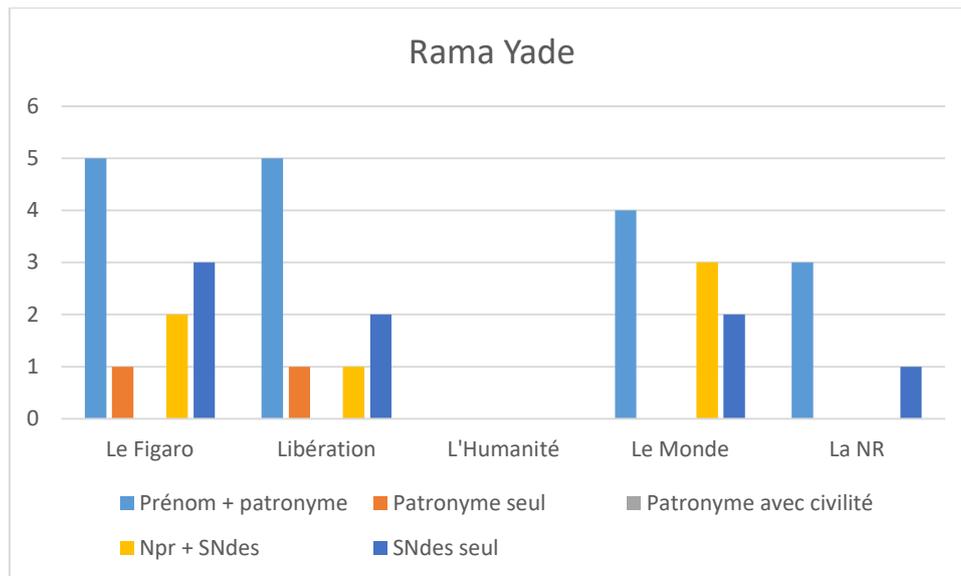
grossesse ou en mettant en scène sa maternité (Rachida Dati, Ségolène Royal au risque de déclencher des polémiques)...

Si la construction de l'image médiatique de Nathalie Kosciusko-Morizet s'opère dans et par le discours médiatique du journaliste qui sélectionne une perspective précise, il nous faut remarquer que cette représentation repose aussi sur une image que donne à voir l'homme ou la femme politique de lui-même, un personnage fictif, construit lui aussi sur des attentes supposées des électeurs, sur l'image idéale d'un bon politique... Nathalie Kosciusko-Morizet est une professionnelle de la politique, qui ne présente d'elle qu'une image sérieuse, lisse, impersonnelle. C'est ainsi que les journalistes des différents journaux la traduisent en ne faisant référence qu'à ses seules fonctions politiques et à sa jeunesse (paramètre sur lequel NKM ne peut pas agir). Si la présence de l'abréviation de son nom par ses initiales est peut-être la marque d'une proximité bienveillante pour *Le Figaro*, elle nous semble dans l'ensemble relever plutôt de la double composition du patronyme (VGE, DSK, MAM...), abréviation qui touche aussi bien les hommes que les femmes politiques.

2.1.2. Rama Yade, l'impertinente

Tableau VII : Répartition pour Rama Yade

	Prénom + patronyme	Patronyme seul	Patronyme avec civilité	Npr + SNdes	SNdes seul
<i>Le Figaro</i>	5	1	0	2	3
<i>Libération</i>	5	1	0	1	2
<i>L'Humanité</i>	0	0	0	0	0
<i>Le Monde</i>	4	0	0	3	2
<i>La NR</i>	3	0	0	0	1



Graphique VIII : Répartition pour Rama Yade

Le Figaro nomme 6 fois Rama Yade par son Npr complet et 2 fois par son patronyme. Elle est essentiellement représentée par son Npr complet peut-être parce qu'elle a un nom particulier, court, qui suffit pour l'identifier car il est mémorisé et associé dans la mémoire des lecteurs à son porteur initial au physique aussi particulier (très jolie jeune femme de couleur).

Libération, *Le Monde* et *La NR*, comme *Le Figaro*, nomment surtout la jeune femme par son Npr complet. Le Npr est ici un marqueur d'identité. Son utilisation dépend d'un savoir commun, partagé par le journaliste et les lecteurs du titre car il est obligatoire que le porteur du Npr et que le lien dénomiatif soit connu, mémorisé : c'est une des conditions d'emploi du Npr. Rama Yade est secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'homme de 2007 à 2009, puis, jusqu'en 2010, secrétaire d'Etat aux Sports, une fonction plus en vue encore. De fait, la mémorisation de son Npr s'est fait par actualisations et réactualisations successives dans le discours médiatique notamment.

L'Humanité ne parle ni ne mentionne jamais Rama Yade dans ses colonnes.

<i>Le Figaro</i>	Npr + SNdes	-Pour Rama Yade, 33 ans -Sourire aux lèvres et voile de tristesse dans le regard, Yade
	SNdef seul	-L'ancienne secrétaire d'Etat aux sports -La benjamine du gouvernement -La benjamine du gouvernement
<i>Libération</i>	Npr + SNdes	-Des ministres à la parole libre, comme Rama Yade ou Fadela Amara (16/11/2010)
	SNdef seul	-La jeune femme, née au Sénégal et fille d'un ancien proche du président Sédar Senghor -L'impertinente
<i>Le Monde</i>	Npr + SNdes	-Rama Yade et Fadela Amara virées -Rama Yade (sports) -Ceux qui pouvaient incarner la fibre sociale, la fibre humaine, des personnalités aussi diverses que Rama Yade
	SNdef seul	-La secrétaire aux sports -Les sortants
<i>La NR</i>	SNdef seul	-La partante

Le Figaro souligne essentiellement la jeunesse de Rama Yade en la désignant par deux fois comme la benjamine du gouvernement et en donnant son âge (« 33 ans »).

Libération mentionne son lieu de naissance (le Sénégal), car Rama Yade fait partie des femmes ministres que l'on appelle de la diversité comme Fadela Amara ou Jeannette Bougrab. Mais c'est surtout son caractère libre qui est souligné par le titre, elle est « impertinente³¹⁴ » et a « la parole libre », ce qui est assez rare dans le monde politique pour être mentionné et considéré comme une qualité par *Libération*.

Le Monde mentionne sa fonction mais surtout le fait qu'elle soit « virée », « sortie du gouvernement » ou comme *La NR*, qu'elle est « partante ». Ces désignations rappellent le fait que si Rama Yade a souvent été présentée comme celle qui a dit non à Nicolas Sarkozy, qui a toujours gardé une liberté de parole et une indépendance, elle n'a jamais

³¹⁴ Attention, le terme d'« impertinent » renvoie, d'après le *Robert* (2014) à une « personne qui montre de l'irrévérence, une familiarité déplacée et choquante », « qui joint la vanité et l'effronterie à la sottise ». Si *Libération* emploie le mot « impertinente » pour Rama Yade, c'est dans le contexte d'un article dans lequel le journaliste soulignait le fait que Rama Yade avait osé contredire la volonté de Nicolas Sarkozy. Le terme est donc employé dans un contexte bien précis qui souligne plutôt le caractère affirmé de Rama Yade.

eu la velléité de partir et que si elle sort du gouvernement, c'est parce qu'elle est « virée » (« voile de tristesse dans le regard »).

Rama Yade est essentiellement nommée par son Npr (le plus souvent complet car court). Nous pouvons supposer que cette jeune femme, assez atypique dans le paysage politique français aussi bien par son physique que par ses traits de caractère, est remarquée et que les lecteurs ont mémorisé très rapidement son nom et associé la personne porteuse du nom.

Dans l'ensemble, les titres ne donnent que très peu d'informations (carrière, responsabilité politique...) sur la jeune femme, et ne construisent pas en apparence d'image autre que celle d'une femme jeune, libre, impertinente et humaine qui s'est fait évincer. Néanmoins, quand nous étudions les contextes d'apparition du Npr de Rama Yade, nous observons qu'il est très souvent associé dans les énoncés à celui de Fadela Amara ((281) à (284)). Ce sont deux politiques, femmes issues de la « diversité » et c'est cette propriété au final, par cette association répétée au fil des discours, qui s'impose.

(281) C'est ce qui explique la fin de l'ouverture ou le départ de ministres à la parole libre, comme Rama Yade, ou Fadela Amara [...] (*Libération*, 16/11/2010)

(282) [...] de maintenir la promotion de la diversité mise à mal par des départs de Rama Yade et Fadela Amara, et précédemment de Rachida Dati. (*Le Monde*, 16/11/2010)

(283) Surtout, Fadela Amara, fondatrice de Ni putes ni soumises, quitte le gouvernement, tout comme Rama Yade. (*Le Monde*, 16/11/2010)

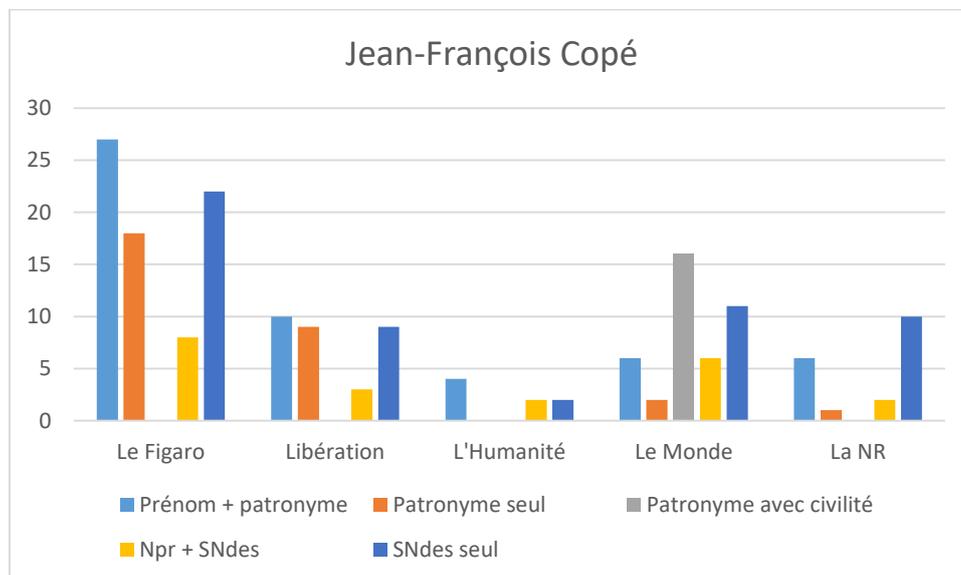
(284) Rama Yade et Fadela Amara virées, après que Rachida Dati, l'icône des débuts du quinquennat, eut elle aussi été débarquée, qui pouvait reprendre le flambeau de la « diversité » ? (*Le Monde*, 16/11/2010)

2.2. L'identité médiatique des hommes politiques

2.2.1. Jean-François Copé, l'ambitieux

Tableau VIII : répartition pour Jean-François Copé

	Prénom + patronyme	Patronyme seul	Patronyme avec civilité	+ Npr SNdes	SNdes seul
<i>Le Figaro</i>	27	18	0	8	22
<i>Libération</i>	10	9	0	3	9
<i>L'Humanité</i>	4	0	0	2	2
<i>Le Monde</i>	6	2	16	6	11
<i>La NR</i>	6	1	0	2	10



Graphique IX : Répartition pour Jean-François Copé

Nous relevons beaucoup de dénominations pour Jean-François Copé dans *Le Figaro*. Tout d'abord, c'est un homme politique saillant en 2010 puisqu'au moment du remaniement ministériel, il est en passe de prendre la présidence de l'UMP et de devenir alors un des hommes puissants de la droite française. Ensuite, *Le Figaro* est un journal de droite qui est prolifique sur ce qui se passe dans la majorité. Jean-François Copé est

essentiellement nommé par son Npr complet (33 occurrences) ou son patronyme, plus court (20 occurrences). Nous observons la même tendance dans *Libération* où Jean-François Copé est essentiellement nommé par son Npr complet (13 fois) ou son patronyme seul (9 fois). En outre, il est désigné par toutes ses différentes fonctions : président du groupe à l'Assemblée nationale, chef de parti, député maire de Meaux...

Jean-François Copé est présent dans les colonnes de *L'Humanité* en tant que patron des députés et futur candidat à l'Elysée.

A l'instar des autres titres, *Le Monde* nomme Jean-François Copé par son Npr complet (12 fois) mais surtout par son patronyme majoritairement accompagné du M. de civilité (18 fois). Si la NR privilégie le Npr complet, elle emploie aussi des désignations descriptives très informatives.

Si le Npr est souvent utilisé, nous remarquons que les dénominations et désignations seules le sont tout autant, voire plus. Si nous considérons le Npr comme une dénomination, celui-ci est une des possibilités dans le choix du paradigme désignationnel. Il relève d'une convention référentielle particulière, d'une convention sociale et il est associé au porteur en dehors de toute situation donnée. Les journalistes font d'autres choix car Jean-François Copé a assumé la fonction de ministre, il en assume d'autres (maire, député, président du groupe UMP à l'Assemblée) et il est sur le point d'en assumer de nouvelles (immédiatement comme secrétaire général de l'UMP mais aussi dans le futur), ce qui multiplie le choix au sein du paradigme. Les journalistes n'ont que l'embaras du choix...

<i>Le Figaro</i>	Npr + SNdes	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-François Copé et Alain Lambert, deux anciens ministres du Budget -Un Copé suractif et fer de lance de la campagne de 2012 -Du président du groupe UMP, Jean-François Copé -Son successeur, Jean-François Copé -Jean-François Copé, le patron des députés UMP -Copé à la tête de l'UMP -Chargé de réparer à l'UMP les dégâts causés par le remaniement dans la majorité, Jean-François Copé -Le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé
------------------	-------------	---

	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -Le patron des députés UMP -Le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale -Le plus sévère contempteur du secrétaire général sortant -Au patron des députés UMP -Son interlocuteur -Au candidat déjà déclaré à la présidentielle de 2017 -Le nouveau secrétaire général de l'UMP -Le patron du groupe UMP de l'Assemblée -Du nouveau secrétaire général -Le président du groupe -Son meilleur ennemi -Le président du groupe -Son rival potentiel pour 2017 -Les quatre hommes qui règnent sur le parti présidentiel -Le futur secrétaire général du parti présidentiel -Le président du groupe UMP à l'Assemblée -Le secrétaire général de l'UMP -Le secrétaire général de notre mouvement -Du président sortant -Du député maire de Meaux -Le futur patron de l'UMP -Un responsable de l'UMP en qui il n'a pas toute confiance
<i>Libération</i>	Npr + SNdes	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-François Copé, autre pilier du RPR -Jean-François Copé, chef de file des députés UMP -Jean-François Copé, l'autre homme fort de la droite en campagne
	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -Le président du groupe à l'Assemblée nationale -Un potentiel concurrent à la présidentielle -Le patron des députés UMP qui lorgnait ouvertement la tête du parti -Désigné chef du parti, le maire de Meaux -Du très ambitieux député maire de Meaux -Du nouveau secrétaire général de l'UMP -Le nouveau chef du parti, 46 ans -Tel Sarkozy au jour de son investiture en 2007 -En homme d'Etat qui ne serait d'aucun clan ni chapelle
<i>L'Humanité</i>	Npr + SNdef	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-François Copé, le patron de choc des députés de l'Assemblée et postulant à l'Elysée pour 2017 (15/11/2010) -Jean-François Copé, le président du groupe UMP à l'Assemblée
	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -Un homme avec qui il entretient des relations tumultueuses -Celui qui ne cache pas son ambition de concourir au fauteuil élyséen en 2017
<i>Le Monde</i>	Npr + SNdes	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-François Copé, hôte de l'événement -Un élu ambitieux, Jean-François Copé -Son ami Copé -Le nouveau patron de l'UMP Jean-François Copé -Jean-François Copé, l'actuel président du groupe UMP de l'Assemblée nationale et futur « patron » de l'UMP -Le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, Jean-François Copé

	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -Le loup -Celui qui ne cache pas ses ambitions pour l'après-Sarkozy -Le nouveau secrétaire général de l'UMP -Celui qui pourrait être son rival dans un proche avenir (pour Fillon) -Le député de Seine-et-Marne -La « bande des quatre » -Le « patron » des députés -Le premier -Le député de Seine-et-Marne -Son chef de file -Du député de Seine-et-Marne
La NR	Npr + SNdes	<ul style="list-style-type: none"> -« petit Français de sang-mêlé » lui aussi –aïeux juifs roumains côté paternel, famille maternelle séfarade débarquée d'Algérie- Jean-François Copé -Jean-François Copé, député-maire de Meaux
	SNdes seul	<ul style="list-style-type: none"> -A 46 ans, celui qui devrait devenir secrétaire général de l'UMP -Un ambitieux assumé avec un objectif clairement affiché : l'Elysée en 2017, quelle que soit l'issue de la bataille de 2012 -Le patron des députés UMP -Avocat dans un grand cabinet d'affaires -Né à Boulogne-Billancourt le 5 mai 1964 -Chantre auto-proclamé de « l'hyper-Parlement » -Comme patron du groupe UMP à l'Assemblée -Au maire de Meaux -Les deux hommes -Comme secrétaire général de l'UMP

Le Figaro présente Jean-François Copé sous ses fonctions, anciennes et nouvelles, la frontière entre les deux n'étant pas très claire temporellement : « *président du groupe des députés UMP à l'Assemblée nationale* » et « *secrétaire général de l'UMP* ». Ses autres fonctions ne sont pas oubliées puisqu'il est mentionné comme « *ancien ministre du Budget* » et « *député maire de Meaux* ».

Le terme *patron* qui induit une notion de compétence, revient souvent peut-être pour bien montrer qu'il est à la tête de ces groupes sur lesquels il règne aussi. S'il est « *suractif* » et « *fer de lance de la campagne de 2007* », plusieurs désignations semblent traduire des tensions présentes et à venir : « *candidat déjà déclaré pour les présidentielles de 2017* », il est un « *rival* », un ennemi, Nicolas Sarkozy n'a pas confiance en lui et il dénigre son prédécesseur à L'UMP, Xavier Bertrand.

Mais *Libération* insiste sur l'importance politique de l'homme (« *pilier* », « *l'homme fort* »). Par d'autres désignations, il construit l'image d'un homme ambitieux (« *très ambitieux député maire* », « *qui lorgnait ouvertement la tête du parti* ») et le met en scène

en opposition avec Nicolas Sarkozy (« *potentiel concurrent à la présidentielle* », « *tel Sarkozy au jour de son investiture en 2007* ») et en rapportant le fait que Jean-François Copé se présente en « *homme d'Etat qui ne serait d'aucun clan ni chapelle* », il présuppose que d'autres (implicitement Nicolas Sarkozy) seraient partisans et non rassembleurs. Ce faisant, *Libération*, journal marqué à gauche, appuie sur les divisions avérées ou supposées de la majorité.

L'Humanité reprend le terme de *patron*, Copé est « *un patron de choc* » c'est-à-dire très combatif, voire sans scrupules, sans empathie, avec une connotation de conflit, d'opposition plus ou moins violente. Le journal fait aussi état de l'ambition de Jean-François Copé pour les élections de 2017.

Si *Le Monde* présente Jean-François Copé essentiellement sous ses fonctions de président du groupe UMP à l'Assemblée nationale et de député de Seine-et-Marne, il le désigne lui aussi sous le terme de *patron* mais en utilisant deux fois sur trois des guillemets ce qui signifie soit que le journaliste ne prend pas en charge cette dénomination ou au contraire qu'il l'utilise pour mettre le focus sur cette responsabilité que Copé va exercer, sur le pouvoir qui sera le sien. *Le Monde* reprend le même qualificatif, *ambitieux*, que *Libération*, va même plus loin en le comparant pour son entrée à l'UMP au « *loup dans la bergerie* », lui attribue des ambitions pour les élections de 2017 et le pose en « *rival potentiel de Fillon*³¹⁵ ».

La Nouvelle République est le titre qui dresse le portrait le plus complet de Jean-François Copé. Il le nomme essentiellement par son Npr complet mais utilise également des dénominations variées qui ont trait aussi bien à son identité personnelle (âge, origine familiale, date et lieu de naissance) qu'à son identité professionnelle et politique (« *avocat* », « *patron du groupe UMP* », « *maire de Meaux* »...). Le titre utilise aussi l'adjectif *ambitieux* pour qualifier l'homme, ambitieux assumé et tenace.

L'image globale, l'identité médiatique construite par les médias peut reposer sur des caractéristiques générales ou plus socio-politiques, comme les fonctions, le parcours ou l'appartenance politique... mais aussi sur des caractéristiques plus personnelles, comme les goûts ou certains traits de caractères... L'homme politique est un objet préexistant

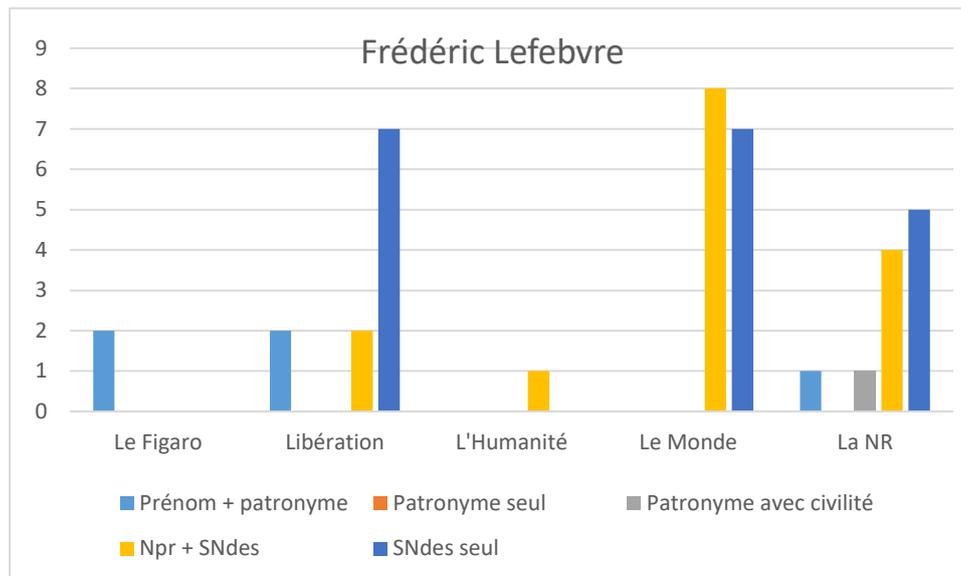
³¹⁵ La suite de l'histoire a donné raison à ce journaliste.

dont les lecteurs ont déjà une image préalable. En choisissant telle ou telle facette, en privilégiant telle ou telle perspective, le journaliste ne fait pas que proposer une nouvelle représentation, il cherche l'adhésion des lecteurs, à renforcer ou à influencer l'image qu'ils ont déjà de l'homme politique, voire à modifier leur opinion. Tous les journaux construisent une identité médiatique de Jean-François Copé reposant pour beaucoup sur son ambition, ambition de devenir le patron du parti de l'UMP et ambition pour la présidentielle de 2017. L'homme est souvent qualifié de rival, de concurrent, d'ennemi. L'image construite par les médias n'est pas très positive dans l'ensemble et pourtant, en politique, seuls les ambitieux réussissent...

2.2.2. Frédéric Lefebvre, le fidèle grognard

Tableau IX : Répartition pour Frédéric Lefebvre

	Prénom + patronyme	Patronyme seul	Patronyme avec civilité	Npr + SNdes	SNdes seul
<i>Le Figaro</i>	2	0	0	0	0
<i>Libération</i>	2	0	0	2	7
<i>L'Humanité</i>	0	0	0	1	0
<i>Le Monde</i>	0	0	0	8	7
<i>La NR</i>	1	0	1	4	5



Graphique X : Répartition pour Frédéric Lefebvre

Frédéric Lefebvre n'est pas un homme politique de premier plan mais il est néanmoins curieux que *Le Figaro* ne l'introduise pas plus dans ses colonnes. L'homme n'est cité que deux fois pour tout le corpus ce qui est assez étonnant pour ce titre. Mais il faut se rappeler que Frédéric Lefebvre est un homme politique atypique : ancien assistant parlementaire, suppléant d'un député puis porte-parole de l'UMP, il se trouve qu'il n'a jamais été confronté au suffrage des urnes, qu'il a fait toute sa carrière politique dans les coulisses des autres et qu'on lui reproche aussi bien à droite qu'à gauche un manque de légitimité. Pour des lecteurs de droite, Frédéric Lefebvre ne représente que peu d'intérêt : il ne sera jamais un homme politique de premier plan, jamais une icône pour son camp. Ne pas le nommer pourrait même s'envisager comme une stratégie de délégitimation.

Si les dénominations dans *Libération* sont réparties entre le Npr complet et les SNdes, les autres titres privilégient soit le Npr associé à un SN descriptif, soit un SNdes seul. Le patronyme seul n'est jamais employé pour Frédéric Lefebvre. « Le patronyme, à lui seul, condense tout un savoir implicite, son usage « brut » est donc la marque d'une notoriété établie » (Le Bart 2000 : 128). La notoriété ici n'est pas un jugement de valeur positif ou négatif sur une personne, elle signifie simplement que cette personne a une importance relative mais suffisamment importante dans la sphère politique. Nous pouvons donc en conclure alors que Frédéric Lefebvre manque de notoriété et que le patronyme à lui seul

ne suffit pas pour la reconnaissance ou inversement que le patronyme seul n'est pas employé ce qui signifie que Frédéric Lefebvre n'a pas suffisamment de notoriété.

<i>Libération</i>	Npr + SNdes	-Suppléant d'André Santini, Frédéric Lefebvre -Originaire de Neuilly-sur-Seine, Frédéric Lefebvre
	SNdes seul	-Le porte-parole de l'UMP -Un fidèle de Nicolas Sarkozy -Le conseiller et l'assistant parlementaire -Ses talents de lobbyiste, de communicant -Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et du tourisme -A 47 ans -Un fidèle promu
<i>L'humanité</i>	Npr + SNdes	-Des « aboyeurs », Lefebvre, Lellouche et Mariani, récompensés pour leur zèle outrancier et souvent ordurier
<i>Le Monde</i>	Npr + SNdes	-Deux gardiens de la « sarkozie » enfin récompensés pour services rendus, Frédéric Lefebvre et Thierry Mariani -Frédéric Lefebvre (46 ans) -Frédéric Lefebvre, Brice Hortefeux, ce petit groupe de fidèles -Les UMP méritants : Frédéric Lefebvre (47 ans), le porte-parole de l'UMP -Des aboyeurs de l'UMP et de l'Elysée, Frédéric Lefebvre -Des grognards de la droite, Frédéric Lefebvre (PME, tourisme, etc.) -Des fidèles, un Frédéric Lefebvre -D'un porte-parole de l'UMP au discours de confrontation tel que Frédéric Lefebvre
	SNdes seul	-Le premier, un des membres actifs de la « firme » -Le « sniper » de M. Sarkozy -Ces grognards -Suppléant d'André Santini dans les Hauts-de-Seine -Neuf entrants sept novices -Les entrants -Des entrants
<i>La NR</i>	Npr + SNdes	-Frédéric Lefebvre, son successeur (de Novelli) -La garde rapprochée : Frédéric Lefebvre -Frédéric Lefebvre fidèle parmi les fidèles -Porte-parole sans concession et sans retenue de l'UMP, Frédéric Lefebvre, natif de Neuilly
	SNdes seul	-Ce dernier -Porte-flingue -Adjoint au maire de Garches et conseiller général -Le suppléant d'André Santini -Le nouveau secrétaire d'Etat chargé du Commerce des PME et de l'Artisanat

Libération construit une image médiatique assez neutre de Frédéric Lefebvre faisant appel dans l'ensemble à son identité professionnelle (« *suppléant* », « *porte-parole* », « *secrétaire d'Etat* », « *lobbyiste* »...). Il est surtout un « *fidèle de Nicolas Sarkozy* » et c'est essentiellement à ce titre qu'il est promu. Son identité personnelle est aussi convoquée puisque l'on apprend qu'il est originaire de Neuilly-sur-Seine³¹⁶ et qu'il a 47 ans.

Pareillement, *La NR* propose par ses différentes dénominations un profil surtout politique de l'homme. Le titre fait appel à son identité professionnelle en donnant toutes ses fonctions (« *adjoint au maire* », « *conseiller général* », « *porte-parole de l'UMP* », « *secrétaire d'Etat* ») mais précise comme *Libération* que Frédéric Lefebvre est « *natif de Neuilly* ». Une fois encore, cela n'est pas neutre surtout de la part d'un quotidien régional qui donne le plus souvent cette précision géographique quand il s'agit de natifs de sa zone de diffusion. Le côté négatif apporté par les qualificatifs de « *sans retenue* », « *sans concession* », « *porte-flingue* » est contrebalancé par la fidélité de l'homme.

Le Monde présente toujours le Npr complet de Frédéric Lefebvre accompagné d'une description définie qui permet une identification à coup sûr. Comme nous l'avons précédemment observé, Frédéric Lefebvre n'est pas un homme politique saillant et son Npr n'est pas mémorisé et associé à son porteur dans la mémoire collective des lecteurs. Dans un souci didactique, le journal l'associe à des définitions caractérisantes. Frédéric Lefebvre est « *entrant* » au gouvernement, « *novice* » mais surtout « *méritant* » et « *enfin récompensé pour ses services* » et sa fidélité. Néanmoins, les termes associés à sa personne renvoient à un vocabulaire militaire ou négatif : si l'unité *grognard* renvoie aux soldats de Napoléon et à leur fidélité à l'Empereur (ce qui reste plutôt positif), les occurrences de *sniper* ou *membre actif de la « firme »*, renvoie pour le premier à un tireur caché qui abat sans se faire voir (image peu reluisante) et le second à une entreprise mafieuse³¹⁷ sous des dehors honnêtes. Quant au terme *aboyeur*, il signifie une personne « qui harcèle de cris, de criaileries importunes » mais renvoie aussi aux « esprits

³¹⁶ Natif de Neuilly-sur-Seine introduit une double connotation : proche de Nicolas Sarkozy (ancien maire de Neuilly) et issu de la grande bourgeoisie.

³¹⁷ La Firme est un cabinet d'avocats qui s'avère couvrir des manœuvres mafieuses décrite par John Grisham dans son livre éponyme.

exagérés » qui pendant la Révolution étaient envoyés « en avant pour exciter le peuple à l'insubordination et à la révolte » ou pour « accabler ces malheureux d'injures et d'imprécations » que l'on menait à la guillotine³¹⁸. L'identité médiatique construite par *Le Monde* n'est pas neutre et présente par ses choix de termes et les connotations associées, une axiologie plutôt négative tout au moins dérangeante.

Si *L'Humanité* ne nomme l'homme politique qu'une seule fois, elle donne à voir une image médiatique négative de Frédéric Lefebvre, faisant allusion à sa réactivité médiatique, à ses prises de position à l'emporte-pièce et à son « zèle outrancier souvent ordurier ». En sélectionnant cette facette de l'homme à l'exclusion de toute autre, le journal d'opinion communiste propose une interprétation personnelle, une vision partisane de l'homme, en accord présumé avec la vision de ses lecteurs.

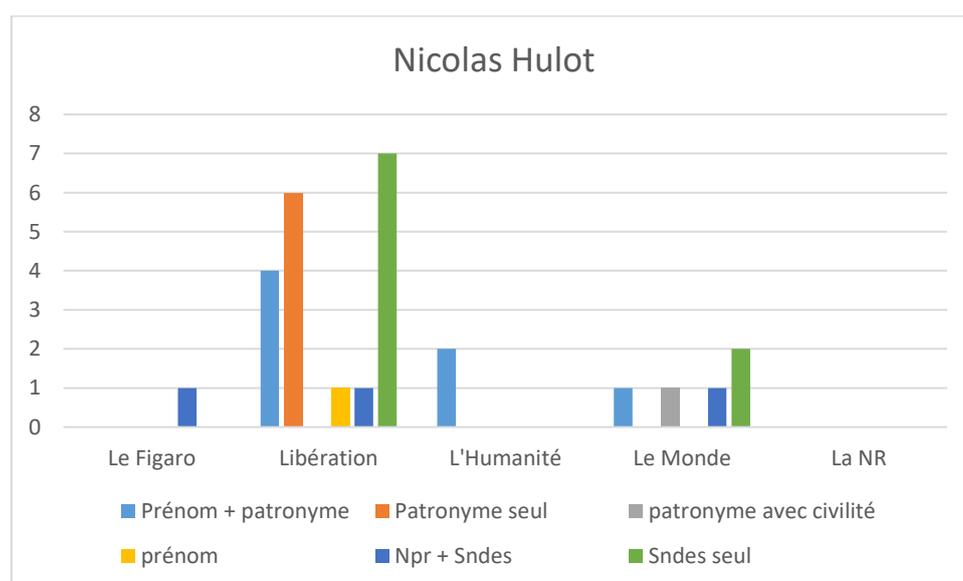
Dans l'ensemble, Frédéric Lefebvre est peu présent dans les colonnes de nos différents titres, l'homme n'ayant pas une grande visibilité politique jusqu'alors. Si *Libération* et *La Nouvelle République* construisent une identité médiatique assez neutre de Frédéric Lefebvre, cette identité est axiologiquement négative dans *Le Monde* et encore plus dans *L'Humanité*. Le choix des mots induit l'image d'un homme politique de second plan, un fidèle du Président, récompensé pour ses services, ce qui sous-entend non pas pour ses compétences.

³¹⁸ <http://atilf.atilf.fr/>

2.2.3. Nicolas Hulot, l'animateur de TF1

Tableau X : Répartition pour Nicolas Hulot

	Prénom + patronyme	Patronyme seul	Patronyme avec civilité	prénom	Npr + SNdes	SNdes seul
<i>Le Figaro</i>	0	0	0	0	1	0
<i>Libération</i>	4	6	0	1	1	7
<i>L'Humanité</i>	2	0	0	0	0	0
<i>Le Monde</i>	1	0	1	0	1	2
<i>La NR</i>	0	0	0	0	0	0



Graphique XI : Répartition pour Nicolas Hulot

<i>Le Figaro</i>	Npr + SNdef	-Arrivé en guest-star en fin d'après-midi, l'animateur d'Ushuaïa, Nicolas Hulot
<i>Libération</i>	Npr + SNdef	-Le capitaine Hulot
	SNdef seul	-L'animateur -« en combattant de la vingt-cinquième heure » -L'animateur vedette d'Ushuaïa -Du promoteur du pacte écologique -Un extraterrestre -Le présentateur de TF1

		-De prédicateur écolo
<i>Le Monde</i>	Npr + SNdef	-Le pape de l'écologie, Nicolas Hulot -M. Hulot
	SNdef seul	-L'animateur de télévision -« l'électron libre »

Nicolas Hulot n'est nommé qu'une seule fois dans un article du *Figaro* relatant l'assemblée et la naissance du mouvement Europe Ecologie-Les Verts. *Le Figaro* dénie à Nicolas Hulot une once de politique en le cantonnant à son identité d'animateur de télévision, de star du petit écran !

Si *Libération* nomme à plusieurs reprises Nicolas Hulot par son Npr complet ou son patronyme, le titre est toujours imaginaire pour trouver d'autres dénominations. Ici, il se contente la plupart du temps de reproduire des dires peu flatteurs « *combattant de la vingt-cinquième heure* ³¹⁹ », « *extraterrestre* » dans le sens où il exclut l'homme de la communauté de reconnaissance. Le titre lui reconnaît un rapport avec l'écologie en le désignant comme un « *prédicateur écolo* » ou le « *promoteur du pacte écologique* », son identité médiatique est surtout construite sur sa profession d'animateur de télévision, « *le présentateur de TF1* »...

L'Humanité nomme deux fois Nicolas Hulot par son Npr complet sans autre indication. *Le Monde* n'échappe pas à la règle de présenter Nicolas Hulot comme un animateur de télévision. La désignation « *le pape de l'écologie* » est plutôt moqueuse et même la dénomination « *M. Hulot* », patronyme associé à la civilité prend ici un tour ridicule renvoyant à l'image de M. Hulot, personnage burlesque de par son inadaptation à la société, inventé par Jacques Tati³²⁰.

Si Nicolas Hulot a parfois des vellétés de peser sur la politique française, il n'a jamais voulu vraiment être un homme politique. Il est et reste un animateur de télévision qui délivre un message écologique. D'ailleurs, c'est en tant qu'homme de télévision que l'homme s'est fait connaître du grand public et c'est pourquoi les journaux emploient son Npr complet ou son patronyme seul, emploi qui dépend du savoir commun partagé

³¹⁹ C'est-à-dire qui se lance dans le combat politique après tout le monde...

³²⁰ En fait, Jacques Tati s'est vraiment inspiré, pour la création de son personnage de M. Hulot, de son voisin qui était le grand-père de Nicolas Hulot, dont il a pris certaines caractéristiques physiques ainsi que le nom.

par le journaliste et ses lecteurs. Nicolas Hulot est saillant mais dans une autre sphère que celle de la politique. Si les hommes politiques du mouvement écologiste ne le considèrent pas vraiment comme un des leurs (« *un combattant de la vingt-cinquième heure* », « *un extraterrestre* » selon Daniel Cohn-Bendit), la presse écrite française n'aime pas beaucoup le mélange des genres et lui refuse l'entrée en politique³²¹. Son identité médiatique est entièrement construite sur son identité professionnelle d'animateur de télévision.

2.3. Synthèse

Dans le cadre de ce travail sur les hommes politiques, nous avons défini une première identité, l'identité sociale qui inclut à la fois l'identité personnelle, c'est-à-dire un ensemble de traits caractéristiques du porteur, et l'identité politique, c'est-à-dire l'ensemble des fonctions, statuts et rôles en relation avec l'activité politique. Même si cette identité repose sur des observables, elle reste un construit abstrait d'un ensemble de représentations rattachées à un particulier.

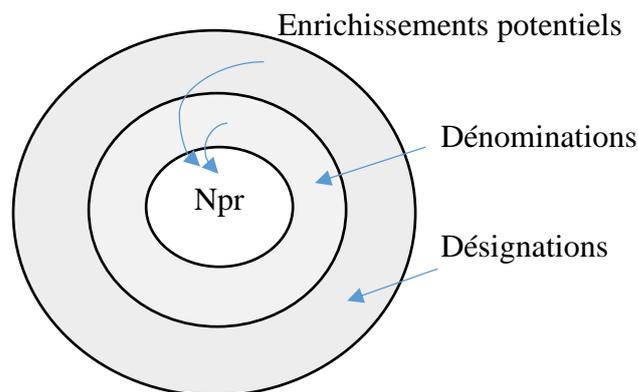
La deuxième identité, que nous avons appelée l'identité médiatique discursive, ne peut se saisir qu'en contexte, elle résulte des discours et des représentations des journalistes qui la construisent dans le contrat médiatique et l'interaction interlocutive. C'est le processus d'élaboration de cette identité médiatique discursive par l'intermédiaire des stratégies de nomination en lien avec l'*ethos* discursif qui constitue la réflexion de ce chapitre.

Cette identité médiatique est construite en discours et même si elle repose sur l'identité sociale de l'homme politique, elle n'est pas l'identité de cette personne, seulement le regard, la vision du journaliste sur cette personne en fonction des attentes postulées de son lectorat. Cette identité médiatique va donc varier selon le journaliste ou le titre. Le journaliste nomme les hommes politiques et c'est par l'intermédiaire de cet acte de

³²¹ Dans un milieu politico-médiatique très friand de connivence et d'entre soi, le personnage de Nicolas Hulot agace et dérange. Le seul quotidien qui pourrait renvoyer une image différente aurait pu être la NR, un quotidien régional, par définition plus proche du « français moyen » dont Nicolas Hulot est une des personnalités préférées.

nomination que nous pouvons saisir les traces de cette construction interdiscursive et subjective. En effet, en nommant, nous identifions, nous catégorisons, mais nous ne nommons pas l'objet ou la personne pour ce qu'elle est mais nous la nommons par rapport à la représentation que nous nous en faisons (Siblot 1997).

Le journaliste dispose d'un ensemble de dénominations et désignations, d'un paradigme désignationnel (Mortureux 1993) mais aussi de stratégies discursives lui permettant de traduire sa représentation de l'homme politique, cette identité médiatique qu'il va construire et lui attribuer. Ces différents éléments linguistiques, mobilisés par le journaliste, qui vont du Npr entier jusqu'à la périphrase, se lient et se combinent entre eux pour opérer une structure combinée que nous exprimons sous forme d'un cercle avec comme élément central le Npr et comme éléments périphériques les autres dénominations et désignations.



L'élément central de cette structure, le Npr correspond pour nous à la zone la plus neutre et la plus stable. La zone périphérique correspond à une zone où la subjectivité peut s'exprimer dans le choix des éléments. En discours, et comme nous l'avons observé dans les chaînes de nomination, les cercles extérieurs peuvent venir enrichir le Npr.

Cela est illustré dans nos cinq cas présentés dans lesquels le Npr entier représente la dénomination la plus neutre, la plus objective (ou la moins subjective). Au cours de l'énoncé, les hommes politiques ne sont pas identifiés par une seule dénomination mais par plusieurs formes. Nous avons à la base une identité sociale permanente, traduite par le Npr, puis souvent par la fonction politique, dénominations sur lesquelles viennent se

greffer, s'additionner d'autres formes, liées au discours, au point de vue du locuteur. En effet, si le rôle du journaliste est de rapporter des faits et des dits de l'espace politique, il n'en demeure pas moins qu'il a une visée informative qui inclut une dimension didactique, une fonction d'explication et d'éclairage en direction d'une instance réceptrice, les citoyens lecteurs. L'enjeu de crédibilité voudrait qu'il le fasse de la façon la plus impartiale possible, « qu'il explique sans esprit partisan et sans volonté d'influencer son lecteur » (Charaudeau 2006 : 33). Mais l'enjeu de captation met à mal ce principe de distanciation et de neutralité. De plus, comme nous l'avons à plusieurs reprises défendu, le discours n'échappe pas à la subjectivité car tout choix implique une prise de position.

Les cinq cas retenus et exposés dans cette partie illustrent chacun une problématique différente de la construction identitaire médiatique.

Le premier homme politique que nous avons choisi est une femme et nous n'avons pas constaté de traitement différent ou tout au moins spécifique par rapport à ce paramètre. Mais il est vrai que Nathalie Kosciusko-Morizet est une professionnelle de la politique qui ne met pas elle-même ce paramètre en avant dans son activité politique. De ce fait, son identité médiatique construite reste très neutre avec un fort pourcentage d'emploi du Npr entier (ou de son abréviation NKM que nous rattachons au Npr car elle n'est pour nous qu'une forme économique du Npr, que nous avons nous-même utilisée préférentiellement au cours de ce travail) : 31 occurrences sur 66 soit 47% sans compter les formes Npr + SNdes (15%) dans lesquelles les SNdes sont essentiellement des dénominations sur sa fonction politique.

Rama Yade illustre bien le cas où la construction de l'identité médiatique discursive s'opère par une autre stratégie, ici la mise en contexte discursive. L'opération d'identification s'élabore ici par contamination, par mise en situation, par association. En présentant Rama Yade, associée à Fadela Amara comme représentante de minorité issue de l'immigration, l'identité ne se construit pas seulement sur des dénominations et désignations explicites mais sur une contextualisation interdiscursive aussi efficiente. Pour Jean-François Copé, nous remarquons aussi un fort pourcentage d'emploi du Npr (30,46% pour le Npr entier, 17,24% pour le patronyme seul et 6,2% pour le patronyme avec civilité) mais qui, ici, relève non pas de la neutralité mais de la saillance du

personnage. Le Npr est une dénomination préférentielle dans le cas où l'homme politique est de premier plan comme dans le cas de Nicolas Sarkozy, de François Fillon ou ici de Jean-François Copé. Le Npr est alors la forme codée la plus accessible, associée et mémorisée dans la communauté des locuteurs. L'emploi du patronyme seul semble être aussi associé à cette notoriété. Le porteur du Npr propose d'autres possibles et le journaliste peut choisir un autre trait définitoire à valoriser. Il n'y a pas de paradigme figé, préconstruit et donné d'avance. La compétence de locuteur du journaliste lui permet, au contraire, d'enrichir à tout moment ce paradigme et c'est ce que nous observons dans le cas de Jean-François Copé pour lequel les dénominations et les désignations sont nombreuses, variées et mettent notamment l'accent sur un trait de caractère de l'homme et du politique : l'ambition.

Frédéric Lefebvre illustre le cas d'un homme politique non saillant, pour lequel le Npr est rarement employé seul puisque la connaissance du porteur du Npr est un prérequis, une condition nécessaire à son emploi en discours pour une communication. Le Npr est alors associé à un SNdes qui permet l'identification de l'homme. De plus, les dénominations et désignations relèvent moins de la catégorisation que de la qualification. Dans le processus de catégorisation, il y a une catégorisation partagée au sein d'une communauté partageant les mêmes représentations. Dans la qualification, nous trouvons la subjectivité du locuteur. Les désignations qualifiantes seront acceptées, intersubjectivement comprises et interprétées au sein d'une communauté circonscrite de lecteurs comme c'est le cas par exemple pour *L'Humanité* qui est le journal du Parti communiste et qui s'adresse de ce fait à une communauté restreinte partageant la même pensée idéologique.

Nicolas Hulot, quant à lui, illustre le cas de construction d'une identité médiatique discursive entièrement construite sur une autre facette de la personne, une fonction bien précise (ici présentateur de télévision) qui monopolise entièrement l'identité.

Les stratégies discursives de nomination se traduisent par des choix énonciatifs des journalistes qui écrivent en se conformant à une ligne éditoriale. Sous l'autorité et la responsabilité du titre, ces choix participent à l'élaboration de l'*ethos* discursif de ce même titre.

Les journalistes, et donc, à travers eux les médias de la presse écrite, proposent dans leurs discours des constructions d'identités médiatiques des hommes politiques, représentations qui ne reposent pas sur des propriétés objectives mais sur des éléments sélectionnés, combinés selon des modalités variées. Ces journalistes sont légitimés dans leur prise de parole, ils sont en position d'autorité, ils rendent compte de leur propre point de vue, et ainsi faisant, participent à l'élaboration de l'opinion publique qu'ils tentent de modeler, d'influencer. Ils tentent d'imposer leur propre vision du monde comme objective tout en reconstruisant une réalité sociale passée à la moulinette de leurs représentations idéologiques.

3. Variations dans l'identité médiatique : Dominique Strauss-Kahn

Dans cette dernière partie, nous nous intéressons au corpus 2 de notre travail, c'est-à-dire essentiellement aux articles des trois jours (du lundi 16 mai au mercredi 18 mai 2011³²²) ayant suivi l'inculpation à New York de Dominique Strauss-Kahn, alors directeur général du Fonds monétaire international (FMI), inculpation pour agression sexuelle et tentative de viol.

Nous observons dans ce corpus 2 comment les journalistes emploient les expressions co-référentielles et anaphoriques pour référer à Dominique Strauss-Kahn et comment les dénominations et désignations évoluent au cours des trois jours. L'arrestation de l'homme politique affecte l'identité sociale de celui-ci, de telle sorte que nous pouvons parler de référent évolutif. Néanmoins, nous précisons que nous employons cette terminologie de Kleiber (1997)³²³ dans une version allégée de l'évolution de la référence. En effet, le degré de changement n'est pas assez fort et n'atteint pas suffisamment le particulier Dominique Strauss-Kahn dans son intégrité pour qu'on ne puisse pas

³²² A l'exception du titre Le Monde, du mardi 17 mai au jeudi 19 mai 2011.

³²³ Nous renvoyons au point 1.5.5. du chapitre 5 et aux différents auteurs ayant travaillé sur la notion : G.Yule (1982), G.Brown & G.Yule (1983), Charolles & Snedecker (1993, 1998, 2000)...

reconnaitre avoir affaire à ce même particulier. Mais quels changements celui-induit-il sur les représentations sociales des politiques? Quelles répercussions immédiates ce changement a-t-il sur l'identité médiatique discursive de l'homme politique?

Il ne s'agit pas de choisir entre des étiquettes plus ou moins pertinentes qu'on apposerait à la réalité. Le débat ne porte pas sur des dénominations prises à plus ou moins bon escient dans le lexique, mais sur des actes de nominations, insérés dans un discours polémique, qui expriment des « points de vue » et des jugements engageant le journaliste. (Garric 2009 : 105)

Si le Npr, par sa relation dénomminative, reste stable et fixe la référence, il en est autrement pour les autres dénominations et désignations contraintes par le contexte de la situation. Elles sont soumises à l'événement et à l'argumentation en jeu.

[...] la désignation est un acte fondamentalement intersubjectif, où s'expriment, dans une large mesure, le libre arbitre et les stratégies persuasives des sujets parlants. Les virtualités innovantes de l'acte référentiel transparaissent bien dans l'emploi des anaphores lexicales, domaine où la latitude de choix dans les moyens linguistiques utilisés est accrue par le fait même que l'objet désigné est déjà identifié, et en général dénommé, dans le modèle du monde construit par le discours. (Apothéloz & Reichler-Béguelin 1995 : 237)

Chaque nouvel acte de nomination va apporter une modification, une contribution informationnelle qui va faire évoluer l'identité médiatique discursive de Dominique Strauss-Kahn. Une nouvelle dénomination ne met pas fin à une ancienne ou à la précédente. De ce fait, la représentation médiatique de Dominique Strauss-Kahn va se faire par ajouts successifs, par l'accumulation de tous les points de vue au sein de l'instance productrice.

3.1. Le corpus 2 : la construction de l'événement

Quand l'information tombe dans toutes les rédactions de France en ce dimanche 15 mai 2011, nul ne doute que cela peut, qui plus est si les faits sont avérés, constituer un

événement médiatique. Pour qu'il y ait événement, il faut qu'il y ait en amont une modification que Charaudeau (2005a) décrit ainsi :

Modification d'un état du monde qui fait que les êtres (humains ou non humains) subissent un changement, passent d'un état (E₁) à un état (E₂) provoquant un changement de l'ordre des choses, une déstabilisation d'un état stable qui dans son immuabilité se donnait comme une évidence de l'organisation du monde [...]
(p.82)

et paraphrase ensuite :

[...] il faut que quelque chose arrive, c'est-à-dire que d'une manière ou d'une autre quelque chose fasse rupture dans l'ordre établi et provoque du déséquilibre dans les systèmes qui fondent cet ordre. (ibid : 82)

Mercier (2006) précise « qu'il faut ajouter les ruptures dans les idéalizations du monde, la déstabilisation pas seulement d'un état stable, mais aussi d'un horizon d'attentes, de croyances, largement partagées et stabilisées » (p.24).

Dans le même article de (2006), Mercier propose une description type du phénomène en passe de devenir un événement et les propriétés qu'il se doit de réunir pour espérer décrocher le graal de la couverture médiatique : il doit être « dramatique, spectaculaire, particulièrement illustratif ou en rupture, facilement accessible aux médias », « facile à transposer, par mimétisme ou parallèle, dans l'univers national, en rejoignant les préoccupations du pays ou une certaine forme de morale jugée universelle »(p.32/33). L'arrestation de Dominique Strauss-Kahn remplit toutes les conditions énoncés : il est dramatique (affaire d'agression sexuelle), spectaculaire (arrestation à l'aéroport, exposition médiatique menottes aux poignets), en rupture (chute d'un homme politique de stature internationale), accessible (New-York), facile à transposer et surtout rejoignant les préoccupations nationales (DSK était le grand favori de tous les sondages français à l'élection présidentielle) et une certaine forme de morale jugée universelle (si l'on excepte certains pays où le viol est utilisé comme représailles voire comme une arme, il est contraire à la morale dans nos sociétés occidentales).

Pour se vendre et pour informer, les médias ont donc besoin d'attirer l'attention du plus grand nombre, de mobiliser l'intérêt sur un événement de la vie sociale et politique tel

que celui-ci³²⁴. Dès lors, la construction des représentations basées sur la convocation des émotions constitue pour la sphère médiatique un enjeu commercial fondamental, à savoir la focalisation de l'opinion publique sur tel ou tel événement.

L'instance médiatique est donc condamnée à faire ressentir des émotions à son public, à mobiliser son affect, afin de déclencher chez lui l'intérêt et passion pour l'information qui lui est transmise. (Charaudeau 2005 : 74)

L'instance médiatique dispose de différentes stratégies de captation pour « exprimer » les émotions, mais celles-ci visent surtout à provoquer des émotions chez les lecteurs. Se pencher sur les relations entre langage et émotion, c'est bien sûr retrouver tout d'abord la longue tradition d'association entre la rhétorique et l'émotion, le *pathos* étant l'une des trois perspectives (à côté du *logos* et de l'*ethos*) selon lesquelles l'activité rhétorique est pensée.

Le *pathos* est largement sollicité et c'est même la spécialité de la presse à sensation ou presse people.

Le *pathos*, c'est l'ensemble des émotions, passions et sentiments que l'orateur doit susciter dans son oratoire grâce à son discours. Il a donc besoin de psychologie et des divers caractères selon l'âge et la condition sociale des différents publics (...) auxquels l'orateur doit s'adapter » (Reboul 1991 : 60)

Le processus de dramatisation, en mettant en œuvre des stratégies langagières et non langagières, consiste à raconter l'événement tout en construisant du *pathos*, en recherchant à toucher l'affect des lecteurs.

Les situations dramatiques sont donc du pain béni pour l'instance médiatique : une situation dramatique et manichéenne avec d'un côté une victime (ou des victimes) à laquelle le lecteur pourra éventuellement s'identifier, et de l'autre, un agresseur (ou des agresseurs)... Nous aurons alors d'un côté, un discours de victimisation, présentant la

³²⁴ Le but semble être atteint au-delà de toute espérance puisque les médias dans leur ensemble vont bénéficier de l'affaire Strauss-Kahn. Au niveau de la presse écrite, les journaux vont voir leurs ventes augmenter : + 27% pour *Le Figaro* durant les trois premiers jours, + 55 % pour *Le Monde* pour son édition du 17 mai et + 113% pour *Libération* pour les éditions du 16 et 17 mai... (<http://archive.francesoir.fr/actualite/faits-divers/l-affaire-dsk-du-pain-beni-pour-medias-107642.html>)

victime (ou les victimes), rapportant son témoignage poignant et émouvant, obligeant le lecteur à compatir avec elle dans un grand souffle de communion. Le deuxième point de vue sur l'événement pourra être fourni par des énoncés décrivant l'agresseur, symbole même du mauvais côté de l'être humain et de sa dépravation, « le méchant, représentant du mal, [...] à la fois objet d'attraction et objet de rejet, autrement dit de fascination » (Charaudeau 2006 : 38).

Or, dans la situation qui nous intéresse dans ce deuxième corpus, il n'y a pas de discours de victimisation puisque la victime supposée, la femme de chambre, ne s'exprimera jamais. Il sera très difficile d'obtenir des informations véridiques sur elle (prénom, âge, origine, situation familiale très fluctuante selon les titres), et de nombreux articles s'interrogent implicitement sur la véracité de l'agression (n'y a-t-il pas complot contre DSK ?). Il y a une grande hésitation de la part des journaux dans la distribution des rôles : Dominique Strauss-Kahn jouit d'une image politique et de représentations tellement fortes, construites par un *ethos* préalable qu'il y a hésitation pour la femme de chambre entre deux rôles actanciels, celui de la victime et celui de l'opposant à la réalisation du projet grandiose, du destin attendu et désiré des Français pour l'homme politique. Il faudra attendre quelques réactions de femmes politiques, des billets d'humeur de certaines responsables féministes pour rappeler qu'il y a une victime supposée et oubliée dans les médias, la femme de chambre agressée.

(285) Peut-on aussi envisager l'humiliation de la victime invisible, celle qui s'est trouvée au mauvais endroit au mauvais moment ? [...] Le scandale aurait été qu'on n'écoute pas cette femme. (*Libération*, 18/05/2011)

(286) Ministre des Solidarités, par conséquent en charge du dossier des violences faites aux femmes, Roselyne Bachelot a tenu à braquer davantage les projecteurs sur le sort de la jeune femme. « *Si les faits sont avérés, c'est vers elle que vont mes pensées* », souligne la ministre. Sa collègue de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, y songe aussi : « *Je suis choquée de constater que certains ne voient, dans cette affaire, qu'une seule victime potentielle, DSK.* » Et elle ajoute : « *Si les faits sont avérés, la vraie victime est la jeune femme, et il est choquant de l'oublier.* » (*Le Figaro*, 18/05/2011)

Le journaliste est un des intermédiaires entre la sphère politique et le citoyen et il va expliquer, analyser, commenter, livrer sa parole d'expert. Mais, dans l'affaire Strauss-Kahn, le journaliste se trouve confronté à une situation complexe, véritable coup de tonnerre dans le paysage politique mondial et français, avec des faits non établis, avec une multitude de réactions et de dits. Comme le décrit Moirand (2000) dans le cas de la maladie de la vache folle, « le journaliste semble manifester dans son écriture un état d'insécurité discursive permanente [...] il se trouve réduit à insérer et à entremêler dans ses textes des bribes de paroles empruntées aux uns et aux autres, laissant alors ses lecteurs dans un état d'insécurité discursive identique au sien. » (p.62)

Alors la plupart des articles tournent en boucle sur la relation du déroulé heure par heure des faits, sur les réactions diverses de la sphère politique recueillies en France, sur la présentation et la description pédagogique du système judiciaire américain en comparaison (presque toujours négative) avec le système judiciaire français... les mêmes thèmes, les mêmes articles se retrouvent dans la plupart des titres et illustrent bien ce que Bourdieu (1996) a nommé la circularité de l'information : « Les médias s'influencent les uns les autres au point que des phénomènes d'autoalimentation apparaissent » (Mercier 2006 : 30)³²⁵. Quant à l'agresseur présumé, si son nom est connu (Dominique Strauss-Kahn ou plus simplement DSK), nous verrons que son portrait se fait petit à petit au cours des trois jours de notre corpus, par touches discrètes : l'homme est un Français (nous répugnons à clouer au pilori l'un de nos compatriotes), qui a réussi sur la scène internationale (ce qui n'est pas très courant), favori des sondages pour les futures élections présidentielles (nous répugnons à faire tomber nos idoles)...

Il y a dans l'affaire du Sofitel une dimension morale forte car Dominique Strauss-Kahn disposait alors d'une notoriété qui allaient de pair avec des valeurs fortes elles aussi, valeurs touchées justement par l'affaire. Cela impose une prudence de la part des médias, prudence d'autant plus grande que les médias français sont mis en cause dans leur traitement antérieur de DSK par d'autres journaux étrangers. Dans une autoréflexion, certains titres (notamment *Libération*) vont poser la question de la frontière entre vie

³²⁵ Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 9 qui montre les sujets précis sur les trois jours du corpus et sur les cinq titres de presse.

privée et vie publique, des valeurs morales à défendre (et surtout lesquelles ?), sans tomber dans le puritanisme.

3.2. Le traitement dans les cinq titres de presse

3.2.1. *Le Figaro*

Sur les trois jours du corpus, *Le Figaro* consacre à chaque fois sa une à l'affaire Strauss-Kahn. Ces unes du *Figaro* traduisent bien le traitement appliqué à la crise.

16/05/2011 : **Affaire Strauss-Kahn : coup de tonnerre sur la présidentielle**

17/05/2011 : **Strauss-Kahn, la prison**

18/05/2011 : **le PS assommé par le scandale Strauss-Kahn**

La réaction du premier jour est ethno-centrée : Dominique Strauss-Kahn est alors pressenti comme le candidat du PS et favori pour la présidentielle de 2012 et c'est cette identité publique qui est mise en avant. Le deuxième jour traduit le fait divers et le troisième jour revient sur la présidentielle avec cette fois-ci des commentaires, des réflexions sur d'autres possibles candidats.

Les deux premiers jours, nous comptabilisons environ le même nombre d'articles (18 articles et 7 brèves pour le 16/05/2011 et 17 articles pour la 17/05/2011). Le troisième jour (18/05/2011) est un jour plus prolifique puisque nous comptons 29 articles sur le sujet ou des sujets connexes comme la présentation de toutes les personnalités politiques socialistes susceptibles de suppléer Dominique Strauss-Kahn à la primaire socialiste (Manuel Valls, Pierre Moscovici, Gérard Collomb, François Hollande, Martine Aubry, Arnaud Montebourg, Laurent Fabius, Bertrand Delanoë et Ségolène Royal). Avec le troisième jour, vient le temps de l'analyse proprement dite : une fois les faits énoncés et qu'il apparait que DSK sera bien poursuivi, l'équipe rédactionnelle fait alors de la prospective politique.

Sur les trois jours de corpus, la majorité des articles sont regroupés en début de numéro dans une rubrique nommée « affaire Strauss-Kahn »³²⁶.

3.2.2. *Libération*

Libération ne consacre complètement sa une à l'affaire que les deux premiers jours du corpus, la troisième une étant plus générale et axée surtout sur le traitement de l'affaire par les médias français :

16/05/2011 : **DSK out**

17/05/2011 : **KO**

18/05/2011 : **Sexe médias et polémiques**

Les titres de une de *Libération* sont courts, percutants et efficaces. Ils ressemblent aux titres de une anglo-saxons qui privilégient un style ramassé en peu de signes.

Le journal du 16 mai compte 14 articles et 2 brèves sur l'affaire DSK. Le journal du jour suivant est le plus riche, puisque nous comptabilisons 23 articles et 2 brèves. Les articles se rapportent à l'affaire elle-même avec des commentaires, des explications sur le système judiciaire américain. Plus réactif que les autres titres, *Libération* envisage dès ce deuxième jour les conséquences sur les primaires à gauche et entreprend de présenter quelques autres candidats possibles au PS (Martine Aubry, Ségolène Royal, François Hollande, Laurent Fabius) mais aussi des réactions d'autres candidats d'autres partis (Nicolas Sarkozy, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Jean-Louis Borloo) sur cette nouvelle donne. Il envisage aussi la crise grecque et le remplacement éventuel du patron du FMI à la tête de l'institution.

Si le journal du troisième jour (18 articles) revient en détail sur l'affaire, sur le système judiciaire américain, sur le déroulement du calendrier judiciaire et la procédure qui attend Dominique Strauss-Kahn³²⁷, c'est aussi celui où l'intertextualité est la plus

³²⁶ L'événement a gagné son nom dès le début de l'affaire « Affaire Strauss-Kahn » ou même éventuellement « Affaire DSK ». La mise en rubrique correspond bien à la « règle de la pyramide inversée » qui implique que l'information essentielle doit se situer en tête, dans la partie saillante de l'article, ici dans la partie saillante de la page, en bandeau.

³²⁷ *Le Figaro* et *Libération* expliquent aussi, dans le journal du troisième jour, le système judiciaire américain. Il y a de la part de la presse française une sorte de méfiance vis-à-vis de ce système si différent du nôtre, accusé plus ou moins

présente car il s'étend sur la polémique qui, d'après *Libération*, agite les médias français : que savaient les journalistes français sur DSK, les médias français auraient-ils dû dévoiler certains faits, certaines rumeurs et plus généralement les médias doivent-ils distinguer les sphères privée et publique ou parler de la vie privée des hommes politiques³²⁸ ? *Libération* va même plus loin puisqu'il étale dans les pages de son propre journal les prises de tête et de bec qui n'ont pas épargné sa propre rédaction³²⁹.

Durant les trois jours du corpus, les articles sur l'affaire Strauss-Kahn sont regroupés en début de numéro sous une rubrique nommée « Événement », ce qui est une pratique habituelle pour le titre.

3.2.3. *L'Humanité*

L'Humanité propose un traitement de l'affaire différent des autres titres. *L'Humanité* est un journal d'opinion, il traite en priorité les sujets politiques ce qui explique le nombre relativement restreint d'articles sur le sujet par numéro, l'affaire DSK se partageant entre politique et fait divers. Les titres de une sont le reflet de cette politique éditoriale.

16/05/2011 : **DSK inculpé, séisme au PS**

17/05/2011 : **DSK : de l'ombre à la lumière**

18/05/2011 : **Tunisie : « Ne nous volez pas notre révolution »**

Nous pouvons remarquer que, comme *Libération*, *L'Humanité* emploie l'abréviation DSK dans ses titres de une. Si *Libération* emploie cette abréviation pour souligner une complicité avec ses lecteurs, *L'Humanité* part du principe que son lectorat partage un même univers de savoirs et des valeurs partagées. Un lecteur du titre a la connaissance qui lui permet d'associer l'abréviation DSK, qui fonctionne de fait comme un Npr, à un

ouvertement de vouloir « se faire » une personnalité connue. Les médias avaient bien précisé que le juge était alors en pleine campagne pour sa réélection.

³²⁸ Le sous-titre de une est « Violamment mis en cause par la presse américaine, les journalistes français s'interrogent sur leurs pratiques ».

³²⁹ Cela est une marque de fabrique de *Libération* : étaler aux yeux du lecteur les débats internes. Dans les années 70, les typographes qui composaient les papiers des journalistes rédacteurs avant impression étaient autorisés à mettre en note leur propre appréciation.

particulier, porteur de cette abréviation, un homme politique qui se nomme aussi Dominique Strauss-Kahn³³⁰. Nous pourrions même envisager cette abréviation comme associée à cette fâcheuse notoriété, le Npr qu'on ne présente plus pour sa triste omniprésence dans tous les médias et dans tous les esprits.

Il ne s'est rien passé de notable en Tunisie mais nous pouvons faire l'hypothèse que le journal se refuse de titrer une troisième fois sur l'affaire DSK qui devient pour *L'Humanité*, passé le séisme politique, une stricte affaire de droit commun. Le refus de titrage peut s'envisager également comme l'affirmation du fait qu'il existe d'autres événements qui méritent de l'attention avec en arrière-plan, l'intention de marquer le discrédit de DSK et plus généralement celui de l'ensemble du monde politique français censé faire notre représentation et préserver certaines valeurs. L'affaire est donc remise en pied de page sous le titre : « Affaire DSK : Réuni hier en bureau national, le Parti socialiste tente de maintenir son unité ». Là encore, c'est l'aspect politique et ses répercussions au sein du PS qui sont mis en avant.

Nous retrouvons ce traitement dans la mise en rubrique : les deux premiers jours du corpus, les articles concernant l'affaire (6 articles le 16 mai et 8 articles le 17 mai) sont regroupés en début de numéro sous une rubrique « Événement » mais le troisième jour, les 6 articles ne sont plus rubriqués qu'« Affaire DSK »³³¹.

³³⁰ Nous pouvons même nous demander à quel point l'abréviation ne remplace pas peu à peu dans la mémoire collective des lecteurs le Npr Dominique Strauss-Kahn et si certains n'auraient pas du mal à redonner de fait le Npr associé à cette abréviation...comme si, nous le disons, il y aurait le Dominique Strauss-Kahn, le politique « propre » et le DSK le politique « sali », celui de l'affaire.

³³¹ *L'Humanité*, en tant que journal communiste, n'est pas en général adepte des faits divers qui relèvent pour lui de la sphère privée. En outre, la communisme véhicule, outre ses options politiques, une image de rigueur, voire de rigorisme, morale. Pour caricaturer, on pourrait dire que les frasques de DSK relèvent pour un communiste de la décadence de la bourgeoisie...

3.2.4. *Le Monde*

Le Monde est le journal qui laisse la plus grande place à l'affaire Strauss-Kahn avec entre 15 et 20 articles chaque jour du corpus³³². Le journal ne bouscule pas sa une et garde l'organisation habituelle. L'affaire fait le titre haut de une :

17/05/2011 : **L'affaire DSK : un séisme pour l'euro, le FMI et la gauche**

18/05/2011 : **Le Parti socialiste prépare les scénarios de l'après Strauss-Kahn**

19/05/2011 : **Affaire DSK : l'instant de vérité pour la défense**

Les titres de une du *Monde* sont généralement longs, informatifs. Les titres traduisent bien le traitement de l'affaire proposé par *Le Monde*, les deux premiers jours sont axés sur les conséquences économiques (au sein de l'Europe) et politiques (surtout françaises), le troisième est plus orienté sur le côté judiciaire et l'avenir pénal de DSK.

Nous comptabilisons 20 articles le premier jour de corpus, 20 articles et 3 brèves le deuxième jour puis le nombre diminue un peu, l'actualité s'atténuant, et passe à 15 articles. Dès le premier jour, ces articles se partagent entre articles d'information et commentaires, analyses qui proposent des décryptages de l'affaire selon des points de vue différents (politique, économique, judiciaire, psychanalytique...)³³³.

3.2.5. *La Nouvelle République*

La Nouvelle République est un quotidien régional et à ce titre, a une vision et une visée différentes des autres titres nationaux. Le traitement de l'affaire Strauss-Kahn est relativement faible par rapport aux journaux nationaux et va en s'amenuisant au cours des trois jours du corpus (10 articles le 16, 8 articles le 17, puis 6 articles le 18 mai³³⁴). Le

³³² Pour des raisons d'édition (*Le Monde* paraissant le soir), nous rappelons que nous avons sélectionné les journaux du mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 mai 2011.

³³³ *Le Monde* étant un journal du soir, il disposait, mécaniquement, d'un délai supplémentaire pour l'analyse, ce qui n'était pas le cas, notamment le premier jour, des autres journaux paraissant le lundi matin.

³³⁴ Dans la PQR comme *La NR*, la rubrique « Monde » ou « Politique » n'occupe que peu de place dans le déroulé général du journal. Et la souplesse, en cas d'événement comme celui-ci, n'est pas grande.

nom de « Dominique Strauss-Kahn » n'apparaît même pas à la une du journal du mercredi 18 mai 2011, seulement 3 jours après.

16/05/2011 : **L'humiliation**

17/05/2011 : **K.O. debout**

18/05/2011 : **Radars en Touraine : la signalisation disparaît**

Si le premier titre de une de ce troisième jour est exclusivement local, le deuxième est national, de type carnet rose puisqu'il annonce la grossesse de Carla Bruni, l'épouse du président Nicolas Sarkozy (« Et pour les Sarkozy un heureux événement »). Il est en effet difficile pour un titre de presse régionale comme *La NR*, de titrer trois jours de suite sur un seul événement non local. Le journal estime qu'au bout d'un laps de temps, il lui faut revenir à ce qui fait son fonds de commerce : l'information locale³³⁵.

Les articles sont présentés dans les pages nationales, à la rubrique « France » avec l'attribution spéciale et supplémentaire d'un bandeau « L'événement ».

³³⁵ De surcroît, dans des cas comme celui-ci, la presse écrite est à la traîne des télévisions (information en direct), du fait des délais de composition, d'imprimerie et de distribution. Si elle ne peut proposer, comme la presse nationale, des analyses donnant de la valeur ajoutée par rapport à la télévision, la PQR s'abstient alors.

3.2.6. Synthèse

Tableau XI : synthèse du traitement de l'affaire Strauss-Kahn dans les cinq titres

	jour 1 Titre et modalité de traitement	jour 2 Titre et modalité de traitement	jour 3 Titre et modalité de traitement
<i>Le Figaro</i>	Affaire Strauss-Kahn : coup de tonnerre sur la présidentielle	Strauss-Kahn, la prison	le PS assommé par le scandale Strauss-Kahn
	En début de numéro, rubrique « affaire Strauss-Kahn »		
<i>Libération</i>	DSK out	KO	Sexe médias et polémiques
	En début de journal, rubrique « Evénement »		
<i>L'Humanité</i>	DSK inculpé, séisme au PS	DSK : de l'ombre à la lumière	Tunisie : « Ne nous volez pas notre révolution »
	En début de numéro, rubrique « Evénement »		Dans le numéro, rubrique « Affaire DSK »
<i>Le Monde</i>	L'affaire DSK : un séisme pour l'euro, le FMI et la gauche	Le Parti socialiste prépare les scénarios de l'après Strauss-Kahn	Affaire DSK : l'instant de vérité pour la défense
	En début de numéro, rubrique « L'affaire Strauss-Kahn »		
<i>La Nouvelle République</i>	L'humiliation	K.O. debout	Radars en Touraine : la signalisation disparaît
	Dans le numéro, rubrique « France »		

Le traitement de l'affaire s'est opéré de façon quasi-identique dans *Le Figaro*, *Libération* et *Le Monde* avec un regroupement en début de journal avec un bandeau « Evénement » ou « Affaire Strauss-Kahn ». C'est aussi le choix de *L'Humanité* mais qui ne le fait que pendant deux jours, revenant à d'autres préoccupations ensuite. *La NR*, comme beaucoup de titre de la PQR, n'a pas la souplesse suffisante pour changer le déroulé de sa pagination et l'affaire est cantonnée dans les pages nationales. Ce choix est courant quand il faut traiter d'un événement spécial : il permet notamment d'envisager le sujet sous plusieurs aspects et de le situer spatialement ; il est ainsi facilement repérable dans le déroulé du numéro.

On voit poindre une rubrique inédite, portant le nom du fait considéré, regroupant plusieurs articles ou reportages et mobilisant des journalistes venant de plusieurs services. [...] Les analyses en termes « rupture historique », de « basculement durable », d'existence « d'un avant et d'un après » se bousculent en pareil cas. Le label « événement » n'a donc pas à se deviner pour l'analyste des médias, il est revendiqué par les journalistes » (Mercier 2006 : 27)

Le lexique des titres traduit bien le choc qu'a été en France l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn : « *coup de tonnerre* », « *assommé* », « *KO* », « *séisme* », « *humiliation* »... Si nous mettons le traitement des journaux en parallèle, nous observons des décalages de traitement comme, par exemple, entre *Le Figaro* et *Libération* : *Libération* propose dès le deuxième jour un tour d'horizon sur les présidentielles, thème que reprend *Le Figaro* le lendemain en appliquant à peu près le même traitement³³⁶. Nous observons des phénomènes d'interdiscursivité avec même des faits d'autodialogisme dans lesquels les journalistes font référence à leur propre discours.

(287) « *Oui, je le savais et je n'ai rien écrit* », confesse une journaliste de la rédaction. (*Libération*, 18/05/2011)

(288) Autre procès, celui du manque d'audace, de curiosité de la presse française. Elle « *est très en retard dans sa lucidité sur sa société à dominante masculine et blanche* », croit bon d'écrire le patron du site Mediapart, redresseur de torts en chef. [...] Gardons-nous de la dictature que souhaiteraient instaurer les sycophantes avides de révélations tapageuses. (*Le Figaro*, 18/05/2011)

Les journaux ne travaillent pas dans une bulle. Leur premier réflexe est de voir ce qu'a fait le confrère, le concurrent, et de s'en inspirer si le traitement leur semble meilleur que le leur. Cette circularité de l'information (Bourdieu 1996) se vérifie à plusieurs reprises dans le corpus.

³³⁶ Nous renvoyons le lecteur au tableau en annexe qui montre les sujets précis des articles sur les trois jours du corpus et sur les cinq titres de presse. Les sujets se suivent, se répondent, développés par un titre, sont repris par un autre titre le lendemain.

3.3. Comparaison entre les titres

Pour chaque titre, nous avons comptabilisé le nombre d'occurrences du Npr complet, du patronyme seul ou avec civilité, du prénom et éventuellement de l'abréviation DSK. Les autres dénominations et désignations ont été relevées, comptées et réparties selon leur thématique. Nous avons sélectionné les critères suivants : description physique et sociale, dénomination es qualité, statut et rôle dans la politique française, statut et rôle par rapport à l'affaire en cours, appartenance nationale, désignations axiologiques positives ou négatives. Nous donnons pour chaque thème le nombre d'occurrences³³⁷. Les relevés sont en annexe pour chaque titre³³⁸.

Il semblait difficile de faire une comparaison entre tous les titres sur toutes ces catégories sur les trois jours du corpus. Aussi, avons-nous opté pour une présentation générale titre par titre puis ensuite une comparaison sur l'ensemble des titres pour les désignations axiologiques positives ou négatives.

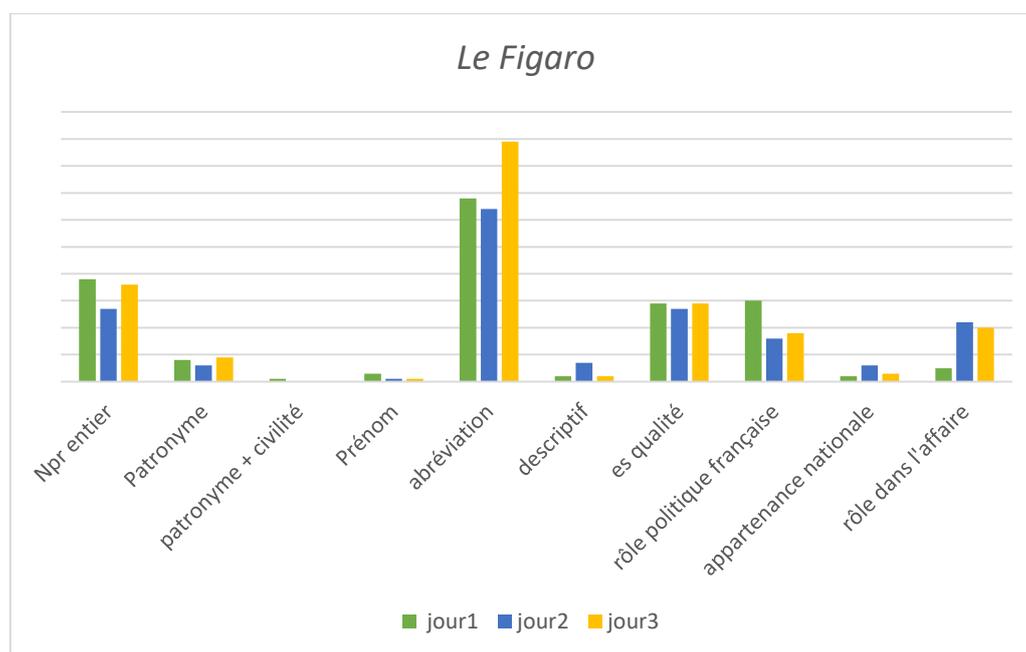
³³⁷ Le nombre d'occurrences est à prendre avec précaution pour certaines catégories à cause des dénominations multiples : le patron du FMI, candidat socialiste à la présidentielle, favori des sondages, pour lequel nous avons en fait plusieurs dénominations à comptabiliser dans différentes catégories. Le traitement manuel et la subjectivité de la catégorisation pour certaines désignations peuvent être source d'erreurs...

³³⁸ Les relevés sont donnés jour par jour mais ne sont pas systématiquement repris chronologiquement dans les paragraphes de commentaires.

3.3.1. *Le Figaro*

Tableau XII : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Figaro* (Corpus 2)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	38	27	36
Patronyme seul	8	6	9
Patronyme avec civilité	1	0	0
prénom	3	1	1
Abréviation/ DSK	68	64	89
Descriptif physique, qualités	2	7	2
Es qualité	29	27	29
Statut/rôle dans la politique française	30	16	18
Appartenance nationale	2	6	3
Statut/rôle dans l'affaire	5	22	20



Graphique XII : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Figaro* (Corpus 2)

Si les nombres d'occurrences Npr complet, patronyme seul ou prénom restent stables sur les trois jours consécutifs, le nombre d'occurrences DSK augmente fortement le troisième jour. Cela fait trois jours que les médias (télévision, radio et presse écrite) ne

parlent que de cette affaire et l'abréviation DSK est alors connue de tous. Elle remplace alors dans la mémoire collective le Npr entier ou tout au moins y est associée ainsi qu'au porteur du nom. L'abréviation est alors assimilée à un Npr et devient une autre forme patronymique dans le discours médiatique. De plus, l'abréviation correspond au principe d'économie que l'on retrouve très souvent pour les patronymes composés ou les prénoms composés (DSK, NKM, VGE, MAM, RDDV...).

Dominique Strauss-Kahn est décrit comme un homme blanc de 62 ans, cette particularité étant explicable dans le contexte américain où les origines ethniques sont facilement énoncées et de l'affaire elle-même, la victime présumée étant de couleur. L'identité médiatique de Dominique Strauss-Kahn est construite principalement autour de deux axes : un premier axe ayant trait à sa fonction (« *directeur général du Fonds monétaire international* »), son statut politique (« *ancien ministre* », « *candidat favori* », « *ex-favori socialiste à la présidentielle* », « *le rival le plus sérieux du président Nicolas Sarkozy* »...), son appartenance politique (« *le socialiste* », « *le leader socialiste* », « *le champion des sondages de gauche* », « *un des poids lourds du PS* »...), un deuxième axe se rapportant à son nouveau statut dans l'affaire (« *son client* », « *le prévenu* », « *l'occupant de la chambre* », « *l'accusé* », « *le suspect* »...).

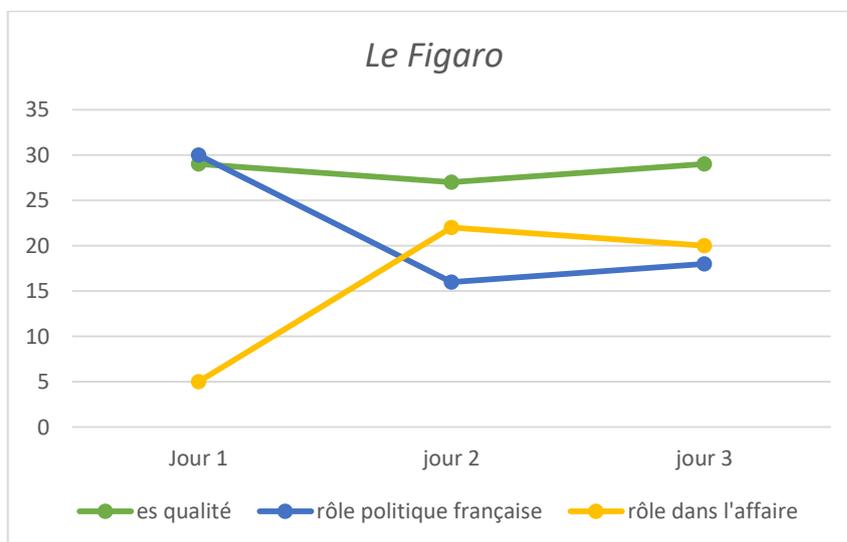
Alors que le premier axe décroît sur les trois jours du corpus³³⁹, le deuxième axe prend de l'importance, ce qui est attendu puisque c'est ce rôle qui prend de l'importance au fur et à mesure de l'affaire. Le nombre d'occurrences explose (il passe de 5 à 22 et 20) et les désignations sur l'ensemble varient.

(289) L'avocat de DSK, Ben Brafman, avait tenté d'obtenir la libération de son client [...] (*Le Figaro*, 17/05/2011)

(290) C'est un homme blanc de 62 ans accusé d'agression sexuelle sur une femme de ménage noire de près de 30 ans sa cadette, dans un pays où la question raciale est toujours très sensible. (*Le Figaro*, 18/05/2011)

³³⁹ Comme nous l'avons dit auparavant avec néanmoins plus de dénominations sur son statut et son rôle politique le premier jour où Dominique Strauss-Kahn est surtout présenté comme « *le favori* », « *le rival de Sarkozy* », jusqu'à « *hier gagnant en 2012* ».

(291) Comment peut-on supporter d'être un prisonnier de droit commun quand, quelques heures plus tôt, on était l'un des hommes les plus puissants du monde ? (*Le Figaro*, 18/05/2011)



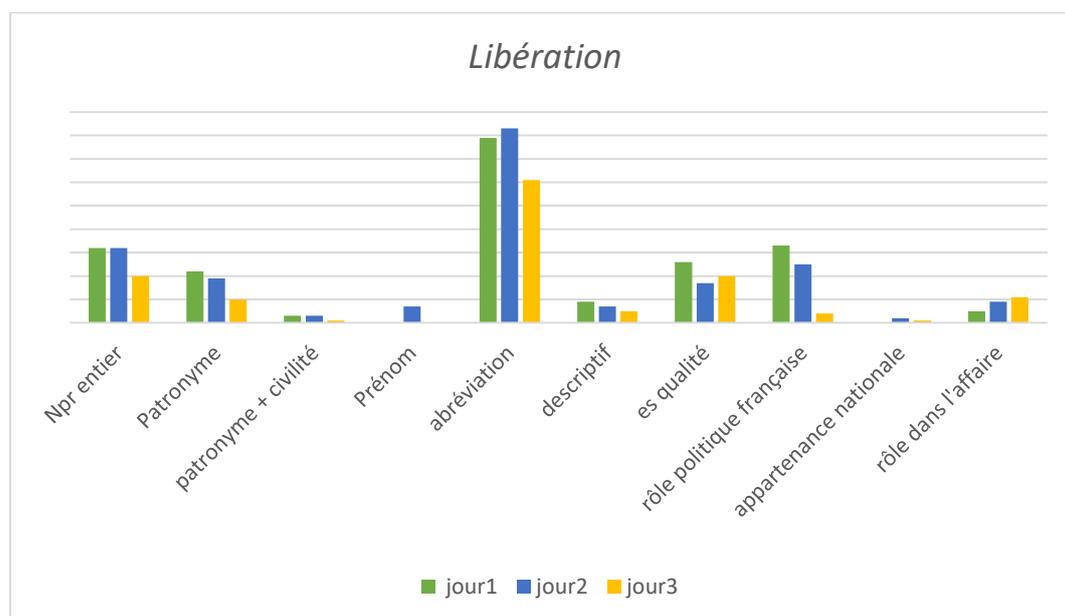
Graphique XIII : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *Le Figaro* (Corpus 2)

Dans cette situation de crise, il y a un basculement des identités convoquées : les premiers jours, c'est l'identité institutionnelle et politique de Dominique Strauss-Kahn (son poste au FMI, sa future candidature à la présidentielle française...) que *Le Figaro* met en avant avec une réaffirmation des statuts et rôles établis. Puis petit à petit, au fur et à mesure que les jours passent, nous observons un mélange d'éléments de cette ancienne identité, de ce premier axe, se mêler à de nouveaux, découlant de son arrestation, le deuxième axe. Une nouvelle identité médiatique se met en place, construite sur la substitution des éléments ayant trait à son activité politique française par ceux ayant trait à son rôle dans l'affaire judiciaire.

3.3.2. Libération

Tableau XIII : Dominique Strauss-Kahn dans *Libération* (Corpus 2)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	32	32	20
Patronyme seul	22	19	10
Patronyme avec civilité	3	3	1
prénom	0	7	0
Abréviation/ DSK	79	83	61
descriptif	9	7	5
Es qualité	26	17	20
Statut /rôle dans la politique française	33	25	4
Appartenance nationale	0	2	1
Statut/rôle dans l'affaire	5	9	11



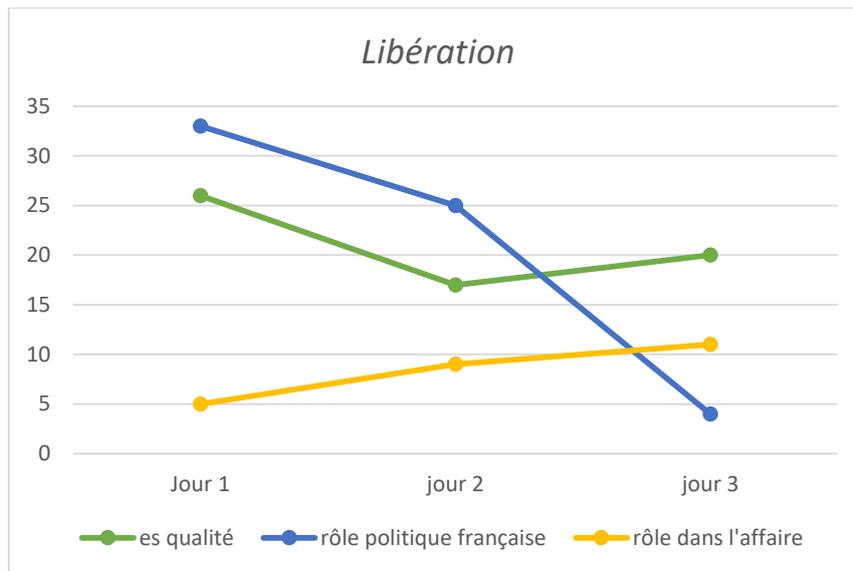
Graphique XIV : Dominique Strauss-Kahn dans *Libération* (Corpus 2)

Les occurrences de Npr complet, de patronyme seul, de prénom et d'abréviation (DSK) sont relativement stables sur les deux premiers jours du corpus mais en baisse sensible pour le troisième jour. Cette baisse (sur l'ensemble des dénominations) s'explique par

une baisse du nombre d'articles sur l'affaire DSK et par un changement de cap de la problématique qui s'oriente plus vers une remise en cause déontologique de la presse française. *Libération* emploie majoritairement le patronyme seul ou l'abréviation. Ce choix énonciatif construit un *ethos* discursif de connivence, de proximité avec les lecteurs.

Le journal du 16 mai donne, à travers son processus de nomination, un portrait très complet de Dominique Strauss-Kahn, fondé aussi bien sur la description, sur son statut, sa fonction, son appartenance politique... Nous apprenons que cet « *homme de 62 ans* », « *amateur de voyages et polyglotte* » est un « *ancien étudiant d'HEC* », « *agrégé en économie* », « *avocat d'affaire* », devenu le directeur général du Fonds monétaire international, « *gendarme en chef des économies de la planète* », « *dirigeant hors-norme et inclassable* », « *l'homme le plus puissant après Obama* ». Mais *Libération*, comme *Le Figaro*, insiste surtout sur son statut politique : c'était, au Parti socialiste, « *une des principales boîtes à idées du jospinisme* », « *chantre des 35 heures bien avant la ministre des Affaires sociales, Aubry* », « *principal rédacteur du programme présidentielle en 1995* », « *le ministre de l'Economie le plus talentueux* », « *le grand favori* » pour la présidentielle de 2012, « *un homme politique de premier plan* », « *programmé pour gouverner la France* ».

Les occurrences relevées le deuxième et surtout le troisième jour sont moins axées sur le statut et le rôle de Dominique Strauss-Kahn dans la vie politique française et un peu plus sur son rôle dans l'affaire de droit commun. *Libération* prend les précautions nécessaires en le désignant comme « *l'auteur présumé* », « *un homme suspecté d'avoir commis un acte d'agression grave mais présumé innocent* », expliquant même que c'est « *un homme qui a clairement le droit à l'égard et à la protection fondamentale de droit pénal* ».



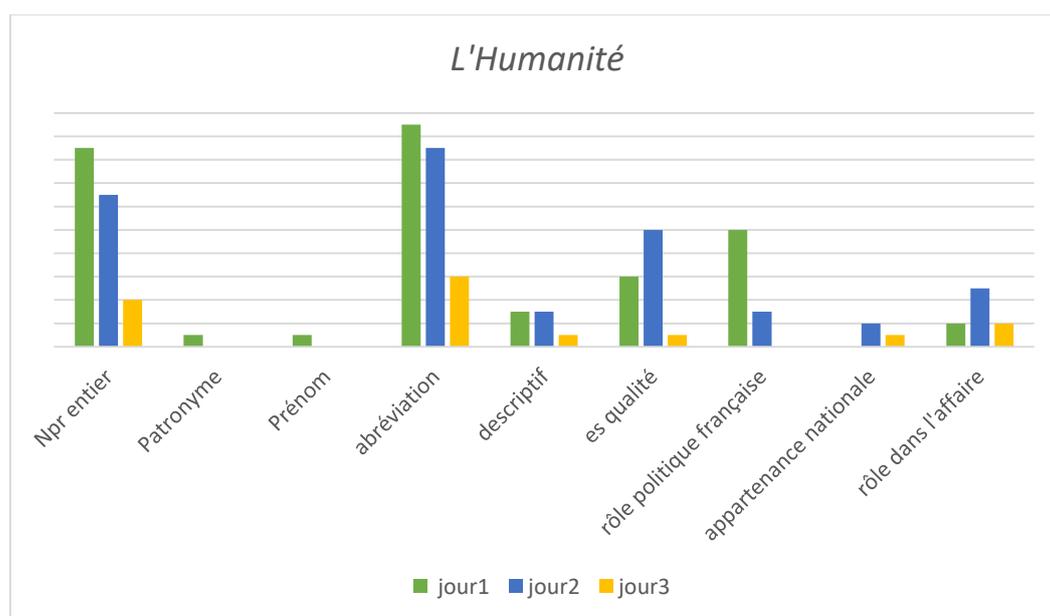
Graphique XV : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *Libération* (Corpus 2)

Comme pour les autres titres, *Libération* fait coexister des éléments d'une identité médiatique qui n'est plus, avec quelques nouvelles en correspondance avec l'affaire. Néanmoins, nous remarquons deux choses : *Libération* a entériné immédiatement le fait que l'avenir politique de Dominique Strauss-Kahn en France était compromis, car le titre ne propose le troisième jour plus que quelques dénominations sur ce thème. D'un autre côté, le titre semble nier le changement d'identité médiatique de l'homme politique en convoquant encore beaucoup le Npr (sous toutes ses formes), c'est-à-dire la partie stable de l'identité et en ne donnant que très peu de place à de nouvelles dénominations axées sur son rôle dans l'affaire.

3.3.3. *L'Humanité*

Tableau XIV : Dominique Strauss-Kahn dans *L'Humanité* (Corpus 2)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	17	13	4
Npr seul	1	0	0
prénom	1	0	0
Abréviation/ DSK	19	17	6
descriptif	3	3	1
Es qualité	6	10	1
Statut /rôle dans la politique française	10	3	0
Appartenance nationale	0	2	1
Statut/rôle dans l'affaire	2	5	2

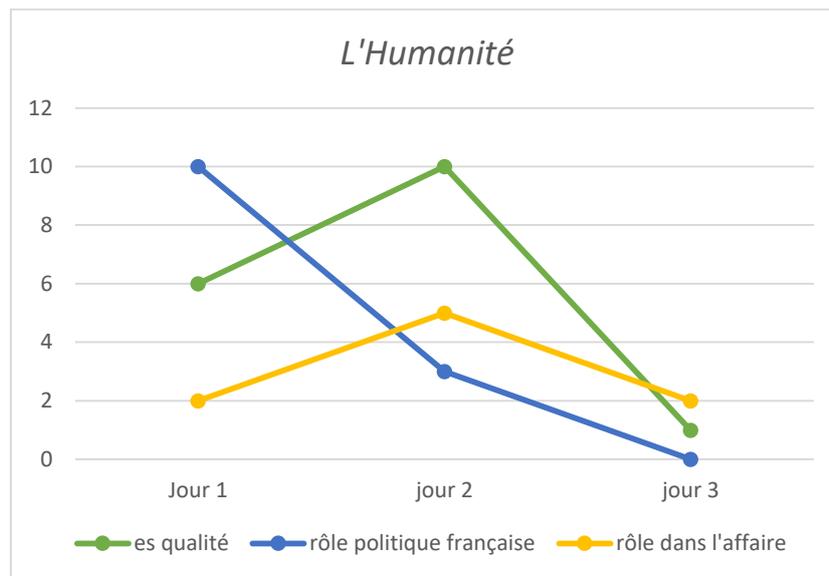


Graphique XVI : Dominique Strauss-Kahn dans *L'Humanité* (Corpus 2)

Le nombre d'occurrences de Npr complet, patronyme seul, prénom ou abréviation (DSK) est en baisse très sensible sur les trois jours du corpus. En effet, même si *L'Humanité* consacre dans le numéro du mercredi encore 6 articles à l'affaire, la moitié sont des commentaires d'ordre plus général (éditorial, billet...) et ne citent Dominique

Strauss-Kahn qu'à titre d'exemple. Il y a clairement une prise de distance vis-à-vis de l'homme Dominique Strauss-Kahn.

Les désignations employées se répartissent aussi thématiquement. Dominique Strauss-Kahn y est désigné comme « *un brillant étudiant (HEC, Sciences-Po)* », « *avocat d'affaires* ».



Graphique XVII : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *L'Humanité* (Corpus 2)

L'identité médiatique de l'homme est surtout construite sur son statut et son rôle politiques le premier jour et sur sa fonction, « *directeur général du FMI*³⁴⁰ » le deuxième. *L'Humanité* fait un tour très complet des différentes fonctions exercées par Dominique Strauss-Kahn, peut-être pour le présenter comme le symbole d'un système politique que le titre combat. D'ailleurs son appartenance politique est très peu abordée³⁴¹ et l'homme

³⁴⁰ Curieusement, *L'Humanité* utilise plus fréquemment le terme de directeur et moins celui de patron comme les autres titres, peut-être parce que le terme de patron dans les colonnes de *L'Humanité* est réservé à un autre emploi avec des connotations bien précises de lutte sociale.

³⁴¹ DSK présentait alors un dilemme pour le Parti communiste : alors que le PS était depuis 35 ans l'allié naturel, DSK incarnait l'aile droite libérale de ce parti, incompatible avec les idéaux communistes. Si le candidat du PS n'était pas encore désigné, le débat sur la stratégie du PC n'était lui, pas tranché.

est taxé d'une étiquette de « *socialiste capitalismo-compatible* » par un intervenant invité par le journal à s'exprimer sur l'affaire³⁴² ...

(292) Je n'aime pas DSK le bling-bling³⁴³ ; je n'aime pas ce qu'il représente en tant que boss du FMI, en tant que socialiste capitalismo-compatible ; (*L'Humanité*, 16/05/2011)

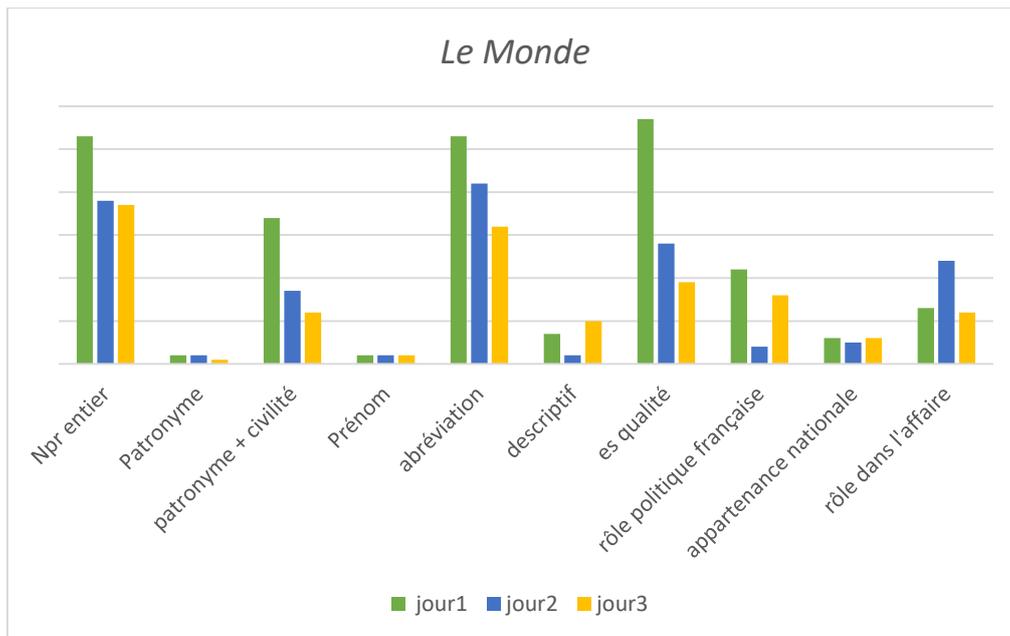
3.3.4. *Le Monde*

Tableau XV : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Monde* (Corpus 2)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	53	38	37
Patronyme seul	2	2	1
Patronyme avec civilité	34	17	12
prénom	2	2	2
Abréviation/ DSK/ Strauss	53	42	32
descriptif	7	2	10
<i>Es qualité</i>	57	28	19
Statut/rôle dans la politique française	22	4	16
Appartenance nationale	6	5	6
Statut/rôle dans l'affaire	13	24	12

³⁴² Kaddour Haddadi, chanteur du groupe HK et les Saltimbanks, engagé dans la campagne « Un bateau pour Gaza » dans la rubrique Tribune Idées du 16/05/2011.

³⁴³ « Bling-bling » a été introduit en politique pour qualifier l'attitude de Nicolas Sarkozy d'où un premier jugement politique induit dans ce phénomène d'interdiscursivité : Sarkozy et DSK sont du même monde, se ressemblent plus ou moins ; et un deuxième jugement moral : l'argent corrompt tout.



Graphique XVIII : Dominique Strauss-Kahn dans *Le Monde* (Corpus 2)

Les occurrences de Npr complet ou de patronyme seul sont en baisse constante au cours des trois jours de corpus. L'utilisation du prénom se répète sur l'ensemble et nous le retrouvons seulement dans les dits rapportés, les témoignages des amis de DSK. Ces dits rapportés sous forme de discours direct sont là pour accentuer l'authenticité du discours mis en scène dans le propre énoncé du journaliste qui de ce fait, n'assume pas les propos.

(293) « *Nous attendons les explications de Dominique. Toute autre question est précipitée* », a expliqué le député du Doubs, ami et soutien de DSK. (*Le Monde*, 17/05/2011)

Le nombre d'occurrences des abréviations est aussi en baisse sur l'ensemble des trois jours, les articles nomment moins Dominique Strauss-Kahn et sont plus sur une logique des conséquences, sur l'analyse de la situation à gérer, sur les problèmes connexes et moins centrés sur l'homme. Les abréviations dans *Le Monde* sont de deux ordres : la traditionnelle abréviation par les initiales (DSK) mais aussi nous relevons des formes Npr composé réduit à un seul terme (« Strauss ») (294) que nous comprenons au vu de

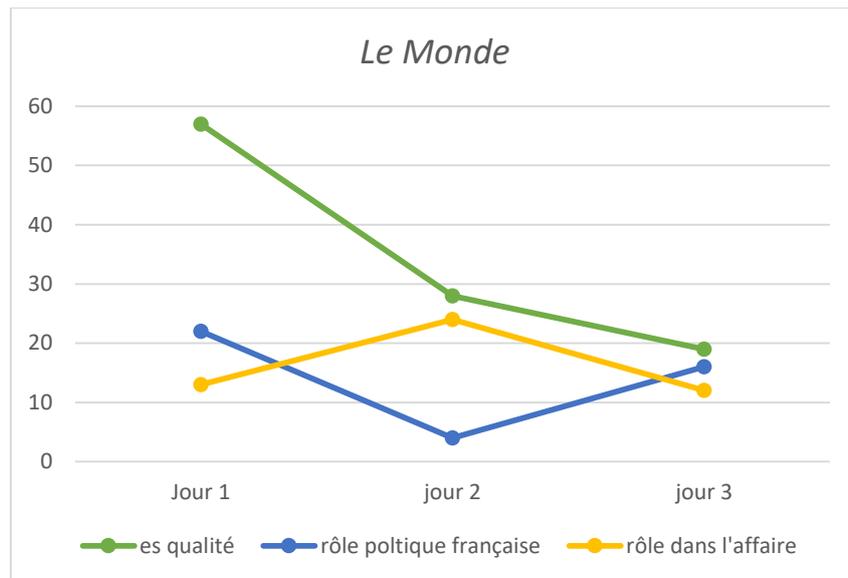
la thématique de l'article et de la présence des guillemets comme l'abréviation de son patronyme comme surnom dans un cadre plus intime³⁴⁴.

(294) « Strauss » et Anne Sinclair ont de nombreux points communs. [...] « Strauss » est alors reçu dans les milieux politiques, économiques et universitaires. [...] Elle épaula « Strauss », l'accompagne, le soutient, indéniablement. (*Le Monde*, 19/05/2011)

C'est le premier jour du corpus qui propose une image médiatique la plus complète de Dominique Strauss-Kahn avec le plus grand nombre de dénominations et de désignations. Si son identité est convoquée (nous apprenons qu'il est né à Neuilly-sur-Seine (Hauts -de-Seine) le 25 avril 1945 et qu'il a grandi au Maroc), c'est surtout son identité professionnelle et politique qui est mise en avant. C'est « *le directeur général du FMI* » mais c'est plus que cela, c'est « *un des hommes les plus puissants du monde* », « *l'accoucheur du consensus mondial* », « *le banquier "le plus important du monde"* », « *l'un des seuls à pouvoir parler d'égal à égal, ou presque, avec Angela Merkel et Nicolas Sarkozy* ». Si le côté économique du rôle de Dominique Strauss-Kahn est largement souligné, son rôle dans la sphère politique française n'est pas omis : « *l'ancien ministre* » est « *le favori de la primaire socialiste* », « *le champion de la gauche* », « *celui qui était le mieux placé pour battre Nicolas Sarkozy* » à la présidentielle de 2012. De même, son appartenance nationale est clairement établie (« *le Français* », « *l'homme politique français* », « *le socialiste français* »...).

Les désignations de Dominique Strauss-Kahn par rapport à son statut dans l'affaire judiciaire sont nombreuses et varient quelque peu dans le temps au fil des événements et traduisent une activité de recatégorisation : de « *son client* », « *son agresseur présumé* », « *le présumé coupable* », « *l'accusé* », « *le prévenu* », pour arriver au troisième jour à « *le prisonnier* ».

³⁴⁴ En fait, Dominique Strauss-Kahn a ajouté le patronyme de son père adoptif Kahn (second mariage de sa mère) à son propre patronyme Strauss.



Graphique XIX : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn,
Le Monde (Corpus 2)

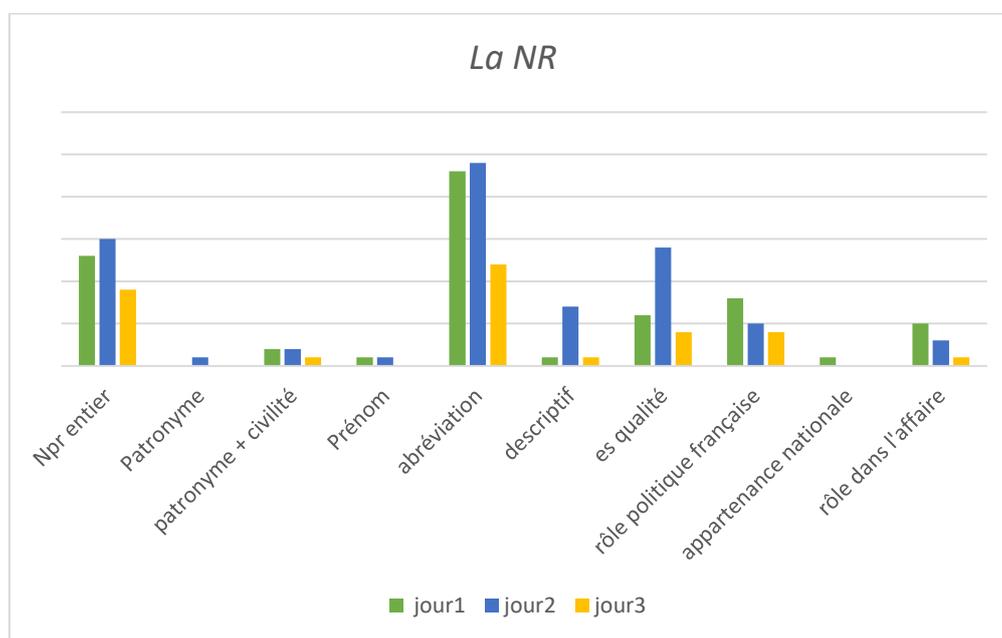
Dans son ensemble, *Le Monde* construit un portrait factuel de Dominique Strauss-Kahn avec une orientation économique pour certains articles, ce qui peut se comprendre, DSK est à ce moment-là le directeur général du FMI et très impliqué dans le règlement de la crise européenne et surtout grecque (« *partisan convaincu de l'euro* », « *européen de cœur* », « *un homme-clé dans les solutions imaginées pour gérer les crises nées de la dette souveraine européenne* », « *une sorte de porte-parole capable d'expliquer aux Américains l'infinie complexité de l'étonnante machine européenne* »). Depuis de nombreuses années, *Le Monde* garde la réputation d'être le journal de référence avec un objectif de faire-savoir dans une visée d'information, de sérieux et d'objectivité. Le journal montre un *ethos* de neutralité, en laissant « de côté toute formule de subjectivité en faveur d'une expression impersonnelle et objective », en renonçant « à toute insertion de jugement de valeur ou d'opinion personnelle dans le discours, en considérant que la présentation fidèle des événements suscite plus de crédibilité » (Burbea 2014 : 11).

Nous observons un phénomène de coexistence entre l'ancienne identité médiatique et les éléments de la nouvelle en rapport avec l'arrestation de l'homme politique mais sans substitution de l'une par l'autre. Les deux représentations cohabitent en attendant que la situation se stabilise.

3.3.5. La Nouvelle République

Tableau XVI : Dominique Strauss-Kahn dans *La Nouvelle République* (Corpus 2)

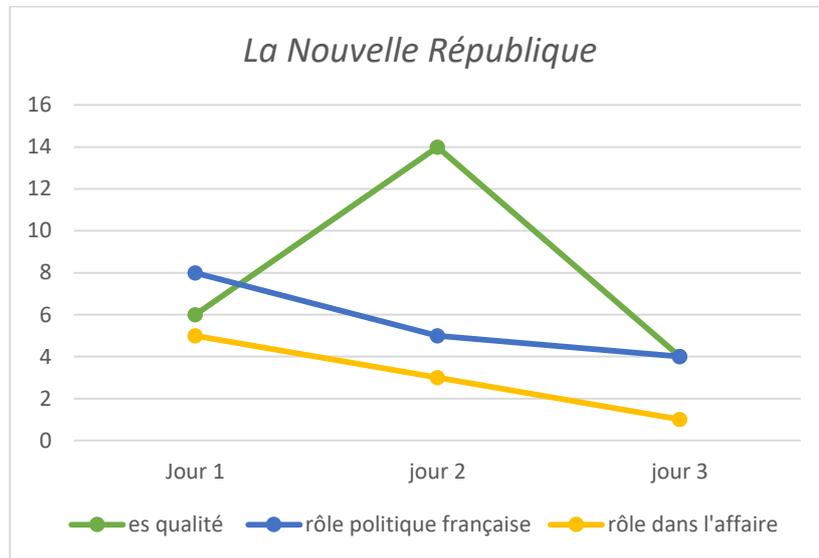
	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	13	15	9
Patronyme seul	0	1	0
Patronyme + civilité	2	2	1
prénom	1	1	0
Abréviation/ DSK	23	24	12
descriptif	1	7	1
Es qualité	6	14	4
Statut /rôle dans la politique française	8	5	4
Appartenance nationale	1	0	0
Statut/rôle dans l'affaire	5	3	1



Graphique XX: Dominique Strauss-Kahn dans *La Nouvelle République* (Corpus 2)

Les occurrences de Npr complet, patronyme seul, prénom ou abréviation vont en diminuant au cours des trois jours du corpus. Comme pour *Le Figaro* et *Libération*, *La NR* emploie majoritairement l'abréviation « DSK » par rapport au Npr complet : notion

d'économie ? Association connue par le lectorat de l'abréviation à un particulier, Dominique Strauss-Kahn ? Le lectorat de *La NR* n'est pas un lectorat homogène, il ne partage qu'une proximité géographique mais pas automatiquement une connaissance partagée.



Graphique XXI : Evolution des différents rôles de Dominique Strauss-Kahn, *La Nouvelle République* (Corpus 2)

L'identité médiatique construite par *La Nouvelle République* repose surtout sur son identité professionnelle et politique. Il est représenté par sa fonction au FMI (« le président du Fonds monétaire international », « le patron du FMI ») mais c'est par son rôle politique (surtout potentiel) qu'il est désigné : « le challenger de Nicolas Sarkozy », « le favori tous sondages confondus », « le candidat à la candidature à la présidence de la République », « le candidat à la plus haute fonction de l'Etat ».

L'appartenance politique ou nationale est très peu utilisée. Les désignations ayant trait à son rôle dans l'affaire ne sont pas très nombreuses (seulement 9 occurrences sur les trois jours de corpus : « leur client », « l'accusé »...).

La NR a un traitement particulier par rapport aux autres titres nationaux parce que justement c'est un titre régional qui ne suit pas la même logique au niveau de la sélection de l'information. L'arrestation de Dominique Strauss-Kahn a suscité plus d'articles le premier et surtout le deuxième jour mais ensuite l'intérêt s'effrite, les sujets

redeviennent plus locaux et les dénominations et désignations de l'homme politique suivent dans l'ensemble cette baisse.

3.4. Les axiologiques

Même si nous partageons l'axiome que tout discours est orienté, subjectif, il nous semblait intéressant de faire un focus sur les qualificatifs axiologiques, c'est-à-dire les formes linguistiques caractérisantes qui qualifient de façon péjorative ou méliorative dans une opération d'identification. Kerbrat-Orecchioni (1977) définit ainsi les termes axiologiques.

Nous appelons « axiologiques » les unités linguistiques qui reflètent un jugement d'appréciation, ou de dépréciation, porté sur le sujet dénoté par le sujet d'énonciation. (p 110)

Toujours d'après Kerbrat-Orecchioni (1980)³⁴⁵, « le trait axiologique est une propriété *sémantique* de certaines unités lexicales [...] » (p 79). Cette précision prend dans notre travail tout son sens ; il y aurait des unités lexicales qui possèderaient une axiologie négative ou positive intrinsèquement, comme « *violeur* » par exemple, mais il nous faut prendre en compte le contexte d'emploi, la mise en situation de certains termes qui, dans le voisinage d'autres, peuvent prendre un trait axiologique en discours. La difficulté pour l'analyste est de faire le choix dans certains cas comme nous allons le voir dans nos exemples.

Nous proposons un relevé des termes axiologiques mélioratifs ou dépréciatifs dans les cinq titres en comparaison, jour après jour en annexe.

³⁴⁵ Nous nous référons à Kerbrat-Orecchioni pour la question de la modalité et en raison de la problématique principale de notre travail qui est la nomination en discours, nous n'opérerons pas de traitement plus approfondie de la modalité.

3.4.1. Les dépréciatifs

Les qualificatifs dépréciatifs ou négatifs sont plus nombreux et plus virulents le premier jour du corpus. *Le Figaro* choisit de rapporter et de citer les propos tenus par Bernard Debré, alors député UMP.

(295) Seul, le député UMP de Paris, Bernard Debré, interrogé avant qu'on demande le silence dans les rangs, a jugé hier matin que Dominique Strauss-Kahn était « *un homme peu recommandable* », désormais « *totalemment déconsidéré* ». « *C'est humilier la France que d'avoir un homme comme lui, qui se vautre dans le sexe, et ça se sait depuis fort longtemps* », a-t-il affirmé. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

A l'instar du *Figaro*, *Le Monde*³⁴⁶ et *Libération* rapportent aussi dès le premier jour les propos virulents du député UMP Bernard Debré sur DSK sous des formes quasi identiques.

(296)Après la sortie tonitruante de Bernard Debré, député UMP de Paris – « *c'est humilier la France que d'avoir un homme comme lui qui se vautre dans le sexe, et ça se sait depuis fort longtemps* »-, la communication a été reprise en main par l'Elysée. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(297)Prudence que n'a pas eue le député UMP Bernard Debré [...] et d'ajouter que le directeur du FMI est « *un homme peu recommandable* », qui « *se vautrait dans le bling-bling* » et « *maintenant dans le sexe !* » (*Libération*, 16/05/2011)

Les propos sont très crus et dépassent le cadre strict de la diffamation. Ces déclarations de Bernard Debré sont une bénédiction pour les médias : il dit tout haut ce qu'aucun

³⁴⁶ *Le Monde* n'a pas agi dans la précipitation puisqu'il sort avec un décalage par rapport aux autres titres. Nous pouvons faire plusieurs hypothèses : l'émotion n'est pas alors encore retombée, les propos de Bernard Debré permettent aux journalistes de citer des qualificatifs négatifs, en prenant en même temps de la distance (présence des guillemets), mais aussi tous les autres titres ont déjà cité ces propos et ne pas le faire à son tour pourrait paraître surprenant ou pour une prise de position en faveur de DSK (nous revenons encore une fois à la circularité de l'information qui passe d'un média à un autre).

journaliste n'oserait écrire autrement. D'ailleurs, sa sortie à cette occasion lui vaut une audience médiatique qu'il n'atteignait même pas quand il était ministre.

Si ces trois titres citent au premier jour Bernard Debré, le traitement est un peu différent dans *L'Humanité* et *La NR*. En effet, dans une visée peu éthique, *L'Humanité* s'autorise sur les trois jours de corpus à rapporter des dits négatifs (298) et (299) même si dans le même temps, le titre déplore qu'on fasse fi de la présomption d'innocence (!), des commentaires provoqués d'invités³⁴⁷ à réagir (300) ou des discours d'autres journaux (« *Le Pervers* », titre du *New-York Daily News*, cité dans un article du 17 mai 2011³⁴⁸).

(298) [...] comme Bernard Debré qui, faisant fi de la présomption d'innocence à laquelle tout citoyen a droit, s'est acharné à présenter celui dont les sondages faisaient leur favori comme « *un homme peu recommandable* », « *qui se vautre dans le sexe* ». (*L'Humanité*, 16/05/2011)

(299) Depuis, il réitère régulièrement sur son blog, quitte à passer par pertes et profits, la présomption d'innocence. Dimanche, il avait qualifié Dominique Strauss-Kahn « *d'homme peu recommandable* », « *se vautrant dans le sexe* ». Sur ce même blog, il lâche la bonde : s'adressant dans une sorte de lettre ouverte à DSK, il évoque, sans rapport avec l'affaire, « *des attitudes sexuelles débridées* », puis le traite « *d'escroc intellectuel* », et l'invite « *à prendre des médicaments pour les délinquants sexuels* ». Le député emprunte sans vergogne la voie déjà tracée par Nicolas Sarkozy, lorsqu'il déclarait Dominique de Villepin coupable avant même le début du premier procès Clearstream, à l'issue duquel il sera blanchi, avant que le parquet aux ordres de l'Elysée ne fasse appel. (*L'Humanité*, 18/05/2011)

(300) Parce que, oui, tout le monde le sait, DSK est un chaud lapin.
(*L'Humanité*, 16/05/2011)

³⁴⁷ Kaddour Haddadi, chanteur du groupe HK et les Saltimbanks, engagé dans la campagne « Un bateau pour Gaza » dans la rubrique « Tribune Idées ».

³⁴⁸ Titre repris aussi dans *Le Monde* et *Libération*.

Ces qualificatifs négatifs sont de deux sortes. Certains sont intrinsèquement porteurs d'une modalité axiologique négative comme « *escroc* », « *délinquant* » alors que d'autres comme « *chaud lapin* » relèvent d'une modalité appréciative, c'est-à-dire de la subjectivité du locuteur et même plus précisément ici d'une subjectivité collective sur un comportement apprécié comme exagéré sexuellement.

Proportionnellement aux autres dénominations, ces qualificatifs négatifs peuvent paraître très importants, surtout qu'ils sont repris aussi le troisième jour du corpus alors que nous observons dans les autres titres une prudence dans les qualificatifs qui se met peu à peu en place. Si par cet article³⁴⁹ du 18 mai 2011 (299), *L'Humanité* veut faire dans ce parallèle avec l'affaire Clearstream la démonstration implicite de l'attitude de Nicolas Sarkozy et de la droite en général, il n'empêche que seul ce titre utilise cette stratégie qui pourrait tomber sous le coup de la loi sur la diffamation publique (la présence des guillemets ne suffit pas à dédouaner la responsabilité du journaliste)³⁵⁰.

Pareillement, dans *La Nouvelle République* où nous retrouvons encore une fois les commentaires du député UMP Bernard Debré sur deux jours de parution :

(301) **Bernard Debré, député UMP.** « *C'est humilier la France que d'avoir un homme comme lui qui se vautre dans le sexe. Et ça se sait. Je trouve ça misérable. C'est un homme peu recommandable. Ça va*

³⁴⁹ Plus encore que les autres titres, *L'Humanité* se défait en faisant jouer à Bernard Debré ce rôle de « balanceur ». Double bénéfice pour *L'Humanité*, qui dénonce l'attitude de Debré, sorte de porte-parole de la droite, et en même temps, cite ses propos qui accusent et enfonce DSK. Même avec les guillemets et les précautions d'usage, ce qui est dit est dit, et au-delà de l'aspect juridique (diffamation ou pas), il restera forcément quelque chose dans l'esprit du lecteur.

³⁵⁰ L'article 29 de la loi sur la Liberté de la Presse **du 29 juillet 1881** définit la **diffamation**:

"Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation.

La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés."

De ce fait, *L'Humanité* en reproduisant les propos du député Bernard Debré serait susceptible d'être poursuivi en diffamation pour reproduction d'une allégation portant atteinte.

coûter cher à la classe politique française. » (La Nouvelle République, 16/05/2011)

(302) **Bernard Debré, député UMP de Paris** : *« Il est humiliant pour la France d'avoir un homme comme lui qui se vautre dans le sexe. Il était connu de beaucoup qu'il avait des attitudes sexuelles débridées, en France, en Belgique. Vous avez été une fausse valeur, un obsédé sexuel, un escroc intellectuel. Vous avez sali votre pays. Je vous souhaite maintenant de vous soigner, il existe des médicaments pour les délinquants sexuels. L'hôtel a étouffé d'autres affaires. Ça s'est produit plusieurs fois et depuis plusieurs années. Tout le monde le savait dans l'hôtel. D'autres femmes de chambre avant Ophelia – une femme charmante de 32 ans qui travaillait très bien – avaient été agressées. Il faut arrêter de jouer les vierges effarouchées. » (La Nouvelle République, 17/05/2011)*

Mais autant les journalistes des autres titres incluaient ses propos dans leur propre énoncé, autant *La NR* se contente ici de regrouper différentes réactions d'hommes et de femmes politiques et de les présenter de manière brute sans commentaire. Par cette organisation textuelle et rédactionnelle, elle indique clairement rapporter seulement le dire dans une visée d'information sans le prendre en charge³⁵¹, même si la rédaction ne peut nier que toute information mise en page subit auparavant un traitement spécifique de sélection, de choix et ici de regroupement qui rend le média responsable de tout ce qui paraît dans ses pages (y compris au niveau juridique).

[...] ce qui caractérise l'énonciation journalistique dans son ensemble c'est l'utilisation d'un certain nombre de stratégies qui permettent au locuteur de porter des jugements évaluatifs tout en restant dans un relatif anonymat. Ce sont essentiellement : le masquage du sujet individuel derrière un sujet collectif,

³⁵¹ Néanmoins, il ne faut pas oublier que contrairement à la presse nationale, la charte rédactionnelle de la PQR implique des papiers courts (70 lignes), ce qui pose parfois problème quand le journaliste veut rapporter les dires d'une ou plusieurs personnes. Regrouper les citations dans un hors-texte est alors un artifice de présentation pour proposer plusieurs déclarations et réactions sans allonger le texte principal. C'est une pratique quasi-quotidienne en PQR.

l'utilisation du rempart des citations dont le statut est ambigu, car elles relèvent à la fois du discours objectif (le journaliste s'efface derrière le protagoniste) et subjectif (même si le journaliste n'accompagne pas la citation d'indices contextuels d'adhésion/rejet) il intervient dans la sélection même de la personne et de la séquence citée (Kerbrat-Orecchioni 1999 : 187)

Dans les cas ci-dessus, avec la citation des propos de Jean-Louis Debré, il y a une stratégie du vrai. Le discours rapporté est celui d'un député qui peut faire figure d'autorité pour le lecteur : c'est un député, c'est un homme politique donc il sait de quoi il parle. Les différents journaux présentent ces propos comme une assertion du vrai qui n'auront pas le même effet sur le lecteur que des propos rapportés d'un citoyen lambda.

Dès le premier jour, *Le Figaro* rapporte l'affaire Nagy (une liaison avec une subordonnée au FMI) et le témoignage de Tristane Banon (303) sur sa rencontre avec l'homme politique en 2002 et sur une tentative de viol.

(303) Elle évoque « *un chimpanzé en rut* ». (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Libération et *Le Monde* eux, n'évoquent alors que l'affaire Nagy au FMI, seule affaire à avoir été vraiment sur la place publique et reconnue comme une erreur par Dominique Strauss-Kahn. La deuxième affaire (Banon), sans plainte étant donc difficilement vérifiable, n'est reprise par les autres titres que le deuxième jour, à la suite du *Figaro*.

(304) Ecrivaine et journaliste, Tristane Banon, 23 ans à l'époque, soutient que DSK aurait essayé d'abuser d'elle en 2002 lors d'un entretien pour son livre [...] que Tristane Banon fit son *outing* sur DSK qui, lors d'une interview cinq plus tôt, lui aurait sauté dessus tel « *un chimpanzé en rut* » dans un appartement, genre garçonnière. (*Libération*, 17/05/2011)

Si le conditionnel relève de la modalité, il est ici obligatoire dans un énoncé non vérifié. En revanche, nous remarquons des marques de modalité appréciative, éléments linguistiques qui traduisent l'évaluation du locuteur : l'association « *un appartement, genre garçonnière* » indique le jugement évaluatif du locuteur ; ce n'est pas n'importe quel appartement, c'est une sorte de garçonnière avec les connotations qui s'y rattachent. Le terme souffre de connotations péjoratives, négatives puisqu'il est associé

culturellement à l'image du petit appartement, lieu de rendez-vous pour homme célibataire, d'où l'étymologie. Quel est le rôle de cette unité lexicale dans cet acte communicatif si ce n'est, en fait, de contrebalancer le conditionnel obligatoire et d'appuyer indirectement l'assertion de Tristane Banon ?

Pour l'expression « *un chimpanzé en rut* », le terme *chimpanzé* dans le cadre d'une désignation d'un humain relève d'une modalité appréciative, comparant son attitude à celle d'un animal. Néanmoins, l'association avec la qualification *en rut* nous semble ici relever d'une modalité axiologique puisqu'elle caractérise un état sexuel animal, qui apposé à un humain, traduit une trop grande excitation au regard de la norme sociale et morale.

Le deuxième jour du corpus, les qualificatifs négatifs prennent un tour plus économique et politique, puisque Dominique Strauss-Kahn y est présenté comme la véritable personnalisation de la rigueur et de l'austérité avec une axiologie négative dans une zone modale éthique (305) car affamer les peuples est contraire à la morale.

(305) Il avait qualifié son ancien camarade du PS d'homme « en train d'affamer la moitié de l'Europe » avec son action au FMI. (*Libération*, 17/05/2011)

Le troisième jour, à l'instar du journal *Le Monde* du mardi 16/05/2011 (306), *Le Figaro* emploie des qualificatifs appréciatifs comme « *un grand bourgeois hédoniste* » ou « *le super bling-bling* » dont les modalités associées construites sont contraires au stéréotype implicitement sous-jacent et attendu, celui de l'homme politique idéal. Nous les retrouvons soit dans un esprit plus politique et surtout politique française comme dans les exemples (307) et (308) où nous réintégrons le cadre de la politique française et des oppositions politiques,

(306) [...] le parti ne s'en remette à un candidat « trop vulnérable ». « [...] de s'en remette à un candidat dont il connaissait la vulnérabilité ... ». [...] s'était révélé mauvais candidat, trop sûr de lui, trop méprisant à l'égard de sa rivale Ségolène Royal. (*Le Monde*, 16/05/2011)

(307) A l'inverse, Lionnel Luca (Alpes-Maritimes) lançait : « On ne peut pas être ravi de voir disparaître DSK. C'était un très bon candidat de

la gauche milliardaire. Mais le super bling-bling qu'il incarnait, se transforme en bruit de casserole. » (*Le Figaro*, 18/05/2011)

(308) Jacques Myard (Yvelines) se montre plus sévère encore : « Je n'ai jamais cru à sa capacité d'aller jusqu'au bout. C'est un grand bourgeois hédoniste. » (*Le Figaro*, 18/05/2011)

soit dans une perspective d'ordre privé mettant le focus sur l'homme privé (309).

(309) « [...] Heureusement pour lui, finalement, vu ce qui se dit sur sa réputation d'homme à femmes. » (*Le Figaro*, 18/05/2011)

3.4.2. Les mélioratifs

Nous relevons deux moyens différents d'expression de la subjectivité que choisit l'instance journalistique pour énoncer son point de vue. Le premier procédé est diffus, met en jeu une argumentation sous-jacente, reposant sur une répétition de termes intrinsèquement positifs (*mentor, favori, champion, héros, ami*) qui tout au long des articles et des numéros construisent une identité axiologiquement positive :

(310) Les partisans du patron du FMI, Manuel Valls, Pierre Moscovici, Gérard Collomb ont toujours soutenu qu'en cas de défaillance de leur mentor, ils se présenteraient pour défendre sa ligne. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(311) DSK, grandeur et décadence d'un favori. Le directeur général du Fonds monétaire International était le favori pour la présidentielle de 2012 [...] (*Le Figaro*, 16/05/2011)

(312) Le patron du FMI, candidat socialiste à la présidentielle favori des sondages, a été arrêté hier à New-York [...] (*Libération*, 16/05/2011)

(313) Passée l'onde de choc new-yorkaise, les lieutenants de DSK embayent dans la matinée sur la défense de leur champion. (*Libération*, 16/05/2011)

(314) A chaque fois, l'auteur vole, disculpe son héros. (*Le Monde*, 19/05/2011)

(315) « *Il faut d'abord sortir l'ami du mauvais pas, on verra ensuite comment il peut rebondir politiquement* », dit un proche. (*Le Figaro*, 16/05/2011)

(316) Il a la tête ailleurs : comment éviter la prison à son ami ? (*Le Figaro*, 17/05/2011)

Cette argumentation sous-jacente repose sur le présupposé que ces unités lexicales sont la traduction d'un consensus, d'une appréciation commune d'un grand nombre de personnes et que l'opinion d'un si grand nombre de personnes ne peut pas être mise à ce point en défaut.

Le deuxième procédé consiste en l'attribution à Dominique Strauss-Kahn de qualités axiologiquement mélioratives (*surdoué, brillant, très bon*) (317) à (321) qui confortent une identité d'un homme brillant personnellement et compétent politiquement et économiquement.

(317) Surdoué de la politique et de l'économie, DSK avait franchi tous les obstacles. » (*Libération*, 16/05/2011)

(318) [...] un social-libéral « rassurant » dans un monde tourmenté, un dirigeant hors-norme et inclassable, un amoureux de la vie... (*Libération*, 16/05/2011)

(319) Brillant étudiant (HEC, Sciences-Po), il obtient son doctorat d'économie en 1977. (*L'Humanité*, 16/05/2011)

(320) Les sympathisants voulaient voir et entendre celui que l'on présentait comme un surdoué capable de rénover la vieille maison socialiste et de faire revenir la gauche à l'Elysée. (*Le Figaro*, 17/05/2011)

(321) En panne de leader, les socialistes avaient commencé à croire en leur chance de victoire avec ce Français lointain et brillant [...] (*Le Monde*, 17/05/2011)

Ou en mettant en exergue son rôle politique essentiel en tant que dirigeant du FMI (322) et (323).

(322) La foi de Dominique Strauss-Kahn dans le multilatéralisme et ses talents de négociateurs en ont fait l'accoucheur du consensus mondial. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(323) [...] l'un des rouages essentiels dans la gestion de la crise des dettes souveraines. L'un des seuls capables de parler d'égal à égal, ou presque, avec Angela Merkel et Nicolas Sarkozy. L'un des plus introduits aux quatre coins du continent, en mesure d'orienter les travaux de son institution sans susciter de conflits majeurs avec des interlocuteurs européens souvent à hue et à dia [...] (*Le Monde*, 17/05/2011)

Les portraits ébauchés par ces biais³⁵² sont si positifs que nous pouvons nous demander si ce n'est pas aussi un effet de style, en opposition avec la réalité : construire une dichotomie entre les qualités intellectuelles de DSK et la « faiblesse » de son corps. Toutes ces qualités énoncées ne sont, à ce moment, plus rien avec ce sous-entendu : c'est un gâchis pour l'homme, pour le Parti socialiste, pour la France, voire plus.

3.4.3. Les dépendants du contexte

Les autres qualificatifs sont pour certains ambivalents et il est parfois difficile de déterminer leur valeur. Certains sont « perçus positivement ou négativement en fonction de la place qu'ils occupent dans le « système des représentations collectives » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 77).

³⁵² A l'exception de *L'Humanité* où les qualificatifs positifs sont quasi absents.

Le terme de *séducteur* revient très souvent dans les qualificatifs de DSK de (324) à (328).

(324) Un séducteur sans limite [...] (*Libération*, 16/05/2011)

(325) Un homme brillant et dilettante, séducteur jusqu'à l'excès, ambitieux mais hésitant. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(326) Par principe ou par gêne, l'on avait écarté – comme beaucoup – les rumeurs qui couraient sur le compte de Dominique Strauss-Kahn, cet insatiable séducteur. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(327) [...] sur le caractère de séducteur – parfois brutal – qui lui est prêté depuis longtemps. (*Le Monde*, 17/05/2011)

(328) « Séducteur invétéré ? c'est une évidence qu'il n'a jamais eu la prudence de dissimuler », écrit-il [...] (*Le Figaro*, 16/05/2011)

Alors que le terme *séducteur* peut paraître assez neutre et peut-être même culturellement positif en France, la mise en contexte dans le discours (« *insatiable, à l'excès, parfois brutal* » dans *Le Monde*, « *invétéré* » dans *Le Figaro*, « *sans limite* » dans *Libération*) crée une valeur différente par contamination en lui donnant un sens plus ambigu et une connotation nettement négative³⁵³.

Dans les exemples (329) à (332), nous relevons des termes qui, selon le contexte d'emploi, peuvent être orientés positivement. Ici, c'est le contexte non pas de l'énoncé lui-même mais, plus général, situationnel qui oriente les termes et sur lesquels se base l'argumentation : Dominique Strauss-Kahn est un libertin, un séducteur, un dragueur mais pas un violeur. En faisant endosser à l'homme politique toutes ces identités, cela le dispense de la pire, celle de violeur. Ce côté obscur et peu flatteur de sa personnalité devient en fait sa meilleure défense.

³⁵³ Ces termes d'*invétéré*, d'*insatiable*, de *sans limite* introduisent une idée de maladie, de pathologie que l'homme ne peut combattre seul. C'est le début de réponse à la question qui est sous-jacente dans tous les discours : Comment un homme si important avec un tel potentiel intellectuel, un tel avenir, a-t-il pu en arriver à ce point ? Cela renvoie à cette dichotomie esprit brillant/ corps faible et plus généralement à l'opposition esprit/corps.

(329) « *Tout le monde sait que Dominique Strauss-Kahn est un libertin,* lance sur son blog l'eurodéputé PS Gilles Savary. [...] » (*Libération*, 16/05/2011)

(330) DSK avait depuis longtemps la réputation d'être un « dragueur », chacun ayant son anecdote plus ou moins truculente. (*Libération*, 17/05/2011)

(331) Si, en France, les hommes qualifient son comportement de « french lover », dans le monde anglo-saxon ou nordique on considèrerait qu'il s'agit de harcèlement sexuel, un délit pénal... (*Libération*, 17/05/2011)

(332) « *C'est un séducteur mais pas un violeur.* » (*Le Monde*, 17/05/2011)

L'extrait (332) illustre et résume cette stratégie. Nous avons une proposition avec un *mais*, un marqueur de principe de contradiction qui relie deux énoncés : *un séducteur mais pas un violeur* /P (mais pas) Q avec une première valeur pragmatique de réfutation (Adam 1984). La première proposition (*un séducteur*) vient se substituer par négation à la deuxième Q (*un violeur*) qui a déjà été énoncée. Mais nous voyons aussi dans cette proposition un effet argumentatif : P (mais pas) Q dans lequel c'est P qui entraîne une visée argumentative, une conclusion non C et qui est l'argument le plus fort. Si à l'instar de Tutescu (2003), nous reprenons le carré de l'argumentation d'Adam (1984 : 111), nous obtenons :

(a) $P \rightarrow \text{non } C$ (argument pour) et $Q \rightarrow C$

(b) Non C contradictoire à C

(c) $P > Q$ (argumentativement)

Dans cette proposition, le locuteur s'appuie en fait sur la seule argumentation du premier énoncé : Dominique Strauss-Kahn est un séducteur donc il ne peut pas être un violeur et il n'est pas un violeur puisqu'il est un séducteur. L'argumentation est circulaire car elle repose seulement sur la force argumentative que le locuteur place dans P et qu'il prend en charge. « Marqueurs d'une stratégie discursive de renversement, d'opposition énonciative, les différents types de *mais* présentent un trait sémantico-pragmatique

commun. Ce qui est marqué dans les deux cas c'est l'opposition du locuteur au destinataire (réel ou virtuel)» (Tutescu 2003). Cette opposition repose sur la convocation par le locuteur de deux modalités, l'une appréciative (*séducteur*) qu'il énonce, l'autre axiologique (*violeur*), énoncée auparavant, reliées par un connecteur argumentatif et une négation.

En (333), le journaliste désigne Dominique Strauss-Kahn en reprenant des qualificatifs sélectionnés dans les témoignages d'amis de l'homme politique. Les termes sont mis entre guillemets pour montrer la prise de distance du journaliste par rapport à ces qualificatifs. Mis en contexte dans un énoncé « ironique », en parallèle avec la « mise en accusation » de la femme de chambre (elle ne l'aurait pas cherché ?), la désignation crée un malaise et une contradiction avec le sens que la désignation pourrait acquérir prise hors contexte.

(333) Cette femme de chambre a-t-elle été vraiment explicite dans les messages envoyés à l'homme tellement « humain » et « incapable » d'agression ? En clair, ne l'a-t-elle pas un peu cherché, n'a-t-elle pris garde à ce qui pouvait lui arriver ? (*Libération*, 17/05/2011)

Dans une perspective dialogique, le locuteur, ici une journaliste de la rédaction du journal, donne à son discours une dimension argumentative polémique qui force le lecteur à entrevoir une autre perspective, et ce faisant cherche à influencer son opinion d'une manière plus subtile.

3.5. Synthèse

L'organisation thématique sur les trois jours de corpus renvoie à ce que Ruellan (1993) nomme les « rhétoriques de l'amont », liées à l'immédiateté, l'implication et l'émotion et les « rhétoriques de l'aval » plus tournées vers la prise de distance, la réflexion et la compréhension des faits. Dans l'ensemble, les titres construisent le premier jour une image médiatique de Dominique Strauss-Kahn dominée essentiellement par le statut politique et le rôle qu'il était censé tenir dans le futur (candidat et presque président).

L'émotion règne alors et les journalistes sont confrontés à l'urgence du temps médiatique et ne sont pas insensibles au climat et à l'excitation du moment : la nouvelle de l'arrestation tombe le dimanche en milieu de journée et les journalistes doivent écrire les articles, monter les pages « événement » avant le bouclage du soir. Il ne faut pas oublier que dans la plupart des journaux, archivistes et documentalistes ne travaillent pas le dimanche ou en service réduit et qu'il est alors difficile, voire impossible, de constituer un dossier. Les journalistes n'évitent pas le *pathos* et la tentation du lynchage médiatique et rapportent les propos tenus alors par des personnalités de second plan, député comme Bernard Debré ou journaliste peu connue comme Tristane Banon, propos qui soutiennent et éclairent d'une certaine façon l'affaire. Avec le deuxième jour et le troisième jour arrivent le temps des témoignages des proches de DSK (témoignages en sa faveur), le temps de la distance, de la prudence et du commentaire.

Nous pouvons souligner le dialogisme très présent dans ce corpus, cette prise en compte d'un discours autre au sein d'un même numéro (les articles se répondent, se positionnent les uns par rapport aux autres...), des discours des numéros précédents (les articles reprennent les articles précédents, les complètent ou même parfois les réfutent) mais aussi les discours des autres titres. Le journal *Le Monde* fait dès le mardi 17 mai, un tour d'horizon de la presse mondiale et rapporte, comme *l'Humanité*, le titre du tabloïd new-Yorkais, *Daily News* qui désigne Dominique Strauss-Kahn par « *Le perv* » (le pervers). De même, *Libération* du mardi 17 mai nous fournit un exemple patent et explicite dans un article intitulé « Le cas DSK, sujet éditorial international. Des tabloïds aux quotidiens économiques, l'affaire DSK fait la une des principaux journaux », article dans lequel le journaliste français fait le tour des réactions et commentaires d'autres journaux étrangers (américain, anglais, italien et allemand)³⁵⁴.

Cette situation de crise, de rupture suscite un changement dans la représentation construite de Dominique Strauss-Kahn. Il s'agissait pour nous de voir comment la presse écrite mobilisait différents procédés et stratégies pour faire évoluer (ou pas) cette représentation, cette identité médiatique de l'homme politique en discours. L'évolution

³⁵⁴ Si ce n'est pas une habitude dans la presse écrite, cela se pratique très régulièrement sur les chaînes de télévision, où des correspondants à l'étranger exhibent les unes des journaux de tel ou tel pays sur des événements qui concernent la France ou des Français.

ou variation de cette identité repose sur des opérations d'identification et de catégorisation qui « dépendent autant, voire davantage, du point de vue d'un énonciateur et, de manière générale, du contexte d'interaction et de la situation extralinguistique, que d'une appréhension étroitement cognitive de l'état de la réalité » (Apothéloz & Reichler-Béguelin 1995 : 267). De ce fait et en effet, les cinq titres ne gèrent pas le possible changement de l'identité médiatique de Dominique Strauss-Kahn de la même manière. *La Nouvelle République* et *L'Humanité* privilégient les dénominations du Npr (sous toutes ces formes) pour nommer l'homme politique, et de ce fait, en adoptant la partie la plus stable de l'identité, n'entérinent pas vraiment de changement d'identité médiatique pour l'homme politique.

Les trois autres titres semblent adopter des stratégies différentes. *Le Figaro* serait plus dans la renégociation de l'identité, en accumulant anciens et nouveaux éléments puis en substituant ceux ayant trait à son activité politique française future par ceux ayant trait à son rôle dans l'affaire judiciaire. Si *Libération* semble aussi faire un trait sur l'identité politique de Dominique Strauss-Kahn, le journal ne semble pas prêt à donner une nouvelle identité médiatique à l'homme, se contentant de confirmer son statut institutionnel en tant que directeur du FMI et en utilisant son Npr sous toutes les formes, notamment l'abréviation. En convoquant ces deux zones stables de la nomination, *Libération* choisit une stratégie de négation en refusant de construire une nouvelle identité médiatique fondée sur son arrestation et son inculpation. Quant au journal *Le Monde*, il opte pour une coexistence des deux identités, l'ancienne et une nouvelle en élaboration, sans accentuation sur l'une ou l'autre. *Le Monde* est un journal prudent qui ne néglige pas non plus une autre possibilité (envisagée aussi par d'autres titres mais moins nettement) : le fait que DSK soit une victime, « *victime potentielle* », « *victime d'un complot* »...

(334) « Nous ne savons pas si la victime est DSK ou la plaignante », a rétorqué Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste à l'Assemblée. (*le Monde*, 19/05/2011)

(335) « Dans un drame comme celui-là, il y aura une victime profonde. Ce sera Dominique Strauss-Kahn s'il est innocenté, ce sera bien sûr

cette jeune femme si les faits sont avérés », avait déclaré Martine Aubry [...] (*Le Monde*, 19/05/2011)

(336) DSK victime d'un complot pour une majorité de Français.
(*Le Monde*, 19/05/2011)

(337) 57% des Français considèrent que Dominique Strauss-Kahn est « victime d'un complot ». (*Le Monde*, 19/05/2011)

Dans tous les discours, il semble toujours que la stabilité référentielle soit assumée par le Npr, voire par la dénomination la plus neutre, celle de sa fonction à la tête du FMI, alors que le reste de son identité semble plus ou moins selon les titres soumise à des réajustements dans un processus de reformulation en continu.

Conclusion

Ce travail de thèse s'inscrit dans la continuité d'une réflexion débutée il y a maintenant une dizaine d'année à l'occasion d'un mémoire de maîtrise en morphologie sur la dérivation du nom propre. Mais très vite, la tentative de description d'une catégorie de Npr s'était avérée complexe et la recherche incomplète. Il nous avait alors semblé évident qu'il fallait, non pas renier cette dimension langue, point de départ de notre réflexion mais la dépasser et aborder le Npr dans une optique discursive, dans ses emplois en contexte et en faisant appel, de fait à une autre discipline, celle de l'analyse du discours.

Nous avons choisi ici d'intégrer le nom propre, celui d'anthroponyme, dans une perspective plus globale, celle de la nomination, car le nom propre est un mot du discours et n'a de valeur qu'en discours. Nous nous proposons d'étudier la nomination des hommes politiques français dans la presse écrite française, c'est-à-dire dans le genre médiatique politique, envisagé comme genre discursif dans la tradition de l'Ecole française d'analyse du discours.

Notre travail de recherche s'est nourri des écrits et des propositions de nombreux auteurs relevant de courants différents et les trois premiers chapitres de cette thèse exposent le cheminement de notre réflexion et posent les cadres théoriques nécessaires à notre approche « pluridisciplinaire ».

Après avoir été longtemps exclu de la langue et des préoccupations linguistiques, le Npr a peu à peu été réintégré dans les analyses mais se trouve toujours en marge et reste un objet à part. Mais est-il vraiment à part ? Les grammaires traditionnelles le définissent souvent par rapport au nom commun. Mais est-il si différent que l'on veut bien le dire du nom commun ? Nous avons vu au cours du premier chapitre que tous les critères traditionnelles définitoires (majuscule, non traductible, non déterminé...) ne suffisent pas pour distinguer en langue le Npr du Nc. Le Npr ne serait-il pas qu'un « Nc » qui relèverait en discours, d'un acte de langage, régi par des conventions sociales et fondé sur un acte de nomination préalable qui identifie un particulier dans une catégorisation individualisante. En s'appuyant sur un exemple en toponymie, Fabre (1987) parle justement du « seuil du nom propre » et raconte comment un nom commun peut devenir en usage un nom propre.

L'usage parlé appelle *valat* dans une commune le ruisseau de cette commune, pour la raison toute bête que ce ruisseau est un « valat ». Qui dira que *valat* est ici un hydronyme au même titre que *Rhône* par exemple, dans le même sens où l'on dit que Paris est un toponyme ? Et pourtant, dès que le cadastre, qui enregistre l'appellatif, joue son rôle de cadastre, ce *valat* devient le *Valat*, c'est-à-dire un nom... propre. Le nom commun, *utilisé*, est désormais *choisi, retenu, sélectionné* en quelque sorte, non plus pour dire son sens, mais pour désigner une référence unique, « du moins dans la sphère où cet être [= ce ruisseau] se trouve », comme disait excellemment Dumarsais. Que le sens de l'appellatif soit conservé ne change rien à l'affaire : c'est la référence qui devient première, au point que si *valat* est bien compris comme « valat », l'usage conventionnel des cartes et des cadastres va, soit écrire *le Valat* pour bien marquer la désignation propre, soit écrire *le Ruisseau du Valat*, en faisant appel à un autre appellatif connu, pour, en disant le sens, bien marquer la référence. Ceci veut bien dire que ce qui importe, c'est l'utilisation du sens pour dire la fonction : l'identité.(p.20/21)

Pourrait-on alors rappeler nous aussi que beaucoup de nos anthroponymes sont le résultat de figements d'origine toponymique (Le Breton, le Gall, Dupont...) ou de réminiscences de profession (Meunier, Vigneron...), c'est-à-dire le passage en diachronie de Nc à des Npr ? Que dire des prénoms comme Rose, Marguerite, Victoire, Aimé, Désiré, Fetnat (forme abrégée de Fête Nationale) ? De la Chine où les prénoms donnés aux enfants sont en fait des Nc communs (Jian =santé), des adjectifs (Shu = gentil) ou même des verbes (Cheng = accomplir, réussi) qui sont censés représenter les qualités attendues de l'enfant ou le symboliser ? De Vanuatu où le nom personnel peut refléter une caractéristique physique ou comportementale et être donc un mot du langage courant comme *lolo* (régurgiter) pour un enfant ayant quelque problème en rapport avec le terme choisi (Lanouguère-Bruneau 2012)? De la communauté des Bwa au Mali où le nom d'un enfant dépend parfois de sa naissance comme par exemple 'Ua'uà et So'o qui signifient « *enfants nés après la mort de leur père* » (Leguy 2012) ? et nous pourrions ainsi

citer de nombreux cas de par le monde tant la nomination diffère selon les systèmes sociaux envisagés³⁵⁵.

Siblot (1987) rappelle que « ici joue la « convention sociale » de Buysens par laquelle le groupe où circule la parole s'accorde pour faire d'un être un individu en le distinguant des autres comme de même espèce » et que « c'est l'attribution du nom propre qui assure cette promotion à l'individualité » (p.104). Le Npr relèverait d'une convention sociale attachée à une communauté pour désigner, identifier un particulier, communauté dans laquelle le Npr va circuler. Le Npr se définirait donc plutôt par une fonction, par un rôle référentiel. La fonction première du Npr serait donc de nommer, d'individualiser par une « association directe dans la mémoire stable à un particulier et non à un concept » (Jonasson 1994 : 18). Ce lien dénomiatif entre le Npr et le particulier doit être préalablement établi et mémorisé si l'on veut qu'il soit réactivé en discours et le référent reconnu à chaque réactivation. Nous avons emprunté à Gary-Prieur (1994) ses notions de *référent initial* et de *contenu* du Npr pour rendre compte de la place du référent, de l'importance de sa connaissance pour l'interprétation du Npr et à Jonasson (1994), le et c'est par cette fonction qu'il diffère du Nc car il est en « association postulat, dans une perspective cognitiviste, que la connaissance du lien dénomiatif doit être mémorisé. Mais si l'emploi référentiel est l'emploi du Npr le plus prototypique, le cantonner à ce seul rôle serait réducteur car il assume aussi d'autres fonctions en discours.

A défaut de définir le Npr, il nous semblait donc possible de l'étudier dans un cadre plus globale, dans le cadre de la nomination en discours et de décrire son ou ses fonctionnements en discours. Notre objet d'étude est le discours politico-médiatique de la presse écrite que nous avons décrit à l'aide du modèle de Charaudeau (1983). Le discours médiatique est régi par un contrat de communication qui détermine l'identité et la place des acteurs de l'échange, la finalité visée, les conditions de propos et du dispositif. Nous nous sommes surtout intéressée à l'instance de production,

³⁵⁵ A Madagascar, *anarana* signifie en malgache « nom » et englobe aussi bien les noms propres que les désignations des choses (l'équivalent de nos noms communs). Nous renvoyons à l'ouvrage *Nomination et organisation sociale* (2012) qui regroupe plusieurs articles anthropologiques sur la nomination.

essentiellement les journalistes des différents titres retenus, légitimés dans leur rôle pour nommer les hommes politiques qui s'expriment au sein du journal, contraint par une double exigence en tension, une visée informative et une visée de captation. Ces journalistes sont soumis et liés par un contrat de sérieux et d'authenticité. A travers leurs discours, les journalistes élaborent et montrent un *ethos*, différent selon les titres, selon l'image donnée à voir, selon les représentations du monde qu'ils construisent.

Le discours médiatique politique se construit à partir du discours politique, avec lequel il entre en interaction. Il est aussi en interaction avec d'autres discours, sociaux, médiatiques, discours autres, car « ça parle », « avant ailleurs et indépendamment » (Pêcheux 1975 : 147). Le discours médiatico-politique rapporte des faits, des paroles de la scène politique. De fait, les journalistes doivent nommer les acteurs de cette scène politique, les hommes politiques. Ces Npr sont ce qu'appellent Gardiner (1954) des Npr incarnés, c'est-à-dire associés à des référents initiaux, porteurs de ces Npr. Ce sont des Npr d'actualité (Jonasson 1994), c'est-à-dire saillants dans l'actualité du moment. Pour les nommer, les journalistes ont recours à différents procédés et processus langagiers dont le Npr. Nous avons emprunté à la praxématique les termes de *nomination* et de *dénomination* car nous concevons la nomination comme l'acte dynamique de nommer en discours et la dénomination comme le résultat de ce processus de nomination. A l'instar de Kleiber (1984), nous distinguons dans les relations référentielles deux types : la dénomination et la désignation. La dénomination correspond à une relation stable, durable et codée, résultat dynamique d'un acte de baptême préalable alors que la désignation est une relation référentielle non codée car momentanée et circonstancielle.

Notre problématique était plurielle. Dans le cadre d'une linguistique de discours, nous voulions observer comment la nomination des hommes politiques s'organisait, comment les différentes formes se répartissaient et quel était le rôle du Npr dans cette nomination. Par la nomination, les médias construisent des représentations des hommes politiques, des identités médiatiques. Nous avons ainsi fait l'hypothèse que ces différentes formes, résultats de l'acte de nomination qui concourraient à l'élaboration de l'identité médiatique étaient des traces du positionnement des journalistes et au-delà des titres eux-mêmes.

Dans la première partie de l'analyse, dans le cadre d'une linguistique de discours, nous avons procédé à un recensement des différentes procédures, dénominations et désignations. Dans cette phase exploratoire, notre objectif était essentiellement descriptif. Ensuite, en nous appuyant sur le principe d'accessibilité d'Ariel (1990) adapté à notre problématique, nous avons analysé ce que nous avons appelé des chaînes de nomination, c'est-à-dire des successions d'expressions coréférentielles, renvoyant à un même particulier, à un même homme politique et nous avons dégagé ce qui relève des contraintes génériques. Nous avons observé dans ces chaînes de nomination que les Npr sont très nombreux en première mention, mais aussi tout au long de l'article. En première mention, les Npr peuvent apparaître seuls lorsque le référent initial est saillant comme Nicolas Sarkozy ou François Fillon. La plupart du temps, ils sont associés à une description définie qui permet au lecteur de mémoriser cette association puis d'identifier le Npr ou de reconnaître dans la dénomination reprise ultérieurement seule, une dénomination coréférentielle. Employés en première mention en association, les Npr participent à une sorte d'apprentissage du référent. Il y a une nécessité d'efficacité et d'économie dans une visée informative afin que la référence s'effectue dès la première mention : les journalistes ont tendance à utiliser les formes synthétiques, univoques, qu'il n'est pas nécessaire de redéfinir à chaque fois. Le Npr ou la description définie (celle se rapportant à la fonction la plus souvent) remplit ce rôle.

Au sein de l'article, l'emploi d'un Npr permet de réinstancier le référent dans le discours, pour initier une nouvelle situation, une évolution de situation ou un changement thématique. Nous considérons le Npr comme la zone stable de la nomination, celle sur laquelle la nomination s'appuie essentiellement.

A l'opposé, les désignations se construisent en discours et s'appuient sur le contexte. Le locuteur est obligé de construire une relation justifiée par l'énoncé avec un effet spécifique en fonction de la visée voulue.

Les journalistes disposent ainsi d'un ensemble de dénominations et de désignations, d'un paradigme désignationnel (Mortureux 1993), paradigme non défini par avance dans lequel les journalistes font un double choix : un premier choix référentiel et un deuxième idéologique. Ils utilisent des stratégies de nomination pour construire en discours des représentations des hommes politiques, des identités médiatiques. Pour ce faire, le

journaliste choisit différents éléments linguistiques qui vont du Npr à la périphrase et qu'il peut articuler à des modalités variées. Tous ces éléments peuvent être considérés comme des marqueurs de position, comme des indices des points de vue des journalistes d'un titre par lesquels celui-ci manifeste son *ethos*. Il s'agissait dans un dernier chapitre de voir comment se construisaient discursivement ces identités, comment elles pouvaient évoluer au gré des événements. Ces identités ne sont pas stables, elles peuvent varier selon les situations et elles doivent donc être alors reformulées, réajustées selon des stratégies différentes de renégociation, de négation ou de coexistence. Nous avons vérifié que le Npr est alors considéré comme la zone la plus neutre et la plus stable.

[...] en dehors de la presse satirique ou extrémiste, le nom demeure un référent solide, comme si la sacralité du politique imposait un respect minimal au profit des titulaires de rôles légitimes. (Le Bart 2000 : 133)

L'identité sociale permanente est traduite par le Npr qui marque la continuité, sur lequel viennent s'additionner des dénominations et des désignations, ces autres formes liées au discours, au point de vue du locuteur pour former l'identité médiatique envisagée dans une mémoire dynamique avec une fonction (re)constructive et catégorisante (Paveau 2013b).

Ces identités médiatiques participent à la représentation du monde que construit le journaliste et qu'il donne à voir. Mais, elles dépendent aussi de l'interaction entre une instance de production et une instance de réception. Il serait intéressant, après avoir observé et analysé le discours du côté de l'instance de production, de se poser la question de la réception de ces dénominations et désignations. Comment les identités construites des hommes politiques sont-elles perçues par le public, par les lecteurs ?

Or un discours n'implique pas seulement une énonciation particulière : se pose également le problème de la réception. En effet, dès que la dénomination est un acte relatif à un locuteur particulier, qui s'y engage, on ne peut manquer de se poser la question du consensus sur le sens, sur la référence – et ainsi sur la dénomination elle-même. La dimension discursive implique une dimension interlocutive. (Constantin de Chanay 2001 : 177)

Les mots sont chargés de « sens », porteurs de discours antérieurs. Le locuteur actualise un de ses sens en contexte pour nommer, désigner, caractériser un homme politique dans la visée vers laquelle il a orienté son discours. Mais au niveau de ses interlocuteurs, de ses lecteurs, il n'est pas sûr qu'ils reçoivent, interprètent et partagent le même sens. Cette partie interprétative qui relève de la responsabilité du lecteur échappe au journaliste.

Les journalistes dans une recherche de crédibilité, dans un contrat de sérieux posent leurs discours comme objectif, comme le reflet de la « réalité ». Mais les médias ne rapportent pas la réalité, le monde tel qu'il est, les faits politiques tels qu'ils se sont déroulés dans leurs colonnes mais seulement leur vision de la réalité, leur perception du monde, leur interprétation des faits politiques. Dans une idéologie particulière, chaque titre cherche à faire adhérer son lectorat à sa propre vision du monde comme si elle était la vision « naturelle » du monde (Charaudeau 1997), à la représentation sociale qu'il reflète en discours comme un miroir déformant (Charaudeau 1997). Chaque titre impose à ses lecteurs une grille de lecture du monde, cherchant à influencer l'opinion publique, et par-delà l'espace public.

La question plus générale qui se pose est celle de la véritable influence des médias. Les sociologues sont partagés sur la réponse. Certains estiment que les journaux ne sont que le reflet des opinions publiques. Un lecteur du *Figaro* ou de *L'Humanité* achète son titre car le titre lui ressemble, qu'il sait ce qu'il va y trouver et lire. De fait, un lecteur de *L'Humanité* ne va pas acheter *Le Figaro*.

D'autres, à l'opposé, pensent que les jugements sociaux sont influencés par les médias. Des études psychologiques expérimentales menées aux Etats-Unis et rapportées par Coppola (2007) ont toutes démontré que la couverture médiatique d'un fait judiciaire influe sur le jugement de culpabilité de l'accusé. En effet, les représentations données de l'accusé permettent aux futurs jurés d'élaborer une image. Ces études montrent que le discours médiatique est « apte à dégager des représentations et à orienter les perceptions » (p.42).

L'instance médiatique ne peut maîtriser les effets de son discours (Charaudeau 2005) et il est difficile pour elle (malgré les nombreux sondages) de mesurer, d'évaluer son influence sur les opinions ou les changements d'opinions de ses lecteurs. L'analyste du

discours se trouve réduit lui aussi à « analyser les effets qu'elle vise et à ne faire que des hypothèses sur les effets qu'elle pourrait produire » (Charaudeau 2005 : 220).

A l'instar de Coppola (2007) qui a mené une expérimentation sur l'importance et l'influence des verbes introducteurs des dits rapportés sur les lecteurs d'une chronique judiciaire, il serait intéressant d'imaginer des modalités d'expérimentation qui nous permettraient de saisir l'influence de la nomination à la réception, c'est-à-dire chez le lecteur et de quantifier l'influence de cette nomination sur la perception de nos hommes politiques. Il est sûr qu'une telle expérimentation serait difficile à mettre en œuvre car il n'y a pas de communication linéaire et unique ; le lecteur a accès à un ensemble de médias divers et est soumis à une multitude de discours qui co-construisent les savoirs et les mémoires collectives. Mais une prise en compte de la réception des procédures de nomination mises en œuvre dans le discours médiatico-politique permettrait d'inclure le lecteur et son interprétation et de donner une dimension interlocutive à l'analyse.

Bibliographie

ACHARD Pierre (1974). « Analyse des anthroponymes. Ebauche du système français avec référence à d'autres systèmes européens », *Société d'études linguistiques et anthropologiques*, n°11, p.80-87.

- (1993). *La sociologie du langage*, Paris, PUF, 127p.

- (1995). « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *Langages*, n°117, p.82-95.

ADAM Jean-Michel (1984). « Des mots au discours : l'exemple des principaux connecteurs », *Pratiques*, n°43, p.107-123.

- (1993). « Le texte et ses composantes », *Semen*, n°8, p.15-40.

- (1999). *Linguistique textuelle - Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan, 208p.

- (2008). *Les textes : types et prototypes*, Armand Colin, 296p.

- (2001). « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen*, n°13, p.7-14.

AKIN Salih (1999a). « Présentation » », in *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, S. Akin (dir.), Rouen, Publications de l'université de Rouen, p.7-12.

- (1999b). « Pour une typologie des processus redénotatifs », in *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, S. Akin (dir.), Rouen, Publications de l'université de Rouen, p.33-60.

ALBERT Pierre (2004). *La presse française*, Paris, La Documentation française, 175p.

ALI BOUACHA Magid (1993). « Enonciation, argumentation et discours : le cas de la généralisation », *Semen*, n°8, p.43-61.

AMOSSY Ruth (1999). *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Paris, Delachaux & Niestlé, « Sciences des discours », 215p.

-(2000). *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction. Comment peut-on agir sur un public en orientant ses façons de voir, de penser ?*, Paris, Nathan Université, 247p.

-(2005). « De l'apport d'une distinction : dialogisme vs polyphonie dans l'analyse polyphonique », in *Actes du Colloque de Cerisy, Dialogisme et Polyphonie*, Paris, de Boeck et Duculot, p.63-73.

ANGERMÜLLER Johannes (2007). « L'analyse du discours en Europe », in *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Ed. Ophrys, p.9-22.

APOTHELOZ Denis (2002). *La construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 164p.

- APOTHELOZ Denis & REICHLER-BEGUELIN Marie-José (1995). « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)*, n° 23, p. 227-271.
- ARIEL Mira (1990). *Accessing Noun-Phrase Antecedents*, Rotledge, London-New-York, 280p.
- ARNAUD Antoine & LANCELOT Claude (1969). *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 157 p. [1660]
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise & GALMICHE Michel (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 720p.
- AUTHIER Jacqueline (1978). "Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés". *DRLAV Revue de linguistique*, n°17. p 1-87.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1982). « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », Paris, *DRLAV Revue de linguistique*, n°26, p.91-151.
- (1984). « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, n°73, p.98-111.
- (1985). *Dialogisme et vulgarisation scientifique*, in *DISCOSS*, n°1, Actes du colloque *Discours contrastif-Sciences et Sociétés*, 14-16 mars 1985, Paris, p.117-122.
- (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidence du dire*, Paris, Larousse, 869p.
- BAKHTINE Mikhaïl (1977). *Le Marxisme et la philosophie du langage Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Les Editions de Minuit, Collection Le sens commun, 232 pages [1929]
- (1984). *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 408p. [1979]
- BALLARD Michel (2001). *Le nom propre en traduction*, Gap, Ophrys, 231p.
- BARBERIS Jeanne-Marie, BRES Jacques, GARDES-MADRAY Françoise & SIBLOT Paul (1989). « La praxématique », *Etudes littéraires*, vol.21, n°3, p.29-47.
- BASTIAN Sabine & HAMMER Françoise (2004). « La citation journalistique : une étude contrastive », in *Le discours rapporté dans tous ses états*, Juan Manuel Lopez Munoz, Sophie Marnette, Laurence Rosier (dir.), Editions L'Harmattan, p.519-528.
- BENTOLILA Alain & al (2008). *L'île aux mots CE2 Livre de l'élève*, Nathan, 258p.
- BAUELLE Yves (1995). « Contribution à une sémantique des noms propres : le cas de l'onomastique romanesque », in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest : 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.167-180.
- BAUER Gerhard (1985). *Namenkunde des deutschen*, Bern, Germanistische Lehrbuchsammlung Band 21.

- BAUMER Emmanuel (2010). « Nom propre, identité et identification : étude contrastive français/anglais », in *Construction d'identité et processus d'identification*, Osu S., Col, G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, p.411-424.
- BEACCO Jean-Claude (1992a). « Présentation », *Langage*, n°105, mars 92, p.5-7.
- (1992b). « Les genres textuels dans l'analyse du discours : écriture légitime et communautés translangagières », *Langages*, n°105, mars 92, p.8-27.
- (2004). « Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif », *Langages*, n°153, p. 109-119.
- BEAL Catherine (2002). « Présentation : repenser les lignes de démarcation entre langue, discours, culture à la lumière des approches interculturelles », Montpellier, *Cahiers de praxématique*, n°38, p. 11-27.
- BELLACHHAB Abdelhadi & GALATANU Olga. (2012). « La violence verbale : représentation sémantique, typologie et mécanismes discursifs », *Signes, Discours et Sociétés* n°9.
[en ligne] :<http://www.revue-signes.info/document.php?id=2893>. ISSN 1308-8378.
- BENVENISTE Emile (1966). *Problèmes de linguistique générale 1*, Paris, Gallimard, 356p.
- (1974). *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard, 288p.
- BESNARD Philippe & GRANGE Cyril (1993). « La fin de la diffusion verticale des goûts ? », *L'année sociologique*, n°43, p.269-294.
- BERNI-CANANI Michèle (1994). « Problèmes de traduction », in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.181-195.
- BILLY Pierre-Henry (1995). « Pour une redéfinition du nom propre », in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.137-144.
- BOHNACKER Daniela (1996). « Le Monde : portrait d'un quotidien sérieux », in *Panorama de la presse parisienne : histoire et actualité, genres et langages*, Grosse Ernst Ulrich & Seibold Ernst (dir.), Frankfurt, Peter Lang, p. 134- 156.
- BONNAFOUS Simone & TOURNIER Maurice (1995). « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, n°117, p.67-81.
- BOSANQUET Bernard (1999). *Logic — Or the Morphology of Knowledge*, Vol. I, Bristol : Thoemmes Press, 384p. [1888]
- BOSREDON Bernard (1997). *Les titres de tableaux : une pragmatique de l'identification*, Paris, Presses universitaires de France, 274p.
- BOURDIEU Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244 p.

- (1996). *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Liber, coll. « Raisons d'agir », 95 p.
- BOURDIEU Pierre & FRITSCH Philippe (2000). *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 110 p.
- BOUTET Josiane, GARDIN Bernard & LACOSTE Michèle (1995). « Discours en situation de travail », *Langages*, n°117, p. 12-21.
- BOYER Henri (1990). « La focalisation lexico-pragmatique et les mots-slogans : regards sur le vocabulaire des socialistes français », in *Langage et praxis*, Montpellier, p. 158-169.
- BRANCA-ROSOFF Sonia (2007). « Approche discursive de la nomination/dénomination », in *L'acte de nommer, une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, p.13-22.
- BREAL Michel (1983). *Essai de sémantique – science des significations*, Paris, Hachette, 372p. [1897]
- BRES Jacques (1990). « De la production conflictuelle du sens », in *Langage et Praxis*, Montpellier, p.141-146.
- (1998a). « Brève introduction à la praxématique », *L'information grammaticale*, n°77, p.22-23.
- (1998b). « De Bally à la praxématique », in *De l'actualisation*, CNRS Editions, p.59-79.
- BRONCKART Jean-Paul & al (1985). *Le fonctionnement des discours : Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 200 p.
- BRONCKART Jean-Paul (1997). *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 351p.
- BRUNSCHWIG Jacques (1984). « Remarques sur la théorie stoïcienne du nom propre ». In *Histoire Epistémologie Langage*, Tome 6, fascicule 1, Logique et grammaire. p.3-19.
- BURBEA Georgiana (2014). « L'ethos ou la construction de l'identité dans le discours », *Bulletin of the Transilvania University of Braşov*, Series IV: Philology and Cultural Studies, Vol. 7 (56) n° 2, p.7-18.
- BUYSENS Éric (1973). « Les noms singuliers », *Cahiers de Ferdinand de Saussure*, n°28, p.25-34.
- CALABRESE Laura (2009). « L'émergence du contexte dans les désignants événementiels : intuition du chercheur ou matérialité discursive ? », *Discours et contextes*, Lambert Lucas, p. 63-71.
- CALABRESE STEIMBERG Laura (2009). « Nom propre et dénomination événementielle : quelles différences en langue et en discours ? », *CORELA*, n°1, volume 7.
- [en ligne] URL : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=173>
- (2012). « L'acte de nommer : nouvelles perspectives pour le discours médiatique », *Langage et société*, n°140, p. 29-40.

CAMBON Emmanuelle (2004). *Personnification et personnalisation dans le discours politique du Front national: approche discursive de la figure du représentant politique construite par les formes d'anthroponymes*, thèse de doctorat, Université de Paris 3.- 1082 pages

CANCE Caroline & DUBOIS Danièle (2015). « Dire notre expérience sonore : nomination et référenciation », *Langue française*, n°188, p.15-31.

CASSANAS Armelle, DEMANGE Aude, DUTILLEUL-GUERROUDJ Elise, LAURENT Bénédicte & LECLER Aude (2003). « Repérage en diachronie des effets de stratégies idéologiques sur les objets du discours socio-politique », in *Dialogisme et nomination*, Praxiling, Montpellier III, p.65-97.

CHARAUDEAU Patrick (1983). *Langage et discours - Éléments de sémiolinguistique*, Paris, Hachette Université - Coll Langue, Linguistique, Communication, 176p.

- (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Education, 927p.

- (1995). « Une analyse sémiologique du discours », *Langages*, n°117, p96-111.

- (1997). « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux Communication - Technologie - Société*, n°81, p.79-101.

- (2004). *La voix cachée du tiers*, Paris, L'Harmattan, 235p.

- (2005a). *Les médias de l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles, Ed. De Boeck, coll. « Médias recherches études », 250p.

- (2005b). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 256 p.

- (2006). « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives. », *Semen*, n° 22, Presses universitaires de Franche-Comté, p.29-44.

- (2009). « Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière », in *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, Charaudeau P. (dir.), L'Harmattan, Paris.

URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/Identite-sociale-et-identite.html>

- (2015). « De la linguistique de la langue à la linguistique du discours, et retour », In Engwall, Gunnell & Fant, Lars (eds.) *Festival Romanistica. Contribuciones lingüísticas - Contributions linguistiques - Contributi linguistici - Contribuições linguísticas. Stockholm Studies in Romance Languages*, Stockholm, Stockholm University Press, p. 3-12.

[en ligne] : <http://dx.doi.org/10.16993/bac.a>.

CHARAUDEAU Patrick & MAINGUENEAU Dominique (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil, 662p.

CHAROLLES Michel & SCHNEDECKER Catherine (1993). « Coréférence et identité : le problème des référents évolutifs », *Langages*, n°112, p.106-126.

- CISLARU Georgeta (2004). « Le nom de pays dialogique dans la construction de l'événement médiatique », in *Dialogisme et nomination, actes du colloque IIIe colloque Jeunes chercheurs*, Cassanas et al (eds), Montpellier, Publications de l'université Paul-Valéry, p.113-127.
- (2005). *Etude sémantique et discursive des noms de pays dans la presse française avec référence à l'anglais, au roumain et au russe*, thèse de doctorat en Sciences du langage, Université Paris 3 –Sorbonne nouvelle.557p.
- (2009). « Le pseudonyme, nom ou discours ? D'Etienne Platon à Oxyhre », *Les Carnets du Cediscor*, n°11, p. 39-57.
- CISLARU Georgeta, GUERIN Olivia & VENIARD Marie (2004). « La nomination : quel rapport à la langue ? », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier III, p. 187-205.
- CISLARU Georgeta & LECOLLE Michelle (2010). « Noms propres de lieux habités, espace et temporalité », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, Presses de l'Université d'Orléans, p.121-137.
- CISLARU Georgeta & SITRI Frédérique (2012). « De l'émergence à l'impact social des discours : hétérogénéités d'un corpus », *Langages*, n°187, p.59-72.
- CLARINVAL Bernard (1967). « Essai sur le statut linguistique du nom propre », *Cahiers de Lexicologie*, n°11, p. 29-44.
- COLIGNON Jean-Pierre (2004). *Petit traité des majuscules et des minuscules*, Paris, Albin Michel, 46p.
- COMBETTES Bernard (1998). *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys, 143p.
- CONSTANTIN DE CHANAY Hughes (2001). « La dénomination : perspective discursive et interactive », *Cahiers de praxématique*, n°36, Montpellier III, p.169-188.
- (2004). « « Et c'est avec ce bibelot-là que vous comptez aller sur la Lune ? » : nomination, énonciation, dialogisme », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier III, p. 25-76.
- CONSTANZA Joëlle (2005). *La dérivation suffixale des noms propres d'hommes politiques*, mémoire de maîtrise, Université François-Rabelais, Tours.
- COPPOLA Vincent (2007). « Mise en scène du discours rapporté dans une chronique judiciaire et effet sur le jugement de culpabilité », *Les Cahiers du journalisme*, n°17, p.38-61.
- CORBLIN Francis (1990). « Typologie des reprises linguistiques : l'anaphore nominale », in *Le discours Représentations et interprétations*, Presses Universitaires de Nancy, p.227-241.
- COULMONT Baptiste (2011). *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, coll. "Repères", 128p.
- CORBIN Danièle (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion. 937p.

- (1988). « Une hypothèse à propos des suffixes -isme, -ique, -iste du français : la troncation réciproque », *Aspects de linguistique française*, p.63-75.
- (1991). « Introduction : la formation des mots : structures et interprétations », *Lexique*, n°10, p. 7-30.
- CORMIER Agathe (2013). « Entre subjectivité et historicité, le rôle du nom propre dans la construction de l'identité personnelle », *Interrogations ?*, N°16. Identité fictive et fictionnalisation de l'identité (II).
[en ligne] <http://www.revue-interrogations.org/Entre-subjectivite-et-historicite>
- COURBON Bruno & MARTINEZ Camille (2012). « Représentations lexicographiques de la dénomination. Le traitement de appeler, désigner, nommer et dénommer dans les dictionnaires monolingues du français », *Langue française*, n° 174, p.59-75.
- COURTINE Jean-Jacques (1981). « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, p. 9-128.
- COZMA Ana-Maria (2010). « Considérations sur la notion d'identification dans une perspective sémantico-argumentative », in *Construction d'identité et processus d'identification*, Osu S., Col G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, p.65 -80.
- DAILLE Béatrice & MORIN Emmanuel (2000). « Reconnaissance automatique des noms propres de la langue écrite : les récentes réalisations », *Traitement automatique des langues*, Vol.41, n°3, p.601-621.
- DAUZAT Albert (1967). *Tableau de la langue française*, Payot poche, 295p.
- DETRIE Catherine, SIBLOT Paul & VERINE Bertrand (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Honoré Champion Edition, 401p.
- DUBOIS Jean (1962). *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse, 118p.
- (1969). « Énoncé et énonciation », *Langages*, n°13, p.100-110.
- DUBOIS Jean et al (1973). *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 516p.
- DUCROT Oswald (1972). *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 279p.
- (1984). « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, p.171-233.
- DUCROT Oswald & SCHAEFFER Jean-Marie (1972). *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*, Éd. du Seuil, 469p.
- DUCROT Oswald & alii. (1980). *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit, 241 p.

DUFOUR Françoise (2004). « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux aux discours du développement », Montpellier, *Cahiers de praxématique*, n° 43, 145-164.

DUFOUR Françoise, DUTILLEUL-GUERROUDJ Elise & LAURENT Bénédicte (2004). « Catégorisation, stéréotypie et dialogisme : la nomination comme expression de points de vue », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier III, p.153-171.

DUFOUR Françoise & ROSIER Laurence (2012). « Introduction. Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours « à la française » : perte ou profit ? », *Langage et société*, n°140, p.5-13.

DUPRE Jean-Paul, OLIVE Martin & SCHMITT Roger (1987). *Langue française, La balle aux mots CE2*, Paris, Fernand Nathan, 141p.

ECHALCAR Mireille (2011). *Le traitement lexicographique des noms propres du vocabulaire politique dans les dictionnaires généraux de langue française*, Thèse de doctorat, Cergy-Pontoise, Université de Cergy-Pontoise, 314p.

EMEDIATO Wander (2011). « L'argumentation dans le discours d'information médiatique », *Argumentation et Analyse du Discours*.
[en ligne] URL : <http://aad.revues.org/1209>

FABRE Pierre (1987). « Théorie du nom propre et recherche onomastique », *Cahiers de praxématique*, n°8. Théories et fonctionnements du nom propre. Presses de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, p.9-25.

FAUCONNIER Gilles (1984). *Espaces mentaux : Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Les Éditions de Minuit, 216p.

FÈVRE-PERNET Christine (2004). « Nomination et choix du déterminant : le point de vue du locuteur », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier III, p.105-128.

FÈVRE-PERNET Christine & ROCHÉ Michel (2005). "Quel traitement lexicographique de l'onomastique commerciale? Pour une distinction Nom de marque/Nom de produit". *CORELA - Numéros thématiques | Le traitement lexicographique des noms propres*.
[en ligne] URL : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1198>

FICHARD François (2004). « Une approche discursive de la nomination : le cas des dénominations partisanes », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier III, p.117- 128.

FLAUX Nelly (1991). « L'antonomase du nom propre ou la mémoire du référent », *Langue française*, n°92, p.26-45.

- (1995). « La catégorisation du nom propre », in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, Paris, Klincksieck, p.63-73.
- FLOREA Marie-Laure (2012). « Faire une thèse d’analyse du discours « troisième génération » », *Langage et société*, n°140, p.41-56.
- FORSGREN Mats (1995). « Nom propre, référence, prédication et fonction grammaticale », in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest : 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.95-105.
- FOUCAULT Michel (1966). *Les mots et les choses – une archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 404p.
- (1969) *L’archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 294p.
- FREGE Gottlob (1994). *Ecrits posthumes*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 349p.
- FUSCH Catherine (1985). *Aspects de l’ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Berne, Peter Lang, 215 p.
- GAFFIOT Félix (1934). *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Paris, Hachette.
- GARDES-MADRAY Françoise & SIBLOT Paul (1989). « Réglage praxémique du sens en lexique et en discours. », in *Courants sociolinguistiques : séminaire de lexicologie politique de l’université Paris III (1986-1987)*, DRIGEARD Gabrielle, FIALA Pierre, TOURNIER Maurice (dir), ENS éditions p.63-82.
- GARDINER Alan (1954). *The Theory of Proper Names. A controversial Essay*. Londres, Oxford University Press, 77p.
- GARRIC Nathalie (1999). « Multiplication référentielle et génération intensionnelle du nom de marque publicitaire », *Travaux de linguistique du Cerlco*, n° 12, p. 43-45.
- (2009). « La médiation, entre connaissance de la discursivité et pratique discursive », *Les cahiers du LRL* 3, p. 93-114.
- (2010). « L’identité événementielle : « raz de marée », « tsunami », « shoah » », in *Construction d’identité et processus d’identification*, Osu S., Col G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, p. 275-294.
- (2012). « Construire et maîtriser l’hétérogénéité par la variation des données, des corpus et des méthodes », *Langages*, n°187, p.73-92.
- (2014). « De la manipulation de données expérimentales à la construction interdiscursive de représentations identitaires », *Signes, Discours et Sociétés*, n°13.
[en ligne] <http://www.revue-signes.info/document.php?id=3524>. ISSN 1308-8378.
- (2015). « Polémique méta-langagière sur une (dé)nomination : le terme « confrontation » », *Langue française*, n°188, p.61-75.

- GARRIC Nathalie & MAUREL Denis (2000). « Désambiguïisation des noms propres déterminés par l'utilisation des grammaires locales », *Revue française de Linguistique appliquée* 5-2, p.85- 100.
- GARRIC Nathalie & LEGLISE Isabelle (2003). « Quelques caractéristiques du discours patronal français », *Mots*, n°72, p.113-134.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (1989). « Quand le référent d'un nom propre se multiplie », *Modèles linguistiques*, Vol.XI n°2, p.119-133.
- (1991). « Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? », *Langue française*, n°92, p.4-25.
- (1994). *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF, 252p.
- (1995). « Le nom propre, suite », *Travaux de linguistique*, n°30, p.93-102.
- (2001). *L'individu pluriel – Les noms propres et le nombre*, Paris, CNRS Editions, 171p.
- (2005). « Où il est montré que le nom propre n'est (presque) jamais « modifié » », *Langue Française*, n°146, p.53-66.
- GECSEG Zsuzsanna (2012). « La structure informationnelle des phrases copulatives : approche constrative », *Revue d'Etudes Françaises*, n°17, p.49-69.
- GENETTE, Gérard, (1983), *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil, 118p.
- GOFFMAN Erving (1974). *Les rites d'interaction*, Les Éditions de minuit, 225p. [1967]
- GRANGER Gilles (1982). « A quoi servent les noms propres ? », *Langages*, n°66, p.21-36
- GRASS Thierry (2000), « Typologie et traductibilité des noms propres de l'allemand vers le français à partir d'un corpus journalistique », in *Traitement Automatique des Langues*, vol. 41/3 Maurel D. et Gueunthner F. (éds), p.643-669.
- GREVISSE Maurice (1964). *Le bon usage – Grammaire française*, Duculot, Hatier, 1194p. [1936]
- GREVISSE Maurice & GOOSSE André (1980). *Nouvelle grammaire française*, 2^{ème} tirage, Paris-Gembloux, Duculot, 352p.
- GROSSE Ernest Ulrich (2001). « Evolution et typologie des genres journalistiques : essai d'une vue d'ensemble », *Semen*, n°13, p.15-36.
- GUERIN Olivia (2015). « La référence problématique dans les récits de voyage : un observatoire pour une conception modulaire de la nomination », *Langue Française*, n°188, p.47-60.
- GUESPIN Louis (1971). « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages*, n°23, p.3-24.
- HAILON Fred (2010). « Resémantisation de faits d'altérité des corpus de presse français », in *Les Voix des Français*, vol.1, Peter Lang, p.319-330.
- HAROCHE Claudine, HENRY Paul & PÊCHEUX Michel (1971). « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, n°24, p.93-106.

- HEAUTOT-LAMEZEC Janine & MOURGUES Pierre (1992). *A la croisée des mots CE1*, Paris, Hachette, 207p.
- HELSLOOT Niels & HAK Tony (2000/2001). « La contribution de Michel Pêcheux à l'analyse du discours », *Langage et société*, n°91, p.5-33.
- HERBERT Thomas (1966). « Réflexions sur la situation théorique des sciences sociales et, spécialement, de la psychologie sociale », *Cahiers pour l'analyse*, n°2, p.174-203.
- (1968). « Remarques pour une théorie générale des idéologies », *Cahiers pour l'analyse* n° 9, p. 74-92.
- HUYGHE Richard (2007). « Qu'appelle-t-on un lieu ? » in *L'acte de nommer, une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, p.179-191.
- JAKOBSON Roman (1963). *Essais de linguistique générale*, Paris, Editions de Minuit, 260p.
- JAMET Claude & JANNET Anne-Marie (1999). *La mise en scène de l'information*, Paris, L'Harmattan, 299p.
- JONASSON Kerstin (1987). « Articles génériques et noms propres modifiés », *Recherches linguistiques*, n°12, p.57-72.
- (1991). « Les noms propres métaphoriques : construction et interprétation », *Langue française*, n°92, p.64-81.
- (1994). *Le nom propre – Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 256p.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1977). *La connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 256p.
- (1980). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 290p.
- KHUN Thomas (1983). *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 284p. [1962]
- KLEIBER Georges (1981). *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Metz, Centre d'Analyse Syntaxique, 538p.
- (1984). « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, n°76, p.77-94.
- (1985). « Sur la sémantique et pragmatique des SN : Le projet Delors et La Camarade Catherine », *L'information grammaticale*, n°27, p.3-9.
- (1990). *La sémantique du prototype*, Paris, PUF, 193p.
- (1991). « Du nom propre non modifié au nom propre modifié : le cas de la détermination des noms propres par l'adjectif démonstratif », *Langue française*, n°90, p.82-104.
- (1995). « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », in *Nom propre et nomination*, M. NOAILLY (éd.), Paris, Klincksieck, p.11-36.
- (1996). « « Noms propres et noms communs : un problème de dénomination », *Meta*, vol. 41, n° 4, p.567-589.

- (1997a). « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », *Langage*, n°127, p.9-37.
- (1997b). « Référents évolutifs et pronoms : une suite », in *La continuité référentielle, Recherches Linguistiques*, n°20, Kleiber G., Schnedecker C. & Tyvaert J.-E. (éds), Paris, Klincksieck, p.115-148.
- (2001). « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique*, n°36, Montpellier III, p.21-41.
- (2012). « De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénotatif des odeurs », *Langue Française*, n°174, p.45-58.
- KOMUR-THILLOY Greta (2010). *Presse écrite et discours rapporté*, Ed. ORIZONS, 337p.
- KOREN Roselyne (2004) « Argumentation, enjeux et pratique de l'« engagement neutre » : le cas de l'écriture de presse », *Semen*, n°17.
- [En ligne] URL : <http://semen.revues.org/2308>
- KRIEG-PLANQUE Alice (2007). « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemple d'une manière de faire en analyse du discours », in *Analyse du discours et sciences humaines*, Paris, Ed. Ophrys, 165p.
- KRIEG-PLANQUE Alice (2004). « À propos des « noms propres d'événement ». », *Les Carnets du Cediscor*, n°11, p.77-90.
- KRIPKE Saul (1982). *La logique des noms propres*, Paris, Ed. de Minuit, 173p. [1972]
- KRISTEVA Julia (1969). *Semeiotikê. Recherches pour une sémanalyse*, Seuil, 384p.
- LAFONT Robert (1978). *Le travail et la langue*. Paris, Flammarion, 302p.
- LANOUGUERE-BRUNEAU Virginie (2012). « Mon père portait le nom de sa mère...je porte aussi le nom de mon père », in *Nomination et organisation sociale*, Paris, Armand Colin, p. 209-221.
- LAURENT Bénédicte & RANGEL VICENTE Montserrat (2007). « La production de sens du nom propre prototypique et de son correspondant nom de marque et de produit », in *L'acte de nommer : une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, p.69-85.
- LAURENT Bénédicte (2010). *Nom de marque, nom de produit : sémantique du nom déposé*, Paris, L'Harmattan, 298p.
- LAPIERRE Nicole (1995). *Changer de nom*, Paris, Stock, 388 p.
- LAVOINNE Yves (1997). *Le langage des médias*, Presses Universitaires de Grenoble, 142p.
- LE BART Christian (1998). *Le discours politique*, Paris, PUF, 124p.
- LE BART Christian (2000). « Nommer les hommes politiques : identités prescrites, stratégies, polémiques », *Mots*, n°63, p.127-133.

- LE BIHAN Guy (2006). « Le nom propre : identification, appropriation, valorisation », *Cahiers de sociolinguistique*, n°11, Presses Universitaires de Rennes, p.9-26.
- LECOLLE Michelle, PAVEAU Marie-Anne & REBOUL-TOURE Sandrine (2009). « Les sens du nom propres en discours », *Les Carnets du Cesdiscor*, n°11, Presses Sorbonne nouvelle, p.9-20.
- LECOLLE Michelle (2007). « Polysignifiante du toponyme, historicité du sens et interprétation en corpus. Le cas d'Outreau », *Corpus*, n°6, Nice, Publication de la faculté de lettres, arts et sciences humaines de Nice, p.101-125.
- (2009). « Changement de sens du toponyme en discours : de *Outreau* « ville » à *Outreau* « fiasco judiciaire », *Les Carnets du Cesdiscor*, n°11, Presses Sorbonne nouvelle, p.91-106.
- LECOMTE Alain (1981). « Comment Einstein raconte comment Newton expliquait la lumière, ou le rôle de la mémoire interdiscursive dans le processus explicatif », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XIX, n°56, Genève, Librairie Droz, p.69-93.
- LECUIT Emeline (2012). *Les tribulations d'un nom propre en traduction : Etude contrastive d'un nom propre et de sa traduction à partir d'un corpus aligné de dix langues européennes*, Thèse de doctorat, Tours, Université François-Rabelais, 313 p.
- LEGUY Cécile (2012). « Nomination, organisation sociale et stratégies discursives chez les Bwa (Mali-Burkina Faso) », in *Nomination et organisation sociale*, Paris, Armand Colin, p. 323- 352.
- LEIMDORFER François (2007). « Actualité de la sociologie du langage de Pierre Achard », *Langage et Société*, n°121-122, p.69-82.
- (2008). « Registre discursifs, pratiques langagières et sociologie », *Langage et société*, n°124, p.5-14.
- LEPAPPE Pierre (1972). *La presse*, Paris, Denoël, 278p.
- Le Petit Larousse illustré* (1980). Paris, Larousse.
- Le Petit Robert* (2015). Paris, Le Robert.
- [en ligne] URL : <http://www.lerobert.com/>
- LEROY Sarah (2003). « Antonomase, métaphore et nom propre : identification ou catégorisation ? ». *Morphosyntaxe du lexique*, n°16 (2), Travaux du Cerlico, Presses Universitaire de Rennes, p.161-178.
- (2004a). *Le nom propre en français*, Gap, Ophrys, 138p.
- (2004b). *De l'identification à la catégorisation. L'Antonomase du nom propre en français*, Paris, Louvain, Edition Peeters, 223p.
- (2005). "Les dérivés de noms propres dans le *TLFi* : quelles bases pour quels sens ?". *CORELA - Numéros thématiques | Colloque AFLS*.
- [En ligne] URL : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1146>

- (2010). « Les pseudo-comparatives SN₁ comme /tel que SN₂ », in *Construction d'identité et processus d'identification*, Osu S., Col G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, Berne, p.333-345.
- LEROY Sarah et MUNI TOKE Valelia (2007). « Une date dans la description linguistique du nom propre : l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon », *LALIES*, n°27, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, p.115-190.
- LEVY-STRAUSS Claude (1962). *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 395p.
- LOCHARD Guy & BOYER Henri (1998). *La communication médiatique*, Seuil, 96 p.
- LOCHARD Guy (2002). « Identités sociales, médiatiques et discursives à la télévision : De la mobilité à l'instabilité », *Questions de communication*, n°2, p. 145-158.
- LONGHI Julien (2007). « L'objet discursif INTERMITTENT : construction d'une forme sémantique et évolution des topoï dans un corpus de presse, in *L'acte de nommer : un dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, 149-163.
- (2015). « Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours », *Langue Française*, n°188, p.5-13.
- (2015). « L'acte de nommer comme constitution de formes : discursivité de la production de sens », *Langue française*, n°188, p.121- 136.
- LONGHI Julien & SARFATI Georges-Elia (2012). *Dictionnaire de pragmatique*, Paris, Armand Colin, 184p.
- LORDA Clara-Ubalina (2001). « Les articles dits d'information : la relation de déclaration politique », in *Semen*, n°13, p.119-134.
- MAINGUENEAU Dominique (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 192p.
- (1984). *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga Editeur, 209p.
- (1987). *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, 142p.
- (1991). *L'Analyse du Discours; introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette université, 268p.
- (1992). « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langage*, n°105, p.114- 125.
- (1993). « Analyse du discours et archive », *Semen*, n°8. p.89-104.
- (1995). « Présentation », *Langages*, n°117, p.5-11.
- (1996). « L'analyse du discours en France aujourd'hui », Numéro spécial du Français dans le Monde : *Le discours : enjeux et perspectives*, p.8-15.
- (1998). *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan, 211p.

- (1999). « Ethos, scénographie, incorporation » in *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, R. Amossy (dir.), p.75-100.
- (2000). *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan, 211p.
- (2002). « Problèmes d'ethos », *Pratiques*, n°113, p.55-68
- (2004). « Retour sur une catégorie : le genre », in *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Editions Universitaires de Dijon, p.107-118.
- (2005). « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, n°9, M.L.M.S.éditeur.p.64-75.
[en ligne] URL : <http://www.marges-linguistiques.com>
- (2007). « Genres de discours et modes de généricité. », *Le français aujourd'hui*, n° 159, p. 29-35.
- (2009). *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, 147p.
- (2012). « Que cherchent les analystes du discours ? », in *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne] URL : <http://aad.revues.org/1354> ; DOI : 10.4000/aad.1354
- MAINGUENEAU Dominique & COSSUTA Frédéric (1995). « L'analyse des discours constituants », *Langage*, n°117, p.112-125.
- MALDIDIÉ Denise (1986). « Avant-propos : A Michel Pêcheux », *Langages*, n°81, p.5-10.
- (1990). *L'inquiétude du discours*, Editions des cendres, 332p.
- (1993). « L'inquiétude du discours, un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux », *Semen*, n°8, p.107-119.
- MANUELIAN Hélène (2014). « La définition des unités de la coréférence », in *L'unité en sciences du langage: Neuvièmes journées scientifiques du réseau thématique « Lexicologie, Terminologie, Traduction »*, Mejri S., Sfar I., Van Campenhoudt M. (dir.), Ed. Archives contemporaines, p.274- 285.
- MARANDIN Jean-Marie (1979). « Problèmes d'analyse du discours. Essai de description du discours français sur la Chine », *Langages*, n°55, p. 17-88.
- MARTIN Robert (1987). *Langage et croyance – Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 189p.
- MASSERON Caroline & SCHNEDECKER Catherine (1988). « Le mode de désignation des personnages », *Pratiques*, n°60, p.98- 123.
- MARNETTE Sophie (2004). « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine », *Langages*, n°156, p.51-64.
- MAUREL Denis & TRAN Mickaël (2005). "Une ontologie multilingue des noms propres". *CORELA - Le traitement lexicographique des noms propres | Numéros thématiques*. [En ligne] URL : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1203>

- MAURER Bruno (1998). « L'anaphore et la deixis revisitées », in *De l'actualisation*, CNRS Editions, p.179-195.
- MAZIERE Francine (2005). *L'analyse du discours*, Paris, PUF, 127p.
- MILL John Stuart (1988). *Système de logique déductive et inductive*, T.1, Bruxelles, Pierre Mardaga, 574p. [1843].
- MERCIER Arnaud (2006). « Logiques journalistiques et lecture événementielle des faits d'actualité », Hermès, *La Revue*, n° 46, p.23-35.
- MOIRAND Sophie (1992). « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours », *Langages*, n°105, p.28-41.
- (2000). « Variations discursives dans deux situations contrastées de la presse ordinaire », Presses de la Sorbonne Nouvelle, *Les Carnets du Cediscor*, n°6, p.45-62.
- (2001). « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique », *Semen*, 13, *Genre de la presse écrite et analyse de discours*, p.97-116.
- (2003). « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », in *Dialogisme et nomination*, Praxiling, Montpellier III, p.27-61.
- (2004). « La circulation interdiscursive comme lieu de construction des domaines de mémoire par les médias », in *Le discours rapporté dans tous ses états*, Lopez Munoz J. M., Marnette S., Rosier L. (dir.), Paris, Editions L'Harmattan, p.373-385.
- (2006). « Responsabilité et énonciation dans la presse quotidienne : questionnement sur les observables et les catégories d'analyse », *Semen*, n°22, p.45-60.
- (2007a). *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, PUF, 179p.
- (2007b). "Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse", *CORELA - Cognition, discours, contextes | Numéros thématiques*.
- [En ligne] URL : <http://corela.revues.org/1567>
- (2010). « Voix et représentations dans la presse quotidienne nationale », in *Les Voix des Français, Vol.1*, Peter Lang, p.237-267.
- MOIRAND Sophie & REBOUL-TOURE Sandrine (2015). « Nommer les événements à l'épreuve des mots et de la construction du discours », *Langue française*, n°188, p. 105-120.
- MOLINO Jean (1982). « Le nom propre dans la langue », *Langages*, n°66, p.5-20.
- MONTES Rosa Graciela (2009). « Citations, énoncés rapportés et allusions : la construction de l'identité dans le discours », in *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, L'Harmattan, p.71-90.

- MORTUREUX Marie-Françoise (1984). « La dénomination : approche socio-linguistique », *Langages*, n°76, p.95-111.
- (1993). « Paradigmes désignationnels », *Semen*, n° 8, p.123-141.
- MOUILLAUD Maurice & TETU Jean-François (1989). *Le journal Quotidien*, Presses Universitaires de Lyon, 204p.
- MOURIQUAND Jacques (1997). *L'écriture journalistique*, PUF, 126p.
- NEVEU Erik (1993). « Pages "Politique" », *Mots*, n°37, p6-28.
- NEVEU Franck (1994). « Syntaxe et pensée : Les constructions appositives détachées dans certaines œuvres biographiques et autobiographiques de Jean-Paul Sartre », *L'Information Grammaticale*, n° 60, p. 38-41.
- (2004). *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin, 316 p
- NICOLE Eugène (1983). « L'onomastique littéraire », *Poétique*, n°54, Seuil, p.233-253.
- NOAILLY-LE BIHAN Michelle (1983). « Sur le statut spécifique des noms propres de personnes en français », *Travaux de linguistique et de littérature*, Vol. 21, p.247-259.
- NOAILLY Michelle (1987). « Le nom propre en français contemporain : logique et syntaxe en désaccord imparfait », *Cahiers de grammaire*, n°12, p.65-78.
- (1995). « un nom propre, deux morphologie : pour quoi dire ? » in *Nom propre et nomination – Actes de colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.75-83.
- (1999) « La querelle des noms propres », *Modèles linguistiques*, Vol 39, XX, p.107-112.
- Nouveau dictionnaire encyclopédique en deux volumes* (1922). Paris, Larousse.
- OSU Sylvester, COL Gilles, GARRIC Nathalie & TOUPIN Fabienne (2010). « L'identité en construction ou de l'identité à la modalité », in *Construction d'identité et processus d'identification*, Osu S., Col G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, p.1-12.
- PAIK Woojin et al (1996). « Categorizing and Standardizing Proper Nouns for efficient Information Retrieval », in *Corpus processing for lexical acquisition*, BOGURAEV, B. and J. PUSTEJOVSKY (eds.), Cambridge, MIT, p.61-73.
- PAVEAU Marie-Anne (2007). « Les normes perceptives de la linguistique populaire », *Langage et société*, n° 119, p.93-109.
- (2008). « La roue du moulin à paroles. Analyse du discours, inconscient, réel, altérité.
URL : <http://penseedudiscours.hypotheses.org/redactrice/publications/paveaurouedumoulin>
- (2013a). « Discours et mémoire 1. L'invention de la mémoire discursive », *La pensée du discours, Carnet de recherche*,
- [en ligne] URL : <http://penseedudiscours.hypotheses.org/?p=8027>

- (2013b). "Prédiscours et lignées discursives. Balade cognitive à Beyrouth", *La pensée du discours, Carnet de recherche*,
[en ligne] URL : <http://penseedudiscours.hypotheses.org/?p=2278>
- PAVEAU Marie-Anne & SARFATI Georges-Elia (2003). *Les grandes théories de la linguistique*, Paris, Armand Colin, 256 p.
- PÊCHEUX Michel (1969). *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod, 139p.
- (1975). *Les vérités de la Palice*, Paris, F. Maspéro, 278p.
- (1984). « Sur les contextes épistémologiques de l'analyse de discours », *Mots*, n°9, p.7-17.
- (1990). *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux choisis et présentés par Denise Maldidier*, Paris, Editions des Cendres, 323p.
- PEYTARD Jean (1995). *Dialogisme et analyse du discours. Mikhaël Bakhtine*, Paris, Ed. Bertrand-Lacoste, 128p.
- PIERRE ALBERT (2008). *La presse française*, Paris, Éd. La Documentation française, coll. Études de la presse française, 215p.
- PLATON (1837). « Cratyle », *Œuvres de Platon*, Vol XI, traduction française de Victor Cousin, Paris, Rey et Gravier Libraires, 605p.
- PRESTON Dennis R. (2008). « Qu'est-ce que la linguistique populaire ? Une question d'importance », *Pratiques*, n°139-140, 1-24.
- PULGRAM Ernst (1954). « Theory of Names », *Beiträge zur Namenforschung*, Vol 5, n°2, p.149-196.
- PUTNAM Hillary 1975, « The meaning of 'meaning' », in *Mind, Language and Reality. Philosophical Papers*, volume 2, Cambridge University Press, p. 215-271.
- QUEMADA Bernard (1967). *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863 – Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier, 683p.
- RABATEL Alain (2009). « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée », *Langue française*, n°162, p.71-87.
- (2011). « La sous-énonciation comme stratégie de co-construction interactionnelle des points de vue », In *L'actualisation de l'intersubjectivité en discours. Hommages à Jeanne-Marie Barbéris*, VERINE B., DÉTRIE C. (éds), Limoges, Éditions Lambert-Lucas, p.159-178.
- RANGEL VICENTE Montserrat (2003). « Nom propre et dialogisme : la construction de la représentation de Napoléon Bonaparte en Espagne et en France », in *Dialogisme et nomination*, Praxiling, Montpellier III, p.199- 214.

- (2004). « Le nom propre en discours : statut et fonctionnement des informations référentielles », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier III, p. 129-139.
- (2005). « La glose comme outil de désambiguïsation référentielle des noms propres purs », CORELA, Numéros spéciaux, Le traitement lexicographique des noms propres, [en ligne] URL : <http://corela.revues.org/1212>
- RASTIER, François. (2004). « Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus », *Texte !* [en ligne] URL http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html
- REBOUL Olivier (1991). *Introduction à la rhétorique: théorie et pratique*, Presses universitaires de France, 238 p.
- REBOUL-TOURE Sandrine (2007). « Dénomination en discours : un terrain métalinguistique » in *L'acte de nommer, une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, p.195-201.
- RECANATI François (1983). « La sémantique des noms propres », *Langue française*, n°57, p.106-118.
- REY Alain (1977). *Le lexique : images et modèles – Du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, Armand Colin, 307p.
- (1988). *Le petit Robert des Noms propres*, p. XI - XIX
- (2004). « Préface », *Le petit Robert des Npr*, p. XI-XIX
- (2008). *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot, Images et modèles*, Paris, Armand Colin, 303p.
- REY-DEBOVE Josette (1995). « Nom propre, lexique et dictionnaire de langue » , in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.107-122.
- RICOEUR Paul (1990). *Soi-même comme un autre*, Seuil, coll. « Points essais », 424p.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe & RIOUL René (1994). *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 646p.
- RINGOOT Roselyne & ROBERT-DEMONTRON Philippe (2004). *L'analyse de discours*, Apogée, 222p.
- RIVARA René (1987). « Les noms propres, logique et pragmatique », *Sigma*, n°11, p.87-127.
- ROSIER Laurence (2002). « La presse et les modalités du discours rapporté : l'effet d'hyperréalisme du discours direct surmarqué », *L'Information Grammaticale*, n° 94, p.27-32.
- RUELLAN Denis (1993). *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire français*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 240p.

- RUSSEL Bertrand (2002). *La théorie de la connaissance – Le manuscrit de 1913*, Paris, Vrin, 254p.
- SALLES Mathilde (2014). « Identifiabilité et activation référentielles dans les titres de presse », in *Actes du 4ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, Berlin, p.3209-3223.
[en ligne] URL : <http://dx.doi.org/10.1051/shscon/20140801151>.
- SARFATI Georges-Elia (2005). *Eléments d'analyse du discours*, Armand Colin, 125p. [1997]
- SAUSSURE (DE) Ferdinand (1979). *Cours de linguistique générale, Edition critique de Tullio de Mauro*, Paris, Payot, 509p. [1916]
- SCHAPIRA Charlotte (2010). « Antonomase *in absentia* du nom propre ou le clonage référentiel » in *Construction d'identité et processus référentielle*, Peter Lang, p.379-394.
- SCHNEDECKER Catherine (1997). *Nom propre et chaînes de référence, Recherches linguistiques*, n°21, université de Metz, 231p.
- (2005). « Les chaînes de référence dans les portraits journalistiques : éléments de description », *Travaux de linguistique*, n°51, Duculot, p.85-133.
 - (2014). « Chaînes de référence et variations selon le genre », *Langages*, n°195, p.23-42.
- SCHNEDECKER Catherine & LANDRAGIN Frédéric (2014). « Les chaînes de référence : présentation », *Langages*, n°195, p.3-22.
- SIBLOT Paul (1987). « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique*, n°8. Montpellier, p.97-114.
- (1990). « De la valeur linguistique du signe à la signifiante du praxème », in *Langage et praxis*, Praxiling, Montpellier, p.52-67.
 - (1997a). « D'un nom l'autre », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n°29-30, p.3-18.
 - (1997b). « Présentation », *Langages*, n°127, p.3-8.
 - (1997c). « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, n°127, p.38-55.
 - (1998a). « Privilèges et embarras du nom », in *De l'actualisation*, CNRS Editions, p.139-160.
 - (1998b). « De l'un à l'autre. Dialectique et dialogisme de la nomination identitaire », in *L'autre en discours*, université Montpellier 3 et université de Rouen, p.27-43.
 - (1999). « Appeler les choses par leur nom, problématiques du nom, de la nomination et des renominations », in *Noms et re-noms*, Rouen, Akin (dir.), Publication de l'Université de Rouen, CNRS, coll.Dyalang, p.13-31.
 - (2001). « De la dénomination à la nomination : les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique*, n°36, Montpellier III, p.189-214.
 - (2003). « Du dialogisme de la nomination », in *dialogisme et nomination*, Praxiling, Montpellier III, p.331-337.

- (2004). « Préface : Nomination/dénomination », in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Praxiling, Montpellier, p.13-22.
- (2007). « Nomination et point de vue : la composante déictique des catégories lexicales », in *L'acte de nommer, une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, p.25-38.
- SIBLOT Paul & LEROY Sarah (2000). « L'antonomase entre nom propre et catégorisation nominale », *Mots*, Volume 63, n°1, p. 89-104
- SIMON Justine (2009). « L'analyse du discours, tremplin vers l'interprétation du contexte socio-politique et médiatique », in *Analyses du discours et contextes, Actes du Vème Colloque Jeunes Chercheurs*, Sandré M. (éd.), Praxiling, Montpellier, Limoges, Editions Lambert-Lucas, p.137-147.
- SUMPF Joseph (1984). « Noms – Noms propres », *Langages*, n°76, p.113-128.
- SUMPF Joseph & DUBOIS Jean (1969). « Problèmes de l'analyse du discours », *Langages*, n°13, p. 3-7.
- TCHIRVA Alexandra (1994). « Le Figaro –“premier quotidien national” », in *Panorama de la presse parisienne : histoire et actualité, genres et langages*, Grosse E. U. & Seibold E. (dir.), Frankfurt, Peter Lang, p.105-133.
- TEMPLE Martine (1996). *Pour une sémantique des mots construits*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 373p.
- THEISSEN Anne (1997). *Le choix du nom en discours*, Genève-Paris, Librairie Droz, 486p.
- TOBBACK Els (2015). « La stratégie d'identification au sein des structures à attribut de l'objet en comme », in *Construction d'identité et processus d'identification*, Osu S., Col G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, p.245-257.
- TOBBACK Els & DEFRENCQ Bart (2008). « Un comme qui marque une fonction qui se démarque. L'attribut de l'objet en comme et les verbes de nomination », *Langue française*, n°159, p.116-133.
- TODOROV Tzvetan (1978). *Les genres du discours*, Paris, Editions du Seuil, Collection poétique, 310p.
- (1981). *Mikhaël Bakhtine Le principe dialogique*, Paris, Edition du Seuil, collection poétique, 316p.
- TOGEBY Knud (1982). *Grammaire française- Vol.I : le Nom*, Copenhague, Ak. Forlag, 551p.
- TOGNINI-BONELLI Elena (2001). *Corpus Linguistics at Work*, John Benjamins Publishing, 223p.
- TORAILLE Raymond & al (1992). *A la croisée des mots ce1 (manuel)*, Hachette Education, 210p.
- Trésor de la Langue Française* (1971–1984). Paris, Gallimard.
- Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)*, Nancy, CNRS, ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), UMR CNRS-Université Nancy 2.

[en ligne] URL : <http://atilf.atilf.fr/frantext.htm>

TROUILLON Jean-Louis (1998). « Langue de spécialité et nprs : comparaison des noms de matériels militaires britanniques et américains », *ASp*, n°19-22, p.209-225.

TUDESQ André-Jean (1988). « Les conditions de production du discours de la presse quotidienne régionale », in *La presse, produit, production, réception*, P. Charaudeau éd., Hatier, p.27-43.

TUTESCU Mariana (2003). *L'argumentation, introduction à l'étude du discours*, Universitatea din Bucurest.

[en ligne] URL : <http://ebooks.unibuc.ro/lls/MarianaTutescu-Argumentation/65.htm>

USUNIER Jean-Claude & SHANER Janet (2002). « Using linguistics for creating better international brand names », *Journal of Marketing Communications*, n°8, p.1-18.

UTARD Jean-Michel (2004). « L'analyse de discours, entre méthode et discipline », in *L'analyse du discours, méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*, Ringoot R. et Robert-Demontrond P. (dir.), Editions Apogée, p.23-52.

VANDE CASTEELE An (2015). « L'identification des personnes dans le texte informatif : analyse discursive des constructions appositives en espagnol », in *Construction d'identité et processus d'identification* », Osu S., Col G., Garric N., Toupin F. (éds), Peter Lang, p.259- 272.

VAXELAIRE Jean-Louis (2005). *Les noms propres. Une analyse lexicologique et historique*, Paris, Honoré Champion, 952p.

- (2007). « Ontologie et dé-ontologie en linguistique : les cas des noms propres », *Texte !*, vol XII, n°2, p.1-16.

VENIARD Marie (2003). « Les désignations du conflit du Golfe dans la presse : un miroir du conflit sur le terrain ? », in *Dialogisme et nomination*, Praxiling, Montpellier III, p.99-111.

VERON, Eliseo (1988). « Presse écrite et théorie des discours sociaux production, réception, régulation », in *La presse, produit, production, réception*, P. Charaudeau éd., Hatier, p.11-25.

VIGNAUX Georges (1998). « De la langue au discours : système et opérations », in *De l'actualisation*, CNRS Editions, p.219-236.

VION Robert (2006). « Les dimensions polyphonique et dialogique dans la modalisation », *Le français moderne*, n°1, p1-10.

WALTER Henriette (1995). « Nom propre et nom commun : un statut provisoire », in *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, M. Noailly (éd.), Paris, Klincksieck, p.237-244.

WILMET Marc (1986). « La détermination des “noms propres”, *Recherches linguistiques*, XI, p.317-330.

- (1991). « Nom propre et ambiguïté », *Langue française*, n° 92, p.113-124.
- (1997). *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 704p.
- ZASLAWSKY Danielle (2004). « La presse entre médiation et intermédiation : le tiers comme condition du discours journalistique », in *La voix cachée du tiers. Des non-dits du discours*, Charaudeau P., Montes R. (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. « Sociolinguistique, p.113-128.
- ZWILLING-RITZ Andrea (1996). « Le quotidien communiste L'Humanité : histoire, perspectives et analyse linguistique », in *Panorama de la presse parisienne : histoire et actualité, genres et langages*, Grosse E.U. & Seibold E. (dir.), Frankfurt, Peter Lang, p.226-239.
- ZONABEND Françoise (1977). « Pourquoi nommer ? » in *L'identité*, C. Levi-Strauss (dir.), Paris, Presses Universitaires de France, p.257-280.

Annexes

Annexe 1 : Résultats enquête sur l'intuition du locuteur

Donnez un nom propre	
Patronyme + prénom	5
Patronyme seul	39
Prénom seul	19
Nom de pays	10
Nom de ville	12
Nom de fleuve	2
Nom d'île	1
Nom d'un journal	1
Autres	- Molière - Noël - La Fraternité - French Cancan - Moscato'show - Premier ministre - chien
Sans réponse	4
Critères donnés pour définir ou reconnaître un nom propre	
Catégorie grammaticale	2
Différent d'un nom commun	22
Présence de la majuscule	62
Pas de déterminant	5
Mot invariable	3
Désigne quelque chose d'unique	18
Renvoie à un seul signifié	1
Caractère unique du référent	1
Désigne une chose	1
Précise une personne, un objet, un lieu particulier	6
Tous les mots qui ne se trouvent pas dans un dictionnaire	3
Désigne une catégorie d'êtres ou d'objets	6
Désigne des gens	6
Désigne un lieu	4
Désigne un patronyme, un lieu, un pseudo, un nom de saint ou un nom commun considéré comme propre en religion	1
Noms de lieux, de personnes et de l'histoire	14
Nom, prénom, ville, lieu	24
Nom de famille	5
Complète un prénom	2
Appartient à une seule personne, n'est pas commun à plusieurs personnes	1

Nom propre à une famille	2
Ils sont connus (noms de personnalités)	1
Personne ou marque	1
Un nom de lieu	1
Pas de caractère général (spécifique et contextuel)	1
Détermine une chose commune, un objet, une unité qui fait partie d'un ensemble de même nature	1
Une dénomination	2
Un nom choisi par baptême	1
A une valeur référentielle stable	1
identité	4

Annexe 2 : Article du *Figaro* (15/11/2010, corpus 1)

Comment François Fillon a gagné la bataille de Matignon

Le premier ministre est parvenu à s'imposer après avoir remporté son bras de fer avec Jean-Louis Borloo.

de Royer, Solenn

SAMEDI SOIR, à la nuit tombée. Une longue poignée de main sur le perron de l'Élysée. François Fillon vient de remettre sa démission au président, qui l'a acceptée. Prévenant et chaleureux, Nicolas Sarkozy retient la main de François Fillon dans la sienne. La seconde s'éternise. À quoi pense le premier ministre, en cet instant? À la victoire qu'il vient de remporter sur son rival Jean-Louis Borloo? Au fait que Nicolas Sarkozy, en le reconduisant, signifie qu'il ne peut pas se passer de lui? À ce sondage, paru dans l'hebdomadaire *Marianne*, qui le donne vainqueur contre Martine Aubry en 2012, alors que Nicolas Sarkozy est donné vaincu?

À quoi pense-t-il, alors que le président pose sa main sur son bras, pour faire durer la poignée de main, devant les photographes? Aux humiliations des premiers mois du quinquennat? À ce mot - « *collaborateur* » -, lâché par le président pour le qualifier, reçu comme une gifle? Au terrain gagné depuis, notamment dans le cœur des élus de l'UMP? Au « supplice chinois » de ces deux derniers mois : « *partira? partira pas?* »

Tout a commencé à la fin de l'été, avec cette « forestière » : une veste de coton bleu à col Mao, portée par le premier ministre quand il arrive au fort de Brégançon, le 20 août, pour une réunion sur la croissance avec le président. Cette décontraction affichée relance l'hypothèse d'un départ. « *Quand j'ai vu la veste sur LCI, je me suis dit : »aïe... qu'est-ce qu'on ne va pas entendre...*!* », se souvient un collaborateur de Fillon. Le compte à rebours pour la « *nouvelle étape* » annoncée par Sarkozy après les régionales a commencé. Et Fillon se sait en sursis. « *On a fait beaucoup de choses depuis 2007, bon... Mais trois ans et demi, c'est long* », lui a glissé le président à Brégançon. Fillon sait aussi que l'entourage du chef de l'État ne lui est pas favorable : les principaux conseillers élyséens plaident pour un changement à Matignon, afin d'incarner un « *nouveau souffle* ». Ils font campagne pour Jean-Louis Borloo et son « *profil social* ». Le puissant secrétaire général, Claude Guéant, entretient des relations tendues avec François Fillon. Quant au conseiller spécial Henri Guaino, il estime que la légitimité du premier ministre ne peut découler que du seul président. Pas de la majorité, encore moins de l'opinion. « *Je ne vois pas comment on peut continuer comme cela!* », tempête-t-il. À Matignon, on fait le dos rond : « *Si Fillon s'en va, ce ne sera pas un désaveu, il n'a plus rien à prouver...* »

Des conseillers divisés

Tout au long du mois de septembre, les interventions de Fillon résonnent comme des adieux. Il prend ses distances avec le discours de Grenoble : « *Chacun a sa sensibilité.* » Et rappelle que Sarkozy n'a jamais été son « *mentor* ». Ses amis le sentent un peu las, en retrait. Devant un député UMP qui l'apostrophe dans les couloirs de l'Assemblée pour lui dire qu'il ne votera pas la déchéance de la nationalité pour certains étrangers délinquants, Fillon se lâche : « *Et encore, si tu savais ce que j'ai entendu à la réunion d'arbitrage à l'Élysée!* » Au cours d'une autre réunion, alors que Nicolas Sarkozy parle fiscalité, le premier ministre envoie des SMS moqueurs à Jean-François Copé et Alain Lambert, deux anciens ministres du Budget. « *À ce moment-là, Fillon est sur le départ, analyse un proche. Il fait le service minimum. Dans son esprit, les carottes sont cuites.* »

À Matignon, le temps est suspendu. Des interministérielles sont repoussées sine die. Et les conseillers envoient leur CV. Les proches de Fillon sont eux-mêmes divisés sur l'opportunité de rester. Partisan d'un maintien, le fidèle conseiller Jean de Boishue lui rédige une note : « *Les*

Français ne comprendraient pas que tu t'en ailles. Tu n'auras rien à gagner à faire une traversée du désert. » D'autres, au contraire, plaident pour un départ : « Tu partirais avec une popularité exceptionnelle, tu as mené à bien les grandes réformes du quinquennat, tu es devenu l'homme fort de la majorité, pourquoi prendre le risque de rester? Prends du recul et fais fructifier ce capital, au cas où... »

François Fillon reçoit, écoute. Mais se livre peu. *« Il a quelque chose d'un empereur chinois retiré dans son palais », s'amuse un conseiller. En réalité, il hésite vraiment. « Ça dépend des jours, décrypte un proche. Il a plutôt envie de rester mais pas à n'importe quelles conditions. » « Pas-à-n'impor-te-quelles-con-di-tions » : c'est ce que l'orgueilleux Fillon martèle tout au long de ce mois d'octobre. Le premier ministre veut peser. Il ne veut plus des conseillers du président, omniprésents. Et souhaite que Nicolas Sarkozy, qui sera absorbé par la présidence du G20, lui laisse le champ libre sur la scène intérieure. « Le premier ministre veut revenir à un fonctionnement normal des institutions, explique un ministre. Il pense que c'est la condition de la victoire en 2012! »*

Les doutes de Sarkozy

C'est la crise de l'essence, pendant le conflit sur les retraites, qui joue le rôle de déclencheur. L'intervention du premier ministre sur TF1, le 17 octobre, est ratée : Fillon assure qu'il n'y aura pas de « pénurie » d'essence, alors que les automobilistes trouvent des stations fermées tout le week-end. Fillon ne décolère pas : *« Borloo est un zozo, il m'a fait passer pour un con! »* Le lundi soir, sa communicante Myriam Lévy, et le conseiller de Jean-Louis Borloo, Benoît Parayre, s'écharpent pendant une réunion de calage, à Matignon : *« Vos infos n'étaient pas fiables... », tempête Lévy. C'est exaspéré que Fillon part le week-end qui suit dans la Sarthe. Il veut faire le point au calme, dans son manoir de Solesmes. « Il avait besoin de laisser décanter », raconte un proche. Quand il rentre à Paris, Fillon veut en découdre. « Il a été piqué au vif par la campagne de Borloo qui, en plus, lui donnait des leçons en matière sociale », explique le député UMP Jean-François Lamour. Dans les couloirs de l'Assemblée, un député UMP apostrophe Fillon, à l'issue d'une séance de questions : « Tu as changé de stratégie, non? Tu te vois rester? » Fillon sourit, mystérieux : « Nobody knows... »*

À l'Élysée, Sarkozy commence à douter. Son conseiller politique, Olivier Biancarelli, répète que les parlementaires de la majorité - qui se succèdent à l'Élysée - ne veulent pas de Jean-Louis Borloo. Sa gestion de la crise de l'essence est critiquée. Et son côté « décalé » ne rassure ni les élus ni l'électorat de droite. Le chef de l'État doit aussi répondre à une question, lancinante : si Borloo arrive à Matignon, que faire de Fillon? *« Sarkozy se dit : si je suis trop bas dans les sondages avant 2012, qui voudra me tuer le premier? analyse un député. Il ne peut pas se permettre de laisser Fillon à l'extérieur du système, en position de recours... »* Devant ses visiteurs, Sarkozy cesse de chanter les louanges de ce « Borloo de Valenciennes » qui pourrait l'aider à rétablir du consensus social, à dix-huit mois de la présidentielle. *« On dit que je ne m'entends pas avec Fillon, c'est faux », lance-t-il devant un visiteur du soir.*

Le vent tourne. Lors de leur tête-à-tête hebdomadaire, le 26 octobre, Sarkozy est tout miel. *« Tout d'un coup, c'était ami-ami », raconte Fillon le jour même à un député UMP, dans les couloirs de l'Assemblée. Le député, ravi : « Nicolas ne sait pas par qui te remplacer, c'est ça? » Fillon, dans un demi-sourire : « C'est ça, oui... » Le député décrypte : « Il était à la fois soulagé et inquiet. Il sent qu'il va devoir se plier aux conditions posées par Sarkozy. Et ça ne lui plaît pas. » De fait : le chef de l'État a exigé de son premier ministre qu'il fasse part de son « envie » de rester à Matignon. Conscient qu'il a moins le choix qu'il a voulu le laisser croire, Sarkozy veut garder la main. En poussant Fillon à sortir du bois, il inverse habilement le rapport de forces. « Sarkozy veut faire passer Fillon pour quelqu'un qui s'accroche, décrypte un député UMP. Ce faisant, il réduit la marge de manoeuvre de Fillon, qui voulait assortir son maintien d'un certain nombre de conditions. »*

Piège et stratégies

Fillon a senti le piège mais il n'a pas le choix. Il peaufine sa stratégie pendant le week-end de la Toussaint. Le dimanche soir, il voit Brice Hortefeux : « *Tu devrais prendre le thème de la réforme* », lui conseille l'ami du président. Une intervention devant les ingénieurs, à la veille d'un déplacement de Sarkozy avec Borloo et Baroin, est identifiée comme fenêtre de tir. Fillon travaille son discours avec ses plus proches conseillers : Jean-Paul Faugère et Igor Mitrofanoff. La phrase qu'il prononcera le soir même à Matignon est pesée au trébuchet : « *Je crois à la continuité de notre politique réformiste parce qu'on ne gagne rien à changer de cap au milieu de l'action et parce que le redressement de la France réclame de la durée.* » Myriam Lévy s'assure que les journalistes ne laissent pas échapper la phrase : « *Allez page 7...!* »

Le vent a tourné. « *Le président souhaitait savoir, avant de faire son choix, quelles étaient les intentions du premier ministre, confie Claude Guéant au Figaro le lendemain du discours. Son intervention est un élément de clarification.* » « *À Matignon, ils défont les cartons!* », s'amuse un ministre. Fillon qui n'était plus sorti sur le terrain depuis septembre s'offre le luxe d'un déplacement, le lundi suivant. Il se rend en banlieue, parler de politique de la ville. Une nouvelle pierre dans le jardin de son rival. Le premier ministre répète que le pays a besoin de « *continuité* ». Mais il n'en rajoute pas. Il sait qu'il a gagné. « *Fillon est bien trop habile pour triompher* », décrypte un ministre.

Les jours qui suivent, le premier ministre consulte. Il teste des idées, réfléchit à son discours de politique générale, en lien avec l'Élysée. Mais il reste un sujet d'inquiétude : une nomination de Jean-François Copé à la tête de l'UMP. Fillon redoute de se voir cantonné à un rôle de gestionnaire à Matignon, avec un Copé suractif et fer de lance de la campagne de 2012. Samedi, lors de son tête-à-tête avec Sarkozy, le premier ministre tente de le dissuader de nommer le patron des députés UMP à la tête du parti : « *Il nous faut des poids lourds au gouvernement, prends Copé à l'Intérieur!* » En vain.

Le lendemain, sa nomination est officialisée par l'Élysée. François Fillon fait savoir dans un communiqué qu'il « *s'engage avec détermination dans une nouvelle étape* ». Une nouvelle étape qui, sur RTL, fait rêver son père, Michel Fillon : « *Il nous étonne sans arrêt cet enfant* », « *je suis persuadé qu'il ferait un très bon président de la République.* »

Annexe 3 : Article de *Libération* (18/05/2011, corpus 2)

«Groggy», le Parti socialiste tente de garder le cap

Réunis hier à Solférino, les ténors du PS ont mis en avant leur unité, préparant déjà l'après-DSK.

Lilian Alemagna; Laure BRETTON; Stéphanie Lacaze

Lunettes noires et costumes sombres.

La sortie du bureau national (BN) du Parti socialiste avait des airs d'enterrement hier. Pour ce premier rendez-vous collectif depuis le début de l'affaire Strauss-Kahn, une centaine de dirigeants se sont massés au siège du PS, rue de Solférino. «C'était une sorte de catharsis. Il fallait se retrouver et parler ensemble après le choc», confirme le porte-parole du parti, Benoît Hamon. L'événement attire près de 200 journalistes, français et étrangers, agglutinés dans la cour. Martine Aubry débarque la première peu avant midi. Dans la cohue, les chaises qui servent d'escabeaux aux photographes valdinguent. Pas un mot de la première secrétaire. Laurent

Fabius franchit à son tour les grilles de Solférino : «La situation est terrible sur le plan humain et très difficile sur le plan politique. [...] Le message que je veux faire passer est celui-ci : retenue et humilité.» François Hollande entre par une porte dérobée. Pas Ségolène Royal. L'ancienne candidate à l'Elysée, qu'brigue de nouveau l'investiture, est la plus prolixe face aux journalistes. Défendre DSK avec autant d'insistance lui permet aussi d'occuper l'espace politique, qu'elle ne veut pas céder à Martine Aubry et à François Hollande, qui la devancent dans les sondages.

A l'intérieur, devant le bureau national, la voix tremblante, Martine Aubry prend la parole dans un silence épais. Elle pense «à l'homme, à sa famille», évoque les deux victimes potentielles : DSK s'il est innocenté, la femme de chambre du Sofitel de Times Square si ses accusations sont prouvées. Dans la tourmente, la première secrétaire garde «le cap» et «l'unité» : les «réunions du projet» continuent- elle part en Gironde dès le BN terminé -, le vote des militants sur le texte a lieu jeudi et on respecte les échéances collectives, de la «convention du projet», le 28 mai, à l'ouverture des candidatures à la primaire, le 28 juin. Elle n'évoque pas la suite : son éventuelle candidature. «Il ne faut pas inventer des scénarios de substitution alors que la question ne se pose pas» pour l'instant, fait valoir le député aubryste Christian Paul. Martine Aubry en a-t-elle seulement envie ? «On lui parle d'envie, elle répond responsabilité», rassure un ténor, persuadé «qu'elle ira». Avant d'esquisser la moindre stratégie, il faut attendre vendredi et les déclarations de Strauss-Kahn lors de sa prochaine comparution. Puis le 28 mai : «C'est la date clé», estime un secrétaire national. La première secrétaire aura alors achevé sa part de travail collectif en mettant le PS «en état de marche pour 2012», et pourra réfléchir à son avenir personnel. Devant le BN, six autres «éléphants» prendront la parole à la suite de la première secrétaire, dont la déclaration se teinte de sanglots sur la fin. «Je suis triste et groggy», enchaîne Laurent Fabius. Le mot - «groggy» - est dans toutes les bouches, et la vidéo de l'audience de Strauss-Kahn devant le tribunal pénal du sud de Manhattan (lire *Libération* d'hier) dans toutes les têtes. Ce qui arrive au PS se situe «entre le 11 Septembre et le 21 avril [2002]», dit la secrétaire nationale Laurence Rossignol. Tous les orateurs plaident l'unité dans ce moment de «douleur», mais François Hollande met de sérieux bémols à la partition collective. Unité certes, acquiesce l'ancien premier secrétaire, mais surtout «respect des procédures, des règles et des personnes». Entendre : ne pas annuler la primaire ou modifier son calendrier, ni souscrire au scénario légitimiste désormais défendu par Claude Bartolone, qui appelle tout le monde à se ranger derrière Aubry. «Hollande a une conception très utilitariste de l'unité», attaque un cadre du PS. «Tout le monde a parlé d'une même voix : unité, rassemblement, solidarité» avec DSK, dément Kader Arif, qui soutient François Hollande. Mais le député européen ajoute que «le parti ne doit pas être abîmé et on doit continuer à préparer 2012».

Scénarios. Devant la presse, Martine Aubry enfile ensuite le costume de chef de parti : «*Nous savons ce qu'attendent les Français. [...] Le PS sera au rendez-vous de 2012*», martèle la première secrétaire. Bertrand Delanoë traîne - longtemps - dans le hall. «*Nous étions mieux qu'unis, totalement soudés*», se félicite le maire de Paris, qui jure que la discussion sur les primaires n'a «*absolument pas été évoquée*». Mais, à l'extérieur, des scénarios se dessinent pour la suite. Michel Destot, maire de Grenoble et actif soutien de DSK jusque-là, estime que «*si l'unité exige que nous soyons rassemblés derrière la première secrétaire du PS, bien sûr nous prendrons nos responsabilités*». Arnaud Montebourg, candidat à la primaire déjà lancé, lâche que «*quelles que soient les trajectoires humaines, [...] nous avons les ressources pour rebondir*». A l'Assemblée nationale, on tourne aussi, le plus doucement possible, la page Strauss-Kahn. «*Dans cette affaire, nous savons qu'il y a une victime, mais nous ne savons pas encore si cette victime est la plaignante ou l'accusé*», explique Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS à ses troupes. «*L'un et l'autre ont le droit au même respect. Nous ne voulons pas donner le sentiment que nous sommes soit dans le lâchage soit que nous le défendons contre les évidences*», explique-t-on dans son entourage. Dans les couloirs, Michel Vauzelle en profite, lui, pour demander à nouveau l'annulation de la primaire. Dans l'hémicycle, la séance de questions d'actualité est calme. Fiscalité, prix du gaz, augmentation des salaires... Les socialistes ne réagissent pas aux attaques des membres du gouvernement. Soudés, les députés proches de DSK – Pierre Moscovici, Sandrine Mazetier, Jean-Marie Le Guen, Jean-Christophe Cambadélis et Marisol Touraine – sont tous alignés sur le même banc. En bloc.

Gironde. Martine Aubry achève sa longue journée au Teich en Gironde. Elle est à l'heure pour défendre le projet face aux militants dans la salle polyvalente, mais elle a sucré la conférence de presse prévue avant. A l'intérieur, on se dispute les chaises, les organisateurs n'attendaient visiblement pas autant de monde. Dans la foule debout, Nicolas, 37 ans, est venu un peu sur un coup de tête, compte tenu du «*contexte actuel*». Pourtant, il est convaincu que les démêlés de DSK avec la justice américaine ne «*changeront rien pour la suite*». «*C'est l'histoire d'un homme, pas celle d'un parti. On n'est même pas encore aux primaires, on a le temps de voir*», estime-t-il. Au micro, la première secrétaire continue de défendre la «*présomption d'innocence*», et le «*respect de la victime*». Elle redit à quel point les images du directeur général du FMI menotté ont choqué. Et puis, elle embraye rapidement sur le projet. Une stratégie approuvée par Annick, militante et retraitée : «*Il ne faut pas s'arrêter maintenant mais continuer, montrer qu'on est là.*»

ANNEXE 4 : Article de *L'Humanité* (15/11/2010, corpus 1)

Sarkozy: On reprend le même et on continue...

SÉBASTIEN CRÉPEL

La nomination de François Fillon à sa propre succession et le départ de Jean-Louis Borloo du gouvernement dissipent le mirage d'un « tournant social » entretenu depuis des semaines autour du remaniement. Avec Fillon, Nicolas Sarkozy affirme son choix d'accélérer les « réformes » libérales jusqu'en 2012.

Tout ça pour ça ! Le détail de la composition du nouveau gouvernement n'était pas encore connu, hier soir, à 19 heures, qu'on cherchait vainement où était la nouveauté attendue du remaniement ministériel. En attendant la présentation de la feuille de route de l'exécutif par Nicolas Sarkozy à la télévision, jeudi prochain, la principale nouvelle était, hier, l'annonce du remplacement de François Fillon à Matignon par... François Fillon. Une confirmation qui est en soi tout un symbole : le chef du gouvernement qui a mené à son terme la réforme des retraites, celui sous l'égide duquel le scandale Woerth-Bettencourt a éclaté durant l'été, est donc reconduit à son poste. En clair : on prend le(s) même(s) et on continue.

Un gouvernement de combat

Exit Jean-Louis Borloo de l'antichambre de Matignon. Et avec lui, le « tournant social » qu'il prétendait incarner. Présenté comme le concurrent le plus sérieux de François Fillon pour conduire le gouvernement, le chef de la sensibilité centriste de l'UMP a longtemps tenu la corde, au moins dans les médias. Finalement, il ne fera même pas partie du nouveau gouvernement, ayant annoncé son choix de « ne pas (y) appartenir ». Avec son départ se dissipe définitivement le mirage d'une inflexion du cap gouvernemental après le bras de fer sur les retraites, qui s'est soldé par une défaite de la droite sur le plan des idées.

Avec l'éviction du ministre de l'Environnement et le choix de Nicolas Sarkozy de confier dans le même temps la direction de l'UMP à Jean-François Copé, le patron de choc des députés à l'Assemblée et postulant à l'Élysée pour 2017, le message envoyé par Nicolas Sarkozy est clair : celui d'un gouvernement d'une droite de combat pour mener jusqu'au bout le calendrier de contre-réformes jusqu'à l'élection présidentielle.

François Fillon savoure sa victoire sur l'aile plus modérée de l'UMP, inquiète de l'érosion accélérée de la cote du chef de l'État auprès des Français. « Après trois ans et demi de réformes courageuses, (...) je m'engage dans une nouvelle étape » de l'action gouvernementale, a-t-il déclaré sitôt la décision connue de sa reconduction.

L'impossible quadrature du cercle

Le porte-parole de l'UMP, Dominique Paillé, a aussitôt décrypté le sens de cette confirmation : le « nouveau cap », ce n'est « pas ce qu'a décidé Nicolas Sarkozy. Il a dit que le reste de son mandat, les dix-huit mois qui vont courir jusqu'au printemps 2012, serait consacré à la poursuite des réformes. (...) Dans ce cadre-là, il n'y a pas besoin de ce nouveau souffle qui serait totalement artificiel puisqu'il ne s'agit que de mener la suite des réformes ». Les appels de Jean-Pierre Raffarin à une soi-disant « rupture sociale » pour renouer avec l'électorat populaire n'ont pas été entendus, l'ancien premier ministre de Jacques Chirac estimant dans le Monde daté d'aujourd'hui que la « ligne politique (incarnée par François Fillon - NDLR) ne correspond plus à celle qu'il nous faut ».

Mais, arc-bouté sur son cap à droite toute, Nicolas Sarkozy avait-il le choix de nommer un autre premier ministre ? Effet collatéral de l'hyper-présidentialisation du régime mise en œuvre par le chef de l'État, François Fillon, moins exposé devant l'opinion, a préservé son capital de popularité, en sachant rester en réserve durant l'été, au plus fort de la tempête autour de l'affaire Woerth-Bettencourt et du torrent d'indignation suscité par le virage résolument xénophobe et ultra-sécuritaire de Nicolas Sarkozy dans son discours de Grenoble. Il est aujourd'hui la dernière carte dans le jeu du chef de l'État, en difficulté dans sa campagne pour sa réélection en 2012. Mais le plus dur reste à faire : parvenir à renouer avec l'opinion après le désastreux épisode de la réforme des retraites, qui reste en travers de la gorge de la majorité des Français, tout en appliquant jusqu'au bout la feuille de route destinée à satisfaire le grand patronat et la finance.

ANNEXE 5 : Article du *MONDE* (16/11/2010, corpus 1)

Jean-François Copé s'impose à Nicolas Sarkozy et prend la tête de l'UMP

M. Copé verrait bien un de ses proches à la présidence du groupe à l'Assemblée nationale

Patrick Roger

Le loup est dans la bergerie. Jean-François Copé a réussi son OPA sur l'UMP. Nicolas Sarkozy a donné son accord pour que le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale s'installe à la place de Xavier Bertrand au secrétariat général du parti.

Jusqu'au dernier moment, d'influents personnalités de la majorité, à commencer par l'ancien premier ministre Edouard Balladur, ont tenté de dissuader le chef de l'Etat de confier les clés du parti à celui qui ne cache pas ses ambitions pour l'après-Sarkozy. Une fois installé aux commandes, ne serait-il pas tenté de précipiter le mouvement afin de servir son propre dessein ? Quand bien même M. Copé jure de sa loyauté et promet de tout faire pour faire gagner le président sortant en 2012, le doute continuait à tarauder M. Sarkozy. Quant à François Fillon, il préférerait avoir sous sa coupe celui qui pourrait être son rival dans un proche avenir.

Lors d'un ultime entretien, dimanche 14 novembre, le chef de l'Etat a proposé à M. Copé un « *grand ministère* » de l'intérieur et de l'immigration. Celui-ci a une nouvelle fois décliné l'offre. Dès lors, le président de la République n'a pu que se résoudre à lui donner le feu vert pour la direction du parti. Un bureau politique devrait être convoqué dans les jours à venir pour « élire » le nouveau secrétariat général. Seule condition posée par M. Sarkozy : que M. Copé travaille « *main dans la main* » avec son fidèle Brice Hortefeux, le ministre de l'intérieur, qui devrait présider la commission des investitures.

L'essentiel, pour M. Copé, est d'être parvenu à ses fins. Lorsque, fin août, il a manifesté son intention de s'emparer de l'UMP, prenant même à contre-pied une partie de ses proches, pas grand monde ne donnait cher de ses chances. Pourtant, à partir du moment où le député de Seine-et-Marne a mesuré le risque que M. Fillon récupère l'UMP s'il quittait Matignon, il a réagi sans tarder.

En lançant une opération blitzkrieg, avec la tribune publiée dans *Le Figaro* du 4 septembre. Cosignée avec François Baroin, Christian Jacob et Bruno Le Maire, la « bande des quatre » établissait les « *conditions* » de la victoire de leur camp en 2012. Parmi celles-ci, estimaient-ils, un parti « *redynamisé* ». Les journées parlementaires de l'UMP couronneront l'offensive.

En dépit des relations empreintes de méfiance réciproque entre le « patron » des députés et le chef de l'Etat, le premier a su se rendre indispensable au second. Après avoir évincé M. Copé du gouvernement en 2007, M. Sarkozy pensait lui avoir offert avec la présidence du groupe de l'Assemblée un lot de consolation qui suffirait à le tenir tranquille.

Le député de Seine-et-Marne a transformé la fonction. N'hésitant pas à transgresser les usages, il a imposé sa marque sur le fonctionnement de la majorité. Quand le chef de l'Etat a tenté de placer ses pions pour entraver sa montée en puissance, ils s'y sont cassé les dents.

Au soir même de la déconfiture de la droite aux élections régionales de mars, M. Copé appelait à un « *retour aux fondamentaux* », obligeant le président de la République à entretenir des liens plus étroits avec sa majorité parlementaire et, en particulier, avec son chef de file.

Malgré ces relations tendues, M. Copé a toujours su ne pas aller trop loin dans les libertés qu'il s'accordait. Au contraire, il s'est fait fort, sur les sujets les plus sensibles, de déployer un zèle tout

particulier pour empêcher que le chef de l'Etat ne risque d'être mis en difficulté. Dorénavant, il se trouve investi de la « *confiance* » de M. Sarkozy pour diriger le parti présidentiel. Parallèlement, il s'est doté, avec Génération France, d'un réseau mobilisant une centaine de parlementaires qui lui permet d'enrichir son offre et d'élargir son influence.

L'objectif de M. Copé est de faire fonctionner en symbiose le parti et le groupe. A la présidence de celui-ci, il souhaite voir lui succéder un de ses proches, Christian Jacob. Son bras droit à la tête de Génération France fait figure de favori. Une telle mainmise sur les deux principaux piliers de la majorité - groupe et parti - ne va pas sans provoquer certaines appréhensions. Lors de l'élection à la présidence du groupe, qui n'interviendra pas avant le 23 novembre, pourraient se manifester quelques rancœurs.

ANNEXE 6 : Article de *La Nouvelle République du Centre-Ouest*. (17/05/2011, corpus 2)

Dominique Strauss-Kahn reste en prison

opirot

Le directeur du FMI restera en prison jusqu'à sa prochaine audience vendredi 20 mai. La juge a refusé, hier, la libération sous caution.

Melissa Jackson, juge new-yorkaise a ordonné, hier, l'incarcération de Dominique Strauss-Kahn et refusé de le libérer moyennant une caution d'un million de dollars, deux jours après son arrestation. Elle a répété qu'elle craignait une fuite - sur la foi notamment d'une vidéo prise à sa sortie du Sofitel - de DSK car celui-ci, en a « les moyens » et que justement, les forces de polices l'avaient arrêté à l'aéroport JFK, dans un avion.

Le patron du FMI a comparu dans la matinée au tribunal pénal de Manhattan, Centre Street, où se succèdent généralement les comparutions en flagrant délit de petits ou grands délinquants. Vêtu d'un costume sombre et d'une chemise claire, il est apparu fatigué et abattu. Devant les caméras diffusant les images dans le monde entier. Il n'était pas menotté, contrairement à dimanche soir, lors de sa sortie du commissariat de Harlem. La défense de l'ancien ministre avait offert une caution d'un million de dollars pour obtenir la mise en liberté provisoire de DSK, qui aurait également remis son passeport à la justice. Dominique Strauss-Kahn se serait également engagé à résider à New York chez sa fille, ont proposé ses avocats. Dominique Strauss-Kahn fait l'objet de sept chefs d'accusation, dont acte sexuel criminel et tentative de viol et de séquestration, suite aux accusations d'une femme de chambre de 32 ans, employée dans un hôtel Sofitel de New York.

La juge laissant DSK en prison, « la date de la prochaine audience est fixée au 20 mai 2011 », a déclaré le ministère public dans un communiqué. Peut-être pour fixer la date d'un éventuel procès. L'épouse du directeur du FMI, l'ancienne journaliste Anne Sinclair, était hier en route pour New York en provenance de Paris, a indiqué un des avocats, Benjamin Brafman. Au cours de l'audience, l'avocat a déclaré à la juge que Dominique Strauss-Kahn niait l'ensemble des accusations portées contre lui. L'acte sexuel criminel, qui recouvre une fellation forcée en droit américain, correspond en droit français à un viol. Le terme de viol ne recouvre en droit américain que la seule pénétration vaginale forcée. « Il nie ces accusations. Il est présumé innocent selon la loi », a souligné MeBrafman. L'avocat a ajouté que le cas du directeur du FMI et favori dans des sondages dans la course à la présidentielle française bénéficiait d'une « ligne de défense forte » et qu'il était « tout à fait probable qu'il soit innocenté en fin de compte ». Cependant, l'accusation a déclaré que Dominique Strauss-Kahn avait été impliqué dans « au moins un » autre cas. Il y a des « informations selon lesquelles il a eu une conduite similaire à celle-ci dans au moins un cas » a précisé le procureur devant le tribunal, juge avant que la juge ne prononce l'incarcération de DSK.

Annexe 7 : Corpus A (Les chaînes de nomination en contexte monoréférentiel)

Le Figaro

Articles du *Figaro* du 15/11/2010

Juppé revient à la Défense

Alain Juppé – pronom (l') – pronom (lui) – le maire de Bordeaux – pronom (il) – **Alain Juppé** – le maire de Bordeaux – pronom (lui-même) – pronom (il) – pronom (j') – pronom (je) – pronom (je) – pronom (j') – pronom (j') – pronom (il) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – **Alain Juppé** – pronom (il) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – pronom (m') – le maire de Bordeaux – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (je) – l'ancien premier ministre – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – ministre de la défense, pronom (il)

Bougrab à la Jeunesse

Jeannette Bougrab – pronom (qui) – cette juriste, fille de harkis née en 1973 à Déols (Indre) – pronom (elle) – **Jeannette Bougrab** – pronom (la) – pronom (lui) – pronom (elle) – pronom (elle) – **Jeannette Bougrab** – pronom (elle)

Ollier en charge du Parlement

Patrick Ollier – le compagnon de Michelle Alliot-Marie – travailleur acharné, le président de la commission des affaires économiques – le député, maire de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) – **Ollier** – ce gaulliste historique

Kosciusko-Morizet prend du galon

Nathalie Kosciusko-Morizet – **Nathalie Kosciusko-Morizet** – les deux personnalités – la jeune polytechnicienne, ancien espoir des années Chirac, biberonnée de politique dès son plus jeune âge et maire de Longjumeau (Essonne) – **NKM** – pronom (elle) – le secrétaire d'Etat – **NKM** – la secrétaire d'Etat à l'Economie numérique – secrétaire adjointe de l'UMP auprès de Xavier Bertrand, **Nathalie Kosciusko-Morizet** – pronom (elle) – les deux trentenaires – Numéro quatre du gouvernement, à 37 ans – pronom (elle) – pronom (l') – pronom (elle)

Copé obtient la direction de l'UMP

Pronom (ils) – **Jean-François Copé** – au patron des députés UMP – pronom (lui) – son interlocuteur – au candidat déjà déclaré à la présidentielle de 2017 – **Copé** – pronom (lui) – pronom (te) – le nouveau secrétaire général de l'UMP – pronom (il) – **Jean-François Copé** – pronom (lui) – pronom (l') – le patron du groupe UMP de l'Assemblée – pronom (il) – pronom (lui-même) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **Jean-François Copé** – pronom (lui) – pronom (te) – **Jean-François Copé** – **Copé** – du nouveau secrétaire général – **Jean-François Copé** – le président du groupe – pronom (ils) – **Jean-**

François Copé – son meilleur ennemi – **Copé** – le président du groupe – son rival potentiel pour
2017

Articles du Figaro du 16/11/2010

Défense : les difficiles arbitrages de Juppé

Alain Juppé – le nouveau ministre – **Alain Juppé** – **Alain Juppé** – le maire de Bordeaux – le nouveau ministre de la Défense – l'ancien premier ministre – le nouveau ministre pronom (il)

Social : la triple mission de Bertrand

Xavier Bertrand – le numéro 8 du gouvernement - pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – l'ancien assureur de 45 ans – pronom (il) – pronom (il) – **Xavier Bertrand** – pronom (qui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **Xavier Bertrand** – pronom (lui)

Bayrou promet de se tenir « le plus loin possible de ce panier de crabes »

Pronom (m') – **François Bayrou** – pronom (il) – le président du MoDem – l'ancien troisième homme de la présidentielle de 2007 (18,57%) – pronom (il) – pronom (le) – **Bayrou** – **Bayrou** – pronom (lui) – le député du Béarn – plus le seul à défendre le créneau du centre – **François Bayrou** – pronom (il) – pronom (il) – pronom (je) – le président du MoDem

Devedjian battu dans les Hauts-de-Seine

Patrick Devedjian – le président du conseil général des Hauts -de-Seine – l'ancien ministre – **Patrick Devedjian** – pronom (il) – notre chef de file naturel – pronom (lui) – **Patrick Devedjian** – **Devedjian** – **Patrick Devedjian** – pronom (il) – l'ancien ministre – pronom (lui)

Articles du Figaro du 17/11/2010

Un « engagement total » à lutter contre le chômage

Nicolas Sarkozy – pronom (il) – le président – **Nicolas Sarkozy** – pronom (il) – le président – pronom (je) – pronom (il) – le président de la République – pronom (je) – pronom (il)

Bientôt des jurés en correctionnelle

Nicolas Sarkozy – le chef de l'Etat – le président de la République – pronom (qui) – le président – pronom (il) – **Nicolas Sarkozy** – pronom (m') – le chef de l'Etat – pronom (je) – pronom (il) – **Nicolas Sarkozy** – le président – pronom (je) – pronom (nous)

Fillon ovationné par les députés UMP

Au premier ministre reconduit dimanche – **François Fillon** – le chef du gouvernement – pronom (me) – **François Fillon** – pronom (j') – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (me) – un premier ministre sûr de lui, offensif et rayonnant – pronom (qui) – pronom (il) – **Fillon** – pronom (il) – pronom (il) – **Fillon** – pronom (il) – pronom (j') – **François Fillon** – **Fillon** – pronom (lui) – **Fillon** – le premier ministre – Hyperpremier ministre – pronom (il) – pronom (moi)

Articles du Figaro du 16/05/2011

Piroska Nagy, une « erreur de jugement »

Dominique Strauss-Kahn – DSK – pronom (lui) – le directeur général – son supérieur hiérarchique – pronom (ils) – pronom (je) – un directeur général du FMI – DSK

Hollande, seul à défendre la « gauche responsable »

François Hollande – l'ancien chef du PS – pronom (il) – **François Hollande** – son plus sérieux concurrent pour obtenir l'investiture socialiste – pronom (lui) – **François Hollande** – pronom (lui) – pronom (il) – **François Hollande**

Deux ténors du barreau américain pour défendre DSK

Dominique Strauss-Kahn – le directeur du FMI – DSK – le socialiste français – pronom (il) – les deux hommes – DSK – pronom (celui-ci) – au nouveau patron de l'institution internationale – DSK

François Bayrou dénonce la « danse du centre » de ses rivaux

Pronom (il) – **François Bayrou** – l'ancien troisième homme de la présidentielle – pronom (il) – pronom (il) – le président du MoDem – pronom (lui) – l'ancien candidat aux présidentielles de 2002 (6.84%) et 2007 (2007 (18.57%) – pronom (lui) – **François Bayrou** – pronom (il) – **Bayrou** – pronom (lui) – **François Bayrou** – le leader centriste – le leader centriste – **Bayrou** – **François Bayrou** – pronom (lui) – pronom (il)

Articles du Figaro du 17/05/2011

Dominique Strauss-Kahn renvoyé en prison

Dominique Strauss-Kahn – le patron du FMI – pronom (lui) – un DSK abattu et presque hagard – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) pronom (il) – pronom (il) – DSK – son client – pronom (il) – **Dominique Strauss-Kahn** – pronom (il) – pronom (il) – DSK – **Dominique Strauss-Kahn** – pronom (il) – DSK – le patron du FMI – pronom (il) – son client – pronom (lui) – **Dominique Strauss-Kahn** – DSK – le patron du FMI – DSK – **Dominique Strauss-Kahn**, 62 ans – pronom (l') – pronom (il) – le patron du FMI – **Dominique Strauss-Kahn** – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **Dominique Strauss-Kahn** – un profil trop important – pronom (lui)

Pour Bachelot, la candidature de DSK est « quasiment impossible »

Pronom (me) – **Roselyne Bachelot** – la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale – pronom (je) – pronom (je) – pronom (elle) – **Roselyne Bachelot** – la ministre – **Bachelot** – pronom (elle) – la ministre – **Bachelot** – pronom (elle) – la ministre – pronom (elle) – pronom (elle) – **Bachelot** – en tant que ministre des Solidarités – pronom (elle)

Articles du Figaro du 18/05/2011

Martine Aubry cherche à incarner le « pôle de stabilité »

Martine Aubry – pronom (elle) – pronom (elle – pronom (elle) – de chef de l'opposition – la première secrétaire du PS – pronom (la) – pronom (celle qui) – la première secrétaire du PS – **Aubry** – pronom (je) – pronom (je) – pronom (elle) – pronom (elle) – pronom (elle) – **Martine Aubry** – **Aubry** – pronom (elle) – pronom (elle) – pronom (j') – la première secrétaire – pronom (elle) – pronom (lui) – pronom (elle) – pronom (elle) – pronom (elle) – **Aubry**

Libération

Articles du Libération du 15/11/2010

Borloo s'en va à la conquête du centre

Jean-Louis Borloo – pronom (lui-même) – l'ancien numéro 2 du gouvernement – pronom (j') – pronom (je) – pronom (je) – l'ex-ministre de l'Ecologie – le président du Parti radical valoisien – pronom (il) – **Borloo** – pronom (lui) – pronom (il) – **Borloo** – son rival – **Borloo** – l'ancien avocat – pronom (qui) – **Borloo**

Xavier Bertrand, et revoilà le travail !

A 45 ans, **Xavier Bertrand** – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – le maire de Saint-Quentin (Aisne) – **Xavier Bertrand** – le secrétaire général de l'UMP

Rama Yade paie son franc-parler

Pronom (elle) – **Rama Yade** – pronom (elle) – pronom (elle) – la jeune femme, née au Sénégal et fille d'un ancien proche du président Sédar Senghor – **Rama Yade** – **Rama Yade** – pronom (elle) – pronom (elle)

François Bayrou dénonce « l'idéologie de l'inégalité »

Le président du MoDem – **François Bayrou** – le leader centriste – le député des Pyrénées orientales – **François Bayrou**

A Lyon, Nicolas Hulot se joint aux verts en fusion

Le capitaine **Hulot** – en combattant de la vingt-cinquième heure – l'animateur vedette d'*Ushuaïa* – du promoteur du Pacte écologique – **Hulot** – pronom (il) – les deux hommes – pronom (j') – pronom (j') – **Hulot** – un extraterrestre – **Hulot** – **Nicolas** – pronom (il) – pronom (il) – **Nicolas Hulot** – **Hulot** – **Hulot** – pronom (le) – le présentateur de TF1 – pronom (lui) – **Nicolas Hulot** – prédicateur écolo – pronom (il) pronom (il) – pronom (je) – pronom (il)

Articles Libération du 16/11/2010

Morin l'attaque après la Défense

Hervé Morin – le chef du Nouveau Centre (NC) – l'ex-ministre de la Défense – la victime – **Hervé Morin** – pronom (il) – un fervent soutien en 2007 – **Hervé Morin** – pronom (il) – pronom (je) – pronom (je) – **Hervé Morin** – pronom (il) – le patron du NC

Copé, l'UMP en attendant mieux

Jean-François Copé – pronom (il) – **Copé** – pronom (lui) – pronom (le) – **Copé** – pronom (je) – pronom (lui) – **Jean-François Copé** – **Copé** – pronom (l') – du très ambitieux député maire de Meaux – du nouveau secrétaire général de l'UMP – pronom (il) – **Jean-François Copé** – le nouveau chef du parti, 46 ans – pronom (il) – pronom (il) **Jean-François Copé** – **Jean-François Copé** – pronom (lui)

Articles Libération du 17/11/2010

L'esprit aux contradictions

Nicolas Sarkozy – un Président rétif à toute forme d'autocritique – pronom (il) – pronom (il) – **Nicolas Sarkozy** – pronom (il) – un homme sachant se remettre en cause – le Président – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – le Président – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (qui) – **Sarkozy** – pronom (il)

La justice rattrape Woerth au pas de course

Éric Woerth – un boulet pour le président de la République – **Éric Woerth** – du ministre – comme député et maire UMP de Chantilly, **Woerth** – M. **Éric Woerth** – le ministre du Budget – **Éric Woerth** – **Éric Woerth** – pronom (il) – le ministre – l'ancien trésorier de l'UMP, **Éric Woerth**

Articles Libération du 16/05/2011

« Oui, j'aime les femmes »

Dominique Strauss-Kahn – le directeur général du FMI – **DSK** – pronom (lui-même) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – candidat à la primaire – le patron du FMI – pronom (lui) – pronom (les) – pronom (le) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (j') – pronom (je) – **DSK** – pronom (il) pronom (le) – **Strauss-Kahn** – pronom (il) – pronom (l') – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) pronom (il) – pronom (je) – **DSK**

Le FMI de nouveau sous le choc

Strauss-Kahn – pronom (il) – comme un prochain candidat à la présidentielle française – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **DSK** – le *managing director* du FMI – **Strauss-Kahn** – son patron – **DSK** – **Strauss-Kahn** – **DSK** – son directeur général – son directeur – M. **Strauss-**

Kahn - pronom (il) – son patron – cet homme – **Strauss-Kahn** – pronom (lui) – pronom (lui) – **DSK** – **DSK** – pronom (lui-même)

Besancenot et le NPA disent non au front de gauche

Olivier Besancenot – Besancenot – Olivier Besancenot – Besancenot

Avec Borloo, le parti radical déserte l'UMP

Jean-Louis Borloo – le président du Parti radical valoisien – leur président – l'ancien numéro deux du gouvernement Fillon – pronom (le) – pronom (il) – l'ancien maire de Valenciennes – pronom (tu) – pronom (tu) – pronom (tu) – **Borloo** – **Jean-Louis Borloo** – le père de celui de l'environnement – **Borloo** – pronom (ils) – ces nouveaux adversaires de Nicolas Sarkozy

Articles Libération du 17/05/2011

Dominique Strauss-Kahn en prison

Dominique Strauss-Kahn – du patron du FMI – **DSK** – ce dernier – pronom (il) – l'ancien ministre socialiste – **DSK** – pronom (il) – **Dominique Strauss-Kahn** – pronom (il) – mon client – pronom (il) – pronom (il) – **Strauss-Kahn** – **DSK** – pronom (l') – **DSK** – du patron du Fonds monétaire international – **DSK** – le patron du FMI – **Dominique Strauss-Kahn** – **Strauss-Kahn** – ce dernier – **DSK** – son mari – pronom (l') – **DSK** – **DSK** – pronom (le) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – du patron du FMI – l'auteur présumé – **Dominique Strauss-Kahn** – du patron du FMI – **DSK** – comme étant son agresseur – **DSK** – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (qui) – pronom (il) – **DSK** – pronom (il) – pronom (il) – le directeur général du FMI – **DSK** – pronom (il) – le patron du Fonds monétaire international – pronom (il) – **DSK** – ce dernier – pronom (il) – **DSK** – **Strauss-Kahn** – **DSK** – pronom (il) – pronom (il)

Martine Aubry. Le nouveau choix des Strauss-kahniens ?

Martine Aubry – chef du PS – pronom (elle) – pronom (elle) – **Martine Aubry** – pronom (elle) – pronom (elle) – pronom (la) – pronom (elle) – pronom (elle) – pronom (lui) – **Martine** – pronom (je) – pronom (je) – pronom (elle) – **Martine Aubry** – pronom (je) – pronom (je) – pronom (elle)

Marine Le Pen. Pas forcément une bonne nouvelle

Sa présidente – **Marine Le Pen** – **Marine Le Pen** – pronom (elle) – pronom (elle) – pronom (lui) – la présidente du FN, **Marine Le Pen** – pronom (elle) – pronom (elle)

Jean-Luc Mélenchon. Un second tour simplifié

Pronom (il) – **Jean-Luc Mélenchon** – le probable candidat du Front de gauche à la présidentielle – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (l') – pronom (me) – pronom (il) – pronom (je) – pronom (il) pronom (il) – **Mélenchon** – **Mélenchon** – **Mélenchon** – pronom (il)

Articles Libération du 18/05/2011

En Lorraine, Sarkozy chante de la « dignité »

Nicolas Sarkozy – un président qui travaille – du chef de l'Etat – **Nicolas Sarkozy** – **Nicolas Sarkozy** – pronom (j') – **Nicolas Sarkozy** – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (je) – pronom (il) – pronom (il) – **Sarkozy** – pronom (il) – pronom (je) – pronom (il) – le Président – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – comme un vrai président – le chef de l'Etat

L'Humanité

Articles L'Humanité du 16/11/2010

Fillon III, la droite toujours décomplexée

Nicolas Sarkozy – **Nicolas Sarkozy** – **Nicolas Sarkozy** – du chef de l'Etat – **Nicolas Sarkozy** – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **Nicolas Sarkozy** – pronom (celui) – pronom (qui) – **Nicolas Sarkozy** – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il)

Borloo, rabatteur de luxe pour Nicolas Sarkozy

Jean-Louis Borloo – l'ancien ministre de l'Ecologie – d'un homme qui se voyait premier ministre – pronom (lui) – **Jean-Louis Borloo** – un homme tout acquis à Nicolas Sarkozy – **Jean-Louis Borloo**

Éric Woerth en victime expiatoire

Le grand perdant du remaniement – **Éric Woerth** – le ministre du travail – pronom (de qui) – pronom (il) – pronom (lui) – **Éric Woerth** – l'ancien trésorier de l'UMP – pronom (qui) – comme « premier ministrable » – L'homme qui quitte ce ministère – pronom (l') – pronom (il) – **Éric Woerth** – l'ancien ministre

Articles L'Humanité du 17/11/2010

Jean-Louis Borloo, l'opposant compatible de Nicolas Sarkozy

Jean-Louis Borloo – en « opposant » du premier ministre fraîchement reconduit – l'ex-ministre de l'Ecologie – pronom (il) – **Borloo** – **Jean-Louis Borloo**, qualifié de « zozo » par François Fillon – l'ex-ministre – **Borloo** – **Jean-Louis Borloo** – pronom (celui) – l'intéressé – **Jean-Louis Borloo** – pronom (il) – le vice-président – en tant que président du Parti radical, rattaché à l'UMP – **Jean-Louis Borloo** – son ami **Borloo** – d'opposant compatible – pronom (lui)

Articles L'Humanité du 16/05/2011

Dominique Strauss-Kahn dans de sales draps

Dominique Strauss-Kahn – pronom (il) – l'homme politique – **DSK** – pronom (il) pronom (il) – du directeur du FMI – pronom (l') – **DSK** – pronom (il) – **Dominique Strauss-Kahn** – **DSK** – **Dominique Strauss-Kahn** – **Dominique Strauss-Kahn** – d'homme d'Etat – pronom (l') –

Dominique Strauss-Kahn – pronom (il) pronom (il) – **DSK** – son conjoint – **Dominique Strauss-Kahn**

Les vieilles recettes du FN pour relooker le capitalisme

Marine Le Pen – **Marine Le Pen** – **Marine Le Pen** - - **Marine Le Pen** – pronom (elle) – pronom (elle) – **Marine Le Pen** – **Marine Le Pen** – pronom (elle) – pronom (elle) – **Marine Le Pen** – **Marine Le Pen** – **Marine Le Pen**

Le PCF manifeste à Bercy le 3 juin contre la vie chère

Le secrétaire national du PCF, **Pierre Laurent** – **Pierre Laurent** – le dirigeant communiste – **Pierre Laurent** – **Pierre Laurent**

Borloo à petits pas

Jean-Louis Borloo – ce dernier – pronom (qui) – un inconditionnel de Nicolas Sarkozy – pronom (qui) – pronom (moi) – pronom (moi) – pronom (il) – pronom (moi) – pronom (j') – pronom (il) – pronom (il) – un candidat du bilan de la majorité – son partenaire _ **Jean-Louis Borloo** – une girouette

Articles L'Humanité du 17/05/2011

Clearstream et ses zones d'ombre

L'ancien premier ministre **Dominique de Villepin** – pronom (je) – l'ancien premier ministre – **Dominique de Villepin** – **Dominique de Villepin** – pronom (me) – l'ancien premier ministre

Le Monde

Articles Le Monde du 16/11/2010

L'amertume du « zozo » Borloo

Pronom (le) – pronom (lui) – l'ancien avocat – **Jean-Louis Borloo** – **Jean-Louis Borloo** – pronom (il) – pronom (il) – pronom (j') – pronom (il) – pronom (j') – pronom (il) – pronom (il) – pronom (j') – **Jean-Louis Borloo** - pronom (il) – pronom (lui) – son ministre de « zozo » - **Jean-Louis Borloo** – pronom (je) – un drôle de zozo – pronom (je) – pronom (je) – pronom (nous) – pronom (je) – pronom (il) – pronom (lui) - pronom (le) - pronom (ils) - pronom (ils) – **Borloo** – pronom (il) – pronom (il) – les deux hommes – le ministre de l'Ecologie – pronom (il) – pronom (il) – **Jean-Louis Borloo** – **Jean-Louis Borloo** – **Jean-Louis Borloo** – pronom (il) – pronom (l') – pronom (le) – pronom (il) pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) - pronom (je)

François Fillon, l'homme qui a su se rendre incontournable

Pronom (il) – **François Fillon** – pronom (l') – pilote chevronné de bolides, M. **Fillon** – pronom (il) – pronom (le) – le premier ministre – un pitbull à la tête de Snoopy – un orgueilleux – pronom (il) – pronom (lui) - M. **Fillon** – **François Fillon** – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (qui) –

un teigneux – pronom (il) – pronom (il) - pronom (ils) – M. **Fillon** – un fils de notaire – pronom (les voilà) – M. **Fillon** – le premier ministre – pronom (qui) – pronom (il) – M. **Fillon** – M. **Fillon** – comme le chevalier blanc – de son ami en « tueur de sang-froid » - M. **Fillon** – pronom (lui) – le premier ministre – pronom (lui) – M. **Fillon** – en patron de la majorité – le premier ministre – **Fillon** – M. **Fillon** – pronom (le) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) - pronom (il) - pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) - du premier ministre – M. **Fillon** – pronom (il) – pronom (celui qui) – pronom (il) – pronom (il) - pronom (il) - pronom (il) - un homme persuadé d'être dirigé par sa « bonne étoile » - pronom (lui) – **Fillon** – la bonne droite française. Une droite réformatrice, mais provinciale -

Éric Woerth, un encombrant serviteur finalement congédié

Pronom (j') – pronom (j') – pronom (moi) – pronom (me) – **Éric Woerth** – le ministre du travail - pronom (le) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – M. **Woerth** – pronom (l') – pronom (j') – pronom (moi) – pronom (je) – un orfèvre en matière sociale pronom (lui) - cet encombrant serviteur – pronom (le) – pronom (le) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) - M. **Woerth** – partant – pronom (il) - l'ex-ministre – un homme dans la tourmente – le ministre - cette brebis jugée galeuse - pronom (lui) - le maire de Chantilly – pronom (il) – **Woerth** – pronom (lui) - pronom (l') – **Woerth** – pronom (celui qui) -

M. Strauss-Kahn vante une gauche « qui dit la vérité »

Dominique Strauss-Kahn – le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) – comme un homme de gauche au service de la régulation de l'économie mondiale, un protecteur des « *plus démunis* » et des « *plus vulnérables* » - pronom (le) – pronom (lui) – pronom (il) - pronom (il) – pronom (l') – **DSK** – pronom (moi) - pronom (nous) – les défenseurs des banques – **Dominique** – le directeur général du FMI – pronom (de lui) – le favori pour la prochaine élection présidentielle – pronom (je) – pronom (m') – pronom (j') – **DSK** – pronom (moi) - pronom (je) – pronom (je) – pronom (il) – le rival de Martine Aubry – pronom (je) – pronom (il) - **DSK** – Le directeur du FMI – le possible candidat pronom (il) – **DSK** – pronom (il) – pronom (nous) – le directeur du FMI

Articles Le Monde du 17/11/2010

Environnement : le périmètre réduit inquiète les écologistes

Pronom (elle) – **Nathalie Kosciusko-Morizet** – l'une des personnalités de droite les plus populaires chez les écologistes – l'ex-secrétaire d'Etat à l'écologie – **NKM** – numéro quatre - pronom (lui) – Mme **Kosciusko-Morizet** – Mme **Kosciusko-Morizet** – la ministre – pronom (lui)

Après son départ du gouvernement, M. Borloo se demande comment peser

Jean-Louis Borloo – l'ex-ministre de l'écologie – pronom (le) – pronom (lui) – M. **Borloo** - pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – maire de Valenciennes – **Jean-Louis Borloo** - M. **Borloo** – **Jean-Louis Borloo**, président du Parti radical – pronom (il) – le vice-président – M. **Borloo** – les deux hommes – pronom (qui)

Articles Le Monde du 18/11/2010

Éric Woerth menacé de renvoi devant la Cour de justice

L'ancien ministre du travail, **Éric Woerth** - M. **Woerth**, maire de Chantilly et, à l'époque, ministre du budget - M. **Woerth**

Profil bas sur les questions d'emploi et de chômage

Nicolas Sarkozy - pronom (il) - le chef de l'Etat - pronom (je) - pronom (il) - M. **Sarkozy** - le chef de l'Etat - M. **Sarkozy** - pronom (il)

Vers l'introduction de jurés populaires dans les tribunaux

Nicolas Sarkozy - pronom (il) - Le chef de l'Etat - pronom (je) - **Nicolas Sarkozy** - le chef de l'Etat - pronom (il) - M. **Sarkozy** - le chef de l'Etat - pronom (je) - le chef de l'Etat - pronom (je) - pronom (il) - pronom (je) - le chef de l'Etat - pronom (il) - du chef de l'Etat - le chef de l'Etat - **Nicolas Sarkozy**

En 48 heures, les politiques ont tourné la page Woerth

Éric Woerth - pronom (lui) - l'ancien ministre du travail - pronom (lui) - pronom (il) - ministre - M. **Woerth** - M. **Woerth** - l'ancien trésorier de l'UMP - **Éric Woerth** - pronom (qui) - un homme parfaitement honnête - pronom (qui) - un formidable ministre du travail - pronom (qui) - pronom (lui) - l'intéressé - pronom (je) - M. **Woerth** - pronom (il) - pronom (lui) - pronom (il) - pronom (lui) - un ministre

Articles Le Monde du 17/05/2011

Le temps juridique contre le temps politique

Dominique Strauss-Kahn - M. **Strauss-Kahn** - l'un des hommes les plus puissants au monde - pronom (il) - pronom (lui) - un homme - le directeur du Fonds monétaire international - M. **Strauss-Kahn** - pronom (il) - pronom (il) - M. **Strauss-Kahn** - pronom (il) - M. **Strauss-Kahn** - **Dominique Strauss-Kahn** - pronom (l') - M. **Strauss-Kahn**

S'il est reconnu coupable, M. Strauss-Kahn risque plus de vingt ans de prison

Dominique Strauss-Kahn - pronom (il) - le patron du Fonds monétaire international (FMI) - pronom (l') - pronom (le) - pronom (il) - M. **Strauss-Kahn** - du présumé coupable - **Dominique Strauss-Kahn** - pronom (il) - l'accusé - l'accusé - son client

Au PS, Martine Aubry prépare « l'après-DSK »

Pronom (je) - **Martine Aubry** - pronom (qui) - pronom (elle) - pronom (elle) - la première secrétaire du PS - pronom (qui) - pronom (elle) - pronom (elle) - **Martine Aubry** - pronom (qui) - **Martine Aubry** - pronom (qui) - pronom (elle) - **Martine** - pronom (elle) - la première secrétaire - **Martine Aubry** - Mme **Aubry**

Le départ du patron du FMI bouleverserait les négociations économiques mondiales

Dominique Strauss-Kahn - le directeur général du Fonds - M. **Strauss-Kahn** - son directeur - pronom (l') - pronom (lui) - pronom (lui) - pronom (lui) - M. **Strauss-Kahn** - pronom (l') -

le directeur – pronom (lui) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – comme l'une des clés de voûte de l'euro et de l'Europe, un « *vrai joker* » - pronom (il) – le seul à pouvoir convaincre les pays émergents - du patron du FMI – pronom (il) - pronom (le) – **Dominique Strauss-Kahn** – l'accoucheur de consensus mondial – pronom (le) – pronom (lui) – **Dominique Strauss-Kahn** – pronom (il) – un directeur souvent plus à gauche qu'elles – **Dominique Strauss-Kahn**

Le NPA toujours sans candidat pour la présidentielle

Olivier Besancenot – **Olivier Besancenot** – le leader révolutionnaire – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) – **Olivier Besancenot** – l'ex-candidat – **Olivier Besancenot**

Articles Le Monde du 18/05/2011

Le Parti socialiste prépare les scénarios de l'après Strauss-Kahn

Strauss-Kahn – **Dominique Strauss-Kahn** – du directeur général du FMI – le patron du FMI – du directeur général du FMI – **Dominique Strauss-Kahn** – du directeur général du FMI – **DSK**

La défense tente d'exploiter les incohérences des récits des policiers

Dominique Strauss-Kahn – **DSK** – du patron du Fonds monétaire international – **M. Strauss-Kahn** – pronom (il) – **DSK** – pronom (il) – pronom (il) – **M. Strauss-Kahn** – ce dernier – **DSK** – **M. Strauss-Kahn**

M. Sarkozy juge que le PS a perdu la bataille de la morale

Nicolas Sarkozy – le chef de l'Etat – le chef de l'Etat – **M. Sarkozy** – **M. Sarkozy** – pronom (qui) – le chef de l'Etat – **M. Sarkozy** – **M. Sarkozy** – le chef de l'Etat – pronom (il) - le chef de l'Etat – **M. Sarkozy** – du président

Articles Le Monde du 19/05/2011

Les pressions montent pour obtenir la démission du patron du FMI

Dominique Strauss-Kahn, le directeur général de l'institution financière – pronom (le) – **Dominique Strauss-Kahn** – son directeur général – pronom (lui) – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – l'actuel directeur général – **Dominique Strauss-Kahn** – le patron du FMI – pronom (lui) – pronom (il)

Martine Aubry se prépare à être candidate et à affronter François Hollande

La première secrétaire – **Martine Aubry** – pronom (elle) - **Martine Aubry** – la candidate garante de l'unité des socialistes et du rassemblement de la gauche - la première secrétaire du PS – pronom (la) – **Martine Aubry** – pronom (elle) – pronom (la) – pronom (m') – pronom (je) – **Martine Aubry** – la première secrétaire – la maire de Lille – la première secrétaire – **Martine Aubry** – **Martine Aubry** – **Martine Aubry** – pronom (je) - l'actuelle première secrétaire – **Martine Aubry** – **Martine Aubry**

La Nouvelle République

Articles La NR du 15/11/2010

Le ministre loir-et-chérien qui a traversé la mer Rouge

Maurice Leroy – pronom (il) – pronom (l') – pronom (le) – Momo – pronom (l') – un séducteur – un personnage bien plus sensible qu'il n'y paraît – le président du conseil général de Loir-et-Cher – communiste – secrétaire général du groupe communiste au Sénat de 1984 à 1990 – pronom (il) – pronom (il) pronom (il) le directeur de cabinet – **Maurice** – **Maurice Leroy** – pronom (lui) – pronom (j') – pronom (m') – pronom (il) pronom (il) – « momo » - le maire de Poislay, (Loir-et-Cher) conseiller général de Droué – député de Vendôme – le porte-parole de François Bayrou – pronom (le) – pronom (m') – pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – un homme libre – pronom (je)

Articles La NR du 16/11/2010

Hervé Novelli parti : son camp surpris et déçu

Hervé Novelli – pronom (il) – pronom (il) – **Hervé** – pronom (il) – pronom (il) – **Hervé** – de l'intéressé pronom (il) – l'homme – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il)

Nicolas Sarkozy fixe ce soir le cap au gouvernement

Nicolas Sarkozy – le chef de l'Etat – **Nicolas Sarkozy** – le Président – **Nicolas Sarkozy** – pronom (il) pronom (il)

Un Intérieur nettement plus spacieux

L'ami de trente ans et peut-être davantage, le « copain d'avant » du président et qu'il est resté depuis, au fil des mandats et des campagnes – membre du premier cercle de la Sarkozie, **Brice Hortefeux** – le véritable numéro deux de ce dernier gouvernement du quinquennat – dépositaire de la thématique sécuritaire et des moyens afférents, **Brice Hortefeux** – l'un des copilotes de la campagne de 2012

Mam et Pom

Patrick Ollier – le nouveau ministre des Relations avec le Parlement – pronom (lui) – Pom, comme le surnomme Le Canard Enchaîné – Pom – le « monsieur de » - pronom (je) – pronom (je) – pronom (il)

Articles La NR du 17/11/2010

Hervé Novelli appelé à la direction de l'UMP

Hervé Novelli – l'ex-secrétaire d'Etat et maire de Richelieu – **Hervé Novelli** – les deux hommes – du tourangeau – pronom (je) – pronom (il) - pronom (m') – pronom (je) - **Hervé Novelli**

Éric Woerth rattrapé par la justice

Éric Woerth – l'ancien ministre du travail – pronom (il) - **Éric Woerth** – l'ancien ministre et trésorier de l'UMP – M. **Woerth** – **Éric Woerth**, maire de Chantilly (Oise) – pronom (il) - ministre du budget – **Éric Woerth** – **Woerth**

Articles La NR du 16/05/2011

Inculpé, Dominique Strauss-Kahn nie tout

Dominique Strauss-Kahn – son client – **DSK** – **Dominique Strauss-Kahn** – son mari – le responsable français – pronom (l') – pronom (le) – **Dominique Strauss-Kahn** – leur client – pronom (l') – pronom (il) – pronom (lui) – M. **Strauss-Kahn** – **DSK** – **DSK** – comme étant son agresseur

Articles La NR du 17/05/2011

DSK dit qu'il ne s'est pas enfui

DSK – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – **Dominique Strauss-Kahn** – **DSK** – L'accusé – du directeur général du Fonds monétaire international (FMI) – pronom (il) – le directeur général du FMI – pronom (lui) – **Dominique Strauss-Kahn**

Dominique Strauss-Kahn reste en Prison

Dominique Strauss-Kahn - pronom (le) - **DSK** - pronom (celui-ci) - pronom (l') - le patron du FMI - pronom (il) - pronom (il) - l'ancien ministre - **DSK** - pronom (qui) - **Dominique Strauss-Kahn** - **Dominique Strauss-Kahn** - **DSK** - du directeur du FMI - **Dominique Strauss-Kahn** - pronom (lui) - pronom (il) - pronom (il) - du directeur du FMI et favori dans des sondages dans la course à la présidentielle française - pronom (il) - **Dominique Strauss-Kahn** - pronom (il) - **DSK**

Articles La NR du 18/05/2011

Martine Aubry veut maintenir l'unité au PS

Martine Aubry – pronom (elle) – pronom (je) – le maire de Lille – pronom (j') – la première secrétaire - pronom (je) - pronom (elle) - pronom (elle) – pronom (elle)

Ce qui attend DSK désormais

Dominique Strauss-Kahn – **DSK** – le directeur général du Fonds monétaire international – **DSK** – pronom (il) – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (lui) – le patron du FMI, 62 ans – pronom (il) – du patron du FMI – pronom (il) – pronom (il) -

Annexe 8 : Corpus B (les chaînes de nomination, première mention)

Le Figaro

Articles du Figaro du 15/11/2010

Les Verts et Europe Ecologie ont célébré leur union

Un brin mégalo, Daniel Cohn-Bendit – Daniel Cohn-Bendit – pronom (il)

Cécile Duflot, leur secrétaire nationale sortante – Cécile Duflot – la patronne du nouveau parti écolo – Europe Ecologie-Les Verts

L'animateur d' « Ushuaïa », Nicolas Hulot – pronom (lui) – pronom (il)

Du député de Paris, Yves Cochet

Ancien numéro des Verts, Jean-Vincent Placé – pronom (qui) – l' « homme fort » du nouveau parti écologiste

L'eurodéputé Jean-Paul Basset, un ancien de la Fondation Hulot

L'eurodéputé Yannick Jadot, ancien de Greenpeace France

Articles du Figaro du 16/11/2010

A l'hôtel de Roquelaure, Borloo s'en va sous les applaudissements

Borloo – le candidat malheureux de la course à Matignon, Jean-Louis Borloo - Borloo

Yade – Rama Yade – Rama Yade

Bachelot – Roselyne Bachelot – l'es-ministre de la Santé et des Sports

Woerth – Éric Woerth – Éric Woerth

Défense : les difficiles arbitrages de Juppé

Alain Juppé – le nouveau ministre – Alain Juppé

Au centriste Hervé Morin

Nicolas Sarkozy

Michel Rocard

Le remaniement accélère la recomposition du Centre

Nicolas Sarkozy – pronom (il) – Nicolas Sarkozy

Jean-Louis Borloo – le président du Parti radical – Borloo

Jean Arthuis

Hervé Morin, président du Nouveau Centre et ministre évincé – Morin – pronom (lui)

Pronom (je) – pronom (je) – le centriste social de l'UMP Pierre Méhaignerie

Le vice-président d

e l'Assemblée, Marc Laffineur

Jean-François Copé

Jean-Pierre Raffarin – Jean-Pierre Raffarin

Le porte-parole Philippe Vigier

Le sénateur NC Hervé Maurey
A gauche, Ségolène Royal – pronom (elle)
Martine Aubry
Le porte-parole Dominique Paillé, également membre du Parti radical

Articles du Figaro du 17/11/2010

Le parti radical rompt avec l'UMP et pousse Borloo à la candidature

Son président, Jean-Louis Borloo – Jean-Louis Borloo – Jean-Louis Borloo
Ses prédécesseurs à la tête du parti radical, André Rossinot, François Loos et Didier Bariani
Jean-François Copé
Dominique Paillé, secrétaire national de l'UMP et ancien porte-parole du parti présidentiel
Le sénateur radical des Pyrénées Orientales Jean-Paul Alduy – pronom (il)
Franck Rénier, député de la Drôme
Son collègue du Nouveau Centre Jean-Christophe Lagarde – Jean-Christophe –
Hervé Morin
Hervé de Charrette
Jean-Marie Bockel
Fadela Amara
Rama Yade – Rama Yade – pronom (elle)
Valérie Létard
Yves Jégo
Martin Hirsch
Yazid Sabeg

Eva Joly et Nicolas Hulot scellent un pacte de non-agression

Ils- Eva Joly – Eva Joly
Ils- Nicolas Hulot - Nicolas
Cécile Duflot, secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV)- Cécile Duflot – pronom (elle)
Philippe Mérieu, président du parlement du parti
Des « petits » candidats : l'Alsacien Henri Stoll – pronom (lui) – pronom (qui)
Des « petits » candidats : Louisa Benzaïd – pronom (qui) – la candidate des quartiers
Des « petits » candidats : Moncef Khdir

Articles du Figaro du 17/05/2011

PS : Aubry désormais au centre du jeu

Leur favori pour 2012, accusé d'agression sexuelle aux Etats-Unis – Dominique Strauss-Kahn –
Dominique Strauss-Kahn menotté
Martine Aubry – pronom (elle) – pronom (l')
Le numéro deux du parti, Harlem Désir

Le député de Seine-Saint-Denis Daniel Goldberg, l'un des initiateurs de l'appel en faveur de la première secrétaire –

Le bras droit de la première secrétaire François Lamy – François Lamy

Razzy Hammadi, un des responsables de l'aile gauche du parti

François Hollande – l'un et l'autre - Hollande

Ségolène Royal- l'un et l'autre – Ségolène Royal

Le député Kader Arif, un proche de Hollande

Orphelins de leur mentor, les Strauss-kahniens tentent de voler à son secours et espèrent son retour toujours possible

DSK – du directeur général du FMI - DSK

Son premier lieutenant, Jean-Christophe Cambadélis – Jean-François Cambadélis – pronom (je)

Le député du Finistère Jean-Jacques Urvoas

Stéphane Le Foll, le bras droit de François Hollande – le député européen

François Hollande

Malgré les consignes, les langues se délient à l'UMP

Le député de Paris Bernard Debré

Dominique Strauss-Kahn – DSK (apposito) – DSK entravé

La ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot

Jean-François Copé – pronom (il) – le secrétaire général de l'UMP

François Fillon – pronom (qui) – pronom (lui)

Nicolas Sarkozy – le président

Le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé – pronom (lui-même) –

La ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet – pronom (elle) – pronom (elle)

Certains ministres comme Henri de Raincourt, chargé de la Coopération

Articles du Figaro du 18/05/2011

Les socialistes s'insurgent contre la justice américaine

DSK – DSK – DSK

Jack Lang – l'ancien ministre de la Culture

Martine Aubry

Elisabeth Guigou – pronom (elle) –

L'ancien ministre de la justice Robert Badinter – pronom (qui) – pronom (lui)

Un peu seul parmi les siens, le député PS du Finistère Jean-Jacques Urvoas

Les strauss-kahniens commencent leur deuil

Dominique Strauss-Kahn – DSK - DSK

Jean-Christophe Cambadélis, le premier lieutenant de DSK - Cambadélis

François Hollande – François Hollande – pronom (le)

Martine Aubry – la maire de Lille – pronom (elle)

Laurent Fabius

Benoit Hamon

Ségolène Royal – l'ex-candidate de 2007 – pronom (la)

La droite sort de sa réserve et durcit le ton

Les deux têtes de l'exécutif – Nicolas Sarkozy – le chef de l'Etat

Les deux têtes de l'exécutif – François Fillon – le premier ministre

DSK (apposition) – du patron du FMI – DSK

L'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin

Le patron de l'UMP – Jean-François Copé – le numéro un de l'UMP

Le ministre de l'intérieur Claude Guéant – pronom (lui) –

Marine Le Pen

Pronom (je) – Marc Laffineur (Maien-et-Loire)

Christian Vanneste (Nord)

Pronom (je) – le villepiniste François Goulard (Morbihan)

Lionnel Luca (Alpes Maritimes)

Jacques Myard (Yvelines) – pronom (je)

Libération

Articles Libération du 15/11/2010

Michèle Alliot-Marie accoste Orsay

Pronom (elle) – Michèle Alliot-Marie – l'ancienne chiraquienne

François Fillon

Bernard Kouchner (apposition) –

Le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant

A Lyon, Nicolas Hulot se joint aux Verts en fusion

Le capitaine Hulot – en combattant de la vingt-cinquième heure – l'animateur vedette d'*Ushuaïa*

Daniel Cohn-Bendit – Cohn-Bendit – Cohn-Bendit

Emmanuelle Cosse (ex Act-up)

Hélène Pelosse (ex-conseillère de Jean-Louis Borloo)

Jean-Louis Borloo

L'alter José Bové

« *Moumoute* », alias Antoine Waechter, le tenant du « ni droite ni gauche »

Cécile Duflot, future secrétaire national du parti – « *Cécile* » - Duflot

Eva Joly, future candidate à la présidentielle – Eva Joly – Eva Joly

Dominique Voynet

Jean-Paul Besset, futur numéro 2 d'EE et ex-plume de Hulot

Jean-Vincent Placé, le complice de Duflot

Articles Libération du 16/11/2010

Copé, l'UMP en attendant mieux

Jean-François Copé – pronom (il) – Copé

Nicolas Sarkozy – pronom (il) – du chef de l'Etat

Fillon – François Fillon – pronom (à qui)

Xavier Bertrand –

Brice Hortefeux, un des rares sarkozystes à pouvoir se prétendre « ami » de Jean-François Copé

Marc-Philippe Daubresse, très proche de Jean-Louis Borloo

Jean-Louis Borloo

Le libéral Hervé Novelli – pronom (il)

Frédéric Lefebvre

Autre libéral de l'UMP, le député Axel Poniatowski

Rama Yade – pronom (elle) – l'impertinente

PS : solos sur air de campagne

Le porte-parole, Benoit Hamon – Benoit Hamon – pronom (qui)

Manuel Valls – le député maire d'Evry

Ségolène Royal – l'ex-candidate à la présidentielle - Royal

Harlem Désir – le numéro 2 du parti – pronom (je)

Dominique Strauss-Kahn – pronom (il) – le directeur général du FMI

Nicolas Sarkozy

Articles Libération du 17/11/2010

Les troupes UMP font assaut d'unité

Sarkozy – le chef de l'Etat – les deux hommes

François Fillon – Fillon – pronom (lui)

Jean-François Copé, l'autre homme fort de la droite en campagne – pronom (il) – les deux hommes

Le député Bernard Debré

Louis Giscard d'Estaing

Son ministre d'Etat, Alain Juppé

Jacques Chirac – Chirac – Jacques Chirac

Borloo – pronom (qui) – pronom (qui)

Le vice-président du groupe UMP, Jean Léonetti

Le centriste Marc-Philippe Daubresse

Le libéral Novelli

Au chef du groupe Nouveau Centre, François Sauvadet – pronom (lequel)

L'Immigration à l'Intérieur diversement accueillie

Éric Besson – Éric Besson – pronom (lui)

Benoit Hamon, le porte-parole au PS

Nicolas Sarkozy – pronom (il) – Nicolas Sarkozy

Au premier titulaire de ce poste, Brice Hortefeux - au ministre de l'Intérieur - Brice Hortefeux

Articles Libération du 16/05/2011

Pour une fois, le PS parle d'une seule voix

Dominique Strauss-Kahn - DSK - leur champion

Le député de Paris Jean-Marie Le Guen -

Un autre de ses lieutenants, Jean-Christophe Cambadélis - pronom (il) - pronom (il)

Pierre Moscovici - pronom (je) - pronom (je)

Martine Aubry - la première secrétaire - la patronne de la rue de Solferino

Le porte-parole, Benoit Hamon

Ségolène Royal - la candidate à la présidentielle 2007 - Royal

François Hollande - l'ancien premier secrétaire

André Vallini, député de l'Isère et membre du conseil politique de Hollande - pronom (lui)
Hollande

Laurent Fabius, adversaire de DSK à la primaire PS de 2007

Jean-Paul Huchon, président PS de la région Ile-de-France - pronom (je)

Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale - le premier - pronom (il)

Claude Bartolone, proche de Martine Aubry - le second

L'ex-socialiste Jean-Luc Mélenchon - le co-président du Parti de gauche (PG)

Pierre Laurent, au PCF - le numéro 1 communiste

L'eurodéputé PS Gilles Savary

Pronom (je) - la strauss-kahnienne Michèle Sabban, vice-présidente du conseil général d'Ile-de-France - pronom (qui)

A droite, on joue la prudence

Du plus redoutable challenger de Nicolas Sarkozy - M. Strauss-Kahn - pronom (il)

Nicolas Sarkozy

Le député Lionnel Luca - Le député UMP des Alpes-Maritimes Lionnel Luca

Le député Bernard Debré - le député UMP Bernard Debré - pronom (il)

Le ministre du budget, François Baroin - le porte-parole du gouvernement -

La ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot

Éric Woerth

Le président du Nouveau Centre, Hervé Morin - pronom (il)

Christine Boutin, candidate à l'Elysée en 2002 - pronom (elle) - pronom (elle)

Le ministre de la Coopération, Henri de Raincourt - pronom (il)

Marine le Pen - la présidente du FN - pronom (elle)

2012 : le PS perd sa tête

Du directeur général du FMI - DSK - l'homme qui pouvait faire revenir la gauche au pouvoir

La première secrétaire, Martine Aubry - Martine Aubry - Aubry

Mitterrand - Mitterrand

L'élue parisienne Maire-Pierre de la Gontrie

Le président de Bourgogne, François Patriat
Jacques Attali – l'ancien conseiller de Mitterrand
François Hollande – l'élu de Corrèze – leur présidentiable
Ségolène Royal – pronom (elle) – pronom (elle)
Le député Gaëtan Gorce
Manuel Valls
Pierre Moscovici
Christian Paul – le député de la Nièvre
Michel Sapin, partisan de François Hollande

Avec Borloo, le parti radical déserte l'UMP

Jean-Louis Borloo – le président du Parti radical valoisien – leur président
Fillon (opposition)
Hervé Morin, président du Nouveau Centre (NC) – l'ancien ministre de la Défense – pronom (je)
Hervé de Charrette, président de la microscopique Convention démocrate
L'ancien président du parti radical et député de Paris, Didier Bariani – pronom (qui)
Bayrou – François Bayrou, leader du Modem – l'ancien candidat à la présidence
Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy

Articles Libération du 17/05/2011

A gauche comme à droite, les cartes rebattues de la présidentielle

Dominique Strauss-Kahn – DSK – d'homme peu recommandable
Jean-François Copé – pronom (j') – le secrétaire général de l'UMP
La ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet
Sa collègue des Sports, Chantal Jouanno
Roselyne Bachelot (Solidarités)
Le député (UMP) Bernard Debré – pronom (qui)
Benoit Hamon, le porte-parole – Benoit Hamon – pronom (il)
Martine Aubry – la première secrétaire - pronom (elle)
Jean-Christophe Cambadélis, proche de DSK – le député de Paris – pronom (je)

Articles Libération du 18/05/2011

« Groggy », le parti socialiste tente de garder le cap

DSK – l'homme - DSK
Le porte-parole du parti, Benoit Hamon
Martine Aubry – la première secrétaire – Martine Aubry
Laurent Fabius – pronom (je) – Laurent Fabius
François Hollande – François Hollande – pronom (qui)
Ségolène Royal – l'ancienne candidate à l'Elysée – pronom (qui)
Le député aubryste Christian Paul
La secrétaire nationale Laurence Rossignol

Claude Bartolone

Kader Arif – pronom (qui) – le député européen

Bertrand Delanoë – le maire de Paris – pronom (qui)

Michel Destot, maire de Grenoble et actif soutien de DSK jusque là

Arnaud Montebourg, candidat à la primaire déjà lancé

Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS

Maurice Vauzelle – pronom (lui)

Les députés proches de DSK – Pierre Moscovici, Sandrine Mazetier, Jean-Marie Le Guen, Jean-Christophe Cambadélis et Marisol Touraine

Réjouissance discrète pour les députés UMP

François Fillon – le Premier ministre – pronom (qui)

Dominique Strauss-Kahn – DSK - DSK

Le président du groupe, Christian Jacob

Lionnel Luca, un des chefs de file de la Droite populaire – le député des Alpes-Maritimes

Le villepiniste François Goulard

Lionel Tardy

L'Humanité

Articles L'Humanité du 15/11/2010

Sarkozy : on reprend le même et on continue

Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy

François Fillon – François Fillon – le chef du gouvernement

Jean-Louis Borloo – pronom (lui) pronom (il)

Jean-François Copé, le patron de choc des députés à l'Assemblée et postulant pour l'Elysée pour 2017

Le porte-parole de l'UMP, Dominique Paillé

Jean-Pierre Raffarin – l'ancien premier ministre de Jacques Chirac

Jacques Chirac

Articles du Libération du 16/11/2010

Fillon III, la droite toujours décomplexée

Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy Ségolène Royal

Alain Juppé – pronom (il)

Marie-Anne Montchamp, député et porte-parole de République solidaire, le parti de Dominique de Villepin – Marie-Anne Montchamp

Dominique de Villepin – l'ancien premier ministre de Jacques Chirac – Dominique de Villepin

Jacques Chirac

Autres proches de Dominique de Villepin comme Georges Tron et Bruno Le Maire

Charles de Gaulle – au général – pronom (il)
Brice Hortefeux
Thierry Mariani
Lionnel Luca
François Fillon

Le remaniement brouille le message du PS

Le porte-parole du PS, Benoit Hamon
François Hollande
Jean-Marc Ayrault – pronom (je) – le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale
Le président
Ségolène Royal
Dominique Strauss-Kahn – Dominique Strauss-Kahn – son candidat
Christine Lagarde, la ministre de l'économie – pronom (qui)

Borloo, rabatteur de luxe pour Nicolas Sarkozy

Jean-Louis Borloo – l'ancien ministre de l'Ecologie – d'un homme qui se voyait premier ministre
François Fillon – François Fillon
L'ex-ministre d'Etat, Valérie Létard, proche de l'ancien ministre de l'Ecologie
Le radical Yves Jégo
Le candidat naturel – le président de la République – président de la République
Du responsable du Modem, François Bayrou
L'autre ancien ministre centriste, Hervé Morin, lui aussi candidat pour 2012

Articles L'Humanité du 16/05/2011

Au Parti socialiste, les rapports de force sont bouleversés

Le directeur général du FMI – Dominique Strauss-Kahn – pronom (il)
François Hollande – François Hollande – François Hollande
Le député Bernard Debré
Pour le Parti radical, Dominique Paillé – pronom (je)
Martine Aubry – Martine Aubry
Ségolène Royal – pronom (qui)
L'ancien conseiller de François Mitterrand, Jacques Attali – pronom (je)
François Mitterrand
Le président actuel
L'un de ses proches, Stéphane Le Foll
Pierre Laurent, le secrétaire national du PCF

Articles L'Humanité du 17/05/2011

Une affaire à rebondissements

Dominique Strauss-Kahn (DSK) – pronom (il) – pronom (le)
Manuel Valls

Eva Joly, ex-juge d'instruction candidate d'Europe Ecologie -les Verts
Pronom (je) – pronom (j') – Martine Aubry, secrétaire nationale du PS
Sarkozy
Le porte-parole Benoit Hamon
Harlem Désir
Pierre Moscovici, proche de DSK
Jean-Marc Ayrault, patron des députés socialistes
Pierre Laurent, secrétaire national du PCF
Jean-Christophe Cambadélis, lui aussi ami du directeur du FMI – pronom (il)
Jean-François Copé, patron de l'UMP
Nathalie Kosciusko-Morizet
Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate
Jacques Attali
François Rebsamen, ex-soutien de Ségolène Royal rallié à François Hollande
Ségolène Royal
François Hollande
Marine Le Pen

Sous le choc, le PS tente de recentrer le débat « sur le terrain politique »

Le porte-parole Benoit Hamon – Benoit Hamon
Sarkozy
Martine Aubry - Une leader, Martine Aubry – la première secrétaire
Dominique Strauss-Kahn – Dominique Strauss-Kahn - pronom (lui-même)
Julien Dray
Le numéro deux du PS, Harlem désir
Le strauss-kahnien François Patriat, président de la région Bourgogne
Le député Gaëtan Gorce
Laurent Fabius
Manuel Valls
Pierre Moscovici
Gérard Collomb
La député Annick Le Loch

Articles L'Humanité du 18/05/2011

La droite entre retenue calculée et procès expéditif

Dominique Strauss-Kahn – « d'homme peu recommandable », « se vautrant dans le sexe »
L'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin
Jean-François Copé, patron de l'UMP
Bernard Debré, député UMP de Paris – pronom (il) – pronom (il)
Nicolas Sarkozy – pronom (il) – l'Elysée
Dominique de Villepin – pronom (il)

Les députés UMP regroupés au sein de la Droite populaire, interface d'ultras entre le droite sarkozyste et le Front national, comme Christian Vanneste

Le Monde

Articles Le Monde du 16/11/2010

La bataille du centre est ouverte

Jean-Louis Borloo - M. Borloo – M. Borloo

Hervé Morin – Hervé Morin, le président du Nouveau Centre – pronom (dont)

Deux centristes, Alain Mercier, ancien proche de François Bayrou

Deux centristes, Maurice Leroy (Nouveau Centre)

François Bayrou

Deux de ses proches, Marc-Philippe Daubresse, qui était ministre de la jeunesse

Deux de ses proches, Valérie Létard, qui était secrétaire d'Etat aux technologies vertes – Mme Létard -

De nombreuses figures centristes : Jean-Pierre Raffarin, Pierre Méhaignerie, Jean Arthuis, Laurent Hénart, Jean-Marie Bockel, Jean-Louis Bourlanges... - M. Hénart

François Bayrou, le patron du MoDem – pronom (lui) – pronom (il)

Marielle de Sarnez, bras droit de M. Bayrou

La fin de la stratégie d'ouverture

Le plus populaire des ministres de gauche, Bernard Kouchner – le ministre des affaires étrangères – pronom (il)

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la justice, Jean-Marie Bockel

La secrétaire d'Etat à la ville, Fadela Amara

Frédéric Mitterrand

Éric Besson – l'ancien économiste socialiste, passé à la direction de l'UMP – pronom (il)

Nicolas Sarkozy – du président de la République – le chef de l'Etat

François Mitterrand

Patrick Devedjian – pronom (je)

François Baroin – pronom (lui)

Des personnalités de gauche - Hubert Védrine, Michel Rocard, Christiane Taubira, Jack Lang

Des socialistes Didier Migaud, Michel Charasse

Des débauchés – les plus réticents – Jean-Pierre Jouyet, ancien directeur de Jacques Delors, Martin Hirsch

Jacques Delors

Fusion et incandescence pour Europe Ecologie-Les Verts

Ses icônes – Eva Joly – Eva Joly – pronom (elle)

Ses Icônes – Daniel Cohn-Bendit – M. Cohn-Bendit – « Dany »

Son guide –Cécile Duflot, en nouvelle secrétaire nationale provisoire du mouvement – Cécile Duflot, secrétaire nationale jusqu'au premier congrès – Mme Duflot
Antoine Waechter, en fils prodigue revenant dans la famille
Les eurodéputés Jean-Peul Basset et Yannick Jadot
Nicolas Sarkozy
Le pape de l'écologie, Nicolas Hulot – pronom (il) - pronom (il)

Articles Le Monde du 17/11/2010

M. Juppé et Mme Alliot-Marie, une affiche gaulliste à la diplomatie

Deux personnalités chiraquiennes de filiation, Alain Juppé – M. Juppé – pronom (il)
Deux personnalités chiraquiennes de filiation, Michèle Alliot-Marie – Michèle Alliot-Marie – adepte d'un « *gaullisme du renouveau* »
Nicolas Sarkozy – M. Sarkozy – étiqueté « pro-israélien »
Bernard Kouchner – son prédécesseur – pronom (qui)
Jean-Louis Borloo
De l'ancien ministre Alain Richard
Michel Rocard
Au centriste Hervé Morin

Après son départ du gouvernement, M. Borloo se demande comment peser

Jean-Louis Borloo – l'ex-ministre de l'écologie – pronom (le)
Nicolas Sarkozy
Le député de Meurthe-et-Moselle Laurent Hénart, un proche
Quatre ministres et secrétaires d'Etat fraîchement débarqués : Marc-Philippe Daubresse (UMP), Valérie Létard (Nouveau Centre), Jean-Marie Bockel (Gauche Moderne)
Un ministre à peine nommé, Maurice Leroy (Nouveau Centre)
De nombreuses personnalités – Jean-Pierre Raffarin (UMP), Pierre Méhaignerie (UMP), Jean-Louis Bourlanges... - M. Raffarin
L'autre leader centriste sortant du gouvernement, Hervé Morin, président du Nouveau Centre – pronom (qui) – candidat en 2012
Un autre centriste – pronom (qui) – François Bayrou, le patron du MoDem

M. Copé va devoir négocier avec les proches de M. Borloo les équilibres à la tête de la présidence du groupe

Jean-François Copé – du député de Seine-et-Marne – M. Copé
Christian Jacob, également député de Seine-et-Marne et président de la Commission du développement durable – pronom (il) – son bras droit
Nicolas Sarkozy – le président de la République
Jean-Louis Borloo – M. Borloo
Jean Léonetti, député (UMP) des Alpes-Maritimes et membre du parti radical de M. Borloo – pronom (il) – pronom (il)
Du député de la Savoie Hervé Gaymard – ex-chiraquien lui aussi – pronom (il)

Catherine Vautrin, députée de la Marne et vice-présidente de l'Assemblée, une des personnalités influentes du groupe

Le « borlooiste » Marc-Philippe Daubresse – pronom (leur) – tous deux

Le libéral Hervé Novelli – pronom (leur) – tous deux

Articles Le Monde du 18/11/2010

A l'UMP, amertume et déception après le remaniement

François Sauvadet, le président du groupe Nouveau Centre – pronom (qui) – M. Sauvadet

Du premier ministre reconduit

Le libéral Nicolas Forissier (UMP, Indre) – M. Forissier

Le chef de file des « réformateurs », Hervé Novelli, sorti du gouvernement

Le président du groupe, Jean-François Copé – pronom (il) – Copé

Son bras droit, Christian Jacob

Le radical Jean Léonetti – concurrent sérieux – Jean Léonetti

Pronom (je) – pronom (j') – l'ex-UDF Pierre Méhaignerie

Louis Giscard d'Estaing

Bernard Accoyer, le président de l'Assemblée nationale

François Fillon lui-même – pronom (j') – pronom (il)

Jean-Louis Borloo, l'ancien ministre d'Etat – pronom (qui)

Le président de la République

Le parti socialiste acte son virage idéologique sur la question de la sécurité

Lionel Jospin, premier ministre de cohabitation de Jacques Chirac – pronom (j')

Jacques Chirac

Le candidat Sarkozy – du chef de l'Etat- Nicolas Sarkozy

Ségolène Royal

Au sénateur et maire de Dijon, François Rebsamen, partisan depuis longtemps d'un discours décomplexé sur le sujet

Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère et secrétaire national à la sécurité – Jean-Jacques Urvoas – l'élu

Martine Aubry

Jean-Pierre Chevènement

Articles Le Monde du 17/05/2011

Au PS, Martine Aubry prépare « l'après-DSK »

Pronom (je) – pronom (je) – pronom (je) – le député socialiste Manuel Valls

Dominique Strauss-Kahn – Dominique Strauss-Kahn – son champion putatif

Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy

Pronom (je) – Martine Aubry – pronom (qui)

Harlem Désir

Pierre Moscovici – pronom (qui) – le député du Doubs, ami et soutien de DSK

Les postulants : François Hollande, Ségolène Royal, Arnaud Montebourg – François Hollande –
Pronom (qui)
Ségolène Royal, autre candidate déclarée – pronom (elle)
Les partisans du patron du FMI, Manuel Valls, Pierre Moscovici, Gérard Collomb
Son amie Marylise Lebranchu Marylise Lebranchu -
Laurent Fabius – l'ancien premier ministre – le seul
Ses partisans comme Guillaume Bachelay
Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS de l'Assemblée nationale, proche de François
Hollande
Bertrand Delanoë – le maire de Paris – pronom (il)

La thèse du complot fleurit à gauche comme à droite

Dominique Strauss-Kahn – pronom (lui) -
Jean-Jacques Urvoas, député (PS) du Finistère – pronom (il) –
Du premier ministre – Georges Pompidou - pronom (qui)
Le député (PS) de Paris Jean-Christophe Cambadélis – pronom (il) – un des premiers lieutenants
Jean-Marie Le Guen, député (PS) de Paris – pronom (il)
Michelle Sabban, vice-présidente (PS) du conseil régional d'Ile-de-France – pronom (je) –
pronom (elle)
Le ministre de la Coopération, Henri de Raincourt
Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate – l'ex-ministre

La droite balance entre prudence et joie maligne

Nicolas Sarkozy – M. Sarkozy – l'exécutif
Dominique Strauss-Kahn – pronom (l') – un homme comme lui, qui se vautre dans la sexe
Bernard Debré, député UMP de Paris
Le porte-parole du gouvernement, François Baroin
Du premier ministre François Fillon
Du secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé
Nathalie Kosciusko-Morizet – la ministre de l'Ecologie
Le ministre de la Défense, Gérard Longuet – pronom (je) – pronom (je)
Marine Le Pen
Jean-Louis Borloo – Borloo – pronom (il)
François Hollande – pronom (qui) – comme le président normal
L'adversaire le plus dangereux – Martine Aubry – pronom (elle)
Fabius – pronom (il)
Ségolène Royal

Articles Le Monde du 18/05/2011

PS : les partisans de DSK jouent la montre avant de se résoudre à tourner la page

Dominique Strauss-Kahn – pronom (celui qui) – son favori
Le porte-parole du PS, Benoit Hamon
La première secrétaire du PS, Martine Aubry – pronom (qui) – (pronom (j'))

Certains de ses partisans comme Claude Bartolone
François Hollande – le député de Corrèze
Ségolène Royal
Bernard Delanoë – pronom (j') – pronom (j')
Laurent Fabius
Bernard Debré – le député de Paris
Jean-Christophe Cambadélis – le lieutenant de DSK – pronom (il)

Articles Le Monde du 19/05/2011

Martine Aubry se prépare à être candidate et à affronter François Hollande

Dominique Strauss-Kahn – leur camarade
La première secrétaire – Martine Aubry – pronom (elle)
Jean-Christophe Cambadélis, le lieutenant de DSK
Henri Emmanuelli – le député des Landes – pronom (il)
Claude bartolone – pronom (lui)
François Hollande, le principal rival de Martine Aubry – pronom (je) – le député de Corrèze

Le PS ne sait plus quelle victime il doit défendre

DSK – du directeur général du FMI – DSK
Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste à l'Assemblée
Martine Aubry
Jack Lang, ancien ministre de la Culture
Robert Badinter, ancien garde des Sceaux – pronom (je)
Le président du Parti de gauche, Jean-Luc Mélenchon – pronom (je)
Marie-George Buffet – l'ancienne secrétaire nationale du PCF
Benoit Hamon, porte-parole du PS

La Nouvelle République

Articles La NR du 15/11/2010

Un gouvernement couleur UMP

Nicolas Sarkozy – L'Elysée – Nicolas Sarkozy
La vraie victime Jean-Louis Borloo – le ministre d'Etat centriste – pronom (lui)
François Fillon – François Fillon – François Fillon
Le patron de l'UMP Xavier Bertrand
Rama Yade
Fadela Amara
Bernard Kouchner
Le patron du Nouveau Centre, Hervé Morin – le sortant Hervé Morin – pronom (il)
Maurice Leroy

Michel Mercier ex-secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire
Une très forte coloration UMP et même presque RPR. Brice Hortefeux, Michelle Alliot-Marie,
François Baroin, Nathalie Kosciusko-Morizet, Luc Chatel, Valérie Pécresse...
Du premier ministre de Jacques Chirac, Alain Juppé comme numéro 2
Jacques Chirac
La patronne du PS, Martine Aubry – pronom (elle)

Articles La NR du 16/11/2010

Hervé Novelli parti : son camp surpris et déçu

Hervé Novelli – pronom (il) – pronom (il)
Un de ses proches, Jean-Luc Dupont, maire de l'Ile-Bouchard – Jean-Luc Dupont
Frédéric Lefebvre
Michel Lézeau, son député remplaçant
Le député Philippe Briand, président de l'UMP – Philippe Briand
Sophie Anconie, députée européenne centriste
Le lochois Jean-Marie Beffara, chef du groupe PS au conseil régional
Sa députée Marisol Touraine

Articles La NR du 17/11/2010

Hervé Novelli appelé à la direction de l'UMP

Hervé Novelli – l'ex-secrétaire d'Etat et maire de Richelieu – Hervé Novelli
Jean-François Copé – pronom (qui) – comme secrétaire général de l'UMP
Xavier Bertrand
Marc-Philippe Daubresse, autre ex-ministre et proche de Jean-Louis Borloo
Jean-Louis Borloo

Articles La NR du 16/05/2011

Les primaires PS déjà chamboulées

Dominique Strauss-Kahn – DSK – pronom (il)
Jean-Marc Ayrault, patron des députés PS – Jean-Marc Ayrault - pronom (il)
Pronom (celui qui) – François Hollande – pronom (je)
Autre candidate déclarée à la primaire, Ségolène Royal – pronom (qui) – pronom (elle)
Le socialiste Gilles Savary – pronom (il)
L'un de ses plus fidèles, Pierre Moscovici – pronom (je) – pronom (je)

Articles La NR du 17/05/2011

Le PS sous le choc perd son favori pour 2012

Harlem Désir – le numéro deux du PS – pronom (il)

DSK – le directeur du FMI

Martine Aubry – la première secrétaire du Parti socialiste Martine Aubry – pronom (elle)

François Hollande

Le député Manuel Valls – pronom (qui)

Le maire de Paris Bertrand Delanoë – pronom (il) – pronom (j')

Annexe 9 : Comparatif des sujets traités, affaire DSK (corpus 2)

	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>
Jour 1	<p>Affaire Strauss-Kahn : coup de tonnerre sur la Présidentielle</p> <ul style="list-style-type: none"> L'affaire : « Dominique Strauss-Kahn arrêté ... », « Aux mains de la justice américaine... », « Deux ténors du barreau américain pour défendre DSK » Réactions au PS : « Les interrogations des partisans de DSK », « Etat de Sidération chez les socialistes » Les candidats potentiels au PS : « Hollande, seul à défendre... », « Aubry désormais au pied du mur », « Royal contrainte de revoir sa stratégie », « Montebourg, Moscovici, Valls, Collomb... » L'épouse : « Anne Sinclair n'y croit pas une seconde » Réactions au FMI : « Stupeurs et tremblements au sommet du FMI », « A Washington, le choc et l'embarras » L'affaire Nagy : « Piroska Nagy, une erreur de jugement » L'affaire Tristane Banon : « A Paris, une affaire datant de 2002 remonte ... » Réactions : « L'Elysée préconise de réagir ... », « Réactions » Portrait de DSK : « DSK, grandeur et décadence d'un favori » 	<p>DSK out</p> <ul style="list-style-type: none"> L'affaire : « Strauss-Kahn, l'infériorité », « Quatre porte-flingues pour survivre », « L'essentiel » Réactions au PS : « Pour une fois, le PS parle d'une seule voix », « 2012, le PS perd sa tête » Réactions : « A droite, on joue la prudence » Réactions au FMI : « Le FMI de nouveau sous le choc », « Un calendrier chargé » Affaire Nagy : « Le FMI de nouveau sous le choc » Portrait de DSK : « Oui, j'aime les femmes et alors ? », « De Sarcelles au FMI... » Commentaires d'invités (romancier, psychiatre, psychanalyste) : « L'addiction au sexe n'a rien avoir avec le pouvoir », « Un héros philosophique », « Un catastrophe, pire... »
Jour 2	<p>Strauss-Kahn, la prison</p> <ul style="list-style-type: none"> L'affaire : « Dominique Strauss-Kahn renvoyé en prison », « les scénarios de la stratégie de défense... », « La première étape de la procédure » Réactions au PS : « Anéantis, les socialistes tournent la page DSK », « PS : Martine Aubry désormais au centre du jeu », « Orphelins de leur mentor... » La victime : « Une femme de ménage du Sofitel d'origine africaine » Réactions au FMI : « Le FMI hésite sur la succession de DSK » La théorie du complot : « La théorie du complot tisse sa toile... » L'affaire Tristane Banon : « Une autre plainte pourrait être déposée en France » Réaction : « Nicolas Sarkozy entend toujours se tenir à l'écart », « Pour Bachelot, la candidature... », « Malgré les consignes, les langues se délient... », « Bernard Debré... » 	<p>K.O.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'affaire : « Déchéance », « Dominique Strauss-Kahn est en prison », « DSK risque 74 ans de prison »,... La victime : « Ophélie, accusatrice "sans histoire" » L'épouse : « Anne Sinclair, l'épouse qui fait écran » Affaire Tristane Banon : « Tristane Banon, l'accusation française » Réactions au FMI : « Au FMI, pressé de tourner la page » Réactions : « Sarkozy, l'occasion de souffler un peu », « Marine Le Pen, pas forcément une bonne nouvelle », « Jean-Luc Mélenchon, un second tour simplifié », « Jean-Louis Borloo, des miettes à ramasser » Les candidats potentiels au PS : « Martine Aubry, le nouveau choix des strauss-kahniens », « Ségolène Royal, une opportunité pour revenir dans la course »... La présidentielle : « A gauche comme à droite, les cartes sont redistribuées » Réactions dans les médias : « Le cas DSK, sujet international » Commentaires de journalistes : « DSK et les femmes », « La fin de l'exception sexuelle », « L'abus de pouvoir caractérisé »
Jour 3	<p>Le PS assommé par le scandale Strauss-Kahn</p> <ul style="list-style-type: none"> L'affaire : « Une très longue épreuve judiciaire attend DSK », « Rickers Island, plongée dans l'univers carcéral », « extraits de l'acte d'accusation », Sofitel New York, étrange scène de crime »... La victime : « Ophélie, la victime sans visage » Réactions au FMI : « Le FMI lance le compte à rebours ... », L'Europe veut conserver... » Réactions au PS : « Les socialistes s'insurgent ... », « Les socialistes sens dessus dessous », Les strauss-kahniens commencent leur deuil » Les candidats potentiels au PS : « Manuel Valls, le solitaire », « Pierre Moscovici, le social démocrate », « Gérard Collomb, le baron lyonnais, Hollande endosse ... », « Martine Aubry cherche à incarner... », « Arnaud Montebourg... », « Laurent Fabius, le faiseur de rois »... Réactions : « François Bayrou veut croire... », « Mélenchon pourrait regretter l'absence... », « La droite sort de sa réserve... » Réactions de femmes politiques : « Regards de femmes politiques » Commentaires d'invités (maitre de conférences, professeur de droit, journalistes) : « DSK ou la vérité judiciaire », « Le pilori planétaire », « DSK, le mauvais procès français »... Réactions dans les médias : « Le CSA rappelle à l'ordre les chaînes d'info » 	<p>Sexe, média et polémique</p> <ul style="list-style-type: none"> L'affaire : « DSK cherche une défense », « Rickers Island, Alcatraz version New York », « 300 minutes pour une déchéance vertigineuse » La procédure et la justice américaine : « Le droit français protège mieux la dignité », « Le grand jury... », « la procédure qui attend DSK », ... Réactions au PS : « Groggy, le parti socialiste tente de garder le cap » Réactions : « En Lorraine, Sarkozy chante de la dignité », « Réjouissance discrète pour les députés UMP » Réactions dans les médias : « Médias : de la conscience tranquille », « A Libération, prises de tête et de bec » Commentaires d'invités (professeur de droit, avocat, présidente de la ligue du droit international des femmes) : « DSK, Berlusconi... », « Et pourtant, je n'avais pas envie d'en parler », « image d'une justice ordinaire »
Jour 4		

<i>L'Humanité</i>	<i>Le Monde</i>
<p>DSK inculpé, séisme au PS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affaire : « Ce que risque DSK », « DSK dans de sales draps » • Réactions au PS : « Coup de tonnerre dans le ciel du PS », « Au PS, les rapports de force sont bouleversés » • Portrait de DSK : « De l'oreille de Jospin au destin du monde » <p>Commentaires d'un invité (chanteur) : « Le candidat potentiel à l'élection et la femme de chambre »</p>	
<p>DSK : de l'ombre à la lumière</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affaire : « Une affaire à rebondissements » • Réactions à gauche et au PS : « La gauche n'est pas orpheline », « Sous le choc, le PS tente de recentrer le débat » • Affaire Tristane Banon : « Tristane Banon, l'autre affaire Strauss-Kahn » • Au FMI : « Continuité annoncée au FMI » • La victime : « Le billet : Elle » 	<p>L'affaire DSK : un séisme pour l'euro, le FMI et la gauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affaire : « La dernière de DSK », « Les 36 heures où tout a basculé », « S'il est reconnu coupable... » • Réactions au PS : « Au PS, Martine Aubry prépare l'après-DSK », « Sidérés, les militants veulent encore y croire » • La thèse du complot : « La thèse du complot fleurit à droite comme à gauche » • Réactions : « La droite balance entre prudence et joie maligne », « L'affaire change la donne pour les centristes », « Définitivement discrédité pour Marine Le Pen » • Portrait de DSK : « Brillant et dilettante... » • Réactions au FMI : « Le départ du patron du FMI bouleverserait... », « un acteur essentiel... »... • L'affaire Nagy au FMI : « En 2008, une mise en cause au FMI » • Réactions dans les médias : « New York, Athènes, Pékin... Scandale à la une », « L'étrange omerta des médias... » <p>Commentaires d'invités (historien, journaliste) : « Le viol n'est pas un crime comme un autre », « DSK en plein polar... »</p>
<p>/</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affaire : « Plainte d'un avocat de DSK », « DSK n'est pas Michael Jackson » • Au PS : « Dans la gravité, le PS de nouveau au défi » • Réactions : « La droite entre retenue et procès expéditif » • Commentaires : « L'ordre pervers » 	<p>Le parti socialiste prépare les scénarios de l'après-Strauss-Kahn</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affaire et la défense : « La détention de DSK... », « DSK à la prison de Rikers Island », « les extraits du procès-verbal », « La défense tente d'exploiter les incohérences... », « Benjamin Brafman... »... • L'affaire Nagy : « Le comportement inapproprié de 2008 » • La victime : « Ophélie, salariée modèle » • Réactions au FMI : Une institution au premier rang depuis le début », « John Lipsky, un américain »... • Réactions au PS : « Le parti socialiste prépare les scénarios de l'après-DSK », « PS : les partisans de DSK jouent la montre » • Réaction sur Internet : « L'émergence sur Internet d'une droitosphère », « Atlantico s'installe... » • Réactions : « M. Sarkozy juge que le PS a perdu la bataille... » <p>Commentaire d'invité (chercheur) : « Non, M. Strauss-Kahn n'est pas le sauveur de la Grèce »</p>
	<p>Affaire DSK : l'instant de vérité pour la défense</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affaire : « Affaire DSK : l'instant de vérité pour la défense », « A Rikers, les conditions de vie ... » • L'épouse : « Combattante jusqu'au bout » • La victime : « Les proches d'Ophélie nient une relation consentie » • Réactions au FMI : « crise de l'euro... », « Les pressions montent... » • La thèse du complot : « DSK victime d'un complot pour une majorité », « • Réactions au PS : « Martine Aubry se prépare à être candidate... », « L'empêchement de DSK ... », « les députés socialistes... » • Réactions dans les médias : « Le droit français et les pratiques journalistiques... » <p>Commentaires d'un invité (psychanalyste) : « Une mystérieuse autodestruction »</p>

La Nouvelle République

L'humiliation

- L'affaire : « des avocats très expérimentés », « Inculpé, DSK nie tout », « En savoir plus »
- Réactions au FMI : « Le FMI est très embarrassé »
- Réactions en France : « Je suis abasourdi et je m'interroge », « Martine Aubry : un coup de tonnerre », « La prudence du gouvernement »
Les primaires : « Les primaires du PS déjà chamboulées »

K.O. debout

- L'affaire : « DSK dit qu'il ne s'est pas enfui », « DSK reste en prison », « la bataille ne fait que commencer »
- Réactions au PS : « Le PS sous le choc perd son favori », « Réactions »
- Affaire Tristane Banon : « Une autre plainte en France ? »

/

- L'affaire : « Ce qui attend DSK »
- Réactions au PS : « Affaire DSK : les socialistes unis et responsables », « Martine Aubry veut maintenir l'unité »
- Réactions : « Nicolas Sarkozy appelle au "sang-froid" »
- Réactions des organisations féminines : « Les organisations féminines très choquées »

Annexe 10 : Dominique Strauss-Kahn, répartition par titre et par catégorie (corpus 2)

Le Figaro

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
<i>Npr complet</i>	38	27	36
<i>Patronyme seul</i>	8	6	9
<i>Patronyme avec civilité</i>	1	0	0
<i>prénom</i>	3	1	1
<i>Abréviation/ DSK</i>	68	64	89
<i>Descriptif physique, social</i>	2	7	2
	- Son mari - Mon mari	- Un DSK abattu et presque hagard - Dominique Strauss-Kahn, 62 ans - Homme blanc de 62 ans - un homme abattu - Le visage tiré, les traits fatigués, la barbe apparente, Dominique Strauss-Kahn - entravé - Menotté, sortant d'un commissariat de police new-yorkais	- Un homme blanc de 62 ans - Entravé, escorté par la police
<i>Es qualité</i>	29	27	29
	- Le directeur général du FMI - Le directeur du FMI -Le directeur général du Fonds monétaire international - Le patron du FMI - Son supérieur hiérarchique - Le directeur général - Interlocuteur de tous les chefs d'Etat de la planète	- Le patron du FMI - Le directeur général - Le directeur du FMI - Le directeur général du FMI - Son directeur - Leur patron - L'un des hommes les plus puissants au monde	- Plus le patron du Fonds monétaire international (FMI) - Le directeur du Fonds monétaire international (FMI) - Le patron du FMI - Le directeur général - Le directeur général du FMI - Ce « VIP » - Un personnage très important - L'un des hommes les plus puissants du monde - Une autorité de l'euro
<i>Statut/rôle dans la politique française</i>	30	16	18
	- Une personnalité politique ultraconnue - Candidat potentiel à la présidentielle de 2012 - L'homme politique - Jusqu'à hier gagnant en 2012 - Son favori pour la présidentielle - Le favori incontesté de la prochaine élection - Son principal rival à gauche	- L'ancien ministre - L'homme politique - L'ex-favori socialiste à la présidentielle - L'ultra-favori du PS pour 2012 - Leur favori pour 2012 - <i>Un candidat fortement pressenti</i> - Un candidat potentiel - Leur mentor	- L'ex-favori - L'ancien ministre - Un homme qui aurait pu être chef de l'Etat - Un favori prématuré dans les sondages - L'homme d'Etat de stature internationale - Ex-probable candidat à la présidentielle

	<ul style="list-style-type: none"> - Au favori du PS - Le rival le plus sérieux du président Nicolas Sarkozy lors de l'élection présidentielle prévue dans un an - L'ancien ministre - Pas le prochain président de la République française - Du champion vivant éloigné des préoccupations françaises depuis quatre ans - Un adversaire moins dangereux que François Hollande - Le favori pour la présidentielle de 2010 - L'ancien ministre de l'Economie - La clé de voute des primaires - Un candidat potentiel - L'homme qui n'avait pas le droit de dire qu'il voulait être président - Le socialiste - D'homme de gauche - La nouvelle idole de la gauche française - Le socialiste français - Trop centriste pour être candidat de la gauche 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le seul barreur par gros temps de la présidentielle</i> - Comme un surdoué capable de rénover la vieille maison socialiste et de faire revenir la gauche à l'Elysée - Le leader socialiste - Le candidat naturel des socialistes - Le candidat à la primaire socialiste - Le wonderboy de la gauche française - Leur favori pour 2012 - Le candidat favori des socialistes français 	<ul style="list-style-type: none"> - Un très bon candidat de la gauche milliardaire - Le favori de l'élection présidentielle française - Du leader socialiste - Le candidat du PS - Le champion des sondages à gauche - Leur champion - Leur favori - Leur mentor - Un des poids lourds du PS - Son mentor politique
<i>Appartenance nationale</i>	2	6	3
	<ul style="list-style-type: none"> - L'homme politique français 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Français - Un Français au FMI - Pas un représentant de la France au FMI - Le wonderboy de la gauche française - Le candidat favori des socialistes français 	<ul style="list-style-type: none"> - Du Français - Ce « VIP » venant du même pays que vous - Un Français
<i>Statut/rôle dans l'affaire</i>	5	22	20
	<ul style="list-style-type: none"> - Son client - Le prévenu - L'homme accusé de tentative de viol, débarqué de force de son avion et mis derrière les barreaux d'un commissariat de Harlem. Et passible de plusieurs années de prison - Un homme nu qui apparaît devant elle - L'homme qui traverse cette épreuve 	<ul style="list-style-type: none"> - L'occupant de la chambre - Son client - L'accusé - Le prévenu - L'accusé plaçant non coupable - L'auteur présumé - Leur favori accusé d'agression sexuelle aux Etats-Unis - Un justiciable comme un autre - Du patron déstabilisé – mais loin d'être condamné - Un homme menotté, encadré par la police américaine, trainé dans l'arrière-salle d'un commissariat new-yorkais 	<ul style="list-style-type: none"> - Son client - Un détenu à risque - Incarcéré dans la prison de Rikers Island - Le suspect - Un homme accusé d'agression sexuelle - Leur client - L'agresseur - Un prisonnier de droit commun - Une personne qui a tout perdu - Un patron qui n'a pas été reconnu coupable - Une seule victime potentielle - L'accusé

		<ul style="list-style-type: none"> - Un homme abattu par la décision du juge de le maintenir encore quelques jours en détention - Un homme écrasé par son destin - Un profil trop important 	<ul style="list-style-type: none"> - Celui sur qui pèsent les soupçons au mépris de la présomption d'innocence - Celui qui tombe
--	--	--	--

Libération

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	32	32	20
Patronyme seul	22	19	10
Patronyme avec civilité	3	3	1
prénom	0	7	0
Abréviation/ DSK	79	83	61
descriptif	9	7	5
	<ul style="list-style-type: none"> - Son mari - Mon mari - Cet homme de 62 ans - Du jeune agrégé en économie - L'avocat d'affaires - L'ancien étudiant d'HEC - L'économiste - polyglotte 	<ul style="list-style-type: none"> - Son mari - mon mari - « son mec » - Monsieur Sinclair 	<ul style="list-style-type: none"> - Un homme bien misérable - Un homme épuisé, le visage défait - menotté - seul et abattu
Es qualité	26	17	20
	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur général du FMI - Le directeur du FMI - Le directeur général du Fonds monétaire international - Gendarme en chef des économies de la planète - Le patron du FMI - Le directeur général - Son patron - L'homme le plus puissant après Obama - Le <i>managing director</i> du FMI 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patron du FMI - Du patron du Fonds monétaire international - Le directeur général du FMI - Le directeur général du FMI - Leur Managing Director 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patron du FMI - Le président du FMI - Le directeur du FMI - Le directeur général du FMI
Statut /rôle dans la politique française	33	25	4
	<ul style="list-style-type: none"> - Candidat à la présidentielle favori des sondages 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ancien ministre socialiste 	<ul style="list-style-type: none"> - Un candidat capable de séduire l'électorat de droite et du centre - Un homme politique

	<ul style="list-style-type: none"> - Le grand favori - Un homme politique de premier plan - Le plus à même de battre Nicolas Sarkozy - Le seul candidat qui avait la faveur des sondages - Un présidentiable sur la ligne sociale-démocrate - Cet homme, original en politique, programmé pour diriger la France - Le ministre de l'Economie le plus talentueux - L'ancien ministre des Finances - L'ex-ministre de l'Economie - Chantre des 35 heures bien avant la ministre des Affaires sociales, Aubry - Principal rédacteur du programme présidentiel en 1995 - L'un des mieux placés pour répondre à l'inquiétude des Français - Du plus redoutable challenger de Nicolas Sarkozy - Président de la commission des Finances à l'Assemblée de 1988 à 1991 - Le socialiste - L'une des principales boîtes à idées du jospinisme - Candidat socialiste - Leur champion - Le candidat à la primaire socialiste - Leur favori - Le lieutenant de Lionel Jospin - L'élève de Jospin - L'un des principaux porte-parole avec Martine Aubry - L'homme qui pouvait faire revenir la gauche au pouvoir - Leur mentor - Son mentor - Favori des sondages au PS - L'ex-candidat malheureux aux primaires socialistes - Un social-libéral « rassurant » 	<ul style="list-style-type: none"> - Partisan convaincu d'une union budgétaire au sein de la zone euro - L'ex-ministre socialiste - Ministre de l'Economie - Un homme politique - Son rival - Le plus à même d'infliger une déroute à Nicolas Sarkozy - Le favori des sondages pour l'élection présidentielle - Un homme politique puissant - Le candidat vedette - Le meilleur candidat pour moi - Le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale - Ministre des Finances - Ministre de l'Economie de Lionel Jospin - Son mentor - Le dirigeant socialiste - Du favori socialiste - Du socialiste français - Un homme qui se présente de gauche - Son ancien camarade du PS - La meilleure chance de la gauche - Un homme de gauche 	<ul style="list-style-type: none"> - Notre ancien ministre - L'ancien ministre socialiste
Appartenance nationale	0	2	1
		<ul style="list-style-type: none"> - Du socialiste français - Un homme politique français 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Français
	5	9	11

Statut/rôle dans l'affaire	<ul style="list-style-type: none"> - Son client - Un homme nu - Pas coupable tant qu'il n'a pas été déclaré coupable par un tribunal - Aujourd'hui foudroyé par un scandale - un homme aussi averti que lui 	<ul style="list-style-type: none"> - Présumé innocent - Mon client - L'accusé - L'auteur présumé - Un homme suspecté d'avoir commis un acte d'agression sexuelle grave - Comme étant son agresseur - du présumé innocent un présumé coupable 	<ul style="list-style-type: none"> - Le prévenu numéro 102250782bde la prison de Rickers Island - L'accusé - Un homme interpellé, menotté et entouré de plusieurs policiers - Un homme publiquement accusé - Un homme qui existe à peine face à l'énorme machine judiciaire - Un homme incarcéré dans une prison vétuste et surpeuplée - Un homme qui a clairement droit à l'égard et à la protection offerts par ce principe fondamental de droit pénal
----------------------------	--	---	---

L'Humanité

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
	17	13	4
Npr seul	1	0	0
prénom	1	0	0
Abréviation/ DSK	19	17	6
descriptif	3	3	1
	<ul style="list-style-type: none"> - Son conjoint - L'avocat d'affaires - Brillant étudiant (HEC, Sciences-Po) 	<ul style="list-style-type: none"> - Avocat lui-même - Menotté, les mains dans le dos - Menotté 	<ul style="list-style-type: none"> - Son pardessus de travers, ses yeux cernés, menottes aux poignets
Es qualité	6	10	1
	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur général du FMI - Le directeur du FMI - Le responsable du Fonds monétaire international - Boss du FMI 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patron du FMI - Le directeur du FMI - Le directeur général du FMI - Le directeur général du Fonds monétaire international - L'actuel patron du FMI - Du puissant directeur du Fonds monétaire international 	<ul style="list-style-type: none"> - directeur général du Fonds monétaire international
Statut /rôle dans la politique française	10	3	0
	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la commission des Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - L'homme public 	

	<ul style="list-style-type: none"> - L'homme politique - Secrétaire chargé des études et du programme (1986-1988) puis de l'économie et des finances (1988-1989) - Ministre « réformiste » de l'Industrie (1994-1993) puis des Finances (1997-1999) - Le candidat potentiel à l'élection présidentielle - Leur favori - Favori des sondages dans la course à l'investiture socialiste - L'un de ses conseillers à partir de 1981 - Socialiste capitalismo-compatible 	<ul style="list-style-type: none"> - Candidat supposé à la présidentielle - Un homme qui n'avait pas encore déclaré sa candidature 	
Appartenance nationale	0	2	1
		<ul style="list-style-type: none"> - Du dirigeant français - Du Français 	- Un Français
Statut/rôle dans l'affaire	2	5	2
	<ul style="list-style-type: none"> - L'inculpé - Inculpé 	<ul style="list-style-type: none"> - Un occupant de la suite présidentielle de l'hôtel - Les deux protagonistes - Comme son agresseur - « présumé innocent » - du dirigeant français retenu à New-York 	<ul style="list-style-type: none"> - Son client menotté - L'accusé

Le Monde

	mardi	mercredi	jeudi
Npr complet	53	38	37
Patronyme seul	2	2	1
Patronyme avec civilité	34	17	12
prénom	2	2	2
Abréviation/ DSK/ Strauss	53	42	32
descriptif	7	2	10

	<ul style="list-style-type: none"> - Son mari - Le formidable pédagogue - Né à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) le 25 avril 45 et qui avait grandi à Agadir au Maroc - Cet universitaire, passé par HEC et docteur en économie - 62 ans - un proche de sa famille 	- Menotté	<ul style="list-style-type: none"> - Le professeur d'économie germanophone - Son mari - Menotté
<i>Es qualité</i>	57	28	19
	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur général du FMI - Le directeur du FMI - Le président du FMI - L'un des hommes les plus puissants du monde - Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) - Du président du Fonds monétaire international (FMI) - Le patron du FMI - Le patron du Fonds monétaire international - Le directeur général du Fonds - Le directeur - Le directeur général - L'accoucheur du consensus mondial - Un acteur essentiel des plans de sauvetage de la zone euro - L'un des rouages essentiels dans la gestion des dettes souveraines - Du banquier « <i>le plus important du monde</i> » - L'un des plus introduits aux quatre coins du continent, en mesure d'orienter les travaux de son institution sans susciter de conflits majeurs avec des interlocuteurs européens - Une des clés de voûte de l'euro et de l'Europe, un « vrai joker » - Un homme exerçant des fonctions éminentes, à Washington aujourd'hui 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patron du FMI - Le patron du Fonds monétaire international (FMI) - Le directeur - Le directeur général - Le directeur du FMI - Le directeur général du FMI - Son nouveau supérieur - Le dixième directeur général du Fonds monétaire international (FMI) - Pas le sauveur de la Grèce 	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur du Fonds monétaire international (FMI) - Le patron du FMI - Le directeur général - Le directeur général du FMI - Le directeur général de l'institution financière - L'actuel directeur général - Un homme-clé dans les solutions imaginées pour gérer les crises nées de la dette souveraine européenne - Une sorte de porte-parole capable d'expliquer aux Américains l'infinie complexité de l'étonnante machinerie européenne
Statut	22	4	16
politique/rôle	<ul style="list-style-type: none"> - L'ancien ministre - L'ancien ministre des finances - Favori de la primaire socialiste en vue de la présidentielle française de 2012 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ancien ministre - L'ancien ministre de l'économie et des finances - celui qui était il y a quelques heures son favori - L'ancien ministre des finances 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ancien ministre français - Partisan convaincu de l'euro, européen de cœur - Le maire de Sarcelles (Val d'Oise) - Au ministère de l'économie, la figure la plus en vue

	<ul style="list-style-type: none"> - Celui qui était le mieux placé pour battre Nicolas Sarkozy - Le candidat virtuel et désiré - Le candidat - Son ancien maire - Le plus solide et probable champion de la gauche pour l'élection présidentielle - Le favori des sondages - Le pilier de son équipe, sa « dream team » - Le ministre des Finances - Un homme exerçant des fonctions éminentes à Washington aujourd'hui, à Paris demain - Leur mentor - Son champion putatif - Celui qui incarnait le mieux les sociaux-démocrates - Souvent plus à gauche - Le socialiste - Champion de la gauche - Son champion réformiste - Le candidat à la primaire socialiste - Leur candidat en 2012 		<ul style="list-style-type: none"> - Grand favori des sondages jusqu'au 15 mai - Comme le successeur de Nicolas Sarkozy - L'homme politique français - Leur champion - Leur camarade - Leur mentor - Le socialiste - Proche d'un autre socialiste, le grec Georges Papandréou - Favori de la primaire socialiste - L'un des plus brillants héritiers de la deuxième gauche - L'anti-François Mitterrand - Son héros
Appartenance nationale	6	5	6
	<ul style="list-style-type: none"> - L'ancien ministre des finances français - Le Français - Ce Français - Le socialiste français - L'ancien ministre français 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Français - Un Français - Un français puissant 	<ul style="list-style-type: none"> - le Français - L'homme politique français - Au détenu français - L'ancien ministre français
Statut/rôle dans l'affaire	13	24	12
	<ul style="list-style-type: none"> - Sortant nu de la salle de bain - Incarcéré à New-York - Arrêté pour agression sexuelle - Accusé d'agression sexuelle par une femme de chambre dans un hôtel - Son agresseur présumé - Du présumé coupable - L'accusé - Un personnage porté aux nues soudain écrasé sur le mur de l'actualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Son client - L'accusé - prévenu - Les deux protagonistes - Un homme entouré de policiers en civil - Leur auteur - Du suspect - Le présumé coupable - Quelqu'un qui n'est pas jugé - Menotté et trimballé d'un commissariat glauque à un dépôt miteux 	<ul style="list-style-type: none"> Incarcéré dans la prison de Rickers Island Leur client Son agresseur Inculpé à New-York pour « agression sexuelle, séquestration et tentative de viol » Aujourd'hui incarcéré Détenu dans une cellule spéciale de la prison de Rickers Island, de sombre réputation Le prisonnier L'accusé Le prévenu

La NR

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Npr complet	13	15	9
Patronyme seul	0	1	0
Patronyme + civilité	2	2	1
prénom	1	1	0
Abréviation/ DSK	23	24	12
descriptif	1	7	1
	- Son mari	- un homme humilié, déchu. Perdu - un blanc, un riche, un puissant - affaibli - menotté	- 62 ans
Es qualité	6	14	4
	- Le président du Fonds monétaire international - Le patron du FMI - Son directeur - Une grande personnalité internationale	- Le patron du FMI - Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) - Le directeur du FMI - Le directeur général du FMI - L'actuel patron du FMI - Son patron - Son directeur général - Un allié d'Athènes	- Le directeur du Fonds monétaire international - Le patron du FMI
Statut /rôle dans la politique française	8	5	4
	- Une grande personnalité internationale - Du challenger de Nicolas Sarkozy - Un candidat possible à la présidentielle française - Le favori tous sondages confondus - Son favori dans les sondages - Candidat à la candidature à la présidence de la République - Candidat à la plus haute fonction de l'Etat - Un de mes adversaires	- L'ancien ministre - Le même qui devait remettre de la justice sociale - Favori dans les sondages dans la course à la présidentielle française - Comme candidat pour la présidentielle de 2012 - Son favori pour 2012	- favori des sondages - son rival potentiel le plus sérieux pour 2012, donné gagnant contre lui, sondage après sondage - Plus qu'un champion
Appartenance nationale	1	0	0
	- Le responsable français		
Statut/rôle dans l'affaire	5	3	1
	- Son client - Leur client - Inculpé	- Son client - L'accusé	Chacun des deux protagonistes

	- Même présumé innocent - Comme son agresseur	- Un homme humilié, déchu. Perdu	
--	--	-------------------------------------	--

NOM PROPRE ET NOMINATION

Étude d'un cas, la nomination des hommes politiques dans la presse écrite française

Résumé

Le nom propre, forme définie en langue, participe à un acte de langage, régi par des conventions sociales et fondé sur un acte de nomination qui renvoie à un particulier qu'il individualise. Les critères traditionnels avancés pour le distinguer du nom commun et prédire son fonctionnement dit marginal ne sont pas suffisants pour le définir en tant que catégorie linguistique et encore moins en tant que phénomène du discours.

Nous considérons le Npr dans un cadre plus général, comme une facette de la nomination (ce qu'il est), processus dynamique en discours où nous pouvons étudier ses fonctions discursives et ses différents types d'emplois contextuels.

L'objectif de notre travail est donc d'étudier l'activité de nomination dans le genre médiatique de la presse écrite, de mettre à jour les enjeux de cette activité dans la construction de l'information de chaque titre retenu et dans la construction des représentations médiatiques des hommes politiques. Pour ce faire, nous recensons les différentes procédures de nomination des hommes politiques français dans cinq titres de la presse écrite française, nous analysons les fonctionnements sémantico-référentiels de ces différentes formes (dont le nom propre) et nous observons si cette nomination est contrainte aux caractéristiques du genre médiatique, envisagé comme genre discursif dans la tradition de l'École française de l'analyse du discours.

Mots-clés : nom propre, nomination, référence, discours médiatique politique, analyse du discours

Résumé en anglais

The linguistically defined form of proper name corresponds to a speech act, governed by social conventions and founded by a nomination act which refers to a particular individual. The traditional criteria used to distinguish the proper name from the common noun and to predict its so said marginal functioning are not sufficient to define it as a linguistic category and even less so as a speech phenomenon.

We consider the proper name in a more general frame, as a facet of nomination (which it is), using a dynamic speech process where one can study its discursive functions and its different types of uses in context.

The aim of our work is to study the activity of nomination in a specific media genre, the written press, and to uncover the issues at stake regarding this activity, specifically in the construction of information in each of the press titles we retained and in the construction of media representations when politicians are concerned. We here undertake a systematic study of the language resources available for the enunciator (mostly the journalist) to name the other, to refer to alterity. To do so, we first take an inventory of the different nomination procedures regarding French politicians in five written press French newspapers, we then analyse the semantico-referential functioning of these different forms (including the proper name) and finally observe whether the nomination undergoes the characteristic constraints of this specific media genre, considered as a discursive genre in the tradition of the Ecole Française of discourse analysis.

Key-words : proper name, nomination, reference, mediatic discourse, discourse analysis

A

Achard, 53, 86, 140, 155
 Adam, 15, 150, 154, 155, 157, 508
 Aikins, 29
 Akin, 92, 93, 516
 Albert, 287, 289, 522
 Althusser, 124, 125, 126, 127, 128, 131
 Amossy, 182, 183, 184, 185, 252, 392
 Apothéloz, 330, 469, 511
 Ariel, 22, 307, 405, 406, 407, 409, 415, 426, 434, 435
 Arnauld et Lancelot, 28
 Arrivé, Gadet et Galmiche, 35
 Authier, 135, 146, 147, 190, 263, 310, 311, 338, 353
 Authier-Revuz, 146, 147, 190, 263, 310, 311, 338

B

Bakhtine, 19, 129, 146, 148, 149, 150, 151, 154, 156, 158, 160, 175,
 199, 203, 219
 Ballachhab, 225
 Ballard, 59, 60
 Bally, 218, 219
 Bastian & Hammer, 192
 Baudelle, 98
 Bauer, 101, 102
 Beacco, 53, 134, 144, 154, 156, 157, 158, 165
 Béal, 140
 Benveniste, 116, 137, 138, 160, 220
 Berni-Canani, 63
 Besnard et Grange, 88
 Billy, 84
 Bohnacker, 286
 Bonnafous, 234
 Bosanquet, 104
 Bourdieu, 134, 169, 473, 481
 Branca-Rosoff, 223
 Bréal, 118, 218
 Brès, 216, 217, 219, 220
 Bronckart, 154, 155, 158, 159, 160
 Brunschwig, 27
 Buysens, 115

C

Calabresse, 229
 Cambon, 333
 Cance, 236
 Charaudeau, 7, 18, 19, 20, 37, 38, 126, 134, 139, 141, 142, 143,
 159, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 176, 177, 179,
 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 197, 202, 214,
 240, 251, 252, 254, 263, 268, 302, 322, 352, 361, 366, 426, 427,
 437, 438, 439, 466, 470, 471, 472, 517, 521, 522
 Charolles, 341, 468
 Cislaru, 31, 78, 91, 92, 93, 117, 239
 Clarinval, 45, 65, 70, 79, 93
 Colignon, 58
 Combettes, 316, 402
 Constantin de Chanay, 208, 223, 520
 Coppola, 521, 522
 Corbin, 330
 Cormier, 120
 Cossuta, 160
 Coulmont, 86, 87, 88
 Courtine, 146, 148, 150, 151, 200
 Cozma, 297

D

Daille et Morin, 99
 Dauzat, 83
 Détrie, Siblot & Vérine, 204, 215, 216, 217
 Dubois, 74, 123, 206, 236, 295, 331, 332
 Ducrot, 104, 129, 149, 181, 206, 299, 443
 Dufour, 130, 148

F

Fabre, 515
 Fauconnier, 298
 Fevre-Pernet, 343
 Fèvre-Pernet, 94
 Flahaut, 163
 Flaux, 56, 113, 360
 Foucault, 124, 125, 126, 127, 128, 139, 150
 Frege, 39, 103, 105, 106, 205
 Fusch, 140

G

Galatanu, 225
 Gardiner, 29, 77, 102, 103, 119, 227, 306, 518
 Garric, 162, 240, 442, 469, 518, 522, 524, 528, 532, 536, 537
 Gary-Prieur, 25, 29, 30, 32, 43, 64, 65, 67, 68, 71, 72, 81, 82, 84,
 109, 111, 112, 113, 116, 118, 119, 227, 233, 324, 357, 396, 517
 Goffman, 439
 Goosse, 32, 33, 42, 79
 Grass, 102
 Grévisse, 32, 33, 42
 Guérin, 398
 Guespin, 138, 139
 Guillaume, 83, 216, 218, 578

H

Haroche, 128, 129, 232
 Harris, 123
 Henry, 128, 129, 232, 518
 Hesloot & Hak, 229
 Hoenigswald, 53
 Huyghe, 223

J

Jakobson, 160
 Jamet & Jannet, 173, 180, 183, 184, 187, 189, 193, 194, 199, 232
 Jevons, 29
 Jonasson, 18, 19, 31, 55, 64, 67, 74, 75, 99, 109, 110, 113, 114, 116,
 120, 226, 227, 233, 298, 304, 306, 307, 308, 309, 317, 322, 323,
 324, 329, 396, 407, 420, 422, 517, 518

K

Kaufman, 83, 229
 Kerbrat-Orecchioni, 497, 502, 506
 Kleiber, 30, 36, 39, 59, 60, 63, 64, 69, 74, 109, 110, 111, 116, 163,
 203, 204, 206, 212, 213, 236, 295, 304, 308, 316, 317, 324, 328,
 341, 396, 403, 468, 518
 Komur-Thillo, 197
 Koren, 231, 284
 Krieg-Planque, 362, 363
 Kripke, 29, 35, 39, 103, 106, 107, 108, 109
 Kristeva, 126
 Kristéva, 149

L

Lafont, 215, 217, 224
 Lanouguère-Bruneau, 516
 Laurent, 95, 96
 Le Bart, 374, 385, 397, 398, 458, 520
 Le Bihan, 50, 55, 85, 86, 100
 Lecolle, 31, 78, 93, 117
 Lecomte, 148, 151, 201
 Lecuit, 51, 60, 61
 Leguy, 516
 Lerat, 421
 Leroy, 40, 41, 57, 64, 70, 76, 78, 79, 81, 117, 118, 324, 325, 326,
 332, 335, 357, 358, 359, 374
 Lochard, 245, 438
 Lochard & Boyer, 245
 Longhi, 140, 225
 Lorda, 166, 173, 182

M

Maingueneau, 7, 18, 19, 124, 125, 126, 128, 133, 134, 135, 136,
 139, 143, 144, 145, 147, 155, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 172,
 173, 174, 185, 186, 187, 195, 196, 198, 200, 214, 228, 239, 241,
 251, 252, 263, 268, 302, 322, 337, 352, 361, 439
 Maldidier, 129, 130, 131, 151, 199, 230
 Marandin, 232, 400
 Marnette, 249, 262, 268, 272, 366
 Martin, 30, 74, 109, 110
 Masseron, 96, 97
 Mercier, 428, 470, 473, 481, 575, 580
 Mill, 28, 29, 35, 39, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 205
 Moirand, 134, 146, 148, 150, 151, 152, 153, 166, 200, 201, 207,
 212, 223, 227, 242, 246, 280, 362, 363, 364, 378, 473
 Molino, 27, 30, 31, 55, 62, 71, 74, 81, 100, 106, 114, 118, 329
 Montes, 440
 Mortureux, 22, 213, 296, 302, 320, 465, 519
 Mouillaud & Têtu, 180, 193, 194, 197, 311
 Mouriquand, 163, 164
 Muni Toke, 324

N

Neveu, 206, 245, 319, 433
 Nicole, 96, 97
 Noailly, 30, 55, 64, 67, 109, 110, 308

P

Paveau, 31, 32, 53, 117, 130, 131, 520
 Pêcheux, 7, 18, 19, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135,
 138, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 157, 169, 174, 176, 202, 228,
 229, 230, 232, 518
 Petit, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 63, 80, 91, 206, 332, 521, 528
 Pottier, 211
 Preston, 53
 Pulgramm, 59
 Putnam, 229

Q

Quemada, 42

R

Rabatel, 263
 Rangel Vicente, 79, 369
 Rangel Vincente, 117
 Rastier, 157, 240, 293, 534
 Reboul-Touré, 31, 117
 Récanati, 104, 108
 Reichler-Béguelin, 469, 511
 Rey, 30, 43, 45, 49, 84, 94
 Rey-Debove, 30, 49, 84, 94
 Ricoeur, 437
 Riegel, Pellat et Rioul, 36
 Riegel, Pellet & Rioul, 17
 Ringoot, 253, 265, 266, 288
 Roché, 94
 Rosch, 55
 Rosier, 148, 271, 366, 517, 531
 Ruellan, 245, 509
 Russel, 39, 103, 105, 106, 107

S

Sarfati, 140
 Saussure, 28, 30, 123, 127, 137, 235, 519
 Schaeffer, 206
 Schnedecker, 21, 96, 97, 305, 341, 400, 401, 402, 403

Searle, 39
 Siblot, 20, 31, 80, 115, 116, 117, 118, 203, 204, 205, 207, 214, 215,
 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 235, 303, 334, 358,
 359, 399, 433, 465, 517
 Sitri, 239
 Strawson, 39
 Sumpf, 123

T

Tchirva, 256, 258, 259
 Temple, 54, 75, 76
 Tétu & Mouillaud, 243
 Todorov, 150, 155, 175, 200
 Togeby, 29, 70, 102, 103
 Tognini-Bonelli, 241
 Tournier, 234
 Tudesq, 175
 Tutescu, 508, 509

U

Ullman, 29
 Usunier & Shaner, 95
 Utard, 140, 174, 228

V

Vande Casteele, 319, 410
 Vaxélaire, 29, 46, 50, 65, 67, 83, 86, 91, 93, 95, 98, 104, 106, 107,
 108
 Véron, 175, 178, 179, 427

W

Walter, 49, 58, 94
 Wilmet, 30, 39, 40, 42, 81, 109

Z

Zaslavsky, 244
 Ziff, 108
 Zonabend, 87, 90
 Zwilling-Ritz, 273, 275